



Universidad de Valladolid

FACULTAD DE FILOSOFÍA Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE FILOLOGÍA FRANCESA Y ALEMANA

TESIS DOCTORAL:

**“Ils lisaient la patrie.
La formation de l’identité nationale à travers les manuels
de lecture de l’école primaire belge (1842-1939)”**

Presentada por Laurence BOUDART para optar al grado de
doctora en Filologías Modernas

Dirigida por:
Dr. Alberto SUPIOT RIPOLL

Universidad de Valladolid

ILS LISAIENT LA PATRIE

La formation de l'identité nationale à travers les livres de lecture de l'école primaire belge (1842-1939)



Tesis doctoral presentada por
Laurence BOUDART bajo la dirección del
Dr. D. Alberto SUPIOT RIPOLL

2008

J'aime la Belgique parce que ses habitants ne se montrent patriotiques qu'une ou deux fois par siècle, au moment propice. Je hais la Belgique parce que ses habitants ne sont à aucun moment fiers de leur pays.

GEERT VAN ISTENDAEL

Le belge, c'est la langue qu'une personne belge ne connaît pas, mais dans laquelle elle peut proclamer son patriotisme.

JACQUELINE HARPMAN

Mon maître m'a dit que celui qui ne connaît pas bien sa patrie ne saurait pas bien l'aimer non plus.

J. PIETERSZ, *Exercices de lecture dédiés
à la Jeunesse belge*, n°6, 1845, p. 19.

Voici venu le moment d'exprimer notre gratitude envers ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidée et soutenue. Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur Alberto Supiot Ripoll qui a accepté la direction de ce projet : son expérience, ses critiques et suggestions, ainsi que la liberté bienveillante qu'il nous a laissée, ont été d'un apport précieux. Nous remercions également nos collègues, amis et proches, pour leur soutien, et en particulier Santiago pour sa compréhension et sa patience.

AVERTISSEMENT

Nous avons indiqué en caractères gras les citations renvoyant aux extraits de manuels de lecture. Les références complètes de ceux-ci se trouvent dans la bibliographie primaire. Au cas où deux passages ou plus de la même source (page identique) se suivent directement dans le corps du texte, ceux-ci ne sont pas référencés.

Les renvois bibliographiques marginaux ne sont pas repris dans la bibliographie générale et sont uniquement mentionnés en bas de page.

Afin de ne pas alourdir les notes en bas de page, celles-ci indiquent uniquement les références d'auteur(s), année et numéro de page, les indications complètes se trouvant en bibliographie.

Pour plus de clarté, nous avons évité l'emploi d'abréviations usuelles comme *op.cit.*, *ibidem*, etc.

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION



I. Prologue

C'était en 1985 ou 1986, dans la cour de récréation de la petite école libre de Moustier-sur-Sambre. Des enfants endimanchés, bien alignés par classe devant leurs parents émus et leurs instituteurs quelque peu tendus, entonnent *La Brabançonne*, aussitôt suivie du très namurois *Li bia bouquêt*. J'en fais partie et comme mes compagnons de classe, je m'applique à chanter juste : « Noble Belgique, Ô mère chérie... Le Roi, la Loi, La Liberté ».

Douze ans plus tard. Jeune professeur fraîchement sortie de l'Université de Mons, je m'applique à expliquer à des étudiants espagnols qui ont parfois du mal à comprendre qu'un pays qui n'a pas de langue à soi puisse être un pays, pourquoi nos écrivains recherchent désespérément un refuge illusoire dans le rêve symboliste, dans le surréalisme éthéré, dans le fantastique angoissant. Identité, quand tu nous tiens. Plus j'étudie la Belgique pour les besoins de la cause académique et moins je l'apprivoise. Plus je m'en approche et plus elle s'éloigne. Ou serait-ce l'inverse ? Depuis lors, l'exil aidant, la question identitaire belge n'a cessé de me préoccuper. Qui suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ? Question classiquement ontologique sans doute, mais qui dans le contexte qui est le mien prend des allures d'existence – de survivance diront les plus pessimistes – collective. À tel point, on s'en souviendra, qu'une poignée de journalistes de la télévision publique belge francophone, émules nostalgiques d'Orson Welles, décident un beau soir de décembre 2006 de diffuser une émission de politique fiction sur la séparation unilatérale de la Flandre, l'éclatement du royaume et la fuite du roi à l'étranger, dans le but de « secouer les gens ».

Il est pratiquement impossible de déterminer à partir de quel moment les Belges ont commencé à s'interroger sur eux-mêmes, voire à prendre conscience qu'ils étaient Belges, si tant est que ce mot ait un sens. Mais une certitude demeure : rares sont les pays (nations, régions, espaces, communautés) qui peuvent se vanter de posséder autant d'ouvrages récents destinés au grand public, de réflexion ou de fiction, qui associent le nom de leur pays à des concepts négatifs. Geert Van Istendael, *Het belgisch labyrinth* (1989 et 2001) ; Patrick Roegiers, *Le mal du pays. Autobiographie de la Belgique* (2003); Nicolas Crousse, *Le Complexe belge. Petite psychanalyse d'un apatride* (2007) ; Luc Beyer de Ryke, *La Belgique en sursis* (2008) ;

Yves Wellens, *D'Outre-Belgique* (2007) ; Alain Berenboom, *Périls en ce royaume* (2008). Inutile de poursuivre. Devrait-on en conclure que les Belges ne s'aiment pas, ou plutôt qu'ils ont du mal à s'aimer ? Nous laissons le soin de la réponse à la psychanalyse thérapeutique, qui échappe à nos connaissances et à l'objet de cette étude. Toujours est-il que la problématique du questionnement identitaire est plus que jamais à l'ordre du jour. Mais loin d'être une nouveauté, cette question revient périodiquement sur le devant de la scène belge, avec des pics lors des grandes dates anniversaires, et ce pratiquement depuis le premier jubilé du cinquantième, déjà entaché par de fortes tensions de nature politique.

II. Définition et cheminement de la recherche

Le titre choisi pour cette étude suggère que les écoliers belges lisaient leur patrie comme on apprend ses gammes, où le même possessif évoque l'appropriation conditionnée visant à atteindre l'automatisme. Car il en est de l'élève pianiste comme de l'apprenti patriote. L'initiation du premier est analogue à celle du second : longue, parfois laborieuse mais toujours répétitive. On considère généralement que l'histoire en tant que discipline scolaire constitue un important vecteur de diffusion du sentiment patriotique. Cette caractéristique n'a pas échappé à quelques chercheurs qui se sont penchés sur la question¹. Or, dans le panorama de la recherche à la croisée des chemins entre l'identité collective et l'institution scolaire, il manque encore l'étude de la distillation de ce sentiment à travers les manuels de lecture de l'école primaire belge. Et c'est précisément ce manque que nous espérons combler avec le présent travail.

¹ Voir entre autres le mémoire de licence en histoire de Thibaut Hogge, lauréat du prix de mémoire 1995, *Patrie et enseignement : le récit du passé national dans les manuels d'histoire de Belgique destinés aux écoles primaires* (1830-1914), Université catholique de Louvain, 2 vol., Louvain-la-Neuve, 1994 ; la thèse de doctorat de Baudouin Groessens, *Laïcité et enseignement primaire en Belgique (1830-1914) : de l'affrontement au pluralisme* (promoteurs : Jean Pirotte, Jacques Lory), Université catholique de Louvain, 2005 ; les travaux du groupe de recherche universitaire de l'Université catholique de Louvain « L'enseignement de la morale laïque et du civisme dans les écoles primaires du réseau public belge, 1879-1914 », sous la direction de Baudouin Groessens ; la thèse de doctorat d'Antoon De Baets (1988), *Beeldvorming over niet-westerse cultureen. De invloed van het geschiedenisboek op de publieke opinie in Vlaanderen 1945-1984*, Université de Gand [Formation de l'imaginaire relatif aux cultures non-occidentales. L'influence des manuels d'histoire sur l'opinion publique en Flandres, 1945-1984].

La première étape de notre recherche s'est concentrée sur la lecture d'ouvrages historiques concernant la formation des identités nationales au moment de la formation des États-nations. À ce stade, nous savions déjà que nous voulions travailler sur les manuels de lecture de l'école primaire et leur rapport avec la formation d'une identité nationale car nous avions l'intuition qu'il y avait là matière à étude, mais nous ignorions encore la perspective à adopter. Avec l'étude de travaux portant sur le cas belge (Stengers, Dubois, Vos, notamment), nous avons découvert le pivot central autour duquel allait s'articuler notre démonstration.

Le présent travail n'a pas pour but de démontrer que les manuels de lecture de l'école primaire, publiés en Belgique et en français, entre 1842 et 1939 avaient pour vocation de vanter les prouesses de la Nation et sa grandeur, en d'autres termes de développer chez le jeune écolier des sentiments patriotiques aptes à le guider dans sa vie de futur citoyen responsable. Cela relève du truisme. En revanche, nous nous appliquons à étudier comment se décline cet apprentissage de la patrie, quels accents il acquiert, quels éléments les auteurs des livres de lecture étudiés ont-ils jugé bon de privilégier (ou de négliger) pour susciter auprès des jeunes lecteurs les sentiments profonds d'un attachement sincère et inconditionnel à leur pays. Autrement dit : de quoi l'identité collective que les responsables du système éducatif belge ont prétendu transmettre aux citoyens de demain se compose-t-elle ? Ensuite, une seconde problématique vient s'imbriquer dans la première : ce bagage formatif a-t-il évolué au fil du temps ? Dans l'affirmative, il s'agira alors de déterminer dans quel sens et, le cas échéant, en fonction de quelles circonstances.

À la suite de nos premières observations issues des lectures sur la formation des identités nationales et du sentiment national belge en particulier, nous posons cette hypothèse : le discours scolaire belge a utilisé, au long du siècle qui compose notre étude, les thématiques définies par les bâtisseurs de la Nation dès les premières années de la Belgique indépendante. En outre, il s'agit de vérifier une seconde conjecture, qui découle directement de la première. L'originalité de celle-ci, au cas où elle se vérifierait, permettrait d'isoler la formation de l'identité belge des autres processus européens. Nous pourrions la formuler comme suit : à travers l'école primaire, les acteurs du pouvoir belge ont entrepris d'éveiller, de développer et de cimenter un sentiment collectif basé sur trois principaux appuis, qui ne sont autres que la négation des faiblesses dont souffre le pays de manière plus ou moins consciente. La Belgique, en effet, ne serait ni dépourvue d'un passé glorieux, ni

désunie, ni une petite nation insignifiante sur l'échiquier mondial². Les manuels de lecture auraient alors servi de cheville ouvrière entre le pouvoir et les générations futures et auraient exploité certains des complexes collectifs belges comme arguments *a contrario*, où le terme complexe s'entend dans le sens métonymique de « trouble de caractère, et particulièrement inquiétude ou timidité »³. Un discours⁴ d'un inspecteur général de l'Enseignement moyen, prononcé en 1904, portant sur l'éducation du sentiment patriotique, nous éclaire grandement sur ce qui apparaît encore au début du XX^e siècle comme deux des complexes diagnostiqués du peuple belge : « Nous sommes un petit pays », « nous sommes un peuple jeune, [...] maltraité par l'histoire », lit-on en effet dans la transcription de cette conférence. Ce double postulat va nous permettre, tel un fil d'Ariane, de structurer de manière cohérente les observations issues de l'analyse de notre source principale.

III. Sources et méthodes

1. Constitution du corpus

La source première de notre étude se compose d'un corpus de manuels de lecture de l'école primaire belge, publiés en français entre 1842 et 1939. Nous avons consulté quelque trois cents ouvrages, localisés entre autres grâce au précieux répertoire élaboré par le professeur Depaepe et son équipe (période 1830-1880), conservés dans deux des quatre principales collections de manuels scolaires en Belgique. Nos recherches se sont d'abord concentrées sur la *Bibliothèque royale de Belgique* de Bruxelles et ont ensuite été complétées par une visite au *Centrum voor Historische Pedagogiek (Archief- en Documentatiecentrum voor Historische Pedagogiek)* de l'Université catholique de Leuven. Nous avons également eu l'occasion de consulter les fonds du *Centro Internacional de la Cultura Escolar* de Berlanga de Duero (Soria), où la lecture de manuels scolaires essentiellement espagnols nous a permis

² À ce propos, une réflexion d'Emilio Temprano dans un ouvrage consacré aux clichés relatifs aux différentes régions espagnoles, est particulièrement intéressante. L'auteur affirme en effet que « la plupart des peuples espagnols, pour ne pas dire tous ceux du monde, ont toujours eu une idée de supériorité envers les autres. » (*La Selva de los tópicos*, 1988. Madrid : Mondadori, p. 21) Le peuple belge échappe pourtant à cette généralisation car il se montre plutôt enclin à une modestie maladive qu'à une tendance à la fanfaronnade.

³ *Trésor de la langue française*, entrée : complexe.

⁴ GOEMANS, 1911.

de focaliser notre étude sur certaines thématiques, soit que celles-ci étaient communes aux deux espaces, soit en revanche en raison du caractère spécifiquement belge de certaines d'entre elles. Créé en 2006 par un groupe de professeurs des universités de Valladolid, Burgos et Salamanque réunis au sein du groupe *Schola Nostra*, ce centre renferme plus de 26.000 ouvrages scolaires provenant en grande partie de la collection personnelle du professeur Escolano, actuel directeur du CEINCE.

À présent, nous allons détailler les choix qui ont présidé à l'élaboration du corpus. Ils concernent le niveau d'études, le type de manuels, les limites temporelles et la question des réseaux. Limiter notre recherche à l'école primaire, c'était d'emblée vouloir prendre la *température patriotique* de la population enfantine la plus large possible. Pendant longtemps⁵, un pourcentage élevé de la population n'avait qu'une formation primaire et l'accès aux études secondaires était limité à une certaine élite⁶, généralement destinée à occuper par la suite des postes à responsabilité dans l'architecture du pays, que ce soit au niveau politique, institutionnel ou économique. En raison du caractère politique des chiffres concernant la fréquentation scolaire, il n'est pas toujours évident de cerner toute la complexité des statistiques relatives à l'éducation populaire⁷. De plus, la forte croissance démographique et la scolarisation spontanée (avant 1914) ont fortement joué en la faveur de données où le taux de scolarisation et le nombre total d'élèves présentent une hausse exponentielle au fil des années, justifiant dès lors des investissements grandissants de la part des pouvoirs publics. À côté des informations relevant de l'administration, on trouve également des données provenant des recensements, qui indiquent qu'en 1846, le taux de scolarisation des

⁵ Selon les chiffres avancés par Jeffrey Tyssens pour le réseau de l'État uniquement (in : GROOTAERS, 1998 : 249), le nombre d'effectifs présente une croissance régulière entre 1850 et 1914. Mais ce n'est qu'à partir des années 1930 que la population fréquentant l'école moyenne croît sensiblement. Si l'on compare, avec toutes les réserves nécessaires d'un calcul rapide, les chiffres de l'école moyenne et ceux de l'école primaire pour l'année 1914 par exemple, on constate un rapport d'environ 1 à 70. En 1960, la proportion approximative est de 1 à 12.

⁶ Dans un article sur la situation de l'enseignement moyen en Belgique, Jeffrey Tyssens souligne le manque d'informations fiables concernant entre autres la fréquentation des écoles moyennes. « Nous nous trouvons sur un terrain presque vierge, lorsqu'il s'agit de baliser l'histoire de l'enseignement moyen en Belgique », affirme-t-il (in: GROOTAERS, 1998 : 218-220).

⁷ Cf. DEPAEPE, M., DE VROEDE, M., MINTEN, L., SIMON, F., in : GROOTAERS, 1998 : 112.

enfants entre 6 et 12 ans ne s'élève qu'à 50%, tandis que seulement vingt ans plus tard, il atteint 94,75%. Des enquêtes officielles menées en dehors du cadre strictement administratif révèlent qu'en 1897, 80,5% des enfants de 6 à 14 ans fréquentaient l'école ; en 1910, ce chiffre atteint 92,5%. Pour incomplètes et partielles qu'elles soient, ces quelques données chiffrées informent d'une pénétration importante de la scolarité au sein de la population belge la plus jeune. De plus, il est communément admis que l'enseignement primaire imprime une marque quasi indélébile à la plupart d'entre nous. D'un point de vue strictement pédagogique, celui-ci a souvent été de meilleure qualité que le secondaire et, par conséquent, il ancre plus solidement les notions qu'il dispense dans les esprits particulièrement malléables des enfants. Et tant pis si ces notions sont parfois scientifiquement discutables, elles n'en resteront pas moins durables⁸.

Il est sans doute utile d'insister sur le fait que, pendant longtemps et jusqu'à probablement bien avancé le XIX^e siècle, le livre de lecture a constitué le seul document spécifique utilisé dans les écoles, voire le seul outil dont disposait le maître pour dispenser son savoir. Certes, le livre de lecture est un instrument relativement récent et avant lui, on apprenait à lire sur base de n'importe quel écrit, à commencer par la Bible. Lors de nos recherches, nous avons en outre constaté que les ouvrages destinés à l'apprentissage de la lecture présentent une proportion bien plus importante que tout autre type de manuel. Pour de nombreuses familles, il était encore le symbole de l'accès à l'érudition et se voyait de ce fait entouré d'une aura de sacralité. Ces recueils devenaient pour celles-ci une sorte de tabernacle du savoir. De là dérive notre intérêt d'étudier attentivement le contenu de ces seuls manuels. Les isoler des autres ouvrages scolaires (histoire, géographie, civisme, etc.) répond aussi à un conditionnement méthodologique et à une volonté d'éviter la dispersion. Plus pragmatiquement, prétendre étudier tous les manuels de l'école primaire durant une période déterminée – ou même un échantillon significatif - est une entreprise démesurée pour une seule personne. Ceci dit, malgré cette évidente limitation disciplinaire, il nous est arrivé d'insérer, quand les circonstances nous y ont invitée, quelques florilèges « de récitation », « de dictées » ou « de chants » dans notre corpus, même si ces autres catégories devraient sans doute faire l'objet

⁸ Cfr HOEBANX, 1981 : 61.

d'études particulières⁹. Il nous a également semblé utile d'étayer notre recherche de quelques précis d'histoire ou de géographie.

La question de la limitation de notre corpus à des ouvrages en langue française s'impose pour trois raisons. La première réside dans le cadre académique de notre recherche, circonscrit au domaine de la philologie française. La deuxième concerne les difficultés que nous aurions à percevoir correctement toutes les nuances d'un texte néerlandais, condition indispensable pour une étude d'une telle prétention. La troisième raison fait écho aux conditions sociopolitiques propres à la Belgique, puisque le français a longtemps été la langue de l'enseignement, même dans les régions de langue maternelle flamande. Sa connaissance était essentielle pour accéder aux emplois publics et c'est pourquoi il s'est imposé comme langue d'apprentissage et de perfectionnement dans tout le royaume. Ceci explique qu'à l'occasion, des ouvrages de notre corpus aient été publiés en région flamande.

Quant aux limitations temporelles, la date de 1842, année de la première loi scolaire sur l'école primaire s'impose comme une évidence en tant que borne initiale de notre parcours. Nous avons ensuite hésité à limiter notre corpus à 1914, l'étude portant ainsi essentiellement sur le XIX^e siècle. Or nous avons constaté que la production de textes postérieurs à 1914 s'enrichit d'éléments propres aux événements récents et les ignorer aurait constitué une perte sensible pour notre analyse. Car il est notoire que la première guerre mondiale va cristalliser en Belgique le sentiment national, tout en donnant ultérieurement un souffle nouveau et déterminant aux forces centrifuges. En outre, et ceci constitue le deuxième facteur déterminant les limites temporelles de notre étude, nous pensons, à l'instar de Monique Lebrun, qu'« il est important de décrire et d'analyser les manuels, dont les manuels de lecture, sur une longue période, afin de mieux saisir l'évolution de la didactique, ses lignes de fond, et de prévoir ses mutations. »¹⁰ Si notre étude porte bien davantage sur le contenu que sur la didactique de la lecture, les considérations quant à la longueur de la période étudiée se révèlent néanmoins similaires. Pascal Ory vient confirmer notre sentiment, lorsqu'il affirme qu'« une partie importante de la production culturelle étant sérielle, le dépouillement de l'intégralité d'une série

⁹ Nous souhaitons mentionner à ce propos la récente recherche effectuée sur les chants scolaires au Congo belge, dont certains résultats ont fait l'objet de quelques publications, dont DEPAEPE, BRIFFAERTS, KITA, VINCK, 2003 ; KITA, DEPAEPE, 2004.

¹⁰ LEBRUN, 2006 : 115.

courte apportera moins d'informations sur la diachronicité d'une représentation, ses avatars, ses métamorphoses, qu'une série de sondages stratégiquement bien situés dans un corpus couvrant une période plus longue. »¹¹

Le manuel scolaire connaît une évolution généralement lente quant aux contenus qu'il propose. En tant que reflet des attitudes ou des représentations collectives – et en ce sens en tant qu'objet d'étude des mentalités - il accuse un décalage par rapport aux modifications sociales, historiques et scientifiques. Il s'avère donc pertinent de travailler dans la durée afin de disposer d'un matériel abondant, ayant eu le temps d'enregistrer cette éventuelle évolution. En outre, pour des raisons essentiellement économiques, il est fréquent que les mêmes éditions servent à plusieurs générations d'enfants. Plus scientifiquement, eu égard à notre hypothèse principale, il est fondamental que l'analyse porte sur une période relativement longue afin de pouvoir déceler les variations au cours du temps, quant aux thématiques employées et à l'importance concédée à l'une ou l'autre. En d'autres termes, il s'agit de vérifier si certains sujets acquièrent, en fonction du cadre sociopolitique, des accents différents, au détriment peut-être d'autres qui tomberaient peu à peu dans l'oubli. Et cette analyse thématique détaillée et contextualisée ne peut se faire que sur un laps de temps suffisamment long. Notons que certains ouvrages sont dépourvus de date. Dans ce cas, en partant d'indices, il a été possible de les situer chronologiquement, ce qui explique dans certains cas, des mentions approximatives d'année de publication (*ca.*)

À défaut de documents exhaustifs émanant des propres écoles, de listes complètes d'ouvrages recommandés pour la période et l'espace qui nous occupe, à défaut aussi d'un livre de lecture réputé canonique comme *Le Tour de la France par deux enfants* (1877) ou le *Läsebok för folkskolan* (1868) suédois, grâce auquel nous aurions eu des informations plus fiables concernant la diffusion, nous avons opté pour la sélection d'un nombre de manuels de lecture jugés représentatifs de l'ensemble de la production. Dans le système scolaire belge, la polarisation en réseaux (confessionnel ou libre et officiel) a toujours été un élément déterminant. De ce fait, la population en âge scolaire (de 6 à 14 ans) s'est formée, dans des proportions variables au fil des années, dans des écoles de l'un ou l'autre réseau. Si l'on prétend offrir une vision reflétant la réalité, on ne peut écarter d'emblée aucun

¹¹ ORY, 2004 : 53.

manuel. Tenter de définir une image revient à décrire les contours d'une ombre mouvante. Le document montrant de manière définitive et univoque telle ou telle assertion n'existe pas. Au contraire, c'est la démultiplication des points de vue qui permet aux lignes de force de se dessiner. C'est pourquoi nous avons opté pour l'investigation d'un maximum de sources différentes, avec les limitations évidentes des conditions matérielles et humaines. Le choix délibéré de *ratissier large* répond en outre à une condition nécessaire lors de la constitution d'un corpus destiné à l'étude des mentalités. En effet, sans tomber dans la valorisation à outrance des figures atypiques ou dissidentes, il nous semble nécessaire de tenir aussi compte des manifestations marginales, ne serait-ce que pour mieux mettre au jour, comme en creux, la représentation dominante.

Par ailleurs, si nous avons consulté certains rapports triennaux sur la situation de l'enseignement, émanant du ministère compétent, qui proposent des listes d'« ouvrages recommandés », les informations qu'ils contiennent sont incomplètes, partielles et ne permettent pas de tirer des conclusions valables¹². Il existait, certes, des listes de *livres classiques*, mais rien ne prouve que seuls ces ouvrages aient été lus dans les classes. Ces listes prétendent guider le choix des directeurs d'école ou, le cas échéant, des propres instituteurs mais ne constituent aucunement une obligation. Il n'existe pas non plus d'archives scolaires faisant le relevé de tous les ouvrages utilisés, à tout moment, dans toutes les écoles primaires du royaume. Le professeur Depaepe et son équipe ont recensé quelques 3816 ouvrages scolaires pour l'école primaire, rien que pour la période allant de 1830 à 1880. Une telle abondance ne peut s'expliquer que par la possibilité offerte à chacun de ceux-ci d'être utilisés dans les classes. Ceci dit, pour des raisons de fiabilité et de diffusion supposée, nous avons veillé à privilégier les manuels portant la mention « ouvrage recommandé » et ceux pour lesquels un nombre élevé de rééditions laissaient présager d'une plus grande répartition¹³. Toutefois, en raison de l'intérêt particulier qu'ils présentaient, certains ouvrages ne répondant à aucun de ces critères ont intégré le corpus ; il s'est alors agi d'une évaluation au cas par cas.

¹² Cf. DEPAEPE, SIMON, 2005 : 340.

¹³ « La plupart des enseignants ont une sorte de foi naïve en la qualité des ouvrages qui leur sont présentés, sans doute parce que ce sont d'autres enseignants qui en sont les auteurs, et qu'il serait malséant de suspecter la compétence disciplinaire et pédagogique de collègues-auteurs » (HUOT, 1999, p 33 cité par VARGAS, in : LEBRUN, 2006 : 15

D'un autre côté, il s'avère impossible de reconstituer à l'exact la réalité au sein des classes. Même dans l'hypothèse de l'utilisation exclusive de manuels recommandés par le gouvernement ou de livres dits classiques, rien ne pourra nous informer quant aux extraits privilégiés par tel ou tel enseignant. Dans cette perspective et compte tenu de ces limitations objectives, nous prenons le parti de mettre au jour non pas ce que les élèves auraient retenu et assimilé par l'intermédiaire des livres de lecture, entreprise illusoire, mais bien ce que les autorités et les élites intellectuelles ont jugé bon de transmettre comme valeurs, connaissances et manières de voir aux jeunes générations, à divers moments de l'histoire récente de la Belgique. Par ailleurs, à quelques exceptions près, nous avons volontairement écarté de nos sources les textes écrits à propos de l'éducation, car nous estimons que ce type de sources relève davantage d'une histoire de la pédagogie, domaine qui échappe à nos objectifs primordiaux¹⁴. Ceci dit, nous sommes pleinement convaincue de l'utilité, voire de la nécessité de combiner l'étude de manuels scolaires à celle d'autres sources, comme la presse scolaire, afin d'offrir une vision plus complète et nuancée de la réalité scolaire, comme le suggèrent les professeurs Depaepe et Simon¹⁵.

2. Dépouillement

Une fois parvenue à un nombre de manuels jugé suffisant pour constituer un échantillon représentatif, soit environ trois cents, nous sommes passé à l'analyse de leur contenu. Lors de la phase de repérage, il est rapidement apparu que les cours destinés aux plus petites classes, soit le premier degré de l'école primaire, ne nous apporteraient guère d'informations rentables. En effet, à ce niveau, il s'agit essentiellement pour les enfants d'apprendre à lire et, en vertu de la méthodologie en usage, on trouve principalement des abécédaires ou des syllabaires, mais très peu de textes. À de très rares exceptions près, donc, les ouvrages que nous avons retenus s'adressent à un public cible âgé de plus de huit ans. Après ce premier écrémage, nous avons identifié et marqué les extraits à contenu identitaire et patriotique. Nous avons vite constaté que ceux-ci concernent plusieurs thématiques récurrentes, que

¹⁴ Par ailleurs, comme l'affirme le professeur Depaepe, ce type de documents « ne nous informent que de manière très indirecte, et souvent normative et/ou prescriptive, sur ce qui s'est réellement passé sur le terrain », in : DEPAEPE *et al.*, 2003 : 9.

¹⁵ DEPAEPE, SIMON, 2005 : 359.

nous avons classées. Le principal critère de sélection des extraits a été, comme c'est souvent le cas dans l'analyse de corpus linguistiques, celui de la fréquence des occurrences. Autrement dit, nous avons privilégié les catégories les plus fréquemment citées, sans toutefois tomber dans les exigences de la démarche purement quantitative de la technique dite « d'analyse du contenu »¹⁶.

3. Analyse

Après avoir isolé et regroupé les extraits, nous avons pu passer à la phase d'analyse, qui a constitué une part considérable de notre investigation. Rappelons qu'il s'agissait de vérifier l'hypothèse selon laquelle les manuels scolaires avaient utilisé comme arguments *a contrario* les prétendus sentiments collectifs d'infériorité, centrés selon diverses sources sur le double concept de *petite nation* et de *jeune nation*. Au fil de nos lectures, il est apparu qu'un troisième concept était indissociablement lié aux deux premiers, même s'il ne se laissait pas si clairement verbaliser : celui du manque apparent d'unité. Ce *complexe* a dès lors constitué le troisième point de notre démonstration.

Il n'existe pas de méthode unique d'analyse des manuels scolaires. Plusieurs pistes ont été tracées et chaque chercheur doit trouver celle qui lui convient le mieux, à lui et à sa matière¹⁷. Nous avons déjà expliqué comment nous avons procédé à la sélection du corpus de manuels. Rappelons qu'il s'agit ici de l'analyse d'un ensemble jugé représentatif, envisagé selon une coupe transversale, c'est-à-dire que nous allons étudier des informations provenant d'époques différentes, à l'intérieur d'une dimension spatio-temporelle précise. Arrivée à ce point, deux options principales se présentent à nous : l'analyse herméneutique, dite aussi historique, qui vise à établir des contenus conceptuels et à déterminer les objectifs éducatifs d'une part et, d'autre part, la méthode quantitative héritée de la sociologie empirique. Cette seconde démarche vise à éviter les éventuels excès de subjectivité de la première et à rendre les résultats plus représentatifs grâce à l'application de critères identiques d'analyse pour toutes les sources. Il est également possible, et il s'agit là d'une tendance plus récente, de combiner les deux méthodes et de procéder

¹⁶ Cf DEPAEPE, M. « Étude des manuels et chansons scolaires dans la perspective de l'histoire de l'éducation coloniale – Une introduction », in : DEPAEPE, M. *et al.*, 2003 : 16.

¹⁷ BORCK, 2001 : 34.

à une analyse qualitative des contenus. De nombreux travaux peuvent très utilement associer ces deux approches, étant donné que la plupart d'entre eux impliquent à la fois une interrogation qualitative et quantitative.

Dans un souci de multidisciplinarité et en raison du caractère hétérogène du matériel étudié, l'analyse proprement dite des extraits identifiés – environ 1200 – a veillé à se nourrir des apports provenant de domaines variés, permettant des clés de lecture diverses, le but ultime étant d'offrir une vision contrastée et argumentée de ce qui constituait, en dernier ressort, le paysage identitaire offert aux écoliers belges. Plus scientifiquement, notre étude se rattache à un aspect aujourd'hui considéré comme plus classique de l'analyse des manuels scolaires, à savoir leur rôle en tant que transmission et reproduction des idéologies et l'intégration des enfants dans leur espace socioculturel¹⁸.

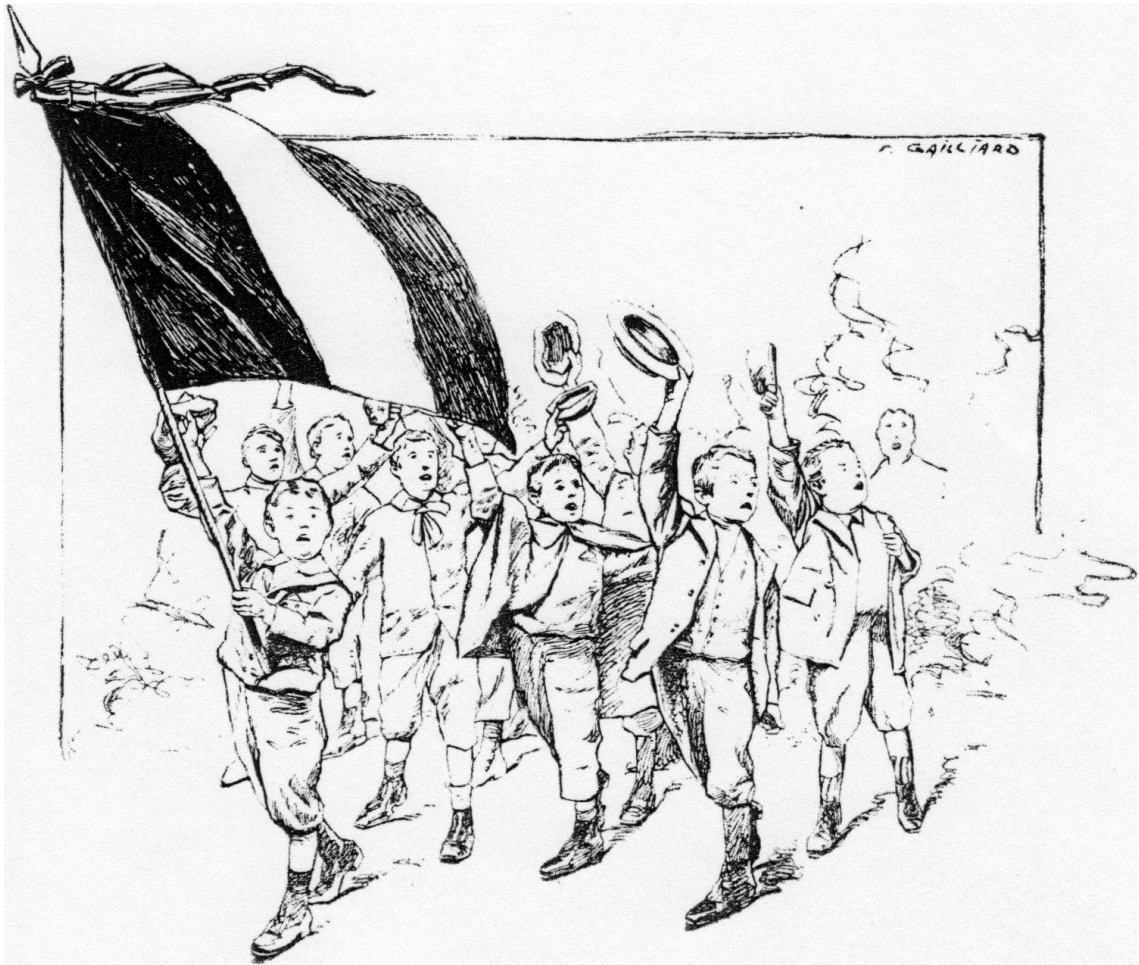
IV. Organisation du présent travail

Après cette première partie rédigée en guise d'introduction générale, une deuxième partie propose un cadre théorique dans lequel s'inscrit notre recherche. Outre un panorama succinct de l'histoire de l'instruction en Belgique et un aperçu de l'état de la recherche concernant les manuels scolaires, ce premier contact avec la matière objet de notre étude envisage la question du rapport entre l'institution scolaire et l'identité nationale. Il s'agira de tenter de définir d'abord le concept complexe d'*identité nationale* de manière générale, pour circonscrire ensuite petit à petit cette problématique au cadre spatio-temporel que nous avons défini (la Belgique entre 1842 et 1939). La troisième partie de la thèse, la plus volumineuse et le plus personnelle, rassemble l'analyse du corpus proprement dit, dont le but consiste à vérifier les hypothèses, principale et secondaire, que nous avons formulées au début de cette introduction. Pour les raisons que nous venons d'exposer, l'analyse a été scindée en trois grands titres, intitulés respectivement « La Belgique, une terre de braves », « La Belgique unie » et « Petit pays, grande nation », comportant chacun plusieurs sous-catégories, pour lesquelles un profond travail de mise en contexte a été mené, portant le cas échéant sur des questions historiques ou méthodologiques ; il est généralement situé au début de chaque chapitre sous le

¹⁸ KITA, P., in : DEPAEPE *et al.*, 2003 : 32-33.

sous-titre *introduction*. Afin de mettre l'accent sur les caractères propres à chacune de ces catégories, quelques mots de synthèse sont proposés à la fin des chapitres correspondants. Une quatrième partie présente les conclusions auxquelles notre recherche a abouti et les perspectives qui se profilent désormais. Elle précède les références bibliographiques complètes et la table des matières.

DEUXIÈME PARTIE
CADRE THÉORIQUE



I. Jalons de l'histoire de l'enseignement en Belgique

Notre étude sur le sentiment patriotique dans les manuels scolaires ne pouvait se passer de quelques informations concernant les grandes étapes de l'enseignement en Belgique. Pour des raisons évidentes, nous avons davantage privilégié les informations en rapport avec l'école primaire et afin d'offrir une vision plus globale, nous avons choisi de prolonger notre panorama au-delà des limites temporelles propres à notre étude et de l'amener jusqu'à nos jours.

L'histoire de l'enseignement en Belgique est une histoire mouvementée, violente même, dont le cours marquera de manière décisive l'ensemble de la vie politique du pays. Étudier l'évolution du système éducatif belge, c'est avant tout se pencher sur les avatars des clivages spécifiques qui vont déterminer l'ensemble du paysage sociopolitique du pays¹. Dans un premier temps, le jeu des tensions propres aux familles idéologiques belges va durablement influencer le développement du système scolaire, en éternel porte-à-faux entre l'Église et l'État. À cette première dynamique vient se greffer celle de la question sociale, où l'école – et surtout l'école primaire – est conçue comme un instrument de progression sociale et de démocratisation. Enfin, un troisième clivage apparaît, plus tard, suite à l'action de forces centrifuges de plus en plus marquées, mettant en avant les identités communautaires s'exprimant par le biais d'une langue et d'une culture propres.

Avant de poursuivre, il convient de préciser d'ores et déjà le sens que nous souhaitons donner à un concept étroitement lié à la question identitaire et qui apparaîtra souvent lors de nos réflexions postérieures, à savoir celui d'*idéologie*. Nous accordons à ce terme la signification que lui donne Teun van Dijk dans son ouvrage *Ideology and Discourse. A Multidisciplinary Introduction*, où les idéologies sont définies comme des « croyances fondamentales des groupes socialement partagées »² et où le concept d'idéologie renvoie à « un type de cognition sociale et plus particulièrement à un ensemble de croyances fondamentales sur lesquelles s'appuient les représentations sociales d'un groupe. »³ Le concept d'idéologie ne peut se comprendre qu'à partir d'une double démarche, cognitive et sociale puisque

¹ Cf WYNANTS, P., PARET, M. « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », in: GROOTAERS, 1998 : 13-84.

² VAN DIJK, 2003 : 20. C'est nous qui traduisons.

³ VAN DIJK, 2003 : 25.

les idéologies font partie de l'esprit des individus tout en étant une représentation commune, partagée par les membres d'un groupe. En retour, ce sont les idéologies qui organisent les représentations sociales à un micro-niveau, tandis qu'à un macro-niveau, elles déterminent les relations entre les groupes (pouvoir et domination, par exemple), raison pour laquelle on les a définies traditionnellement comme étant la légitimation de la domination de la part de la classe dominante ou les élites⁴.

1. Situation de l'enseignement avant 1830

L'Ancien Régime se soucie relativement peu de l'école qui est aux mains des autorités locales, de l'initiative privée et, en grande partie, du clergé, qu'il soit séculier ou monastique. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour voir l'État s'intéresser davantage aux questions scolaires. Le but poursuivi n'est autre que celui de renforcer la centralisation du pouvoir et d'affirmer la primauté du pouvoir civil sur le religieux. Dans le sillage des profondes réformes institutionnelles entreprises sous le sceau du despotisme illustré, menées par les Habsbourg, l'impératrice Marie-Thérèse fait supprimer la Compagnie de Jésus dont elle confisque les biens. « Si, en 1773, le gouvernement de Vienne met tant d'empressement à exécuter en Belgique le bref pontifical supprimant l'ordre des jésuites, c'est qu'il veut saisir cette occasion d'arracher à l'Eglise et aux milieux *ultramontanistes* leur action sur la jeunesse. »⁵ L'Etat ouvre alors quinze collèges officiels, appelés thérésiens, occupant pour la plupart les locaux confisqués aux Jésuites. Mais ces nouvelles institutions qui poursuivent le but de « former des citoyens utiles à l'Eglise et à l'État »⁶ sont trop empreintes des idées de l'*Aufklärung* allemande. Elles ne remportent guère de succès auprès des parents belges qui décident de les faire désertir par leurs enfants, au profit des collèges catholiques. Plus intransigeant que sa mère, Joseph II poursuit les réformes entreprises par celles-ci. Il s'efforce de développer l'instruction élémentaire mais se voit freiner dans son élan par des difficultés financières et par l'opposition de l'Eglise. Avec la domination française, dès 1792, on assiste à la fermeture de nombreux établissements, dont l'Université de Louvain soupçonnée d'organiser la résistance religieuse. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795)

⁴ VAN DIJK, 2003 : 47.

⁵ DUMONT, 2000 : 337.

⁶ Selon les termes de Kaunitz, chancelier des Habsbourg aux Pays-Bas.

promulguée en France s'applique aux nouveaux départements belges (1797). « Elle prévoit la création d'écoles primaires municipales, dont la religion est bannie et qui échouent complètement. »⁷ Sous le régime napoléonien et après la signature du concordat entre l'empereur français et le pape (1801), les tensions entre les autorités en place et l'Église se modèrent. La religion retrouve sa place dans les classes, mais le niveau de l'instruction est terriblement faible, qu'il s'agisse des établissements relevant de l'État ou de l'initiative privée. L'Université de Louvain demeure fermée, mais des facultés de droit, lettres et sciences voient le jour à Bruxelles et à Liège. Les écoles centrales datant de 1797 sont remplacées par des lycées de niveau secondaire supérieur qui rappellent grandement ceux de l'Ancien Régime. En fait, si le régime napoléonien vise à diriger l'ensemble de l'appareil scolaire, son entreprise échouera faute de moyens.

À partir de 1815, Guillaume I^{er} prend à son compte de scolariser le plus grand nombre et de combattre activement l'analphabétisme. La liberté de l'enseignement, en principe garantie par la Constitution, se voit bafouée par les velléités dirigistes du monarque qui prétend imposer, dans les faits, un monopole d'État. La pomme de la discorde qui marquera si longtemps l'histoire scolaire belge est jetée. À côté des 1500 écoles primaires, des 7 athénées d'enseignement moyen nouvellement créés et des nouvelles universités de Gand, Liège et Louvain, les autorités hollandaises suppriment, grâce à l'arrêté royal du 1^{er} février 1824, les établissements dirigés par les Frères de la Doctrine chrétienne venus de France et, l'année suivante, les petits séminaires. En contrepartie, un collège philosophique est érigé à Louvain, destiné à former les futurs séminaristes. Ce contrôle omniprésent de l'État provoque la colère du clergé belge ; ce sera un des principaux griefs qui le poussera à prendre part à la Révolution de 1830, à côté des libéraux. Ces derniers et les catholiques avaient scellé leur accord en 1828 dans un programme commun, où les deux tendances réclamaient liberté de presse et d'enseignement. Les quinze ans de régime hollandais sont donc marqués à la fois par un contrôle de l'État à tous les niveaux de l'enseignement et par la volonté d'en écarter l'Église catholique (même si, dans les faits, l'instruction religieuse ne disparaîtra véritablement jamais des écoles), et d'autre part, par une amélioration sensible du niveau d'instruction du peuple belge.

⁷ WYNANTS, in : GROOTAERS, 1998 : 19.

2. À partir de 1830

Le gouvernement provisoire issu de la révolution va pratiquement faire table rase du système hollandais et consacrer dans le droit public la liberté de l'enseignement. Ainsi la Constitution belge, votée par le Congrès national le 7 février 1831, stipule-t-elle dans son article 17 que « l'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi. » Autrement dit, chacun est libre d'ouvrir une école et de fréquenter l'établissement de son choix. L'interprétation de cet article ne sera pas sans donner lieu à de vives tensions qui secoueront l'État belge tout au long de son histoire. D'un côté, l'épiscopat souhaite une relative autonomie de l'Eglise afin de libérer le catholicisme de l'influence des pouvoirs publics et lui permettre d'exercer librement sa mission. De l'autre, les libéraux considèrent que la Constitution doit veiller à émanciper l'homme de l'emprise du pouvoir spirituel. La Constitution porte en elle les germes de la question scolaire. À ce postulat de départ vient se greffer l'épineux problème du financement du système éducatif. Pour un certain nombre de catholiques de 1830, il n'y a d'enseignement que privé, c'est-à-dire, dans leur optique, confessionnel, puisque l'instruction s'accompagne d'une éducation qui s'appuie forcément sur une doctrine morale qu'un État neutre n'est pas en mesure d'assumer. Ils conçoivent l'école publique comme un dernier recours mais qui, elle aussi, doit être gouvernée par les normes morales de la religion dominante, à savoir catholique. De leur côté, le catholicisme que professent la plupart des dirigeants libéraux les empêche de faire preuve d'un anticléricalisme radical en la matière même si un certain nombre d'entre eux revendiquent un rôle actif de l'État. Celui-ci serait amené à former les citoyens de toute opinion, créant et dirigeant des écoles publiques neutres où la propagande religieuse, de quelque origine qu'elle soit, n'aurait pas sa place. Le clergé ne souhaite pas voir l'État ouvrir des écoles et réclame plutôt le soutien de celui-ci par un système de subsides, en compensation de la mission d'instruction publique qu'il mène. Les libéraux refusent mais se voient obligés à signer un compromis en raison de l'effondrement du système public d'enseignement. Par ailleurs, beaucoup d'entre eux estiment qu'il est bon, pour maintenir l'ordre public, que tous reçoivent une instruction religieuse, sorte de garant de la morale et de la pérennité du nouveau système en place. En ce qui

concerne la situation de l'instruction avant la première loi organique de l'enseignement primaire, il laisse fortement à désirer. Un rapport de 1838 sur «l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique» de Ducpétiaux révèle que, parmi les enfants âgés de 6 à 15 ans, un sur deux ne jouit d'aucune forme de scolarité primaire. Si l'on se réfère aux statistiques, plus de la moitié de la population soit 50,85% ne savait ni lire ni écrire en 1843.

C'est ainsi que catholiques et libéraux sont amenés à signer le dernier grand compromis en matière d'enseignement placé sous la bannière de l'unionisme. Le 23 septembre 1842, la loi Nothomb est votée, la première loi organique sur l'enseignement primaire qui, sans ouvertement l'avouer, va accorder une place privilégiée à l'Église, alors que les libéraux, dont trois députés seront les seuls à s'opposer à la loi, sont rassurés par le rôle important accordé aux communes. La loi de 1842 reste très timide quant à la création d'écoles et laisse largement l'initiative entre les mains du clergé, bien que les communes soient autorisées à reprendre et financer les écoles catholiques. Par ailleurs, le contrôle de la nomination et du contenu des manuels échappe au clergé, qui obtient néanmoins un rôle dans la rédaction des règlements intérieurs des écoles. On peut parler, en pratique, de la naissance d'un enseignement primaire public confessionnalisé. Il n'y est pas non plus question d'obligation scolaire. L'article 6 de cette loi précise que « l'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, le système légal des poids et mesures, les éléments de calcul et, suivant les besoins des localités, les éléments de la langue française, flamande ou allemande. L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école. Les enfants qui n'appartiennent pas à la communauté religieuse en majorité dans l'école, seront dispensés d'assister à cet enseignement. » Cet article laisse la porte grande ouverte pour que les catholiques puissent christianiser le réseau officiel, que les communes financeront dans la plupart des cas, évitant ainsi aux catholiques d'ouvrir de nouvelles écoles confessionnelles privées (donc, non subventionnées).

En outre, la loi Nothomb stipule que :

- toutes les communes doivent disposer d'une école primaire mais elles peuvent choisir d'adopter une école libre. S'il existe déjà une école catholique, les communes catholiques vont l'adopter comme école communale. Si le conseil communal est dominé par les libéraux, ils feront construire une école officielle. Par

conséquent, s'il n'y a qu'une école catholique dans la commune, les parents y enverront généralement leurs enfants pour des questions de commodité ;

- le cours de religion est obligatoire ;

- le clergé a un droit de regard sur les manuels scolaires et peut donc intervenir en tant qu'autorité ;

- aucun diplôme n'est requis pour enseigner.

Cet apparent état de grâce ne durera que peu de temps. Dès 1846, la politique libérale centre une grande partie de son attention sur l'indépendance du pouvoir temporel et l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sans intervention aucune du clergé. C'est la fin de l'unionisme. Huit ans après la loi réglant l'enseignement primaire et alors que les libéraux sont majoritaires, la première loi organique sur l'enseignement moyen (1^{er} juin 1850) est votée, sous l'impulsion de Charles Rogier. Cette loi prévoit la division des établissements publics en deux degrés : les écoles moyennes supérieures, appelées « athénées royaux » et les écoles moyennes inférieures et les écoles primaires, dénommées « écoles moyennes ». Elle entraîne la création de 10 athénées et de 50 écoles moyennes dépendant de l'État, où l'intervention du clergé est limitée à l'enseignement de la religion. Ceci répond au double souci de la bourgeoisie : formation de l'élite et constitution d'une classe moyenne d'intellectuels. Cette dernière tâche est assignée aux écoles moyennes de l'État, avec un cycle de 3 ans où l'on enseigne surtout la langue maternelle, une seconde langue, des mathématiques et exceptionnellement du latin. Ces écoles moyennes englobent désormais les écoles industrielles ou commerciales et sont destinées «à un public d'extraction sociale plus modeste que les athénées». Défendant son projet de loi devant le Parlement en 1850, Charles Rogier justifie l'implantation d'écoles moyennes : « Je crois que c'est un grand bien que de donner un enseignement suffisant à un grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles honnêtes et modestes qui aujourd'hui ne peuvent pas recevoir un enseignement approprié à leur profession, à leurs besoins, ce qui fait qu'ils vont parfois ailleurs chercher un enseignement qui ne fait d'eux parfois que des citoyens inutiles ou dangereux. Les écoles moyennes sont destinées à faire de ces enfants d'honnêtes bourgeois, d'honnêtes artisans, des cultivateurs habiles, satisfaits de leur situation. » À partir de 1857, le gouvernement Rogier/Frère-Orban mène une politique de laïcisation dans plusieurs domaines,

dont l'enseignement. Il réagit notamment contre une Église de Rome qui s'est montrée intransigeante face aux questions scolaires belges. La loi de 1842 est modifiée afin de soumettre les religieux au droit commun, de diminuer le nombre d'écoles adoptées et de multiplier, en contrepartie, les écoles communales publiques. En outre, l'idée de la scolarité obligatoire, gratuite et laïque commence à faire son chemin et s'inscrit comme un objectif prioritaire au sein de la Ligue de l'Enseignement, influent groupe de pression créé en 1864.

Les élections du 14 juin 1870 voient le retour des catholiques au pouvoir, les libéraux payant ainsi le prix fort de leurs guerres intestines. Mais le pouvoir des catholiques va vite vaciller à son tour, suite également à des divisions internes⁸ et les libéraux sortent à nouveau vainqueurs du scrutin électoral du 11 juin 1878. Pierre Van Humbeeck, un anticlérical notoire, est placé à la tête du tout récent Ministère de l'Instruction publique, ce qui est perçu par les catholiques comme une grave provocation, voire un acte de guerre. Frère-Orban, responsable du groupe libéral désormais au pouvoir, met en place les instruments qui visent à séparer la religion de la politique et s'attaque notamment au problème scolaire. « Selon lui, tout progrès social dépendrait du relèvement de l'instruction publique »⁹. Le Sénat vote à une seule voix de majorité la loi Van Humbeeck (1879), surnommée *loi de malheur* par les catholiques. Celle-ci institue un enseignement primaire laïc, placé sous la direction exclusive des pouvoirs publics. Dans les faits, cela signifie que :

- le système de l'adoption des écoles libres par les communes est supprimé ; chaque commune devra se doter d'au moins un établissement d'enseignement primaire officiel ;
- tous les enseignants doivent être diplômés d'une école normale de l'État ;
- les cours de religion sont supprimés des heures de classe et ne peuvent donc plus se donner qu'en dehors de celles-ci.

Deux ans plus tard, on compte dans le pays 25 athénées et 150 écoles moyennes. S'ouvre alors une période de tensions extrêmes sans précédent entre libéraux et catholiques (1878-1884). L'Église interdit à ses fidèles de fréquenter les écoles officielles, ces écoles « sans Dieu » et refuse d'entrer dans les établissements

⁸ Les ultramontains prétendent notamment supprimer les nombreuses libertés prévues dans la Constitution.

⁹ DUMONT, 2000 : 494.

publics. Dans certaines communes, des bourgmestres sont révoqués de leurs fonctions car ils refusent d'appliquer la loi. Par ailleurs, les impôts augmentent pour permettre la création de nouvelles écoles publiques, mesure qui n'est pas sans provoquer le mécontentement de la population. De son côté, le clergé belge ne baisse pas les bras, bien au contraire. En deux ans, il met sur pieds un enseignement libre, grâce à un financement propre qui accueille 190 000 élèves, soit 60% des enfants scolarisés, alors que ce chiffre n'était que de 13,1% en 1878. Les évêques belges menacent les défenseurs de l'enseignement laïc et le pape Léon XIII refuse de se prononcer contre ce chantage. En signe de protestation, Frère-Orban rompt le 5 juin 1880 les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. La guerre scolaire se mue en guerre religieuse et on en vient à utiliser la force pour expulser des défenseurs de l'enseignement libre, installés dans des locaux communaux.

Le gouvernement libéral avait sans aucun doute présumé de sa force politique. D'aucuns dans l'opinion publique avaient d'ailleurs vu dans ses attaques contre l'Église une dérive vers un centralisme despotique pourtant contraire aux idées libérales. En conséquence, les élections du 10 juin 1884 vont de nouveau renverser la balance en faveur des catholiques, qui conserveront le pouvoir pendant 30 ans. Négligeant les conseils du souverain Léopold II¹⁰, leur réaction ne se fait pas attendre. Jules Malou, premier Ministre, se hâte de rétablir les relations diplomatiques avec le Vatican, supprime le Ministère de l'Instruction publique et fait voter la loi Jacobs (20 septembre 1884) qui rétablit un cours de religion facultatif dans le programme des cours, ainsi que la possibilité pour les communes d'adopter une école libre et donc de supprimer l'éventuel établissement officiel, qui se retrouve en quelque sorte « rechristianisé », non souvent sans le concours des édiles locaux. Dans les faits, cette nouvelle réforme va provoquer le démantèlement d'écoles communales et la mise en disponibilité des enseignants du réseau officiel dont les postes auront été supprimés. Néanmoins, des écoles libres se maintiennent dans les communes au pouvoir libéral fort. Là où la population est idéologiquement divisée, la guerre scolaire prend des allures de lutte endémique. En octobre 1884, Auguste Beernaert est nommé premier Ministre par le roi et il va tenter de se

¹⁰ Léopold II écrit en 1878 à Jules Malou, nouveau premier Ministre catholique : « Après 1878, les libéraux ont agi comme s'il n'y avait plus de catholiques en Belgique. L'intérêt des catholiques est de ne pas oublier qu'il y a dans le pays un très grand nombre de libéraux » (cité par DUMONT, 2000 : 495)

montrer plus conciliant que son prédécesseur. C'est ainsi par exemple que les instituteurs privés de leur poste vont recevoir des allocations d'attente et, selon les besoins, des écoles officielles seront maintenues.

3. Vers l'obligation scolaire

Après l'introduction du suffrage universel plural en 1893, les élections de l'automne 1894 voient la consécration de la domination catholique, l'entrée des socialistes sur la scène politique belge et la descente aux abîmes des libéraux. François Schollaert est nommé Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Il fait voter le 15 septembre 1895 une loi organique de l'enseignement primaire qui rétablit l'enseignement obligatoire de la religion, sauf en cas de dispense spéciale individuelle à la demande du père de famille¹¹ et qui entérine le principe de subsidiarité des écoles privées adoptables respectant les programmes légaux et acceptant le contrôle de l'État. Il ne s'agit plus tant pour les catholiques de diffuser leur foi dans les écoles, mais plutôt d'en assurer le financement par l'État et donc d'étendre le réseau libre. La guerre scolaire va enfin s'offrir une trêve.

En 1914, un projet de loi appelé loi Pouillet est déposé au Parlement, prévoyant l'obligation et la gratuité scolaire pour tous les enfants de 6 à 14 ans et la prise en charge par l'État, par le truchement des communes, du traitement des instituteurs formés dans les écoles normales, même ceux enseignant dans une école adoptée. L'État contrôlerait en outre les programmes et leur application. Le projet est voté mais son application est suspendue jusqu'au lendemain de la guerre. À l'issue de celle-ci, le gouvernement d'« union sacrée » regroupant les trois principales forces politiques belges donne priorité à la reconstruction du pays et aux questions sociales. Le suffrage universel pur et simple¹², voté en 1919 va mettre un terme presque absolu aux gouvernements homogènes, cédant désormais la place aux coalitions. Bien que les catholiques occupent toujours une place centrale au sein de celles-ci, ils vont se voir néanmoins forcés de faire des concessions à leurs partenaires gouvernementaux, qui toutefois ne mettront jamais réellement en

¹¹ « Toutefois, comme le nombre d'abstentions ou de dispenses tend à s'élever, cette branche devient *de facto* facultative. L'Église tire argument de pareille situation pour affirmer que son propre réseau est le seul à former de véritables chrétiens. » (GROOTAERS, 1998 : 30).

¹² Il accorde le droit de vote à tous les hommes belges âgés d'au moins 21 ans.

danger les prérogatives que le réseau libre a obtenues jusque là. Alors que les socialistes sont pour la première fois majoritaires à la Chambre des représentants et que Jules Destrée est le premier ministre laïque de l'Instruction publique, la loi du 13 novembre 1919 décide du paiement du salaire de base de tous les instituteurs par l'État. Le nouveau ministre socialiste fait de la démocratisation de l'enseignement son cheval de bataille. C'est ainsi qu'il justifie l'octroi de subsides aux écoles libres par l'exigence sociale de garantir l'instruction obligatoire. L'école primaire est désormais officiellement chargée de l'éducation du peuple. Cet état de fait est néanmoins bien antérieur à l'approbation de cette loi. En effet, dès 1910, on ne compte plus que 8,98% d'analphabètes au sein de la population belge, contre 50,85% en 1843¹³. L'accord intervenu après la Première guerre mondiale sur le financement de l'école primaire ne concerne pas l'enseignement moyen et secondaire. L'antagonisme catholiques-anticléricaux trouve dans cette question un dernier exutoire. En effet, si l'évolution de la société rend nécessaire l'amélioration du niveau d'instruction de la population et donc la croissance de l'enseignement secondaire et supérieur, le contingentement bloque le développement du réseau moyen officiel jusqu'en 1934, ce qui fait l'affaire des catholiques. Dès 1924, un cours de morale non confessionnelle est introduit dans l'enseignement secondaire officiel pour les élèves dispensés du cours de religion.

Au début des années 1930, la question linguistique est au cœur de toutes les préoccupations de l'État belge et, assez logiquement, l'école ne reste pas en marge. En 1932, l'unilinguisme régional de l'enseignement est proclamé dans le primaire et le secondaire, sauf à Bruxelles qui demeure bilingue. Des mesures transitoires sont prévues pour les francophones vivant en Flandre. La loi ne concerne pas l'enseignement universitaire et à Louvain, les cours se maintiendront en français bien que cette université soit en territoire flamand, ce qui entraînera les problèmes que l'on sait dans les années 1960. Au sortir de la deuxième Guerre mondiale et après avoir réglé la question royale qui occupe le pays pendant les premières années de l'après-guerre, la question scolaire resurgit. Profitant de sa majorité absolue, le Parti social-chrétien (PSC-CVP¹⁴) et en particulier le Ministre de l'Instruction publique Pierre Harmel, fait voter une loi par le Parlement en 1950, dont les principaux aspects sont :

¹³ Source : *Annuaire statistique de Belgique*, cité par HAYT, GALLOY, 1997 : 136.

¹⁴ *Christelijke Volkspartij*.

- un important soutien financier à l'enseignement libre par le biais de subsides annuels ;
- l'ouverture de l'enseignement officiel aux diplômés de l'enseignement libre ;
- la mise en place de commissions mixtes, créées en 1952 (composées paritairement de représentants de l'officiel et du libre) chargées de donner leur avis sur les programmes scolaires tant dans l'enseignement libre que dans l'officiel, la création d'écoles d'État et la reconnaissance des écoles libres.

L'opposition laïque et en particulier les socialistes critiquent féroce­ment ces nouvelles mesures et plus concrètement le droit d'ingérence des secteurs catholiques, ne pouvant accepter que des représentants de l'enseignement libre aient leur mot à dire dans l'organisation de l'enseignement officiel, ce qu'ils considèrent comme une intervention manifeste de l'Église dans les affaires de l'État. En outre, ils s'opposent au financement des écoles libres car, d'après eux, cette aide n'est pas justifiée puisque les établissements officiels sont fréquentés à la fois par des non-croyants et des croyants. La victoire des libéraux et des socialistes en 1954 va ouvrir un nouveau chapitre de la guerre scolaire. Le socialiste Léo Collard, ministre de l'Instruction publique, décide de réduire les subventions de l'enseignement libre et suspend la désignation de nombreux instituteurs formés dans des écoles catholiques qu'avait décidée le gouvernement précédent. Le PSC, pourtant officiellement *déconfessionnalisé* crée, avec l'aide de l'épiscopat, un *Comité pour la défense des libertés démocratiques* (CDLD) ; les grèves et les manifestations se succèdent¹⁵. Les rues de Bruxelles sont le théâtre de heurts parfois violents lors de la marche sur la capitale, le 26 mars 1955. On peut dire que le deuxième volet de la guerre scolaire belge atteint son paroxysme entre septembre 1954 et juillet 1955. Loin de se montrer vaincu par les mesures gouvernementales, le pilier catholique va se renforcer et regrouper un certain nombre d'organisations chrétiennes (confédération nationale d'associations de parents, secrétariat national de l'enseignement catholique, etc.).

Cette seconde guerre scolaire se différencie de la première (1879-1884) sur plusieurs aspects. Les enjeux de la lutte entre les deux systèmes de pensée ne sont

¹⁵ « Toutes les structures chrétiennes du pays menèrent un combat sans merci, allant jusqu'à retirer leur argent de l'Office des chèques postaux pour mettre les finances de l'État en difficulté » (DUMONT, 2000 : 587).

plus exclusivement idéologiques, mais se centrent davantage sur les questions de financement. Ensuite, en raison de l'allongement de la scolarité, le terrain de l'affrontement s'est déplacé de l'enseignement primaire vers le secondaire. Enfin, démocratisation de la vie politique oblige, il ne s'agit plus tant d'une guerre entre notables qu'un combat de masses, où le PSC-CVP n'est plus un parti étroitement confessionnel, défenseur des intérêts de l'Eglise et de sa participation active dans les affaires publiques. En revanche, il réclame le droit pour les familles chrétiennes d'offrir à leurs enfants l'éducation de leur choix sans pénalisation économique. De son côté, le Parti socialiste belge, érigé en principal défenseur de la laïcité, ne remet plus en question l'existence du réseau libre, ni son droit aux subsides publics, mais souhaite que l'État puisse ouvrir des écoles à tous les niveaux et souhaite libérer les écoles communales d'un caractère catholique encore trop marqué. La liberté du père de famille est le dénominateur commun entre ces deux tendances, ce qui va permettre de trouver un terrain si non d'entente, du moins de rapprochement. Les élections de 1958 sont remportées par les catholiques qui sont forcés de former un gouvernement minoritaire, aucun accord avec les partis laïcs n'étant possible tant que la question scolaire n'est pas réglée. Gaston Eyskens, alors premier Ministre, confie cette tâche aussi difficile qu'inespérée à Maurice Van Hemelrijck, nouveau ministre de l'Instruction publique, qui met sur pied une Commission nationale chargée d'étudier la question et de trouver un compromis valable pour tous. Les trois partis traditionnels décident alors de négocier un nouvel accord : le Pacte scolaire coulé sous forme de loi (officiellement ratifiée le 29 mai 1959) veille à satisfaire au maximum toutes les forces en présence et signifie un armistice d'au moins douze ans. Cette loi entérine l'existence des deux réseaux : l'enseignement officiel, comprenant l'enseignement de l'État et l'enseignement officiel subventionné (aux mains des communes, des provinces) d'une part et l'enseignement libre (essentiellement catholique) de l'autre. Ces deux réseaux reçoivent désormais des aides de la part de l'État. Par ailleurs, le pacte prévoit la gratuité de l'école aux niveaux maternel, primaire et secondaire, que ce soit dans les écoles officielles ou dans l'enseignement libre subventionné, ce qui garantit la liberté du chef de famille quant au choix de l'établissement pour ses enfants. Il reconnaît le libre choix entre la morale et la religion (catholique, protestante, israélite et, par la suite, musulmane) et, pour ce faire, introduit deux heures obligatoires de religion dans les écoles du réseau officiel. L'État prend en charge le traitement de tous les

enseignants, quel que soit le réseau et s'engage à développer davantage le réseau officiel. Ce pacte scolaire de 1958 coûtera cher à l'État, mais c'est sans doute le prix à payer pour limer les divergences confessionnelles que la Belgique a connues depuis ses débuts et qui se sont canalisées dans la guerre scolaire.

Dès la fin des années 1960, la sécularisation et la déchristianisation du pays vont connaître une évolution sans retour. L'impact et la puissance des traditionnels clivages idéologiques sur la société s'en trouvent affectés. La chute libre des vocations religieuses amène l'enseignement libre à se laïciser de plus en plus. L'activité pédagogique cesse d'y être conçue comme un apostolat pour se transformer en un simple service public, un métier à part entière. D'un autre côté, le critère religieux cesse de primer pour des parents qui évaluent plus positivement, dans leur choix d'un établissement pour leurs enfants, la qualité dont jouit l'école, la convivialité qui y règne ou le type de formation qui y est dispensée. Dans le sillage des réformes promues par le concile Vatican II, l'ancienne « atmosphère chrétienne » qui marquait la plupart des établissements du réseau libre se mue en une sorte de philosophie d'ouverture au monde aux contours parfois volontairement vagues, entraînant de ce fait une hétérogénéité de plus en plus grande du monde scolaire. Du point de vue linguistique, les réformes de 1963 et 1971, premières grandes étapes d'une fédéralisation du pays que l'on pressent sans retour, vont avoir des conséquences sur l'enseignement. En effet, à l'instar de la nouvelle réglementation sur l'emploi des langues dans l'administration et dans la justice, la loi du 30 juillet 1963 stipule que dans l'arrondissement bilingue de Bruxelles-capitale, la langue de l'enseignement est le français ou le néerlandais selon le choix du chef de famille. Dans la région de langue allemande, une partie du programme peut, à partir de la troisième année de l'enseignement primaire, se donner en français dans les écoles primaires, secondaires et supérieures de langue allemande ou en allemand dans les écoles primaires de langue française. L'enseignement de la seconde langue peut être organisé dans l'enseignement primaire à partir de la 5^e année d'études, à raison de 3 heures maximum par semaine. La seconde langue est le français dans la région de langue néerlandaise, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais dans la région de langue française, le français dans la région de langue allemande. Mais des subventions réclamées par les classes

francophones des écoles primaires des « communes à facilité »¹⁶ sont refusées.

Quelque onze ans après la signature du pacte scolaire de 1958, les conditions sont remplies pour sa révision. La réforme de l'enseignement secondaire en un enseignement appelé *renové*¹⁷ entraîne notamment une série de coûts de fonctionnement et d'infrastructure auxquels le réseau libre n'est pas en mesure de faire face sans une nouvelle intervention de l'État. Une loi est signée le 11 juillet 1973 par tous les principaux partis désormais au devant de la scène politique belge. Contrairement à ce que l'évolution de la société dans les années 1960 aurait pu faire penser, le compartimentage est toujours de mise, voire s'accroît ; les uns et les autres sont rassurés quant à la poursuite du développement de leur réseau. En 1983, l'obligation scolaire est prolongée jusqu'à 18 ans dans tous les réseaux et la fréquentation de l'école primaire est limitée à maximum 7 ans¹⁸. Lors de la troisième étape de révision constitutionnelle de 1988-1989, les Communautés voient s'élargir leurs compétences ; elles héritent notamment de l'enseignement. Cette communautarisation vient modifier la donne du monde scolaire en bouleversant les rapports de force traditionnels entre les bastions éducatifs, et les divergences idéologiques entre le nord et le sud du pays cette fois menacent à nouveau la paix scolaire. En effet, si au cours de années 1970 et 1980, aucune des deux tendances ne prédominaient vraiment, la forte influence du catholicisme en Flandre fait craindre un amoindrissement du réseau officiel tandis qu'en Wallonie et à Bruxelles, la prédominance anticléricale effraie l'enseignement confessionnel. Conscients des risques d'explosion que ces nouvelles modifications peuvent engendrer, les législateurs limitent le transfert des compétences vers les entités fédérées, qui, si elles ont lieu, doivent s'accompagner de compensations en faveur des minorités idéologiques. L'évolution du pays est telle que la communautarisation de l'enseignement est définitivement scellée en 1994, où seules les compétences en matière d'obligation scolaire, de délivrance des diplômes et du

¹⁶ Il s'agit de communes officiellement non reconnues comme bilingues mais l'étant dans les faits, dont le recensement de la population révèle l'existence d'une minorité linguistique représentant au moins 30% de la population totale et où les habitants appartenant à cette minorité ont la possibilité de faire usage de leur langue maternelle dans leurs rapports avec l'administration (y compris d'y faire bâtir une école maternelle et primaire). Notons que le recensement linguistique a été supprimé en 1961 et que ces six communes font partie, depuis 1988, de la Région flamande.

¹⁷ Divisé en quatre types : enseignement secondaire général, enseignement secondaire technique, enseignement secondaire artistique et enseignement secondaire professionnel.

¹⁸ Une fois ce délai dépassé, les élèves en question passent directement dans une « classe d'accueil » de l'enseignement secondaire.

régime des pensions sont laissées aux mains de l'État fédéral. L'article de la nouvelle Loi fondamentale du pays ayant trait à l'enseignement permet de résoudre l'épineux problème scolaire en constitutionnalisant et en renforçant les garanties du Pacte scolaire. En effet, outre la liberté et le droit à l'instruction, elle consacre les principes suivants : libre choix des parents, neutralité du réseau de la Communauté, libre choix entre religion et morale non confessionnelle dans les écoles officielles, gratuité de l'enseignement jusqu'à la fin de la scolarisation obligatoire, droit à une éducation religieuse ou morale en charge des autorités communautaires. Mais, même si le bouclage juridique veille sur le sommeil des vieux démons de la guerre scolaire, ils pourraient bien se réveiller un jour. En 1997, les tensions politiques entre le PSC d'une part et le PS de l'autre, trouvent à nouveau un terrain privilégié dans l'enseignement, suite au projet de décret de loi lancé par l'alors Ministre-Présidente communautaire francophone en charge de l'enseignement¹⁹, Mme Laurette Onkelinx. De nouveau, c'est la question du financement qui est au cœur de tous les débats ; elle va vite déborder sur des questions d'ordre idéologique, qui, à ce jour, ne sont toujours pas complètement réglées.

¹⁹ Ainsi que de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé.

II. Le manuel scolaire

1. Aperçu de la question

Au cours des trente dernières années, le monde scientifique fait preuve d'un intérêt de plus en plus prononcé pour l'étude des manuels scolaires. Au début des années 1980, le catalogue électronique français *Emmanuelle* voit le jour, sous l'égide de l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) à Paris. Il a pour but de recenser l'ensemble des ouvrages scolaires publiés en France depuis 1789. La conception de cet immense répertoire répond non seulement à une nécessité historique et patrimoniale mais comble également un manque dans la recherche scientifique. En effet, cette banque de données ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine des études sur la pédagogie, la méthodologie, l'éducation mais aussi la civilisation. C'est ainsi que l'on va voir se multiplier en France les travaux, recherches, thèses et autres publications scientifiques, ayant pour point de départ ce type particulier de sources que sont les manuels scolaires. Le projet *Emmanuelle* donnera en outre lieu à un certain nombre de travaux similaires dans d'autres pays : MANES en Espagne, EME au Portugal, HISTELEA en Argentine. Citons également le travail réalisé par le Georg-Eckert-Institut allemand et celui du *Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec*. D'autres régions du monde sont également actives dans le domaine archivistique ; c'est notamment le cas des pays baltes et des pays scandinaves.

En Belgique, un projet de l'envergure d'*Emmanuelle* n'existe pas mais le manque est partiellement comblé grâce au notable travail du professeur Marc Depaepe et son équipe, concrétisé dans plusieurs publications qui constituent un solide outil de travail pour l'étude de l'histoire scolaire en Belgique²⁰. Parmi celles-ci, un répertoire, fruit du travail de plusieurs années, recense les manuels publiés au

²⁰ *Manuels scolaires belges 1830-1880. Répertoire/ Belgische leerboeken 1830-1880. Repertorium op basis van vier collecties* (Studia, 98). Bruxelles – Brussel : Archives Générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief, XXXII–361 p.

MINTEN L. *et al.* (1991 et 1992) *Les Statistiques de l'enseignement en Belgique*. Tome 1 : *L'Enseignement primaire 1830-1842*, Tome 2 : *L'Enseignement primaire 1842-1878*. Bruxelles : Archives nationales du Royaume.

DEPAEPE, M. *et al.* (1991) *Bibliographie de sources pour l'histoire de l'enseignement préscolaire, primaire, normal et spécial en Belgique, 1830-1959/Bibliografie van bronnen voor de geschiedenis van het voorschools, lager, normaal- en buitengewoon onderwijs in België, 1830-1959*. Gent : CSHP.

cours de 50 premières années d'existence de la Belgique, qui sont conservés dans quatre importantes bibliothèques du pays (l'ADHP de la KULeuven, la HOC de l'Université de Gand, la bibliothèque centrale de l'Université de Gand et la Bibliothèque royale de Bruxelles). À la suite des professeurs Marc Depaepe, de l'Université catholique de Leuven et Frank Simon, de l'Université de Gand, nombreux sont les jeunes chercheurs qui s'intéressent à l'étude des manuels scolaires et de tout le matériel scolaire y afférent (cahiers, tableaux, etc.), à travers des mémoires de licence ou des thèses de doctorat. L'avenir de la recherche en Belgique semble donc assuré. En Espagne, à côté du précieux travail de catalogage et de recherche réalisé au sein de l'UNED par le professeur Gabriela Ossenbach et son équipe, une place de choix doit être réservée au professeur Agustín Escolano, également directeur et initiateur du Centre international pour la culture scolaire de Berlanga de Duero, dont les nombreuses publications constituent un passage obligé pour quiconque s'intéresse, de près ou de loin, à la culture scolaire et à ce qu'il a lui-même dénommé la *manualística*, entendue comme regroupant l'ensemble des études relatives à l'histoire de modalités de conception, production et utilisation des manuels scolaires²¹.

2. De la validité du manuel scolaire comme objet d'étude

Il semble ne faire plus de doute pour personne aujourd'hui que le manuel scolaire n'est ni le programme, ni ce qui se fait réellement en classe. Nous savons qu'il ne constitue qu'un support et que c'est le maître qui choisit de mettre en relief certains sujets et d'en omettre d'autres. Conscients de ses limitations épistémologiques, des chercheurs veillent aujourd'hui à compléter son étude par l'analyse d'autres matériaux scolaires tels que les cartes murales²² ou les cahiers d'écoliers²³. En raison de leur caractère figé, voire artificiel et quelque peu

²¹ Cfr ESCOLANO, 1998 : 19-47.

²² « Als de muren konden spreken... Schoolwandplaten en de geschiedenis van het Belgisch lager onderwijs » [Si les murs pouvaient parler... Panneaux muraux scolaires et histoire de l'école primaire belge], thèse de doctorat défendue par Karl Catteeuw, sous la direction du Prof. Dr. Marc Depaepe, Katholieke Universiteit Leuven, 2005.

²³ Allant du simple florilège, avec *Nos cahiers d'écoliers* de Rachel Grunstein, Jérôme Pecnard, Brigitte Dancel (2002) aux éditions Les Arènes, aux rencontres de chercheurs sur ce sujet comme récemment à Macerata (Italie), *International symposium « Quaderni di scuola. Una fonte complessa per la storia delle*

réducteur, les ouvrages scolaires offrent cependant une vision particulièrement intéressante de cet héritage qu'à une époque donnée une société juge bon de transmettre et en ce sens, ils appartiennent à ce que le professeur Escolano a défini comme un incontournable « espace de la mémoire »²⁴. C'est de cette caricature du savoir, de sa simplification parfois outrancière que ressort toute la quintessence des connaissances à léguer. À défaut de pouvoir recréer pour les besoins de la recherche les conditions à l'identique des pratiques scolaires - ce qui relève de la science-fiction - le manuel s'impose donc comme un indicateur intermédiaire et, dans une perspective historique, comme le reflet plus ou moins fiable des préoccupations, des valeurs, des normes d'une société au moment où on le rédige.

Le manuel scolaire constitue l'une des pièces d'un ensemble complexe dans lequel interviennent de nombreux acteurs et de multiples facteurs. L'enseignant et les élèves, bien entendu, mais aussi les parents, l'institution scolaire et le monde éditorial se retrouvent soumis à des forces à la fois internes et externes, à géométrie variable, que sont les programmes, les pratiques pédagogiques, les savoirs scolaires et savants, l'économie, etc. Mais au-delà de cette évidence, « le manuel apparaît comme un genre discursif particulier, un texte spécifique impliquant des modes de lecture particuliers. »²⁵ Alain Choppin²⁶ a établi les quatre fonctions du manuel : référentielle, instrumentale, idéologique et culturelle, et documentaire. Nous nous concentrerons pour notre part sur celle ayant trait à l'idéologie et à la culture. Alors qu'en tant que transmetteur du savoir, le manuel scolaire se retrouve périodiquement au centre de polémiques autour de l'éducation, les axes de recherche le concernant sont extrêmement variés. Critères d'élaboration du manuel, diffusion des ouvrages scolaires, avenir du livre imprimé à l'heure des publications électroniques, critique épistémologique, point de vue didacticien, politique du livre dans les pays en voie de développement, les approches ne manquent pas. Chaque année, on constate que celles-ci s'enrichissent des apports d'autres domaines de la connaissance et renouvellent constamment leurs préoccupations. C'est ainsi que les études sur le genre ou les approches postcoloniales, par exemple, ont récemment fait leur apparition dans le champ d'étude sur les manuels. Toute question ayant

culture scolastiche e dei costumi educativi tra Ottocento e Novecento » (26-29 septembre 2007), pour ne citer que ces deux exemples.

²⁴ ESCOLANO, 2001 : 35-46.

²⁵ BRUILLARD, 2005 : 13-36.

²⁶ Cité par BRUILLARD, 2005 : 4.

rapport à ce curieux outil semble pouvoir faire l'objet d'études en provenance d'une variété de disciplines, allant de l'histoire à la pédagogie, en passant par la psychologie, la philosophie ou la sociologie. Dans ce vaste ensemble, il n'est pas toujours aisé pour le chercheur de s'y retrouver, de tracer un axe d'étude valable et original, et de ne pas (trop) s'en éloigner.

III. L'école et le sentiment national

1. Généralités

Dès avant la fin de la guerre franco-prussienne, un bruit court en France qui affirme que « c'est l'instituteur allemand qui a gagné la guerre ». Au-delà de la volonté française de chercher dans les éventuelles défaillances de son système éducatif les causes de sa défaite, cette affirmation apparaît comme limpide révélatrice de la mission patriotique²⁷ que l'opinion publique confie alors à l'école. Dès la généralisation de l'enseignement, les auteurs eux-mêmes reconnaissent le rôle à jouer par le manuel de lecture comme intermédiaire de l'apprentissage du sentiment national et ne manquent pas de se justifier dans les préfaces des ouvrages qu'ils signent. Publié en 1853, les *Lectures nationales* de F. Kenis, instituteur communal à Anvers, prétendent répondre au principe selon lequel « les exercices de lecture, dans un livre classique, ne doivent pas seulement être propres à familiariser les élèves avec les mécanismes de cette science, mais il faut encore, et surtout que ces leçons offrent assez d'intérêt pour être étudiées avec fruit. »²⁸ L'auteur insiste ensuite sur ce qu'il estime être les connaissances indispensables à enseigner à l'école où « celles qui se rapportent au pays où l'on est né, occupent nécessairement une place importante. » Cet ouvrage vise à combler un vide bibliographique et a pour but de mettre les notions clés concernant la patrie à la portée des esprits des enfants « d'une manière simple et claire ». Outre le fait plutôt curieux d'en offrir une version flamande « afin que cet ouvrage puisse être employé dans toutes nos provinces », notons enfin que l'auteur exprime sa volonté de le faire adopter comme « livre classique », espérant dans ce cas que son emploi se généralise.

²⁷ Nous assumons ici le sens de *patriotique* selon la définition donnée par Louis Vos, où le « patriotisme est simplement une forme de nationalisme, officiellement reconnue par un État-nation existant. » (VOS, 2005 : 41 ; c'est nous qui traduisons).

²⁸ KENIS, 1853 : 3.

De génération en génération, l'école est supposée contribuer à alimenter une conscience collective. Quant à la famille, son rôle au sein de cet ensemble est complexe. Elle devrait marcher au diapason de l'école et de ses enseignements, ce qui n'est pas forcément toujours le cas. La collaboration souhaitée et préconisée entre ces deux milieux affleure dans de nombreux textes scolaires. Ainsi n'est-il pas rare de trouver des dialogues imaginaires entre un maître et ses élèves où ces derniers font part de conversations qu'ils auraient eues avec leur père. À l'inverse, on observe également, comme dans ce petit manuel de 1845, des conversations d'apparence innocente entre un père et son fils, au sujet de savoirs légués par le système scolaire : « J'ai entendu dire souvent à l'école que nous devons aimer la patrie [...] je ne sais pas très bien ce que tout cela veut dire », interroge le petit Julien. « Votre patrie, mon fils, est le pays où vous êtes né et où vous avez été élevé : c'est la Belgique. [...] Nous devons aimer la Belgique et nous devons aimer les Belges, nos compatriotes »²⁹, offre le père en guise de réponse.

Émile Durkheim écrivait en 1922 que « l'éducation [...] est avant tout le moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence. »³⁰ Selon les régions du monde et les époques, cette évidence se teinte d'accents divers à l'intensité variable. En décembre 2006, par exemple, le Sénat japonais votait une réforme controversée de l'éducation qui introduisait dans les écoles l'enseignement du patriotisme, qui se définissait comme « une attitude de respect de la tradition et de la culture, d'amour pour la nation et la terre qui nous a élevés, et qui contribue à la paix et au développement international ». Les enjeux idéologiques que contiennent l'enseignement « de la patrie » et plus largement, de l'histoire nationale ne passent inaperçus pour personne. Claude Carpentier³¹ a relevé la préoccupation existant en Afrique du Sud quant à l'élaboration des programmes les plus récents, aptes à rendre compte de la diversité ethnique et à dépasser l'héritage de division et de discrimination.

Dès le début du XIX^e siècle, les classes cultivées des sociétés européennes constatent, mi-satisfaites, mi-craintives, que la lecture est devenue un geste courant,

²⁹ PIETERSZ, 1845c : 31-32.

³⁰ DURKHEIM, E. (1968) *Éducation et sociologie*. Paris : PUF, p. 91.

³¹ « Rupture politique et enseignement de l'histoire en Afrique du Sud: les manuels de l'enseignement primaire », in : *International Review of Education*, vol. 46, n° 3-4, juillet 2000, pp. 283-303.

notamment de la vie urbaine³². On se souviendra de la très schématique « carte de la France éclairée et de la France obscure » qu'établit en 1824 le baron Dupin pour signifier l'état d'avancement de l'alphabétisme, de part et d'autre d'une diagonale divisant la France entre le nord-est lecteur et le sud-ouest illettré. Dans ces conditions, il semble indispensable de guider le peuple dans le choix de ses lectures si l'on souhaite maintenir un certain ordre social. Par le biais de la lecture, l'école s'impose dans l'ensemble de l'Europe occidentale comme le terrain de prédilection du contrôle des masses et de la propagande idéologique dont les accents pourront certes varier au fil des tendances au pouvoir, mais dont le but ultime demeurera invariablement : celui d'intégrer l'enfant dans la société à laquelle il appartient. « Après tout, [les manuels] ne sont-ils pas les premiers livres qu'on nous a jadis mis entre les mains ? »³³, s'interroge Monique Lebrun. Pour les plus démunis d'entre les maîtres d'école, ces livres constituent d'ailleurs souvent la source sacrée du savoir, à tel point que les célèbres *livres du maître* donnent généralement des instructions si précises des questions à poser et des réponses escomptées qu'elles s'apparentent presque à du conditionnement. Alain Choppin rappelle d'ailleurs qu'« historiquement, le manuel est [...] le livre du maître, ou plutôt un guide qui impose à l'enseignant un contenu scientifique, un système de valeurs et une méthode d'enseignement »³⁴, même s'il règne une liberté, plus ou moins déclarée, du maître quant au choix des manuels et, au sein de ceux-ci, des contenus qu'il développe.

2. La situation en Belgique

En 1904, Léon Goemans, inspecteur général de l'Enseignement moyen et membre de l'Académie flamande, prononce un discours lors d'une distribution des prix, qui révèle la mission patriotique conférée à l'école. Du discours de Goemans, nous pouvons tirer provisoirement plusieurs conclusions, à même de guider notre analyse postérieure du corpus. La première et sans doute la plus importante concerne le manque déploré d'une éducation patriotique à tous les niveaux de l'enseignement et, son corollaire, la faiblesse du sentiment national. Cela signifie

³² CHARTIER, HÉBRARD, 2002 : 9.

³³ LEBRUN, In: *Id.* (éd.), 2006 : 3

³⁴ CHOPPIN, 1998 : 9.

que les acteurs scolaires sont pleinement conscients de ce rôle, mais également que, plus de trois quarts de siècles après l'indépendance de la Belgique, le sentiment patriotique est loin de briller par son éclat. D'autre part, il est intéressant de souligner que dans la version de la conférence publiée en 1911 que nous avons consultée, M. Goemans lui-même ajoute une remarque qui met en avant le « changement notable [...] produit dans la mentalité belge vis-à-vis de la question qu'il soulevait », laissant penser que l'école aurait, au cours des quelques années écoulées, assumé plus activement sa mission civique qu'au cours de toutes les décennies antérieures.

Dans le discours initial de 1904, Léon Goemans s'applique à haranguer son public, que l'on suppose constitué essentiellement d'enseignants actuels et futurs, à développer le sentiment patriotique auprès des jeunes générations. Son exhortation fervente part d'un constat qu'il déplore : les manifestations patriotiques en Belgique ne sont en rien à la hauteur de celles qu'il a pu observer à l'étranger. Non seulement les fêtes nationales y sont plus enthousiastes, mais également dans ce « plébiscite de tous les jours » pour reprendre les célèbres mots de Renan, c'est-à-dire dans la littérature par exemple, le « sentiment d'orgueil national » reste bien inférieur en Belgique qu'ailleurs. Ainsi, au-delà des frontières belges, « ils ont le culte de leurs écrivains, de leurs orateurs, de leurs savants, de leurs artistes », collaborant « sans répit à cette œuvre d'apologie nationale, et leurs écoles de tous les degrés instruisent la jeunesse dans le sentiment et le respect de la patrie. » L'adjectif utilisé par l'inspecteur pour qualifier le patriotisme belge est *timide*, sentiment qui serait alimenté par « le préjugé qu'il n'y a de grandeur pour un peuple que dans ses flottes et ses armées. » Le peuple belge souffrirait d'un excès de modestie, d'un excès d'autocritique même, et ce zèle à vouloir observer à la loupe réductrice les exploits nationaux ne diminuerait que si des commentaires positifs provenaient de l'étranger. Dénigrement des productions locales donc, sauf si le regard de l'autre les encense. Selon Goemans, cette tendance presque pathologique à s'attaquer soi-même proviendrait du fait que la Belgique est un petit pays, dont la puissance militaire – la plus apte semble-t-il à éveiller les consciences patriotiques – n'est que de peu de secours, et pour cause, pour éveiller d'ardents sentiments de fierté. À côté du contexte belliqueux qui n'est pas à désirer, Goemans identifie un autre possible « générateur de l'énergie intellectuelle et de la fierté patriotique [...] : l'éducation ». Et c'est à ce niveau que se situerait le deuxième frein au patriotisme belge car, dit-il,

« nous avons une connaissance trop superficielle du rang parfois illustre, toujours estimable, conquis par les Belges dans le développement de la civilisation et, en particulier, dans le progrès des arts et des sciences. C'est l'éducation de notre jeunesse intellectuelle, si l'on me permet de l'appeler ainsi, qui souffre d'une regrettable lacune. » Or rappelle Goemans, les autorités scolaires savent qu'il convient d'accorder l'importance qu'elle mérite à l'éducation de l'idée nationale à tous les degrés de l'enseignement. Il en veut pour preuve la circulaire ministérielle récemment diffusée dans les écoles primaires, appelant à ce que « l'instituteur ne néglige aucune occasion d'inspirer aux enfants l'amour de la patrie, le respect des institutions nationales, l'attachement aux libertés constitutionnelles.[...] à mesure que [le jeune enfant] connaît mieux sa patrie, ses institutions, ses libertés, ses ressources, à mesure qu'il apprécie mieux les avantages qu'elles assurent à la communauté et à chaque citoyen en particulier, son patriotisme se développe, se fortifie, et bientôt le jeune homme devient Belge de cœur et d'âme, c'est-à-dire un bon citoyen. »³⁵ L'inspecteur regrette également la trop faible présence d'auteurs nationaux dans les ouvrages mis entre les mains des plus jeunes et la nécessité d'« emprunter une grande partie de notre éducation classique à d'autres peuples », ce qui contribue, écrit-il, à « oblitérer notre originalité et le sentiment de nous-mêmes. » Néanmoins, il souligne les efforts récemment effectués dans ce sens par les autorités académiques, même s'« il est à souhaiter que ce mouvement de glorification nationale s'accroisse et que nos manuels et nos cours de littérature fassent une place toujours plus large à notre renaissance littéraire qui compte tant de beaux et de purs talents. » Goemans défend le principe d'une diffusion du sentiment national à travers toutes les disciplines scolaires, des sciences à l'histoire en passant par l'éducation artistique et la littérature. Tous les moyens sont à utiliser pour émuler la maxime formulée par Lavisser et proclamer que « c'est à l'école de dire aux Belges ce qu'est la Belgique. »

³⁵ *Résultats de l'enseignement. Fréquentation scolaire. Éducation civique* (Circulaire du 20 septembre 1900, p. 12), cité par GOEMANS, 1911.

IV. Vers une définition de l'identité belge

Dans une étude comme la présente, le chercheur doit faire face à une difficulté de taille, propre à toute exploration du passé mais qui dans le contexte belge prend peut-être des dimensions majeures. En effet, nul n'ignore plus aujourd'hui les problématiques profondes qui tiraillent ce pays, au point de remettre son existence en question. Cependant, il est fondamental d'éviter de lire les événements d'hier selon le prisme d'aujourd'hui, et vice versa. À la suite de Peter Burke, nous pensons qu'il existe sans doute une voie intermédiaire, consistant à interroger le passé en fonction de questions dérivées de nos schémas actuels mais en le réinterprétant continuellement³⁶. Un des principaux écueils à surmonter consiste à se refuser à inscrire les faits dans une perspective déterministe, que ce soit pour affirmer catégoriquement que la nationalité belge est le pur produit d'une invention de la diplomatie européenne du XIX^e siècle ou, à l'inverse, pour défendre la thèse selon laquelle 1830 et l'indépendance constitue la consécration du destin inéluctable d'un peuple épars mais existant dans les faits depuis plusieurs siècles.

À l'heure de la crise du modèle d'État-nation hérité de la Révolution française, étudier l'identité belge et ses avatars présente un intérêt particulièrement intéressant et peut offrir un éclairage nouveau sur des questions qui concernent actuellement de nombreuses communautés humaines et entités politiques à travers le monde. Car lorsque l'on s'intéresse aux processus complexes de formation des États-nations du XIX^e siècle, on se rend rapidement compte que « rien ne distingue fondamentalement [la] Belgique de [...] ses pays voisins. »³⁷ L'évolution récente a donné lieu à une inversion complète de la lecture de la formation de cet État-nation, où l'on est passé, presque sans transition, d'un « unitarisme triomphant à la Pirenne aux histoires de Belgique à double communauté, quand il ne s'agit pas d'une seule de celles-ci présentée à l'exclusion de l'autre dans un espace national considéré comme purement artificiel. »³⁸ Loin de nous l'idée de vouloir nous prononcer en faveur de l'une ou l'autre de ces thèses. Tel n'est ni notre propos, ni notre mission, ni encore moins notre ambition ; sans doute est-il nécessaire de le préciser. Par ailleurs, il convient d'indiquer dès maintenant que nous avons pris

³⁶ BURKE, 2000 : 16.

³⁷ DUBOIS, 2005 : 9.

³⁸ DUBOIS, 2005 : 8.

soin de prendre connaissance de nombreux travaux théoriques - parfois contradictoires - sur la question des identités en général et sur l'histoire de la Belgique en particulier, afin de nous faire une opinion la plus large et plurielle possible de la question. Cependant, nous avons également veillé à ne pas nous laisser dépasser par la dimension historique d'une telle étude : ceci n'est pas une thèse d'histoire et ne prétend pas le devenir. C'est pourquoi à tout moment, et en particulier lorsque les difficultés propres au traitement de cette discipline semblaient nous prendre de court, nous nous sommes efforcée de recentrer notre analyse sur le matériel principal : les manuels de lecture. Ces ouvrages scolaires demeurent notre source première et sont le fil conducteur de notre recherche. Cette précision établie, il n'en demeure pas moins que prétendre étudier l'identité collective belge, même au travers des seuls manuels scolaires de lecture, exige que l'on définisse d'abord cet objet aux contours relativement flous, ce à quoi nous allons procéder dans les prochaines lignes.

1. L'apport de l'histoire culturelle à la définition de l'identité nationale

D'un point de vue anthropologique, on peut définir la culture au sens large comme étant « l'ensemble des représentations collectives propres à une société. »³⁹ Chacun des termes de la définition proposée par l'historien français Pascal Ory mériterait une longue digression qui nous amènerait au-delà des limites de notre étude. Néanmoins, il nous semble important de commenter le mot *représentation* qui renferme sans doute l'une des clés de tout ce processus mental. Le premier sens de ce terme renvoie à l'« action de rendre quelque chose présent à quelqu'un en montrant, en faisant savoir. »⁴⁰ Autrement dit, il s'agit de rendre vivant *dans l'esprit* un fait, un événement, un concept, un lieu commun qui n'est pas physiquement présent. « Tout est dans le regard », explique Pascal Ory, qui ajoute que la société agit comme « le petit enfant dans la cour de récréation : elle fait comme si. »⁴¹ Le bagage identitaire d'une société (imagerie, rituels, légendes, etc.) se baserait donc sur un consensus préalable et implicite, où chacun admet plus ou moins consciemment que tout n'est que représentation, peut-être aussi dans la seconde

³⁹ ORY, 2004: 8.

⁴⁰ *Trésor de la langue française*, entrée : *représenter*.

⁴¹ ORY, 2004 : 10.

acceptation de ce mot qui a trait à la théâtralité, donc dans une certaine mesure à la mise en fiction. La distance entre le présent et l'absent est extrêmement variable, allant de l'imitation mimétique à la discordance expressément assumée, mais pour fonctionner, ce processus exige, en amont, un pacte social. Sans accord de communication, il n'y pas de représentation – forcément collective - possible. On pourra objecter qu'en dernier recours, toute représentation, pour collective qu'elle soit, est vécue au niveau individuel. Certes, mais comment mesurer la réceptivité individuelle qu'autrement qu'au niveau de structures communes ?

Surgit ensuite une autre question, qui concerne la dimension de ce cadre *collectif*. Il pourra être national, régional, local mais aussi confessionnel, professionnel, partisan, social, etc. Le plus souvent, on constate que l'histoire culturelle définit le cadre national comme échelle d'étude, indiquant le poids symbolique de l'État-nation. Du reste, et cette précision est cruciale pour notre étude, dans le cas qui nous occupe et en dépit de lignes de force qui ont déterminé de manière notable la problématique de l'enseignement en Belgique⁴², nous avons pris volontairement le parti de nous intéresser à la dimension globale. Car dans la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, cette société en gestation permanente est sciemment circonscrite au cadre national par les pouvoirs en place. La quête de l'idiosyncrasie distillée par les livres de lecture que nous étudions ne peut dès lors se situer que dans cette échelle, indépendamment de la validité et de l'intérêt présentés par d'autres délimitations. Il ne s'agit pas ici de démontrer qu'il n'existe en Belgique qu'une seule identité - nationale - faisant fi des sentiments infrarégionaux, confessionnels ou relatifs aux communautés linguistiques (théorème qui, à vrai dire, ne nous convainc pas) mais bien de montrer quels éléments les acteurs politiques ont délibérément choisi d'employer pour créer cette identité nationale prétendument unique dans sa variété.

L'étude des attitudes collectives n'est pas une nouveauté. Pascal Ory⁴³ fait remonter ses origines à Hérodote, avant Voltaire et Huizinga, tandis que Peter Burke abonde dans le même sens et trace l'évolution des différentes approches de

⁴² Cfr WYNANTS, P., PARET, M. (1998) « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », in : GROOTAERS, pp. 13-84.

Les auteurs développent l'influence de trois clivages sur le système scolaire : Église/État, possédants/travailleurs et centre/périphérie, qui se traduit en Belgique par une opposition sensible entre unitaristes et autonomistes eu égard à la configuration multilinguistique du pays.

⁴³ ORY, 2004 : 29-44.

l'histoire culturelle⁴⁴. Aujourd'hui, un consensus semble se dessiner au sein de la communauté scientifique pour définir une discipline appelée *nouvelle histoire culturelle* dont la validité, selon Manuel Pérez Ledesma, laisserait encore certains historiens espagnols perplexes⁴⁵. Le point névralgique de cette *forme neuve* d'étudier l'histoire sociale consisterait, selon le professeur espagnol, à attribuer à la culture un rôle décisif dans les actions des sujets historiques. Les éléments culturels occuperaient dès lors le premier plan et constitueraient un facteur fondamental pour expliquer la formation des identités collectives. L'explication ainsi donnée n'exclut évidemment pas les causes dites structurelles, mais elle prétend en éliminer justement le caractère strictement « objectif », argumentant que « toute réalité sociale est une réalité construite par les sujets, à partir des outils culturels dont ils disposent à tout moment. »⁴⁶

Quelle lecture peut-on alors faire de la représentation collective de la nation ? L'historien anglais Benedict Anderson⁴⁷ a expliqué que, d'un point de vue anthropologique, toute nation serait un ensemble politique « imaginaire » ou « imaginé », une sorte d'artefact, en premier lieu parce qu'elle relève d'une inévitable abstraction mentale. En effet, dans toutes les nations, même les plus petites, les membres d'une même communauté ne parviendront jamais à rencontrer tous leurs pairs, ni même n'entendront parler de la plupart d'entre eux, bien qu'existe dans l'esprit de chacun l'image de leur communion. Partant, la notion d'identité collective ressort pour une grande part de la seule construction de l'esprit, voire du mythe, compris dans le sens à la fois d'une représentation idéalisée et de la configuration d'un archétype de perfection. Ce qui distingue fondamentalement les communautés humaines les unes des autres, ce n'est pas la véracité ou la fausseté des critères qui ont présidé à leur « création » en tant qu'entités politiques, mais bien la démarche d'autodéfinition de ces communautés de type national, que celle-ci ait ou non abouti dans une forme consacrée d'État. La notion de *communautés imaginées* d'Anderson a fait date, tout comme celle élaborée dès les années 1980 par Pierre Nora sous la dénomination *lieux de mémoire*, visant à définir le canevas

⁴⁴ BURKE, 2000 : 15-39.

⁴⁵ PÉREZ LEDESMA, 1997 : 8-12.

⁴⁶ PÉREZ LEDESMA, 1997 : 10 (C'est nous qui traduisons).

⁴⁷ ANDERSON, 2006 : 5-6.

permettant à une société donnée de se distinguer des autres, de s'identifier et de s'interpréter.

Dans une intéressante étude concernant la représentation de la nation espagnole sous la seconde république, Pamela Radcliff⁴⁸ met le doigt sur un point que nous estimons crucial. Elle considère que l'identité nationale n'est pas une notion définie une fois pour toutes, mais qu'elle est appelée à être constamment reformulée. Cette dimension dynamique n'est d'ailleurs pas sans rappeler la formule bien connue d'Ernest Renan du « plébiscite de tous les jours »⁴⁹. De plus, ajoute-t-elle, chaque nation a mis au point son propre discours à propos de l'identité nationale, sans qu'il n'existe de définition générique ni de déviations particulières par rapport à une norme modernisatrice. Le seul point commun réside dans l'augmentation sensible de la volonté de créer des identités nationales au cours du XIX^e siècle, au moment où les pays d'Europe occidentale devaient relever le défi d'intégrer une population de plus en plus large à des structures politiques qui avaient été dirigées jusqu'alors par les élites. L'identité nationale s'est ainsi imposée comme l'un des outils les plus efficaces d'incorporation des masses.

Lorsqu'il s'agit de définir le processus de formation des identités nationales, deux thèses principales s'affrontent. D'un côté, on trouve les *constructivistes*, dont Eric Hobsbawm et Ernest Gellner comptent parmi les plus célèbres défenseurs. Selon eux, c'est le nationalisme qui a enfanté la nation du XIX^e siècle et non l'inverse. On connaît bien entendu la notion de *traditions inventées* mise au point par le premier⁵⁰, tandis que le second a développé cette même théorie dans de nombreux ouvrages⁵¹, où il signale notamment que « le nationalisme n'est pas l'éveil à la conscience des nations : il invente des nations là où il n'en existe pas. »⁵² À l'opposé se situent notamment les nombreux travaux d'Anthony Smith sur cette

⁴⁸ In : CRUZ, PÉREZ LEDESMA (1997) « La representación de la nación. El conflicto en torno a la identidad nacional y las prácticas simbólicas en la segunda República », pp. 305-325. Ici, p. 308.

⁴⁹ RENAN, 1882.

⁵⁰ Cfr *The Invention of Tradition*, Cambridge, 1983 et, sur la construction des nations modernes, *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.

⁵¹ Ernest Gellner (1925-1995) est l'auteur, entre autres, de *Thought and Change*, Londres, 1964 ; *Nations and Nationalism*, Oxford, 1988 ; *Encounters with Nationalism*, Oxford, 1994.

⁵² GELLNER (1964) *Thought and Change*, p. 169.

question⁵³. Si Smith partage le point de vue de ses confrères concernant le fait que le nationalisme est un phénomène moderne, il affirme cependant que les nations possèdent des origines antérieures et que les peuples qui les conforment sont dotés de caractères spécifiques. En outre, dans une perspective moderne, l'apparition d'aires de culture régionales ne réduirait pas l'influence des identités nationales car tout être humain se définirait selon des identités collectives multiples. Néanmoins, Smith se montre convaincu que, malgré tout, l'identité nationale exerce une influence plus profonde et plus durable que toutes les autres sur les individus et les collectivités⁵⁴.

Instrument de consolidation du pouvoir bourgeois, la construction identitaire du XIX^e siècle qui prétend regrouper – pour mieux les contrôler – toutes les couches de la société en maintenant l'illusion égalitaire héritée de la Révolution française, n'est pas une originalité belge, loin s'en faut. Les Nations en construction ou en transformation y ont toutes sciemment recours. Anne-Marie Thiesse⁵⁵ a bien expliqué comment les États-nations européens s'y sont pris pour forger un sentiment identitaire et établir les règles d'une liturgie patriotique que tous les citoyens, du plus jeune au plus âgé, sont appelés à apprendre à adopter. Ce qui différencie sans doute la construction identitaire de la Belgique, c'est que ses artisans ont toujours eu conscience de sa fragilité et des éléments qui la menacent. De là découlerait – c'est notre thèse – l'impérieuse nécessité de la galvaniser constamment en utilisant comme point d'appui ses apparentes faiblesses.

Du point de vue de la séquence temporelle du phénomène, Anne-Marie Thiesse⁵⁶ considère que la définition des caractéristiques nationales occupe pratiquement tout le XIX^e siècle et que les « nouveaux » pays prennent le train en marche à mesure qu'ils accèdent à l'indépendance. À l'aube du XX^e siècle, les États-nations européens se sont pour la plupart dotés de leur propre « check-list identitaire », composée de grands ancêtres, d'une langue nationale, d'une histoire nationale écrite et illustrée, d'un paysage national décrit et peint, d'un folklore identifié et conservé dans les lieux *ad hoc*, ainsi que de musiques nationales

⁵³ Cfr entre autres *Theories of Nationalism*, Londres, 1971 ; *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, 1986 ; *National Identity*, Reno, 1991 ; *Nations and Nationalism in a Global Era*, 1995 ; *Nationalism and Modernism*, 1998 ; *The Nation in History*, 2000 ; *Chosen Peoples: Sacred Sources of National Identity*, 2003.

⁵⁴ SMITH, 1997 : 159.

⁵⁵ THIESSE, 2001.

⁵⁶ THIESSE, 2001 : 228.

composées. Il ne reste plus, poursuit-elle, qu'à densifier et vulgariser ces éléments ; l'âge de la diffusion par le biais de la culture de masse a sonné.

2. Le sentiment identitaire en Belgique

On a volontiers présenté la Belgique comme un cas typique de création artificielle, à l'image des théories constructivistes. « Les Belges ! On appelle ça un peuple ! C'est-à-dire qu'ils jouent au peuple », s'écrie avec condescendance le français Guizot en 1838, soit huit ans après l'accession du pays à l'indépendance. Bien que convaincus que l'établissement du Royaume de Belgique représente la consécration d'un long processus de maturation d'un sentiment national, les pères de la Nation ne peuvent que constater le manque apparent de cohésion et le faible prestige dont elle souffre à l'étranger⁵⁷ et, par effet de ricochet, à l'intérieur de ses frontières. Pourtant, les années qui ont directement suivi la révolution de 1830 se caractérisent par « un incontestable souffle de fierté patriotique. »⁵⁸ Mais les défaites successives de 1831 et 1839 contre les Hollandais auront l'effet d'une douche froide, renforcé par un sentiment de modestie non dépourvu d'objectivité. En effet, d'un point de vue défensif, le pays devra se résoudre à se placer sous la protection de l'Europe et à assumer son statut de neutralité, ce qui contribuera à amoindrir son image. En même temps, son rôle intellectuel et artistique reste mineur : les Belges ont le sentiment, avec raison, de dépendre de la sphère d'influence intellectuelle française. À partir du moment où la stabilité politique interne et la question des frontières sont réglées (soit autour de 1839⁵⁹) et alors que l'économie et les infrastructures se développent à vive allure, les autorités vont mettre en œuvre tous les moyens possibles pour combattre cette image de pays trop petit, trop désuni et

⁵⁷ Il suffit, pour se faire une idée de l'ampleur du phénomène, de consulter rapidement les discussions parlementaires des années 1830-1840. La question du manque de considération à l'étranger y fait figure de leitmotiv.

⁵⁸ STENGERS, GUBIN, 2002 : 7.

⁵⁹ Le professeur Stengers analyse avec finesse la différence fondamentale entre l'élan patriotique de 1830 et celui de 1839. Lors des journées révolutionnaires, la passion nationale a prévalu sur les intérêts économiques, tandis que c'est exactement l'inverse qui se produit en 1839, où l'on préfère « abandonner » le Limbourg *hollandais* et le Luxembourg plutôt que de se lancer dans une guerre ruineuse. Jean Stengers (2002 : 18) cite à ce propos une lettre du Français Montalembert, beau-fils de Félix de Mérode, qui reproche à celui-ci l'attitude de la Belgique qui manquerait cruellement du sens de l'honneur, « le premier élément humain d'une nationalité ». Dans ce sens, la divergence de vue entre la France et la Belgique, à propos des valeurs qui doivent présider aux destinées d'un pays, est flagrante : là où la France préfère l'honneur, la Belgique met en avant ses ressources matérielles.

sans passé national. Pour ce faire, ils vont entre autres créer une culture nationale, apte à refléter l'essence d'un peuple qui existerait bel et bien depuis plusieurs siècles. La création, qui passe souvent par l'encouragement officiel d'un art, d'une littérature et d'une histoire nationale propres, débouche sur un nationalisme culturel⁶⁰. À titre d'illustration, on peut citer les commandes passées par les pouvoirs publics auprès d'artistes peintres pour qu'ils réalisent des tableaux, selon les propres paroles du Ministre Charles Rogier en 1842, à « caractère national ; ce sont des tableaux d'histoire, qui ont pour but de rappeler des grands souvenirs nationaux. »⁶¹ Plus largement, il reste à ajouter que la température du sentiment patriotique pendant les cinquante premières années d'existence indépendante sera sensiblement influencée par les événements internationaux, le réflexe nationaliste se renforçant en cas de danger en provenance de l'extérieur. Ce sera le cas en 1839 lorsque le traité de paix signé avec la Hollande signifiera la perte des deux demi-provinces, lors de la révolution française de 1848 ou encore en 1860, quand Napoléon III brandira des menaces d'annexion.

S'il apparaît évident que la construction identitaire belge fait l'objet d'une planification consciente et délibérée de la part des autorités, la consolidation du sentiment national ne prend ni la même ampleur, ni ne s'impose au même rythme dans tout le pays. Ainsi, il sera plus précoce en milieu urbain qu'à la campagne, davantage marqué par un certain esprit de clocher. Et si le développement d'une « culture nationale » concerne en premier chef les élites, qu'en est-il des classes populaires ? La formation de l'esprit national sur les masses laborieuses réclame de toute évidence un travail sur la durée, basé sur des facteurs de fond. Lesquels seront-ils ? Selon le professeur Stengers, ils seront au nombre de cinq : l'école, l'Église, l'armée, la participation à la vie politique et la monarchie. Cependant, pour aisée que soit leur identification, leur influence respective est bien plus compliquée à étudier et, en l'état actuel de la recherche, elle ne peut se réduire qu'à des supputations⁶².

Concernant le premier d'entre ces facteurs, l'école, établir le taux de scolarisation réelle des enfants belges avant 1914 est une mission impossible. Les statistiques se révèlent incomplètes et souvent peu fiables. En outre, donner des

⁶⁰ VOS, 2005 : 44.

⁶¹ *Moniteur belge*, 28 décembre 1842, séance de la Chambre du 22 décembre 1842.

⁶² Cf. STENGERS, GUBIN, 2002 : 21-33.

chiffes de fréquentation d'un établissement à un moment donné n'apporte aucune information concernant l'assiduité réelle. Et en définitive, rien ne prouve qu'un écolier ayant fréquenté les bancs de l'école régulièrement ne restera pas illettré. En outre, en fonction de la couleur politique au pouvoir, les données se trouvent tronquées. Les libéraux et les socialistes, défenseurs de l'obligation scolaire, auront tendance à noircir le tableau tandis que les catholiques préféreront présenter un cadre plus idyllique.

Cette indispensable précision établie, quel rapport peut-on dresser entre l'école et le sentiment national ? Nous reviendrons à plusieurs reprises sur la question de cette idée dans les programmes scolaires au cours de notre analyse du corpus, mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'il existait une volonté manifeste de la part des autorités de sensibiliser et de former les écoliers à l'identité nationale, notamment en ayant recours à l'histoire. Loin de vouloir présumer des véritables connaissances sur le passé national dispensées par des instituteurs qui souvent peinaient à transmettre les rudiments de la lecture et de l'écriture, il n'en demeure pas moins que, même sous une forme élémentaire, l'histoire était évoquée dans les écoles primaires, même avant que cette discipline ne s'inscrive officiellement au programme en 1879. Pour sommaire qu'il soit, cet enseignement s'accompagnait toujours de vertus morales, d'une dimension patriotique et du respect au roi. Cet objectif multiple est d'ailleurs manifeste dans la plupart des préfaces des manuels du XIX^e siècle. À côté des notions historiques, les cours de lecture, de récitation ou de chant offraient aussi l'occasion d'inculquer les valeurs nationales ; c'est ce que nous allons nous attacher à illustrer dans la suite de notre travail. À côté des écoles primaires et moyennes, les pouvoirs publics et les initiatives personnelles, qu'elles soient ou non confessionnelles, mettent progressivement en place une infrastructure de cours pour adultes⁶³, d'éducation populaire⁶⁴ – écoles du dimanche, cours du soir, sociétés d'éducation populaires – qui contribuent à jouer un important rôle

⁶³ Cfr DE VROEDE, M. (1979) « De adultenscholen in België in de 19de eeuw », *Revue Belge d'histoire contemporaine / Belgisch Tijdschrift voor nieuwste geschiedenis*, X, 1-2, pp. 137-164.

Le professeur De Vroede signale une prédominance « jusque dans les années 1860, [de] l'éducation morale, à côté de l'intellectuelle. En tant qu'objectifs secondaires, on discerne, surtout à partir des années 1860, la formation citoyenne et sociale » (p. 137, c'est nous qui traduisons).

⁶⁴ Cfr DE VROEDE, 1978.

d'intégration civique⁶⁵, tout en offrant le « goût » d'apprendre à la classe populaire, principalement constituée d'ouvriers.

Pour sa part, l'Église catholique intervient manifestement dans la constitution d'une identité nationale. Elle jouit d'une influence considérable auprès des masses et maintiendra le monopole de l'enseignement primaire jusqu'en 1879. S'il est évident que l'éducation dispensée dans les écoles primaires dirigées par le clergé contenait une mission évangélisatrice sensible, cette institution était aussi le lieu idéal pour inculquer les concepts de maintien de l'ordre et faire accepter aux classes travailleuses les inégalités sociales. De là découle le fait que les instituteurs des écoles confessionnelles prônaient l'obéissance aux pouvoirs en place, qu'ils soient civils ou ecclésiastiques. Bien que la constitution belge ait proclamé *de facto* la séparation de l'État et de l'Église, ces deux institutions ont longtemps marché main dans la main pour cimenter un sentiment d'appartenance nationale. Lors des prêches, les curés de village accordaient par exemple leur bénédiction au souverain, le clergé avait une participation active lors des fêtes nationales, aux côtés de la famille royale et des autorités politiques, tandis que nombre de manuels scolaires font une part belle à la diffusion de valeurs propres à la doctrine chrétienne.

Alors que la participation à la vie politique est limitée pendant tout le XIX^e siècle à l'électorat dit censitaire, la configuration matérielle fait en sorte que certaines catégories professionnelles ont pu prendre part aux décisions politiques sans pour autant appartenir à la bourgeoisie. En outre, le seuil établi pour le cens étant beaucoup plus bas pour les élections locales que pour les législatives, le nombre d'électeurs communaux était relativement élevé⁶⁶. Dans certains villages, les rivalités politiques et les débats idéologiques se révélaient tellement agités qu'une large part de la population s'y impliquait, ce qui avait des répercussions sur le sentiment de participer, par extension, à l'ensemble de la vie politique du pays. Enfin, comme dans tous les États modernes, l'armée a participé à la formation civique de nombreux citoyens. Étant donné le système du tirage au sort en vigueur

⁶⁵ Cfr pour les conférences de l'influente *Ligue de l'Enseignement*, fondée en 1865, la contribution de Jacques LORY (1979) « Les sociétés d'éducation populaire de tendance libérale, 1860-1880 », in : *Revue Belge d'histoire contemporaine / Belgisch Tijdschrift voor nieuwste geschiedenis*, X, 1-2, pp. 217-254.

⁶⁶ « En 1880-1881, le nombre d'électeurs communaux dépassaient 379.000. Si l'on rapporte ce chiffre à celui de la population mâle et majeure du pays, ceci signifie que, pour les élections communales, un homme sur quatre en âge d'être électeur l'était effectivement. » (STENGERS, GUBIN, 2002 : 26).

jusqu'en 1909, les recrues appartenaient souvent aux classes les plus pauvres puisqu'il était possible, si l'on en avait les moyens, de se « payer » un remplaçant en cas de « mauvais » tirage. À l'extérieur de l'enceinte de la caserne où les soldats étaient formés aux codes de l'honneur et de la patrie, le prestige militaire débordait sur la population en général : l'armée se concevait comme un puissant symbole national.

3. L'identité belge entre mythes, stéréotypes et réalités

N'étant pas un concept statique, explique l'historien Louis Vos⁶⁷, l'identité nationale n'existe que sous l'effet de l'action. Les traits, les stéréotypes et les symboles que l'on attribue à une nation donnée ne constituent pas son identité mais ils la représentent et se limitent en fait à être de simples artefacts. Dès lors, ils ne peuvent véritablement agir comme catalyseurs identitaires que lorsqu'ils s'associent à un sentiment national par le biais de notre pensée ou de nos actes. Les symboles et les objets auxquels on attribue une signification nationale offrent certes un cadre et des points d'ancrage pour définir symboliquement et rituellement l'identité nationale mais, en elle-même, celle-ci n'existe que de manière dynamique. Par conséquent, son contenu peut changer selon les conditions spatio-temporelles. Dans un essai consacré au *caractère national*, Julio Caro Baroja montre que toute tentative de définition de ce concept relève du mythe, dans le sens où, dans cet exercice, on s'adapte à une tradition plus ou moins élaborée, dépourvue d'une base scientifiquement prouvée ou prouvable⁶⁸.

Pour sa part, Michel Otten⁶⁹ explique qu'il existe deux manières possibles de définir l'identité belge. Il existerait une définition psychologique, où intervient la notion de « traits permanents » chère à Taine et une définition de type génétique qui, dans le cadre strict de la Belgique, défend la thèse d'une élaboration progressive du pays sous la forme d'une synthèse des cultures romane et germanique présentes sur son territoire. Ce deuxième type d'explication se révélerait particulièrement opérationnel dans le contexte du XIX^e siècle, puisque à travers les notions de *romanité* et de *germanité*, c'est la dualité entre Wallonie et Flandre ou

⁶⁷ VOS, 2005 : 41.

⁶⁸ Cf. CARO BAROJA, 1970 : 72.

⁶⁹ OTTEN, 1984 : 49-83.

francophone/néerlandophone qu'il faut lire. À partir de là, toute conjecture sur l'identité nationale vise à surmonter cette dualité, dont le symptôme le plus clair a trait à la problématique linguistique.

L'une des visions mythiques les plus célèbres est sans conteste celle mise au point par Edmond Picard⁷⁰ sous l'expression *âme belge* en 1897, soit trois ans après que l'introduction du suffrage universel aient permis l'entrée au Parlement national de députés flamingants qui s'empressent de revendiquer la néerlandisation de la vie législative (qu'ils obtiendront en 1898). Bien que légitimes eu égard à la réalité linguistique du pays, ces revendications mettent en péril d'une part le pouvoir de la bourgeoisie francophone de Flandre et plus largement la suprématie politique de tous les francophones⁷¹, ainsi que, par extension, l'unité du pays. Dans ce contexte quelque peu tendu, certains intellectuels, dont Picard, se sentent dans l'obligation de réagir en proposant une série de modèles idéologiques convergents, visant à affirmer l'existence d'une *civilisation belge* (thèse scientifique de l'historien Henri Pirenne) qui serait la symbiose harmonieuse et féconde des éléments germaniques et latins. Croisée des chemins, la Belgique matérialiserait cette fusion idéale par l'intermédiaire de son peuple hybridé de l'élément flamand et wallon. D'un point de vue culturel, l'éclosion d'une puissante littérature autour de 1880 viendrait confirmer ces théories et des auteurs brillants comme Maeterlinck, Verhaeren, Lemonnier ou encore De Coster sont volontiers présentés comme la manifestation évidente de ce « génie des deux langues et des deux variétés ethniques, la latine et la germanique » (Picard). Dès qu'on l'observe d'un peu plus près, cette évidence limpide ne tient pas l'analyse, car toute l'opération idéologique s'appuie sur le déni de la dualité linguistique. Car la langue d'expression de ces auteurs, pour flamands de naissance qu'ils soient, demeure le français et aucun auteur écrivant en néerlandais n'est cité – les auteurs flamands sont considérés comme n'exprimant pas la Belgique, mais *seulement* la Flandre – dans la liste de ces illustres de la fameuse *âme belge* d'Edmond Picard. La démonstration ainsi développée permet, en retour, de donner ses lettres de noblesse à la seule *littérature belge d'expression française*,

⁷⁰ Ce juriste de formation et avocat de profession (1836-1924) sera tout à la fois écrivain, mécène, critique d'art et même sénateur pour le compte socialiste. Il est connu pour avoir fondé la revue *L'Art moderne*, partisane du rôle social de la création artistique, mais également pour ses prises de parti racistes et antisémites.

⁷¹ On observe ainsi des mobilisations dans le camp d'intellectuels wallons, au sein duquel l'idée d'autonomie commence à prendre de la force.

l'unique capable de mener à bien le syncrétisme ethnique. En corollaire, celle-ci et le groupe qui l'a produite peut recevoir *de facto* un rôle prépondérant dans l'architecture du pays. L'*âme belge* relève bel et bien du mythe puisqu'elle a pour but de « créer une synthèse imaginaire capable de surmonter des oppositions perçues comme irréconciliables »⁷², mais elle ne peut dépasser le stade de la représentation allégorique d'une intention émanant d'une minorité. On perçoit bien ici la force du principe herdérien d'incarnation de la nation dans *sa* langue⁷³, qui en Belgique ne pourra aboutir.

Dans le désormais célèbre numéro spécial de la *Revue encyclopédique Larousse* consacré à la Belgique, daté du 24 juillet 1897, Picard affirme l'existence vieille de deux mille ans de cette *âme belge*, qui se manifeste, en dépit des « deux idiomes [qui] se séparent nettement, [dans] les pensées, les instincts et les cœurs » (p. 596). L'avocat et esthète bruxellois s'en prend avec fougue aux sceptiques : « L'erreur est grande de ceux qui, obstinément, ne veulent voir en notre nation qu'une panachure mal cousue du Flamand et du Wallon, restant invinciblement hostiles par les âmes, quoique administrativement garrottées l'un à l'autre. » (p. 598) Bien que plus scientifiquement développé, le même schéma discursif est suivi par Henri Pirenne, pour qui la *civilisation belge* « n'est ni française, ni allemande, mais tient de la civilisation de la France et de celle de l'Allemagne. »⁷⁴ Dans la démonstration de l'historien, on perçoit encore plus clairement l'intention cachée de vouloir maintenir la domination de la langue française et des élites francophones de l'ensemble du pays. En effet, comme le signale Hervé Hasquin⁷⁵, c'est dans la Flandre que Pirenne aperçoit le mieux la synthèse des deux cultures nationales, là où sont parlées ces deux langues nationales. Il reste à ajouter qu'au début du XX^e siècle, des écrivains flamands (André De Ridder, Firmin Van den Bosch) revendiquent le droit à se faire eux aussi ces chantres de l'*âme belge*... en néerlandais. Modifiées de la sorte, les thèses de Picard et de Pirenne peuvent encore aider à un unitarisme de plus en plus moribond, mais se révèlent totalement inutiles pour continuer à clamer la supériorité de la littérature française de Belgique. La vision mythique de la fin du XIX^e siècle est donc une construction

⁷² OTTEN, 1984 : 53.

⁷³ Cfr. THIESSE, 2001 : 67 et ss.

⁷⁴ PIRENNE, H. (1899) *La Nation belge*. Bruxelles, p. 6.

⁷⁵ HASQUIN, 1982 : 54.

fondamentalement bourgeoise, dans un climat de poussée flamingante, qui amène entre autres à revendiquer le maintien des prérogatives des élites francophones.

Il convient de signaler que cette démonstration d'un syncrétisme idyllique n'a pas fait que des émules et a parfois provoqué des réactions contraires, comme dans le cas d'Albert Mockel, fervent défenseur d'une *âme wallonne* propre et d'une opposition diamétrale entre les races wallonne et flamande, décrites avec force ressources psychologiques dès 1897. D'un point de vue strictement politique, les vues de Mockel et de Maurice Wilmotte, titulaire d'un cours de littérature belge en Sorbonne (divisé en *sensibilité wallonne* et *imagination flamande*), seront reprises et développées par Jules Destrée. Ainsi se souviendra-t-on de sa célèbre *Lettre au roi* de 1912 et de sa non moins célèbre formule, « Non, Sire, il n'y a pas d'âme belge. » Enfin, concluons en expliquant que, si elles se sont certes un peu essoufflées à la veille de la première guerre, les thèses unitaristes reprennent après celle-ci une vigueur aussi intense que brève, dans un climat de patriotisme accru provoqué par les événements récents, cristallisé autour de la figure, tout aussi mythique, du roi Albert. Dans l'entre-deux-guerres, les prises de position se dirigeront petit à petit vers la dénégation du modèle unique, voire de la question de l'identité nationale tout court, au profit d'une vision tantôt internationaliste, tantôt régionaliste, tantôt les deux à la fois, mais dans tous les cas profondément marquée par l'appartenance à un univers linguistiquement homogène. Herder en aurait peut-être conclu que la Belgique, faute d'avoir su concrétiser son unité linguistique, a perdu son génie et son âme.

À côté d'une conception mythique de l'identité nationale, fortement marquée par le contexte idéologique et philosophique du XIX^e siècle, on a vu se développer des réflexions autour de la question des stéréotypes liés aux soi-disant *caractères nationaux*. Dans le cadre de notre investigation, il nous semble utile de nous arrêter quelques instants sur ces théories, en tentant de dépasser la vision anecdotique que renferme parfois cette notion. Selon le *Trésor de la langue française*, le stéréotype est une « idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique, par une personne ou un groupe, et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d'agir. » Bien que souvent utilisé comme vecteur parodique ou moqueur, nous pensons que le stéréotype peut agir comme un puissant révélateur de l'imagerie

conventionnelle que chaque peuple nourrit sur soi-même et, à l'occasion, sur ses voisins. Dans cette optique, l'image plus ou moins figée – le cliché au sens photographique du terme – que les Belges ont d'eux-mêmes pourrait nous donner des pistes concernant la représentation collective de leur identité. Bien entendu, on pourra nous reprocher de projeter ce qui ne sont somme toute que des idées reçues et qu'à l'image de toutes les représentations humaines, elles peuvent sensiblement varier en fonction des époques et des critères personnels de ceux qui les émettent. Cela est vrai, certes, mais nous pensons que pour qu'une idée devienne un lieu commun, elle doit forcer l'identification collective et que ce mécanisme ne peut être ni le fruit du hasard, ni un résultat obtenu en l'espace de quelques années. Ces topiques doivent donc forcément procéder d'une évolution plus ou moins lente et plus ou moins fondée sur une représentation commune de ce qui conforme l'identité.

Les Français aiment souvent s'identifier au célèbre personnage de bande dessinée créé par Uderzo et Goscinny un beau jour de 1959⁷⁶. Jouant comme chacun sait de la parodie, les pères d'Astérix sont en effet parvenus à susciter l'adhésion des uns et des autres en ayant recours à l'humour mais également en taillant une image de la *France* gauloise à coups de « signifiants figés »⁷⁷, dans lesquels tout Français contemporain est supposé se retrouver. Quelques années plus tôt, sans le recours aussi trivial à l'humour, Roland Barthes avait déjà tenté, dans son célèbre *Mythologies* (1956) de dresser une liste non exhaustive de représentations de la société française du milieu des années 1950, qu'il avait lui-même définies comme étant « quelques mythes de la vie quotidienne française. » Si l'intention et le produit différent manifestement de ceux de Goscinny et Uderzo, ils procèdent d'une même volonté de définir certains schèmes de la *francité*, dont la reconnaissance commune est si forte que les objets de départ – comme le fameux steak-frites – ont été détournés de leur signification usuelle pour devenir des signes

⁷⁶ Citons par exemple l'ouvrage du journaliste renommé Alain Duhamel, *Le complexe d'Astérix* (1985), où le caractère dual des deux principaux héros de la bande dessinée sert à brosser le portrait de la France politique contemporaine. Dans l'introduction, Duhamel décrit le Français comme étant « batailleur, cyclothymique, courageux, ironique, râleur, généreux mais chauvin, actif mais ombrageux, intelligent mais farouchement individualiste, épris de prouesses et de gloire, sceptique devant les puissants, allergique au conformisme, farouchement attaché à son village et persuadé que rien au monde ne saurait l'égaliser, intrépide et superstitieux, enthousiaste puis découragé, sentimental et misogyne » (p. 10).

⁷⁷ ROUVIÈRE, 2008 : 16.

de reconnaissance collective. L'auteur d'une étude récente sur Astérix et la stéréotypie, Nicolas Rouvière⁷⁸, explique que c'est d'abord au cours du XIX^e siècle que les récits de voyage décrivent les principaux particularismes locaux français, mais que c'est après 1870 que la littérature scolaire de la III^e République a participé à la diffusion en masse des lieux communs français. Pourrait-on extrapoler ce constat à l'institution que nous étudions et affirmer aussi catégoriquement que le discours scolaire belge de la seconde moitié du XIX^e siècle a contribué à forger une image collective commune à tous les petits Belges ? C'est aussi à cette interrogation que nous tenterons de répondre au cours de notre analyse.

Si l'on applique la métaphore au personnage de bande dessinée dans lequel le Belge, au sens collectif, se reconnaît le plus volontiers, on se retrouvera probablement face à Tintin. Le reporter enfanté par Hergé, aujourd'hui parfois si controversé (tant le *père* que le *fils*), incarne à la perfection le manque d'autodéfinition. Tout, de son identité sexuelle à ses voyages pour y mener des reportages dont on ne connaît jamais les détails, rappelle invariablement le vide identitaire que semblent manifester ouvertement les Belges depuis au moins 1945. À ce propos, les titres donnés aux albums eux-mêmes, sièges des célèbres *aventures* illustrent à merveille le fait que Tintin, à l'instar du peuple dont il serait la métonymie, ne se définit que par rapport aux autres et à l'ailleurs, vers lequel il semble d'ailleurs fuir en permanence. Sans vouloir tomber dans une association simpliste, nous constatons que l'identité nationale semble aussi indéfinissable qu'insaisissable⁷⁹ et que toute tentative pour y remédier – nous pensons entre autres au concept de *belgitude* sorti de la plume de quelques intellectuels francophones dans les années 1970 – se heurte le plus souvent à l'incompréhension, au scepticisme voire au mépris.

Comment alors l'identité *réelle* de la Belgique se dessine-t-elle ? Exercice périlleux s'il en est, qui demanderait peut-être du concours extérieur. En effet, il se pourrait que l'image que la Belgique projette sur l'autre serve, à l'image d'un miroir

⁷⁸ ROUVIÈRE, 2008 : 107.

⁷⁹ On se souviendra du pamphlet à la fois féroce et louangeur que Patrick Roegiers publie en 2003 sous le titre *Le Mal du pays. Autoportrait de la Belgique* (Paris : Seuil). Ce « Belge exilé à Paris », comme il se qualifie lui-même, y présente un dictionnaire de ce qui pourrait être, selon son propre critère, les *lieux de mémoire* de la culture savante et populaire belge. La même thématique se retrouvera en 2005 avec *La Belgique. Le roman d'un pays*, publié par le même auteur chez Gallimard, dans la collection « Découvertes ».

déformant, à renvoyer son propre reflet, même si, comme les hommes enchaînés de la caverne de Platon, le pays n'en recevrait qu'une vue biaisée. Nous ne nous attèlerons pas à l'exercice de recompiler les opinions étrangères ; ceci constituerait sans aucun doute une recherche d'un autre type et d'une autre ampleur. Mais nous voulions au moins souligner l'intérêt éventuel d'une telle démarche⁸⁰.

4. La création d'une identité nationale

Il nous reste enfin à revenir sur la question de l'identité nationale telle que souhaitent la diffuser les premières autorités du pays peu après 1830. Car il va s'agir de vérifier par la suite l'hypothèse selon laquelle la phraséologie scolaire reprend à son compte les traits sciemment définis au niveau institutionnel. Selon l'historien Louis Vos⁸¹, la révolution belge a donné naissance à un État-nation moderne, constitutionnel, centralisé, de facture libérale-démocrate. Sa souveraineté est détenue par le peuple et son identité nationale est légitimée par une tradition et une culture sociales plongeant ses racines dans le passé, où le sens de la liberté est perçu comme une importante valeur nationale, à tel point qu'elle permet, à l'aube de la révolution, d'unir les catholiques et les libéraux dans un projet d'avenir commun. Une fois l'indépendance acquise, explique encore Louis Vos, et après le renforcement des institutions, les patriotes se sentent appelés à construire une culture nationale, concept « fortement lié » selon Anne-Marie Thiesse au libéralisme⁸². Ils aspirent à une espèce de renaissance morale d'un peuple existant depuis des siècles et souhaitent lui octroyer une histoire nationale, un art et une littérature propres, soit plusieurs des éléments de la fameuse « check-list identitaire » définie par Thiesse. Cette démarche correspond à l'idée selon laquelle la révolution est la culmination d'un processus qui permet à une nation préexistante de se transformer en un État souverain (*nation-to-state*), et non l'inverse, comme lors des grandes constructions nationales européennes du XVIII^e siècle⁸³. D'après l'historien flamand, la formation de l'identité belge serait l'œuvre d'une minorité dirigeante, entreprise peu de temps après la stabilisation institutionnelle du pays. Il s'agirait

⁸⁰ Mentionnons à titre d'exemple l'ouvrage de Didier PAVY (1999), où le correspondant français du *Nouvel Observateur* analyse ce qu'il tient pour des comportements et des valeurs *typiquement* belges.

⁸¹ VOS, 2002 : 12-13.

⁸² THIESSE, 2001 : 64.

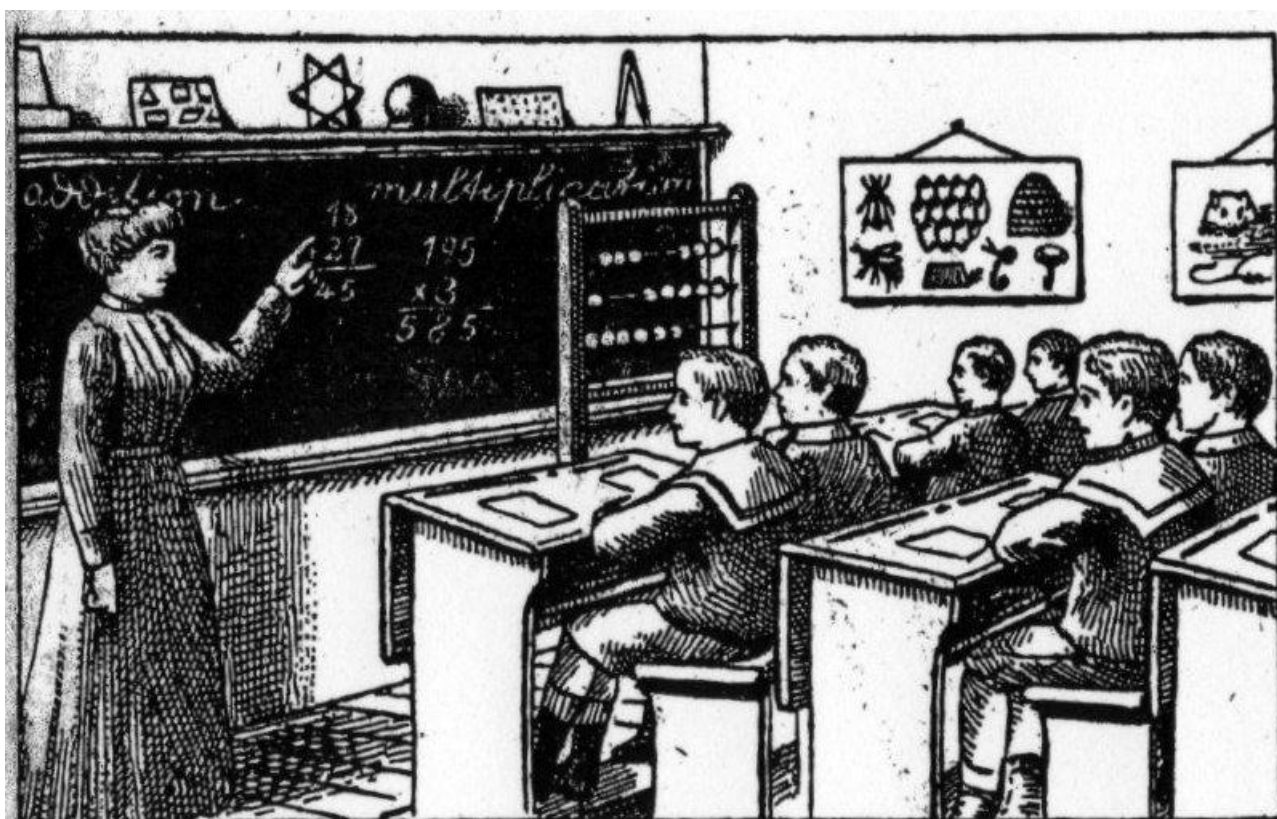
⁸³ VOS, 2005 : 44.

encore d'une planification privilégiant certains éléments et diffusée par le biais de canaux essentiellement élitistes, tels que les arts.

Mais quels sont les éléments sur lesquels repose cette construction ? Nous avons choisi à ce propos de suivre une nouvelle fois les indices proposés par Louis Vos⁸⁴. Si l'on synthétise les éléments que celui-ci a identifiés comme utilisés volontairement par les *patriotes* autour de 1840-1850 pour former la charpente identitaire du pays, on constate que tous partent d'une matrice centrale : la révolution de 1830. C'est sur cet événement capital que viennent se greffer, en amont ou en aval, d'autres facteurs d'identification nationale. Ainsi les célébrations nationales sont-elles l'occasion de remémorer la lutte des martyrs d'abord, puis de célébrer la stabilité offerte par l'union entre institution monarchique et Constitution, tout en conférant aux symboles nationaux (drapeau, hymne) une dimension allégorique. La révolution de 1830 sert aussi de motif principal et initial à toute une série de manifestations artistiques encouragées par l'État, qu'il s'agisse de peinture ou de littérature. Les peintres veillent en outre à conjuguer le rappel aux événements révolutionnaires dans le style néo-classique de l'époque avec des réminiscences des écoles flamandes renommées d'autrefois. En littérature aussi, on célèbre la patrie – ses héros, ses paysages, ses habitants, ses coutumes – tout en s'interrogeant sur la pertinence de s'exprimer dans un langage propre. C'est encore à cette époque que l'on voit surgir une génération d'historiens amateurs prolixes, encouragés dans leur (ré-)écriture du glorieux passé par des autorités avides de légitimer le jeune pays. Voilà donc synthétisés les divers piliers sur lesquels repose, selon Louis Vos, toute la construction orchestrée depuis les plus hautes sphères du pouvoir. Les indications offertes ici par l'historien constituent une première piste, *a priori* valable, qui va pouvoir nous guider dans notre analyse des sources scolaires et leur adéquation à une stratégie officielle dominante.

⁸⁴ VOS, 2005 : 44 *et ss.*

TROISIÈME PARTIE
ANALYSE DU CORPUS



I. La Belgique, une terre de braves

Horum omnium fortissimi sunt Belgae

Jules César, *De Bello Gallico* (*Comentarius Primus*, 3)

1. Généralités

1.1. *Introduction*

Prosper De Barante disait que « c'est le souvenir du passé qui constitue la nationalité ». Que cette sentence siège comme épigraphe de *L'année élémentaire d'histoire de Belgique*¹ est indicatif de la philosophie qui sous-tend l'enseignement de cette matière pour l'ensemble de la période qui nous occupe. En effet, l'objectif visé par les acteurs scolaires était celui d'assurer auprès des citoyens de demain « le développement progressif du sentiment d'amour patriotique »², qui se nourrissait en partie de la découverte du passé national. C'est pourquoi, en dehors des heures consacrées à l'histoire proprement dite, limitées aux troisième et quatrième degrés, l'écolier belge recevait, tout au long de son cursus primaire, des informations concernant le passé - forcément prestigieux - de ses ancêtres.

Cet état de fait nous invite à nous arrêter sur plusieurs points avant d'aborder l'exploration de ce sujet dans le discours scolaire. Dans une perspective diachronique, nous envisagerons d'abord les questions relatives aux programmes scolaires, aux objectifs spécifiques poursuivis par l'enseignement de l'histoire et aux pratiques didactiques en vigueur. Ensuite, nous développerons ce qui a spécifiquement trait au contenu des lectures analysées. À cet effet, nous avons identifié trois périodes au cours desquelles les Belges sont se particulièrement distingués pour leur courage. La première période, à la chronologie de loin la plus longue, porte essentiellement sur ces modèles à suivre et à admirer pour leur dévotion sans borne à une patrie encore en devenir. Nous parlons de ce panthéon mythique d'avant 1830, dont les actes ont contribué à jeter les fondements de la future nation belge. Le deuxième temps de ce parcours s'arrêtera sur l'événement marquant la naissance institutionnelle du pays, à savoir sa révolution. La troisième et dernière étape portera sur l'une des périodes les plus pénibles de l'histoire belge, à

¹ MEUNIER, 1927. Il s'agit dans ce cas de la 6^e édition, la première étant de 1910 ; l'ouvrage sera réédité au moins jusqu'en 1950.

² GOFFAUX, LECRENIER, 1932 : 145.

laquelle les manuels publiés après 1914 réservent un espace considérable : le premier conflit mondial. Pour la dialectique scolaire, cet épisode tragique signifie le point culminant de la bravoure des Belges.

1.2. *Le livre de lecture et le livre d'histoire*

La situation du livre d'histoire dans les classes belges sera pendant longtemps similaire à celle que décrit Pierre Giolitto pour la France, à savoir qu'« à défaut de manuels d'histoire, [...] les pédagogues recommandent d'utiliser pour cet enseignement cette encyclopédie de l'école primaire qu'est le livre de lecture courante, lequel contient toujours 'les notions historiques dont on juge la connaissance indispensable' »³ Pendant longtemps donc, le livre de lecture a remplacé les autres ouvrages spécifiques, dont celui d'histoire, et il contient de nombreuses pages consacrées à cette matière⁴. L'imbrication entre l'histoire et la lecture est telle que le *Cours de méthodologie spéciale* destiné aux futurs instituteurs de J. Aubert (1883) préconise que « certaines leçons de choses, de sciences naturelles, d'histoire, de géographie, deviennent même des leçons de langue maternelle en ce qu'elles servent de préparation au devoir de rédaction. » (p. 9) Ce même ouvrage explique, à propos de l'étude de l'histoire, que cette matière poursuit un objectif essentiellement patriotique en ce qu'elle « nous fait connaître la patrie dans le temps, comme la géographie nous la fait connaître dans l'espace. C'est donc aussi l'un des plus grands moyens que nous possédions de la faire aimer. » (p. 139) À toutes les époques, on observe cette même mission de développement du sentiment patriotique assignée à l'enseignement de l'histoire. C'est en effet en faisant connaître les grands moments du glorieux passé belge que l'on incite les écoliers à mieux chérir leur pays et à mieux honorer la mémoire de ceux qui en ont fait la grandeur.

Au niveau législatif, nous avons vu que la première loi organique de l'enseignement primaire en Belgique date du 23 septembre 1842. C'est elle qui

³ GIOLITTO, 1984 : 180.

⁴ Giolitto (1984 : 139 *et ss.*) explique pour le cas français que l'histoire en tant que discipline scolaire à l'école primaire a été réduite à la portion congrue de l'enseignement, au moins jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. Avant cette période et une certaine rénovation des méthodes pédagogiques, le pouvoir se méfie de l'histoire et préfère maintenir les bataillons scolaires dans un certain degré d'ignorance historique afin de conserver l'ordre social.

instaure un cours de géographie et d'histoire axé sur la Belgique, même s'il reste facultatif et limité aux deuxième et troisième degrés, à raison d'une heure par semaine. Il semblerait que la plupart des écoles primaires aient fait usage de cette recommandation⁵. En conséquence, le cursus des Écoles normales primaires est modifié : les futurs maîtres reçoivent, dès 1844, une heure et demie d'histoire de Belgique par semaine⁶. Il faudra attendre 1880 pour que le nouveau programme rende le cours d'histoire obligatoire. La loi organique de l'enseignement primaire du 20 septembre 1884 précise, dans son article 4, que « l'enseignement primaire comprend nécessairement la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, le système légal des poids et mesures, les éléments de la langue française, flamande ou allemande [...], la géographie, l'histoire de Belgique, les éléments du dessin, le chant et la gymnastique. » En 1919, le Ministère des Sciences et des Arts ajoutera à ces matières obligatoires « l'enseignement de la religion et de la morale » et « les notions d'hygiène » (article 17 de la loi du 13 novembre 1919). Il n'en demeure pas moins que peu d'écoliers disposaient alors d'un abrégé d'histoire spécifique.

Dans l'entre-deux-guerres, l'enseignement de l'histoire s'est généralisé aux deuxième et troisième degrés de l'école primaire. Son but principal contribue toujours à l'éducation morale et civique des enfants, comme le précisent les introductions de cours imprimés, de plus en plus nombreux. Par exemple lit-on dans la préface de *L'année élémentaire de l'histoire de Belgique* de E. Meunier de 1927 que l'auteur propose une série de moyens qu'il a « crus les plus adéquats, pour former la conscience de l'homme et du citoyen, allumer la flamme d'un pur patriotisme, inspirer une obéissance respectueuse à la loi »⁷. En plus de cette triple mission, Pierre Giolitto⁸ ajoute deux autres finalités de l'enseignement historique pour la France du XIX^e siècle. Notre analyse nous amène à affirmer que ses conclusions sont également valables pour le cas belge, y compris pour la première moitié du XX^e siècle. En plus, donc, de considérer « l'histoire [comme la] préface naturelle de l'instruction civique », de « développer le sentiment patriotique » et d'« assurer le maintien de l'ordre établi », l'enseignement historique vise également à « montrer l'action de la Providence dans le développement de l'humanité » et à

⁵ Michel Staszewski (2001 : 28) explique qu'« en 1875, le cours d'histoire existait dans 4272 écoles primaires, sur un total de 4296 ».

⁶ STASZEWSKI, 2001 : 22.

⁷ MEUNIER, 1927 : 5.

⁸ GIOLITTO, 1984 : 140-146.

sélectionner les événements historiques pour établir « une école de morale pratique. »

*Le règlement-type des écoles primaires communales de 1922*⁹ ne stipule la possession d'un précis d'histoire de Belgique qu'à partir du troisième degré (10 ans). Pour les degrés inférieurs, il y est question de manuels de lecture, de calcul (premier et deuxième degrés), de grammaire, de géographie et d'un atlas (deuxième degrés), ce qui tend à démontrer qu'effectivement, pour les degrés inférieurs en tout cas, l'enseignement de l'histoire de Belgique était intégré à l'ensemble de la formation, par le truchement du livre de lecture ou directement par l'instituteur. Si les notions historiques étaient l'objet de leçons spécifiques, le maître exposait oralement le sujet, puis écrivait « au tableau les meilleures phrases résumant la leçon »¹⁰, comme le recommande un guide didactique de 1914. Cette situation restera pratiquement inchangée jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Quant aux florilèges, ils insistent souvent sur leur contenu apte à éveiller la conscience nationale des générations futures. Ainsi la préface de la 12^e édition de *Mes premières lectures. Cours d'éducation morale* de F. Courtois (1933 pour la 13^e édition) explique-t-elle que le livre veille à respecter la circulaire ministérielle du 15 juin 1921, en ce qui concerne « l'enseignement systématique de la morale ». Or, « bien que le programme, aux degrés inférieur et moyen, ne comporte pas l'éducation nationale », l'auteur a « cru bien faire en traitant quelque peu cette étude [...] estimant qu'il n'est jamais trop tôt pour aborder cette question. »¹¹

Avant d'envisager les principales tendances de la méthodologie de l'histoire à l'école primaire belge pour la période qui nous occupe, il nous semble nécessaire de dresser un rapide panorama chronologique de l'histoire en tant que science, bien que ce sujet soit largement connu des spécialistes. Nous estimons en effet que l'évolution que celle-ci va connaître aux cours des dix-neuvième et vingtième siècles détermine en partie les options méthodologiques que nous avons pu déceler dans le corpus.

⁹ Royaume de Belgique, Publication du Ministère des Sciences et des Arts, Administration de l'enseignement primaire (1922). Bruxelles : Vromant et Cie.

¹⁰ GOFFAUX, C. (1914) *Guide didactique et administratif de l'instituteur*, 2^e édition. Châtelineau/Gosselies : E&O Miaux Frères – Éditeurs, p. 76.

¹¹ COURTOIS, 1933 : 1.

Avec la création de l'École des Chartes en 1821, le dix-neuvième siècle voit l'émergence, puis le développement d'une méthode historique profondément marquée par le positivisme ambiant. Cette école part de plusieurs postulats :

- elle est convaincue qu'il est possible de reconstituer les événements passés grâce à une méthode rigoureuse ;
- elle vise à une reconstitution exhaustive du passé ;
- elle a pour sources les documents écrits, qui font l'objet d'une recherche d'archives, d'un regroupement des documents, d'inventaires et de publications des sources manuscrites ;
- après le recensement des sources, vient l'analyse de celles-ci par le biais d'une double critique (interne et externe) ;
- en dernière étape, l'historien, qui s'efface devant les documents authentiques, se charge d'en faire la synthèse et d'offrir une interprétation prudente des faits qu'il a pu établir.

Eu égard à leurs sources privilégiées – les documents écrits – les historiens « méthodiques » se sont principalement intéressés aux documents officiels. Par conséquent, ils ont privilégié une histoire politique et institutionnelle, et tout particulièrement, une histoire nationale.

La profonde rupture idéologique créée par la première guerre mondiale provoque un changement radical dans la vision du monde et de l'histoire. La foi de l'école méthodique en la toute-puissance de la science comme mode de construction du savoir et comme modèle de civilisation est battue en brèche par le premier conflit mondial. Héritière de ce bouleversement, *l'École des Annales* est créée en 1929. Avec elle, la démarche de l'historien se modifie sensiblement et passera d'une vision basée sur la singularité, celle de l'événement et des individus, sur la chronologie scandée par la narration et sur le politique en tant que lieu privilégié d'intelligibilité à celle de la recherche de régularité, de fixité et de permanence, érigées en concepts essentiels de la compréhension historique. Paul Ricœur nous rappelle à ce propos que, pour *l'École des Annales* et « à l'opposé de l'histoire des idées, déracinée du sol social, l'histoire doit faire place à un traitement délibérément historique des « façons de sentir et de penser ». Importent les pratiques collectives, symboliques, les représentations mentales, inaperçues, des divers groupes

sociaux »¹², en association avec d'autres sciences humaines comme l'économie, la géographie, la sociologie, etc. Le triomphe de l'École des Annales marque également la rupture avec l'histoire nationale.

1.3. *Méthodologie de l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire*

Ces quelques considérations théoriques ne sont exposées que pour nous permettre de mieux évaluer l'évolution des démarches didactiques. Car même si notre corpus ne traite pas d'histoire, nous pensons que les tendances didactiques en vigueur pour cette matière ont sans doute dépassé les limites de celle-ci pour déteindre sur le mode de présentation du passé dans les manuels de lecture.

Peu après 1842 et malgré la volonté avouée de vouloir réagir contre l'encyclopédisme, il est probable que de nombreux instituteurs, dépourvus d'une formation spécifique en histoire de Belgique, aient eu tendance à se reposer sur des textes déjà préparés plutôt que de s'atteler à un exercice de synthèse contraignant. La publication d'ouvrages portant des titres tels que « quelques notions », « histoire élémentaire », « histoire abrégée », etc. démontrent une volonté de réagir contre cette accumulation d'informations sans esprit critique. On observe toutefois que le recours systématique à la mémorisation, corollaire du savoir accumulatif, sera encore de mise pendant plusieurs dizaines d'années¹³.

Dès la proclamation de l'État belge et en vertu de la liberté laissée en matière d'enseignement, les livres utilisés par les maîtres étaient très nombreux et n'étaient pas tous forcément destinés au cadre strict de l'école (il pouvait également s'agir, par exemple, de livres destinés au « grand public ».) Dans un rapport triennal présenté en 1859 par Charles Rogier, alors Ministre de l'Intérieur, concernant « la situation de l'instruction primaire en Belgique », la Commission souhaite voir publier par le gouvernement un catalogue de livres, qui « ont un caractère d'utilité réelle pour les instituteurs ». Parmi les livres de référence pour les écoles normales, on trouve l'*Abrégé d'histoire de Belgique* de H. G. Moke (vers 1850 pour la 3^e édition), ainsi que la *Description géographique de la Belgique* du même auteur. Cet ouvrage privilégie une histoire-récit centrée sur les événements politiques, à l'instar d'autres de sa génération, dépourvus d'illustrations, qui renferment essentiellement des

¹² RICOEUR, 2000 : 243.

¹³ Cf. STASZEWSKI, 2001 : 24.

textes de facture littéraire, empreints de jugements moraux. En 1868, dans la préface à son *Précis d'histoire de Belgique, rédigé d'après la méthode pragmatique et arrangé pour l'enseignement primaire, moyen et normal*, J. Hubertz déplore la mauvaise qualité de l'enseignement de l'histoire de Belgique tout en affirmant que « le maître doit aider les élèves à tirer de chaque leçon les observations morales et les applications religieuses. » Histoire et instruction morale étaient étroitement liées et sans forcément amalgamer l'une à l'autre, « on ne peut cependant jamais perdre de vue que l'on doit former le cœur des enfants. » À l'occasion, l'histoire profane se mêle à l'histoire sainte, d'autant plus que nombre d'auteurs de ces livres étaient des ecclésiastiques.

Le programme de 1880 marque la consécration des méthodes dites « intuitives-actives », en histoire comme ailleurs. L. Defays est l'un des auteurs qui les a mises en pratique. Dans *L'intuition à l'école primaire* (1885, pour la 12^e édition), ouvrage mis en rapport avec le programme du 20 juillet 1880, il expose quelques-uns des principes de cette méthode :

« 1.) Chaque leçon de choses est le résumé, le corrigé d'un ou de plusieurs entretiens préalables [...].

2.) Autant que possible, on doit placer sous les yeux des élèves l'objet dont on fait la description. [...] »¹⁴

Ces recommandations concrètes s'appliquent aux sciences naturelles. Mais d'une manière plus générale, on constate l'utilisation de cartes, de tableaux et de procédés « intuitifs » variés. Dans la préface de son *Année élémentaire* déjà citée, E. Meunier conseille encore aux instituteurs d'utiliser « de nombreuses cartes présentant les différentes physionomies géographiques du pays à travers les siècles et une illustration abondante, variée, artistique même [qui] aide puissamment à comprendre et à retenir les faits les plus importants du passé. »¹⁵ Dès la fin du XIX^e siècle, les leçons se sont enrichies de notions concernant le développement économique, commercial, industriel et artistique. Meunier à nouveau parle de « montrer, en une synthèse lumineuse, vivante et comparative, les progrès marquants de la civilisation aux principales périodes de nos annales. » Quant à la méthodologie, il convient de débiter par un exposé clair des points qui vont être développés (plan de la leçon), de poursuivre par un résumé de la matière, de faire

¹⁴ DEFAYS, 1885 : 4.

¹⁵ MEUNIER, 1927 : 5

découvrir « des récits captivants qui caractérisent une époque » et de dresser enfin « une esquisse simple et suggestive de la condition de nos pères, propre à mettre en évidence le développement progressif de l'activité sociale et de l'activité individuelle » (ces derniers mots sont empruntés par l'auteur à Guizot). Le cas échéant, le maître pourra compléter ce panorama de l'histoire belge par des notions d'histoire générale, nécessaires à la bonne compréhension du sujet traité. En dernier lieu, il convient de conclure par « des réflexions d'ordre moral, patriotique ou économique ». On constate donc que l'auteur met un point d'honneur à ce que l'exposé soit ordonné et insiste sur la notion de progrès de l'humanité à travers le temps, sans jamais perdre de vue qu'il convenait d'inculquer à l'enfant « la conviction que notre organisation et nos libertés sont le legs glorieux de ses aïeux » et d'insister sur les « qualités natives de la race belge »¹⁶. Autrement dit, le but des leçons d'histoire ne visent nullement à développer l'esprit critique des enfants, mais plutôt d'offrir une image de la Belgique qui, à défaut d'être formellement unie avant 1830, a vu naître sur ses terres des personnages capables de susciter l'admiration des plus jeunes et dont l'un des points communs était la recherche de liberté.

D'un point de vue strictement méthodologique, *Le guide didactique et administratif de l'instituteur* publié en 1914, nous informe des tendances en vigueur à la veille de la première guerre mondiale. Cet ouvrage propose une marche à suivre et une leçon-type pour chaque branche du programme. À la rubrique « histoire », il conseille de suivre « les marches indiquées pour l'enseignement de l'histoire sainte », ce qui en dit long sur la conception dont jouit cette discipline à l'époque. Il propose trois approches, deux avec tableau et une sans tableau. On y constate la volonté de travailler de manière concentrique, en reprenant systématiquement, au début de chaque nouvelle leçon, les informations relatives au sujet précédent, mais avec une préférence pour la mémorisation, puisqu'il est demandé à l'élève de « réciter la dernière leçon ». De la même manière, les enfants sont amenés, vers la fin de la leçon, à « reproduire oralement » son contenu, préalablement exposé par le professeur. Si celui-ci utilise un tableau, il sert de base – après une introduction générale du sujet où peuvent intervenir « certains détails chronologiques, géographiques ou autres dont la connaissance serait indispensable à l'intelligence

¹⁶ Royaume de Belgique, Enseignement primaire, *Rapport 1909-1911*, cité par STASZEWSKI, 2001 : 29.

du récit »¹⁷ – à une « analyse » visant à « exciter l’initiative et l’esprit d’observation [...], diriger et centrer leur attention sur le personnage principal » et sur les autres éléments de l’action. Nous remarquons que, si effectivement des moyens intuitifs sont utilisés, les tableaux restent des reproductions d’événements centrés sur un personnage. Cependant, un peu plus loin, il est recommandé de ne pas limiter l’enseignement de l’histoire « à la biographie des princes, aux actes officiels du gouvernement, aux guerres, aux institutions religieuses, civiles et patriotiques », marquant de la sorte une préférence pour l’histoire des sociétés aux dépens de l’histoire politique. En 1914, nous nous trouvons véritablement à cheval entre deux tendances : l’une marquée par l’encyclopédisme et la mémorisation (« au degré moyen, se contenter de l’étude par cœur » et utilisation du procédé dit de « catéchisation », à savoir des questions-réponses mécaniques), l’autre veillant à développer l’esprit critique des enfants car « la culture du raisonnement est de la plus haute importance dans cet enseignement. »¹⁸ À titre de comparaison, observons la méthode utilisée en 1886, dans un exemple de catéchisation, dont l’objectif grammatical serait la dérivation des adjectifs en adverbes :

4. Devons-nous admirer la bravoure des Nerviens ? Certainement

5. Ont-ils bien mérité de la patrie ? Assurément

7. L’éloge que César a fait des Belges était-il mérité ?

Parfaitement¹⁹

Dans les années 1920 et 1930, on continue d’utiliser les moyens intuitifs, ce dont témoignent entre autres les illustrations de plus en plus nombreuses dans les manuels et l’emploi de « pancartes à accrocher aux murs de la classe »²⁰. Une conférence de Julien Melon, inspecteur de l’enseignement libre du Hainaut de 1930, tenue à Liège et Bruxelles, indique que « pour réussir dans l’enseignement de l’histoire, [...] la première condition est d’intéresser les enfants. » Pour cette raison, il convient de leur proposer surtout des récits, des « histoires simples, mais détaillées

¹⁷ GOFFAUX, 1914 : 78.

¹⁸ GOFFAUX, 1914 : 79.

¹⁹ EMOND, 1866-1867 : 65.

²⁰ ROYAUME DE BELGIQUE, 1921 : 10.

et vivantes. »²¹ Abstraction faite de la querelle qui oppose Melon aux défenseurs de l'enseignement d'une histoire guidée par le sentiment chrétien, d'un côté et les partisans d'un enseignement aconfessionnel de l'autre, il ressort de cette conférence la volonté de maintenir vive la flamme du patriotisme par le récit des exploits du passé belge.

À partir des années 1930 surtout, une place de plus en plus grande est laissée à un enseignement visant à apprendre à l'élève à penser par lui-même. Refusant un savoir dogmatique transmis unilatéralement, il préconise d'utiliser des « exercices donnant [à l'enfant] un rôle actif »²² et de chercher à mettre l'enseignement à la portée des enfants²³. Le rôle joué par une pédagogie qui commence à s'imposer et à être reconnue comme science est manifeste. L'Université Libre de Bruxelles est la première en Belgique à instaurer un cursus d'études en pédagogie (1919). En 1935, Nelly Fromont-Caudron, licenciée en Sciences pédagogiques de l'ULB et inspectrice, publie en compagnie de Maurice Peers un *Essai pour l'élaboration d'un plan d'études primaires*, en concordance avec la Circulaire ministérielle du 15 juin 1935. Les auteurs y recommandent, pour l'enseignement de l'histoire, le recours à « l'observation du milieu » et à une « documentation riche et variée » (ils parlent de tableaux, de « diagrammes parlant ») afin de mettre en lumière, entre autres, les ressemblances et les différences entre la société actuelle et les époques passées. Le mot d'ordre semble être celui de rapprocher les faits historiques du milieu familier à l'enfant.

Les consignes données par Goffaux et Lecrenier trois ans plus tôt dans leur *Guide didactique et administratif* (1932) vont dans la même direction. Concernant l'enseignement de l'histoire nationale, le principe exposé consiste à aller du connu vers l'inconnu. Aussi ces auteurs conseillent-ils de partir de « l'attachement de l'enfant à son coin natal »²⁴ pour aboutir, par élargissements successifs du cercle, à susciter chez lui l'amour patriotique qui est la fin ultime de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre cet objectif, il est conseillé de renseigner d'abord les écoliers sur le passé des personnes de l'école et les progrès accomplis dans ce domaine depuis plusieurs décennies. Ensuite, le maître est appelé à aborder

²¹ *Revue belge de pédagogie*, 1930 : 158.

²² ROYAUME DE BELGIQUE, 1921 : 10.

²³ GOFFAUX, LECRENIER, 1932 : 146.

²⁴ GOFFAUX, LECRENIER, 1932 : 145.

l'histoire locale en utilisant les noms gravés sur les monuments aux morts, dans les cimetières ou encore en abordant des récits relatifs aux « anciennes figures intéressantes » de la localité. Dans une troisième étape, les sorties pédagogiques vers des ruines ou autres monuments de la région seront l'occasion de récits aptes à informer les enfants sur le passé. Cet apprentissage progressif devra permettre de poser « les indispensables jalons de l'intérêt pour les faits se rapportant au passé d'une communauté plus vaste. » Une fois le cercle élargi jusqu'à dépasser les limites du « connu » par l'élève, la dernière étape de cet apprentissage peut porter sur « l'histoire nationale proprement dite ». Pour cette matière, le *Guide* expose plusieurs des principes qui devraient être suivis par les maîtres. Ceux-ci ont pour philosophie de rejeter tout « verbalisme » et de s'efforcer à mettre l'enseignement « à la portée des élèves. »²⁵ Plus concrètement, Goffaux énumère neuf points qui sont autant de « caractères fondamentaux que doit revêtir l'enseignement de cette branche pour être plus fructueux et plus éducatif », que nous résumons ci-dessous :

- 1.) l'enseignement est simple et concret ;
- 2.) il doit insister sur les événements qui ont contribué à l'unité du pays ;
- 3.) il doit inclure des biographies de « personnages sympathiques et moraux », en réduisant au minimum les descriptions de ceux qui ne possèdent pas ces traits ;
- 4.) il doit mettre en relief les « éternelles aspirations du peuple belge [...] à la liberté et à l'indépendance » ;
- 5.) il doit souligner les qualités de la race belge ;
- 6.) il doit introduire la notion de progrès de la civilisation à travers le temps, ce qui permettra de provoquer auprès des enfants l'admiration et le respect pour l'effort de leurs aïeux qui ont contribué, grâce à leur travail incessant, à leur bien-être actuel ;
- 7.) la forme narrative doit dominer ;
- 8.) les illustrations stimulent particulièrement bien l'imagination et la mémoire des enfants (utiliser, si possible, le « cinéma scolaire » et les « projections lumineuse ») ;

²⁵ GOFFAUX, LECRENIER, 1932 : 146.

9.) le maître doit développer chez les élèves un sentiment « d'amour de la paix et de fraternité pour les autres peuples », dans le sillage de la philosophie pacifiste qui sous-tend la récente création de la Société des Nations. Parallèlement, il convient d'opposer constamment les temps anciens, synonymes de souffrance, de conflits et d'oppression aux temps futurs « où les hommes délivrés de leurs instincts brutaux chercheront à vivre et à se développer coude à coude en peuples libres et amis. » (p. 147)

Nous constatons que l'enseignement de l'histoire de Belgique, tel qu'il est expliqué en 1932, présente toujours son caractère foncièrement finaliste, où une forme de respect doit être montrée pour les grandes figures ayant contribué à l'unité institutionnelle du pays. On observe également – et c'est une nouveauté en harmonie avec l'évolution des mentalités – l'apparition de recommandations de type pacifiste et fraternaliste.

2. Honneur et bravoure du temps jadis

**Soyons reconnaissants envers
tous ceux qui ont donné leur vie,
leur sang pour la Patrie²⁶.**

2.1. Introduction

Dans les lignes qui suivent, nous veillerons à visiter ces archétypes du courage belge d'avant 1830, tels que l'école primaire belge les présente entre 1842 et 1939. Nous nous attacherons à identifier chez ses hommes valeureux d'une « Belgique avant la Belgique » et dans les descriptions qui en sont faites, les éléments montrant que l'institution scolaire a poursuivi une stratégie d'affirmation d'un sentiment national basé, entre autres choses, sur un culte aux héros passés. Dans cette optique, elle accorde une place de choix à ces figures édifiantes et, à l'instar de ce qu'affirme Mona Ozouf pour le cas français, les lectures « décernent leurs louanges à ceux qui ont – à leurs yeux – travaillé à créer, matériellement et moralement, la

²⁶ GOFFAUX, 1928 : 69-70.

patrie »²⁷. Comme le fait l'historienne française pour l'école républicaine, nous posons l'hypothèse selon laquelle, si l'indépendance de 1830 se définit comme l'acte de naissance officiel du pays, cet événement « devient l'observatoire privilégié à partir duquel on va juger les événements et les personnages de l'histoire. »²⁸ Cette position rejoint d'ailleurs les affirmations de Louis Vos, qui faisaient des épisodes de 1830 la matrice définitionnelle du sentiment national. Malgré de profondes divergences, le rôle joué par ceux-ci renferme une certaine analogie avec la situation française où la Révolution et, après elle, l'avènement de la III^e République vont former une ligne de démarcation. Dans le cas qui nous occupe, plus que l'idée intrinsèque de progrès transmise par la révolution de 1789 que l'on observe en France, l'école belge veillera davantage à montrer, dans une perspective fondamentalement finaliste, que tous les actes de courage des héros nationaux annoncent inéluctablement le destin d'une nation unie, grande et libre.

Parallèlement, l'édification de ce répertoire national permettrait de trouver une parade au manque de racines historiques objectives. En effet, contrairement aux Français qui voient en Clovis le premier roi de France²⁹ ou aux Allemands puisant leurs racines dans la germanité³⁰, les Belges de l'Ancien Régime et des premières années de l'indépendance ne peuvent se référer ni à l'historicité d'une entité territoriale, ni à celle d'une unité linguistique. C'est pourquoi, explique Jean Stengers, dès la fin de l'Ancien Régime, les Belges ont veillé à définir leur identité par le critère de la différence. Et s'ils se sentent un peuple à part, au caractère propre « pourquoi ce caractère n'aurait-il pas existé depuis des temps déjà très anciens ? »³¹

L'historien nous rappelle que c'est pour la première fois en 1781 qu'un « littérateur et historien amateur de langue flamande, Willem Verhoeven, originaire de Malines » va définir les traits propres à l'identité belge dans son « introduction générale » (*Algemyne Inleyding*) à la *Belgische Historie*. Ils peuvent se résumer à « la

²⁷ OZOUF, 1984 : 189

²⁸ OZOUF, 1984 : 188.

²⁹ La question des origines de la France renferme une polémique de type idéologique (SUPIOT, 1991 : 293). En effet, deux théories historiographiques se disputent l'explication génétique de la nation française, l'origine gauloise et l'origine franque, dont l'historienne Suzanne Citron a expliqué les avatars (*cf* CITRON, 1987 : 140-149).

³⁰ *Cf* STENGERS, 2000 : 16.

³¹ STENGERS, 2000 : 16.

pénétration d'esprit, la vertu guerrière et le sens de la liberté indépendante »³². Cette tendance va se prolonger à travers tout le XIX^e siècle et sa propagation sera essentiellement l'œuvre, soutient Stengers³³, d'historiens jouant le jeu de la « phraséologie politique ». Peu après 1830, les « histoires de Belgique » se multiplient. Citons Jean-Baptiste Nothomb³⁴ (1834), le baron de Reiffenberg (1839), Henri-Guillaume Moke (1839), qui seront également responsables de précis d'histoire. Ces initiatives répondent à la tendance observée pour les pays qui accèdent à l'indépendance de vouloir se constituer rapidement des livres scolaires apparaissant comme le symbole et la justification de la jeune Nation. Les idées de pérennité d'un caractère national développées alors – dans le sillage de l'idée répandue un peu partout au XIX^e siècle d'une *essence*, d'un *génie*, d'une *âme* – visible dès l'époque romaine, perdureront jusqu'à la fin du siècle et seront balayées, dans le milieu scientifique, par les thèses de l'historien par excellence de la *civilisation nationale*, à savoir Henri Pirenne (1862-1935).

L'idée maîtresse d'Henri Pirenne, celle qui va dominer toute son œuvre³⁵ et l'historiographie belge pendant plus d'un demi-siècle consiste à apercevoir en Belgique cette fameuse civilisation nationale dès la fin du moyen âge. Selon lui, c'est elle qui va permettre de faire triompher l'unification bourguignonne d'abord et celle de la Belgique indépendante, ensuite. Il n'est pas lieu de développer ces théories ; cela nous amènerait bien au-delà des limites de notre sujet. Sans entrer dans les détails, nous pouvons les résumer grossièrement en disant que ce que conteste Pirenne, ce n'est pas tant la recherche dans le miroir du passé, des faits ou des hommes servant à la finalité identitaire, mais c'est le moment à partir duquel ce sentiment commun embryonnaire commence à exister. Pirenne ne le situe pas à l'époque de la conquête romaine mais à la fin du moyen âge. Précisons en outre que si Pirenne est un fier patriote belge, son travail a toujours été guidé par un souci d'historicité, contrairement à nombreux de ces prédécesseurs, dont les élans

³² VERHOEVEN, G.F. (1781) *Algemeyne Inleyding tot de al-oude en midden-tydsche Belgische Historie*. Bruxelles, s.d., p. 38. Cité par STENGERS, 2000 : 17.

³³ STENGERS, GUBIN, 2000 : 18.

³⁴ Nothomb sera aussi, entre autres choses, un des initiateurs de *La Revue belge* (1830-1843), journal scientifique, philosophique et surtout littéraire qui avait pour vocation d'impulser les *lettres nationales*. Elle publia par exemple des ballades et des odes, genres en vogue, d'André Van Hasselt, Vautier, Philippe Lesbroussart, Jenneval (Cfr HEEKEREN, 1990 : 174.)

³⁵ Parmi tant d'autres, citons sa magistrale *Histoire de Belgique* en 7 tomes, publiées entre 1900 et 1932.

nationalistes de bonne foi leur ont parfois fait perdre de vue une certaine objectivité. Le motif médiéval avait été en effet abondamment exploité par des intellectuels dès 1830, convaincus que ces « annales du moyen âge, si fécondes et si pittoresques » recelaient une « mine presque vierge et si riche cependant. »³⁶ Toute chargée de bonne foi, cette vision sublimatoire, mêlant littérature, histoire nationale et culture européenne pêchait cependant d'un excès d'amateurisme. Éduqué à l'école historique allemande, Pirenne fuit précisément les conceptions romantisantes et sentimentalistes propres aux nationalismes du XIX^e siècle européen. Son propos est d'ailleurs de rompre avec la conception de l'histoire de la Belgique développée par ses prédécesseurs, qui « ont renoncé à débrouiller [le] chaos, et [pour qui] les premiers siècles de nos annales [n'ont] paru consister qu'en une série de monographies sans autre lien les unes avec les autres que leur réunion arbitraire sous un titre commun. »³⁷ Si, comme eux, Pirenne veille à conférer des assises historiques à la jeune nation belge, il prétend le faire en toute scientificité, d'abord, et revendique « le mérite [...] d'inaugurer un nouveau point de vue »³⁸, ensuite, qui marque le plan de sa recherche. Celle-ci en effet renonce à raconter dans le détail les événements dont chaque entité (province, principauté, etc.) a été le théâtre pour attirer l'attention « sur les faits d'importance générale »³⁹. Enfin, il veille à dresser la physionomie de la « civilisation belge » dans ce qu'elle possède d'original par rapport à ses voisins, la France et l'Allemagne surtout, auxquels des traits communs la lient irrémédiablement. Voilà, à très gros traits, en quoi consiste le renouveau opéré par Pirenne.

Accusant une certaine lenteur dans l'adaptation des nouvelles tendances historiographiques, la littérature scolaire va quant à elle répéter d'année en année et de génération en génération les mêmes idées, voire les mêmes textes. De son étude sur le contenu de plusieurs manuels d'histoire de Belgique, Jean-Jacques Hoebanx précise qu'« il apparaît [...] que trop fréquemment le Manuel scolaire n'est que le reflet pâli et tardif des résultats atteints par l'historiographie scientifique. Bien des auteurs, surtout pour le primaire, ne sont pas des historiens de métier [...] Ajoutons que des rééditions successives, pourtant annoncées comme revues et corrigées,

³⁶ *La Revue belge*, 1, 1830 :7, cité par HEEKEREN, 1990 : 174.

³⁷ PIRENNE, Préface à l'*Histoire de Belgique* (1929), pp. XI-XII. La préface date de 1900.

³⁸ PIRENNE, 1929 : XIV.

³⁹ PIRENNE, 1929 : XV.

prolongent et aggravent cette situation irritante.»⁴⁰ L'objectif poursuivi sera invariablement identique et consistera à rechercher les racines les plus anciennes de cette bravoure immémoriale, à commencer par les peuples autochtones de la Gaule belge. Comme l'affirme Suzanne Citron, l'école consacre une mythologie nationale, « une succession chronologique organisée autour des grands événements et des grands personnages [qui] façonnent ce que nous croyons être la trame du passé »⁴¹ qui contraste parfois avec une nouvelle vision de l'histoire. Cette mise en perspective de la représentation du passé a été véhiculée par l'institution scolaire et constitue, à travers l'écrit, un pan de la mémoire collective. La littérature scolaire n'est d'ailleurs pas la seule à exploiter le filon de la vertu ancestrale dans ce processus de légitimation historique inhérent à la formation de l'identité nationale. Dans les premiers temps de l'indépendance, la presse diffuse elle aussi le même argument. « Jamais le courage personnel, la bravoure physique n'ont été refusés aux Belges. Cette réputation, qui date de César, s'est fortifiée pendant tout le moyen âge [...] [Ces] qualités inhérentes à [nos] populations forment leur caractère spécial, leur individualité comme nation »⁴², peut-on lire dans le quotidien *Le Courrier* du 21 septembre 1831.

2.2. La bravoure dans le discours scolaire

Les lendemains de la révolution belge de 1830 voient surgir toute une littérature patriotique, qu'il s'agisse de poésie ou de roman historique, genre particulièrement bien adapté aux buts poursuivis par les écrivains et qui permet d'évoquer les grandes figures et les grands événements du passé national. Dans les années qui suivent, affirme Jean Stengers, « tout défile, depuis Ambiorix jusqu'à Jacques Van Artevelde, en passant par Baudouin Bras de Fer et beaucoup d'autres. C'est un déluge de gloires belges. »⁴³ Sous l'influence de Walter Scott⁴⁴, des créateurs d'œuvres de fiction se prennent de passion pour l'histoire belge, au moins jusqu'en 1850. Ce genre d'écrits diffère peu des travaux prétendument historiques, tant la vision mythifiée des faits se retrouvent chez les uns et les autres, qui parfois

⁴⁰ HOEBANX, 1981 : 62.

⁴¹ CITRON, 1987 : 8.

⁴² *Le Courrier*, 21 septembre 1831, cité par STENGERS, 2000 : 18.

⁴³ STENGERS, 2000 : 14- 15.

⁴⁴ Le père du roman historique moderne en Europe publie *Ivanhoé* en 1819.

s'adonnent en même temps à la fiction et à l'érudition historique⁴⁵. Cette littérature nationaliste va servir de matériel de première main, soit que les auteurs d'ouvrages scolaires reproduisent ces récits littéraires tels quels, soit qu'ils s'en inspirent pour proposer des textes de leur cru.

Notre analyse de quelque 120 ouvrages scolaires de lecture nous permet d'affirmer que cette pluie de Belges illustres va, sur ce support particulier, se prolonger bien au-delà des premières années de la Belgique indépendante⁴⁶. Par exemple, en 1911 apparaît un poème d'André Van Hasselt (1806-1874) tiré du recueil « La Belgique », intitulé *Nos vieilles provinces*. Celui qui, outre son activité d'écrivain patriotique et membre de l'influente *Revue belge* dès 1835, exercera également comme inspecteur de l'enseignement primaire et des écoles normales, exalte le passé belge, riche en noms et en épisodes illustres : « **Quel passé superbe, ô frères, que le nôtre !/Des peuples de la terre en savez-vous un autre/Qui puisse, déroulant ses fastes radieux,/Citer plus de grands noms et de fait glorieux ?** » Selon Van Hasselt, la Belgique surpasse les autres peuples quant à la profusion d'événements exemplaires. Mais ce critère différentiateur se mesure à l'aune du capital brillant des autres nations, non dans l'absolu. Comme le suggère la suite du poème, l'ensemble du territoire, dans une volonté manifeste de concentrer ses souvenirs communs, possède un passé belliqueux de souffrance et de destruction que, cependant, la mémoire se charge de sélectionner. Le temps efface tout et seules les villes gardent les stigmates de leur souffrance passée alors que les hommes du présent préfèrent ignorer sciemment les heures de malheur : « **Toutes [nos vieilles provinces] portent, gravés sur leurs nobles murailles,/Mille beaux souvenirs de guerre et de batailles,/Archives du passé, que par amusement/Nos yeux ne lisent plus que comme un vieux roman.** »⁴⁷

L'école, on le sait, est un terrain propice à la propagande et cette institution va donc s'attacher à créer, dans les livres de lecture, une sorte de cénotaphe enfantin imaginaire où siègent, souvent pêle-mêle, les guerriers gaulois, les peintres de la

⁴⁵ Cf. GUBIN, NANDRIN, 2005 : 172.

⁴⁶ À la mi-décembre 1939, en pleine *drôle de guerre*, le Ministre Jules Duesberg rappelait que « dans les établissements d'enseignement moyen et d'enseignement normal, toute l'éducation doit être imprégnée de l'admiration de nos gloires nationales [...]. Le patriotisme est un sentiment naturel qui se trouve en germe dans le cœur de l'enfant et l'histoire nationale est toute indiquée pour une justification rationnelle et une confirmation de ce sentiment. » (HOEBANX, 1981 : 63)

⁴⁷ LEMAIRE, VANDERELST, 1911a : 184-185.

Renaissance ou les croisés partis libérer Jérusalem. Cette histoire est simplifiée à outrance pour le public auquel elle s'adresse et n'est pas dépourvue de jugements de type moral. Le culte rendu aux ancêtres doit aussi fournir des exemples de conduite à suivre : « **Se souvenir des anciens, ne point abandonner leur œuvre, imiter leurs qualités viriles, conserver précieusement leur héritage de gloire, [...] se préparer à continuer la lutte qu'ils ont entreprise pour la Liberté et le Progrès, n'est-ce pas là l'expression la plus belle de l'amour de la Patrie ?** »⁴⁸ Comme le rappelle Jean-Jacques Hoebanx, « on a souvent confondu sciemment histoire et morale en attribuant au professeur d'histoire un rôle important en matière de civisme, c'est-à-dire au XIX^e siècle et au début du XX^e, en matière de patriotisme. »⁴⁹ Au professeur d'histoire... et au maître tout cours ! L'article 5 de la loi organique de 1884 est éloquent à ce propos puisqu'on y lit que « L'instituteur [...] ne néglige aucune occasion d'inculquer à ses élèves les préceptes de la morale, de leur inspirer le sentiment du devoir, l'amour de la patrie, le respect des institutions nationales, l'attachement aux libertés constitutionnelles. » Cet article apparaîtra encore dans les lois scolaires postérieures. C'est la connaissance des prouesses passées qui permet d'accéder au statut de véritable patriote. En effet, explique cet extrait de 1925, « **les citoyens qui ignorent les luttes entreprises par les générations précédentes, la vie des héros, des fondateurs de notre indépendance nationale, [...] ne peuvent être de « vrais citoyens ». Il leur manque l'enthousiasme qu'inspire la connaissance approfondie de la vie nationale.** »⁵⁰ Comme on peut le lire en 1866, l'apprentissage des faits historiques les plus saillants sert à affermir le patriotisme : « **Plus nous étudierons l'histoire de notre patrie, plus nous admirerons l'héroïsme de nos pères, plus nous aimerons cette patrie à laquelle nous sommes entièrement dévoués, plus nous chérirons nos précieuses libertés pour lesquelles tant de braves ont répandu leur sang.** »⁵¹

Parmi les textes issus de la littérature nationale patriotique, on trouve également « La voix des aïeux » (dans le recueil *Heures d'or*, 1856) d'Édouard Wacken (1819-1861), l'un des chantres de la Révolution belge et de l'unionisme. Avec un lyrisme propre à l'époque qui est la sienne, ce poème met en exergue la

⁴⁸ DARDENNE, 125 : 140.

⁴⁹ HOEBANX, 1981 : 63.

⁵⁰ DARDENNE, 1925 : 140-141.

⁵¹ EMOND, 1866-1867 : 65.

filiation des générations qui se sont battues pour libérer leur pays en devenir de l'occupant hollandais. Véritable appel à la conservation de la mémoire, il érige le passé en justification de la nationalité actuelle (« **Notre blason, c'est notre histoire** ») et insiste sur l'offrande réalisée par les prédécesseurs : « **De notre généalogie/Chaque branche saigne, rougie/Du sang généreux d'un martyr** »⁵². La mémoire acquiert le statut de « Religion du souvenir », à propos de laquelle Paul Ricoeur affirme que « la recherche du souvenir témoigne [...] d'une des finalités majeures de l'acte de mémoire, à savoir lutter contre l'oubli, d'arracher quelques bribes de souvenir à la "rapacité" du temps (Augustin *dixit*), à l'"ensevelissement" dans l'oubli. [...] Ainsi, une bonne part de la recherche du passé est-elle placée à l'enseigne de la tâche de ne pas oublier. »⁵³ Ne pas oublier, en effet, que « **nous portons le nom antique/De ces géants craints des Césars,/Aînés d'une race héroïque** », poursuit Wacken. Vingt-cinq ans plus tard, dans sa célèbre conférence « Qu'est-ce qu'une Nation ? », le français Auguste Renan conceptualisera ce que Wacken exprimait avec lyrisme : « La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. »⁵⁴ En 1880, dans un *Choix de lectures* publié à Malines, le seul texte qui ait un rapport avec la Belgique est précisément une longue ode à « Nos Ancêtres », essentiellement centrée sur l'opposition à Rome. « **Que de nobles exploits rappelle à la mémoire/Le nom fameux du Belge et son antique histoire !** »⁵⁵

Rattacher les origines de la « race héroïque » belge à l'Antiquité, c'est lui faire franchir la mince frontière qui sépare histoire, mémoire et mythologie. Le prestige conféré à l'antiquité, définie comme une « époque historique très ancienne »⁵⁶, accentue le caractère solennel du culte rendu à ces hommes d'époques plus récentes

⁵² PIERLOT, 1923b : 229-230 ; WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 40-41 ; DARDENNE, 1925 : 147-148.

⁵³ RICOEUR, 2002 : 37.

⁵⁴ RENAN, 1882.

⁵⁵ CAERS, 1880 : 104.

⁵⁶ *Trésor de la langue française*.

ou du moins que l'on peut dater, contrairement à l'ancrage temporel de cette antiquité mythique qui se perd dans la nuit des temps. Car même si la phraséologie scolaire rattache souvent le toponyme *Belgique* à « **une des trois divisions des Gaules** »⁵⁷, c'est-à-dire que l'on pourrait objectivement dater le moment de son existence *antique*, les manuels contribuent à maintenir le flou temporel, avec des expressions comme « dans les temps les plus reculés de l'histoire connue ». De telles imprécisions chronologiques nourrissent le sentiment d'historicité voulu. « Les rapports entre l'homme et le territoire obéissent à cette curieuse philosophie selon laquelle un État n'est digne de vénération patriotique et de respect de la part de l'étranger notamment, que s'il trouve son origine dans un lointain passé, ce qui lui octroie son caractère quasi sacré. Il semble que les nations aient toujours ressenti l'irrépressible besoin pour exister de croire en leur éternité. »⁵⁸ En même temps, l'Antiquité, avec majuscule cette fois, rappelle invariablement une ère dorée de l'humanité, où les grandes figures en chair et en os côtoient les dieux de l'Olympe et finissent par former un amalgame séduisant où la véracité importe peu. Quitte à se chercher des origines glorieuses, autant remonter jusqu'à l'éclat antique⁵⁹, comme l'affirme Moke à propos de « l'héroïsme des Gantois », où la mention de « l'histoire » légitime la parenté : « **Les traits d'héroïsme que l'histoire attribue au peuple gantois sont nombreux, et rappellent les récits de l'Antiquité.** »⁶⁰ Ailleurs, dans un texte écrit par Isabelle Gatti de Gamond, ce sont les Franchimontois, dont nous reparlerons, qui, par leur vaillance, se présentent comme les illustres descendants de l'Antiquité : « **Ils tuèrent des valets, manquèrent les princes, furent tués eux-mêmes, sans savoir ce qu'ils avaient fait, ces chaudronniers d'Ardenne, plus que les Grecs aux Thermopyles.** »⁶¹ Un poème d'Alexis Lemaître, reproduit en 1923, évoque le même épisode glorieux, où « **les Franchimontois, accablés par le nombre, / Martyrs du dévouement, dignes des anciens temps, / Tombent [...]** »⁶².

⁵⁷ GÉOGRAPHIE, 1836 : 11.

⁵⁸ DUBOIS, 2005 : 392-393.

⁵⁹ Sébastien Dubois détaille les hypothèses plus ou moins farfelues qui circulent dès le XVII^e siècle concernant l'étymologie du mot *Belges*, dont la légende troyenne qui s'y rapporte. (DUBOIS, 2005 : 392-397)

⁶⁰ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 71.

⁶¹ GATTI DE GAMOND, 1851 : 172.

⁶² PIERLOT, 1923b : 261-262.

Nous avons vu dans ces quelques exemples que la vision du passé national passe par le filtre de ceux dont le don de soi a permis aux écoliers d'aujourd'hui de vivre libres. À présent, nous allons voir qui étaient ces personnages dignes de figurer au panthéon scolaire et nous essaierons de distinguer les caractéristiques proéminentes qui leur font mériter ces éloges. L'étude des récits s'y rapportant nous permettra d'établir les critères de sélection retenus par les auteurs. Une remarque s'impose concernant d'une part la forme et d'autre part le contenu thématique de ces récits. Du point de vue de la forme, ils relèvent souvent de la poésie, qu'Aristote déjà opposait à l'histoire. Selon lui, en effet, la poésie prend pour sujet non le réel ou l'historique, mais l'imaginaire, à condition qu'il soit de l'ordre du possible ou du vraisemblable. Se rapportant à la subdivision classique de la poésie, nous constatons qu'ils sont de l'ordre de l'épique, du lyrique et du dramatique. S'il ne s'agit de poésie, les textes en prose possèdent un poids émotionnel fort et, indéniablement, une dimension tant épique que tragique. Concernant ce dernier trait, il est en effet fréquent que les personnages soient impliqués dans une situation destinée, selon la théorie exposée dans la *Poétique* d'Aristote, « à susciter la pitié et la terreur par le spectacle des passions humaines et des catastrophes fatales qu'elles provoquent. »⁶³ Dans le cas présent, ces « passions humaines » équivalent à la cruauté de ceux qui occupent et soumettent injustement le pays. Les sujets sont fréquemment présentés comme détenteurs malgré eux et par la force d'un destin qu'ils ne contrôlent pas, d'une mission salvatrice qui passe souvent par leur propre immolation. Les expressions dans ce sens abondent : « **tous prévoyaient l'issue de cette guerre** »⁶⁴, « **puis leur sort s'accomplit** »⁶⁵, l'anaphore « **il sentait que sa rancune devait disparaître [...] il sentait qu'il avait pour devoir [...]** »⁶⁶, etc.

À mi-chemin entre la forme et le contenu, notre analyse de ces récits de bravoure nous permet de conclure à l'absence de récits biographiques. Genre narratif pourtant destiné à relater la vie d'un personnage illustre, la biographie se réserve pour les personnes à imiter ou au contraire à mépriser dans une perspective moralisante, ou encore pour les rois. Mais curieusement, les grands du *Plutarque* belge ne sont l'objet d'aucune description biographique, comme si les informations

⁶³ LEMAÎTRE, 1985 : 770.

⁶⁴ DEFAYS, 1894 : 151 ; PORINIOT, 1913 : 36.

⁶⁵ DARDENNE, 1925 : 243 ; DRIESEN, 1880 : 211.

⁶⁶ DARDENNE, 1925 : 182.

d'ordre pratique concernant leur existence *humaine* pouvaient amoindrir leur caractère héroïque. Quant à l'aspect purement thématique, nous observons que les récits exemplaires choisis relatent un épisode concret, celui précisément qui sert d'intermédiaire entre le statut de simple mortel, à celui de demi-dieu. Dans une vision religieuse et par effet d'un « transfert du sacrifice chrétien sur le sacrifice patriotique »⁶⁷, on rencontre par exemple les expressions « **martyrs de la patrie** »⁶⁸, « **martyrs du dévouement** »⁶⁹, « **le nom le plus saint** »⁷⁰, « **le peuple s'agenouille [...] devant le saint cadavre** »⁷¹, « **ceux qui pieusement sont morts pour la patrie** »⁷² ou encore la vision christique du « **froid linceul** »⁷³. Le protagoniste est à la fois humain dans son combat et divin dans sa mort. En 1840 déjà, dans ses célèbres leçons sur le culte aux héros⁷⁴, Thomas Carlyle présentait la forme de la « hiérarchie » médiévale transformée en forme moderne de « héro-archie », avec un héros qui n'est autre qu'un saint transformé, sécularisé, sans lequel nous ne pourrions vivre. L'événement qui rend le commun des mortels méritoire de ce nouveau statut est souvent synonyme de mort sacrificielle, bien que cette issue fatale ne signifie en rien la disparition du personnage qui continue à vivre dans les mémoires, à travers les commémorations et les statues.

Après ces considérations, nous pouvons maintenant détailler le courage belge tel qu'il apparaît dans le discours scolaire. Les descriptions de ces aïeux correspondent souvent à celles d'hommes qui ont pris les armes. Nous avons vu que cette bravoure atavique se manifesterait dès l'époque romaine. C'est d'ailleurs Jules César qui a formulé ce qui peut être considéré comme le mythe fondateur du caractère belge. Chacun connaît la description que le général offre des peuples de ces contrées dans sa *Guerre des Gaules*. Sans jamais atteindre l'exhaustivité, nous pourrions dresser une longue liste de publications des plus variées où apparaît la

⁶⁷ NORA, 1997 : t. II, préface.

⁶⁸ WEYLAND, 1887 : 86-87.

⁶⁹ PIERLOT, 1923b : 262.

⁷⁰ LEMAIRE, VANDERELST, 1891 : 171.

⁷¹ GHEUDE, HONHON, 1913 : 199.

⁷² VROMANT, 1905 : 130. Le texte est de Victor Hugo.

⁷³ LEMAIRE, VANDERELST, 1891 : 172.

⁷⁴ Ces leçons sont intitulées *On Heroes, Hero Worship and the Heroic in History*, *cf* l'analyse de CASSIRER, 1974 : 222-264.

fameuse citation. Tout naturellement, les lectures scolaires⁷⁵ ont fait leur cette phrase, tout en prenant généralement le soin d'en omettre la deuxième partie, nettement moins louangeuse. Rarement apparaît en effet la citation entière, comme c'est le cas en 1880 : « **De toutes ces nations, les Belges sont les plus vaillants, parce qu'ils restent complètement en dehors de la culture et de la civilisation de la province romaine, que les marchands ne passent que très rarement dans leur pays et n'y portent point les denrées qui amollissent les courages** »⁷⁶. Selon Sébastien Dubois, « la pérennité d'un caractère national à travers les siècles constitue évidemment une manière de flatter l'orgueil du pays. [...] On recherche – et on retrouve – les manifestations de ce caractère à des époques lointaines. [...] La notion de caractère national intervient directement dans le débat sur la nationalité belge, l'existence de mœurs spécifiques pouvant constituer la preuve que celle-ci existe bel et bien, en dépit des siècles de domination étrangère. »⁷⁷

Au-delà de la bravoure, il est un autre critère qui unit ces hommes d'armes : la guerre qu'ils mènent est toujours défensive. C'est un combat de libération qui s'associe à l'idée de « patriotisme réfléchi »⁷⁸. Cette notion fait écho à la volonté manifeste de « dissocier, dans l'esprit de l'enfant, l'idée de la patrie et l'idée de la guerre »⁷⁹ et de ne justifier, dans la littérature scolaire, le recours militaire qu'en cas de menace ou d'attaque contre l'intégrité du territoire. Contrairement à celle d'autres nations, l'histoire de la Belgique est dépourvue d'épisodes visant à conquérir ou soumettre d'autres peuples : « **Vous verrez vos ancêtres souvent en armes ; mais vous constaterez vite que ce fut toujours pour leur indépendance que les Belges combattirent ; jamais pour agrandir leur territoire ou pour dominer leurs voisins.** »⁸⁰ La guerre ne se considère pas comme une fatalité, mais comme le résultat inéluctable de l'oppression illégitime de tyrans⁸¹. Le manichéisme des bons contre les méchants est utilisée à toutes les fins, qu'il s'agisse de justifier les

⁷⁵ WEYLAND, 1888b : 67 : « **Pays de braves ! Tel est le témoignage que t'a donné Jules César. Il avait su, ô ma chère Belgique, apprécier le courage de tes vaillants enfants !** »

⁷⁶ DRIESEN, 1880 : 187-188, dans « **Partie IV. Quelques faits de l'histoire de la Belgique** », on trouve le texte « **Situation des Belges à l'arrivée des Romains (57 ACN)** ». La version originale latine dit : « propterea quod a cultu atque humanitate provinciae longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe comitant atque ea quae ad effeminandos animos pertinent important. »

⁷⁷ DUBOIS, 2005 : 378-379.

⁷⁸ Cf. OZOUF, 1984 : 190.

⁷⁹ OZOUF, 1984 : 195

⁸⁰ COURTOIS, 1933 : 179-180.

⁸¹ Cf. OZOUF, 1984 : 198.

« bonnes » révoltes des riches provinces flamandes contre des dirigeants cruels et avides, souvent venus d'ailleurs mais toujours infligés, ou celles des vaillants patriotes de 1830 contre l'opresseur Hollandais.

Chronologiquement, l'un des premiers résistant que l'écolier rencontre est Boduognat. Ce chef de la tribu des Nerviens⁸² passe pour avoir vendu chère sa peau et celle des siens lors de batailles dont l'issue penche finalement en faveur des Romains. Jules César lui-même, dans ses *Commentaires*, souligne l'héroïsme des Nerviens⁸³. Dans les livres, « le passé gallo-romain constitue une référence incontournable »⁸⁴. Cet héritage constitue en effet la première trace de défense contre la « patrie » menacée, où la Belgique apparaît comme un territoire objet de toutes les convoitises. Dans un texte de J. Dardenne de 1925 aux puissants accents lyriques, intitulé « Héroïque défense du sol natal »⁸⁵, les jeunes lecteurs prennent connaissance de ce qui semble être la première manifestation du patriotisme belge, où les Nerviens vont certes tomber sous le joug romain, mais avec un courage qui laissera les troupes ennemies pantoises d'admiration : **« Les Nerviens, sous la conduite de Boduognat [...] montrer aux envahisseurs la valeur des peuplades auxquelles ils allaient s'attaquer. [...] Boduognat serra ses rangs autour de lui et commença une lutte désespérée. Ce fut un horrible carnage. Pas un bataillon nervien ne faiblit [...] Ils étaient, ces héros dont la valeur restera éternellement consignée dans l'histoire, plus de 50.000 encore. [...] lorsque les cadavres se furent accumulés et que le sang de ces guerriers épiques ruisselait vers la Sambre, les Romains assistèrent à un spectacle d'héroïsme qui leur était inconnu. »**⁸⁶

⁸² Tacite et Strabon attribuent à certains peuples belges, dont les Nerviens, une origine germanique : « Les Trévires et les Nerviens sont les premiers à se dire issus des Germains, et à s'en faire honneur, comme d'une origine dont la gloire les sépare des Gaulois et les absout de la lâcheté reprochée à ceux-ci. » (TACITE. *Mœurs des Germains*, XVIII) ; « Les Nerviens, qui succèdent immédiatement aux Trévires, sont aussi d'origine germanique. » (STRABON. *Géographie*, IV, 3, 1-5). Quant à Jules César, il décrit succinctement leurs mœurs : « Au territoire de ces derniers touchait celui des Nerviens. César s'informa du caractère et des mœurs de ce peuple, et apprit que chez eux tout accès était interdit aux marchands étrangers ; qu'ils proscrivaient l'usage du vin et des autres superfluités, les regardant comme propres à énerver leurs âmes et à amollir le courage ; que c'étaient des hommes barbares et intrépides ; qu'ils accusaient amèrement les autres Belges de s'être donnés au peuple romain et d'avoir dégénéré de la valeur de leurs pères ; qu'ils avaient résolu de n'envoyer aucun député, et de n'accepter aucune proposition de paix. » (Jules César. *La guerre des Gaules*, Livre II, XV, 3-5)

⁸³ Cfr DUMONT, 2000 : 16.

⁸⁴ DUBOIS, 2005 : 395.

⁸⁵ DARDENNE, 1925 : 225-226

⁸⁶ DARDENNE, 1925 : 225.

Boduognat incarne le premier « chef belge », celui qui masse les troupes – il « **serra ses rangs** » – et mène une bataille perdue d’avance contre les troupes romaines (le texte parle d’une « **lutte désespérée** »). La conclusion sous forme de question rhétorique proposée par l’auteur vise à mettre en avant un sentiment protonational d’union : « **Trouverait-on, dans les annales des autres peuples, un exemple semblable de vertu civique ? Pour la première fois, dans l’histoire, les Belges manifestaient leur amour patriotique.** »⁸⁷

Contrairement à ce que l’on peut trouver en France, notamment chez G. Bruno, où le territoire de la Gaule est assimilé à celui de la France actuelle⁸⁸, rien ne nous permet d’affirmer que les manuels belges n’associent le territoire de l’ancienne Belgique préromaine et celui de l’époque contemporaine. Au contraire, Meunier précise que « la Belgique ancienne était plus étendue que la Belgique actuelle »⁸⁹ car elle « comprenait la partie de la Gaule limitée au nord et à l’est par le Rhin, au sud par la Seine et la Marne, à l’ouest par l’océan. »⁹⁰ Par contre, ce qui apparaît comme une constante, c’est l’identification des peuplades primitives par le biais du nom *Belges*. Ainsi en 1878 apprend-on qu’il s’agit d’un groupe de « **guerriers encore barbares, venus de la Germanie, qui étendirent leurs invasions depuis le Rhin jusqu’à la Seine ; on les appelait *Belges*, et le pays dont ils avaient fait la conquête et où ils se fixèrent garda leur nom.** »⁹¹ Dans un texte de 1925, c’est encore les *Belges* que l’auteur compare aux habitants de la Gaule : « **La conquête de l’immense Gaule n’avait exigé que trois ans ! Quelques mois ne suffiraient-ils pas pour vaincre la résistance des Belges ?** »⁹² La préférence pour le nom du peuple est également tangible dans l’extrait suivant qui renvoie à la guerre 1914-1918 : « **Notre pays [...] est grand par la bravoure de ses enfants. Depuis les temps les plus reculés, les Belges se sont distingués par un trait commun : leur amour pour la liberté.** » Relier les habitants de la Belgique contemporaine aux peuplades éponymes les plus anciennes, sans en spécifier l’ancrage territorial, autorise tous les raccourcis concernant une identité séculaire si longtemps privée de forme politique.

⁸⁷ DARDENNE, 1925 : 226.

⁸⁸ SUPIOT, 1991 : 301.

⁸⁹ Cette même phrase apparaît déjà dans un livre de lecture de 1878 (BRAUN, 1878 : 123).

⁹⁰ MEUNIER, 1927 : 9.

⁹¹ BRAUN, 1878 : 124.

⁹² DARDENNE, 1925 : 225.

Parler de *Belges* avant l'heure, c'est encore justifier leur configuration ultérieure en nation souveraine.

L'entre-deux-guerres est une période particulièrement féconde en textes scolaires destinés à exalter les réactions contre l'envahisseur. Une nouvelle fois, l'auteur de cette compilation de 1923 fait des anciens chefs belges des modèles d'abnégation. Remarquons la collectivisation des prouesses individuelles par le biais de l'article *les*, placé devant les noms de Boduognat et Ambiorix, article pluriel dont l'usage standard sert à désigner les membres d'une même famille, d'une même dynastie. Autrement dit, Boduognat et Ambiorix font office de patriarches d'une lignée de courageux patriotes : « **De tout temps, les Belges ont défendu avec courage et opiniâtreté leur indépendance menacée. Il y a 2000 ans, sous la conduite des Boduognat et des Ambiorix, ils versèrent leur sang en luttant contre les légions romaines de Jules César, envoyées à la conquête des Gaules.** »⁹³ En admettant que, pour l'école primaire, Boduognat est effectivement l'un des tout premiers héros belges, il échoue dans son aventure et, après lui et jusqu'à la révolution de 1830, ceux que l'histoire va retenir vont poursuivre une liberté qu'ils n'obtiendront jamais. Mais peu importe finalement, car comme le suggère Baudouin Decharneux, le « mythe de la bravoure reconnue par l'ennemi permet de décliner la Belgique sous tous les modes, tout en maintenant une unification idéologique au travers des modifications réelles survenues au fil de l'histoire du pays. »⁹⁴, ce qui sert précisément une des causes que s'est assignées l'enseignement.

Un changement radical dans la conception du modèle national s'est produit à la Révolution française, qui précipite la décadence du roi sacralisé au profit d'un héros de substitution, situé au cœur des événements récents⁹⁵. Cette même caractéristique apparaît dans le poème de Wacken où les protagonistes sont les « **Ouvriers de Liège ou de Gand,/Qui d'un cœur fort, d'un bras robuste,/Luttaient pour une cause juste/Et mouraient en nous la léguant.** » Désormais, le héros provient du peuple et sa force physique supplante son origine noble ou divine. Son renoncement rime avec le passage d'un témoin, instituant de fait une nouvelle lignée, basée sur la transmission des idéaux. Selon ce poème, la découverte du passé (« **Sur nos vieilles gloires, sans doute,/Vous devez reporter**

⁹³ DEFOIN, 1923 : 96-97.

⁹⁴ DECHARNEAUX, 1995 : 23.

⁹⁵ Cf. VOVELLE, 2003 : 19-23.

les yeux ») doit d'ailleurs entraîner une vision prospective (« **Mais c'est pour marcher dans la route/Que vous ouvrirent les aïeux.** ») Mais revenons-en à la question de l'extraction populaire. En effet, l'étude du corpus nous fait apparaître cette autre tendance, qui est à rattacher avec la conception de la nation moderne. Le pays est certes une monarchie depuis 1831, mais une monarchie constitutionnelle, où le roi est « roi des Belges » (et non de la Belgique). La révolution de 1830 est l'œuvre de la bourgeoisie qui « face à un souverain absolutiste étranger, [...] s'est érigée en représentante de la nation, composée désormais de citoyens égaux avec pour projet la « liberté en tout et pour tous ». Elle a trouvé un soutien enthousiaste auprès de toutes les couches de la population : de la noblesse au clergé en passant par les ouvriers et les paysans. Le processus de mutation d'une nation ancienne en nation moderne est ainsi achevé. »⁹⁶ Autrement dit, la liberté et l'indépendance si chèrement recherchées pendant de longs siècles, c'est le peuple, cristallisé dans la bourgeoisie libérale, qui l'obtient en 1830 et qui octroie sa souveraineté au roi des Belges. Et ce sont donc des héros populaires que le discours scolaire va célébrer pour marquer l'appartenance des révolutionnaires à une lignée éternelle. Ainsi, dans *Le Tour de la Belgique par deux enfants* (1905), c'est à la « guerre des paysans », livrée en 1799 contre l'occupant français qu'Augusta Vromant consacre moult détails en rendant hommage à ceux qui se sont soulevés contre « **un système gouvernemental détesté, qui les opprimait selon le corps et l'âme** »⁹⁷. Cette « **armée de jeunes campagnards, qui préféraient verser leur sang pour l'autel et la famille dans leur propre patrie** » incarne « **le Belge, qui tient à sa liberté comme à sa vie** » et à qui le précepteur des deux jeunes protagonistes du voyage invite à rendre hommage en citant quelques vers de Victor Hugo : « **Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie [...] / Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau, [...] / La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.** »⁹⁸ À côté des paysans, on trouve des bourgeois, comme dans ce poème d'Armand Inghels reproduit en 1913, qui traite de l'épisode des « Matines de Bruges ». L'antichambre de la Bataille des Éperons d'Or (1302) symbolise pour les

⁹⁶ WILS, 2005 : 149.

⁹⁷ VROMANT, 1905 : 128.

⁹⁸ VROMANT, 1905 : 130.

Flamands⁹⁹ la première victoire des villes aux dépens de la noblesse. Ses héros sont Jan Breydel et Pieter de Coninck, révolutionnaires bourgeois de Bruges, opposés à Philippe le Bel : « **Intrépides bourgeois, vos noms inséparables [...] / Vous nous servez d'exemples, ô guerriers indomptables ! / Vous vivez dans nos cœurs, héros victorieux ! [...] / Des flamands vous saviez remuer les entrailles, / Faire des combattants vainqueurs dans les batailles, / Et de grands citoyens dans les nobles cités.** »¹⁰⁰

On pourrait s'étonner du fait que des acteurs au caractère *a priori* régional ou local trouvent aussi leur place au sein de cet Olympe belge. Dans la perspective d'exaltation du passé, l'épisode des Éperons d'or sert la cause belge dans son ensemble, et non exclusivement flamande comme ce sera le cas plus tard. C'est que l'utilisation du héros qui est issu du peuple et/ou se bat pour lui ouvre un large éventail de possibilités et, grâce à l'effet rhétorique de la synecdoque, la patrie que celui-ci tente de libérer s'assimile à la Belgique toute entière. Le cadre local sert d'efficace médiateur didactique et l'esprit de clocher qui préside à l'illustration des héros du terroir, mieux connus des enfants, est mis au service de l'idée nationale. À Gand, c'est les Van Artevelde que l'on vénère. Jacques, le père, surtout, un noble et « **sage homme** »¹⁰¹ que les Gantois surnommèrent, en raison de sa « **plus stricte neutralité** », le « **Ruwaart, c'est-à-dire le gardien du pays** », c'est-à-dire du peuple. Malgré la reconnaissance dont la plupart de ses concitoyens lui faisaient montre, « **l'odieuse envie, [...] sema les plus noires calomnies sur son compte** » et Jacques Van Artevelde est accusé de vouloir vendre son pays, alors vassal de Philippe de Valois, aux Anglais qui étaient leurs principaux fournisseurs de laine¹⁰². Un des ennemis personnels du tribun gantois aurait profité de la situation pour diriger une

⁹⁹ La valeur symbolique de cette bataille livrée à Courtrai en 1302 est si forte que la date du 11 juillet, jour du combat, a été choisie en 1973 comme jour de fête annuelle de la Communauté flamande. Selon Jo Tollebeek, la bataille des Éperons d'or devient un « lieu de mémoire » pour les Flamands au cours du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, mais avec des « déplacements d'accents, des supplantations d'interprétations, des préoccupations idéologiques qui avaient sans cesse modifié la perspective sur la réalité. De ce fait, la bataille des Éperons d'or avait pris le caractère d'une *invented tradition* », selon la définition de ce concept mis au point par Hobsbawm (TOLLEBEEK, 1995 : 205).

¹⁰⁰ Le texte est signé Armand Inghels, dans PORINIOT, 1913 : 74.

¹⁰¹ VROMANT, 1905 : 42-43. Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de la même référence.

¹⁰² Une bonne partie de la richesse de la Flandre de l'époque provient de la fabrication des draps et tissus.

petite révolte populaire contre ce riche capitaine, qui grâce à sa verve obtient un sursis qui ne sera que de très brève durée puisque Jacques périt des mains de son ennemi : « **Le martyr de la cause populaire tombe et de ses lèvres expirantes s'échappent des paroles de pitié pour le peuple ingrat, qui l'a tué : « Peuple !... Gand !... Flandre !... » L'innocence de ce grand homme est bien prouvée aujourd'hui. Ses concitoyens ne tardèrent pas à le reconnaître.** » Comme dans une fable, cet extrait conclut par une morale recommandant aux jeunes lecteurs de se méfier des langues médisantes. Quelques pages plus loin, les enfants visitent la maison natale de ce « **martyr du peuple** » gantois. L'image de Jacques Van Artevelde vulgarisée par l'école correspond au mythe de l'homme sage, du libérateur que des auteurs et des historiens du XIX^e siècle ont forgé¹⁰³. Elle inscrit également le héraut du peuple gantois dans la lignée des audacieux qui bravent des circonstances adverses pour s'ériger en réformateur social¹⁰⁴.

D'après Georges-Henri Dumont, François Anneessens est « un héros fabriqué par le nationalisme »¹⁰⁵ dont « l'histoire officielle [...] a longtemps fait un héros populaire et démocratique ». L'historien belge ne voit guère en lui qu'un « pauvre artisan, primaire, aveuglé par des théories mal assimilées et croyant, le plus sincèrement du monde, qu'il était possible de reconstituer, en plein XVIII^e siècle, les privilèges désuets du Moyen Âge ». Après quelques émeutes sanglantes et une répression menée de main de fer par le ministre plénipotentiaire du prince Eugène de Savoie¹⁰⁶, Anneessens est amené sur l'échafaud. Cet humble « **vieillard qui mourut victime de l'autrichien de Prié** »¹⁰⁷ est également le sujet d'un poème signé Adolphe Mathieu, reproduit par un manuel de 1911. On y voit un homme du peuple, admiré de tous, luttant pour défendre les droits de ses concitoyens et victime expiatoire de la vengeance du pouvoir officiel : « **Silence ! et chapeau bas, vous tous qui m'écoutez ! [...] / Car si loin qu'on remonte aux fastes du**

¹⁰³ Cfr ROTTIERS, 1995 : 93-94.

¹⁰⁴ Signalons que Jacques Van Artevelde deviendra, sous la plume d'Henri Conscience (*Jacob van Artevelde*, 1849) le symbole d'une gloire flamande passée et l'incarnation de la lutte ancestrale pour la liberté.

¹⁰⁵ DUMONT, 2000 : 323.

¹⁰⁶ Gouverneur des Pays-Bas pour le compte de Charles VI, il est déchargé de ses responsabilités à la suite de cet épisode. L'empereur décide alors de renouer avec la tradition des Habsbourg d'Espagne et de confier le gouvernement des Pays-Bas à une princesse de sang royal, l'archiduchesse Marie-Élisabeth.

¹⁰⁷ WEYLAND, 1888b : 68.

passé,/C'est le nom le plus saint qu'aient jamais prononcé,/Libres, indépendants ou courbés sous leurs maîtres,/Triomphants ou vaincus, nos glorieux ancêtres, [...]/Conscient de son droit, Anneessens a dit « non »,/Sans jactance, sans peur, sans colère, sans haine. »¹⁰⁸ Deux autres textes parlent encore de la mort du Gantois. Le premier est en prose ; il parle d'un « **deuil public** », où avant de succomber au bourreau, Anneessens, tel un martyr privé du droit le plus élémentaire, « **voulut parler, adresser peut-être ses adieux à sa ville natale, pour laquelle il mourrait, protester une dernière fois de son innocence : les tambours battirent, couvrant sa voix de leur sonorité.** »¹⁰⁹ Le deuxième, en poésie cette fois, décrit le même épisode : « **Le mourant veut parler une dernière fois,/Mais le bruit des tambours couvre, étouffe sa voix./Il se résigne, prie [...]/Et le peuple, étouffant la douleur qui le navre,/S'agenouille d'instinct devant le saint cadavre.** »¹¹⁰

Parmi les variantes du héros populaire, on trouve les anonymes, comme ces « **sept Gantois, pris par les troupes française, [qui] sont conduits devant Charles VI, qui leur parle comme à des captifs** »¹¹¹ ou ce capitaine de la révolution brabançonne¹¹², dans un court texte intitulé « Tribut à la patrie ». Ayant perdu l'usage de ses deux mains, il écrit grâce à « **une main étrangère** »¹¹³ pour rassurer sa mère sur son sort et lui demander de « **[l']aimer toujours** ». Le texte précise que les journaux de l'époque ont publié la missive, en signe de reconnaissance du geste sacrificiel de celui dont la mutilation représente la stigmate héroïque ou la « marque », selon la terminologie de Propp¹¹⁴.

Dans le contexte des contestations populaires contre l'occupant, les manuels sont nombreux à citer les révoltes menées à l'encontre des ducs de Bourgogne. Contre Philippe le Bon d'abord, peut-être parce que « sous son règne, nos provinces, qui avaient jusque là joui de grandes libertés, s'aperçurent qu'elles

¹⁰⁸ LEMAIRE, VANDERELST, 1911 : 171-172.

¹⁰⁹ GHEUDE, HONHON, 1913 : 198.

¹¹⁰ Signé Adolphe Mathieu, dans GHEUDE, HONHON, 1913 : 199.

¹¹¹ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 71.

¹¹² Mouvement populaire révolutionnaire contre les réformes de Joseph II, orchestré par deux avocats bruxellois, Van der Noot et Vonck en 1789. La cocarde brabançonne aux couleurs du futur drapeau belge (noir-jaune-rouge) devient le signe de ralliement des opposants. Cette révolution donnera lieu à l'éphémère république des États-Belgiques Unis (1790).

¹¹³ RASMONT *et al.*, 1911 : 87-88.

¹¹⁴ *Cfr* PROPP, 1981 : 61.

avaient désormais un maître. Les grandes villes flamandes, qui avaient tenu tête à leurs comtes et aux rois de France, apprirent à s'humilier devant lui, et la commune de Gand, ayant voulu résister à main armée, fut écrasée sur le champ de bataille de Gavere (1453) »¹¹⁵ Cet événement est remémoré par le poème dont voici un extrait ci-dessous, œuvre d'Hermann Pergameni : **« Ô vous, soldats de Gavre, [...] / Martyrs de la patrie, ô vaincus glorieux [...] / Vous dont le trépas me désolent et me navre, / Et me transporte de fierté ! / Ô vous, mes vieux Gantois, ô combattants de Gavre, / Combattants de la liberté. »** L'auteur poursuit par une demande de reconnaissance pour ces combattants anonymes, symboles des artisans et bourgeois des villes : **« Vous tous, petites gens, vilains qu'à peine on nomme, / Doux travailleurs de nos cités, / Que l'on voit soudain surgir comme un seul homme / Pour défendre nos libertés ! [...] / Devant votre mémoire, à genoux, je m'incline, / Mes frères de Flandre, ô géants ! / Héros à l'âme fière, à la forte poitrine, / Citoyens parmi les grands. »**¹¹⁶ On remarquera que cette insistance sur le peuple ouvrier (« **petites gens** », « **vilains qu'à peine on nomme** », « **doux travailleurs de nos cités** ») débouche sur une sorte de sensibilité sociale qui peut être motivée par le climat sociopolitique du moment. Le texte est publié en 1887, soit deux ans après la fondation du Parti ouvrier belge, en pleine apogée de la crise industrielle qui secoue la Belgique et dont les premières victimes sont les classes prolétariennes. Le monde ouvrier en effet va être profondément touché par la dépression qui sévit entre les deux grandes phases d'expansion économique belge de 1850 à 1874 et de 1895 à 1914 respectivement¹¹⁷. Cette situation pourrait expliquer le choix des auteurs en faveur de ce poème, signé de la plume d'Hermann Pergameni, poète, professeur et, de 1892 à 1894, doyen de la faculté de Philosophie et Lettres de l'université libre de Bruxelles. Pergameni est en outre connu pour ses opinions progressistes au sein de la tendance libérale à laquelle il appartenait¹¹⁸.

Après le soulèvement des Gantois contre son père, le dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire doit mater une autre révolte populaire, celle de la

¹¹⁵ KURTH, 1935 : 119.

¹¹⁶ WEYLAND, 1887 : 86-88.

¹¹⁷ Cf DUMONT, 2000 : 496.

¹¹⁸ Il est également connu pour ses prises de position dans le débat ayant secoué l'Université libre de Bruxelles entre 1890 et 1894, entre les partisans d'une ancienne Université et d'une Université Nouvelle (voir à ce propos l'article de Wim Van Rooy, « L'agitation étudiante et la fondation de l'Université nouvelle en 1894 » *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 1-2, pp. 197-242).

ville de Liège (1468). Cet épisode de résistance contre l'oppression¹¹⁹ offre de nouveau l'occasion de célébrer l'effort populaire et la vigueur des masses anonymes. Regroupant leurs dernières forces, un groupe d'hommes venus de Franchimont, près de Liège, tentent une ultime attaque qui se soldera par leur mort. Le texte, signé L. Polain, insiste sur la situation de fragilité de la « **pauvre Liège, qui n'avait plus pour se défendre, ni ses portes solides, ni ses fortes murailles, ni ses fossés profonds !** », ni « **un seul chevalier, [ni] un noble pour conduire les bourgeois au combat !** » Abandonnée de tous – et des classes riches en particulier – la ville ne peut plus compter que sur « **le peuple seul [qui] est resté !** » Malgré leur courage (« **Les Liégeois se battirent vaillamment** »), « **il n'y eut bientôt plus à Liège que les proscrits, le petit peuple et six cents hommes du pays de Franchimont, commandés par deux braves capitaines, Vincent de Bueren et Georges Strailhe.** »¹²⁰ Ces deux miliaires prennent le destin de la ville en main, tout en devinant l'issue fatale qui les attend : « **Tentons un dernier effort, et, si nous n'avons pas une belle victoire, nous aurons au moins un glorieux trépas !** » Suit le récit de l'attaque au camp de Charles le Téméraire et la bataille nocturne. La mort des Franchimontois ne sera pas vaine puisque l'honneur de Liège est sauf et « **le souvenir [de ses généreux enfants] vivra toujours dans nos cœurs et honorera ton nom dans les siècles à venir** ».

L'holocauste de ces six cents Franchimontois est présenté comme le symbole par excellence de la combativité contre la tyrannie et la cruauté. « Cette exaltation de l'héroïsme collectif se présente comme les fondations d'un patriotisme de type moderne, qui alimentera la mémoire pendant longtemps. »¹²¹ Selon les époques et les circonstances, cet épisode permet de légitimer une identité nationale réunie, entre autres, autour du stéréotype du courage séculaire (deuxième moitié du XIX^e)¹²² ou, dans un contexte international tendu, de stimuler le sentiment

¹¹⁹ Sur la récupération du mythe, *cf.* ROTTIERS, 1995 : 67-82.

¹²⁰ DEFAYS, 1894 : 151-153 ; PORINIOT, 1913 : 36-37. Le texte est de L. Polain.

¹²¹ VOVELLE, 2003 : 23. L'original est en espagnol ; c'est nous qui traduisons.

¹²² C'est le cas par exemple du poème de François-Joseph Grandgagnage (Namur, 1797 – Embourg, 1877), juriste et écrivain, in : DRIESEN, 1880 : 209-211 ou, plus tard, celui du récit suivant, in DEWATRIPONT, 1907b : 313 : « **En 1468, il ne restait d'hommes valides dans toute la cité que six cents Franchimontois. [...] Tous ces braves, sans en excepter un seul, tombent écrasés par le nombre. [...] Qui ne sent son cœur battre d'admiration pour ces héros de Franchimont qui ont si généreusement versé leur sang pour la défense du pays !** ». Ou encore de celui-ci, signé V. Mirguet : « **Les Franchimontois se voient accablés par le nombre. Aucun d'eux pourtant ne songe à reculer**

d'indépendance belge (première guerre mondiale), voire plus tard, de fortifier le réveil d'un sentiment wallon¹²³. Ainsi, c'est l'argument des Franchimontois que le roi Albert utilisera pour exhorter son peuple à affronter les Allemands en 1914¹²⁴ ou que ce manuel de 1923 emploiera pour en faire des symboles de la résistance contre l'oppression, face à l'alternative de « **périr ou sauver leurs frères** »¹²⁵.

Peut-être le projet de Guillaume d'Orange, encore récent dans les esprits, de baptiser les provinces méridionales du nom de « royaume de Bourgogne » en référence à la dénomination des possessions du dernier duc d'Occident, ne vient-il guère adoucir l'image livresque du Téméraire. Pourtant, il semblerait qu'aucun historien du milieu du XVII^e au début du XIX^e siècle ne remette en cause l'idée communément admise selon laquelle la « Belgique [serait] le reliquat de l'État bourguignon »¹²⁶, dont la mort de Charles le Téméraire devant Nancy va signifier la dislocation. Nettement plus positive est la figure de la seule héritière du Téméraire, Marie de Bourgogne (Bruxelles, 1457 – Bruges, 1482) dont l'union avec Maximilien de Habsbourg et, ensuite, le mariage de leur fille Jeanne avec Philippe le Beau donnera naissance à un des plus grands empires que l'Europe ait connu, celui de Charles-Quint. Cette princesse belge de naissance va rendre le perron liégeois, symbole de la liberté de la ville, « **aux pauvres bourgeois si rudement maltraités par son père** »¹²⁷. Présentée en 1878 comme une « **princesse pieuse, douce, prudente et modeste** », Marie parvient à obtenir « **l'amour de ses sujets** ». Sa mort prématurée signifie la fin de la maison de Bourgogne et, pour « **notre pays [d'avoir] longtemps à sa tête des princes autrichiens.** »¹²⁸

ou à fuir. Au contraire, le désespoir décuplant leurs forces, ils accomplissent des prodiges de valeur et tuent un nombre incroyable d'ennemis. [...] Honneur et gloire à ces héros ! [...] leur noble et admirable dévouement à la patrie les a mis au rang des hommes les plus illustres parmi ceux dont la Belgique est fière. », in : EDDY, 1999 : 43-45.)

¹²³ Cfr ROTTIERS (1995), in : MORELLI, *op. cit.*, p. 68. Dans ce même article, l'auteure développe entre autres l'abondante production littéraire autour de ce même thème pendant la période que nous avons analysée, ainsi que le sort réservé à cet épisode finalement plutôt anecdotique, s'il n'en était des récupérations idéologiques parfois surprenantes qui en sont faites.

¹²⁴ « Gloire à vous, armée du peuple belge !... Souvenez-vous, Flamands, de la bataille des Éperons d'Or, et vous, Wallons de Liège, qui êtes en ce moment à l'honneur, des 600 Franchimontois. » (Proclamation d'Albert I^{er}, *À l'armée de la nation*, le 5 août 1914).

¹²⁵ Poème d'Alexis Lemaître, in PIERLOT, 1923b : 261-262.

¹²⁶ DUBOIS, 2005 : 403.

¹²⁷ VROMANT, 1905 : 142.

¹²⁸ BRAUN, 1878 : 155.

Si l'on admet le postulat selon lequel les héros scolaire de la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle répondent tous au critère de la réaction du peuple contre la tyrannie, la figure de Charles le Téméraire ne peut correspondre qu'à celle de l'antihéros. Comme l'écrit Isabelle Gatti de Gamond, grande figure de la promotion de l'enseignement pour les filles dans la Belgique du XIX^e siècle, dans ses *Lectures historiques*, « **Charles le Téméraire avait toutes les qualités qui font les grands princes [...] ; mais toutes ces qualités étaient gâtées par l'orgueil** ». Voilà l'explication des « **actes empreints de la plus insigne folie et de la plus monstrueuse férocité** »¹²⁹ de celui qui aurait pu être le premier prince véritablement belge. Charles le Téméraire aurait pu se distinguer comme individu, mais son caractère fier et impulsif non seulement l'en a empêché, mais ce qui est pire, il a privé les Belges de connaître, pour la première fois de leur histoire, une existence libre et indépendante. Il faut en effet rappeler que celui que la postérité connaît sous le surnom de « Téméraire »¹³⁰ a été sur le point de voir se concrétiser le projet d'un royaume « de l'entre-deux », entre la France et l'Allemagne, héritier de l'éphémère Lotharingie. La liberté frustrée pourrait expliquer pourquoi les auteurs s'en prennent avec tant de fougue à la figure du dernier duc d'Occident. Ainsi, dans un ouvrage de 1880, celui qui n'était encore que « **le Comte de Charolais [...] commença à faire tirer [les canons] l'un après l'autre, avec tant de violence qu'ils ne cessèrent durant trois ou quatre heures.** » À Dinant, mise à sac par les troupes du Comte, « **c'était un véritable enfer par la mort, par la foudre et par la tempête que les engins faisaient pleuvoir dans la ville. On dit qu'en cinq ou six jours, il mourut bien sept cents personnes dans la ville.** »¹³¹ La violence avec laquelle le Téméraire s'en prend à ses sujets trouve son paroxysme dans un passage du propre chroniqueur bourguignon Jacques de Clercq, contemporain de Charles. Son récit n'est que pillage, rebelles jetés dans la rivière, incendie et destruction de la ville et ses alentours.

Il va sans dire que nous ne remettons pas en question les jugements portés à l'encontre des agissements du Téméraire, mais le choix des textes nous semble particulièrement pertinent dans une stratégie d'attaque contre celui qui, en raison

¹²⁹ GATTI DE GAMOND, 1851 : 167-168.

¹³⁰ De son vivant connu comme le « Hardi », c'est l'historiographie française qui lui accolera l'épithète négative « Téméraire ».

¹³¹ DRIESEN, 1880 : 202-205

d'ambitions personnelles déviées, a avorté le projet d'une Belgique indépendante moins de quatre siècles avant sa concrétisation. Cette hypothèse se nourrit de l'opinion émise, *a contrario*, par « certains patriotes belges d'après 1830 [pour qui] Charles était sans aucun doute un « prince belge ». [...] Pour Paul Bonenfant, la Belgique moderne demeure, malgré ses contradictions internes (ou bien justement à cause d'elles), un témoin précoce « de ce grand rassemblement de principautés que les historiens, pour leur facilité, dénomment l'État bourguignon. »¹³² La préfiguration de l'unité belge à l'aube de la Renaissance est la thèse défendue pendant toute sa vie par Henri Pirenne ; nous en avons déjà parlé. Mais ce qui est plus curieux, c'est que le personnage de Charles de Bourgogne devient figure mythique sous la plume de plusieurs grands écrivains belges de langue française du XX^e siècle. Leur vision similaire du personnage et sa récurrence littéraire sont trop importantes pour qu'il ne s'agisse que d'un hasard créatif ou d'un effet de l'intertextualité. Citons en 1905 Edmond Picard et sa pièce *La joyeuse entrée de Charles le Téméraire: Bruges, 1467, Gand: Drame en sept tableaux*, ainsi que le grand poète Émile Verhaeren, avec ses vers consacrés au *Téméraire* dans le recueil *Toute la Flandre*, en 1908. Alors que le débat autour de la question d'une *âme belge* bat son plein, ces deux précurseurs du retour sur le devant de la scène littéraire d'un Charles de Bourgogne désormais attachant et volontaire, le dépeignent comme une espèce de pantin victime de la fatalité. Ensuite, on trouve Georges Sion et sa pièce *Charles le Téméraire*, publiée en 1944, en pleine occupation allemande, avec un duc d'Occident incarnant l'abnégation de soi au profit d'une quête de l'impossible. Suivront la pièce radiophonique *Le dernier duc d'Occident* de Gaston Compère et le scénario de René Kalisky *Charles le Téméraire ou l'autopsie d'un prince*, respectivement en 1977 et 1980, à une époque de remise en question institutionnelle de la Belgique. Compère, enfin, reviendra sur la figure du duc et fermera le cercle en offrant aux lecteurs de 1989 une autobiographie posthume avec son *Je soussigné Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*. Trop de coïncidences, en effet, pour qu'il ne s'agisse point d'une matière susceptible de titiller, à plusieurs moments clés de l'histoire récente de la Belgique, une conscience identitaire. Autrement dit, que le Téméraire soit critiqué dans le discours scolaire ou qu'il serve de sujet *positif* en littérature n'est qu'un paradoxe superficiel. En profondeur, par contre, la récurrence de sa figure

¹³² LOPE, 1995 : 40-41 (c'est nous qui traduisons).

tendrait à prouver qu'il incarne le projet manqué d'une bien plus précoce unité belge.

En vertu de la mission éducative et morale que l'enseignement primaire s'est assigné, il est fréquent de voir accolées d'autres qualités à côté des vertus guerrières. C'est par exemple le cas pour Ambiorix dont nous avons déjà parlé. Depuis 57 ACN, les troupes romaines semblaient avoir définitivement installé leurs quartiers sur le territoire des Belges. Mais c'était sans compter sur les Éburons¹³³ et quelques autres peuplades qui, profitant de circonstances favorables¹³⁴, organisent dès 54 une nouvelle révolte. Les repréailles romaines ne se font pas attendre et se soldent par la destruction systématique des villages belges. Ambiorix, chef des Éburons, est l'un des derniers à tomber et se retrouve promu lui aussi au rang des résistants belges contre Rome. Mais cette fois ce ne sont plus ses vertus guerrières qui sont soulignées mais son intelligence, sa ruse : **« L'héroïque Ambiorix, traqué comme une bête fauve dans la forêt des Ardennes, échappe pourtant à tous les pièges et se réfugie chez les Germains. »**¹³⁵ Socle indispensable dans la formation reçue à l'école primaire, l'enseignement des vertus morales ne pouvait se dérouler sans s'étayer d'exemples solides. C'est ainsi qu'Ambiorix, selon ce texte de 1907, ne doit sa défaite qu'à la trahison d'un autre Belge : **« Les Éburons, conduits par l'intrépide Ambiorix, marchaient à l'attaque du camp romain établi à Mons. Ils allaient lui faire subir le même sort qu'à celui de Tongres, quand César, averti par un traître nervien, [...] les taille en pièces. »**¹³⁶ Dans un extrait d'une allocution de Raymond Poincaré, prononcée au Palais de la Nation à l'issue de la Première guerre mondiale, le Président de la République française mentionne l'étonnement de l'envahisseur allemand face aux qualités des Belges, qu'il associe aux épisodes du passé lointain : **« Il ne comprenait pas que les Belges sont aujourd'hui ce qu'ils étaient déjà du temps de César, un peuple courageux et fier, passionnément jaloux de ses prérogatives et ayant au suprême degré, [...] 'le sens**

¹³³ Peuple celte d'origine germanique, installé dans la région de Tongres, en Ardennes et en Campine.

¹³⁴ « Par suite de la très mauvaise récolte, Jules César avait dû disperser ses légions dans le pays, aussitôt après leur retour d'Angleterre. Présentes partout, les armées romaines ne dominaient nulle part » (DUMONT, 2000 : 17).

¹³⁵ Th. Juste, in : E.D.D.Y, 1908 : 39.

¹³⁶ DEWATRIPONT, 1907b : 303, dans le chapitre « Lectures éducatives et récréatives », *Histoire nationale*.

du pays'. »¹³⁷ Outre les descriptions flatteuses, les ouvrages scolaires insistent en effet çà et là sur le caractère du Belge, qui est tour à tour généreux, vaillant, et un ardent défenseur de la liberté : « **Tous les Belges, émus, organisèrent spontanément une vaste souscription nationale pour venir en aide à leurs frères éprouvés. [...] prouvant ainsi que les Belges sont tout aussi généreux que braves.** »¹³⁸ Utiliser des reproductions de paroles authentiques émanant de personnages de l'élite européenne, permet d'authentifier aux yeux de l'enfant un sentiment de fierté patriotique. Ce type d'archives implique une fonction documentaire, dont le destinataire de départ n'est pas l'élève. En revanche, le recours à des reproductions *d'après* l'original autorise toute manipulation de la part du concepteur.

Nous avons évoqué plus haut la figure de Jacques Van Artevelde. Son fils Philippe (1340-1382) figure également en bonne place au *Plutarque* de la patrie. Les lectures parlent non seulement de son action pour libérer ses concitoyens placés sous le joug étranger, mais insistent également sur son esprit libre de vengeance et sur son âme généreuse : « **Philippe Van Artevelde, oubliant l'assassinat de son père, se sacrifiant pour la défense de la ville de Gand** » Ce noble est mû par de profondes aspirations patriotiques et il se « sent » investi d'une mission qui dépasse ses propres intérêts : « **Il sentait, le héros, que sa [...] rancune devait disparaître devant le danger dont sa Patrie était menacée, que tous les Gantois, ses frères, souffraient de la tyrannie étrangère ; il sentait qu' [...] il avait pour devoir de se mettre à la tête des milices flamandes et de sauver la commune du pillage et de la ruine. Il se conduisit en vrai patriote.** »¹³⁹

Quant à Godefroy de Bouillon, incarnation belge du croisé, il n'échappe ni au combat du bien contre le mal, ni aux références mythologiques, voire messianiques, comme dans le panégyrique suivant, cité par deux livres de lecture de 1880 : « **Ainsi Godefroy les légions guerrières/Forcèrent les barrières/Que l'Asie opposait à leurs bras indomptés,/La Palestine enfin, après tant de ravages,/Vit fuir ses ennemis, comme on voit les nuages/Dans le vague des airs fuir devant l'Aquilon, [...] /Leurs ossements blanchis dans les champs d'Ascalon. [...] /Et d'un nouveau David la valeur noble et sainte/Semblait dans leur enceinte/D'un**

¹³⁷ PIERLOT, 1923a : 312.

¹³⁸ À propos des « inondations de 1926 », in : BOURGEOIS, s.d. : 38-39.

¹³⁹ DARDENNE, 1925 : 182.

royaume éternel jeter les fondements. »¹⁴⁰ Ce poème est l'œuvre de Jean-Baptiste Rousseau (Paris, 1671- Bruxelles, 1741), poète et dramaturge français qui dut se résoudre à l'exil belge suite à une condamnation pour avoir composé et diffusé des « vers impurs, satiriques et diffamatoires ». Il est plutôt étonnant de trouver Rousseau dans un manuel de la fin du XIX^e siècle, sa poésie étant relativement méprisée à l'époque. Indépendamment du peu de valeur littéraire de ce poème, une analyse des références qu'il contient peut servir à illustrer le processus de mythification opéré par la dialectique scolaire. Godefroy de Bouillon y est rattaché à la tradition romaine du chef guerrier, dirigeant ses « légions » contre le front oriental. Rome toujours, avec la mythologie cette fois et le dieu « Aquilon » auquel il est assimilé. Cette figure, équivalente de Borée chez les Grecs, est le dieu des vents forts septentrionaux, comme Godefroy venant du nord. Ascalon est une ville des bords de la Méditerranée, assiégée par les troupes du croisé en 1099 ; il s'agit donc cette fois d'une référence historique. On trouve David, enfin, second roi d'Israël, auquel Godefroy est appelé à succéder pour fonder ce « royaume éternel ». On retrouve le croisé en 1881, avec un texte de l'académicien français Michaud (1767-1829), auteur d'études historiques sur la première croisade. Ses qualités physiques sont soulignées (« **Son adresse dans les combats, une force de corps extraordinaire** »), ainsi que ses traits moraux (« **La prudence et la modération tempéraient sa valeur** »). Dans une volonté de limiter l'aspect violent du personnage, l'auteur précise que « **jamais sur le champ de bataille il ne compromet ou ne déshonora sa victoire par un carnage inutile ou par une ardeur téméraire.** » Godefroy mérite l'admiration car il n'est pas motivé par une quelconque ambition personnelle mais par un esprit de générosité envers les plus faibles : « **Animé d'une dévotion sincère, et ne voyant la gloire que dans le triomphe de la justice, toujours prêt à se dévouer pour la cause du malheur et de l'innocence, les princes et les chevaliers le regardaient comme leur modèle, les soldats comme leur père, les peuples comme leur appui.** »¹⁴¹ Comble de la modestie et de la piété, « **proclamé roi de Jérusalem** », il refusa ce titre pour celui de « *défenseur du saint Sépulcre* », en conformité avec sa mission salvatrice, car il refusait « **de porter une couronne d'or**

¹⁴⁰ DRIESEN, 1880 : 201-202 ; LEROY, 1880 : 147.

¹⁴¹ EMOND, 1881 : 92.

dans le lieu où le Sauveur du monde en avait porté une d'épines. »¹⁴² Godefroy rejoint l'image du demi-dieu, faisant office de juge supérieur : « **Au milieu de leurs divisions et de leurs querelles, les princes et les barons implorèrent souvent la sagesse de Godefroy ; et dans les dangers de la guerre [...] ils obéissaient à ses conseils comme à des ordres suprêmes.** » Érigé en représentant de la quintessence belge, cette image ne le quittera jamais et sera relayée par l'ornementation officielle. Ainsi, en 1848, Charlers Rogier alors ministre de l'Intérieur, inaugure une statue équestre du croisé, œuvre d'Eugène Simonis, qui siège aujourd'hui encore sur la Place Royale de la capitale belge. Le discours d'inauguration prononcé à l'époque par le ministre est sans équivoque : « Celui dont nous venons inaugurer l'image occupe une si grande place dans l'histoire de la civilisation chrétienne, qu'il suffirait à lui seul pour glorifier à jamais sa patrie. » Cette phrase nous permet d'enchaîner sur le dernier point de ce chapitre, qui concerne le rôle de la statuaire dans la perpétuation de l'image de ces Belges illustres.

Lieux de mémoire comme d'autres, selon l'expression consacrée par Pierre Nora, les monuments servent à figer le passé dans le présent éternel, à travers du concret, du matériel. Qu'il s'agisse de statues, de stèles ou de plaques, ou encore de peinture monumentale, ces lieux de mémoire « naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée »¹⁴³. Car comme l'affirme Ferdinand Alquié, « ce qui est conservé est, de ce fait, présent. [...] Et toute image du passé dont nous avons conscience est, par là même, présente. C'est donc à la lettre qu'il faut affirmer que notre mémoire nous présente le passé : le passé est bien par elle rendu présent. »¹⁴⁴ Les sujets représentés par les statues ont évolué au fil du temps et la Révolution française, nous l'avons rappelé, marque une rupture quant au droit à l'effigie publique. En France, « jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, [celui-ci] était resté la prérogative incontestée du souverain. Les statues équestres colossales [...] étaient les substituts du roi [...], icônes de la religion dynastique dans une monarchie absolue de droit divin. »¹⁴⁵ La destruction des statues royales, puis la prolifération statuaire du XIX^e siècle témoignent de la pénétration des idées égalitaires dans les mentalités françaises. La situation en Belgique est différente puisque sa révolution

¹⁴² BRAUN, 1878 : 138.

¹⁴³ NORA, t.1 : préface.

¹⁴⁴ ALQUIÉ, 1972 : 29-30.

¹⁴⁵ HARGROVE, J. (1997) « Les statues de Paris », in : NORA, 1987 : t. 2, 1855.

n'a pas rompu avec le régime monarchique. En conséquence, on n'y assistera pas à la destruction des images royales même si l'on observe que la seconde moitié du XIX^e siècle enregistre avec une augmentation notable de monuments et l'apparition de figures issues de la mythologie patriotique. Dorénavant, les œuvres monumentales sont centrées sur l'individu incarnant l'histoire et la nation, même si cette matérialisation représente aussi le souverain.

L'historienne de l'art Judith Ogonovszky a amplement étudié le développement de la peinture monumentale d'histoire en Belgique au XIX^e siècle, dont la finalité est à rapprocher de celle de la statuaire. Elle explique¹⁴⁶ que pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, la peinture monumentale exécutée dans les bâtiments civils pour le compte des autorités belges, a pour dessein de présenter l'indépendance de 1830 comme l'aboutissement du passé. « Apologétiques et nationales, ces grandes compositions historiques inamovibles se verront ainsi investies d'une mission pédagogique et patriotique ». Dans ce cadre, un projet mérite que l'on s'y attarde. En 1860, le peintre Joseph Gérard propose de représenter *L'Histoire de la Belgique* dans tous les édifices belges de l'enseignement primaire communal. Ce rêve de concrétisation de la mission patriotico-pédagogique de la peinture monumentale ne verra jamais le jour, mais il visait à soumettre quotidiennement au regard des écoliers le support visuel de la représentation d'un passé national mythique. Afin de présenter son projet, Joseph Gérard¹⁴⁷ organise une exposition de cartons qui éveillera même l'attention du prince Philippe, fils cadet de Léopold I^{er}, qui écrira à cette occasion au ministre de l'Intérieur Charles Rogier : « c'est un fort beau travail [...] qui aura l'utilité d'apprendre aux classes laborieuses l'histoire de leur passé. [...] Je ne saurais assez vous presser [...] de saisir n'importe quelle occasion pour prouver au monde par une manifestation éclatante que les Belges sont désireux de garder ce qu'ils ont glorieusement conquis en 1830. »¹⁴⁸ Cette même volonté s'exprime dans une déclaration du ministre de l'Intérieur de 1863, Alphonse Vandenpeereboom : « Je voudrais que tous nos

¹⁴⁶ Cfr OGOVOSZKY, 1995.

¹⁴⁷ Joseph Gérard (1821-1892) a été formé à l'Académie des Beaux-Arts de Gand. Il est l'auteur de tableaux domestiques et historiques mais est devenu célèbre grâce à ses illustrations historiques dans les ouvrages publiés par les éditions Jamar. À ne pas confondre avec le peintre, dessinateur et sculpteur wallon homonyme, Joseph Gérard (1873-1946) (Cfr CATTEUW, 2005).

¹⁴⁸ *Lettre de Philippe, comte de Flandre, à Charles Rogier, ministre de l'Intérieur* (19 mai 1860). Bruxelles : Archives générales du Royaume, Papiers personnels de Charles Rogier, cité par Ogonovszky, 2005 : 168.

édifices publics, nos halles, nos hôtels de ville, nos églises, nos écoles, oui surtout nos écoles, fussent décorées de peintures historiques. »¹⁴⁹ Les gloires retenues par Joseph Gérard et approuvées par les autorités pour illustrer son *Histoire de Belgique* sont éloquentes. On y retrouve, par ordre chronologique, les chefs gaulois résistant contre Rome, les évangélisateurs, les guerriers et les législateurs de l'avènement du christianisme, avec Godefroy de Bouillon en dernier terme. À la période féodale succède celle de *l'affranchissement des communes* et parallèlement apparaissent les porte-drapeaux du rayonnement artistique, scientifique et international du pays, avec Jean Van Eyck, Pierre-Paul Rubens et André Vésale. « Symbole de la domination étrangère et de la répression sanglante, Philippe II est le seul à occuper tout un panneau », à côté des martyrs de la liberté, les comtes d'Egmont et de Hornes, Anneessens. Le parcours se clôt sur les moments-clés de la Belgique de 1830, *Le gouvernement provisoire* et *L'inauguration du roi*. Les impératifs d'ordre économique et technique avortent ce projet monumental dans l'œuf. Une solution de substitution se dégage rapidement : elle consiste à « rassembler les compositions sous la forme d'un album de planches accompagné de textes explicatifs », ce qui permettrait de maintenir l'impératif de vulgarisation tout en réduisant au maximum les coûts. Il est prévu que ces quatorze planches en format *in-folio* comptent quatre livraisons ; seule la première verra le jour en 1866, avec une qualité artistique douteuse, bien que l'objectif didactique, lui, soit atteint.

Dès les premières années du fonctionnement de la Belgique, le monde politique a à cœur de diffuser l'image du passé. Lors d'une session parlementaire de février 1845, Barthélémi Dumortier, élu catholique, interpelle ses pairs : « Messieurs, il y aurait peut-être quelque chose de plus à faire. Nous pourrait-on développer davantage encore notre école de gravure ? Ne pourrait-on faire en sorte que les grands traits de notre histoire fussent reproduits sur certains objets de fabrication, de manière que chaque paysan, chaque petit particulier pût faire un cours d'histoire dans sa chaumière ? »¹⁵⁰ Utilisant le même argument de la diffusion de l'idée nationale dans l'ensemble de la population, le parlementaire poursuit : « Ainsi, messieurs, je vois que sur presque tous les produits de fabrication anglaise, sur les étoffes de soie, sur les étoffes de coton, sur les assiettes même, on représente des

¹⁴⁹ *Peinture murale. Chambre des Représentants de Belgique. Séances des 24, 25, 26 et 27 février 1863.* Bruxelles : Deltombe, 1863, p. 10, cité par Ogonovszky, in MORELLI, 2005 : 168.

¹⁵⁰ DUMORTIER, B. *Chambre des représentants de Belgique*, séance du 19 février 1845.

traits d'histoire nationale. Pourquoi n'en ferait-on pas autant dans notre pays ? Je désire pour mon compte, au point de vue de la nationalité, qu'on puisse populariser tous les grands sujets de notre histoire, et je crois, que sous ce rapport, l'école de gravure pourrait rendre de grands services ». En plus de son rôle à l'échelle interne, Dumortier affirme que le développement d'une école de gravure permettrait de diffuser à l'étranger le patrimoine artistique belge contemporain qui, selon lui, jouit d'un prestige bien trop discret : « Eh bien, messieurs, notre école de gravure pourrait contribuer puissamment à faire connaître à l'étranger les chefs-d'œuvre de nos artistes, elle pourrait rendre à l'école flamande la juste célébrité dont elle jouissait autrefois. »

À l'instar de celui de la peinture monumentale, le pouvoir de propagande des statues est indéniable. Des guides pédagogiques conseillent aux instituteurs à se rendre avec leurs élèves devant des monuments aux morts, des statues ou des stèles commémoratives. Comme l'explique Jean-François Chanet pour le cas français, « le but premier de ces sorties était d'« utiliser au profit de l'éducation générale tout ce qui vient frapper les yeux » des écoliers. Elles devaient permettre un « véritable enseignement pratique des sciences et des arts. »¹⁵¹ À côté de ces excursions pédagogiques, nous constatons que plus d'un illustre Belge de cet Olympe possède, discours scolaire *dixit*, sa statue. C'est le cas des protagonistes de la « guerre des paysans » qui ont la leur à Hasselt¹⁵², de Jacques Van Artevelde à Gand¹⁵³ ou d'Ambiorix à qui « **Tongres [...] a élevé une statue** »¹⁵⁴. Comme l'explique Alberto Supiot, « la statue est la manière la plus habituelle de reconnaître le mérite d'un personnage et de consacrer sa mémoire. »¹⁵⁵ Son utilisation dépasse le cadre strict de l'ornementation urbanistique pour « transformer la rue en page illustrée d'un livre d'histoire. En réalité, la statue remplit le même rôle que l'illustration dans le manuel scolaire. » Et lorsque le brave n'est pas immortalisé sous forme matérielle, on insiste sur la persistance de son legs dans les mémoires (« **Vous vivez dans nos**

¹⁵¹ CHANET, 1996 : 329

¹⁵² VROMANT, 1905 : 129.

¹⁵³ VROMANT, 1905 : 45.

¹⁵⁴ DEWATRIPONT, 1907: 303.

¹⁵⁵ SUPIOT, 1991 : 343. C'est nous qui traduisons.

cœurs »¹⁵⁶) ou la reconnaissance perpétuelle (« **ces héros dont la valeur restera éternellement consignée dans l'histoire** »¹⁵⁷.)

2.3. Conclusions

À l'issue de cette incursion dans l'exploitation du motif de la bravoure par le discours scolaire, nous pouvons tirer plusieurs conclusions. En premier lieu et de manière générale, il apparaît comme évident que l'enseignement du passé sert la cause patriotique bien plus que celle de la connaissance historique. À l'école primaire, où les heures dévolues à la discipline historique sont réduites à leur plus simple expression, toutes les occasions sont néanmoins utilisées pour vanter les prouesses des ancêtres par le biais de lectures édifiantes mettant en scène les héros qui, rétrospectivement, font la gloire de la Belgique. Sur toute la période étudiée et malgré les progrès de l'historiographie, le discours scolaire ne se défait guère de sa perspective finaliste : les grands du *Plutarque* scolaire belge annoncent inexorablement l'indépendance de 1830 ; c'est à cette fin qu'ils ont été soigneusement sélectionnés. L'immobilisme relatif et la lenteur que le discours scolaire met à intégrer les avancées méthodologiques se reflètent également dans la manière dont les personnages sont mis en scène. Plutôt que de présenter le contexte général, les causes et les conséquences d'un événement historique, les lectures étudiées préfèrent insister sur le rôle individuel d'acteurs, dont la lutte pour la liberté apparaît comme l'élément commun. Selon le professeur Stengers, la définition d'un caractère se manifestant dans un continuum spatio-temporel, fait partie d'une stratégie destinée à suppléer la carence d'unité territoriale historique et d'unité linguistique. La mise en scène d'un effort ininterrompu et régulier se traduit par des caractéristiques morales propres, permettant aux Belges d'avant la Belgique de constituer une famille prétendument historique. L'identité belge se définit dès lors à travers le prisme des glorieux apôtres de la liberté, dont les actes souvent sacrificiels débouchent inévitablement sur l'indépendance de 1830.

En deuxième lieu, nous remarquons que les recueils de lecture utilisent fréquemment comme sources premières le réservoir d'écrivains romantisants, dont certains sont aussi des historiens dilettantes, actifs au cours des années

¹⁵⁶ PORINIOT, 1913 : 74.

¹⁵⁷ DARDENNE, 1925 : 225.

immédiatement postérieures à l'indépendance. Parmi eux, on peut citer Van Hasselt, Nothomb, Van Wacken ou encore Moke, chantres patriotiques officiels notoires. En raison de la nature même des livres de lecture – souvent des recueils de textes épars – les personnages antiques côtoient ceux des Temps modernes ou du moyen âge, au mépris de toute chronologie, ce qui confirme que le but poursuivi par ces extraits n'est certainement pas celui de fournir un enseignement de l'histoire de la Belgique au sens scientifique du terme. Car ce que le jeune lecteur pourra retenir de cet enchevêtrement d'hommes courageux, c'est bien davantage la constante de leur sentiment altruiste.

D'un point de vue formel, en troisième lieu, nous observons que le genre le plus utilisé est la poésie, généralement destinée à mettre en scène un ou plusieurs personnages que le destin semble avoir désignés et dont il guide les actes au gré des besoins. En outre, les récits portent plus volontiers sur un moment-clé, aux dépens des biographies qui semblent réservées aux rois et aux princes. Les détails *humains* concernant ces vaillants Belges avant l'heure sont limités au maximum de sorte qu'ils s'entourent d'une aura sacrée, en particulier au moment de leur trépas. Un autre point commun réside dans le fait qu'ils se battent non pour soumettre d'autres peuples mais uniquement pour se dégager de l'oppression étrangère. L'usage d'une telle dialectique offre une justification à la violence, déclinée sous le théorème de la légitime défense. À côté des surhommes, on observe aussi une prédilection pour les collectivités, en écho à la structure institutionnelle dont le pays s'est doté, ainsi que pour les héros populaires. En plus de la vaillance guerrière et de l'esprit d'abnégation, le discours scolaire les présente comme détenteurs d'autres vertus : générosité, magnanimité, modération, dévotion, etc., qui renvoient aux traditionnelles vertus bourgeoises. Cette stratégie d'affirmation basée sur les figures du panthéon scolaire trouve son pendant dans celle menée tambours battants par les autorités politiques dès les années 1840, qui commandent des peintures monumentales et font installer des statues à l'effigie des personnages présentés comme Belges. Cette attitude reflète une prise de conscience de leur potentiel pour définir puis exalter l'identité nationale.

3. La révolution de 1830

**Nous voulons, nous aussi,
posséder nos bannières.
Nous voulons recouvrer nos
libertés entières
Et les recouvrer pour jamais.**¹⁵⁸

3.1. Introduction : une nation née d'une opérette

Bruxelles, 25 août 1830. Théâtre de la Monnaie. La veille, Guillaume d'Orange, roi des Pays-Bas, a fêté son cinquante-huitième anniversaire. En son honneur ce soir-là, on représente un opéra, *La Muette de Portici*. Écrite en 1828 par Daniel-François-Esprit Auber sur un livret de Scribe et Delavigne, elle met en scène une révolte des Napolitains contre l'occupant espagnol, au XVII^e siècle. Lorsque le ténor La Feuillade entonne le refrain désormais célèbre, la salle comble se déchaîne : « Amour sacré de la patrie, / Rends-nous l'audace et la fierté ; / À mon pays je dois la vie. / Il me devra sa liberté. » Au dehors, la place de la Monnaie est prise d'assaut par une foule agitée. Certains spectateurs attirés par les bruits en provenance de l'extérieur n'attendent pas que le rideau tombe sur le port de Portici et sortent rejoindre les manifestants¹⁵⁹. La mèche est allumée et la poudre, déjà répandue à travers tout le territoire depuis le rattachement à la Hollande en 1815, embrase le pays. Mais le soulèvement populaire est rapidement contrôlé par une force nouvelle qui s'est adaptée aux circonstances dans l'urgence. Il s'agit d'un groupe de notables qui, craignant entre autres pour leurs biens devenus la cible privilégiée des ouvriers révoltés, décident de recréer l'ancienne garde civile, en accord avec la ville et le gouverneur. Ces bourgeois prennent le commandement de la garde, qui fait office d'appareil paramilitaire. Le gouvernement hollandais encore en place, dépassé par les événements, préfère se reposer sur l'autorité acquise par ces membres de l'opposition et les impliquer directement dans la gestion de la crise. Cette décision signifie la prise de contrôle de la situation par les bourgeois belges et,

¹⁵⁸ BOURDOUX, 1905a : 57.

¹⁵⁹ Hobsbawm (1978 : 311) montre que la réussite d'un soulèvement dépend de trois aspects propres à la structure d'une ville : la facilité avec laquelle les pauvres peuvent être mobilisés, à quel point les centres où réside l'autorité sont vulnérables pour ceux-ci et avec quel degré de facilité ils peuvent être liquidés. Ces trois circonstances semblent être réunies dans le cas de Bruxelles en 1830.

en retour, l'affirmation du caractère politique de troubles qui, jusqu'alors, avaient été essentiellement sociaux. Le symbole visible est l'installation sur la façade de l'Hôtel de ville bruxellois des anciennes couleurs brabançonnaises - noir, jaune, rouge. De son côté, le roi hollandais réagit en envoyant ses deux fils comme émissaires dans le but de parlementer avec des délégués belges. La popularité dont jouit l'aîné, Guillaume, ne suffira pas à calmer les ardeurs patriotiques des représentants belges. L'héritier des Nassau entre le 1^{er} septembre dans Bruxelles qu'il quitte deux jours plus tard, en direction à La Haye, en promettant de plaider la cause belge auprès de son père, consistant en une séparation administrative des provinces du Nord et du Sud. Pendant que les députés belges défendent leur point de vue à La Haye, les émeutes reprennent et Bruxelles voit accourir des volontaires des quatre coins du pays¹⁶⁰. Le 23 septembre, les troupes du prince Frédéric, fils cadet du roi d'Orange, cantonnées à Bruxelles depuis le début du mois, lancent l'offensive. Les combats battent leur plein entre soldats hollandais convaincus d'une victoire facile, et volontaires belges protégés par des barricades ou tirant depuis les maisons du centre-ville. L'affrontement dure quatre jours. Le 26, un gouvernement provisoire se forme tandis que, dans la nuit, les troupes hollandaises de Frédéric abandonnent le pays. À l'exemple des révolutionnaires bruxellois, les patriotes des autres provinces chassent les Hollandais et malgré quelques poches de résistance, on peut dire que le territoire est pratiquement libre de troupes royales au début novembre. Le 4 octobre, le gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique et, à partir de cette date, il s'applique à faire reconnaître l'autonomie du nouvel État auprès des puissances européennes qui avaient décidé de la construction du Royaume des Pays-Bas en 1815. Cette reconnaissance internationale se produit le 20 décembre 1830, lors de la Conférence de Londres, en vertu du droit à l'autodétermination. Un long chemin reste cependant encore à parcourir, concernant le tracé des frontières, le choix d'un monarque et d'autres questions destinées à préserver un équilibre européen fragile.

¹⁶⁰ Cette information est partiellement contestée par certains spécialistes, eu égard aux informations dont on dispose concernant la participation aux combats des 23 au 26 septembre. C'est par exemple le cas d'Els Witte (2005 : 59), selon qui les recherches de l'historien J. Rooney montrent que « sur 3000 participants environ [...] 90% étaient originaires de Bruxelles. ». Curieusement, en utilisant cette même source complétée par d'autres, Jean Stengers (in : MORELLI, 1995 : 140) conclut de son côté aux pourcentages de « 76% de Bruxellois, [...] 12% de combattants venus de villes et communes flamandes, et 12% venus de Wallonie ».

Au-delà de la vision événementielle¹⁶¹ des faits qui ont précipité la Belgique dans la voie de l'indépendance, sommairement relatés ci-dessus, certains historiens contemporains s'accordent à voir dans cette victoire d'émeutiers désorganisés, lancés à l'aveuglette dans une bataille sans véritable direction, ni politique, ni militaire, le triomphe de la volonté populaire à vivre ensemble. « Le patriotisme belge est le sentiment profond qui sous-tend tout le drame révolutionnaire »¹⁶², affirme Jean Stengers. Pour Sébastien Dubois, que « la révolution se [fasse] au nom de la Belgique et ses droits ; le ralliement à l'insurrection, au cri de 'Vivent les Belges !' »¹⁶³ contredit tout bonnement la fausse croyance en la création artificielle du pays. Georges-Henri Dumont explique quant à lui que « l'origine profonde du soulèvement réside dans les griefs accumulés, de 1815 à 1830, contre le régime hollandais. » Il ajoute que la véritable explication au succès rapide et surprenant des émeutiers, au vu de la disparité des moyens entre les belligérants, réside dans la « conscience nationale des soldats belges embrigadés dans l'armée royale », c'est-à-dire hollandaise, avant de conclure que « l'audace des patriotes fit le reste. »¹⁶⁴ D'autres historiens, comme Lode Wils, rappelle la nature sociale de la révolution, à côté de son aspect national. En effet, celle-ci marque l'arrivée au pouvoir de la bourgeoisie, signifiant le passage définitif « de la société d'Ancien Régime en démocratie parlementaire laïcisée. »¹⁶⁵ Els Witte, de son côté, détaille les causes sociales qui ont attisé la révolte populaire de septembre 1830. L'historienne explique que le climat régnant était propice à l'éclatement d'émeutes violentes : « La conjonction, à Bruxelles, de ces quatre formes d'action collective – charivari politique¹⁶⁶, émeutes de la faim, attaques violentes contre les biens de l'*establishment*

¹⁶¹ Els Witte (2005 : 51) a bien expliqué le rôle joué par la représentation de *La Muette de Portici* et les événements ultérieurs.

¹⁶² STENGERS, 2000 : 189.

¹⁶³ DUBOIS, 2005 : 170.

¹⁶⁴ DUMONT, 2000 : 437.

¹⁶⁵ WILS, 2005 : 153.

¹⁶⁶ À l'origine, le charivari renvoie à une protestation populaire bruyante devant la maison ou à la sortie de l'église d'un couple jugé mal assorti (il s'agissait souvent de secondes noces). Avec le temps et au XIX^e siècle surtout, ce terme acquiert une dimension essentiellement politique et fait référence aux manifestations spontanées et bruyantes, éventuellement suivies d'attaques contre les biens – surtout les maisons – menées à l'encontre des dirigeants contestés. Dans le cas bruxellois de 1830, « ce type d'action collective a [...] un caractère élitiste et urbain », tant la participation à ces charivaris « d'étudiants, de gamins et de jeunes adolescents, généralement issus de familles aisées, est frappante. » (WITTE, 2005 : 50).

et luddisme¹⁶⁷ – explique leur violence. »¹⁶⁸

Jean Stengers a beaucoup étudié les épisodes de 1830, qu'il a résumés en six points essentiels¹⁶⁹ :

- 1.) C'est principalement une révolution nationale, qui dresse les Belges contre le « joug hollandais ». Le patriotisme est omniprésent.
- 2.) C'est également une révolution libérale, menée à l'encontre d'une domination hollandaise marquée par le non-respect des libertés qui tenaient les Belges à cœur.
- 3.) L'indépendance signifie l'affirmation de la nationalité belge, seule et unique.
- 4.) « Flamands, Bruxellois, Wallons – sans oublier les Luxembourgeois [...] – ont participé d'un même cœur à la révolution. »
- 5.) Si effectivement la plupart des combattants « de rue » étaient issus des classes populaires, rien ne permet de conclure à une confiscation de la révolution par la bourgeoisie. Lorsque celle-ci triomphera, personne au sein du côté du peuple n'évoquera un quelconque objectif « prolétarien » dont ils se seraient sentis frustrés.
- 6.) En revanche, dans les classes aisées, on entend des voix s'opposer à l'idée révolutionnaire. Ils estiment « qu'une Belgique indépendante ira nécessairement à la catastrophe économique. » C'est le cas des patrons textiles et d'industriels des bassins liégeois et hennuyers, dont certains se décanteront d'ailleurs soit pour le réunionisme (rattachement à la France), soit pour l'orangisme (retour vers la Hollande).

¹⁶⁷ Mouvement social issu du monde des artisans textiles anglais au début du XIX^e siècle, protestant contre les changements provoqués par la Révolution industrielle qu'ils voyaient comme une menace contre leur mode de vie. Ces protestations prenaient souvent la forme de destruction de machines.

¹⁶⁸ WITTE, 2005 : 52.

¹⁶⁹ Cfr STENGERS, in : MORELLI, 2005 : 139-140.

3.2. *Les raisons de la colère*

Afin de mieux comprendre les mécanismes qui donneront lieu à la naissance institutionnelle de la Belgique, un bref retour en arrière s'impose. Le climat révolutionnaire régnant en Europe en 1830¹⁷⁰ est propice au déclenchement de révoltes populaires. En février, la Grèce s'est détachée de l'Empire ottoman. En France, ce sont les *Trois Glorieuses* qui entraînent la Monarchie de Juillet et la montée sur le trône du premier *Roi des Français*, tandis que l'Allemagne et l'Italie non encore unifiées, connaissent une série de mouvements révolutionnaires. En novembre, des patriotes polonais se soulèvent ; *L'Insurrection de Novembre* sera matée dans le sang par la Russie. Pour Hobsbawm, la vague révolutionnaire européenne de 1830 marque clairement un avant et un après dans l'histoire européenne récente et signe la défaite définitive de l'aristocratie au profit du pouvoir bourgeois¹⁷¹.

Le Congrès de Vienne de 1815 avait pourtant prétendu régler, une fois pour toutes, les tensions qui avaient secoué l'Europe depuis 1789. Dans les faits, il transposera sur un plan diplomatique le champ de bataille européen. Faisant fi du principe hérité de la Révolution française du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », de nouvelles frontières sont tracées, des regroupements sont opérés, des pays sont amputés. C'est ainsi que le territoire correspondant à la future Belgique est rattaché aux Provinces-Unies pour former le Royaume des Pays-Bas. Els Witte a étudié l'impact de la politique de Guillaume I^{er} sur les divers acteurs sociaux en Belgique entre 1815 et 1830¹⁷². Elle explique que celle-ci a trait à trois principaux domaines : la gestion économique, le fonctionnement politique et, au sein de celui-ci, les relations entre l'État et l'Église. Concernant la politique économique, Guillaume I^{er}, conscient du potentiel industriel du sud de son royaume, met en place une série de mesures interventionnistes visant à encourager l'activité des provinces méridionales, qui en récolteront effectivement les fruits autour des années 1820. Cependant, certains milieux conservateurs se montrent hostiles à l'audacieux programme du roi, qu'ils jugent trop risqué. En outre, le Sud se sent fiscalement exploité par le Nord. En cause, entre autres, un système d'accises habituel dans le Nord mais que le Sud supporte difficilement. De nouvelles taxes viennent grever les

¹⁷⁰ *Cfr* entre autres HOBBSAWM, 1974 : 201 *et ss.*

¹⁷¹ HOBBSAWM, 1974 : 204.

¹⁷² *Cfr* WITTE, 2005 : 19 *et ss.*

paysans tout comme les citoyens, qu'ils soient bourgeois ou artisans, et l'hiver de 1829, particulièrement rude, aggrave encore la situation. Le nombre d'indigents augmente de manière préoccupante et l'exode rural, provoqué par la disette, vient grossir la foule des journaliers de manière spectaculaire. Le marché du travail sature, les salaires sont mis sous pression, ce qui donne lieu à un chômage conjoncturel. À la moitié de 1830, la situation sociale se révèle singulièrement critique pour tous les secteurs de la population et en particulier pour les ouvriers au chômage et les artisans.

D'un point de vue strictement politique, le modèle développé par le Roi se présente comme une espèce de compromis entre le neuf et l'ancien, où des institutions représentatives limitent le pouvoir royal. Néanmoins, le roi demeure au centre de la vie politique, argumentant que « sa souveraineté est plus ancienne que la Constitution et qu'en tant que serviteur suprême du peuple, il personnifie la volonté de la nation. »¹⁷³ L'opinion publique est tolérée et même bien vue tant qu'elle va dans le sens de sa gestion. Les privilèges politiques et socio-économiques dont bénéficie encore la noblesse créent une disparité entre la réalité et les théories égalitaires pourtant reconnues par le pouvoir. Au niveau administratif, on ne tient pas compte de la force numérique des provinces méridionales (quatre millions d'habitants contre deux et demi dans le Nord) : seuls deux ministres sont belges et le nombre de fonctionnaires fait incontestablement pencher la balance en faveur du Nord du royaume. La question linguistique n'est pas étrangère à cette situation. Guillaume voit dans la langue (néerlandaise) un moyen d'accélérer le processus d'unification de l'ensemble du territoire, d'autant plus que, dans sa volonté de construire un barrage contre la France, il exclut formellement toute référence au modèle français et met en branle un processus de néerlandisation de toutes les institutions, enseignement, monde artistique et scientifique inclus.

La vision du rôle que l'Église doit jouer dans la société selon Guillaume d'Orange présente un flagrant contraste avec celui de l'Église elle-même. En effet, en vertu du principe constitutionnel de tolérance, le roi estime que la paix religieuse entre les protestants du Nord et les catholiques du Sud est du ressort de l'État, donc de lui-même¹⁷⁴. Il craint d'ailleurs le catholicisme ultramontain des provinces

¹⁷³ WITTE, 2005 : 25.

¹⁷⁴ La séparation politique d'avec les Pays-Bas en 1830 « recoupait une dissociation religieuse vieille de plus de deux siècles : au Sud catholique s'opposait le Nord calviniste. Le catholicisme fut un

méridionales, qu'il souhaiterait voir remplacer par un catholicisme éclairé, plus proche des conceptions du Nord tolérant et... laïc. À cet effet, il crée un institut pédagogique destiné à l'éducation des prêtres formés par l'État. Du côté de l'enseignement et en bon père de la patrie, Guillaume envisage de contrôler tous les niveaux scolaires (y compris la formation des maîtres) et de mettre un terme au monopole de l'Église sur l'enseignement dans les provinces méridionales. Cette politique choque l'immense majorité des catholiques qui estiment que la foi doit dominer la pensée et la vie, y compris dans ses aspects politiques. En réaction, les milieux catholiques vont rejoindre le clan des opposants au régime hollandais.

3.3. *La révolution de 1830 dans le discours scolaire*

Après cet aperçu des aspects socio-historiques de la révolution, nous pouvons passer à en étudier ses traces dans la phraséologie scolaire. Il semble désormais convenu que c'est la révolution de 1830 qui va enfanter ce patriotisme dont il est partout question dans notre étude, dont les manifestations sont sensibles dès la première révolution avortée de 1787-1790. Le *petit catéchisme du citoyen belge en septembre 1830* pose les bases, au moyen de questions-réponses, de cette ardeur patriotique sans bornes : « Qu'êtes-vous ? Citoyen Belge, avant tout »¹⁷⁵ ; « Quel est le premier devoir de l'homme en société ? » et la réponse « Son premier devoir est envers la nation dont il fait partie ; tous les autres devoirs – sans exception aucune, marchent après. »¹⁷⁶ Car sous l'Ancien Régime, le patriotisme proto-national reste du ressort exclusif des élites, alors que le peuple manifeste exclusivement un patriotisme marqué par l'allégeance au monarque. Telle est l'une des conclusions à laquelle aboutit Sébastien Dubois au terme de son étude sur la genèse de la Belgique en tant qu'État-Nation (1648-1830). Mais c'est le peuple, la nation belge dans son ensemble qui célèbre dans la liesse l'indépendance au cri de « Vive la Belgique ! ». Contrairement à la France qui devra attendre la fin de ses remous politiques et l'avènement de la III^e République, dès le tout lendemain de la

élément central dans la structuration de l'identité belge [...] ce facteur religieux perdit progressivement de sa pertinence et le clivage linguistique entre francophones et néerlandophones qui était, au départ, tout à fait secondaire, prit, sous l'action d'entrepreneurs nationalistes, une importance de plus en plus grande [...] La langue a aujourd'hui complètement coiffé la religion comme ressource identitaire » (DIECKHOFF, 2000 : 44-45).

¹⁷⁵ Cité par DUBOIS, 2005 : 172.

¹⁷⁶ P. 3 du *Petit catéchisme*, cité par STENGERS, 2000 : 192.

l'indépendance et davantage encore après le Traité de Londres de 1839, la révolution s'institutionnalise et, de ce fait, apparaît aussi célébrée en grandes pompes dans le discours scolaire en tant que triomphe de la liberté « après des siècles d'esclavage »¹⁷⁷.

Dans les pages qui suivent, nous analyserons le thème de la révolution de 1830 en trois temps, en consonance avec les perspectives que cet événement adopte : le couronnement d'un combat long de plusieurs siècles, les journées révolutionnaires en tant que moment fort de la bravoure belge et l'ouverture d'une ère nouvelle.

3.3.1. L'aboutissement d'une lutte ancestrale

Nombreuses sont les déclarations des acteurs de cette révolution et des premiers temps de l'indépendance qui voient dans celle-ci l'aboutissement d'une lutte ancestrale pour la liberté. C'est le cas du député limbourgeois Masbourg qui proclame en novembre 1830 que « si dans tous les siècles et chez tous les peuples, l'indépendance nationale a toujours été un titre de gloire [...], avec quel enthousiasme les Belges, déshérités depuis si longtemps de ce nom glorieux, n'accueilleront-ils pas cette déclaration, qui met le sceau à leur affranchissement. »¹⁷⁸ L'idée répandue dans les cénacles officiels est reprise par le discours scolaire, où l'on constate à nouveau l'utilisation généralisée des mots *Belges* et *Belgique* pour renvoyer à des concepts antérieurs à 1830, voire pour se référer à la question de « l'Histoire de la Belgique »¹⁷⁹. Du point de vue linguistique, la subordination se traduit souvent par l'utilisation de la forme passive, comme dans cette sentence qui rappelle que « **pendant des siècles, les Belges ont été soumis à des peuples étrangers et privés de liberté** »¹⁸⁰ ou cette lettre imaginaire de 1891, où

¹⁷⁷ Premier vers de la *Brabançonne* de Charles Rogier de 1860.

¹⁷⁸ 18.11.1830, Huyttens, *Discussions*, t. 1, p. 178, cité par DUBOIS, 2005 : 176.

¹⁷⁹ Cette vision contraste avec une tendance de l'historiographie contemporaine à ne plus considérer comme *Histoire de Belgique* que les événements ayant eu lieu après 1830. C'est notamment le cas pour les 4 tomes publiés aux Éditions Complexe entre 2005 et 2007 par des spécialistes francophones et néerlandophones, sous le titre général *Nouvelle Histoire de Belgique* : WITTE, GUBIN, NANDRIN, DENECKERE – volume 1 ; DUMOULIN, GERARD, VAN DEN WIJNGAERT, DUJARDIN – volume 2 ; BEYEN, DESTATTE, DUJARDIN, DUMOULIN – volume 3 ; VANTHEMSCHE – volume 4 ; et l'étude concernant l'*Histoire des nations belges* de Lode WILS (2005, pour la traduction française de Chantale Kesteloot), publiée aux Éditions Labor, collection Histoire.

¹⁸⁰ BOURDOUX, 1905b : 37. Cette phrase est extraite du texte n°59. « **Le premier roi des Belges** », qui appartient au chapitre IV « **Éducation patriotique** ».

un homme écrit à sa jeune sœur qui a « **commencé l'étude de notre histoire nationale** », « **[qu'elle y aura] vu que pendant les 18 siècles qui séparent l'ère chrétienne des temps modernes, nos malheureux aïeux furent soumis à des maîtres étrangers [qui] se passaient de mains en mains notre pauvre pays, comme l'on trafique d'une terre ou d'un héritage.** »¹⁸¹ Dans ces deux exemples, l'accent est mis sur l'occupation par des puissances non légitimes, ce qui a été qualifié de « falsification de la réalité psychologique du passé » par le professeur Stengers¹⁸², qui soutient que cette idée n'émerge qu'en 1814. Selon l'historien, il serait en effet abusif de prétendre que les *Belges* de tous les temps se sont toujours sentis opprimés par l'occupation étrangère. L'affirmer reviendrait à projeter sur le passé une réalité datant seulement de la fin de la période française. Du XV^e au XVIII^e siècle dominerait en effet le modèle d'une liberté séculaire régie par des lois propres, que seul le despote éclairé autrichien Joseph II n'aurait pas respectées. Il n'empêche qu'après 1830, le thème de la domination illégitime à laquelle la révolution met un terme final se transforme en un véritable leitmotiv. On le retrouve par exemple en 1925 : « **Notre pays, pendant des siècles, a connu toutes les horreurs de la guerre ; depuis soixante-quinze ans seulement, il jouit de la paix.** »¹⁸³ La forme passive se retrouve également dans cet autre extrait, datant de 1909, où l'auteur explique l'origine du rattachement au Royaume des Pays-Bas, présenté comme une imposition unilatérale : « **En 1814, après la défaite de Napoléon I^{er}, la Belgique fut réunie à la Hollande pour former le Royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume I^{er}.** »¹⁸⁴

« **La Belgique si longtemps abaissée et humiliée** »¹⁸⁵, explique Isabelle Gatti de Gamond dans ses *Lectures historiques* en 1851, possède un passé riche en vexations. Long de 5 pages, le dernier texte de son ouvrage relate le sort de la « **Belgique** » soumise aux aléas des décisions autoritaires des puissances étrangères, depuis la paix d'Utrecht de 1713 jusqu'au rattachement à la Hollande¹⁸⁶, qu'elle commente

¹⁸¹ WEYLAND, GRENEZ, 1891b : 105.

¹⁸² STENGERS, 1981 : 382-401.

¹⁸³ DARDENNE, 1925: 176.

¹⁸⁴ CERCLE, 1909 : 81. Ce texte appartient à la « **quatrième série – ÉDUCATION PATRIOTIQUE – DEGRÉ SUPÉRIEUR** ».

¹⁸⁵ GATTI DE GAMOND, 1851 : 221-226.

¹⁸⁶ Elle brosse un panorama historique évoquant le Traité d'Utrecht et ses conséquences désastreuses sous Charles VI, avec le gouvernement du marquis de Prié ; la ruine du commerce belge suite à la fermeture de l'Escaut ; l'arrivée au pouvoir mouvementée de l'impératrice Marie-Thérèse, aimée des

de la sorte : « **Cette réunion de deux peuples entièrement distincts de religion, de langage, de mœurs, de coutumes, ne fut qu'un tiraillement, un choc perpétuel.** »¹⁸⁷ Pour Gatti de Gamond en 1851, la principale cause de la révolution résiderait dans la volonté de Guillaume de Nassau de noyer le tempérament national puisqu'il prétendait « **établir la prépondérance de la Hollande sur la Belgique, et [...] rendre la Belgique hollandaise par le langage, les lois, les meurs et les coutumes** ». Outre la politique linguistique, ce dernier commentaire peut également être mis en relation avec le nom choisi par Guillaume I^{er} en 1815 pour désigner son nouveau royaume. En effet, le 16 mars 1815, il annonce que ce nouveau pays s'appellera *Pays-Bas*, en souvenir des anciennes XVII Provinces. Or cette appellation ne permet pas de faire dériver un nom français désignant les habitants de ce nouveau territoire. « *Le Pays-Basien* serait plus inconnu que le Huron ou l'Iroquois », ironise-t-on à ce propos¹⁸⁸. C'est alors qu'apparaissent, sortis du génie d'un journaliste ou écrivain en mal de créativité, *Néerlande* ou *Neerlande*, tiré du mot *Nederlanden*, version locale de *Pays-Bas*, ainsi que les adjectif et substantif correspondants *néerlandais*. Levée de boucliers dans les secteurs les plus critiques, qui se montrent outrés de voir disparaître le mot *Belge*, ce qu'ils assimilent à une abjuration pure et simple. En réaction, ils proposent de limiter l'usage de *néerlandais* aux « funestes créations des autorités de La Haye. »¹⁸⁹ Selon Gatti de Gamond, le projet visant à « **unitariser [sic !] les deux pays, confondre les deux nationalités** » était tout bonnement inviable. Comme nous l'avons vu dans l'exemple ci-dessous, « la politique menée entre 1814 et 1830 [par Guillaume d'Orange] avait même creusé le fossé. Elle n'avait fait que renforcer la prise de conscience de l'existence d'une identité belge spécifique. »¹⁹⁰ Qui plus est, depuis l'époque des XVII Provinces, les voisins du Nord et du Sud avaient pris des chemins si divergents au

Belges et décrit ses principales actions ; la succession de Joseph II ; le combat de celui-ci pour la modernité, la restriction des privilèges des villes et du clergé, et la rébellion du peuple contre ces réformes (Révolution brabançonne) ; l'éclatement de la révolution française et le choix de la Belgique en faveur de l'Autriche (Léopold II) mais qui sera suivi par l'incorporation des provinces belges par la force à la France (1794-1814) ; la défaite de Waterloo ; le traité de Vienne et le rattachement de la Belgique à la Hollande (royaume indépendant sous le gouvernement de Guillaume de Nassau)

¹⁸⁷ GATTI DE GAMOND, 1851 : 221-226.

¹⁸⁸ *Lettre adressée à l'Observateur de Bruxelles par un Néerlandais*, La Haye, 1815, p. 12, cité par DUBOIS, 2005 : 154.

¹⁸⁹ DUBOIS, 2005 : 155.

¹⁹⁰ DUBOIS, 2005 : 172.

point de vue politique et religieux, qu'au-delà de la simple différence linguistique, toute tentative d'union se révélerait être un échec, conclusion à laquelle Isabelle Gatti de Gamond aboutit elle aussi : « **C'était une œuvre impossible.** »¹⁹¹ Certains insistent sur cette ultime étape du rattachement forcé à la Hollande, comme ce livre de lecture de 1909 : « **Nous étions sous la domination hollandaise. En 1830, les Belges chassèrent les Hollandais de notre pays. Ils proclamèrent l'indépendance de la Belgique.** »¹⁹² La réunion avec les provinces du Nord se présente comme une énième imposition venue du dehors, une attaque contre *notre pays*. Cette conception permet de justifier, on le verra, l'utilisation de la violence pour établir ce que les révolutionnaires considèrent comme l'état *naturel* de la Belgique.

D'autres ouvrages, plus fréquents, attribuent toute la responsabilité au roi d'Orange, détaillant les griefs émis à son encontre. Mais, paradoxalement, Guillaume n'y est pas dépeint comme un tyran comme c'est le cas pour Joseph II contre qui la Révolution brabançonne de 1789 avait été menée. Au contraire, le roi de Hollande symbolise le joug étranger dans son ensemble. Entre ce que l'historiographie belge actuelle appelle parfois la *première révolution belge* (1789) et la *deuxième révolution belge* (1830), la physionomie de l'adversaire a évolué : de lutte contre l'esclavage à combat contre l'oppression, la domination¹⁹³. Malgré tout, pour la phraséologie scolaire, Guillaume I^{er} canalise sur sa personne, peut-être par raccourci didactique, la responsabilité de cette soif extrême de liberté qui débouche sur la révolution. Une lecture de 1906 explique les causes qui, selon lui, ont déclenché la révolution de 1830¹⁹⁴. Le roi y est directement pointé du doigt par le biais de l'anaphore pronominale : « **Guillaume se montra d'une grande partialité pour les Hollandais. Il proclama la langue hollandaise langue nationale. Il supprima les séminaires [...]. Il abolit la publicité des débats judiciaires. Il établit des impôts [...]** »¹⁹⁵. Le même principe stylistique est utilisé dans cet autre extrait, tiré d'un autre ouvrage de 1906 : « **Guillaume I^{er} fut lui-même la cause de la révolution de 1830. En effet, il avait imposé aux Belges la constitution néerlandaise ; il les avait obligés à payer une partie de la dette [...]** ; il avait

¹⁹¹ GATTI DE GAMOND, 1851 : 221-226.

¹⁹² CERCLE, 1909 : 83.

¹⁹³ *Cfr* STENGERS, 2000 : 149.

¹⁹⁴ En effet, dans les questions qui suivent le texte, on demande « **quelles furent les causes principales de la révolution de 1830 ?** »

¹⁹⁵ BOURDOUX, 1906b : 56.

établi un impôt excessif [...] ; il avait rendu obligatoire l'usage de la langue néerlandaise [...] ; il avait puni sévèrement les écrivains [...] qui avaient blâmé les actes arbitraires [...] ; il avait rejeté les plaintes des Belges ; il avait révoqué les prêtres [...] ; il était resté inflexible [...] ; il avait traité la Belgique en pays conquis »¹⁹⁶. Dans l'un et l'autre texte, chaque volet de la politique royale est attaqué, même si, parfois, on admet que des progrès ont été accomplis au niveau économique : « **Au point de vue matériel, la condition de notre pays fut satisfaisante. [...] Le roi Guillaume avait dû créer d'énormes impôts pour payer les dettes de la Hollande. Le droit sur l'abattage du bétail et sur la moulure du grain mit le comble au mécontentement du peuple qui se révolta.** »¹⁹⁷ On remarquera que le texte signé Clobert¹⁹⁸ veille à relativiser la responsabilité directe de Guillaume I^{er}, présenté comme « contraint » à lever des taxes pour compenser les dettes des provinces septentrionales. « On ignore le montant exact des transferts annuels du Sud vers le Nord, mais des études récentes ont démontré que la contribution fiscale du Sud s'élevait à 50% alors que sa participation aux dépenses n'était que de 20% »¹⁹⁹. Comme nous l'avons vu dans l'introduction, c'est la hausse de la pression fiscale sur les denrées de base qui contribue à exacerber la colère de la population, et en particulier des plus démunis, que la famine de l'hiver 1829 avait plongés dans le dénuement le plus complet.

Lorsqu'en 1815, la Belgique passe « **sous le sceptre de Guillaume I^{er}** »²⁰⁰, ce n'est évidemment pas la première fois qu'elle se retrouve soumise à une autorité provenant de l'extérieur. Son histoire, d'ailleurs, est parsemée de princes, rois et autres régents étrangers, au masculin comme au féminin. À quelques occasions pourtant, ceux-ci sont parvenus à gagner la sympathie et les faveurs de la population locale. Sébastien Dubois a montré le sentiment souvent sincère d'attachement des Belges, et en particulier des populations rurales, à son « prince naturel »²⁰¹, au moins jusqu'aux périodes révolutionnaires surgies dans la mouvance

¹⁹⁶ GOFFAUX, 1906: 70-71.

¹⁹⁷ DEWATRIPONT, 1907b : 304-305.

¹⁹⁸ Faute de plus de précisions, nous estimons qu'il peut s'agir de V. Clobert, instituteur à Battice, près de Liège et auteur d'ouvrages scolaires, dont plusieurs *Histoire de Belgique*, dans les années 1890-1900.

¹⁹⁹ WITTE, 2005 : 21.

²⁰⁰ CERCLE, 1909 : 81.

²⁰¹ *Cfr* en particulier DUBOIS, 2005 : 31-36 et 197-295.

française. Deux raisons peuvent donc expliquer pourquoi « **[Guillaume I^{er}] ne gagna pas l'amour de Belges, envers qui il commit des injustices.** » La première est structurelle : la révolution française a montré que le peuple pouvait être souverain à la place de son roi. Une fois celui-ci déchu de ses droits héréditaires et sacrés, la nation peut envisager de vivre autrement. Et si, comme après la Révolution de Juillet française, l'autorité monarchique demeure en place, elle doit se voir mitigée par la participation du peuple au travers de la représentation parlementaire. La deuxième raison relève du conjoncturel et, si non directement de la personne du roi hollandais, du moins de sa politique, jugée vexatoire envers les provinces du Sud. Revenant sur le traditionnel « patriotisme monarchique », Dubois explique que, « paradoxalement, [celui-ci] s'accompagne facilement d'un changement de souveraineté légitime et provisoire, d'autant mieux accepté qu'il ne menace pas les libertés et les privilèges du pays, que le nouveau maître s'engage à respecter et qu'il respecte, du moins pour un temps, si l'occupation ne se transforme pas en annexion de plus longue durée. »²⁰² Quelle grande erreur a donc commise Guillaume I^{er} ? « **En un mot, il avait traité la Belgique en pays conquis. Mais tout cela ne dura pas longtemps ; les Belges sont des sujets fidèles, mais ils ne souffrent pas de l'esclavage** »²⁰³. Si l'on en croit le discours scolaire, Guillaume I^{er} n'a pas su (ou voulu) respecter les privilèges belges et, de manière pragmatique, il s'est montré trop avide d'impôts. En conséquence de quoi, « **exaspérés, nos aïeux se soulevèrent et chassèrent les Hollandais du sol natal. Réunis à Bruxelles, les Députés des provinces belges proclamèrent l'indépendance de la Belgique.** »²⁰⁴ C'est donc la volonté populaire, poussée dans ses derniers retranchements et mûre désormais pour prendre en main les rennes de son destin, qui va se lancer dans la révolution.

L'élan révolutionnaire puise ses racines dans les profondeurs du passé car « **qui donc met en doute que le mouvement de 1830, notre passion actuelle de liberté, la vaillance des travailleurs, l'initiative de ceux qui pensent, ne trouvent leurs antécédents dans les temps abolis où les provinces belges, courageuses et riches, jalouses de leurs droits, attachées à leurs convictions, prodigues de leurs forces luttaient avec la même énergie pour leur expansion commerciale, le respect de**

²⁰² DUBOIS, 2005 : 423-424.

²⁰³ GOFFAUX, 1906c : 70.

²⁰⁴ CERCLE, 1909 : 81.

leur foi, le maintien de tout ce qu'elles avaient arraché à leurs dominateurs politiques ? »²⁰⁵ Cet extrait est issu d'un texte de Paul-Émile Janson intitulé *La Belgique hollandaise*, du nom d'une conférence qu'il donna au Jeune barreau de Bruxelles le 11 novembre 1904. Homme politique libéral (1872-1944), franc-maçon, il est plusieurs fois ministre et premier ministre en 1937 et 1938, avant de décéder en 1944 dans le camp de concentration de Buchenwald. L'expression « **temps abolis** » mérite notre attention car elle exprime l'idée que la révolution marque véritablement une rupture entre le passé et le futur ; 1830 ou l'année zéro de la Belgique. Néanmoins, et nous reviendrons sur cette idée, l'indépendance du pays ne balaie pas l'ensemble du passé d'un coup car elle se présente comme la consécration logique, inévitable et en quelque sorte prédestinée de ce que le *sentiment commun* annonçait : « **Nous avons été asservis, mais non conquis et le tempérament belge est resté intact et identique partout au milieu des revers et des sujétions.** »²⁰⁶ Les adjectifs *intact* et *identique* sont révélateurs. Selon le *Trésor de la langue française*, *intact* signifie « qui n'a pas été touché, demeure entier malgré les dangers d'altération physique ou de dégradation morale », « auquel on n'a rien retranché; entier, complet, intégral » et, par extension, « qui n'a pas subi de dommages, n'a pas été altéré, détérioré par une cause naturelle ou par une intervention humaine. » De son côté et selon la même source, *identique* se définit comme « semblable, tout en étant distinct. », « qui est unique, bien que nommé ou représenté de façon différente », dans une autre acception, limitée à l'emploi au singulier, « tout à fait semblable » et enfin, au singulier comme au pluriel, « qui reste toujours le même en dépit des changements successifs. » Cette explication lexicale est à mettre en relation avec l'explication d'ordre philosophique que Paul Ricoeur expose concernant l'identité et, plus concrètement, « la mobilisation de la mémoire au service de la quête, de la requête, de la revendication d'identité. »²⁰⁷ Selon le penseur français, l'identité est une notion fragile en raison de son « caractère purement présumé, allégué, prétendu » que lui confère « son rapport difficile au temps ». C'est à ce niveau qu'intervient la mémoire, « en tant que composante temporelle de l'identité, en conjonction avec l'évaluation du présent et la projection du futur. » La définition identitaire par le truchement de la mémoire conçue comme

²⁰⁵ DARDENNE, 1925 : 192.

²⁰⁶ DARDENNE, 1925 : 192.

²⁰⁷ RICOEUR, 2000 : 98.

la vision du passé, en combinaison avec les deux autres dimensions – présente et future – amène Paul Ricoeur à « distinguer deux sens de l'identique : le même comme *idem*, *same*, *gleich* – le même comme *ipse*, *self*, *selbst*. » Selon lui, « la tentation identitaire [...] consiste dans le repli de l'identité *ipse* sur l'identité *idem*, ou, [...] dans le glissement, dans la dérive, conduisant de la souplesse, propre au maintien de soi dans la *promesse*, à la rigidité inflexible d'un *caractère*, au sens quasi typographique du terme. »²⁰⁸ Les qualificatifs *intact* et *identique* utilisés par Paul-Emile Janson veillent à asseoir la personnalité belge dans une dimension de pérennité qui lui confère la légitimité de son érection en nation.

Insister sur le renoncement d'« **un grand nombre de nos aïeux [qui] ont versé leur sang pour obtenir l'indépendance** »²⁰⁹ à travers les générations, permet au discours scolaire d'inscrire l'écolier dans une lignée de valeureux résistants, bien antérieurs à 1830 et de les exhorter dans la voie de la défense de la patrie. En 1925, une réflexion de Léon Gambetta exprime la même idée : « **Les peuples qui veulent rester libres et indépendants doivent faire passer sous les yeux des jeunes générations les exemples et les souvenirs qui fortifient les âmes, qui forment les caractères** »²¹⁰ Le culte rendu aux révolutionnaires poursuit un objectif similaire. Dans un livre de lecture de 1891, on lit l'histoire d'un vieillard qui « **aimait surtout à redire les épisodes de la révolution de 1830, à laquelle il avait pris part.** »²¹¹ Le verbe *redire* indique que ces expériences passées, à force de répétition, prennent la forme d'une légende. Autrement dit, ce récit à base historique dans la bouche de cet homme âgé entre dans la sphère de la transmission orale. Selon cette histoire, un jeune enfant « **courut chercher son *Histoire de Belgique* puis, lentement et d'une voix bien nuancée, [...] se mit à lire les récits des journées de septembre.** » Le passage du témoin s'opère et, du récit personnel, on passe à l'authentification par le biais du livre d'histoire, source sacrée du savoir véridique, que le plus jeune lit avec solennité. « **Le père Jacques n'avait plus l'air triste [...] et parfois se redressait tout fier : n'était-il pas un de ces volontaires dont le livre redisait les exploits.** » Il s'agit du processus inverse : la personnification de faits historiques. Le vieillard

²⁰⁸ RICOEUR, 2000 : 98-99, pour toutes les citations de ce paragraphe.

²⁰⁹ BOURDOUX, 1905b : 37.

²¹⁰ DARDENNE, 1925: 144. Ce prétendu survivant de la révolution belge rappelle le personnage d'origine suisse créé par G. Bruno dans *Les Enfants de Marcel* (1887), baptisé Stephen Zurog.

²¹¹ WEYLAND, GRENEZ, 1891a : 102.

acquiert le statut de trace vivante d'événements réels passés. Il est la preuve tangible que ces actes de bravoure se sont bel et bien produits.

En 1938 est publié un texte de Pierre Nothomb intitulé « Sur le pont de Walhaem ». Il s'agit d'un hommage aux volontaires luxembourgeois, principalement des « **bûcherons, forestiers, chasseurs, et braconniers** », qui, avec leurs bottes, leurs « **houzeaux de grosse toile** » et leurs « **genouillères** » pour seul uniforme, viennent prêter main forte aux combattants de Bruxelles. « **Vous nous donniez cette leçon que pour délivrer sa petite Patrie, il faut d'abord délivrer la grande** »²¹², synthétise l'auteur. Cette contribution est particulièrement intéressante. D'une part, elle introduit les notions complémentaires de *petite* et *grande* patrie, alors que la Belgique des années 1930 est soumise à des tensions régionales de plus en plus affirmées. D'autre part, elle consacre la reconnaissance de la participation de Luxembourgeois aux combats de septembre, prouvant la solidarité qui unissait tous les peuples soumis au joug hollandais : « **toutes les provinces ont envoyé des volontaires [à Bruxelles]** »²¹³.

Les frontières de 1830 renferment des territoires qui n'avaient jamais été *belges*, comme ceux de l'ancien Évêché de Liège ou du Luxembourg. Le statut du grand-duché du Luxembourg était d'autant plus délicat que le Congrès de Vienne l'avait érigé en État indépendant au sein de la Confédération germanique. Du point de vue légal, la Belgique de 1830 avait donc annexé le Luxembourg. Selon Sébastien Dubois, ce traité d'indépendance n'avait « jamais été publié au *Journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg* » et « la population n'avait même pas pris conscience qu'un État avait été créé. »²¹⁴ Le décret promulgué par Guillaume I^{er} le 22 avril 1815 semble être à la base de cette confusion : « le grand-duché de Luxembourg [...] sera considéré comme partie intégrante de l'État ». Des députés luxembourgeois siégeaient à La Haye et il n'existait pas de poste frontière entre le Luxembourg et les Pays-Bas. Des tendances petites-luxembourgeoises au sein de l'historiographie du Grand-Duché prétendaient en 1830 que le terme *belge* n'avait jamais été appliqué au Luxembourg avant la période hollandaise. Selon elles, « c'était l'administration hollandaise, et elle seule, qui avait fait du grand-duché la dix-huitième province du

²¹² GHEUDE, HONHON, 1938 : 265-266.

²¹³ GOFFAUX, 1906c: 79.

²¹⁴ DUBOIS, 2005 : 181.

royaume et, du même coup, une des provinces *belges* ou *méridionales* de l'État. »²¹⁵ Sébastien Dubois démontre que la thèse d'un Luxembourg maintenu à l'écart de la sphère belge depuis le Moyen âge ne tient pas une seule seconde debout. Lode Wils abonde dans le même sens, ajoutant que « la séparation d'avec la Belgique [en 1839] est ressentie tragiquement par la population du Grand-Duché. Elle met fin non seulement à un lien vieux de quatre siècles avec les Pays-Bas méridionaux mais déchire en outre le duché, plus vieux encore de deux siècles. »²¹⁶ En effet, bien que réclamé en 1830-31, le Luxembourg deviendra effectivement une Nation indépendante, en vertu du tracé des frontières belgo-hollandaises établi par la conférence de Londres en 1831, même si sa ratification officielle devra attendre 1839.

Dans ce même livre de lecture de 1938, le texte précédant « Les volontaires luxembourgeois en 1830 » est consacré à « Liège en 1830 ». Signé J.-E. Demarteau, professeur à l'Université de Liège et auteur de plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire de la Principauté, il raconte que les Hollandais ont dû se réfugier dans la Citadelle où ils se sont enfermés. Ils s'ennuient et envoient « **un brosseur en parlementaire, pour réclamer leurs tables de jeu, à la Société Militaire** ». Cette narration répond à une stratégie de dénigrement de l'ennemi. Les Hollandais consacrent peu d'importance à leur mission, contrairement aux Belges dont « **les corps de garde communaux étaient, grâce aux dons patriotiques, largement approvisionnés [alors que] les Hollandais de la Citadelle en étaient réduits à essayer, la nuit, de venir par des chemins détournés arracher quelques pommes de terre.** »²¹⁷ L'auteur oppose clairement la situation des « **officiers hollandais** » qui, d'une manière quelque peu puérile, « **s'ennuient sur les remparts** » et réclament « **leurs tables de jeu** », et le sens profond des responsabilités des « **insurgés** » et « **des bourgeois [qui] se demandaient si les canons qui dormaient là-haut sur le glacis n'allaient pas se mettre à tonner avant qu'il ne fût soir** ». Parallèlement, Demarteau met en contraste la situation de « **privation** » des troupes hollandaises qui doivent réclamer « **un convoi de ravitaillement** » et essaient, comme les ridiculise l'auteur, de dérober quelques maigres pommes de terre, et le corps de garde « **du Palais** »²¹⁸ [qui]

²¹⁵ DUBOIS, 2005 : 182.

²¹⁶ WILS, 2005 : 166.

²¹⁷ FRENAY *et al.*, 1938 : 16-17 ; GHEUDE, HONHON, 1938 : 264-265.

²¹⁸ Palais des Princes-Évêques, dans le centre-ville.

voyait avant le dîner arriver un bœuf de 800 livres, cadeau d'un bourgeois ».

Comme dans le cas des volontaires luxembourgeois, parler du volet liégeois de la révolution n'est pas gratuit. Sans entrer dans les détails, il faut savoir que la Principauté de Liège, régie par les Princes-Évêques et placée dans la sphère d'influence germanique, est un État indépendant entre le X^e siècle et 1795. À ce moment, après avoir mené sa propre révolution qui échoue, elle passe sous contrôle français²¹⁹, puis hollandais en 1815. Ses habitants jouent un rôle important lors de la révolution de 1830 et Liège donnera à la nouvelle nation quelques-unes de ses figures de proue politiques, comme Charles Rogier.

À côté de ces combattants anonymes dont la solidarité et la volonté commune transcende les origines régionales, la révolution de 1830 possède également ses vénérables officiels, à qui le discours scolaire rend un fervent hommage, relayé par les pouvoirs officiels²²⁰ : **« La ville de Bruxelles a élevé en 1898, sur la place des Martyrs, un monument à la mémoire du grand patriote Frédéric de Mérode. »**²²¹ Ce discours reproduit en 1905 est l'œuvre de Léon Lepage, brillant avocat et échevin de l'Instruction publique de la ville de Bruxelles entre 1895 et 1909. Les paroles de Lepage se poursuivent²²² : **« En élevant ce monument à la mémoire du comte Frédéric de Mérode, mort en 1830 pour l'indépendance nationale, c'est l'amour de la patrie, dans ce qu'il a de plus pur, de plus noble, de plus désintéressé, que le Conseil communal de Bruxelles veut glorifier. »**²²³ Le monument inauguré matérialise l'hommage de la nation et la perpétuation du souvenir. En ce sens, de Mérode entre dans la martyrologie nationale et sert d'exemple de dévotion à la patrie.

Ce que Christian Demange développe dans un ouvrage consacré au *Dos de Mayo* espagnol²²⁴ nous semble parfaitement transposable à ce que se produit en Belgique pendant les vingt années environ suivant la révolution. Demange explique

²¹⁹ L'ensemble du territoire de la future Belgique est alors divisé en départements français.

²²⁰ « Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance, en 1880, les Chambres reçurent en séance plénière les survivants du Gouvernement provisoire et du Congrès. [...] Ils furent acclamés » (STENGENS, GUBIN, 2002 : 14).

²²¹ BOURDOUX, 1905a : 54-55.

²²² Nous remarquons que le reste du discours de Lepage que le manuel reproduit, relatant la vie et les qualités de Frédéric de Mérode, s'inspire fortement du texte que Théodore Juste lui a consacré (voir *infra*).

²²³ BOURDOUX, 1905a : 54-55.

²²⁴ DEMANGE, 2004.

que cet événement marquant du XIX^e siècle espagnol, dans son aspect mythique, s'institutionnalise par l'intermédiaire d'un culte civique organisé autour de rites commémoratifs, et de l'inscription de la mémoire dans l'espace urbain, avec les noms des rues et les statues qui forment peu à peu la nouvelle identité nationale²²⁵. Dans cette même optique d'écriture publique, un morceau de 1911 apprend que « **[La Place des Martyrs] s'appelait autrefois place Saint-Michel. Au mois de septembre 1830, elle reçut le nom de place des Martyrs parce qu'un décret du Gouvernement Provisoire décida qu'on y déposerait les restes des citoyens, morts en combattant pour assurer notre indépendance.** »²²⁶ La reconnaissance officielle du rôle de ces « combattants » pour l'ensemble de la patrie trouve son point culminant dans le fait qu' « **autour de la crypte [où sont ensevelies les victimes] on voit une galerie qui porte leur nom.** » À côté s'élève un monument, « **sur lequel se lit en grandes lettres le mot *Patria*** ». Le vocable latin confère davantage de solennité, un sentiment d'éternité mêlé d'historicité sacrée à cette allégorie du jeune pays ; « **sur le piédestal une statue de femme personnifie la Belgique et grave sur l'airain les noms des patriotes** ».

Dans un autre texte, Théodore Juste insiste sur le désintéressement de Frédéric de Mérode : « **Comblé de tous les dons de la fortune, heureux au foyer domestique, Frédéric de Mérode résidait en France lorsqu'il apprit le soulèvement des Belges. Il quitta tout pour voler à leur secours, entraînant d'autres volontaires sur ses pas et les soudoyant de ses propres deniers.** »²²⁷ Sa modestie l'entraîne à refuser tout « **grade [ou] distinction** » et « **ce descendant d'une des plus grandes familles du pays entra comme volontaire dans compagnie des chasseurs de Chasteleer** ». Utilisant toutes les ressources propres à l'héroïsation, l'historien narre les détails de l'attaque qui lui sera fatale, le 16 octobre 1830 où de Mérode, blessé à la cuisse, parvient tout de même à « **lâcher deux coups de fusil sur deux Hollandais** » puis « **saisit un de ses pistolets résolu à se défendre jusqu'à la mort.** » Averti des risques de sa blessure, il aurait déclaré que « **ce sont là les fruits de la guerre** ». La bravoure et le détachement patriotique du « **héros de Berchem** » sont telles que d'aucuns pensent que « **s'il survit à**

²²⁵ Cf. DEMANGE, 2004 : 14.

²²⁶ RASMONT *et al.*, 1911 : 80-81.

²²⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 266-267.

l'amputation, [il faudra] le proposer au Congrès... La mutilation du chef de l'État sera une image où s'associeront sa gloire et le souvenir de notre émancipation. » Face à ce projet, de Mérode s'indigne et refuse qu'on lui prête « **des idées ambitieuses [qu'il n'a] jamais eues.** » Il meurt le 5 novembre et c'est Charles Rogier en tant que délégué du gouvernement provisoire qui se charge de prononcer son oraison funèbre.

On observe, comme c'était déjà le cas pour les personnages d'avant 1830, la référence chrétienne du martyr, stigmates comprises, ainsi que la marque indélébile du destin : « **Peut-être la Providence a-t-elle voulu, dit-il, qu'à côté de tant d'humbles dévouements, le sacrifice d'une grande existence vînt sanctifier notre révolution.** » Cette sorte de liturgie se retrouve ailleurs, quoique les auteurs soient les mêmes : « **Devant ce souvenir glorieux des braves de 1830, enfants, inclinez-vous religieusement.** »²²⁸ Ce type de commentaires n'a rien de surprenant dans un pays qui n'a pas connu, contrairement à sa voisine française, de promulgation de lois laïques. Bien que relativement discret, l'élément religieux marque encore de sa présence nombre de pages. L'hommage, l'éloge funèbre, les monuments aux morts participent de cette quête d'éternité dont les acteurs des épopées nationales sont méritoires. C'est ce que rappelle cette épitaphe aux « citoyens tués dans les journées de septembre », que le premier auteur de la *Brabançonne* dédie aux vaillants martyrs de la patrie : « **Qui dort sous ce tombeau, couvert par la victoire/Des nobles attributs de l'immortalité ?/De nobles citoyens dont un mot dit l'histoire:/Morts pour la liberté !** »²²⁹ Ernst Cassirer a bien montré comment le culte constitue la relation active entre l'homme et ses dieux. Dans ce processus, le divin n'est pas seulement imaginé et représenté indirectement, mais l'influence de l'homme sur l'élément divin est directe et passe par l'intermédiaire des rituels, dont font partie les commémorations et les éloges. Dans le cadre d'un culte suite à une immolation, la séquence d'actions prédéterminée doit être observée avec le plus grand soin de sorte que le sacrifice se répète inlassablement²³⁰.

Dans un livre de lecture de 1900, on trouve un long texte destiné à décrire les actes de bravoure commis par les illustres patriotes de 1830. Tous répondent au

²²⁸ GHEUDE, HONHON, 1914 : 39-40.

²²⁹ GHEUDE, HONHON, 1913 : 197.

²³⁰ Cfr CASSIRER, 1971 : 271-285.

type du guerrier animé par un profond esprit libérateur. L'éloge se complète par une illustration représentant un champ de bataille, où l'on distingue des barricades d'où tirent des combattants et le futur drapeau national sur la gauche. Ceux que le texte qualifie de « pères de la patrie » se distinguent pour leurs prouesses militaires et pour leur capacité d'abnégation. Le texte se termine sur une injonction à l'adresse du lecteur, en l'occurrence des écoliers : « **Tels étaient nos pères. Que le souvenir de leurs exploits nous reste toujours présent à la mémoire ! Pensons souvent aux efforts si longs et si pénibles qu'ils ont dû faire, à tout le sang qu'ils ont versé pour nous donner cette belle patrie dont nous sommes si fiers !** »²³¹ L'impératif « **pensons** » s'assimile à un ordre, à l'obligation de s'efforcer à se souvenir pour ne pas oublier. « La recherche du souvenir témoigne en effet d'une des finalités majeures de l'acte de mémoire, à savoir lutter contre l'oubli, d'arracher quelques bribes de souvenir à la « rapacité » du temps (Augustin dixit), à l'« ensevelissement » dans l'oubli. [...] car demain il ne faudra pas oublier... de se souvenir. Ce qu'[...]on appellera devoir de mémoire consiste pour l'essentiel en devoir de ne pas oublier. Ainsi, une bonne part de la recherche du passé est-elle placée à l'enseigne de la tâche de ne pas oublier. »²³² L'invitation à l'effort de mémoire se transforme, à la toute fin du texte – de sorte à se maintenir dans les esprits enfantins – en une obligation à promettre solennellement de reproduire sans flancher le geste des « pères de la patrie » : « **Jurons que, si jamais notre chère Belgique est menacée, nous prouverons que leurs fils ne sont pas dégénérés et que, nous aussi, nous saurons combattre et mourir, au besoin, pour notre roi et notre liberté.** »²³³

Le roi et la liberté. « Le roi, la loi, la liberté » clame avec force le texte de *La Brabançonne* qui « **en 1830, [...] fut le chant du réveil de la Belgique aspirant à son indépendance** »²³⁴. Mais qui dit renaissance sous-entend une naissance préalable, donc une préexistence. En 1830, la Belgique en latence se maintient sur le qui-vive et le chant que Jenneval compose dans l'urgence devient le « **signal de ralliement de tous les patriotes** » qui se reconnaissent dans cet air. Le 23 septembre 1896, sur la place des Martyrs bruxelloise, M. A. Horwath, président de la Société centrale des Combattants décorés de 1830, prononce un discours commémoratif cité en

²³¹ HERMANN, THIRION, 1900 : 226-228.

²³² RICOEUR, 2000 : 37.

²³³ HERMANN, THIRION, 1900 : 226-228.

²³⁴ DEWATRIPONT, 1907b : 37-38.

1900. Il y évoque le rôle unificateur de l'hymne et des couleurs nationales, érigés en symboles de la liberté : « **Jeunes gens ! Aux fiers accents de la Brabançonne et brandissant la vieille bannière tricolore, nous nous sommes levés en 1830 pour affranchir le sol natal, pour rendre à la Belgique son nom, ses droits et son drapeau !** »²³⁵ Comme nous le verrons dans un autre chapitre, le drapeau reprend le noir, jaune et rouge de la révolution brabançonne de 1789. Pour cet ancien combattant, la révolution de 1830 se présente comme un combat de libération nationale, suggéré par le terme *affranchir*. Et comme dans l'exemple ci-dessus, la Belgique veut retrouver un « **nom, des droits et un drapeau** » dont elle aurait été spoliée.

La bannière hérite donc des couleurs de la révolution brabançonne, qui inspirera aussi Jenneval pour son chant éponyme : « **C'était aux accords de cet hymne de guerre que nos pères volaient aux barricades et mouraient pour la patrie** »²³⁶, conclut ce morceau en 1907. « C'est un fait qu'il n'existe pas de communauté historique qui ne soit née d'un rapport qu'on peut dire originel à la guerre »²³⁷, affirme Paul Ricoeur. Dans le discours scolaire, cette violence initiale doit se justifier, ce à quoi s'appliquent certains auteurs, comme dans cet exemple, où la quête de liberté l'emporte sur le pacifisme de bon aloi : « **Son horreur de la contrainte, sa défiance instinctive de ce qui n'est établi que sur la violence et la guerre, ne l'empêchent pas de croire qu'il y a des conquêtes légitimes, bienfaites, que l'opiniâtreté, le courage et le dévouement patriotiques peuvent assurer.** »²³⁸ Soulignons que ce texte est publié en 1925 alors qu'est encore bien présente dans les esprits, y compris ceux des enfants qui l'ont vécue, l'attaque brutale de l'Allemagne contre l'intégrité du territoire, assimilée à une « **conquête illégitime** ». Mais déjà dans des lectures antérieures à 1914, on peut déceler des revendications d'ordre pacifiste : « **Ce n'est pas seulement dans la guerre et par des faits de guerre que doit se montrer le patriotisme. Le patriotisme peut et doit, en règle générale, détester la guerre qui, par elle-même, est le pire de fléaux** »²³⁹.

²³⁵ HERMANN, THIRION, 1900 : 231-232.

²³⁶ DEWATRIPONT, 1907b : 37-38.

²³⁷ RICOEUR, 2000 : 99.

²³⁸ DARDENNE, 1925 : 192. Le texte est de Paul-Émile Janson.

²³⁹ E.D.D.Y, *ca.* 1910 : 112. Le texte, intitulé « **Le patriotisme** » est signé E. Muller.

3.3.2. Les journées glorieuses

Les récits des journées révolutionnaires proprement dites ont aussi leur place dans les ouvrages scolaires que nous avons analysés, bien que celle-ci soit relativement réduite. Ils constituent une espèce de point de jonction entre les deux conceptions de la date charnière de 1830. S'ils abordent les événements révolutionnaires, les récits restent vagues : « **Ce Souverain ne parvint pas à gagner les sympathies des Belges ; au contraire, ses nombreuses injustices indignèrent la nation, qui se souleva et parvint à conquérir son indépendance par la glorieuse révolution de 1830.** »²⁴⁰ Les rebelles forment déjà, selon ce commentaire publié en 1875, une « **nation** » ; c'est elle qui mène la révolution. De plus, on remarque l'usage de la forme active, contrairement à la forme passive des verbes étudiés dans la première partie de ce chapitre. Ailleurs, ces journées de septembre apparaissent comme le point culminant de la bravoure des patriotes. La supériorité belge y est décrite comme allant de soi, comme dans ces lignes publiées en 1907, signé Clobert : « **Le roi dut envoyer son fils à la tête d'une armée qui parvint à entrer dans le parc de Bruxelles, le 23 septembre 1830. Il fallut que la journée du 26 septembre fût bien fatale à l'armée hollandaise pour qu'elle dût quitter la ville pendant la nuit.** »²⁴¹ Nous avons déjà vu que l'accent porte sur l'héroïsme national, même si – et cela contribue à entretenir leur aura patriotique – les textes se montrent plutôt avares en explications pour expliquer la victoire finale. Aucune mention non plus n'est faite des troubles populaires et des pillages ayant eu lieu dans le sillage de l'éclatement de la révolte le 24 août. Entre cette date et la victoire finale de la fin septembre, le vide domine et les épisodes violents dont se rend responsable une foule en fureur sont passés sous silence. Les faits se déroulent comme si les révolutionnaires avaient remporté la bataille finale, portés par un sentiment extrême de libération nationale qui aurait décuplé leurs forces. Cette idée est reprise dans un livre de 1906 qui reste laconique concernant l'affrontement entre ennemis, préférant mettre l'accent sur la volonté collective : « **Le 25 septembre, une forte armée, dirigée sur Bruxelles, pénètre dans la ville. Mais toutes les provinces ont envoyé des volontaires et, après un combat de trois jours, les**

²⁴⁰ DEFAYS, 1875 : 126.

²⁴¹ DEWATRIPONT, 1907b : 304-305.

Belges sont vainqueurs. »²⁴² On constate l'opposition entre la « **forte armée** » et les « **volontaires** », soulignant l'inégalité des forces en idéalisant la prompte victoire des Belges.

3.3.3. Le début d'une ère nouvelle

L'indépendance est le fruit, nous l'avons vu, de la rupture politique avec les Pays-Bas. La base idéologique sur laquelle la Belgique va se définir repose sur la volonté farouche de voir garantis ses droits et ses libertés, ainsi que la reconnaissance internationale de son peuple souverain. Dans la mythologie nationale rapidement institutionnalisée, les événements de 1830 occupent une position centrale et vont déterminer une nouvelle image de la nation, qui s'articule autour de sa monarchie constitutionnelle. « **Avant Léopold I^{er}, la Belgique libre et indépendante n'existait pas** »²⁴³. Cette proclamation de l'acte de naissance du pays est visible par l'emploi des épithètes « **libre** » et « **indépendante** ». Car si un peuple existait bel et bien dans les mentalités collectives, il était privé des attributs fondamentaux qui le rendent digne de porter le nom de Nation. Ce même texte ratifie quelques lignes plus loin le lourd héritage du pays : « **Notre pays, qui jusqu'alors avait toujours dû subir la domination étrangère, devint libre et indépendant.** »²⁴⁴ Publié l'année suivante, en 1910, ce livre de lecture pose l'année de la révolution comme jalon immuable entre un passé tumultueux et un futur prometteur : « **1830 a été, pour notre pays, le point initial d'une ère nouvelle, ère de paix profonde, de prospérité sans pareille.** »²⁴⁵ En 1923, c'est dans l'un des *43 entretiens ou lectures dialoguées* qu'un maître rappelle à ses élèves que « **c'est que [...] nous naissons en 1830. [...] Les révolutions du XVI^e siècle et autrichienne n'avaient pas réussi. À la troisième fois, allait-on échouer encore ?** »²⁴⁶ L'éclatement en France de la révolution de 1830 encourage celle de la Belgique et « **pour la première fois, aussi loin que l'histoire remonte, la Belgique libre, unitaire, devint arbitre de ses destinées.** »²⁴⁷

²⁴² GOFFAUX, 1906b : 79.

²⁴³ CERCLE, 1909 : 83.

²⁴⁴ DEWATRIPONT, 1907b : 304-305.

²⁴⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 50.

²⁴⁶ PIERLOT, 1923a : 151.

²⁴⁷ GATTI DE GAMOND, 1851 : 221-226.

Le fait que l'ensemble du peuple se soit rendu maître de son destin apparaît dans l'usage des formes verbales actives, qui contrastent avec les formes passives des impositions hollandaises présentées plus haut. Ainsi, un morceau du début du XX^e siècle déclare-t-il qu'« **en 1830, les Belges se sont révoltés contre les Hollandais et se sont choisis un roi.** »²⁴⁸ En contraste avec l'imposition unilatérale de Guillaume d'Orange par le Congrès de Vienne, on observe l'usage de la forme verbale pronominale réfléchie. Les Belges sont les bénéficiaires de leur propre action, ce que la sémiologie définit comme « syncrétisme actantiel », à savoir que « les rôles de sujet de faire et de sujet d'état sont assumés par un seul et même acteur. »²⁴⁹ Ailleurs, dans un manuel de 1925, le lecteur apprend que « **trois quarts de siècle se sont écoulés depuis les fameux combats par lesquels les Belges consacrèrent leur indépendance** »²⁵⁰, où le verbe pronominal à sens passif « **se sont écoulés** » renvoie à l'espace temporel généré par l'événement originel de la révolution, contribuant de la sorte à fortifier l'idée d'une naissance *ab novo*. En outre, l'étymologie du verbe *consacrer* confère une valeur sémantique de liturgie à la révolution qui, par conséquent, se dépossède de sa nature violente au profit d'une offrande des combattants patriotes pour la liberté.

Un autre trait distinguant la révolution et ses conséquences immédiates concerne la mise en place rapide et efficace d'un nouveau système de gouvernement. Le navire ne restera que peu de temps sans gouvernail puisque « **le Congrès national se réunit le 10 novembre 1830, six semaines environ après les Journées de Septembre.** »²⁵¹ L'accent porte sur la rapidité de l'action politique et sert à démontrer que les troubles révolutionnaires ont correspondu à un véritable projet national. En aucun cas, il ne s'agit d'un soulèvement à l'emporte-pièce au profit d'une quelconque oligarchie. D'ailleurs, un véritable sentiment démocratique anime les représentants du congrès, pleinement conscients de leurs hautes responsabilités. Ceux-ci se montrent tout à fait capables de faire le tri entre l'euphorie de la victoire et la lourde charge de poser les bases solides du pays : « **La chaleur du combat et l'ivresse du triomphe n'altèrent point la sérénité de ses délibérations.** » Un cours publié juste un demi-siècle après la révolution reprend la

²⁴⁸ BOURDOUX, 1905b : 37.

²⁴⁹ COURTÈS, 1991 : 81.

²⁵⁰ DARDENNE, 1925 : 262-263.

²⁵¹ CERCLE, 1909 : 79.

même idée, tout en justifiant d'emblée le recours à la violence : « **L'insurrection la plus légitime et la plus glorieuse venait de séparer violemment la Belgique de la Hollande.** »²⁵² Mais loin d'être un coup d'État, le texte précise rapidement que « **les hommes généreux que l'énergie révolutionnaire avait jetés au pouvoir sentirent qu'une des nécessités les plus impérieuses de leur position était de prévenir à jamais le retour des abus du gouvernement précédent, en assurant par de fortes garanties les libertés pour lesquelles la nation avait combattu.** »²⁵³ De nouveau, le discours scolaire insiste sur le sens démocratique des « pères de la Constitution »²⁵⁴. Par ailleurs, une expression comme « **jetés au pouvoir** », renforcé par le verbe « **sentir** » fait des premiers parlementaires des hommes menés par leur destin.

Plus près de la révolution, en 1849²⁵⁵, Isabelle Gatti de Gamond énumère, dans le tout dernier paragraphe de ses *Lectures historiques belges*, les premières mesures développées par la « **Belgique libre, unitaire [...] par la voix de ses représentants réunis en congrès** ». Elle a recours à l'anaphore pronominale dans un but emphatique. Ainsi, le premier point dont la jeune nation semble être particulièrement fière concerne la loi fondamentale du pays : « **Elle élabora une constitution [...] restée modèle pour toute l'Europe** ». Jean Stengers parle du culte voué à la Constitution, considérée comme un chef-d'œuvre²⁵⁶ et, pour Lode Wils, les Belges ont conscience d'avoir enfanté une Constitution admirée en Europe et en Amérique latine « comme un moyen terme heureux entre les régimes autoritaires et l'instabilité de la France radicale. »²⁵⁷ À l'opposé de la France, le nouvel État « **repoussa la république comme forme de gouvernement, en se contentant d'avoir une égalité réelle dans les mœurs et de jouir de toutes les libertés compatibles avec l'ordre** » : il opte pour la monarchie parlementaire.

La principale raison de ce choix, qui pourrait sembler anachronique, réside dans le fait que la marge de manœuvre des négociateurs belges lors de la Conférence internationale de Londres est fortement réduite. « Au sein du Comité

²⁵² DRIESEN, 1880 : 179.

²⁵³ DRIESEN, 1880 : 179-180.

²⁵⁴ La reconnaissance de la Belgique envers ceux-ci est totale : « Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance, en 1880, les Chambres reçurent en séance plénière les survivants du Gouvernement provisoire » (STENGERS, GUBIN, 2002 : 14)

²⁵⁵ Même si l'ouvrage a été publié en 1851, une note de bas de page précise que le paragraphe en question a été rédigé deux ans auparavant.

²⁵⁶ STENGERS, GUBIN, 2002 : 8.

²⁵⁷ WILS, 2005 : 156.

central belge, personne n'ignore que l'indépendance dépend entièrement du bon vouloir des puissances européennes et que l'on ne peut se permettre aucune erreur sur le plan diplomatique. »²⁵⁸ Considérée comme un poids plume sur l'échiquier européen, la Belgique ne peut proclamer unilatéralement son indépendance et devra recevoir la bénédiction de ses grands voisins ; « Inspirer la confiance et adopter un profil bas : voilà la stratégie que le Comité central compte adopter. » Dans ce contexte, c'est le membre le plus mesuré du Comité, Sylvain Van de Weyer²⁵⁹, qui se rend à Londres à la table des négociations. Rapidement, il comprend qu'il ne peut être question ni d'un lien étroit avec la France, ni de l'instauration d'une république progressiste à l'image de celle-ci. Le choix se porte donc sur une structure modérée, trouvant rapidement le consensus des nouveaux dirigeants du pays dont la plupart ne sont autres que les anciens délégués provinciaux de l'époque hollandaise. Ce modèle est la monarchie parlementaire, où le roi se pose comme délégué de la nation, incarnée désormais dans ses représentants, à savoir ses parlementaires, eux-mêmes désignés par le peuple (ou tout au moins, dans un premier temps, par une partie de ceux-ci).

À propos du choix du monarque, il est abusif d'affirmer aussi laconiquement que ne le fait Isabelle Gatti qu'« **elle élit librement, volontairement pour son roi Léopold de Saxe-Cobourg, trouvant dans ce choix les avantages d'avoir un homme éminent à la tête de la nation, et d'être sous le double protectorat de l'Angleterre et de la France.** »²⁶⁰ Car si effectivement c'est bien les représentants belges qui, en toute liberté, choisissent le prince allemand, ils le font sous la pression des deux puissances qui, l'une comme l'autre, ont vu échouer leur choix. La maturité politique se manifeste dans la volonté de se maintenir à l'écart des événements révolutionnaires qui secouent la France en 1848 : « **La Belgique, si voisine de la France, est restée profondément calme, et donne le spectacle admirable d'un peuple qui régit ses propres passions, et domine ses souffrances par l'amour de l'ordre, par le sentiment du devoir.** » À l'inverse de ce qui s'était produit en 1789 lorsque la Belgique se laisse entraîner sur la voie de la révolte

²⁵⁸ WITTE, 2005: 71.

²⁵⁹ Van de Weyer sera également un des créateurs de *La Revue belge* (1830-1843), publication littéraire, scientifique et philosophique ayant pour but de contribuer à la création d'une littérature nationale. Il sera accompagné dans cette tâche entre autres par Jenneval, J.-B. Nothomb, P.F. Claes et Philippe Lesbroussart (cf. HEEKEREN, 1990 : 173-180).

²⁶⁰ GATTI DE GAMOND, 1851 : 221-226.

populaire avec la révolution brabançonne, le pays démontre une étonnante stabilité. Partant, le texte de Gatti de Gamond tend à démontrer que la révolution de 1830 n'a pas été entreprise au hasard et qu'elle représente la consécration d'aspirations populaires sustentées par des assises politiques solides.

Le corpus étudié montre également le bien-être matériel que connaît le pays immédiatement après avoir acquis l'indépendance, « **admirable preuve de la puissance des qualités caractérisant nos populations** »²⁶¹, d'après un livre de 1925. Et dès 1851 lit-on dans les *Lectures historiques* d'Isabelle Gatti de Gamond que « **La Belgique [...], en acquérant son indépendance s'est élevée au rang des premières nations.** »²⁶² La rapidité de cet essor matériel et démographique prouverait une nouvelle fois que le pays était prêt à supporter le changement radical qu'il a lui-même engendré. « Optimisme des Belges, scepticisme de l'Europe, telle est l'atmosphère également contrastée dans laquelle le jeune État prit son essor. Il n'allait pas décevoir la nation ; il allait étonner l'Europe. »²⁶³ Isabelle Gatti de Gamond énumère les causes qui, selon elle, ont provoqué cette étonnante croissance : « **Elle le doit à la sagesse du peuple, aux vertus de ses souverains, au bon sens et à la capacité de ses hommes d'Etat, à l'influence bienfaisante du clergé, et au libéralisme de ses institutions.** »²⁶⁴ Tous les ingrédients qui font rapidement se hisser cette jeune Nation dans les toutes premières positions se trouvent réunis. Dans l'ultime paragraphe des *Lectures historiques*, l'accent porte sur la prospérité et la tranquillité régnant depuis l'indépendance, même si la Flandre accuse une certaine misère, commune, affirme l'auteure, à toute l'Europe. Le texte révèle clairement l'optimisme ambiant où les crises, pourtant bien réelles, sont amoindries et prétendent être conjoncturelles.

Nous avons vu à quel point la Belgique, lors de sa phase de consolidation institutionnelle, avait été dépendante à l'extrême du bon vouloir des puissances européennes. À ce titre, il est fondamental également qu'elle puisse montrer à celles-ci qu'elles ne se sont pas trompées en accordant leur confiance à ce petit pays que d'aucuns, Talleyrand en tête, jugeaient tout bonnement inviable. La foi en l'avenir se transmet aux plus jeunes générations par l'intermédiaire de la salle de

²⁶¹ DARDENNE, 1925 : 262.

²⁶² GATTI DE GAMOND, 1851 : 226.

²⁶³ STENGERS, 2000 : 228.

²⁶⁴ GATTI DE GAMOND, 1851 : 226.

classe. Un ouvrage de 1905 reproduit un extrait du quotidien allemand *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* assurant que le pays « **peut jeter un regard satisfait sur cette période d'un quart de siècle.** » Le journaliste allemand souligne les impressionnants progrès engrangés par le jeune pays, « **non seulement sur le terrain de l'industrie et du commerce, mais encore dans le domaine culturel** », tout en augurant les meilleures perspectives de futur pour le peuple qui, « **fidèle à son passé, [...] s'élèvera toujours à une plus grande prospérité et constituera également dans l'avenir un élément important de la famille des nations.** »²⁶⁵ Ces affirmations ont de quoi flatter l'orgueil des écoliers, qui apprennent ainsi la reconnaissance internationale dont jouit leur pays. « **Mais** », avertissent ces lignes en 1925, « **les lauriers conquis ne doivent point griser [les Belges], les rendre esclaves d'un sot orgueil. En avant, toujours en avant dans les voies du progrès, tel doit être leur cri.** »²⁶⁶

Objets de rassemblement pendant les journées révolutionnaires, le drapeau et la *Brabançonne* s'inspirent directement de la révolution avortée de 1789. Mais au lieu d'être de simples vestiges du passé, « **ces couleurs sont devenues le signe de l'indépendance de la Belgique et celui du ralliement de tous les amis de la patrie, si elle était menacée.** » La bannière tricolore sert désormais à identifier le pays aux yeux du monde, en temps de paix comme de guerre. D'autres traces visibles de la révolution sont évoquées par les livres de lecture. C'est par exemple le cas de la colonne du Congrès, élevée en 1859, en souvenir de cet épisode glorieux, qu'un ouvrage de 1910 décrit : « **Sur le stylobate décoré de guirlandes et de frontons aux attributs des arts, des sciences, de l'industrie et de l'agriculture, sont gravés quatre dates : septembre 1830 (coup de feu du Parc) ; 10 novembre (installation du Congrès) ; 7 février 1831 (vote de la Constitution) ; 21 juillet (inauguration du premier roi)** »²⁶⁷.

3.4. Conclusions

Après avoir décrit le sanctuaire héroïque d'un passé de domination étrangère, le discours scolaire fait une halte prolongée sur le thème de la révolution de 1830.

²⁶⁵ BOURDOUX, 1905a :117.

²⁶⁶ DARDENNE, 1925 : 263.

²⁶⁷ HENRY, DEFOIN, 1910 : 49.

On y omet volontiers les épisodes attribués à une foule incontrôlée, au profit du rôle joué par des acteurs nommément identifiés, en harmonie avec la reconnaissance officielle dont ils bénéficient ultérieurement. Réduire au maximum les références à l'utilisation de la violence pour modifier l'ordre établi permet d'éviter les exemples dangereux. C'est pourquoi le récit relatif à la révolution proprement dite se concentre sur les actes de bravoure et de générosité des martyrs de la Révolution, auxquels les autorités rendent un culte notoire, matérialisé par des statues et des stèles inaugurées en grande pompe en leur honneur.

Quant à la date charnière de 1830, elle représente tantôt la culmination d'une lutte ancestrale pour la liberté, selon une interprétation finaliste, tantôt la naissance d'une ère de prospérité et, surtout, d'autonomie. Les événements révolutionnaires servent de belvédère d'où admirer le courage du peuple belge, non seulement celui qui se manifeste dans le feu des combats, mais également cette bravoure atavique dont il fait montre depuis la nuit des temps. Il s'érige comme signe de définition identitaire. Après avoir rapidement passé outre les premiers obstacles relatifs à l'organisation institutionnelle, l'accent se déplace sur les traits distinctifs de la monarchie constitutionnelle, que le discours scolaire s'applique à encenser comme étant la concrétisation des aspirations d'un peuple grand, uni et moderne. Afin de rehausser l'image de transformation profonde provoquée par la révolution de 1830, les manuels scolaires concentrent leurs griefs sur la situation causée par Guillaume d'Orange, qui devient une sorte de suppôt de Satan. À partir du moment où le peuple, guidé par ses Pères, prend en main les rennes de son destin, tout un avenir brillant lui semble promis, sous la bénédiction des valeureux révolutionnaires.

4. La première guerre mondiale

Et quand notre pays ne fut plus qu'une province, limitée par un étroit cours d'eau, quand cette province ne fut plus qu'un lopin de terre, les soldats belges se tassèrent aux rives de ce ruisseau si petit. Ils s'accrochèrent aux herbes de ses dunes et aux roseaux de ses marais et les barbares surpris ne purent leur arracher les derniers lambeaux du sol des Flandres²⁶⁸.

4.1. Introduction

Les faits qui vont déclencher le premier grand conflit mondial en ce début du XX^e siècle sont connus. Dans un climat de fortes tensions internationales, un étudiant serbe de Bosnie assassine le 28 juin 1914, à Sarajevo, l'archiduc d'Autriche et son épouse, héritiers du trône impérial. Dans le mois qui suit, le subtil jeu des alliances européennes met en marche l'implacable engrenage et les uns et les autres se déclarent mutuellement la guerre, alors que, paradoxalement, on sait aujourd'hui que ces divers dirigeants n'étaient pas forcément animés par des intentions bellicistes. Mais ils se révèlent incapables d'entrevoir ne serait-ce que la possibilité d'une solution pacifique du conflit. La plupart se montrent par ailleurs convaincus que, tôt ou tard, l'Europe allait être le théâtre d'un conflit. Au début de l'été 1914, la Belgique prend pourtant ses distances face aux événements qui secouent les Balkans, du moins du côté de l'opinion générale. Les plus fortunés songent aux vacances tandis que les habitants du monde rural se préoccupent des travaux des champs, mais personne ne semble vraiment inquiet par le climat diplomatique crispé. Du côté des responsables politiques, la situation est un peu plus complexe. Conscient d'une réelle exacerbation des tensions internationales, le gouvernement avait d'ailleurs décidé, l'année précédente, d'une modification du système militaire en introduisant le service personnel et général. Ceci étant, les dirigeants du pays restent convaincus que la neutralité du pays sera respectée quoi qu'il arrive, code de l'honneur oblige. Et afin de mettre tous les atouts de leur côté, ils ont discrètement

²⁶⁸ COURTOIS, 1933 : 133.

consolidé le système défensif dans le but de montrer que le pays est prêt à faire respecter cette neutralité, alors que, sur le plan international, il se garde bien de prendre ouvertement position en faveur de l'un ou l'autre des deux axes.

Dans ce contexte, l'ultimatum remis par le gouvernement allemand à son homologue belge le 2 août fait l'effet d'une douche froide. Prétextant une menace française contre l'intégrité de son territoire, l'Allemagne lui demande de laisser transiter son armée et d'occuper momentanément son territoire, qu'elle promet de libérer dès la fin du conflit, non sans l'indemniser pour les éventuels dommages que les troupes allemandes auraient causés. Dans la négative, l'Allemagne se verra contrainte de considérer la Belgique comme une nation ennemie. Deux heures après avoir reçu le message allemand, un cabinet ministériel de crise se réunit. Entre colère, indignation et une certaine angoisse, la réponse est unanime : c'est non. Le 3 août à 13 heures, le son des bottes allemandes se fait entendre dans Visé, tout à côté de la frontière. Dès le lendemain, le roi Albert prend le commandement de l'armée, convoque les parlementaires, débloque un budget exceptionnel et nomme un nouveau ministre d'État en la personne du socialiste Émile Vandervelde. Fort de cette nouvelle « union sacrée » politique, le pays entend résister tout en rappelant leur engagement aux puissances qui s'étaient montrées garantes de sa fameuse neutralité. L'Angleterre et la France, devant le constat de l'état de guerre avec l'Allemagne, font part de leur décision de protéger la Belgique qu'elles tiennent pour faible. Or, comme il l'a déjà fait en temps de paix avec son économie, le petit pays étonne : non seulement il a l'intention de déployer son arsenal de défense, mais il prétend même se battre. Malgré une armée trop réduite, aux moyens trop faibles et à la stratégie trop hésitante, le pays fait face à l'invasion allemande à la surprise générale. Cette réaction inattendue irrite de nombreux soldats allemands à qui on avait promis une aventure bien plus joyeuse. Les représailles allemandes se veulent à la hauteur de leur colère : dans le courant du mois d'août, environ 5000 civils sont tués dans des conditions de violence extrême, des villes et villages sont bombardés, la bibliothèque de Louvain, symbole du savoir et de l'humanisme, est incendiée. Dans l'opinion publique comme chez les responsables politiques, l'incompréhension et l'indignation sont à leur comble. La guerre du droit s'est muée en une bataille contre la barbarie. Vrais témoignages et fausses légendes circulent de part et d'autre, « une redoutable machine de guerre

psychologique se met en place. »²⁶⁹ Les événements qui suivent cette première offensive appartiennent davantage aux récits de guerre. L'essentiel à retenir, c'est que l'armée allemande avance inlassablement jusqu'à la barrière de l'Yser dont la plaine a été stratégiquement inondée pour freiner l'avancée ennemie. En novembre 1914, le front occidental qui s'étend de la mer du Nord à la frontière suisse est stabilisé ; il se maintiendra dans cette situation pendant quatre longues années d'une pénible occupation.

Dès que les Allemands se rendent compte que la guerre est condamnée à durer, ils déploient une stratégie destinée à augmenter leur influence au sein de la population belge. Pour ce faire, ils s'inquiètent du sort des deux tendances qui n'étaient pas parvenues, avant la guerre, à faire entendre leur voix auprès du gouvernement : le parti socialiste et le mouvement flamand. Des contacts se nouent dès septembre 1914 entre socialistes allemands et belges ; ces négociations n'aboutiront pas. Avec les activistes flamands, les Allemands auront plus de chance. Ce qu'on appelle la *Flamenpolitik* favorise les intérêts flamands, dont l'usage de la langue flamande – principal grief des activistes avant 1914. Des revues sont créées et on encourage les liens entre la Flandre et les Pays-Bas. Linguistiquement parlant, le geste le plus symbolique est l'ouverture, en 1916, de l'Université de Gand entièrement flamandisée, ce qui marque aussi la rupture entre une attitude de légalité et d'illégalité envers les lois belges de la part de l'occupant allemand. Par ailleurs, cette manœuvre permet de rallier à la cause allemande ceux qu'elle a patiemment manipulés pendant deux ans, même si beaucoup d'entre eux ne souhaitent dans le fond pas rompre totalement avec la structure nationale. En 1917, des organes autonomes flamands fantoches se créent (le Conseil flamand) et certains réclament, au roi en particulier, la séparation effective des deux régions tout de suite après la guerre. Celui-ci, en accord avec son gouvernement installé depuis le début du conflit au Havre, démontre une attitude rigide, convaincu que les activistes ne constituent qu'une faible minorité de Flamands, ce qui éclatera au grand jour après la guerre, où il apparaîtra aussi que la *Flamenpolitik* n'a pas réussi à diviser le pays comme elle le prétendait, ni même le peuple flamand. Elle « a

²⁶⁹ DUMOULIN, 2006 : 91.

néanmoins réussi à déchirer profondément le mouvement flamand qui, en l'espace de deux générations, va conquérir le peuple flamand »²⁷⁰, affirme Lode Wils.

Parmi les mouvements de revendication flamande pendant la guerre, il nous reste à parler du *Frontbeweging* (littéralement, « mouvement du front »). Il s'agit d'une sorte de ligue, regroupant les contestataires flamands du front de l'Yser, accusant entre autres le commandement militaire de favoriser les francophones et de mépriser les flamands dont ils ignorent la langue. Rappelons que lorsque le front s'est consolidé et qu'il s'est avéré que la guerre serait longue, une vie s'est organisée autour de ceux qui, déracinés de leur vie quotidienne, se sont rapidement regroupés en fonction de leur lieu d'origine ou de celui de leurs études pour ceux qui en avaient suivies. C'est alors que « de jeunes intellectuels flamands, parmi lesquels d'anciens étudiants de Louvain qui s'étaient engagés, découvrirent [...] « leur peuple », une masse d'hommes frustrés, le plus souvent indifférents à la question des langues. »²⁷¹ Fidèles à une tradition d'encadrement populaire, ces étudiants créent des cercles d'études visant à éveiller leurs « compatriotes » à la conscience de leurs droits et à raffermir leur foi catholique. Jean Stengers estime qu'il ne s'agit là en rien d'un mouvement organisé à la sauvette dans un but purement philanthropique, mais bien d'un groupe à fortes motivations politiques, dont l'initiative prétend formuler des exigences flamandes une fois l'armistice signée. La confrontation du *Frontbeweging* avec les autorités militaires ne se fait pas attendre, ce qui entraîne la radicalisation du mouvement et, en réaction, un renforcement de la discipline de la part du commandement de l'armée. En 1917, les cercles d'études sont interdits et le mouvement frontiste entre dans la clandestinité. Après la guerre, c'est ce *Frontbeweging* qui sera à l'origine du premier parti nationaliste flamand et du mythe fondateur de la nation flamande, rassemblé autour du destin de soldats flamands au front, commandés par des autorités prononçant exclusivement des ordres en français, au grand dam des conscrits incapables de les comprendre²⁷². Dès lors, « le replis nationaliste s'érigea sur le mythe de la Flandre martyre, maltraitée et méconnue par l'État unitaire. »²⁷³

²⁷⁰ WILS, 2005 : 224.

²⁷¹ STENGERS, GUBIN, 2002 : 180.

²⁷² En 1986, la Tour de l'Yser a officiellement été proclamée « Mémorial de l'Émancipation flamande » par le Parlement flamand.

²⁷³ STENGERS, GUBIN, 2002 : 189.

Rien de comparable du côté francophone. Pendant longtemps, l'historiographie nationale a d'ailleurs considéré l'activisme wallon comme insignifiant, compte tenu du nombre limité de ses militants. Quoiqu'il en soit, il est certain que, si certains ont « profité » des circonstances pour se radicaliser, le mouvement wallon n'a pas réclamé ni pendant, ni après la guerre l'indépendance de la Wallonie, mais plutôt la création d'un État fédéral. La vague de patriotisme que connaît le pays à l'armistice aura vite fait de sonner le glas de ce type de revendications. Et même Jules Destrée, qui pourtant avait rédigé deux ans à peine avant l'éclatement de la guerre sa célèbre *Lettre au Roi sur la séparation de la Flandre et de la Wallonie*, ne jure plus que par « l'union de tous les enfants [de la Belgique]. »

Le 11 novembre 1918, pour la première fois depuis quatre ans, c'est le silence qui domine le front occidental. Le conflit jusque là le plus dévastateur et le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité prend fin et les accès de joie des populations alliées, les chants de victoire et les hymnes nationaux qui retentissent çà et là ont bien du mal à faire oublier, ne fût-ce que l'instant d'une réjouissance populaire, les morts et le paysage de désolation que la guerre a laissés derrière elle. Sans compter qu'il faut trouver des logements pour les soldats qui rentrent du front, pour ceux dont les habitations ont été détruites et pour les réfugiés que l'on estime à plus d'un demi-million. Le paysage économique ne se veut guère plus réjouissant. De nombreuses installations industrielles ont été détruites, les réserves de métaux ont été pillées, un tiers des hauts-fourneaux a été mis hors d'état de marche, tandis que l'infrastructure ferroviaire si admirée et vantée a été grandement endommagée. Le chômage fait des ravages, l'inflation est incontrôlable et près de la moitié de la population reste entièrement tributaire de l'aide alimentaire. La Belgique a payé un très lourd tribut à la guerre. Mais celle-ci, tout en ayant ouvert des brèches profondes dans le sentiment national, contribuera aussi à un nouvel élan patriotique, portant la population dans un effort commun de reconstruction, regroupé autour de son roi et du souvenir des enfants de la Patrie.

4.2. *La guerre de 1914-1918 dans le discours scolaire*

Dès le tout début de la guerre, l'agression allemande déchaîne les passions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ; une réaction alliée que le discours scolaire présente comme unanime : « **Presque toutes les nations de la terre vinrent au**

secours du petit peuple opprimé. »²⁷⁴ En Belgique, on l'a vu, un sentiment patriotique fort passe outre les traditionnels clivages politiques et un ministre socialiste entre même au gouvernement alors que son parti s'était toujours montré jusque là antimilitariste. Ce patriotisme déchaîné dépasse également des tensions plus récentes et met momentanément de côté des revendications d'ordre linguistique et culturel. Le sentiment dominant désormais, c'est l'indignation, la colère et la volonté farouche de se défendre contre l'agresseur. À l'étranger, les sarcasmes des uns²⁷⁵ et les doutes quant à la raison d'être de cette nation dite artificielle cessent d'un coup avec l'invasion allemande. Partout, c'est le courage de ce petit pays que l'on admire et qui démontre au monde entier qu'il forme une véritable nation.

Luigi Barzini, influent journaliste italien et correspondant du *Corriere de la Sera*, écrit en octobre 1914 : « J'ai assisté à l'agonie de la Belgique. [...] Abandonnée à elle-même, la Belgique attaquée s'est défendue pendant deux mois contre le géant ennemi ; elle a lutté avec un acharnement superbe au nom de ses droits les plus saints, et, presque sans armée, défendue par un indomptable sentiment de la liberté, elle s'est battue jusqu'à la mort. » Un peu plus loin, ce témoin privilégié des premiers jours de la guerre insiste sur l'étonnement de l'étranger : « Aux yeux du monde émerveillé surgissait une Belgique nouvelle. Où nous n'avions vu qu'un minuscule pays industriel, pacifique, inerte et calculateur, patrie de financiers et de marchands, entité négligeable dans les conflits des nations, nous avons vu tout à coup palpiter l'esprit d'une grande race. Nous avons eu la révélation inattendue d'un peuple qui, tout en perdant son territoire, prenait par son attitude héroïque des proportions imposantes. »²⁷⁶ S'il est évident que le discours dithyrambique de cet observateur italien se trouve enflé par les circonstances extrêmes de la situation, il n'en demeure pas moins qu'il témoigne du changement radical que connaît l'opinion internationale lors du déclenchement de la guerre. Notons néanmoins que, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, cet état de grâce sera aussi intense que bref et

²⁷⁴ MICHIELS, 1929 : 140.

²⁷⁵ Cf. STENGERS, GUBIN, 2002: 161, qui cite un poème français qui qualifiait les Belges d'avant 1914 de « bon petit peuple, aimable, actif, cœur excellent. [...] Il est gai, [...] hospitalier, honnête/franc, artiste, sensé, généreux, amusant. » De nobles qualités, certes, mais qui n'ont pas de quoi auréoler le peuple belge de la gloire immortelle que certains lui attribueront suite à l'invasion allemande.

²⁷⁶ BARZINI, L. « L'agonie de la Belgique », in : QUELLA-VILLÉGER, A., MUHIDINE, T. (éd.) : 2005 : 21-22.

qu'il prendra fin autour des années 1930. Ceci s'explique surtout par le fait que les déclarations élogieuses du début de la guerre répondaient en grande partie à un objectif de propagande.

Un événement aussi capital que le premier conflit mondial ne pouvait passer inaperçu pour le discours scolaire de l'entre-deux-guerres. Sur un total de 1091 extraits retenus lors de notre analyse, 118 sont consacrés à la première guerre mondiale, pour des manuels publiés entre 1920 et 1938. Il convient de remarquer que, dans les ouvrages en question, le thème est abordé de manière exhaustive où il occupe de nombreuses pages. Certaines anthologies, dirigées aux classes supérieures, consacrent des chapitres entiers à ce sujet ou l'utilisent abondamment dans la partie dédiée à l'éducation patriotique. C'est le cas chez F. Pierlot, inspecteur cantonal et auteur de plusieurs manuels cités dans la suite de ce chapitre ou, en 1938, chez Gheude et Honhon, dont le chapitre XII du *Cours complet de lecture* est entièrement consacré à « La grande guerre ». Cette image d'Épinal de l'héroïsme dont nous avons déjà étudié des manifestations dans les deux chapitres précédents, atteint son apogée avec le premier conflit mondial. C'est lui que l'on retrouve partout célébré et décliné sous de multiples formes après la guerre ; c'est lui qui va servir de fil conducteur à la première partie de notre analyse. Dans un second temps, il s'agira d'étudier d'autres thèmes récurrents, tels que ceux de l'époque de l'immédiat après-guerre. Ce tout dernier point abordera en particulier la question de la reconstruction du pays, du regain patriotique et de la mission de souvenir confiée à l'école.

4.2.1. Les héros de la guerre

La figure du héros remonte à la nuit des temps. Dans la tradition occidentale, cette représentation mythique plonge ses racines à la fois dans les traditions antiques et chrétiennes, voire préchrétiennes. Mais le surhomme dans son acception moderne voit le jour à la Révolution française. Telle est du moins la thèse défendue par l'historien français Michel Vovelle²⁷⁷, qui précise qu'avant cet événement, les périodes-clés de la Renaissance et de l'Humanisme avait déjà annoncé le renouveau de cette figure, en ce sens que l'avènement de l'État moderne avait introduit une image différente de celle du saint et de la personne sacrée du souverain ou encore

²⁷⁷ VOVELLE, 2003 : 19-23.

de l'héroïne populaire incarnée par Jeanne d'Arc. Mais la Révolution française et avec elle, la désacralisation de Louis XVI, qui passe du statut de roi de France par la grâce de Dieu à souverain constitutionnel des Français, puis à « citoyen » guillotiné par le peuple, précipite la dégradation de l'image du roi déifié au profit de modèles de substitution situés au premier plan des événements et de l'actualité. Un autre trait, selon Vovelle, du changement provoqué par la Révolution française, concernerait le passage du héros civil au militaire. Une des principales différences entre les personnalités de l'ancien et du nouveau régime se situerait donc sur le sujet qui porte ce titre : rois et princes dans le premier cas, citoyens et patriotes dans le second.

Dans le cas de la première guerre mondiale, nous nous trouvons face à trois grands types de héros. Le premier relève d'un syncrétisme qui renvoie au peuple dans son ensemble mais également dans ses spécificités individuelles, en ce qu'elles incarnent les expressions personnalisées de l'héroïsme national. Le deuxième type se situerait en contradiction apparente avec les affirmations de Michel Vovelle en ce sens que la première guerre mondiale consacre la figure du Roi-Héros, du Roi-Chevalier, du Roi Albert I^{er}, entré dans la légende le 4 août 1914. Le troisième type, enfin, recouvre une catégorie particulière qui est celui des villes-martyres, personnifiées en héroïnes du fait de leur destruction. C'est de ces trois catégories vues sous le prisme des lectures de l'après-guerre dont nous allons nous entretenir dans la première partie de ce chapitre.

4.2.2. Un peuple héroïque

En ce matin du 3 août 1914, les Belges apprennent simultanément l'ultimatum allemand et la réponse du gouvernement. Selon des témoins de l'époque, les sentiments dominants sont alors la colère, l'indignation et l'orgueil, qui les décident à se lever comme un seul homme pour tenir tête à la menace du géant allemand. Dans une « causerie » entre un maître et ses élèves en 1923, on retrouve cette idée d'explosion spontanée : « **On l'a bien vu, en 1914, quand toute la nation s'est levée, frémissante de colère, pour repousser l'envahisseur.** »²⁷⁸ Jean Stengers explique que la presse, notamment la presse internationale, a volontairement magnifié en 1914 la réaction populaire, dont elle a souvent présenté les prétendues

²⁷⁸ PIERLOT, 1923a : 173-174.

prouesses guerrières des premiers jours comme un affrontement démesuré, argument que ce manuel emploie à son tour : « **Sept millions contre septante ; un contre dix! David contre Goliath! [...] Qu'auraient pu faire des millions de citoyens, citadins et campagnards, contre les troupes du kaiser, si aguerries, si puissantes et si violentes, composées d'hommes qui prenaient leur kaiser pour un demi-dieu.** »

La déformation des événements en faveur des Belges va offrir un matériel de toute première main. Souvent, cet encouragement à se montrer digne de l'héritage reçu par ces « braves morts pour la patrie » s'accompagne d'un sentiment de haine envers l'ennemi. En effet, l'animosité des jeunes enfants ne peut se voir qu'alimentée lorsqu'ils lisent, comme dans ce manuel de 1929, des affirmations comme celle-ci : « **Ces soldats cruels n'avaient aucune pitié et n'épargnaient personne ; plus aucun sentiment humain n'était resté dans leur âme sauvage...** »²⁷⁹ Tenant compte de leur fréquence et de leur intensité, de tels raisonnements haineux ne semblent pas aller dans le sens du devoir d'oubli, que l'on sait aujourd'hui pourtant si nécessaire dans une perspective de vie en commun²⁸⁰. Au contraire, l'effort de mémoire auquel participe ce discours scolaire-là tend plutôt à entretenir les rancœurs plutôt qu'à limer les rancunes. Rappelons que ces textes datent des années 1920 et 1930 et, si Versailles est passé par là, l'histoire ne sait que trop bien les traces que ce traité laissera dans les mentalités des uns et des autres. Ailleurs, ce texte de Cyr. Van Overbergh publié en 1923, insiste sur la cruauté gratuite des Allemands, présentés non comme des êtres humains mais comme de véritables sauvages, émissaires de Satan : « **Vous m'apparaissez comme le mal incarné. Vous avez pillé, ravagé, brûlé notre pays ; vous avez massacré et torturé non seulement nos soldats, mais des civils innocents, des femmes et jusqu'à de petits enfants. [...] j'ai trouvé des mains coupées d'enfants dans les sacs de vos soldats ; je vous vois encore près de Charleroi, lier atrocement de pauvres femmes et les jeter dans la Sambre avec des huées féroces.** »²⁸¹ De

²⁷⁹ MICHIELS, 1929 : 139

²⁸⁰ Cfr GEORGE J. (1999) « Éditorial », *Cahiers pédagogiques* n° 379 (« Mémoire, histoire et vigilance »), décembre 1999, p. 9.

²⁸¹ PIERLOT, 1923b : 71.

semblables arguments avaient été sciemment utilisés par une propagande alliée²⁸² bien décidée à faire de la Belgique une nation martyre : « **Depuis quatre mois, le monde avait vu l'Allemagne écraser la résistance belge, massacrer nos populations, incendier nos villes.** »²⁸³ Dans tout le discours scolaire, des raisonnements comme ceux qui suivent poussent les jeunes Belges à considérer le déclenchement de la guerre comme une attaque unilatérale et totalement injustifiée de l'Allemagne : « **Nous vivions tranquilles en Belgique. Sans provocation de notre part, l'Allemagne nous déclara la guerre.** » Face à cet outrage, le pays fidèle à sa tradition de liberté et d'insoumission ne peut se montrer passif. « **La Belgique, trop fière pour s'incliner, répondit fièrement à l'agresseur et convoqua tous ses enfants à la défense du territoire.** »²⁸⁴, lit-on en 1928.

L'appel aux armes du roi Albert I^{er} est entendu et le nombre des engagements qui en découlent représente un bon baromètre de l'élan patriotique qui parcourt le pays à l'invasion. « La Belgique avait une grosse réserve potentielle de volontaires, puisque le service militaire général n'avait été introduit qu'en 1913. Ceux qui se présenteront aux bureaux de recrutement seront quelque 20 000. La jeunesse universitaire, proportionnellement, est celle qui afflue le plus. »²⁸⁵ L'extrait suivant traduit ce zèle : « **Ce sont les gas [sic!] de Belgique qui viennent à la rescousse, ce sont les fils de la Flandre et les fils de la Wallonie, tranquilles, décidés, tenaces, qui s'avancent. Ce sont les frères qui viennent venger les frères [...] Et tous, tous, et tous, sans une défaillance, les laboureurs flamands, les ouvriers gavroches de la vallée de la Meuse, les vieux qui ont fait Liège, Haecht et Anvers et les jeunes gamins imberbes qui viennent d'arriver au front, les officiers sveltes et propres et les soldats boueux, mus par une volonté identique, par une bravoure égale, par une foi invincible dans la sainteté de la cause qu'ils servent et la certitude de son triomphe final, tous, d'un pas ferme, marchent vers le devoir et la mort !** »²⁸⁶ L'auteur de ce texte, André Hoornaert, connaît de première main ce

²⁸² *Cfr* à ce propos les nombreuses affiches de recrutement militaire, dont les anglaises avec des slogans tels que « Remember Belgium. Enlist today ».

²⁸³ PIERLOT, 1923b : 41

²⁸⁴ GOFFAUX, 1928 : 69-70.

²⁸⁵ STENGERS, GUBIN, 2002 : 152.

²⁸⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 313-315.

qu'il décrit puisqu'il s'est engagé le 2 août 1914²⁸⁷. La volonté de cet avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles d'insister sur l'union de tous les citoyens est manifeste. Quelle que soit leur origine géographique, linguistique ou sociale, tous se laissent emporter par leur volonté farouche de défendre le territoire national contre l'ennemi, un « **ennemi abhorré, vers l'est barré par une grande ligne de feu.** »²⁸⁸ Il semblerait que la cohésion de la nation en 1914 ne présente pas le soupçon de la moindre faille et que tous se montrent prêts à affronter l'envahisseur en dépit d'une arithmétique défavorable. « **Comment contenir le flot des envahisseurs dix fois plus nombreux?** », interpelle-t-on en 1923, avant de s'exclamer qu'« **il le fallait pourtant, il fallait défendre pied à pied le sol de la patrie [...] nos braves troupiers firent des prodiges de vaillance. Le monde entier en fut étonné.** »²⁸⁹ Mais si d'un point de vue numérique, l'Allemagne a le devant, la Belgique n'est pas en reste. Une armée pourtant presque de fortune surpasse les troupes allemandes par ses qualités humaines et, le plus important, par la légitimité de sa mission : « **Nous avons notre armée aussi, [...] vaillante, courageuse, décidée à verser son sang pour la patrie [...] le droit était pour elle.** »²⁹⁰

Le monde entier se montre d'autant plus surpris que personne, en 1914, n'aurait cru une réaction possible. Koblukowski, ministre de France en Belgique, n'avait-il pas déclaré en 1913 que la Belgique ne pourrait, dans l'éventualité d'un conflit, « esquisser *honoris causa* qu'un semblant de résistance »²⁹¹ ? C'est pourtant cette même « **France [qui] avait trouvé, dans la résistance héroïque des Belges, le temps de préparer sa défense : un mois au moins !** »²⁹² Dans cette conversation fictive, le maître demande ensuite à ses écoliers : « **Comprenez-vous maintenant quel fut le grand rôle de la Belgique au début de la guerre ?** » Tout se déroule comme si, d'un seul coup, le monde entier découvrait l'âme généreuse et le courage inné de ce peuple courageux, jusque là si discret et si peu enclin à la hâblerie. Dans ces premiers jours de guerre, le monde a besoin de la Belgique : « **Il fallait donc prolonger la résistance ; il fallait harceler l'ennemi, lui livrer des combats**

²⁸⁷ Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages destinés à la formation des jeunes recrues de l'armée belge après 1918.

²⁸⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 313-315.

²⁸⁹ PIERLOT, 1923a : 204.

²⁹⁰ PIERLOT, 1923b : 173-174.

²⁹¹ Cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 143.

²⁹² PIERLOT, 1923a : 205.

multiples, sur les bords du Rupel et de la Nèthe. » Par le biais de l'instituteur, l'auteur insiste sur les témoignages élogieux adressés par des puissances européennes qui, jusqu'alors, s'étaient contentées de jouer le rôle du grand frère protecteur à l'encontre du pays : **« vous comprendrez jusqu'à quel point l'héroïsme de la Belgique a provoqué l'admiration du monde civilisé. »** Il cite ensuite le célèbre discours du Père Janvier à Notre-Dame de Paris, prononcé à l'occasion de la Saint-Albert de 1914 : **« Héroïque, elle l'a été, dit-il, dans son Roi, dans sa Reine, dans ses troupes, dans son peuple, qui a vu le sang rougir les eaux de ses rivières et tomber ses citadelles et ses monuments. »**²⁹³

Si le lyrisme de certains ne surprend que peu, d'autres témoins que l'on sait moins coutumiers de ce genre de débordements hyperboliques offrent également leur contribution. C'est par exemple le cas du prix Nobel de littérature de 1911, Maurice Maeterlinck, également cité par Pierlot en 1923, dans une allocution mémorable prononcée à la Scala de Milan en décembre 1914 : **« L'héroïque Belgique est punie comme jamais peuple ne le fut, pour avoir fait son devoir comme jamais peuple ne le fit. Elle a sauvé le monde tout en sachant qu'elle ne pouvait être sauvée. Elle l'a sauvé en se jetant en travers de la ruée barbare, en se laissant piétiner jusqu'à la mort, pour donner aux défenseurs de la justice le temps, non point de la secourir, mais de rassembler les forces pour arracher au plus grand péril qui l'ait menacée, la civilisation latine. Elle a ainsi rendu à cette civilisation, qui est la seule où la plupart des hommes veulent et puissent vivre »**²⁹⁴ Cette longue citation mérite notre attention. Au-delà des évidentes envolées dramatiques, une évidence demeure : en piétinant la Belgique, c'est la justice et le droit international que l'Allemagne foule du pied. Le service rendu au monde en ralentissant héroïquement l'avancée des troupes ennemies, c'est le symbole de la lutte de la civilisation – que Maeterlinck dira latine – contre la barbarie. Ce rôle prédominant ressort dans le texte grâce au procédé de l'anaphore.

À regret, la Belgique peut d'ailleurs se prévaloir d'une longue tradition de lutte contre l'injustice : **« Pendant plus de quatre ans, d'août 1914 à novembre 1918, nos pères et nos frères ont repoussé victorieusement l'invasion ennemie. Ils ont racheté par leur héroïsme cette vieille liberté si vaillamment acquise en 1830.**

²⁹³ PIERLOT, 1923a : 206.

²⁹⁴ Maeterlinck, in : PIERLOT, 1923b : 72-73.

Pour garder ce trésor, cet héritage, tous nous saurions mourir. »²⁹⁵
 L'indépendance si choyée mérite une nouvelle fois l'abnégation, patiente mais constante : **« Durant cinquante-deux mois, la Belgique a subi, sans fléchir, les horreurs de l'occupation allemande. Son armée, sous la conduite de son valeureux roi, a lutté héroïquement pour reconquérir, avec le territoire national, la liberté et l'indépendance »**²⁹⁶. Mais la piètre armée, pour courageuse qu'elle soit, ne résistera que peu de temps. L'une après l'autre, les places fortes de Liège puis d'Anvers tomberont et le pays connaîtra quatre années d'occupation, à l'exception de la ligne de l'Yser qui marquera la limite septentrionale du front. Il lui faudra attendre que la machine de guerre allemande ne finisse par se gripper.

Mais qui dit occupation ne dit pas forcément passivité, n'en déplaise à un certain courant révisionniste²⁹⁷. La situation particulière dans laquelle le pays s'est trouvé pendant quatre ans, prise véritablement au piège entre l'arrière du front allemand et l'avant des lignes alliées, laisse peu de marge de manœuvre à une population qui vit dans des conditions souvent limites. À l'intérieur de celle-ci, la vie s'organise tant bien que mal et, après la guerre, les gestes des uns feront oublier la neutralité, voire la complaisance des autres, tout au moins dans une certaine mémoire collective, celle de la phraséologie scolaire et des grandes commémorations. La mémoire de la guerre 14-18 a imprégné plusieurs générations de Belges qui ont admiré, dans leurs livres d'école, les actes de bravoure de leurs concitoyens, dont la postérité a écrit les noms en lettres d'or. Parmi ces individualités mises en valeur, nous avons décelé deux groupes principaux, les militaires et les civils. Nous commencerons par les premiers.

4.2.3. Dulce et decorum est pro patria mori

« A Bruxelles, au pied de la Colonne du Congrès, repose un petit soldat tombé à l'Yser. Est-il wallon ou flamand ? Personne ne le sait. Etait-il riche ou pauvre ? Personne ne le dira. Mais c'est un brave qui représente tous ses braves compagnons morts au champ d'honneur. Quand vous passerez près de sa tombe,

²⁹⁵ HERMANN, *ca* 1920b : 97.

²⁹⁶ DEFOIN, 1923 : 28.

²⁹⁷ *Cfr* DUMOULIN, 2006 : 100.

allez le saluer, car vous lui devez de la reconnaissance. »²⁹⁸ Cette apostrophe de 1928 prétend encourager chez ses jeunes lecteurs le respect pour ce soldat inconnu, à l'origine sociale et géographique méconnue, aux opinions politiques indifférentes, dont il convient d'honorer la mémoire. Ce martyr anonyme mort au front représente à la fois le sacrifice de toute une nation et la perpétuation de cette tradition de courage dont il est partout question dans ce chapitre. Laurence Van Ypersele a expliqué qu'« en août 1914, la défense de la Patrie l'emporte sur l'Internationale, le pacifisme ou simplement, la peur de la guerre. Chez tous les belligérants, on assiste à une véritable explosion de patriotisme, c'est-à-dire un ralliement unanime à la guerre et un consentement à la violence qui en découle. »²⁹⁹ Cette adhésion en bloc à la violence et son acception comme un phénomène *normal* ne peut être comprise que dans un contexte de *culture de guerre*, où la patrie doit être défendue coûte que coûte et où la guerre pour sa défense se voit assimilée à une lutte sacrée. Cette culture de guerre a été définie comme « l'ensemble des représentations, des attitudes et des pratiques des années 1914-1918. Le terme suggère le poids écrasant de cette culture sur les sociétés qui ont pris part au conflit : une des idées centrales de cette démarche historiographique est en effet que la première guerre mondiale fut largement engendrée, dans sa violence radicale, par la culture de guerre elle-même. Celle-ci ne serait pas une conséquence de la guerre mais sa véritable matrice. »³⁰⁰ Une fois l'armistice signée et après que les peuples ont compté et pleuré leurs morts, cette culture de guerre ne disparaîtra pas. « Au contraire, c'est à l'aune de ces représentations que, partout, l'on glorifiera les soldats morts pour la Patrie, que l'on cherchera à faire les deuils et que l'on réclamera vengeance. » Ceci s'explique par le fait que la culture de guerre ne concernait pas uniquement les zones frontalières mais qu'elle imprégnait et mobilisait l'ensemble des sociétés en conflit. La glorification du soldat qui s'est sacrifié pour son pays participe de ce concept relativement neuf³⁰¹, mais fondamental pour comprendre et expliquer toute l'ampleur et le ton de ce thème dans l'entre-deux-guerres. Rappelons également que ce militarisme s'associe presque toujours pour

²⁹⁸ GOFFAUX, 1928 : 70.

²⁹⁹ VAN YPERSELE, 2006 : 9.

³⁰⁰ CENTRE DE RECHERCHE DE L'HISTORIAL DE PÉRONNE (1994) *14-18, la Très Grande Guerre*. Paris : Le Monde-Éditions, p. 258.

³⁰¹ *Cf* entre autres S. AUDOIN-ROUZEAU & A. BECKER (2000) *14-18, retrouver la guerre*. Paris : Gallimard, cité par YPERSELE : 393.

l'école, comme pour le reste des manifestations collectives, à une juste mission, une lutte du Bien contre le Mal, de la Civilisation contre la Barbarie, où l'Allemand est invariablement présenté comme un être immonde et sauvage, telle incarnation démoniaque.

Il faut aussi se souvenir que malgré des conditions hygiéniques déplorables et un moral souvent miné par l'inquiétude pour le présent des familles en territoire occupé et pour le futur incertain, la zone contrôlée par l'armée belge est relativement calme. « En effet, la boucherie de la Somme, du chemin des Dames ou de Verdun ne se vérifie pas dans le Westhoek. »³⁰² D'autres dangers menacent cependant les soldats, qui viennent de l'intérieur. Il y aurait effectivement beaucoup à raconter sur le mécontentement qui rapidement s'installe entre une hiérarchie arbitrairement autoritaire et méprisante et ceux qu'elle a sous ses ordres, de quelle origine sociale soient-ils ; nous laissons aux historiens le soin d'offrir au lecteur intéressé les explications qu'il attend³⁰³. Pour l'heure, l'essentiel est ailleurs et plus précisément dans l'image du soldat. Nous avons évoqué plus haut les batailles françaises de la Somme, de Verdun ou de la Marne. Il semblerait que, pour certains auteurs belges, ces épisodes d'une cruauté extrême puissent offrir une image édifiante du rôle des armées alliées dans la libération et, par extension, dans la lutte contre la cruauté, puisqu'ils proposent des narrations de certaines de ces batailles écrites par d'illustres écrivains français. Ainsi, Furnémont en 1930, inclut-il le texte « Vers le champ de bataille : Verdun II » de Georges Duhamel³⁰⁴ et, du même auteur, l'histoire d'un bombardier-grenadier qui, suite à une explosion, a été blessé et devient à peu près sourd. À cause de sa mauvaise ouïe, il sourit sans arrêt et ce sourire sert de communication entre les deux hommes de la narration.³⁰⁵ C'est Duhamel qui est cité, avec « À l'ambulance », récit tragique d'une amitié fugace mais solide, brisée par la cruauté de la guerre : **« ils ne sont pas venus du même champ de bataille [...] le hasard les a réunis dans la même ambulance lointaine [...] à compter de ce jour, ils ne se sont plus quittés, et les voilà finalement enveloppés dans le même regard bleu du maître. Il les contemple tous les deux [...] Il n'y a qu'à se demander lequel des deux va mourir le premier [...]**

³⁰² DUMOULIN, 2006 : 117.

³⁰³ Cfr notamment DUMOULIN, 2006 : 117-122 ; STENGERS, GUBIN, 2002 : 179-189 ; WILS, 2005 : 221-226.

³⁰⁴ FURNÉMONT, 1930 : 63-64

³⁰⁵ FURNÉMONT, 1930 : 27-28.

L'homme à la barbe blanche les contemple en silence, et il tourne et retourne dans sa main le couteau savant. »³⁰⁶

Huit ans plus tard, à la veille de la seconde guerre mondiale, on retrouve des auteurs français parlant de la Grande Guerre chez les auteurs à tendance catholique Gheude et Honhon. Tantôt, il s'agit de René Bazin, qui décrit un champ après la bataille, puis raconte que des soldats vont chercher des rondins de bois pour les amener à d'autres qui construisent un abri. En chemin, ils rencontrent un aumônier qui leur demande s'ils souhaitent communier. Ils acceptent, s'agenouillent, prient et reçoivent l'hostie : « **Quelques âmes en paix firent ainsi leur action de grâces dans la nuit. C'était comme une église en marche.** »³⁰⁷ Tantôt, c'est *Le Bulletin des Armées françaises* qui est cité, avec le récit d'une attaque de bombes dans une tranchée et de la riposte « **des soldats morts** » contre une troupe d'une vingtaine d'Allemands qui envahissent la tranchée, armés de grenades. L'histoire se termine avec la victoire finale des Français³⁰⁸. On trouve également un écrivain et instituteur belge, Constant Burniaux (1892-1975) qui parle de « **Jean le brancardier [qui] n'est pas revenu de la guerre. Son compagnon évoque son souvenir auprès du petit Paul.** »³⁰⁹ Burniaux s'est vraisemblablement inspiré de sa propre expérience comme brancardier volontaire de 1914 à 1919 pour rédiger ce récit.

Parmi les images de soldats martyrs, on en trouve une, relativement fréquente, encore plus en mesure de secouer les esprits des enfants, comme dans ce poème du français Camy Renoult, publié en 1938, qui parle d'un jeune homme de vingt ans, paisiblement endormi dans un champ de fleurs et qui semble ignorer la bataille qui se joue à quelques centaines de mètres de lui, « **car il a, dans le front, un tout petit trou noir,/Par où, furtivement, vers les cieux, l'autre soir,/Sa belle âme d'enfant-soldat s'est envolée !...** »³¹⁰ Un autre enfant, plus jeune que le précédent, porte de l'eau à un soldat mourant, dans ce poème du député jurassien Georges Trouillot (1851-1916), reproduit en 1938. Un soldat ennemi lui promet la vie sauve s'il tue le blessé, « **Au tout-petit, chez qui se hausse une grande âme [...]** L'enfant

³⁰⁶ FURNÉMONT, 1930 : 26-27.

³⁰⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 309-311.

³⁰⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 303-304.

³⁰⁹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 308-309.

³¹⁰ GHEUDE, HONHON, 1938 : 301-302.

prend le fusil, épaupe, vise, tire.../ Et ce fut l'officier qui tomba. »³¹¹ Cet enfant devenu soldat malgré lui symbolise la Belgique qui perd, avec la guerre, son innocence et la confiance qu'elle portait envers son voisin allemand, qui faisait partie des cinq puissances signataires du traité garantissant la défense de sa neutralité et, plus symboliquement, qui a été considéré jusque là comme une sorte de demi-frère, en référence à cette *âme belge* hybridée, mi-latine, mi-germanique.

Quand le héros militaire est connu, ce qui apparaît célébré dans le récit scolaire, c'est son action au début de la guerre, entre août et octobre 1914. En effet, les mentions de prouesses militaires postérieures à cet intervalle restent rares. Lorsqu'il est question d'un soldat en dehors de cette courte période de l'invasion, il s'agit davantage de récits d'épisodes de la vie quotidienne au front que de véritables aventures d'armes. Ou encore, comme dans l'exemple ci-dessous, le soldat n'est pas mis en exergue pour sa valeur militaire mais bien pour ses qualités humaines. Une nouvelle fois, c'est son offrande à la Patrie qui le fait entrer dans le cercle restreint des emblèmes nationaux, plus que sa simple appartenance à l'armée. Ainsi, le livre de lecture pour l'école primaire de Pierlot de 1923 décrit-il en ces termes la mort héroïque du colonel Bremer, sous la plume de l'écrivain originaire de Waremme Hubert Stiernet (1863-1939) : « **Si le colonel Bremer mérite une mention spéciale, c'est qu'il fut en même temps qu'un valeureux soldat, un homme supérieur, à l'esprit lucide et réfléchi, doué de sens pratique, un chercheur infatigable, un patriote ardent et clairvoyant.** »³¹²

Enfin, dans la catégorie du héros soldat, une anthologie de 1930 propose deux textes de Robert Vivier, intitulés « Au poste d'écoute » et « Une montée en ligne ». Dans le premier, ce Liégeois qui fuit le pays envahi en 1914 pour rejoindre, via la France, les combattants de l'Yser, raconte un court épisode où, planqué entre les barbelés de la première ligne, il est chargé de contrôler les moindres bruits faisant soupçonner une attaque ennemie. L'autre texte daterait de mai 1918 et narre le rassemblement d'un groupe de soldats avant qu'il ne se lance à l'attaque des lignes de l'adversaire. Ces deux textes sont probablement extraits des mémoires de guerre de celui qui sera professeur de l'Université de Liège et de la Sorbonne, *Avec les*

³¹¹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 311-312.

³¹² PIERLOT, 1923b : 259.

hommes, où il relate sa dure expérience en tant que simple soldat volontaire. Ces récits viennent confirmer l'hypothèse que nous exposons ci-dessus, selon laquelle les récits de guerre postérieurs à octobre 1914 portent davantage sur la vie quotidienne au front, aussi pénible soit-elle, que sur de véritables prouesses militaires. Autrement dit, pour les manuels que nous avons étudiés, les véritables actes d'héroïsme dignes d'être mentionnés se produisent au tout début de la guerre et correspondent à la réaction spontanée et viscérale d'un peuple meurtri.

Cependant, contrairement par exemple à la France, la figure du soldat n'occupe pas, en Belgique, tout l'espace mémoriel de la Grande Guerre. À côté des acteurs militaires de Liège, d'Anvers ou du front de l'Yser, l'Olympe célébré par le discours scolaire contient également d'autres figures glorieuses, en dehors bien évidemment de celle du roi dont nous reparlerons. Dans une dictée destinée à des enfants du degré inférieur (6 à 8 ans), on trouve ce court texte prosaïquement intitulé « Souvenirs de la guerre ». Les jeunes écoliers y découvrent la cruauté des représailles ennemies contre la population civile : « **Les généraux ordonnent la fusillade. Les balles sifflent partout. Les obus éclatent, les murailles du jardin s'écroulent, la mitraille brise les vantaux des portes, les vitres de fenêtres et les vitraux de la cathédrale. Nous nous réfugions dans la cave et, par les soupiraux, nous assistons à des scènes navrantes.** »³¹³

L'héroïne suivante, objet de vénération, répond à l'image de l'enfant martyr. En octobre 1918, quelques semaines à peine avant la signature de l'armistice, la petite Yvonne Vieslet est abattue par des Allemands à Marchienne-au-Pont pour avoir offert sa *couque* à des prisonniers français affamés. « **Héroïne, elle est encore martyre. [...] elle est la victime pure, sanctifiée par nous, de la Force mauvaise et de la Barbarie teutonne.** »³¹⁴ La description de cette jeune victime atteint des dimensions dignes d'une véritable petite chrétienne immolée aux pires heures des persécutions romaines : « **Elle est la lumière de douceur et de bonté que l'ombre allemande a voulu éteindre.** » Sa mort expiatoire la dresse comme symbole de toute la résistance et éclaire le pays : « **Mais cette flamme vibre ; elle illumine le front de la Patrie, abîmé par tant de douleurs !** » Petite dans la vie, mais grande par son geste, Yvonne mérite la reconnaissance nationale, « **aussi, le Pays a fait à**

³¹³ GOFFAUX, 1928 : 38.

³¹⁴ GHEUDE, HONHON, 1938 : 312-313. Le texte est signé Marcel Anciaux, dans *La Jeunesse*.

cette martyre des funérailles grandioses, émouvantes ! [...] régulièrement, les fillettes du village parent [sa tombe] de lis et de roses, candeur des vierges, sang des martyrs. » La petite Yvonne Vieslet, originaire de Marchienne-au-Pont, dans la banlieue de Charleroi, suscite, comme d'autres innocentes victimes civiles, un culte du souvenir enraciné dans un univers limité (celui de son village), qui ancre la fierté locale dans une dimension nationale.

Du fait de l'occupation de la plus grande partie du pays, la résistance armée est pratiquement inexistante. Cependant, il existe un réseau actif de renseignements au service des armées belges, françaises et anglaises, dont font partie d'autres glorieuses figures civiles. C'est par exemple le cas de Gabrielle Petit, fusillée par les Allemands le premier avril 1916 et dont ce manuel de 1923 célèbre le courage, sous la plume de Cyr. Van Overbergh³¹⁵ : **« Le 20 janvier, Gabrielle était arrêtée... En prison, elle fut sublime. [...] Jamais plus magnifique échantillon de notre race ne se dressa plus intrépide devant la toute puissance militaire allemande. »**³¹⁶ Comme d'autres avant elle, Gabrielle Petit choisit de mettre sa vie au service de son pays. Cette offrande suprême permet à ceux que rien ne prédéterminait à ce destin de sortir de l'ombre et de leur statut social banal pour entrer dans le temple de la mémoire. Dans ce contexte, il est secondaire de savoir si leur lutte a porté ou non ses fruits. L'important, c'est le geste sacrificiel qui, en conséquence, légitime la haine envers l'ennemi et, éventuellement, la violence exercée à son égard. À propos de Gabrielle Petit, le texte relate un extrait de son interrogatoire qu'**« elle souffrit avec un courage qui lassa ses bourreaux et leur arracha des cris d'admiration. »** Toute sa défense n'y est que chant idéalisé à la patrie et au Roi, incarnant le père de tous les Belges, à tel point qu'**« à certains moments, elle personnifie l'âme nationale. »**

Ne pouvant servir sous les armes, beaucoup de femmes traduisent pendant la guerre leur conscience civique par d'autres types d'activités tout aussi utiles. Par milliers, elles s'engagent dans les services de santé, de courrier, de renseignement, d'évasion, faisant ainsi preuve de qualités jusque là réservées aux hommes. Parmi celles-ci, il convient de citer Édith Cavell, une infirmière d'origine anglaise, qui dirige un hôpital de la Croix-Rouge bruxellois pendant la guerre, fusillée en 1915

³¹⁵ Directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres autour des années 1900.

³¹⁶ Cyr. Van Overbergh, dans PIERLOT, 1923b : 71.

par les Allemands pour avoir aidé des centaines d'exilés à passer vers les Pays-Bas libres, ainsi que les épouses d'hommes en vue, comme Juliette Carton de Wiart, la baronne Boël, Julie Horta ou d'autres femmes issues de la noblesse. D'autres, épouses d'hommes politiques en exil, participeront à la propagande patriotique à l'étranger, comme Lalla Vandervelde ou Marie Depage, qui périra dans le naufrage du *Lusitania*, le fameux paquebot coulé par les torpilles allemandes en 1915 aux abords de la côte irlandaise, alors qu'elle revenait des États-Unis où elle avait plaidé la cause nationale. Certains hommes ne rejoignent pas le front pour y combattre, mais pour y prêter leurs services à la patrie autrement. Un texte signé du Dr Van der Ghinst en 1923 souligne cette forme substitutive de l'enrôlement militaire qu'est l'engagement dans les services de santé, comme dans le cas du Docteur Depage dont l'« **initiative vigoureuse força l'exemple, et bientôt dans les dunes d'Adinkerke, l'Inspecteur du service de santé, Mélis, établit un hôpital du front. [...] Le troisième hôpital du front [...] fut dirigé par le professeur Willems.** »³¹⁷

Au cours des quatre années que dure la guerre, le moral en territoire occupé connaît des hauts et des bas. Beaucoup se demandent pendant combien de temps encore ils vont devoir supporter la présence et les vexations des *Boches*. Dans ce climat, il importe de souligner le soutien moral joué par l'Église. « Tandis que ceux qui professent leur foi dans le Christ adhèrent aussi à celle dans la patrie et la victoire finale, ceux qui ne partagent pas la première sont soutenus dans leur adhésion à la seconde par l'attitude et le discours de la figure emblématique du Cardinal Mercier. »³¹⁸ Celui-ci appartient à une autre catégorie : ceux pour qui il n'est pas nécessaire de mourir pour être glorifié et dont le mérite est de renoncer à leurs avantages sociaux pour partager le sort des plus démunis. Le mérite du Cardinal Mercier réside dans le fait d'avoir « **tenu en échec l'opresseur et entretenu la flamme de l'espoir au cœur d'un peuple piétiné** »³¹⁹ Le Cardinal incarne la dignité de la Belgique occupée, dont les droits élémentaires bafoués l'avait élevée au rang de victime de la barbarie allemande. Par conséquent, « **la popularité mondiale du Cardinal Mercier [...] n'a fait que grandir, à mesure que de nouveaux échos [...] sont venus révéler les épisodes successifs d'une lutte qui dura jusqu'à l'armistice.** » En effet, poursuit le même ouvrage, « **dès le premier**

³¹⁷ PIERLOT, 1923b : 57.

³¹⁸ DUMOULIN, 2006 : 107.

³¹⁹ PIERLOT, 1923b : 41.

jour, le prélat a arrêté son attitude, il n'en déviera pas d'une ligne parce qu'elle représente exactement son devoir d'évêque : la vérité, la morale, le droit. »³²⁰

Parmi les actions les plus retentissantes du primat de Belgique, la postérité (et la dialectique scolaire) a surtout retenu la lettre pastorale *Patriotisme et endurance*, lue à l'occasion de la fête de Noël de 1914. Le manuel de 1938 de Gheude et Honhon l'évoque sous la plume d'Alfred Baudrillard, qui explique que « **pour l'avoir écrite, le vénéré cardinal a été mis aux arrêts dans sa demeure et la publication de sa lettre a été empêchée par la force en Belgique.** »³²¹ Malgré la prohibition allemande, la lettre continuera à circuler sous le manteau dans les rues du royaume. Ce type d'attitude permettait aux civils restés en territoire occupé de se sentir solidaires des soldats des tranchées. Dans cet écrit virulent contre l'ennemi, publié au lendemain de l'invasion allemande, le cardinal-archevêque de Malines associe indiscutablement patriotisme et foi, assurant par l'axiome suivant qu'« il n'y a point de parfait chrétien qui ne soit un parfait patriote. » Lorsqu'il parle du rôle fondamental des soldats, Mercier les assimile à des Croisés, que Dieu protège et bénit. Et quant au « pouvoir qui a envahi notre sol et qui, momentanément, en occupe la majeure partie », il se montre catégorique pour le délégitimer et lance un véritable appel à la résistance, tout en demandant au peuple de se regrouper autour de la seule autorité politique valable, à savoir le roi et son gouvernement. Par sa lettre et le retentissement qu'elle eut³²², le Cardinal Mercier³²³ s'est élevé comme symbole vivant de la patrie et de sa résistance morale contre l'ennemi, là où le soldat de l'Yser incarne la force militaire.

Dans le sillage des mesures visant à dresser la Flandre contre la Wallonie³²⁴ et ainsi rompre l'état de grâce patriotique que le pays connaît depuis l'invasion, les autorités allemandes décident de la réouverture de l'Université de Gand en octobre 1916, baptisée Université Von Bissing, du nom du gouverneur militaire en Belgique. La première année académique est un échec, tant au point de vue du

³²⁰ Ch. L. Noël, in : PIERLOT, 1923b : 42.

³²¹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 288

³²² Le Professeur Stengers raconte que lors de la lecture en chaire de la deuxième partie de la pastorale, les églises étaient pleines et comptaient, à côté des fidèles, un certain nombre de personnes qui n'y avaient plus mis les pieds depuis des années.

³²³ Sur l'attitude de Mercier pendant toute la durée de la guerre, voir DUMOULIN, 2006 : 107 *et ss.*

³²⁴ Rappelons que la flamandisation de l'Université de Gand faisait partie des revendications flamingantes depuis quelques temps avant la guerre. Elle sera progressivement réalisée entre 1923 et 1930.

nombre d'étudiants (beaucoup ne se sont inscrits que pour échapper au travail obligatoire), que du point de vue des enseignants. Pour former une équipe, il a fallu avoir recours à des Allemands devant le refus de Flamands compétents à coopérer avec l'occupant. Parmi les figures prééminentes de l'université gantoise avant sa récupération par le pouvoir allemand, il convient de citer Henri Pirenne, tête de proue de l'historiographie belge de la première moitié du XX^e siècle. En mars 1916, il est arrêté à son domicile gantois et emmené à la *Kommandantur*, d'où il sera transféré en Allemagne quelques heures plus tard. Son collègue universitaire, Paul Fredericq subira le même sort. En effet, tous deux étaient considérés par le gouvernement allemand d'occupation comme l'«âme de la résistance» au sein de l'université. Après un internement au camp d'officiers de Crefeld en mars 1916, Pirenne est ensuite transféré au camp de Holzminden en tant que prisonnier de guerre. Il y restera environ deux mois (du 12 mai 1916 au 28 août 1916). La déportation de Pirenne et de Fredericq était sans doute vue comme une condition *sine qua non* à la réouverture de l'université que les autorités académiques locales avaient décidé de fermer en automne 1914. Suite à des pressions internationales, Pirenne alors captif se voit offrir la possibilité de poursuivre ses recherches dans de meilleures conditions et il finira par vivre dans une petite ville de Thuringe jusqu'à la libération, où il travaillera principalement à la rédaction de son *Histoire de l'Europe*. Un livre de lecture de 1930 cite quelques lignes des mémoires de Pirenne concernant sa période de captivité : « **J'étais prisonnier au camp de Holzminden. Je faisais un cours où je racontais à mes compatriotes l'histoire de leur pays. Jamais je n'ai eu d'élèves plus attentifs et je n'ai enseigné avec un tel plaisir. L'aspect du cours d'histoire de Belgique était vraiment prenant. [...] le silence était profond de tous ces hommes écoutant l'un des leurs, parler de la patrie absente et rappeler tant de catastrophes qu'elle avait subies et surmontées.** »³²⁵ La mention de Pirenne comme symbole des déportés n'est pas un hasard. En effet, cet épisode vise à mettre en lumière le peu de considération des Allemands envers les personnages éminents du monde intellectuel belge et européen d'avant-guerre, prouvant en cela leur stratégie d'élimination constante de toute forme d'opposition. La situation de Pirenne est d'autant plus paradoxale qu'avant 1914, celui-ci s'était

³²⁵ FURNÉMONT, 1930 : 24.

toujours réclamé comme émanant de l'école historique allemande, ainsi qu'un grand admirateur de l'Allemagne.

Quelques textes abordent la question des déportations d'ouvriers, pratiquées entre octobre 1916 et mars 1917 et celle du travail forcé, qui a commencé à la même époque mais qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de la guerre. En 1923, un extrait du *Touring Club* explique l'envoi vers des camps de travail allemands de tous les hommes belges âgés de 15 à 60 ans. « **Les barbares de 1917 étaient toujours les barbares de 1918** »³²⁶, rien n'émouvait et n'arrêtait dans leur tâche ces « **hommes sans cœur** ». Le texte raconte également que les seuls sursis étaient destinés aux jeunes encore scolarisés et que, dans ce contexte, beaucoup de familles modestes n'ayant pu envoyer leurs enfants à l'école se voyaient doublement désemparées face à cette injuste mesure. Les conditions de déportation d'abord et de travail ensuite étaient particulièrement pénibles pour « **ces êtres à peine formés** », qui se retrouvaient, « **malgré eux, [...] traîtres à leur Patrie** » puisqu'ils se voyaient contraints de participer à la construction de systèmes de défense ennemis. Le texte termine sur cette pensée : « **Tous ceux qui survécurent ont cette consolation suprême de voir leur pays délivré et de se réjouir de ce que la petite Belgique se voit grandie aux yeux de toutes les puissances.** » Dans le même ouvrage scolaire, un autre texte de l'écrivain belge Georges Rency (1875-1951), extrait de *La Belgique et la guerre*, aborde cette question. Il parle essentiellement des déportations de la main d'œuvre destinée à compenser le manque de travailleurs en Allemagne. Il insiste sur le projet machiavélique des Allemands qui ont préparé pendant de longs mois les ouvriers pour leurs nouvelles occupations comme prisonniers, pendant que, dans les pays occupés, les matières premières disparaissaient, engendrant des taux de chômage que le pays difficilement pouvait supporter. Présenté comme la solution à tous ces maux, le travail forcé put battre son plein. « **Cette violence faite à des civils est plus coupable que les incendies, les pillages, les fusillades des premiers jours de la campagne, parce qu'elle est l'effet d'un plan mûrement réfléchi et froidement, délibérément exécuté. C'est le plus grand des forfaits de l'Allemagne** »³²⁷, ira jusqu'à affirmer ce passage. Il est curieux de constater que le

³²⁶ GHEUDE, HONHON, 1938: 397.

³²⁷ PIERLOT, 1923b : 141.

texte suivant proposé par ce livre de lecture est consacré au « Servage sous Charlemagne ». Une allusion qui se passe allègrement de tout commentaire.

4.2.4. Il était une fois un Roi Chevalier et une Reine Infirmière

Le rôle fondamental joué par le roi Albert pendant la guerre est manifeste dès les premières heures du conflit. Après avoir refusé, en accord avec ses ministres, de céder au chantage du Kaiser Guillaume II, dès l'invasion et conformément à la Constitution, il prend le commandement de l'armée qu'il ne cèdera aux alliés que de manière temporaire lors de l'attaque finale³²⁸. Comme tous les belligérants, la Belgique entre alors en guerre au son des fanfares et, selon l'expression depuis consacrée, la fleur au fusil. À Bruxelles, la foule acclame ces fiers patriotes prêts à relever l'affront allemand, à la tête desquels se dresse le roi.

Dans un ouvrage tiré de sa thèse de doctorat, l'historienne Laurence Van Ypersele³²⁹ a étudié l'image du roi Albert en tant que représentation collective. De nombreux éléments de son étude coïncident avec les conclusions que nous avons pu tirer quant à sa présence dans le contexte de la Grande Guerre. À notre connaissance, il n'existe pas à l'heure actuelle d'analyse plus pointue et plus complète de ce fameux mythe du roi Albert, compris comme figure identitaire « dans ses significations profondes et collectives. »³³⁰ À son exemple, nous veillerons à montrer que le discours scolaire perpétue une image ancrée dans les mentalités dès 1914, où le roi est héroïsé et porté au firmament de la gloire patriotique, et que cette image idéalisée se manifeste sous diverses formes. Ceci dit, étant donné le sujet de ce chapitre, nous nous limiterons aux représentations du roi pendant la guerre, laissant ses apparitions dans d'autres circonstances pour le chapitre consacré à la famille royale.

Tout amène à conclure que le roi entre dans la légende le 4 août 1914. Ce jour-là, après son entrée triomphale dans la capitale, il prononce la harangue désormais célèbre, rappelée aux souvenirs des élèves en 1923 : « **(Le maître) Albert, que**

³²⁸ « Lors de l'offensive finale, le roi Albert avait accepté l'intégration de son armée dans le commandement unique allié, renonçant ainsi partiellement à l'une de ses prérogatives obstinément affirmée jusqu'alors. [...] La victoire acquise, il s'empessa de prier le général Degoutte, son chef d'état-major français, de demander au maréchal Foch la dissolution de ce Groupe d'Armées, parce qu'il jugeait qu'il y avait *trop de troupes étrangères en Belgique* » (DUMONT, 2000 : 520-521).

³²⁹ VAN YPERSELE, 2006.

³³⁰ VAN YPERSELE, 2006: 7.

l'histoire appellera Albert-le-Grand, s'est montré le roi de l'honneur et du devoir. Le 4 août, devant les chambres réunies, il releva le défi de l'Allemagne. C'est à cette occasion que sa Majesté le Roi prononça ces paroles prophétiques que tout Belge doit méditer : 'Un pays qui se défend s'impose au respect de tous et ne peut pas périr. Dieu sera avec nous!' »³³¹ Cette citation résume « le sens que la guerre allait prendre pour les Belges. [...] Le roi apparaissait au centre de ce sentiment de stupéfaction et d'indignation générales qui prit ce jour-là une dimension patriotique. »³³² Les mentions à cette fameuse journée du 4 août 1914 abondent dans notre corpus. À travers ses paroles adressées à la nation, le roi fait appel au passé avec la bataille des Éperons d'Or et celle des Six cents Franchimontois ; il cite la célèbre phrase de Jules César. Un livre de lecture de 1929 rappelle cet événement initial : « **Le jeune Souverain, au nom de son peuple, envoya une réponse empreinte de dignité et de loyauté. Dans un discours vibrant d'émotion et d'enthousiasme, il adressa à son cher peuple ces paroles mémorables que vous devez, chers Enfants, graver dans vos jeunes cœurs.** »³³³ Cité par Pierlot en 1923, c'est un lyrique Maurice Maeterlinck qui demande : « **Et se souvient-on du 4 août 1914? [Et du] Roi, fier et majestueux au milieu des Représentants de la nation, relevant le défi du plus puissant monarque du monde.** »³³⁴ Son honneur blessé et sa neutralité foulée aux pieds, le pays a décidé de se défendre. Le roi s'impose alors comme force morale suprême : « **Il sentait, au surplus, que toute la nation applaudissait à sa résolution** ». Sa résolution, son geste, son charisme soudain révélé à son peuple lui confère ce jour-là et pour l'éternité l'image de sauveur qui se reproduira à l'envi dans les livres d'école, mais aussi dans la statuaire publique et les nombreuses représentations iconographiques postérieures (timbres, tableaux, chromos, pièces de monnaie, etc.) : « **De tous les héros de cette énorme guerre qui survivront dans la mémoire des hommes, l'un des plus purs, l'un de ceux qu'on ne saurait jamais aimer, sera certainement le jeune et grand Roi de ma petite Patrie.** »

³³¹ PIERLOT, 1923a : 204.

³³² VAN YPERSELE, 2006 : 10-11.

³³³ MICHIELS, 1929: 138.

³³⁴ PIERLOT : 1923a, 165-166.

Selon Laurence Van Ypersele, « le mythe qui se cristallisa le 4 août 1914 est celui du roi-soldat et chevalier »³³⁵ Ces deux figures complètement imbriquées représentent le mythe guerrier, répondant au concept de culture de guerre déjà expliqué. « Le roi-soldat est une image essentiellement belge dont les connotations sont la souffrance partagée, la communion du chef avec ses soldats et son peuple, le courage simple, la droiture et l'honneur des humbles, bref, la proximité dans le martyre. » De son côté, le mythe du roi-chevalier constitue une représentation « à la portée internationale [qui] symbolise la gloire, l'honneur, la fidélité en la foi jurée, le sacrifice d'une vie au nom d'une juste cause. » Le panégyrique de Maeterlinck déjà cité vise à présenter le roi en sauveur de la patrie. Le texte regorge d'allusions christiques. Une phrase comme celle-ci, « **il fut vraiment, à l'heure décisive, l'homme providentiel, celui qu'attendaient tous les cœurs** »³³⁶ souligne l'image messianique que le roi adopte dans les représentations collectives. Tel un *deus ex machina*, au rôle certes jusque là discret – la Constitution ne déclare-t-elle pas que le « roi règne mais ne gouverne pas » - Albert se révèle à son peuple et au monde entier telle une apparition divine. Les descriptions qui se rapportent au roi sont souvent proches de l'hagiographie : « **Il sut incarner en beauté soudaine, la volonté parfaite de son peuple. Il fut tout-à-coup [sic] toute la Belgique révélée à elle-même et aux autres.** » Désormais, la symbiose est parfaite entre le souverain et ses sujets. Le roi a compris leur besoin de se défendre contre l'offense suprême et se montre prêt à incarner leur volonté commune. À l'instar des saints à qui la Providence offre la possibilité de s'immoler, Albert « **eut cette admirable chance de prendre et de donner confiance, dans l'instant le plus tragique et le plus troublant où les meilleures consciences perdent leur assurance. S'il n'avait pas été là, les choses, sans doute, ne se fussent pas passées de la même façon, et l'Histoire eût perdu une de ses pages les plus belles.** » En effet, c'est grâce à lui que la Belgique entre au firmament des peuples-héros. Le roi transcende son statut de simple mortel pour se positionner au-dessus des hommes et son ascendance est telle qu'elle va modifier à tout jamais le cours de l'Histoire. S'il ne fait aucun doute pour Maeterlinck que le peuple belge aurait été, de toutes façons, disposé à répondre sans condition à l'attaque contre son intégrité, « **grâce [au roi], l'acte éclate et se**

³³⁵ VAN YPERSELE, 2006 : 370.

³³⁶ Maeterlinck, in : PIERLOT, 1923b : 73.

maintient sans retouches, sans défaillances, sans bavures ; la ligne héroïque est droite, nette et magnifique comme celle des Thermopyles indéfiniment prolongées. » Cette dernière phrase introduit un nouveau motif, inspiré des demi-dieux antiques, et grave l'action du roi et, par extension, de son peuple, en lettres de feu dans une tradition ancestrale de bravoure. Albert, de son côté, appartient à la fois à la race des grands rois de l'humanité, comme Léonidas, et à celle des personnages bibliques. C'est dans cette perspective que la guerre unit, dans un lien indestructible et éternel, le souverain et son peuple. Ensemble, ils sont amenés à partager le même calvaire, dans une communion quasi mystique : « **Le Roi Albert et ses Belges, [...], n'ignoraient point qu'en barrant la route à l'envahisseur, ils sacrifieraient inévitablement leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants.** »³³⁷ Le possessif *ses Belges* illustrent cette union suprême entre Albert et ses sujets ; tous partageront, la guerre terminée, le même souvenir de la souffrance. Tous se sont immolés, ensemble, sur l'autel de la patrie ; tous sont des victimes expiatoires de la barbarie.

Le roi et son peuple, mais aussi le roi et ses soldats. Si le guerrier anonyme est le soldat de l'Yser, le démiurge public est bel et bien Albert, « **celui que l'univers entier appelait avec admiration le Roi-héros, le Roi des tranchées.** »³³⁸ La vénération du roi dépasserait les frontières du pays pour concerner l'humanité : la Belgique a besoin de cette reconnaissance internationale pour exister. La vénération portée à ce chef militaire intrépide et sage à la fois, sans peur et sans reproche selon le cliché chevaleresque est à mettre en rapport avec le sentiment collectif de tout un peuple, qui se sent foncièrement uni et farouchement indépendant. En tant que roi-soldat, Albert rejoint d'autres membres de familles royales européennes, connus pour leur participation à des combats. C'est le cas de Henry de Battenberg, beau-fils de la reine Victoria d'Angleterre et époux de Béatrice, mort des suites de la malaria en 1896, alors qu'il prenait une part active à la guerre d'Ashanti sur le continent africain. Le fils cadet de celui-ci, Maurice de Battenberg, mourut en 1914, sur le front belge précisément. Toujours au sein de la famille royale anglaise, on peut encore citer Christian-Victor de Schleswig-Holstein, un autre petit-fils de la reine Victoria, décédé des suites de la fièvre à Pretoria, lors de la guerre de Boers. Plus

³³⁷ Maeterlinck, in : PIERLOT, 1923b : 73.

³³⁸ MICHIELS, 1929 : 140.

près de nous, citons l'opposition au nazisme du roi Haakon de Norvège, symbole de tout un pays, à tel point que les résistants norvégiens firent du monogramme H7 le signe de reconnaissance de leur cause, ainsi que celle du couple royal anglais, Georges VI et Elisabeth, endurant les bombardements allemands sur Londres. C'est ce qui a permis à cette famille royale en baisse de popularité de redorer son blason auprès de la population anglaise à l'issue de la guerre. Cependant, il convient de souligner qu'aucun d'entre eux n'a été l'objet d'une mythification similaire à celle du roi des Belges.

Albert est le symbole de l'engagement patriotique contrastant avec la guerre de cabinets que mène l'empereur allemand : « **Mon roi [...] est dans les tranchées avec ses soldats ; votre Kaiser est à l'arrière avec ses courtisans** »³³⁹. Comme d'autres sources dont la presse, l'école le célèbre comme « **Albert le Victorieux** ». Ainsi, en 1923, Pierlot reproduit-il une publication du *Touring Club*, où le roi est à nouveau présenté comme une figure hors norme : « **Il fallait une heure tragique comme celle que nous vivons pour que ce chef pût s'affirmer dans toute sa noblesse.** » On constate néanmoins dans la suite du texte que, si la guerre a révélé la grandeur du roi à la face du monde, celui-ci possédait déjà les qualités intrinsèques des plus grands, car « **il avait dans son âme une vaillance que le seul destin pouvait faire surgir** »³⁴⁰. Grâce à la guerre et son impondérabilité, le roi n'est plus sacralisé en raison de sa fonction royale mais pour ses qualités et ses actes dignes d'un surhomme. Même la description physique participe de ce mouvement de glorification : « **Stature superbe, les épaules larges, les traits forts, tendus par l'émotion, le regard droit dans les yeux clairs, le geste net et précis.** »³⁴¹ Dans cet autre extrait anonyme, cité à nouveau par Pierlot, tiré des *Petits Belges*³⁴², un soldat français grièvement blessé est miraculeusement sauvé d'une bataille et installé dans une voiture par deux soldats : « **Le Français [...] demande alors le nom de cet officier qui lui a sauvé la vie : c'est le roi Albert !** »³⁴³ De céleste, Albert devient simplement humain, proche des gens, de ses gens grâce à une humilité hors du commun. Un manuel de 1938 insiste encore sur la modestie et l'âme généreuse du

³³⁹ Cyr. Van Overbergh, in : PIERLOT, 1923b : 71.

³⁴⁰ PIERLOT, 1923b : 247.

³⁴¹ PIERLOT, 1923b : 111.

³⁴² Un des premiers hebdomadaires belges pour l'enfance et la jeunesse, publié pour la première fois en 1920.

³⁴³ PIERLOT, 1923b : 111.

roi. Le récit en question, tiré des *Ceinturonnés de la 88^{ème}* de E. Hoornaert³⁴⁴, raconte que des soldats, pris sous des éclats de quelques tirs épars, rencontrent un général allant en sens inverse qui leur recommande de s'éloigner pour ne pas mettre leur vie en péril. Ce mystérieux général plein de bonté et d'altruisme, c'est le Roi !³⁴⁵ Le rôle d'Albert avant la guerre est lu selon un prisme rétrospectif, à savoir que les événements auxquels il participe avant 1914 portent déjà les signes avant-coureurs de son héroïsme à venir. On le voit bien dans cet extrait de 1927 : « **Son attitude héroïque durant la grande guerre justifia pleinement la confiance qu'il avait su inspirer au peuple dès son avènement au trône en 1909.** » Il faut rappeler qu'Albert est « **le neveu de Léopold II** »³⁴⁶, dont la popularité en fin de règne s'est essoufflée. À travers lui, c'est aussi toute la monarchie qui se trouve rehaussée. Au départ, rien ne prédestinait Albert à monter un jour sur le trône, mais des circonstances malheureuses (mort prématurée de l'héritier, mort ensuite de son frère aîné) dans lesquels d'aucuns ont vu *a posteriori* le signe univoque de la Providence, en ont décidé autrement³⁴⁷.

Un texte élogieux d'Anatole France reprend et condense plusieurs des motifs que revêt le mythe du roi guerrier, en en ajoutant de nouveaux. D'emblée, l'écrivain français prête au roi un caractère hors du commun en quelque sorte congénital puisqu'il affirme qu'« **il est né avec l'âme d'un héros et d'un juste.** »³⁴⁸ Surgit alors l'événement inattendu qui le propulse sur le devant de la scène et lui donne l'occasion de se révéler. Voici l'image d'un Albert épris de justice, propre au mythe du roi-chevalier : « **Quand, par un attentat monstrueux, les Allemands violèrent la neutralité de la Belgique, le Roi Albert ne s'inclina pas devant la force et ne se borna pas à protester.** » La réponse royale est digne des paladins médiévaux, voire des Croisés, dans tout ce qu'elle peut avoir de stéréotypée : « **Il tira l'épée et ne se contenta pas d'un simulacre de défense. [II] opposa aux**

³⁴⁴ Dans GHEUDE, HONHON, 1938 : 306-307.

³⁴⁵ Le correspondant de guerre italien Luigi Barzini raconte un épisode similaire dans ses *Scènes de la Grande Guerre*. À Ostende, le 13 octobre 1914, il aurait croisé par hasard le roi Albert, avec ses « bottes boueuses, la capote couverte de poussière ; dans sa main gantée il serrait une cravache d'un geste nerveux et énergique. Cependant, sur son visage un peu pâle, à première vue la bonté était plus évidente que l'énergie. » Un commentaire comme celui-ci tend à faire penser qu'effectivement, l'implication du roi dans le conflit telle qu'en témoignent les manuels scolaires est réelle et ne relève pas uniquement de l'hagiographie. (In : QUELLA-VILLÉGER, MUHIDINE, 2005 : 52.)

³⁴⁶ CAULIER, 1927 : 61-62.

³⁴⁷ Cf à ce propos VAN YPERSELE, 2006 : 279.

³⁴⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 281-282.

innombrables hordes du kaiser la petite armée belge et son épée claire et pure, tirée pour une juste cause. » Les *hordes* allemandes rappellent sans aucun doute les invasions des Huns, retenus comme particulièrement féroces, à qui la postérité et l'imaginaire populaire attribuent des méfaits d'une extrême cruauté. Le miracle a lieu, la communion est totale entre le souverain et son peuple, patriotiquement réunis à tout jamais autour de l'armée et soudés par une ferveur semblable qui les pousse vers l'avant : « **Il se montra digne de son peuple ; son peuple se montra digne de lui.** » Contre toute attente, le petit pays neutre tient tête aux Allemands : « **La Belgique tint l'Allemagne en échec et montra ce que peuvent des braves gens qui combattent pour le droit. Dans cette guerre sainte, le Roi Albert se révéla bon chef et bon soldat.** » À nouveau apparaît le motif médiéval, avec l'allusion à la *guerre sainte* que menèrent les Croisés et l'image du sauveur de la civilisation. Ensuite, Albert revêt son habit de roi-soldat : « **On le vit, dans une batterie [...] Ailleurs, dans la tranchée, armé d'un fusil [...]** » L'investissement patriotique du roi est tel qu'il choisit de communier avec ses soldats en prenant lui-même part aux combats. Retour enfin sur les actes d'héroïsme des tout premiers temps de la guerre, alors que les Allemands pénètrent par l'est : « **Ces grandes actions du peuple belge et de son roi n'auront pas été accomplies en vain. Ce n'est pas en vain qu'Albert et la Belgique en armes auront fait à Liège les Thermopyles de la civilisation européenne.** » À côté de cette nouvelle allusion mythologique, Anatole France insiste sur le rôle fondamental de la résistance belge, incarnée dans son roi, pour la sauvegarde de l'Europe toute entière : « **Ils ont brisé l'élan des barbares, coopéré puissamment à la victoire des alliés, assuré le triomphe du droit et de la liberté.** » Consécration suprême, la France reconnaît publiquement le rôle providentiel du roi et de la Belgique : « **Mon pays a contracté envers le Roi Albert et son peuple une dette de reconnaissance qu'il tiendra à jamais pour sacrée. Il y paraîtra quand, de concert avec ses nobles alliés, après le triomphe, il s'efforcera de constituer une Europe harmonieuse.** » La dernière note du texte se veut positive et prétend poser les bases d'une nouvelle Europe, faisant table rase avec les images guerrières d'un passé tumultueux.

Si l'on a beaucoup étudié la figure du Roi-chevalier, peu de spécialistes se sont penchés sur la vie de son épouse³⁴⁹, la Reine Élisabeth (1876-1965) et encore moins sur la place qu'elle a occupé à divers moments dans les mentalités belges. Fille d'un ophtalmologue issu de l'aristocratie allemande, née en Allemagne, elle porte le titre de duchesse de Bavière jusqu'à son mariage avec le futur roi Albert en 1900. Avant la guerre³⁵⁰, l'image transmise par le couple princier d'abord, royal ensuite – l'avènement d'Albert date de 1909 – repose essentiellement sur celle d'un bonheur conjugal sans faille, que la naissance de leurs trois enfants vient consolider. Les souverains représentent les valeurs privées de leur peuple mais, transposées dans la sphère publique, celles-ci acquièrent une dimension solennelle. Dans les mentalités, Albert et Élisabeth incarnent les vertus bourgeoises, pilier de la monarchie. C'est l'adéquation entre l'image des monarques et les idéaux identitaires inconscients des Belges qui galvanise la lignée dynastique³⁵¹. En bonne épouse fidèle, Élisabeth est avant tout associée à son mari. Elle se maintient, comme le veut la tradition, dans un second plan même si son rôle est d'emblée plus actif ou du moins plus visible que celui des deux reines qui l'ont précédée, Louise-Marie et Henriette. « Avant le 4 août 1914, [...] la popularité de la reine Élisabeth est au moins aussi grande que celle de son époux. »³⁵² Mais le 4 août 1914, tout bascule, y compris l'image que la

³⁴⁹ Parmi les ouvrages que nous avons repérés dans les fonds de la Bibliothèque Royale de Belgique, citons ceux-ci, aux qualités intrinsèques et à l'objectivité d'inégale valeur : DUMONT G.-H. (1986) *Élisabeth de Belgique ou les défis d'une reine*. Paris : Fayard, LEYGUE, L. (1976) *Hommage à Sa Majesté la Reine Élisabeth de Belgique*. Paris : Institut de France; D'OULTREMONT, A. (1953) *Élisabeth, reine de tous les Belges*. Bruxelles : Éditions Roitelet ; DELEPINNE, B. (1954) *Élisabeth, reine des Belges*. Bruxelles : W. Godenne ; *Une Grande dame de notre temps : la reine Élisabeth* (1955). Bruxelles : Palais des Beaux-Arts ; D'YDEWALLE, C. (1964) *Élisabeth de Belgique*. Paris : Flammarion ; WILMET, L. (1965) *Élisabeth, reine des Belges*. Bomal : Éditions Jean Petitpas ; DES OMBIAUX, M. (1915) *La reine Élisabeth*. Paris : Bloud & Gay. On la retrouve aussi associée à sa passion pour la musique et les arts en général. Outre les ouvrages portant sur le Concours international de musique qui porte son nom, citons à titre d'exemple : BRONNE, C. (1976) *Élisabeth de Belgique : Reine de cœur, Reine des arts*. Bruxelles : Rossel.

³⁵⁰ On pourrait même dire, à la suite de Laurence Van Ypersele (2006 : 221), par exemple à propos des effigies royales sur les médailles, que l'image du couple idéalisé se voit supplantée dès la montée sur le trône d'Albert par la seule représentation de celui-ci en uniforme, en signe de sa nouvelle fonction.

³⁵¹ Cette attitude collective est à mettre en rapport avec l'opposition des Belges face au retour du roi Léopold III après la seconde guerre mondiale, où son remariage avait été évoqué comme une raison de poids pour justifier son écartement du pouvoir au profit de son fils Baudouin (Cfr VAN YPERSELE, 2006 : 391).

³⁵² VAN YPERSELE, 2006 : 296.

reine va désormais occuper dans les représentations collectives, aspect que nous allons maintenant veiller à développer.

Le motif de la *Reine infirmière* au chevet des blessés du front occupe la plupart des textes scolaires : « **Tandis que le sort du royaume était cruellement disputé, la Reine allait d'ambulance en ambulance reconforter nos vaillants soldats** », lit-on en 1923³⁵³ ou, en 1935 « **Tu préparais les ambulances.** »³⁵⁴ Mais, à l'instar de ce que nous avons observé pour son mari, la dialectique scolaire insiste également sur le fait que son esprit philanthropique était déjà patent avant le conflit. C'est ce que souligne l'auteure de cet ouvrage de 1929, lorsqu'elle écrit qu'« **à peine installée dans son palais [...] elle songeait déjà à tout le bien qu'elle pourrait faire dans son Pays d'adoption.** »³⁵⁵ Sa sensibilité envers les plus démunis n'a pas de limites : « **La Reine Myosotis se prodigua partout, elle visita non seulement les écoles, les hôpitaux, les cliniques, les hospices, les homes, mais aussi les familles pauvres éprouvées par les maladies ou les revers.** »³⁵⁶ Lorsque le peuple subit l'affront que l'on connaît, la reine, à l'image de son mari, se sent investie d'une mission patriotique qui la pousse à endosser un rôle actif, quitte à mettre sa vie en péril : « **Elle est là-bas, avec le roi Albert, au milieu des troupes qui combattent.** »³⁵⁷ En tant qu'épouse fidèle et que reine de Belges, elle demeure auprès de son époux, en Belgique. Mais son rôle de mère protectrice la pousse à mettre ses propres enfants en sécurité, comme l'explique poétiquement Élisabeth Godin en 1938 : « **La tempête mauvaise a dévasté les nids/De toute la Belgique !/Les princes ont dû fuir vers le rivage anglais,/Tandis qu'Albert premier choisissait pour palais/La tranchée héroïque !/La reine Élisabeth, âme que rien n'abat,/Est restée à son poste au pays du combat:/Noble et douce infirmière** »³⁵⁸ Partant, son engagement pour la Patrie mérite les plus grands éloges et l'admiration des jeunes lecteurs : « **Lors de la guerre atroce, elle fut admirable ; elle soigna et consola nos braves soldats blessés. Nous devons donc avoir pour elle de l'amour et du respect.** »³⁵⁹ En tant que femme n'ayant aucun rôle militaire possible, son action va se centrer

³⁵³ PIERLOT, 1923b : 56.

³⁵⁴ WEICKER, 1935 : 20-21.

³⁵⁵ MICHIELS, 1929 : 136.

³⁵⁶ MICHIELS 1929: 138.

³⁵⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁵⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 284-285.

³⁵⁹ HERMANN, *ca* 1920a : 30.

sur le sort des blessés. En effet, « **elle n'est pas la princesse guerrière chevauchant aux côtés d'un époux victorieux [...] Elle n'apparaît que lorsque le canon se tait et quand, dans les bataillons, on compte ceux qui survécurent à l'assaut.** »³⁶⁰ Là où le roi symbolise l'action militaire des hommes, la reine incarne le rôle joué par des nombreuses femmes qui traduisent leur engagement patriotique en collaborant avec les services de santé. Son image d'infirmière est accentuée par l'iconographie parfois proposée en marge des textes qui se rapportent à sa personne. Or cette représentation contraste partiellement avec l'activité de la reine telle que la décrivent les livres de lecture que nous avons analysés. En effet, dans ceux-ci, si Élisabeth se trouve bel et bien proche des blessés, son rôle ne consiste pas tant à les soigner qu'à soulager moralement leurs souffrances, à les accompagner dans la douleur, comme on peut le voir dans cet extrait que les écoliers ont pu lire dans un livre de lecture de 1927 : « **Quant à la reine Élisabeth, sa bonté proverbiale la fit apparaître dans les hôpitaux du front comme la mère de blessés et des malades, qu'elle ne cessa de visiter chaque jour jusqu'à l'armistice.** »³⁶¹

On sait aujourd'hui que, contrairement à une certaine légende diffusée entre autres à travers l'école, la reine ne passait pas toutes ses journées au chevet des soldats du front. Mais ce qui est souligné, c'est son inclination naturelle à porter secours aux plus faibles, comme le veut d'ailleurs l'étymologie du mot *infirmière*. Et les plus faibles, ce sont les mourants ; voilà pourquoi la Reine « **console de vivre et elle console de mourir, elle sourit, elle panse les blessures.** »³⁶² Telle une icône religieuse vivante, sa seule présence suffit à atténuer la souffrance de ceux qui n'ont plus d'espoir et qui enfin, peuvent s'endormir en paix car « **quand elle passe près d'eux, les paupières des agonisants se soulèvent pour un dernier regard, une dernière larme** » ; elle est « **la plus noble parmi les nobles femmes qui aident les héros à mourir en beauté** » pour ce texte en 1938. Dans certains récits, la reine atteint un degré de perfection et d'altruisme digne des saintes. On lui attribue une force extraordinaire (« **Elle donna des preuves d'une énergie et d'un dévouement surhumains** »³⁶³) une omniprésence qui s'apparente même à une espèce de don d'ubiquité (« **On la voyait partout... au chevet des malades et des blessés, dans les**

³⁶⁰ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁶¹ CAULIER, 1927 : 61-62.

³⁶² GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁶³ MICHIELS, 1929: 139.

tranchées et les abris, dans les maisons des réfugiés, portant à tous [...] des paroles d'espérance » ; « Elle est venue de ville en ville, de camp en camp, de tranchée en tranchée. »³⁶⁴) Cette énergie est d'autant plus remarquable qu'« elle offre, à une époque qui doute de toutes les vertus, le spectacle sublime d'une faible femme puisant dans les élans de son cœur la force de faire face au destin le plus implacable. » Avant la guerre, dans les portraits idylliques d'un couple amoureux et d'une famille harmonieuse, Élisabeth se présentait davantage sous des airs de fragilité et de douceur, d'une épouse qui a besoin de se reposer sur les épaules solides et puissantes de son prince charmant³⁶⁵. Stéréotypes un tant soit peu naïfs l'un et l'autre de leur sexe avant la guerre, leurs représentations se modifient sensiblement avec celle-ci. Le roi devient encore plus *mâle*, mais gagne en humilité tandis que la reine demeure intrinsèquement féminine tout en démontrant une force morale extraordinaire. Par son engagement, elle annonce aussi le rôle plus actif que les femmes joueront dans la société à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. En un mot, « **elle symbolise toute la patrie meurtrie et qui ne veut pas mourir. »³⁶⁶**

Comme dans toutes les monarchies catholiques, l'union du trône et de l'autel garantit la survie de la couronne. La bénédiction divine est un gage de supériorité des dynasties d'une part, et de pérennité voire d'immortalité de l'autre, situation que les citoyens acceptent et respectent en vertu de son caractère sacralisé. Il est manifeste, et certains événements récents l'ont prouvé, que dès que la monarchie *s'humanise*, dès que les familles royales perdent leur aura innée et lorsqu'elles s'exposent, comme le commun des mortels, aux aléas de la vie matérielle, elles mettent en danger la légitimité de leur continuité³⁶⁷. Dans le cas qui nous occupe, les activités des souverains si *terre-à-terre*, si *humaines* s'entourent d'une forme de merveilleux, de magie, d'irrationnel nécessaire à la survie de leur prépondérance sur la population. Sans cette part de mystique, la couronne risquerait de voir son autorité menacée. Ceci pourrait expliquer que l'on décrive la reine - et en particulier son rôle pendant la guerre - comme une figure surhumaine aux qualités hors norme qui la rapprochent d'une véritable sainte, désignée par Dieu pour répandre le Bien sur ce coin de terre qu'est la Belgique. L'analyse lexicale révèle une tendance à

³⁶⁴ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁶⁵ VAN YPERSELE, 2006 : 317-318.

³⁶⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁶⁷ Cfr l'article de Josep Ramoneda dans *El País* « Monarquía y visibilidad », 15 novembre 2007.

utiliser des mots accentuant une image éthérée tandis que se multiplient les allusions au phénomène surnaturel d'apparition virginale, en concordance avec la tradition catholique : « **sa bonté proverbiale la fit apparaître dans les hôpitaux** »³⁶⁸, « **Elle n'apparaît que lorsque le canon se tait et quand, dans les bataillons, on compte ceux qui survécurent à l'assaut** », « **Notre gracieuse reine est un ange de charité** »³⁶⁹ ou encore « **elle glisse d'hôpital en hôpital, d'ambulance en ambulance** »³⁷⁰ comme une présence insaisissable et pourtant si efficace. Déjà avant l'éclatement au grand jour de son don d'elle-même, « **elle était devenue l'ange protecteur et béni des enfants, des vieillards, des malades...** »³⁷¹, telle la gardienne spirituelle de la Patrie.

Un manuel de 1929 rappelle cette prédestination due à l'étymologie de son prénom : « **De son vrai nom, elle s'appelait Élisabeth, ce qui signifie élue** »³⁷². Élisabeth de Belgique s'inscrit dans une tradition de reines-saintes qui s'était interrompue à la Renaissance. Bien qu'il ne fût jamais question d'une quelconque béatification, certains points communs, au-delà du nom, unissent celle-ci à deux reines-saintes homonymes qui l'ont précédée³⁷³. La première est Élisabeth de Hongrie (1207-1231 ; canonisée en 1235)³⁷⁴ qui, après la mort de son mari lors d'une croisade, décide de consacrer sa vie aux pauvres sous l'auspice des Franciscains. Comme la reine de Belgique, elle fera construire un hôpital. La seconde est sa petite-nièce, Élisabeth (ou Isabelle) de Portugal (1271-1336,

³⁶⁸ CAULIER, 1927 : 61-62.

³⁶⁹ HERMANN, *ca.* 1920b : 94.

³⁷⁰ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁷¹ MICHIELS, 1929 : 136.

³⁷² MICHIELS, 1929 : 134.

³⁷³ L'homonymie, le lien de parenté et la proximité temporelle entre les deux Élisabeth médiévales ont entraîné quelques confusions quant à la responsabilité de l'un ou l'autre miracle, que la postérité ne sait pas toujours très bien à qui attribuer (*Cfr* entre autres, SAN VICENTE, A. (1995) *Isabel de Aragón. Rainha Santa de Portugal*. Zaragoza : Institución « Fernando el Católico », p. 79)

³⁷⁴ Un ouvrage en plusieurs volumes publié à l'occasion du 700^e anniversaire de la construction de l'église consacrée à Sainte Élisabeth à Marbourg, explique entre autres choses le renouveau du culte à la reine hongroise au XIX^e siècle, où le « miracle des roses » est reconnu comme un motif médiéval allemand et où l'iconographie de la reine-sainte, notamment sous forme de peinture monumentale dans des bâtiments civils, « correspond à la conception officielle de l'histoire que l'illustration d'événements historiques utilise pour manifester ses propres idéaux et ses revendications nationales concrètes. » (RECHBERG, B (1983) *Die heilige Elisabeth in der Kunst – Abbild, Vorbild, Wunschbild*. Marburg, pp. 136-137; c'est nous qui traduisons)

canonisée en 1625), connue sous le nom de « Rainha Santa »³⁷⁵. Originnaire d'Aragon, elle épouse le roi du Portugal et émeut la cour par sa dévotion et son inclination constante envers les plus démunis. Son mari et son fils ayant décidé de s'affronter sur le champ de bataille, elle apparaîtra deux fois pour les séparer, hissée sur un immaculé cheval blanc et brandissant une croix. À la mort de son époux, elle endosse les habits franciscains et consacre le reste de sa vie aux pauvres.

Outre la clameur populaire qui semble indéniable (« **L'Univers entier voulut acclamer le Roi-héros et la Reine-infirmière [...]. Jamais un roi, jamais une reine n'ont été fêtés, acclamés comme ils le furent.** »³⁷⁶), quels sont les éléments aptes à élever Élisabeth au rang de reine-sainte dans les mentalités collectives ? Comme le veut la doctrine franciscaine qu'ont suivie les deux béates mentionnées ci-dessus, elle aurait renoncé à ses propres besoins et se serait dépouillée de ses biens pour venir en aide aux plus démunis, comme suggéré en 1929 : « **elle donna le sublime exemple du sacrifice complet de soi-même. [...] Elle sacrifia une grande partie de sa fortune personnelle** »³⁷⁷ Pour ce même ouvrage, elle pourrait même avoir réalisé des miracles car « **non seulement ses mains bienfaitantes et douces soulageaient les misères qu'elle découvrait [...] mais ses paroles, son sourire reconfortaient l'âme endolorie de ceux que le malheur avait atteint.** »³⁷⁸ Dans cet extrait de 1935, tiré d'un poème, les mains royales encore sont investies d'un don, comme si leur simple imposition servait à apaiser la douleur extrême des mourants : « **Tu caressais nos petits gars/Qui s'endormaient dans tes deux bras/En attendant la délivrance !** »³⁷⁹ En zone de guerre, aux côtés de son mari combattant, elle ne craint pour sa vie et se déplace en toute simplicité, « **sans escorte, sans suite** »³⁸⁰, comme si elle se croyait immortelle ou, du moins, comme si la mission qu'elle accomplissait valait plus que sa propre vie : « **Dédaignant le danger, elle pénétrait dans les endroits les plus exposés, les plus dangereux.** »³⁸¹

³⁷⁵ Cf. CANTERO, P. (1971) *Santa Isabel, Reina de Portugal*. Zaragoza: Diputación Provincial, 57 p.; GALLEGRO, J. (1958) *Santa Isabel y San Jorge. Reflexiones sobre la iconografía de la Reina Santa y el Caballero a lo Divino*. Zaragoza: Institución "Fernando el Católico", 28 p.

³⁷⁶ MICHIELS, 1929: 140.

³⁷⁷ MICHIELS, 1929: 139.

³⁷⁸ MICHIELS, 1929 : 136.

³⁷⁹ WEICKER, 1935 : 20-21

³⁸⁰ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁸¹ MICHIELS, 1929: 139.

Parallèlement à la vision chrétienne, le livre de M^{me} Michiels, *Contes à René, 3^{ème} livre de lecture* (1929) dont il a été question à plusieurs reprises, fait aussi allusion à une espèce de version païenne de la sainte où, dès avant la guerre, la reine « **voulait semer le bonheur sur son passage, telle une fée bienfaisante.** »³⁸² Cette image, plus adaptée aux mentalités enfantines, est en concordance avec le récit de sept pages proposé par l'auteure, qui fait d'Élisabeth une véritable héroïne de conte de fées. Tous les ingrédients sont réunis pour que la vie de « **Princesse Myosotis** » soit perçue par les jeunes lecteurs comme une fable³⁸³, à commencer par le début : « **Il était une fois, dans un pays lointain, une princesse si intelligente et si douce qu'elle en avait conquis tous les cœurs...** » Il ne manque ni l'amour en la personne du « **Prince Charmant, qui était destiné à porter la couronne royale à la mort de son vieil oncle** », ni le drame qui vient briser ce bonheur parfait et offrir à la « **princesse Myosotis** » l'occasion d'entrer dans la légende vivante grâce à son empathie : « **Le jour de la déclaration de la guerre, les beaux yeux de la Reine Myosotis se voilèrent de larmes [...], les larmes abondantes qu'elle versa [...] jaillissaient de la source d'amour dont tout son cœur débordait pour tous les enfants de son royaume, pour toutes les mères affligées, pour tous les hommes qui allaient souffrir et mourir en défendant leur belle patrie.** »³⁸⁴ Cette immense capacité à assumer le malheur d'autrui est le signe d'une qualité surhumaine, que Propp assimile à un « **objet magique** »³⁸⁵. Cet objet passe à un moment donné dans les contes à la disposition du protagoniste et il lui permettra de mener à bien sa quête. Sans son courage exemplaire, ici « **objet magique** », la reine aurait été incapable de survivre à la dureté de sa mission et aurait échoué dans sa quête de secours aux blessés.

Aux qualités qui font d'elle une sainte viennent se greffer celles qui la proclament comme mère de la Patrie, mère de tous les Belges, « **parce que la plus**

³⁸² MICHIELS 1929: 138.

³⁸³ On pourrait en effet appliquer plusieurs des traits identifiés par Propp dans son célèbre ouvrage, *Morphologie du conte* au récit merveilleux de M^{me} Michiels, comme la présentation d'une situation initiale paisible, l'intervention d'un « **agresseur qui blesse ou cause préjudice à un des membres de la famille** », la famille étant comprise comme la Patrie, « **le héros quitte sa maison** » de son propre chef et se transforme en un héros actif qui est mis à l'épreuve, etc.

³⁸⁴ MICHIELS, 1929 : 138.

³⁸⁵ Cf PROPP, 1981 : 53-54.

simple, la plus maternelle, la plus humble. »³⁸⁶ Les mêmes vertus chrétiennes sont soulignée ailleurs : « **elle est bonne, douce, charitable. Comme une mère, elle adoucit les peines et les misères** »³⁸⁷ Sainte parmi les saintes, l'image de la Vierge-mère est directement invoquée dans le discours relatif à Élisabeth. Ainsi, dans ce livre de lecture destiné à des élèves de 2^e année primaire, on peut lire un poème de J. Calozet, professeur et écrivain belge, principalement auteur de poésie dialectale, dédié « **À la Reine** ». On retrouve la reine au chevet des mourants qui voient en elle la figure maternelle par excellence : « **Tu soutenais nos petits gars/ Qui murmuraient « maman » tout bas,/ En se tordant dans leurs souffrances !** » Et même « **les mamans des petits gars/ T'appellent mère des soldats,/ Ange d'amour et de clémence !** »³⁸⁸ Le transfert entre la mère biologique et la mère spirituelle s'opère dans ces situations extrêmes où seul demeure l'espérance de salut alors que « **des lèvres murmurent le mot qui résume toute la tendresse humaine, le mot qu'on retrouve au plus profond de la détresse et qui trouble les cœurs les plus farouches : maman...** »³⁸⁹ Entrée dans la légende le 4 août 1914, la reine Élisabeth se présente essentiellement dans les textes scolaires sous un triple aspect : Vierge Auxiliatrice aux côtés de son mari, Vierge à l'enfant, mère de tous les Belges et enfin, reine-sainte, sacrifiée pour la sauvegarde de sa Patrie. Sa trace mémorielle pour les jeunes générations doit se commuer en une dévotion éternelle : « **Chers enfants, quand vous contemplez le portrait de la Reine Elisabeth de Belgique, pensez que les siècles n'effaceront jamais la splendeur de son nom auréolé de gloire, la superbe beauté de sa vie d'épouse, de mère, de reine exilée.** »³⁹⁰

4.2.5. Le calvaire des villes

Barthes disait que tout peut être mythe « car l'univers est infiniment suggestif. »³⁹¹ Dans le contexte de la Grande Guerre passée prisme de la littérature scolaire, on ne peut que constater la présence de villes héroïsées et en ce sens, mythifiées. À l'instar de l'ensemble de la population, les villes ont souffert le conflit.

³⁸⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁸⁷ HERMANN, *ca* 1920a : 30.

³⁸⁸ WEICKER *et al.*, 1935 : 20-21.

³⁸⁹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 283-284.

³⁹⁰ MICHIELS, 1929 : 140.

³⁹¹ BARTHES, 1957 : 194.

Que signifie la guerre pour les zones urbaines ?³⁹² Une destruction de leur patrimoine immobilier d'abord, puisque des échanges de projectiles d'artillerie s'y produisent. Parmi les villes martyres, il en est une qui ressort en raison de ses tristes records : 500.000 morts lors des trois grandes batailles que connaîtra la ville du Westhoek, dans son fameux « saillant », entre 1914 et 1918. Le gaz moutarde, utilisé pour la première fois en 1917, se dénomme également ypérite, en référence à la ville éponyme. Symbole par excellence de la résistance – Ypres n'est restée qu'une seule journée aux mains des ennemis – la ville est aussi le symbole de la destruction, incarnée dans celle de ses emblématiques Halles, qui « **étaient l'expression la plus émouvante et la plus vraie de la gloire du passé flamand** »³⁹³, comme l'affirme Pierre Nothomb³⁹⁴. Le texte décrit la splendeur du bâtiment, « **le plus beau monument civil** », comme « **la cathédrale de Reims était le plus beau bâtiment religieux de l'Europe** », ce que « **les Allemands [...] savaient bien en le détruisant.** » Témoin de l'attaque à l'obus du centre de la ville, perpétrée après que les Allemands ont perdu une bataille importante, Pierre Nothomb décrit les décombres, le gouffre, le vide, qui contraste tant avec la majesté de l'édifice vieux de plusieurs siècles. Après avoir pénétré dans l'église Saint-Martin elle aussi détruite, Nothomb conclut par une note d'espoir : « **J'ai su que les barbares détruisaient ce pays, le torturaient dans ses pierres et dans sa chair, mais qu'ils n'en auraient jamais l'âme...** »³⁹⁵

Le non-respect pour les monuments historiques dont font preuve les Allemands est à nouveau la cible de cet extrait suivant, signé du journaliste et critique littéraire belge Paul Prist, dans un livre de lecture de 1930. On y lit que « **cette ville que les siècles n'avaient osé toucher, le déchaînement moderne l'a jetée bas, l'a remuée jusque dans ses entrailles, l'a trouée de part en part.** »³⁹⁶ Le texte se clôt avec la proclamation de la ville comme bastion de l'endurance : « **Dans la plaine des**

³⁹² Cfr DUBY, G. (dir.) (1983) *Histoire de la France urbaine*, tome 4. Paris : Seuil, « guerres et après-guerres ».

³⁹³ GHEUDE, HONHON, 1938 : 298.

³⁹⁴ Écrivain, et homme politique belge (1887-1966), Pierre Nothomb appartient à l'illustre famille du même nom. Catholique, il participe à la propagande belge et est attaché au gouvernement belge en exil pendant la guerre (il est secrétaire de Carton de Wiart). À l'issue de celle-ci, il s'imposera comme un des acteurs majeurs du courant nationaliste catholique. Il a laissé à la postérité de nombreux écrits politiques et littéraires.

³⁹⁵ GHEUDE, HONHON, 1938 : 298-300.

³⁹⁶ FURNÉMONT, 1930 : 52-53.

Flandres, où les flots de l'envahisseur se succédaient sans relâche, Ypres fut pendant quatre ans le rocher inébranlable ». Cette métaphore marine n'est pas gratuite. En effet, il faut rappeler qu'Ypres est située à quelques dizaines de kilomètres de la côte de la mer du Nord et qu'elle occupe une position stratégique pour bloquer l'avancée des Allemands vers la Manche. De plus, dans le but de freiner la progression de l'armée ennemie, la plaine de l'Yser est inondée à la fin octobre 1914. Plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau de mer sont déversés sur les polders ; une unité de « sapeurs-pontoniers » spécialement créée à l'occasion veillera à conserver l'inondation pendant toute la durée du conflit³⁹⁷. Par ailleurs, le rocher, c'est-à-dire la pierre, c'est ce qu'il reste des magnifiques bâtiments de la ville détruits par les obus allemands.

Après l'armistice, de nombreuses réflexions ont surgi : faut-il reconstruire à l'identique ou imaginer de nouveaux modèles, faisant table rase des souvenirs meurtris ?³⁹⁸ Partout en Europe, c'est la tendance à la reconstruction qui semble primer³⁹⁹, ce qui sera aussi le cas à Ypres. La triste homologe d'Ypres en France, c'est Reims et sa cathédrale « **qui semblait plus haute et plus imposante dans son isolement tragique de ruine.** »⁴⁰⁰ Désormais seule, elle se dresse encore au milieu d'un amas de décombres, comme le narre un texte publié dans le même manuel de 1930, qui propose au total neuf récits brefs relatifs à la guerre. Signé Roland Dorgelès, le dernier d'entre eux est limpidement intitulé « En pays dévasté ». Il met à nouveau l'accent sur le décor de désolation et de destruction que retrouvent les soldats rentrant au pays : « **Les rares maisons restées debout avaient des airs hagards, avec leurs fenêtres béantes comme des yeux crevés. Et de grandes balafres par où le ciel passait.** »⁴⁰¹ On observe la personnification des composantes internes de la ville – les maisons – qui possèdent un regard, signe univoque de la vie

³⁹⁷ Cfr *In Flanders Fields*, 2001 : 13.

³⁹⁸ L'autre éventualité, celle de conserver les vestiges des bâtiments détruits, n'a guère fait d'émule. À propos d'Ypres, Jules Coomans, architecte, disait en 1917: « Pourrait-on concevoir qu'après la destruction de nos édifices communaux on nous propose, pour consolation, la conservation des ruines accumulées ? Ceux qui préconisent cette solution se rendent-ils bien compte qu'ils semblent aimer le malheur dans lequel la guerre nous a plongés, et n'avoir aucune pitié de nos maux » (in : *In Flanders Fields*, 2001 : 64).

³⁹⁹ Contrairement aux tendances observées après 1945 où l'on bâtit plutôt du neuf, tant du côté allié qu'allemand.

⁴⁰⁰ FURNÉMONT, 1930 : 28.

⁴⁰¹ FURNÉMONT, 1930 : 29.

malgré leur piteux état, et qui portent les stigmates de l'attaque ennemie comme autant de signes de leur martyre.

Une ville en guerre peut également être une ville occupée par l'ennemi. « Alors, parce qu'elle contient les édifices administratifs, les casernes, les points d'intérêt stratégique, c'est elle qui a par nature le contact le plus intime avec l'occupant et qui en subit les principales pressions. »⁴⁰² Or nous n'avons relevé aucune description du quotidien de l'occupation allemande. Pourtant, on sait que la Belgique a énormément souffert pendant cette longue période de privation de libertés, d'incertitude et de restriction en tout genre. Aucun secteur économique ne fonctionnait et, sans pratiquement agriculture ni industrie, les habitants étaient grandement dépendants du Comité national de Secours et d'Alimentation qui organisait l'approvisionnement en vivres. Les États-Unis avaient également mis sur pied leur propre service d'aide, le *Committee for the Relief of Belgium*. Partout, des campagnes de propagande s'organisaient pour la *brave little Belgium*. Pourtant, aucune mention n'est faite ni de la faim ni de la vie quotidienne en territoire occupé. En extrapolant le modèle du schéma narratif canonique avec ses trois épreuves et en l'appliquant à la population belge qui vit sous l'occupation, on constate que celle-ci ne peut pas avoir accès à l'*épreuve qualifiante*, à savoir celle qui lui donnerait les moyens d'agir⁴⁰³. Partant, elle ne peut atteindre ni l'*épreuve décisive* ou principale, ni l'*épreuve glorifiante* qui représenterait la reconnaissance publique de ses actes. En d'autres termes, cette distribution narrative qui est celle qui « donne sa véritable dimension humaine, tout leur sens, aux actions remarquables accomplies »⁴⁰⁴ ne peut s'appliquer aux Belges sous l'occupation. En conséquence, ceux-ci ne peuvent être considérés comme des personnages narratifs, ce qui pourrait expliquer leur absence, à l'exception d'un texte publié en 1938, intitulé « L'occupation ». Notre théorie de la non-héroïsation des populations occupées semblerait être confirmée par le contenu de ce texte, où les jeunes lecteurs sont directement apostrophés. On leur recommande d'interroger les témoins de cette période, comme s'il était nécessaire de procéder à un effort de mémoire auprès des survivants qui, s'ils peuvent être contactés, n'appartiennent donc pas aux modèles intouchables : « **Ensuite, commença la douleur de l'occupation. Faites-vous**

⁴⁰² DUBY, 1983 : s.p.

⁴⁰³ COURTÈS, 1991 : 98.

⁴⁰⁴ COURTÈS, 1991 : 99.

redire toutes les atrocités qui furent alors commises ». Le texte se poursuit sur des informations plus prosaïques : « **Puis, vinrent l'ère des vexations de tous les jours, la suppression de toutes nos libertés, les mesures cruelles ou mesquines, les réquisitions (...), les amendes, les déportations des chômeurs, qui refusaient de travailler pour l'ennemi !** » pour revenir fermer le cercle en insistant sur le devoir de souvenir auprès des victimes de la guerre : « **Et cela dura plus de quatre ans ! Ah ! demandez à ceux qui ont vécu les étapes de ce calvaire de vous les raconter, chaque fois que vous en aurez l'occasion.** »⁴⁰⁵

En revanche, on insiste sur la solidité dont font preuve les villes, conçues comme des ensembles homogènes. Chronologiquement, la première cité à tenir tête à l'ennemi est Liège, que glorifie cet extrait d'Henry Carton de Wiart : « **Malgré tout, cette Cité ne veut point mourir. Ou, si elle y consent, elle entend du moins vendre chèrement sa vie** »⁴⁰⁶. Suit Anvers avec Léo Somerhausen⁴⁰⁷, l'auteur de *Proses et poèmes écrits au front, 1914-1918*, publié en 1921 : « **Anvers ! Anvers ! bastion du nord [...] Anvers, dont les deux syllabes claires vibraient d'espoir, le réconfort. Nous te nommions l'arche sainte** »⁴⁰⁸, dont la perte marquera le repli vers la côte (« **Les Flandres seront notre bouée. En marche, en marche vers la mer** »), vers Ypres, que célèbre le même manuel de 1930. « **Ici, dans cette vieille cité des Flandres, tout envahie de souvenirs et de gloire passée, se réalisa un des plus gigantesques efforts de la résistance.** »⁴⁰⁹ Comme dans cette citation, le mot *résistance* s'affiche partout, dans tous les textes relatifs aux prouesses des villes, comme au début de ce chapitre lorsqu'il était question de la réaction de tout un pays. La réaction des villes est à nouveau présentée comme la lutte d'un David contre un Goliath : « **Contre leurs cyclones de fer... que peuvent des poitrines de chair, que peut le courage d'une race ?** »⁴¹⁰ Les Belges ne peuvent exposer que leur valeur contre la puissance matérielle des Allemands, dépourvus eux de toute humanité. Du fait de leur exemplarité et du parallélisme qu'il est possible d'établir,

⁴⁰⁵ COURTOIS, 1933 : 181.

⁴⁰⁶ FURNEMONT, 1930 : 55

⁴⁰⁷ Le nom de L. Somerhausen figure inscrit au Panthéon à Paris, à côté d'un grand nombre d'écrivains « morts au champ d'honneur ». À ne pas confondre avec Luc Somerhausen, journaliste belge. Arrêté et déporté pendant la deuxième Guerre Mondiale, il est l'un de deux survivants de la seule loge maçonnique ayant été active dans un camp de concentration allemand.

⁴⁰⁸ FURNEMONT, 1930 : 24.

⁴⁰⁹ FURNÉMONT, 1930 : 52-53.

⁴¹⁰ FURNÉMONT, 1930 : 24.

on trouve aussi des textes concernant « La bataille de la Marne »⁴¹¹ ou « Le martyr de Reims, mai 1917 »⁴¹².

4.2.6. Les récits guerriers

Dans l'ensemble des récits guerriers, ceux relatifs au front dominant. Une distinction radicale s'opère dès le début de la guerre entre l'arrière et le front⁴¹³. Car même si le reste du pays doit subir une occupation (contrairement à la France, par exemple, dont la plupart du territoire demeure libre), les dangers auxquels la population civile se trouve exposée n'ont rien de comparable avec l'enfer des tranchées⁴¹⁴. Le tableau du front dressé par certains auteurs que reproduisent les ouvrages scolaires est effarant. Ainsi, Olympe Gilbart, journaliste, écrivain et homme politique liégeois, décrit l'univers du front qu'il découvre après l'armistice, où les cinq sens sont malgré eux mis en éveil. Il évoque l'eau, la boue, le sang ; « **une telle vision affole l'âme** », écrit-il. Entre deux combats, la vie quotidienne dans ce monde quasi souterrain n'est guère plus rassurante. Les ennemis de ceux qui vivent « **au milieu des marécages désolés** » sont alors « **la pluie, le vent et la tempête** », auxquels s'ajoutent l'inquiétude légitime « **sur le sort de ceux qui étaient restés au pays sous la tyrannie impitoyable de l'ennemi** ». Même si l'on ferme les yeux pour ne pas voir l'horreur, il est impossible de rester sourd face au « **miaulement des obus, [au] crépitement des mitrailleuses** ». Toutes ces souffrances endurées par les soldats des tranchées « **pour nous garder intact ce lambeau de patrie qu'ils défendaient avec tant de vaillance et d'abnégation** »⁴¹⁵ en font d'eux de véritables modèles.

Plus lyrique, le texte suivant celui de Gilbart dans ce florilège appartient au poète belge A. Giraud (1860-1929). Il fait appel à l'étymologie de ce court fleuve – Yser signifie *fer* en néerlandais – qui contient toute la symbolique ténacité de « **ce lambeau de terre sacrée [...] auquel se crispaient, toute notre volonté de vivre et**

⁴¹¹ DEFOIN, 1933 : 144-145.

⁴¹² FURNÉMONT, 1930 : 28. Le texte est signé SEM.

⁴¹³ Cf. NOUSCHI, A., AGULHON, M. (1974) *La France de 1914 à 1940*. Paris : Fernand-Nathan (coll. Université, information, formation. Histoire), p. 9-11.

⁴¹⁴ Cette situation est sensiblement différente de celle de la seconde guerre mondiale, où les bombardements ennemis représenteront une menace permanente.

⁴¹⁵ GHEUDE, HONHON, 1938 : 296.

toute notre certitude de vaincre »⁴¹⁶, comme le décrivait Henri Carton de Wiart dans cette même anthologie. Pour Giraud et dans un esprit marqué par la religiosité, ce fleuve est à la fois « **l'auteur et le lieu du miracle** » ; il est supposé devenir le « **tabernacle** » de l'âme des soldats qui ont péri sur ses rives et être « **célébré dans les races nouvelles** ». De manière prémonitoire, le poème se termine sur cet avertissement, où les eaux de l'Yser rappellent celles du Jourdain : « **Et si le conquérant menace encore nos villes,/Au tocsin des beffrois qui les appelleront,/Nos conscrits de vingt ans, les yeux graves, viendront/Pour préparer leur cœur aux épreuves viriles,/Baptiser de ton eau leurs lèvres et leur front !** »

S'agissant des premiers combats, ceux de l'été 1914, on découvre des récits sur la résistance de Liège, comme dans cet exemple signé P. De Groote, aumônier liégeois pendant la guerre : « **Hâtivement, je parcours le champ de bataille. Quel abominable tableau ! Autour des tranchées, des cadavres belges et allemands sont amoncelés et forment des parapets de trois mètres de haut. [...] Avec un dévouement admirable, les infirmières transportent les blessés [...] Sur le sol raviné, creusé, tourmenté, se dressent des amoncellements de choses sombres horribles, terrifiantes...** »⁴¹⁷. Ou encore celui-ci de M. Beerblock, « publiciste français », qui narre l'attaque du fort de Loncin et l'explosion de la réserve d'explosifs suite à la chute d'un obus : « **D'affreux mutilés appellent « Mon commandant ! » ou « Mijn kommandant ! » Certains sont debout, pris entre des blocs dont il sera impossible de les dégager [...] Loncin, le courage, le droit dressé contre la force, l'idée dressée contre la matière... Loncin, l'immortalité !** »⁴¹⁸ Dans ces récits, le ton dominant appartient au tragique. Ils ont en commun offrir des images fortes, dont l'impact dans les jeunes esprits sera probablement très fort.

4.2.7. Le retour à la normalité

L'armistice est signé à Rethondes le 11 novembre. L'armée belge a largement contribué à la victoire finale et ses pertes humaines aux cours des combats sont

⁴¹⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 278-280.

⁴¹⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 288-294.

⁴¹⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 294-295.

élevées. On sait aujourd'hui que le premier conflit mondial a entraîné la mort de plus de 9 millions de personnes, civils et militaires confondus. Le discours scolaire se montre discret à ce sujet. Seul un texte confronte le jeune lecteur à la dure réalité mathématique : « **Il faut environ deux heures pour voir défiler 20.000 hommes. Il faudrait cent quatre-vingts heures, c'est-à-dire sept jours et demi pour voir défiler les Français morts à la guerre. Il faudrait dix fois plus de temps pour faire défiler tous les morts de la guerre, donc septante-cinq jours ou deux mois et demi.** »⁴¹⁹ Sans doute l'euphorie de la paix enfin retrouvée permet-elle d'oublier momentanément ces longues années de drame. À propos de cette fameuse journée de liesse du 11 novembre 1918, Marie Beck, réfugiée belge à Lisieux, raconte : « Les gens couraient tous ensemble sur la place. Il y avait foule. C'était une vraie kermesse. [...] Les cafés étaient plus que pleins. Ils ont gagné une belle fortune ce jour-là. Et on a chanté ! »⁴²⁰ Le territoire libéré est le théâtre de nouvelles démonstrations de patriotisme et personne ne met en doute le sentiment sincère de tous les Belges : « **Au lendemain de l'épouvantable secousse de la grande guerre, après les catastrophes terribles dont la Belgique fut l'innocente victime, peut-il se trouver un seul de ses fils qui ne veuille calmer la douleur de la mère-patrie et chercher à cicatriser ses plaies ?** »⁴²¹ Et le fait que le pays ait survécu à l'ennemi prouve que la fameuse âme belge existe⁴²².

Le retour à une vie libre signifie aussi que rentrent chez elles plusieurs catégories de personnes qui avaient dû quitter le territoire national. Ovationnés par les foules, les soldats du front de l'Yser retrouvent leur famille, leur village : « **Ce sont nos troupes héroïques, / Nos petits pioupious de l'Yser, / Dont nos tumultes frénétiques / Acclament le courage fier.** »⁴²³ Comme il est désormais habituel dans la dialectique relative à la guerre, l'héroïsme des soldats est supposé avoir transcendé les limites étroites du pays pour atteindre l'universel, là où « **Le monde, empli de votre gloire, / Exalte vos exploits récents.** » À l'image des plus grands d'entre les hommes, ils sont modestes et humbles, malgré la reconnaissance qui leur est offerte : « **Vous qui passez, simples et calmes, / Salut, ô nos frères**

⁴¹⁹ FRENAY, FERON, JANSSEN, *ca.* 1922 : 351.

⁴²⁰ *In Flanders Fields*, 2001 : 63.

⁴²¹ PIERLOT, 1923 : 210.

⁴²² STENGENS, GUBIN, 2002 : 187.

⁴²³ COURTOIS, 1933 : 183-184. Le texte est signé Auguste Vierset (1864-1952), écrivain namurois et professeur à l'école moyenne, auteur principalement d'œuvres en langue dialectale.

vallants !/L'Histoire vous offre ses palmes,/Nous, nos pauvres cœurs défaillants. » Le poème se termine sur une note qui apparaît comme un autre élément partagé du discours sur la guerre : le sacrifice ne peut être vain et leur vaillance doit se perpétuer dans les plus jeunes générations : « **Et puissent vos vertus revivre/Dans l'âme des petits enfants !** »

Mais passée l'euphorie des premières semaines, le constat est grave. De nombreuses maisons ont été détruites, la plupart des installations industrielles sont endommagées. Après avoir été les défenseurs du territoire, les combattants du front – avant la guerre ouvriers, artisans ou étudiants – participent maintenant à la tâche de reconstruction. C'est leur manière de prolonger l'engagement patriotique : « **Les soldats survivants [...] ont repris l'outil abandonné [...] ils ont aidé à reconstruire les villes, les usines détruites, si vite, qu'aujourd'hui, on a peine à le croire. En quelques années, tout fut ranimé [...] Le travail renaissait, malgré tout, victorieux.** »⁴²⁴ En effet, si la politique intérieure se caractérise par une forte instabilité de 1920 jusqu'à la moitié des années 1930, entre autres due à l'introduction en 1919 du suffrage universel⁴²⁵, l'économie du pays se redresse rapidement. Sa restauration est terminée autour de 1924, année à partir de laquelle et jusqu'au krach de 1929, la production industrielle et le commerce ont le vent en poupe. On voit apparaître le message d'un mouvement commun et solidaire, où chacun œuvre en faveur du développement de son pays : « **Bientôt, tu auras ton rôle dans le labeur général et je suis sûr que tu l'accompliras dignement. Tu as, du reste, assez d'exemples autour de toi.** »⁴²⁶ Parmi les autres catégories de ceux qui rentrent au pays, il en est une pour qui la situation se révèle particulièrement pénible, les « exilés ». Ces grands absents du déroulement de la guerre apparaissent, quand on aborde la problématique de l'après-guerre, dans des termes plutôt complaisants, comme ceux employés par Roland Dorgelès, dans un ouvrage scolaire de 1930 : « **Les sinistrés n'avaient rien, ne savaient rien. On attendait. Tous, en arrivant, étaient pareils à des émigrants qui débarquent dans des terres**

⁴²⁴ FRENAY, FERON, JANSSEN, *ca.* 1922 : 351-352.

⁴²⁵ La classe ouvrière n'a pas ménagé ses efforts pendant la guerre et, à l'issue de celle-ci, elle se trouve en effet en position de force pour exiger des satisfactions politiques et socio-économiques qui se manifestent notamment dans la modification des lois électorales.

⁴²⁶ FRENAY, FERON, JANSSEN, *ca.* 1922 : 351-352.

lointaines. C'était pour eux une vie nouvelle qui commençait. La confiance leur durcissait les bras, ils voulaient tout de suite se mettre à l'ouvrage. »⁴²⁷

Il ne faudrait pas oublier non plus que de nombreux jeunes qui arrivaient au front en 1914 étaient animés autant par des sentiments personnels que par des motivations strictement patriotiques. Pour rien au monde, ils n'auraient voulu manquer ce grand rendez-vous qu'est la guerre, là où l'on devient un homme et où l'on mène une lutte sacrée contre des barbares impies. Ils sous-estimaient l'enfer qui les attendait et ignoraient que les règles du jeu de la guerre allaient évoluer avec celle-ci. Pour certains de ces jeunes chevaliers des temps modernes, un étrange mélange d'ambition sportive et de charité chrétienne leur faisait même espérer une mort glorieuse, perpétuant de la sorte la tradition chevaleresque héritée de leurs aïeux. Pour certains, le contenu de leurs bagages révèle leur univers mental où sabres et distinctions patriotiques d'un autre temps côtoient les bibles et les carnets de prières. Dans le discours de l'après-guerre, ces conceptions ne sont pas encore balayées et l'on y célèbre encore la mort glorieuse pour la patrie. À côté de certains arguments pacifistes, on y observe même un regain de militarisme et un patriotisme exacerbé, qui ne cache pas son exhortation à l'engagement militaire : **« Il faut que tout Belge soit bon citoyen et bon soldat, afin d'être prêt en cas d'invasion du pays : on l'a bien vu en 1914. Le lâche, qui tremble devant l'ennemi, qui se cache ou se sauve peut-être quand sonne l'appel aux armes, qui va jusqu'à s'expatrier pour échapper au service. »⁴²⁸** Dans ce même ouvrage, il est précisé que la tâche de préparation patriotico-militaire incombe à l'école qui a la charge de former de bons citoyens, prêts à faire face le cas échéant de nouvelles menaces : **« Il faut qu'un pays, s'il veut être à même de se défendre, fasse l'éducation de ses soldats. [...] Si l'ennemi savait qu'il ne rencontrerait que des hordes de citoyens, non éduqués, non préparés et incapables de résister au plus petit choc, c'en serait vite fait d'un pays. Il en a toujours été de même dans toutes les nations civilisées. »⁴²⁹** Cette dernière phrase laisse deviner une certaine précaution oratoire. Peut-être vise-t-elle à devancer d'éventuels reproches, sachant que cette argumentation est proche de l'attitude que les alliés reprochaient aux instituteurs allemands en 1914, que l'on accusait d'avoir créé un sentiment revancharde et d'avoir contribué à exacerber la

⁴²⁷ FURNÉMONT, 1930 : 28-29.

⁴²⁸ PIERLOT, 1923a : 175.

⁴²⁹ PIERLOT, 1923a : 174.

cruauté des Allemands. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'à travers leurs lectures, les jeunes générations sont appelées à récolter et à perpétuer l'héritage des braves soldats qui ont combattu pour leur pays. Certains ordres du « maître » dans des dialogues fictifs ne prêtent aucunement à confusion : « **Formons un beau cortège et que tout le monde puisse dire en nous voyant : 'Voilà les futurs défenseurs de la patrie!'** »⁴³⁰

4.2.8. Culte du souvenir

Dès la signature de l'armistice, les célébrations puis les commémorations vont se succéder. Dans l'extrait suivant, les écoliers sont amenés à assister aux obsèques du capitaine Maurice, « **engagé volontaire à dix-huit ans, après avoir terminé sa rhétorique [sic], tombé au champ d'honneur à Houthulst** » : « **Oui, Monsieur, chapeaux bas, fronts courbés, inclinons-nous devant nos héros, devant nos martyrs. Ils nous ont sauvé de la barbarie, [...] ; ils nous ont défendu et sauvé l'honneur de la patrie.** »⁴³¹ Le fait de préciser que Maurice venait de terminer sa rhétorique n'est pas innocent. En effet, cette année correspond en Belgique à la dernière de l'enseignement secondaire, dans un cycle de 6 ans. Or peu d'enfants avaient alors la possibilité de poursuivre leur formation au-delà des études primaires et encore moins d'arriver à conclure le cycle secondaire. Le jeune Maurice faisait donc partie de ces rares privilégiés. Selon Stengers, « l'élan d'août 1914, concrétisé par près de 30.000 engagements volontaires, sert généralement de baromètre au patriotisme des jeunes hommes adultes. Le mouvement dépassa les clivages sociaux et philosophiques. Ce fut aussi, pour la noblesse belge, une heure de gloire où elle renoua avec sa vocation militaire d'ancien régime. »⁴³²

Les instances éducatives de l'après-guerre assument de bon gré la mission qui leur incombe. Pierlot, inspecteur de l'enseignement et auteur de plusieurs manuels que nous avons cités, écrit que « **le Culte du souvenir fait partie de l'éducation. Le petit enfant qui nous est confié pendant les années de ses plus vives émotions, c'est le citoyen, c'est la citoyenne de demain, et c'est nous, instituteurs et institutrices, qui avons la noble mission de le préparer aux plus hautes**

⁴³⁰ PIERLOT, 1923a : 175.

⁴³¹ PIERLOT, 1923a : 172.

⁴³² STENGERS, GUBIN, 2002 :166.

destinées !... Ne l'oublions jamais ! »⁴³³ Cette déclaration de principe résume bien le rôle supposé être joué par les instituteurs quant à l'éducation patriotique des enfants. Aimer sa patrie, c'est d'abord accepter de se battre pour elle, au risque de sa vie⁴³⁴. Le sacrifice suprême pour le pays doit apparaître comme un acte spontané, mais aussi comme une tâche généreuse, qui mérite la reconnaissance des compatriotes présents et futurs. Partant, il est impératif pour les autorités en place d'établir et de diffuser toute une série de messages visant à provoquer une réaction d'adhésion massive à la patrie, dont le corollaire puisse être, en temps critiques, le sacrifice pour sa sauvegarde.

L'école appartient évidemment à ces vecteurs de diffusion par l'image, la parole, les rituels ou les commémorations. Si les auteurs d'avant 1918 pouvaient encore se permettre une certaine réserve dans l'exhortation à la guerre, en raison de la neutralité (bien que, dans les faits, le militarisme ambiant ne laissait que peu de marge au pacifisme), l'expérience de la Grande guerre a bien prouvé qu'il valait mieux être préparé à toutes les éventualités. Dans cette optique, on comprend mieux la portée symbolique de l'article 21 de la loi scolaire de 1919, qui stipule que « L'instituteur [...] ne néglige aucune occasion d'inculquer à ses élèves les préceptes de la morale, de leur inspirer le sentiment du devoir, l'amour de la patrie, le respect des institutions nationales, l'attachement aux libertés constitutionnelles. »⁴³⁵ La circulaire datée du 15 juin 1921, émise par le Ministère des Sciences et des Arts alors en charge de l'enseignement, intitulée « Du Rôle éducatif de l'École primaire », précise, en 47 pages, le sens à donner à cet article 21. D'après le Ministre socialiste Jules Destrée qui signe cette circulaire, « la nécessité de cette réalisation apparaît particulièrement impérieuse au lendemain des épreuves douloureuses de la guerre. Celles-ci nous ont démontré l'importance essentielle du sentiment national. »⁴³⁶ Les conséquences de cette recommandation ne se feront pas attendre et, dès 1923, on trouve ce texte de H. Depester⁴³⁷ affirmant que « **les familles et les maîtres ont l'impérieux devoir de nourrir du fruit des grandes leçons de la guerre, les jeunes âmes qu'ils ont la délicate mission de guider dans**

⁴³³ PIERLOT, 1923b : avant-propos.

⁴³⁴ Cfr CONTAMINE, P., « Mourir pour la patrie », in NORA, 1997 : 1695.

⁴³⁵ ROYAUME, 1921 : 13.

⁴³⁶ ROYAUME, 1921 : 6.

⁴³⁷ Professeur agrégé de l'enseignement catholique et auteur du livre *Les Pionniers belges au Congo* (Tamines : Imprimerie Duculot).

la voie du sacrifice et de l'honneur. »⁴³⁸ Afin de mettre en pratique ces théories, le législateur de 1921 suggère « un plan d'entretiens éducatif ». La circulaire laisse à l'instituteur le libre choix des sujets à développer. Parmi les thèmes éducatifs proposés, on trouve tout un chapitre consacré à l'éducation nationale, divisé en une dizaine de thèmes secondaires, dont l'un est consacré à la guerre 1914-1918. Il contient entre autres les intitulés suivants : *l'agression allemande ; héroïsme des civils en territoire occupé ; la leçon de la guerre : réveil du patriotisme*. Rien n'est laissé au hasard et le vocabulaire utilisé laisse deviner le ton officiellement en vigueur en ce début des années 1920. Henri Carton de Wiart, qui sera premier ministre au sortir de la guerre, encourage les citoyens à respecter un moment de silence scandé du tintement des cloches de tout le pays, tous les 4 août, en souvenir du déclenchement de la guerre et de la « **parjure de l'Allemagne et la réponse de la Belgique, la honte de celle-là et l'honneur de celle-ci. [...]** Ce glas solennel ranimerait dans nos âmes et celles de nos enfants, en même temps que le rappel sacré des héros, des deuils et des ruines, le sentiment de l'union et des sacrifices que la défense de la Patrie continuera à exiger de chacun de nous. » Néanmoins, on remarquera que le ton s'adapte aux circonstances ambiantes et que l'appel au souvenir glorieux de patriotes atteint chez Carton de Wiart une dimension globale : « **Et je crois que l'écho de ces volées serait entendu jusqu'au-delà de nos frontières de terre et de mer comme une sorte de leçon universelle.** »⁴³⁹

Les dernières pages de la circulaire de 1921 sont consacrées à deux exemples concrets d'entretiens. L'un d'entre eux est intitulé « Aimons notre pays ». Une note en bas de page conseille par ailleurs de réserver celui-ci comme dernier entretien de l'année et précise qu'il « devra être conçu comme une synthèse, au point de vue du sentiment, des développements antérieurs. Il pourra prendre une certaine solennité et recourir aux moyens émotifs, par exemple chant en commun de l'hymne national et des airs locaux, visite au mémorial de la guerre, ornementation de la classe avec des drapeaux nationaux, lecture par l'instituteur des noms des victimes de la guerre, les enfants répondant ensemble : « **mort pour la patrie** », etc. »⁴⁴⁰ En dehors du

⁴³⁸ H. Depester dans *Nos Héros et nos Martyrs*, Tamines : Duculot, cité par PIERLOT, 1923a : 202. Hubert Depester était « professeur agrégé » et auteur de quelques ouvrages sur la révolution belge, la colonisation du Congo et la Grande Guerre.

⁴³⁹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 277.

⁴⁴⁰ PIERLOT, 1923a : 40.

cercle restreint de l'école, la mémoire sera présente à travers d'autres éléments, comme les nombreux « monuments aux morts » construits dans la plupart des villes et des villages⁴⁴¹, les plaques commémoratives installées dans les lieux symboliques de la guerre ainsi que dans les institutions chargées de cette mission de souvenir. Cet extrait est, à ce propos, révélateur : « **M. l'échevin, capitaine pensionné, qui reprit son service en août 1914, est si content de constater ce qui se fait dans les écoles pour perpétuer la mémoire de nos chers disparus! [...] J'ai conseillé à M. l'échevin de faire plus : chaque école de la commune vient de recevoir deux grands tableaux [...] Ah! Monsieur, un agrandissement de notre monument des martyrs! [...] Mes amis, un souvenir national, surtout celui de la grande guerre, doit être de tous les instants et s'adresser à tous. Et en plus, il faut qu'il soit durable.** »⁴⁴² Depuis l'armistice, il est également habituel que les cohortes d'élèves se rendent le 11 novembre devant les monuments aux morts pour rendre hommage aux Belges morts pour la Patrie⁴⁴³, ce à quoi renvoie cette réflexion imaginaire d'un écolier en 1923 : « **Oui, Monsieur, chapeaux bas, fronts courbés, inclinons-nous devant nos héros, devant nos martyrs. Ils nous ont sauvé de la barbarie, [...] ; ils nous ont défendu et sauvé l'honneur de la patrie.** »⁴⁴⁴

Enfin, notre parcours à travers la trace mémorielle que l'école prétend laisser dans les esprits des enfants ne serait pas complet si nous oublions de mentionner le seul texte portant un véritable message pacifiste. Cette note finale d'espoir est en réalité un texte de Sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, qui en présente les objectifs principaux consistant à « **assurer le maintien de la paix dans le monde par un système de règlement pacifique des conflits.** »⁴⁴⁵ Les paroles

⁴⁴¹ *Cfr* à ce propos les contributions de Stéphanie Claisse notamment, de l'Université catholique de Louvain et, en général, les travaux, toujours en Belgique, du groupe de recherche de l'UCL, « Imaginaires de la grande guerre en Belgique ».

⁴⁴² PIERLOT, 1923a : 202-203.

⁴⁴³ Cette tradition se poursuit de nos jours et n'a rien perdu de son sens. Voilà ce que déclarait au journal *Le Soir* en novembre 2007 l'échevine de la ville d'Ottignies en charge des associations patriotiques, Annie Galban-Leclef : « Il est certain que les jeunes ont besoin de repères pour devenir des citoyens responsables. À ce niveau, le rôle du souvenir, et donc des anciens combattants est essentiel. Témoins de l'horreur et des atrocités, ils peuvent jouer ce rôle de mémoire. Cette transmission du passé doit conduire à la constitution de repères idéologiques et moraux. Le civisme, garde-fou de la démocratie, se nourrit du souvenir et s'apprend aussi au quotidien. Les faits présents de l'actualité entretiennent également la réflexion » (*Le Soir*, édition du 11 novembre 2007).

⁴⁴⁴ PIERLOT, 1923a : 172.

⁴⁴⁵ GHEUDE, HONHON, 1938 : 317-318.

du secrétaire général se veulent pleines d'espoir quant à l'exposition de projets de réduction de l'armement mondial et de résolution des problèmes économiques.

4.3. *Conclusions*

Sans vouloir présumer de la force de persuasion de la rhétorique scolaire, il apparaît comme une évidence que les propos sur le premier conflit mondial, orientés presque exclusivement autour des actes d'héroïsme de leurs concitoyens, ont marqué plusieurs générations d'écoliers. Dans leur univers, l'école est un élément important au même titre que l'Église, qui se joint à ce concert de louanges qui forgent leur éducation civique et patriotique et qui ne perdent aucune occasion de glorifier le comportement et la mémoire des patriotes. Il est probable que ce culte du souvenir propre à la première guerre mondiale a collaboré de manière décisive à solidifier le sentiment national de ces enfants, devenus adultes lorsque la seconde Guerre mondiale éclatera et que, « pour la seconde fois en un quart de siècle, la Belgique – loyale et neutre – est attaquée par l'Empire allemand [...]. Mais entre le sacrifice et le déshonneur, le Belge de 1940 n'hésite pas plus que celui de 1914... »⁴⁴⁶. Bien que déjà entamé par des teintes régionalistes, ce sentiment national resurgira une nouvelle fois pour faire face à l'ennemi.

Tout en insistant sur l'implication des puissances étrangères dans la guerre et l'image qu'elles offrent de la « petite nation martyre » de 1914, toute la vision que les manuels offrent du conflit et de ses protagonistes se situe dans une perspective essentiellement nationale. Pour exister, la Belgique nécessite la reconnaissance des puissances étrangères. S'ils me connaissent, c'est donc que j'existe. Antoine Prost affirme que « sous couvert de neutralité et d'impartialité, l'histoire a longtemps joué le rôle de creuset des mythes et des identités nationales »⁴⁴⁷. Une lecture unilatéralement nationale, encensant les prouesses des « braves petits Belges », contraste d'ailleurs avec la vision moderne des mêmes événements, comme on peut la trouver à l'historial de la première guerre à Péronne. De telles initiatives travaillent en effet à lever un paradoxe. D'un côté, on trouve les timides encouragements pacifistes, mettant en avant le fait que l'Europe moderne est née de

⁴⁴⁶ Paroles du roi Léopold III, le 10 mai 1940, jour de l'invasion allemande, citées par Dumont, 2000 : 571.

⁴⁴⁷ POQUET, F. « L'Historial de la Première Guerre mondiale », *Cahiers pédagogiques*, n° 379, p. 13.

l'expérience de l'autodestruction. Et de l'autre, on admet que le combat contre la barbarie appartient à la propagande de presque tous les belligérants pendant et après la guerre. Ce qui est en outre certain, c'est que la mémoire de la première guerre mondiale n'a pas disparu avec les derniers combattants. Les commémorations devant les monuments aux morts et la tombe du soldat inconnu, dont la portée symbolique et didactique n'a pas échappé à l'école, se répètent encore tous les ans et, tandis que le 8 mai, jour de l'Armistice de la deuxième Guerre mondiale, a cessé d'être considéré comme un jour férié officiel, le 11 novembre, date de la capitulation allemande de 1918, lui, l'est toujours.

L'étude du corpus d'ouvrages de lecture postérieurs à 1918 révèle l'utilisation des événements de la guerre comme symbole de l'apogée des vertus de courage. La force contre l'ennemi, en dépit de circonstances objectivement adverses, en est l'ultime démonstration. Les auteurs cités sont très souvent des témoins directs ou des acteurs de la guerre et forment une source de première main, plus fiable ou du moins plus crédible que de simples observateurs externes. C'est aussi l'occasion de rendre honneur aux véritables protagonistes du conflit, qui, à travers le récit de leurs souvenirs, passe le relais de leur expérience et des enseignements qu'ils en tirent aux enfants.

La figure du héros de guerre se scinde en deux grandes catégories : individuel et collectif. Le premier se subdivise à son tour en héros militaire et civil. Concernant les vaillants guerriers, il convient de souligner que le personnage du soldat n'accapare pas l'ensemble des marques commémoratives, contrairement à ce qui se passe en France par exemple, où les *poilus* occupent une place prépondérante. Le récit des exploits militaires ne peut se lire que sous l'angle de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la *culture de guerre*, dont les traits ont durablement déterminé le cours et la lecture des événements. Quand le discours scolaire traite des prouesses militaires, c'est parce que celles-ci se produisent dans les premiers jours du conflit et sont le reflet de la réaction d'un peuple profondément blessé dans son intégrité et son honneur. À côté des héros militaires, on trouve de nombreux civils dont des enfants (Yvonne Vieslet), des femmes issues du peuple (Gabrielle Petit) ou des épouses d'hommes politiques, ainsi que des hommes servant au front en tant que médecins ou, en zone occupée, comme guide spirituel (Cardinal Mercier).

La rhétorique scolaire relative au rôle des souverains pendant la guerre s'apparente davantage à de l'hagiographie que de l'historiographie. Tous les événements sont lus et interprétés sous le prisme de l'héroïsation du roi guerrier et de la reine infirmière. Le roi Albert donne lieu à la figure unique en son genre du roi-chevalier de l'époque contemporaine, un roi qui accompagne son pays dans le mausolée des peuples-héros et en qui l'humanité reconnaît le sacrifice. Leur portrait idéalisé configure une nouvelle mythographie nationale, où la monarchie acquiert un rôle déterminant, accompagné d'accents de religiosité dont elle ne se défera plus. C'est autour de leurs personnes ou plus exactement de l'image issue de leur action pendant la guerre que le nationalisme belge d'après guerre va se renforcer, avant de se liquéfier progressivement. Une dernière caractéristique de la phraséologie sur la guerre, enfin, concerne la place importante déléguée aux villes-martyres, dont Ypres apparaît comme le symbole par excellence. Leur description et un recours fréquent à la personnification prolongent le sentiment de souffrance et de destruction tout en le matérialisant à l'échelle du pays. À l'instar du peuple meurtri, les cités portent les stigmates de la barbarie et leur reconstruction rapide et efficace incarne la victoire du courage et de la résistance d'un peuple vainqueur.

5. Conclusions du premier chapitre

Eric Hobsbawm, Suzanne Citron et Anne-Marie Thiesse, entre autres, ont brillamment apporté les preuves du fait que tous les États-nations se sont, dans une plus ou moins grande mesure, inventé des traditions et un passé glorieux lors de leur phase de consolidation. Souvent arbitraire, la stratégie de rechercher et d'alimenter les racines existant dans un passé ancien est une caractéristique propre à pratiquement tous les peuples cultivés. Il suffit de penser à la prétendue ascendance gauloise du peuple français actuel – et l'engouement populaire et institutionnel pour la série *Astérix* – ou encore, en Espagne, l'abandon de l'autrefois séduisant *ibérique* au profit, plus récemment, de racines plus *latines*⁴⁴⁸. La Belgique ne se dérobe pas à cette tendance et nous ne prétendons pas démontrer une évidence. En revanche, il nous a semblé plus nouveau et original d'indiquer comment cette stratégie savamment orchestrée par le pouvoir en place s'est appuyée sur le discours scolaire qui a usé d'un motif unique et répétitif.

Lorsque le pays acquiert son indépendance en 1830, sa situation identitaire est sensiblement différente de celle de ses voisins européens. La plupart d'entre eux vont passer, au cours du XIX^e siècle, par des phases de crise et de redéfinition nationale. Il suffit de songer au mouvement *regeneracionista* qui parcourt l'Espagne après 1898, la perte de Cuba et la prise de conscience de la situation réelle dans laquelle le pays est plongé⁴⁴⁹. Le pessimisme ambiant et la volonté de répondre efficacement à une situation grave, accentuée par une dépression collective, ne sont pas l'apanage des terres ibériques : la France d'après 1871, l'Italie blessée par sa défaite en Abyssinie (1896) et le Portugal après l'ultimatum anglais (1890) vont être à leur manière parcourus par un mouvement similaire, où les intellectuels vont jouer un rôle notable dans la mobilisation des masses. Bien que baignée dans une même ambiance *fin de siècle*, la Belgique de la seconde moitié du XIX^e siècle est confrontée à la tâche complexe d'affirmer son identité mais, contrairement à ses voisins, elle ne part pas d'une défaite ou d'un sentiment d'échec. Malgré les premières difficultés, elle est enflée par la victoire définitive, celle qui, enfin, a vu se concrétiser ses aspirations pour une liberté si longtemps vainement poursuivie. Cependant, partant de prémisses pourtant bien différentes, le pays va mettre au

⁴⁴⁸ Cfr CARO BAROJA, 1970 : 75

⁴⁴⁹ Cfr DEL POZO ANDRÉS, 2000 : 21-180.

point une stratégie d'auto-affirmation similaire à celle de ses voisins déprimés. Ce qui pourrait passer pour un paradoxe s'explique néanmoins facilement. En effet, comme le sentiment national belge est notoirement faible, les stratégies déployées dans les cénacles institutionnels pour le stimuler s'apparentent à celles que d'autres nations emploient pour revigorer un nationalisme déprimé. Eu égard au cas particulier d'une nation fraîchement autonome, ce mouvement va entre autres s'appuyer sur la recherche et l'affirmation d'un passé propre, indépendant du cours des histoires nationales des peuples ayant dominé les terres belges pendant près de vingt siècles, et en particulier de la France et de l'Allemagne. À travers une lecture rétrospective, il s'agit donc de trouver dans cette somme composite de héros prétendument belges et d'épisodes supposés marquants pour le cours du destin futur, un dénominateur commun qui puisse servir de clef de voûte à cette architecture montée de toutes pièces. Et c'est ce que firent les pères de la nation, secondés dans leur tâche par des écrivains, des artistes et des historiens dilettantes, devenus des exégètes inspirés par les réflexions contemporaines sur les types et caractères nationaux.

Jules César, le premier envahisseur attesté, vient à leur rescousse et leur offre sur un plateau l'argument dont ils ont besoin. Désormais, la bravoure sera le trait de caractère *national* que l'on peut percevoir à toutes les époques depuis l'occupation romaine ; le courage s'érige décidément en signe identitaire distinctif. Lucides quant à la fragilité des assises historiques du pays, les premiers responsables politiques optent pour un retournement de cette faiblesse à leur avantage. C'est pourquoi ils s'appliquent à mettre au point un véritable arsenal mythique au service de leur cause, où les figures de proue ont été puisées aux époques de l'histoire de la *Belgique avant la Belgique*, qui seraient les plus aptes à refléter la permanence du courage ancestral. Et pour mieux diffuser le message et atteindre le plus grand nombre de citoyens possible, ils multiplient les canaux d'expression : peinture monumentale, statuaire publique, concours littéraire à la mémoire des gloires nationales. Notre analyse nous amène à conclure que les manuels scolaires participent activement de cette manœuvre. On y retrouve en effet les mêmes thématiques, les mêmes artisans, les mêmes moments forts. Mais parce qu'ils assimilent lentement les changements et les progrès historiographiques et méthodologiques, les œuvres scolaires ont répété sans cesse les mêmes images, a

fortiori dans des recueils de lecture qui peuvent faire l'économie des épisodes les moins glorifiants, et dépouiller les récits des tenants et des aboutissants de chaque jalon historique.

Le cheminement séculaire du peuple belge vers l'indépendance est un parcours semé d'embûches, mais chaque défaite sert à magnifier la victoire finale. La route qui y mène est ponctuée de vaillants patriotes qui se sont sacrifiés pour une noble cause qu'ils plaçaient bien au-dessus de leur propre existence. La logique finaliste s'impose, implacable, et toutes les marques de courage sont interprétées de sorte que l'on puisse y lire clairement la preuve de l'existence séculaire d'une nation que d'aucuns ont si longtemps empêché de s'instituer en État. En même temps, la lecture des actes désintéressés de tous ces braves sert de principe d'émulation et d'imitation, tout en visant à créer une conscience historique menant chaque citoyen, même le plus jeune, à se sentir membre d'un ouvrage collectif à perpétuer par la mémoire et les attitudes futures. La seconde étape de ce processus d'auto-affirmation basé, à défaut d'une unité linguistique ou territoriale historique, sur une lecture particulière du passé, s'arrête sur l'événement qui va permettre de transformer la Nation belge frustrée en État de plein droit. Selon le même principe, l'école, en consonance avec la tendance officielle, traduit les journées révolutionnaires de manière à ce qu'elles fassent figure de point culminant de la bravoure ancestrale, tout en marquant une démarcation entre un passé de privations et un futur prometteur. La troisième étape, enfin, concerne une partie seulement du corpus, la plus récente, et développe le rôle joué par une nation meurtrie une nouvelle fois dans son intégrité territoriale par la barbarie allemande. Domine l'affrontement entre la pure Belgique et la satanique Allemagne, codifié sous la forme d'un dualisme imprégné de références bibliques. Mais, comme il ne pouvait en être autrement, fort de ses convictions identitaires et patriotiques, le Belge sort vainqueur et grandi de cette lutte démesurée, et peut désormais affronter un futur que beaucoup présagent déjà incertain.

Le rapport au passé est un facteur essentiel de l'identité. Dès lors, il importe d'asseoir le nom *Belges* dans le passé le plus ancien possible et d'imposer la *Belgica* des Romains, pays des *Belgae*, comme l'une des plus glorieuse terre qu'ait jamais connu l'humanité. Henri Pirenne a exprimé mieux que quiconque la manipulation sciemment opérée au nom du positivisme : « L'histoire telle qu'on l'écrit ressemble

à l'histoire telle qu'elle s'est passée comme une caricature ressemble à son modèle. »⁴⁵⁰ Dans le cadre des ouvrages de lecture de l'école primaire, toute l'histoire, même la plus récente, qu'il s'agisse de la Révolution de 1830 ou de la première guerre mondiale, a été fondue dans un moule de sorte à galvaniser une identité nationale qui a sans cesse besoin d'être réaffirmée. Sans cette conviction, une telle insistance dans le temps ne peut s'expliquer.

⁴⁵⁰ B. et M. Lyon – J.H. Pirenne, « “Réflexions d'un solitaire“ par Henri Pirenne », in *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. CLX, 1994, p. 189.

II. La Belgique unie

1. Introduction

Le second volet de notre triptyque vise à explorer les arguments avancés par le discours scolaire pour stimuler un sentiment national basé sur le critère identificateur de la Belgique unie. « L'union fait la force », proclame la devise de l'État souverain. Plus qu'une maxime, il s'agit là d'une véritable profession de foi propagée par des pouvoirs publics qui, en particulier de 1830 à 1839 alors que les frontières du jeune État ne sont pas définitivement fixées, veillent à renforcer activement le sentiment identitaire de ce pays, sur la solidité duquel peu d'observateurs étrangers pariaient lors de sa *création* en 1830. Talleyrand, ambassadeur à Londres, n'avait-il pas déclaré alors que « la force des choses amènera indubitablement le partage de la Belgique »¹ ? Contrairement à une idée aujourd'hui répandue, le choix de cette devise renvoie davantage à l'harmonie souhaitée entre toutes les idéologies politiques, et plus particulièrement entre les libéraux et les catholiques, qu'à des divergences régionales qui, dans les faits, ne prendront véritablement de l'ampleur que plus tard. Loin d'être un hasard terminologique, le mot *union* de la devise renvoie au concept d'*unionisme*, c'est-à-dire à l'alliance établie dès l'époque hollandaise entre conservateurs et libéraux, dans le but de mener à bien un projet national commun. Une fois l'indépendance acquise, l'unionisme se prolongera encore quelques années², le temps en fait pour les principales tendances de s'organiser en partis politiques indépendants et de se démarquer de ceux qui furent un temps des compagnons de route. Une des questions les plus épineuses sur lesquelles l'unionisme chopera sera précisément la problématique de l'organisation de l'enseignement. L'époque dorée de l'harmonie

¹ Cité par PAVY, 1999 : 99.

² *Cfr* ce discours à la Chambre des Représentants du 26 février 1841, du libéral Jean Lebeau, alors Ministre des Affaires étrangères. Le parlementaire y met en exergue la modération idéologique qui caractérise les deux principales tendances politiques : « Tels nous fûmes, tels nous serons. Tels nous fûmes avant 1830, tels nous fûmes pendant la révolution, au congrès, aux chambres, au ministère, dans l'administration de provinces ; tels nous serons ; éloignés de tous les extrêmes, plantant notre drapeau, comme nous l'avons dit dans un autre temps, au milieu de toutes les opinions modérées et nationales. Certes, nous ne sommes pas les héritiers d'une philosophie surannée, passé à l'état de friperie ; mais nous ne reculerons pas non plus vers une autre sphère d'idées qui nous ramèneraient à 1790, c'est-à-dire jusqu'à Vandernoot. »

politique prendra définitivement fin en 1847, avec la victoire électorale des libéraux et la constitution du premier cabinet ministériel exclusivement de cette couleur. Par la suite, des gouvernements homogènes, libéraux ou catholiques, vont se succéder, jusqu'à l'arrivée sur la scène parlementaire du mouvement socialiste (le Parti ouvrier belge est créé en 1885), facilitée par l'introduction du suffrage universel.

Le discours scolaire proclame haut et fort l'union de tous les Belges, sans fléchir et avec une intensité relativement similaire pendant tout le siècle que nous étudions. Précisons que les questions politiques ne sont jamais abordées par les manuels, même au plus fort des querelles scolaires. Certes on décèle à l'occasion l'une ou l'autre allusion idéologique qui permet de tirer des conclusions quant aux opinions politiques de l'auteur, mais en tout cas rien qui ne puisse être pris pour un quelconque prosélytisme. En revanche, on a relevé – et notre analyse par la suite nous permettra de le démontrer – des commentaires relatifs à l'harmonie innée entre communautés linguistiques.

Quels que soient les arguments sur lesquels elle s'appuie, il apparaît évident que l'école s'impose comme l'un des piliers de la stratégie d'affirmation du caractère unitaire du pays. Lors de notre dépouillement du matériel, nous avons identifié cinq thèmes qui, dans une plus ou moins grande mesure, contribuent à renforcer auprès des jeunes lecteurs l'idée d'un État foncièrement uni. Le premier thème que nous aborderons dans cette perspective répond à une logique ethnolinguistique, puisqu'il s'agira d'étudier le traitement réservé à l'idée que la Belgique se compose de Flamands et de Wallons, soit deux *races* mais un seul peuple. Le deuxième sujet porte sur l'idée d'une homogénéité intrinsèque du pays avant sa naissance institutionnelle en 1830. En troisième lieu, nous traiterons de la question de la fête, à tous les niveaux (famille, école, village ou ville, pays). Quatrième point étudié : la famille royale conçue comme facteur de consolidation de l'unité. Et en cinquième et dernier lieu, nous examinerons les symboles nationaux et leur place dans les livres de lecture.

2. Flamands, Wallons : deux races, un seul peuple

Un bon flamand est l'ami d'un bon wallon ; un bon wallon est l'ami d'un bon flamand.³

2.1. Introduction

En tant que nation indépendante, la Belgique voit le jour en 1830. À cette époque marquée par le nationalisme libéral, des idéologues politiques, originaires des grandes puissances européennes qui président à sa naissance, défendent le « principe du seuil », à savoir que l'on n'« appliquait l'autodétermination qu'aux nations considérées comme viables – culturellement et bien sûr économiquement »⁴. La construction des nations se considère comme un processus dynamique, symbole du progrès de l'humanité, tendant à l'élargissement et non à la division. Partant, le principe des nationalités est réputé légitime s'il tend à rassembler des populations dispersées, mais illégitime s'il pousse à l'atomisation. Ce dogme trouverait son illustration dans certains événements de la fin du XIX^e siècle, dont le fait que les Allemands et les Italiens visent à former des États uniques, tandis que les Serbes et les Croates aspirent à vivre sous une bannière commune, antichambre de la future Yougoslavie. À l'évidence, un tel critère se heurte à la conception de la nation basée sur des considérations ethniques, linguistiques ou historiques, dont font fi ces libéraux. Par ailleurs, des États-nations historiquement consolidés comme la France, la Grande-Bretagne ou l'Espagne sont considérés comme la preuve vivante de la viabilité des États plurinationaux, multilingues et multiraciaux. Les nationalités dites arriérées ou inférieures auraient tout à gagner à se fondre dans de plus grands espaces supranationaux, c'est-à-dire ethniquement hétérogènes, au sein desquels ils trouveraient vite leur avantage. Selon cette logique d'absorption, les nationalités et les langues les moins représentées sont condamnées à disparaître à terme. L'historien britannique Eric Hobsbawm explique que « ce type d'attitude n'avait rien de chauvin. Elle ne sous-entendait aucune hostilité envers la langue et la culture de ces victimes collectives de ce qu'on aurait certainement appelé alors les

³ GERARD, 1938 : 28.

⁴ HOBSBAWM, 1992 : 67 et plus particulièrement l'ensemble du chapitre 1 « La nation, une nouveauté : de la révolution au libéralisme », pp. 35-89.

lois du progrès. »⁵ Au contraire, ces macro-nations pourraient offrir une protection aux langues minoritaires et réserver une vitrine de choix au folklore propre aux ethnies présentes en son sein, ne serait-ce que pour démontrer la variété de son éventail multinational et les efforts menés pour la conserver. Le résultat final de cette évolution de l'humanité en groupes de plus en plus grands et homogènes aurait, en dernière instance, abouti à un monde totalement unifié, dominé par une seule langue, cohabitant avec les idiomes nationaux dont l'usage aurait été relégué au rôle domestique et sentimental. C'est de cette époque que datent d'ailleurs les tentatives de création d'un langage universel (codes de télégraphie, espéranto...) qui ont toutes plus ou moins échoué⁶.

Dans l'introduction à son *Histoire de Belgique* (1868), Théodore Juste explique que depuis la nuit des temps, celle-ci présente la singularité d'imposer constamment la nation sur le devant de la scène, entité conçue comme étant l'émanation suprême du peuple. Point de monarchie absolue mais une nation « que l'on suit à travers les siècles, triomphante ou vaincue, libre ou opprimée, mais bravant toutes les vicissitudes pour conserver son caractère original et distinctif. »⁷ En effet, explique Théodore Juste, à défaut d'une uniformité politique ou monarchique, les provinces belges ont toujours démontré une unité « d'origine, de mœurs, d'idées religieuses, de patriotisme » et que, même placé sous la domination étrangère la plus farouche, le pays « resta belge », envers et contre tout.

Ces considérations intéressent notre sujet en tout premier chef puisqu'elles pourraient expliquer les lignes de conduite qui ont caractérisé les premières décennies d'existence de la nation indépendante, période au cours de laquelle le pays a eu recours à une série de mécanismes pour inculquer un sentiment national collectif auprès de ses habitants désormais rassemblés dans une entité politique autonome, toutes origines ethniques et linguistiques confondues. Et au vu de notre analyse, il semble tout aussi évident que cette stratégie d'affirmation à travers le système éducatif s'est prolongée bien au-delà des années 1870-1880, lorsque,

⁵ HOBSBAWM, 1992 : 72.

⁶ Ceci dit, à notre époque, il ne fait de doute pour personne que la langue d'un grand État s'est bel et bien imposé comme code commun utilisé à l'échelle planétaire ; l'anglais est devenu cette langue mondiale cohabitant avec les langues nationales dans une plus ou moins grande mesure selon les régions du globe.

⁷ JUSTE, 1868 : 4. La première édition daterait des environs de 1840.

partout en Europe, « le critère ethno-linguistique de définition d'une nation »⁸ commence à acquérir une position dominante. Des études scientifiques d'historiens, comme dans le cas de Juste, diffusés par les pouvoirs publics jusqu'au cœur de l'opinion générale, ont permis de conférer une légitimité au message d'unité nationale indispensable au cours des premières décennies d'existence indépendante d'une nation qui ne l'avait jamais été auparavant. Un des arguments utilisés par les unitaristes et retransmis par la phraséologie scolaire consiste à faire remonter la symbiose des races formant cette nation à la période la plus lointaine possible de l'histoire.

Malgré des tendances communes, chaque construction nationale, soumise à des forces qui lui sont propres, s'exprime également par des modèles différents. Il peut être surprenant pour un observateur étranger contemporain d'apprendre que, de 1831 à 1898, la seule langue officielle en Belgique sera la français, d'autant plus que l'on sait, dès le premier recensement de la population de 1846, que les Flamands sont majoritaires, avec plus de 55% de la population. Cet apparent paradoxe n'échappe pas à l'institution scolaire qui donne l'impression d'assumer la réalité : **« la langue française est en usage dans toute l'étendue du royaume ; mais le flamand est la langue maternelle des provinces des Flandres, d'Anvers, du Limbourg et dans le nord du Brabant. »**⁹ Toutefois, il la présente non comme un bilinguisme non officiel, mais comme un cas de plurilinguisme car, ajoute-t-on, **« on parle un dialecte populaire (le wallon) dans les autres provinces, excepté dans quelques villages de la province de Liège et dans les parties orientales du Luxembourg, où l'allemand est usité. »** Il s'agit d'une stratégie, visant à présenter la Belgique comme un ensemble multiethnique, chapeauté par une langue commune et prétendument unificatrice qu'est le français. Bien que la Constitution établisse d'emblée le caractère facultatif de l'usage des langues dans le Royaume¹⁰ et qu'un arrêté royal promulgué par le Gouvernement provisoire de 1830 prévoie la

⁸ HOBSBAWM, 1992 : 191. Tout le chapitre IV « 1870-1918 : la transformation du nationalisme », pp. 189-241 est particulièrement instructif quant aux diverses situations, principalement dans le monde occidental, relatives à l'émergence puis à l'affirmation de mouvements nationalistes basés sur un critère essentiellement linguistique.

⁹ LE ROY, 1860 : 390.

¹⁰ Cfr STENGERS, GUBIN, 2002 : 49 et 53 : « Il n'empêche qu'une véritable légende est née au XIX^e siècle ; ce sera un des mythes du mouvement flamand que d'imaginer que les fondateurs de l'état belge avaient tenté d'éradier le flamand. Et ce mythe a la vie dure ».

traduction en flamand de tous les textes légaux, la volonté de franciser la société demeure une réalité. Mais on distingue une première explication à ce déséquilibre si l'on tient compte du fait que, si certes l'élément flamand est plus nombreux, « tant en pays flamand qu'en Wallonie et à Bruxelles, tout ce qui compte en Belgique dans le monde politique (du moins dans les grandes villes et en tout cas au Parlement), tout comme dans le monde économique, universitaire et au niveau de l'enseignement secondaire, est de langue française. »¹¹ À cet égard, il convient de se souvenir que l'indépendance de 1830 est l'œuvre de l'action conjuguée de la bourgeoisie libérale, de l'aristocratie foncière et du clergé catholique, devenus conjointement une classe dirigeante à « l'homogénéité relative mais incontestable [qui] masque les clivages et retarde leur expression politique. »¹² L'État-nation à la française, doté d'une constitution garantissant les libertés individuelles est, dès le départ, associé à la culture de langue française. « Si, malgré l'hétérogénéité linguistique de la Belgique, le français bénéficia d'emblée d'un monopole, il le dut au fait qu'il était la langue de la bourgeoisie censitaire qui dominait le nouvel État tant en Wallonie qu'en Flandre où les élites avaient été profondément francisées »¹³, rappelle Alain Dieckhoff. Le flamand étant souvent limité aux couches inférieures de la partie nord du pays, le clivage linguistique n'existe donc pas en tant que tel au sein de l'élite du XIX^e siècle. La bataille culturelle et linguistique pour le flamand, qui commencera véritablement quelques décennies plus tard, ne peut être qu'associée à un combat pour l'égalité sociale. Pour Hobsbawm, « les avantages qu'offraient la connaissance du français étaient tels, en Belgique, entre 1846 et 1910, qu'il y eut beaucoup plus de flamingants qui devinrent bilingues que de francophones qui se fatiguèrent à apprendre le flamand. » Selon l'historien britannique, « il est inutile d'aller chercher l'explication du déclin de langues localisées ou de petite diffusion existant aux côtés de grandes langues dans l'hypothèse d'une oppression linguistique nationale. [...] En dépit des amers souvenirs d'intellectuels à qui des pédagogues sans imagination ont interdit l'utilisation de leur patois ou de leur langue vernaculaire dans les salles de classes où les cours étaient dispensés uniquement en anglais ou en français, rien n'indique

¹¹ STENGERS, GUBIN, 2002 : 49.

¹² MABILLE, 1997 : 137.

¹³ DIECKHOFF, 2000 : 62.

que les parents des élèves auraient préféré *en masse* une éducation dispensée exclusivement dans leur propre langue. »¹⁴ Lode Wils explique¹⁵, à la suite de Miroslav Hroch et ses études sur les « petites nations » enclavées dans les « grandes », que la Flandre, juste après le processus de transformation sociale ayant amené la bourgeoisie au pouvoir – soit en Belgique la Révolution de 1830 – voit l'émergence d'un « mouvement national qui n'est pas seulement dirigé contre l'Ancien Régime mais également contre la nouvelle classe dirigeante » dans un pays « où la bourgeoisie n'utilise pas (du moins dans son intégralité) la langue du peuple en tant que langue de culture et d'administration, mais fait usage d'une langue plus importante et plus prestigieuse ». Il ajoute toutefois que, pour diverses raisons, le français s'était imposé depuis le Moyen Âge comme langue culturelle et administrative à la fois dans le Comté de Flandre et dans le Duché de Brabant. Cette situation commencera, selon l'historien, à se modifier à la fin du XVIII^e siècle, où le néerlandais occupera une certaine place sur la scène publique et politique pour se retrouver à nouveau relégué à un second plan à l'époque française, alors que la francisation des élites s'intensifie.

À cet incontestable état des lieux vient se greffer un autre élément d'ordre strictement linguistique et qui a trait à l'hétérogénéité des dialectes flamands. En 1830, le nord du pays est loin de former un bloc linguistiquement homogène. « Il paraissait logique à cette époque que ces divers idiomes ne résistent pas à la puissance d'une langue française unie, riche et structurée, soutenue de surcroît dans son expansion par le rayonnement politique et culturel de son pays d'origine. »¹⁶ La difficulté rencontrée par la langue flamande pour faire face à l'hégémonie française se prolongera encore pendant une partie du XX^e siècle. À titre d'illustration, on peut lire dans une interview publiée dans le numéro spécial de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, intitulé « Belgique toujours grande et belle », en 1998, quelques souvenirs scolaires de l'artiste flamand Raoul Servais. Scolarisé « en 1934, à l'âge de six ans, dans la seule et dernière section 'française' de l'arrondissement d'Ostende »¹⁷, Servais explique qu'il souffrait de ce fait de l'intolérance de certains de ses condisciples de la section néerlandophone, en

¹⁴ HOBSBWAM, 1992 : 215-216.

¹⁵ *Cf* WILS, 2005: 169 *et ss.*

¹⁶ PAVY, 1999 : 102.

¹⁷ PICKELS, SOJCHER, 1998 : 412 *et ss.*

particulier lorsque le programme d'histoire abordait l'épisode des « mâtines brugeoises » et que « la cour de récréation se transformait en champ de bataille. » Par contre, les instituteurs flamands « étaient sans exception fort corrects et le chapitre des mâtines brugeoises faisait partie de l'enseignement historique dans les deux sections, au même titre que les 600 Franchimontois d'ailleurs. » Avec le recul et l'expérience que donnent les années, Servais en a conclu que le « rapport de force à l'avantage de la langue française », « l'une des langues cosmopolites les plus prestigieuses » face à une « langue secondaire parlée par quelque 21 millions d'individus seulement [...] qui plus est, jusqu'il y a près de trois à quatre décennies, se limitait généralement en Flandre à une multitude de dialectes », ce rapport de force donc « a provoqué en Flandre un réflexe défensif compréhensible, mais bien souvent outrancier. » De plus, souligne l'historien Jean Stengers¹⁸, lors de la proclamation de l'indépendance, les Belges clament leurs droits et leur nationalité, la seule existant à leurs yeux étant « la nationalité belge ». Bien entendu, on sait qu'il y a des habitants qui parlent français et d'autres flamands, comme il existe des « provinces flamandes » et des « provinces wallonnes », mais on ne décèle dans les événements de la révolution aucun signe de solidarité régionale brandi au détriment de la fraternité nationale. Et si le terme « Flandres » (au pluriel) est en usage, il ne désigne que les provinces de Flandre orientale et occidentale ; ni « Flandre », ni « Wallonie » ne sont utilisés alors pour renvoyer à des entités ethniques ou linguistiques.

2.2. *Le sentiment unitaire dans le discours scolaire*

Selon le professeur Stengers, les premiers temps de la politique linguistique belge sont guidés par une forme de pragmatisme. L'historien explique que les débats relatifs à l'usage des langues se font plutôt discrets et peu animés. Dans l'enseignement, comme dans les autres domaines de la vie publique, la tendance générale tend à « réunir en un seul peuple, en une seule nation, Flamands et Wallons : *L'Union fait la force ; Eendracht maakt kracht*. La devise nationale est reprise et commentée dans les ouvrages rédigés en français comme dans les manuels flamands, qu'ils soient employés dans l'enseignement officiel ou dans le réseau

¹⁸ STENGERS, 1995 : 139.

libre »¹⁹. En outre, le principe selon lequel une nation se définirait par sa langue ne semble pas avoir les faveurs de la phraséologie scolaire de ces premières années, où l'on n'hésite pas à faire ânonner à de jeunes enfants que « **les habitants de la France s'appellent Français, et ils parlent la langue française. Les habitants de la Belgique sont les Belges ; ils parlent français et flamand.** »²⁰

Dans le corpus scolaire que nous avons analysé, l'époque dorée de *l'unitarisme avant tout* se prolonge bien au-delà des premiers temps de l'indépendance et déborde sur une grande partie du XX^e siècle. Tout concourt à faire ressortir une harmonie, un enrichissement mutuel et naturel entre ces deux races qui ont cohabité sur les mêmes terres depuis la nuit des temps et que des traits communs soudent de manière inébranlable, quitte à passer sous silence leurs particularités linguistiques. À la rigueur, on peut aborder, en passant, leurs différences physiques²¹ ou psychologiques de manière grossièrement stéréotypée : « **Les Belges flamands sont froids, tenaces, courageux, travailleurs ; les Belges Wallons sont fiers, imitateurs et hospitaliers** »²². En 1938, alors que les tensions communautaires ont déjà acquis un certain poids dans la vie politique du pays, Jules Destrée²³ décrit les deux faces de « **ce peuple vaillant, d'une aptitude à l'effort jamais épuisées ; ce sont les deux races qui la composent, celle du nord, lente, patiente, opiniâtre ; celle du sud, ardente, enthousiaste, généreuse.** »²⁴

Pour certains historiens belges contemporains, il semble ne faire aucun doute que, dès 1830, une tradition pédagogique ait été construite, consistant en une prise

¹⁹ HOEBANX, 1981 : 65.

²⁰ PIETERSZ, 1845b : 27.

²¹ André Van Hasselt écrit en 1844 : « La population belge se présente ainsi sous une double face. Elle a deux têtes, comme Janus : une tête flamande, rebondie, exubérante, peau blanche, yeux bleus, cheveux blonds ; et une tête wallonne, expressive, énergique, carnation brune, yeux noirs, cheveux noirs. Vous reconnaîtrez sans peine chacune de ces races, non seulement à leur physionomie et à leur langage mais encore à toute leur manière d'être et de vivre » (cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 51).

²² LEGROS, s.d. : 15.

²³ Homme politique wallon (1863-1936), socialiste, il crée l'Académie royale de langue et de littérature de Belgique (1921) alors qu'il est à la tête du Ministère des sciences et des arts. Il est notamment connu pour sa fameuse « Lettre au roi » de 1912, adressée au Roi Albert où il déclare entre autres « Sire (...) Vous réglez sur deux peuples. Il y a en Belgique, des Wallons et des Flamands ; il n'y a pas de Belges. » Il passe pour être un des précurseurs du mouvement wallon. En 1929, il signe le « compromis des Belges » avec le socialiste flamand Huysmans dans le but d'apporter une solution au problème des nationalités par la voie du fédéralisme.

²⁴ GHEUDE, HONHON, 1938 : 57.

de position unitariste et que « cette conception de l'histoire nationale fut largement diffusée par les manuels scolaires. »²⁵ Tout est mis en œuvre pour célébrer la grandeur de la *race belge*. « En 1830, les arguments nécessaires pour développer la croyance en une unité de *race* sont disponibles. L'historien Reiffenberg explique en 1839 que 'malgré des différences de langage, de mœurs et d'intérêts, il y a dans les populations qui habitent la Belgique des traits généraux de caractère qui constituent une nationalité, que le temps et les révolutions n'ont pas eu le temps d'altérer'. »²⁶ Cette idée est reprise par le discours officiel transmis par les manuels²⁷, qui célèbre la symbiose de la germanité et de la latinité matérialisée dans la *race belge*. Partant, rien de surprenant à constater la fréquence avec laquelle apparaît le poème d'un des bardes patriotiques officiels, Antoine Clesse (1816-1889), dont le vers les plus célèbre est « **Flamands et Wallons ne sont que des prénoms, Belges est notre nom de famille** »²⁸. Ce chant aurait été rédigé en 1847, c'est-à-dire en pleine période d'exaltation d'une Belgique « une et indivisible ».

Pendant les premiers temps de l'indépendance, certains doutent de la survie à court terme de ce jeune pays, qui n'aurait jamais constitué de véritable nation. Outre Talleyrand que nous avons cité plus haut, on trouve à ce propos le *Dictionnaire général de géographie universelle ancienne et moderne*, publié à Strasbourg en 1839, qui affirme que « l'avenir [du royaume de Belgique] est loin d'être assuré encore [alors que] son indépendance vient d'être étouffée sous les innombrables protocoles de la conférence de Londres »²⁹, tandis que le *Dictionnaire politique* français de 1860 prédit le retour à court terme à la France puisque « l'existence de la Belgique comme nation indépendante est une chimère [et que] son état actuel est purement transitoire. »³⁰ Dans le pays, les sceptiques se divisent en deux factions :

²⁵ Félix Rousseau dans sa préface à HASQUIN, 1982 : 12.

²⁶ DUBOIS, 2005 : 382.

²⁷ Hervé Hasquin (1982 : 15) penche pour la thèse d'une certaine manipulation des ouvrages scolaires dans le sens de l'unitarisme lorsqu'il affirme que « le discours des manuels scolaires est rarement innocent. En Belgique, quoi qu'on ait pu longtemps penser, l'enseignement de l'histoire a été mis au service d'une certaine idée du patriotisme. »

²⁸ BOURDOUX, 1905a : 43 ; DARDENNE, 1925 : 183-184 ; DRIESEN, 1880 : 185-186 ; GUILLAIN, 1928 : 30 ; HERMANN, THIRION, 1900 : 232-233 ; HOUSSY, SALMON, 1890 : 88 ; PORINIOT, 1913 : 123 ; WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 124-125.

²⁹ ENNERY, HIRTH, 1839 : 461.

³⁰ *Dictionnaire politique*, 1860 : 155.

les *réunionistes*, partisans d'un retour à la France³¹ et les *orangistes*, défenseurs d'une grande nation belgo-hollandaise. Face à ces deux tendances mettant en péril l'idée unitariste, l'Église peut jouer, selon certains, un véritable rôle de cimentation. En effet, le clergé est farouchement opposé d'un côté, aux orangistes protestants qui avaient, lors de la période hollandaise, fortement réduit son influence et, de l'autre, à la France et à ses idées anticléricales héritées de la Révolution. On peut percevoir cette idée dans la littérature scolaire qui n'hésite pas à affirmer que « la spécificité de la *nation belge* est sa religion. »³² Sébastien Dubois abonde dans ce sens : « Au XIX^e siècle, on considère généralement le catholicisme comme le trait de caractère le plus marquant de la personnalité belge ; car la nationalité d'un peuple se compose surtout de la communauté de souvenirs historiques. »³³

Joël Kotek, docteur en Sciences politiques et maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles partage le même point de vue. Lors d'une conférence sur le *complexe mythomoteur belge*³⁴, il a affirmé que « c'est la culture catholique qui éclaire l'identité belge. En Belgique, le germe iconographique est résolument d'essence religieuse » puisque la différenciation entre la Belgique et la Hollande s'explique, selon lui, par la contre-réforme et la recatholisation des provinces méridionales. D'après ce professeur, plusieurs éléments se situent à la base de l'iconographie belge au sortir de la révolution de 1830 : la langue française, l'histoire du Comté de Flandre, la monarchie et Bruxelles. À propos de la première, dont nous traitons dans ce chapitre, il rejoint Jean Stengers et d'autres pour expliquer que le français était à l'époque la langue des élites partout dans le pays, le flamand ayant cessé d'être considéré comme une langue de culture à Bruxelles ou au Flandre depuis au moins le XVII^e siècle. Il insiste également sur le fait que la

³¹ Ceux-ci estiment que « la réunion à la France ne serait donc pas « la perte de notre nationalité, mais le retour à notre nationalité véritable » (*Journal de la province de Liège*, 24.01.1831) », cité par DUBOIS, 2005 : 385.

³² NAMEÛCHE, *Cours abrégé d'histoire nationale*, 2^e partie, Louvain, 1872, cité par HASQUIN, 1982 : 31.

³³ Dubois (2005 : 381) raconte à ce propos « ce qu'en disait le 25 octobre 1555, devant les États-Généraux dans [...] la séance des adieux de Charles-Quint à l'empire, Philibert de Brussel, au nom de l'Empereur : "bien que cet état soit divisé en plusieurs provinces qui diffèrent entre elles par leurs mœurs et leur langage, il forme une belle et solide république, grâce à ce lien commun de la religion." »

³⁴ KOTEK, 1996.

véritable frontière linguistique en 1830 et probablement tout au long du XIX^e siècle répondait à une stratification sociale et non à une répartition géographique.

Dans une étude sur l'historiographie belge, Hervé Hasquin explique quant à lui que c'est au début des années 1870 que les premières brèches se font sentir chez les défenseurs de l'unicité de la race. Cette première faille se matérialise dans la reconnaissance officielle du bilinguisme du pays (1873). C'est de cette époque que datent entre autres les théories de l'historien Léon Vanderkindere (1842-1906), ce disciple de Taine qui étudie la « part d'influence de la *race* dans les diverses manifestations de l'activité des peuples » ; tel est le sujet de sa thèse de doctorat soutenue en 1868. Il y argumente l'idée d'une origine belge non plus unique mais double où les Flamands seraient d'origine germanique tandis que les Wallons auraient des racines celtes. Vanderkindere défend l'idée d'une nationalité sur fondée le critère ethnique et sur ce qu'il considère son corollaire, à savoir la langue³⁵ ; il essuiera les réactions de la bourgeoisie francophone. Pourtant, envers et contre tout, « **Flamands et Wallons, nous sommes tous frères** »³⁶, clame un extrait de 1886, montrant que ces thèses séparatistes n'avaient pas la faveur de l'institution scolaire en cette fin du XIX^e siècle.

Dans un article paru au lendemain du 150^e anniversaire de l'indépendance, Jean-Jacques Hoebanx traite de « l'histoire de Belgique dans quelques manuels scolaires »³⁷. Il interprète le phénomène des appels répétés à l'union et les questions raciales selon une perspective plus marquée par les tendances politiques que par d'éventuelles tensions ethno-communautaires, et affirme qu'« il faudra attendre les années quatre-vingts pour [...] voir apparaître un appel à l'union de tous les Belges sous la plume de J. J. D. Swolfs. »³⁸ Ce qui dérange, en réalité, ce professeur au Petit Séminaire de Malines, explique l'historien, ce serait la politique des libéraux vainqueurs du scrutin de 1878. Six ans plus tard, la machine va s'inverser mais les exhortations à la concorde se poursuivront. Hoebanx explique ensuite le

³⁵ C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les recommandations qu'il dirige aux Flamands d'abandonner leur langue, « ce vulgaire dialecte », pour embrasser l'allemand ; il en va de leur survie économique, puisque « l'Allemand est devenu un peuple moderne, [alors que] le Flamand s'est arrêté au moyen âge » (cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 54-55). Ces velléités pangermanistes sont restées lettre morte.

³⁶ DESTERBECQ, HARNOULD, 1886b : 15.

³⁷ HOEBANX, 1981 : 61-67.

³⁸ HASQUIN, 1981 : 64.

bouleversement que la bourgeoisie conservatrice, qu'elle soit libérale ou catholique, risque de connaître suite aux modifications de l'électorat entraînées par l'adoption du suffrage universel plural (1893). Celle-ci craint en effet pour ses prérogatives et « son angoisse se traduit jusqu'au niveau des manuels : on rappelle que l'union doit régner dans les sphères dirigeantes comme dans les masses de travailleurs. »³⁹

2.2.1. Le point de vue de l'historiographie belge relayée par le discours scolaire

Dans un contexte européen vivant un engouement analogue, la fin du XIX^e siècle voit surgir toute une série de théories sur le tempérament national et, au début du XX^e, sur la recherche d'une *âme belge*. Autour de 1840 déjà, H. G. Moke, professeur à l'Université de Gand et auteur de plusieurs éditions d'une *Histoire de la Belgique*⁴⁰, « livre qui est devenu classique dans quelques établissements d'instruction »⁴¹ et dans les écoles normales, justifiait en ces termes son choix d'expliquer l'histoire belge de manière unifiée, plutôt que de compartimenter, comme on le lui avait recommandé, celle des différentes provinces. Selon Moke, « isoler les provinces, c'est détruire la patrie commune : comme historien, je crois sérieusement à son existence ». Convaincu de l'importance de sa tâche auprès de la jeunesse, il affirme s'être « fait un devoir de [l']accoutumer à embrasser du même regard l'ensemble du pays » car « c'est une habitude que son esprit à besoin de contracter ; c'est aussi un hommage rendu à la vérité historique. » S'il reste encore – et ses dernières paroles pourraient le faire penser – quelques poches de scepticisme, Moke se montre confiant quant à l'avenir puisqu'il considère qu'« à mesure que la science des institutions et des mœurs nationales sera plus approfondie, l'unité d'origine, de caractère et de civilisation des différentes tribus belges deviendra plus frappante, tandis qu'on attachera moins de signification au hasard des anciennes divisions politiques. » L'historien justifie son propos en avançant des arguments d'ordre scientifique – il renvoie à ses derniers travaux – et termine avec une note de positivisme, déclarant que « les liens qui ont uni [la Belgique] sont l'œuvre de la nature, et l'histoire ne doit pas les voiler. »⁴²

³⁹ HASQUIN, 1981 : 64-65.

⁴⁰ On estime que la troisième édition a été publiée vers 1840.

⁴¹ MOKE, *ca.* 1840 : 6.

⁴² MOKE, *ca.* 1840 : 6-7.

Quelques années plus tard, aux alentours de 1898, Godefroid Kurth, qui forme certainement avec son élève Pirenne, l'un des deux historiens les plus influents en Belgique avant 1914, va défendre l'idée selon laquelle les Belges ont été, à travers toute leur histoire, indifférents aux questions linguistiques. Or, cette année correspond précisément à celle de la promulgation de la loi d'égalité linguistique (18 avril), qui met un terme définitif à l'unilinguisme national. Si des différences existent effectivement, elles n'entraveraient ni n'empêcheraient la cohabitation et la solidarité. Lorsque cet historien passionné par l'Allemagne, son histoire et sa culture⁴³, explique les spécificités de l'âme belge, il les résume en trois traits : attachement à la foi catholique, amour de la liberté et prospérité, tout en affirmant que l'authentique sentiment national transcende les questions de frontières naturelles, de race ou de langue. C'est pourquoi le bilinguisme s'impose comme la solution préventive face à d'éventuelles tensions entre les deux communautés. « En un mot, nulle part, en Belgique, l'on ne croyait qu'il fallût parler la même langue pour avoir une même patrie. Ce qui constituait la nationalité, ce qui reliait entre eux les citoyens d'un même pays, ce n'était pas l'idiome qu'ils parlaient, c'était l'attachement au même principe et aux mêmes institutions, c'était la jouissance des mêmes droits civils et politiques, c'était la profession du même culte et l'amour du même foyer. »⁴⁴

Au tournant du siècle, afin de contrecarrer des tendances régionalistes de plus en plus marquées tant au Sud⁴⁵ qu'au Nord du pays, le concept de patriotisme unitariste s'institutionnalise. On le voit dans les célébrations de 1905. Trois-quarts de siècle en effet se sont écoulés depuis que cette petite nation a conquis, pour la première fois de son existence, une indépendance dont elle s'enorgueillit. « Jamais la fierté nationale ne semble avoir trouvé de plus forts accents qu'en ce début du XX^e siècle. Le jubilé de 1905 est l'occasion de fêtes grandioses et répétées. [...] De nombreuses publications de prestige voient le jour, en français comme en

⁴³ En raison d'une germanophilie exacerbée, Godefroid Kurth se montre critique face aux périodes de domination française. Il ne se remettra jamais de l'invasion et de la barbarie allemande de la Première guerre mondiale.

⁴⁴ HASQUIN, 1982 : 39.

⁴⁵ Plusieurs revues (*Wallonia*, 1892) et groupes wallons (*Ligue wallonne de Liège*, 1897) sont fondés à la fin du XIX^e siècle ; ils affirment vouloir réagir face à des revendications flamandes de plus en plus marquées. Et c'est en 1905 qu'aura lieu à Liège le cinquième Congrès wallon, qui donne un nouveau souffle à ce mouvement régional.

flamand. »⁴⁶ Les expositions universelles représentent également l'occasion rêvée de montrer au monde entier ce que cette jeune nation est parvenue à réaliser en moins d'un siècle. C'est un véritable vent de patriotisme qui souffle sur les terres belges.

Edmond Picard va être le premier à donner une dimension littéraire et une psychologie collective à ce concept, en définissant ce qu'il a appelé l'*âme belge* en 1897. Il y interprète les théories historiques de Kurth et surtout de Pirenne. Selon l'avocat et esthète bruxellois, cette *âme belge* serait le résultat de la combinaison harmonieuse de « l'âme germanique » et de « l'âme latine » où la dualité linguistique ne serait qu'un indice extérieur trompeur, qui ne constituerait en aucun cas une barrière à une harmonie longue de deux millénaires car ce peuple « s'affirme comme une nécessité mystérieuse que rien n'a pu détruire et qui [...] est doué d'une durée indestructible. » Et de prendre pour exemple la production littéraire et artistique nationale : « Ils peuvent parler des idiomes différents, leur unité physique n'en domine pas moins toute leur activité », déclare-t-il⁴⁷. Cette définition arrive à un moment favorable ; le terreau patriotique est en effet propice à son adoption, de même que le concert européen de réflexion autour des bases du concept de nations⁴⁸.

À propos de la production artistique précisément, le peintre namurois Félicien Rops (1833-1898) ajoute une nouvelle dimension à la question ethnique. Il dément en 1888⁴⁹ l'existence d'une quelconque « École flamande » de peinture, ni d'ailleurs d'une quelconque « École belge ». Au contraire, il ne perçoit que de fortes individualités, même si « ces artistes apportent naturellement dans leurs œuvres le tempérament des pays variés dont ils sortent. » Cette influence du terreau originel ne suffit cependant pas à créer une École artistique flamande, au même titre qu'il n'existe ni École berrichonne, ni École languedocienne. De surcroît, ajoute-t-il, « dans un pays comme la Belgique, où l'étroitesse du territoire a forcé galamment ses habitants à des rapprochements aussi intimes que mêlés, il est bien difficile de

⁴⁶ STENGERS, GUBIN, 2002 : 119.

⁴⁷ Cité par HASQUIN, 1982 : 45.

⁴⁸ Nous pensons notamment à Renan et sa célèbre conférence en Sorbonne de 1882 « Qu'est-ce qu'une nation ? »

⁴⁹ Lettre-préface à l'ouvrage d'Amédée Lynen, *Kermesses*, Bruxelles, Vos, 1888, p. I-VII, in : ROPS, 1998 : 220-226.

remonter aux sources, comme l'on dit ethnographiquement. »⁵⁰ Il déploie une longue liste d'artistes dont les patronymes sont flamands, mais qui sont pourtant nés en terres wallonnes, et inversement. Rops défend, dans l'art, la seule existence d'individualités⁵¹ dont le génie – pour ceux qui en ont – les associe davantage au concert universel qu'au giron étroit de leur contrée. Outre le reproche contre l'esprit de clocher de certains de ces contemporains, il critique les fougues de quelques nationalistes flamands⁵² et affirme que « comme tous les peuples neufs, dont la nationalité n'est pas clairement écrite, on exagère, surtout en Flandre, le sentiment de cette nationalité panachée. »⁵³ Bref, si Rops ne plaide pas pour l'existence d'une homogénéité artistique nationale, il réfute tout aussi catégoriquement la division régionaliste.

Préférant à la poétique *âme* picardienne, la dénomination de *civilisation belge*, le disciple de Kurth, Henri Pirenne poursuit et approfondit, au tournant du siècle, les théories de son maître. Il insiste entre autres sur le fait que ces deux peuples, ces deux régions où les langues diffèrent n'ont jamais fait preuve d'animosité aucune, la religion, la politique et le droit aidant. Au contraire, « ils ont, sans détruire leur individualité, soudé l'une à l'autre deux races différentes [...] un esprit commun s'est créé, une civilisation commune s'est élaborée. [...] Elle n'est ni française, ni allemande, mais elle tient de la civilisation de la France et de celle de l'Allemagne. »⁵⁴ Bien que d'une très grande érudition et alors que leur diffusion ne dépasse guère les cénacles des plus formés, les thèses pirennistes vont trouver un certain écho dans la littérature scolaire, comme en 1923, où un texte définit linguistiquement la Belgique en l'inscrivant dans un passé ancien : « **La Belgique forme une contrée sans frontières naturelles, où l'on parle deux langues, et qui, depuis le traité de Verdun (843), relève de la France à gauche de l'Escaut et de**

⁵⁰ ROPS, 1998 : 223.

⁵¹ et « c'est déjà bien joli d'en avoir », ajoute-t-il avec humour.

⁵² Son propos verse ensuite sur l'installation, à Anvers, d'une statue en honneur d'Henri Conscience, homme de lettres flamand, érigé par les premiers flamingants comme symbole de la Flandre. Sans critiquer la valeur personnelle de l'homme, Rops (1989 : 225) s'insurge cependant sur la récupération politique et la mythification que le « mouvement flamand » a fait de cet Henri, né de mère française, transformé pour les besoins de la cause en Hendrick, que « nous ne pouvons vraiment décemment comparer ni à Balzac, ni à Dickens, ni à Dumas, ni même à Tolstoï. »

⁵³ ROPS, 1989 : 225.

⁵⁴ Pirenne, in : HASQUIN, 1982 : 53.

l'Allemagne à la droite de ce fleuve. »⁵⁵ Assez rapidement en effet, la dialectique scolaire et les précis d'histoire en particulier vont refléter l'idée maîtresse de Pirenne. Les provinces belges existeraient véritablement dès le XV^e siècle, même si l'historien y décèle les germes bien auparavant⁵⁶, au-delà à nouveau de tout particularisme régional ou linguistique. C'est ainsi que l'on retrouve dans le même texte de Pirenne, en 1923, l'idée selon laquelle « **à partir du X^e siècle, cette terre de contrastes se découpe en une foule de principautés bizarrement dessinées et bilingues pour la plupart.** »⁵⁷ Le flou qui entoure la description de l'historien ne peut que susciter le doute chez un lecteur contemporain plus avisé, mais l'idée d'une Belgique bilingue depuis le moyen âge a sans doute pu convaincre des jeunes lecteurs habitués à assimiler comme argent comptant ce que le maître leur explique. On retrouve exactement la même idée dans un autre texte à propos du *Bilinguisme au Moyen-Âge* où Pirenne expose l'idée, étayée de nombreuses justifications, selon laquelle, à l'époque bourguignonne, le flamand était usité en Wallonie. Ce brassage linguistique médiéval, « **cette pénétration réciproque des deux langues nationales contribua sans doute largement à rapprocher les unes des autres les diverses provinces.** » On observe l'analogie avec la Belgique désormais officiellement bilingue de l'époque de Pirenne, d'autant plus que l'on demande aux élèves, à l'issue du texte, *ce qu'ils ont retenu de cette lecture*. On y apprend aussi que « **des Wallons qui fréquentaient le marché d'Anvers durent apprendre [la langue flamande], comme les Flamands avaient dû apprendre eux-mêmes le français au XIII^e siècle** » Y a-t-il un meilleur encouragement à l'enrichissement mutuel que celui-ci ? Même la culture et les divertissements se mettaient au service de cet échange puisque « **de même qu'on entendait jouer des pièces en langue française dans les communes flamandes, des acteurs thiois exécutaient de leur côté des *Adelespeelen* dans les villes romanes du sud** »⁵⁸.

⁵⁵ PIERLOT, 1923b : 227.

⁵⁶ Hervé Hasquin fait notamment mention du manuel d'histoire de H. Vander Linden, professeur l'université de Liège (1909).

⁵⁷ PIERLOT, 1923b : 228.

⁵⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 261-262, pour les trois dernières citations.

2.2.2. La *race belge* dans le discours scolaire

Selon Hervé Hasquin, les thèses de Pirenne ont rapidement obtenu les faveurs d'une bourgeoisie francophone de plus en plus désemparée face à la hantise de la division. Son œuvre *La Nation belge* comptera plusieurs éditions et dans toutes ses interventions, l'historien s'efforcera de combattre les détracteurs de l'unité nationale. La démonstration du verviétois constitue le pendant scientifique à la thèse *poétique* de Picard. Très vite, les nationalistes vont faire leurs les idées pirennistes. C'est par exemple le cas de l'avocat P. Hymans ou de Henri Carton de Wiart, ou encore d'écrivains comme Lemonnier ou Verhaeren⁵⁹. À partir du XX^e siècle, les ouvrages scolaires, et ceux de lecture en particulier, vont souvent puiser dans ce réservoir qu'est la littérature nationale. Voici un exemple, identifié dans deux anthologies de 1913 et 1920, où l'écrivain naturaliste Camille Lemonnier décrit les voies de communications de l'une et l'autre région. Il utilise à cet effet la métaphore de l'organisme vivant, avec ses fonctions distinctes mais complémentaires et essentielles. « **Toutes les routes, en Flandres, mènent à des beffrois, à des églises, à des hôtels de ville, à des tombeaux : elles longent d'actives rivières, des canaux dormants, des campagnes où lèvent le chanvre, le colza, le froment, le lin ; et elles vont à la mer.** » Il aborde ensuite la partie méridionale du pays en utilisant une image semblable, lorsqu'il écrit que « **tous les chemins, en Wallonie, conduisent à la bure, à la carrière, à la fabrique et au laminoir ; des bois, des roches, des champs noirs les bordent, et ils se perdent au cœur profond de la terre. Les uns et les autres sont la vie.** »⁶⁰ Un peu plus loin dans le texte, Lemonnier a recours à l'eau, en tant que point de convergence entre les deux régions, dont les fonctions sont comme autant de facettes d'un même kaléidoscope : « **le lourd Escaut, couleur de marne, la Meuse aux eaux vives et vertes, mettent le pays flamand en communication avec le monde, et le pays wallon avec lui-même. Ce sont les grandes artères nourricières ; l'une maritime et rurale [...] l'autre, batelière et industrielle.** » Cet extrait est issu de *La Vie belge*, publié chez Fasquelle en 1905. Lemonnier, avec les talents d'observateur et de

⁵⁹ Signalons en particulier les discours prononcés par ces grands théoriciens de l'unité belge lors de l'exposition universelle et internationale de Liège en 1905, publiés sous le titre *La Nation belge. 1830-1905*, dans le sillage des manifestations du 75^e anniversaire du pays.

⁶⁰ FRENAY, FERON, JANSSEN, *ca.* 1920 : 9 ; GHEUDE, HONHON, 1913 : 188-189.

conteur qu'on lui connaît, y décrit de manière picturale divers aspects de son pays. À la fois tableau foisonnant de détails et recueil de souvenirs, ce document possède une valeur historique et constitue, au-delà de ses qualités littéraires, un véritable baromètre des mentalités de cette époque de grande effervescence patriotique. Les mentions au tempérament binomial belge et aux paramètres qui l'alimentent font florès : « des vergers des Flandres aux garigues campinoises, de la dune maritime aux ravins et aux futaies de l'Ardenne, une âme belge s'est répandue, fusionnant ses parts antérieures, wallonne et flamande »⁶¹ ou « [Ces rivières] sont aussi une allégorie de son âme énergique et méditative, probe, prudente, ferme dans l'adversité, héroïque au travail, attachée à ses plaines, à ses roches, à ses eaux comme au signe sensible de sa fortune, comme au simulacre matériel de sa double race nerveuse et placide. »⁶² Dans un chapitre consacré à *L'âme belge*, ses déclarations prennent l'allure d'une profession de foi : « Eh bien ! elle existe, cette âme belge, faite de deux tronçons, jadis coupés et depuis réunis, de deux races qui malgré la dualité des modes d'expression, ont un même battement de cœur, de deux territoires dont l'un, la plaine, est comme une traîne d'or cousue au bas de la robe des monts. »⁶³

Cette idée se retrouve sous la plume d'un Stefan Zweig admiratif du cosmopolitisme et de la symbiose raciale visibles en Belgique. En 1910, il écrit : « Par la droite pénètre, flot germanique, la foi protestante ; par la gauche, le catholicisme romain, orthodoxe et magnifique. La race elle-même est le produit de la lutte perpétuelle de deux races : Flamands et Wallons. Les contrastes se défient en toute franchise ; clairement et directement : d'un seul coup d'œil on voit toute la bataille. Mais la pression inexorable des deux races voisines est si violente et si continue, que ce mélange sous l'action d'un ferment nouveau est devenu une race nouvelle. Les éléments autrefois contraires se sont mêlés : on ne saurait les reconnaître dans le produit de leur évolution. Les Germains parlent en français et les Français sentent en flamand. [...] Cette race neuve : la race belge est forte et l'une de plus capables qui soit en Europe. Le voisinage de tant de cultures étrangères, le contact avec tant de nations si diverses l'ont fécondée. [...] Il y a peu

⁶¹ Cité par GORCEIX, 1997 : 81.

⁶² GORCEIX, 1997 : 82.

⁶³ In : GORCEIX, 1997 : 197.

de temps que cette race a pris conscience d'elle-même, un siècle à peine, depuis qu'elle a proclamé l'indépendance de sa patrie. » Le texte de l'Autrichien s'enrichit ensuite de notes enthousiastes, vantant la vitalité de ce pays jeune, joyeux et ardent. Pour lui, la *race belge* est une sorte de creuset où se concentre l'essence même de l'esprit indo-européen. Elle a su imprimer sur sa production artistique la vigueur et la force que seuls possèdent les peuples nourris de multiples influences. Il poursuit ensuite avec l'idée de l'ouverture vers le monde, qui rend la Belgique pionnière d'un idéal européen. Visionnaire et connaisseur du milieu qu'il décrit, Zweig écrit que : « c'est justement chez ces écrivains, chez ces artistes, qu'on a senti percer, pour la première fois, un sentiment vraiment européen, vaste et complexe, tout nouveau. En effet, pour eux, l'idée de patrie ne saurait se borner au pays belge ; elle embrasse toutes les nations voisines. Patriotes et cosmopolites à la fois, ils sont nés dans ce carrefour de l'Europe auquel viennent aboutir tous les chemins, mais d'où partent aussi ces mêmes chemins... »⁶⁴

2.2.3. Du centripète au centrifuge

Si l'apprentissage de la langue de l'autre peut servir, nous l'avons vu, à mieux le connaître et à former une grande communauté humaine, le train, la grande invention du XIX^e siècle, s'impose comme un auxiliaire précieux pour découvrir et apprécier les richesses du nord et du sud du pays, comme l'explique ce dialogue imaginaire en 1891 :

« Ma bonne ville de Liège [...] je dois te quitter. [...] Adieu donc, et en route pour la patrie des Artevelde !

- **Dis-moi petit guide des voyageurs, quel chemin dois-je prendre ?**
- **Consultez ma carte numérotée : les nombres 24 et 35 vous indiqueront les tableaux horaires avec les distances kilométriques [...].**

Enfin me voici casé, et déjà je roule lestement. Bonjour Tirlemont [...], et toi, Louvain [...] Déjà Bruxelles ! Que je suis heureux de te revoir [...] À bientôt ! Partons pour Gand [...] Enfin te voilà, fière cité [...] J'espère rencontrer chez toi, métropole de la Belgique flamande, la même cordialité que dans la ville que

⁶⁴ Stefan Zweig, dans GORCEIX, 1997 : 55-62. Le texte allemand original a été traduit par Paul Morisse et Henri Chervet (1985, Belfond, pour la traduction française).

j'ai quittée ce matin ; ainsi je pourrai chanter [...] : Soyons unis !... Flamands, Wallons, / Ce ne sont là que des prénoms : / Belges est notre nom de famille. »⁶⁵

Pour répondre à cette volonté de fraternité par-dessus les races, les textes prétendent gommer tout particularisme régional. Ces *petites patries*, quand elles apparaissent, sont présentées comme les différents côtés d'un seul et unique prisme. Les régions doivent susciter chez le jeune lecteur, qu'il soit flamand ou wallon, le même amour, la même dévotion, le même sacrifice le cas échéant. Dépasser le giron familial, le village où l'on a grandi. Car, comme le scandale ce plaidoyer de 1905, « **la Patrie, ce n'est pas seulement votre plaine ou votre coteau** »⁶⁶, niant l'étymologie première du terme, qui évoque la terre des aïeux, la terre du père, la *terra patria*, la *ge patris* ; le *paese* italien, le *pueblo* espagnol. En revanche, « **la Patrie, c'est l'Ardenne pour les habitants de la Campine, c'est le Hainaut pour ceux du Limbourg, c'est la Flandre pour les Wallons, c'est tout ce que notre chère Belgique contient de pays et de citoyens dans ses neuf provinces. La Patrie, c'est l'unité de notre territoire [...] c'est la communauté du nom Belge.** »

Cette tendance centripète se maintiendra globalement inchangée jusqu'aux lendemains de la première guerre mondiale, alors que le pays vit un nouveau regain de patriotisme national. Pirenne, déporté en Allemagne, est alors considéré comme une gloire nationale et la combativité du peuple uni contre l'ennemi constitue l'une des meilleures preuves de ses théories. Cependant, dans les années 1920-1930, le mouvement flamand héritier des *frontistes* de la guerre s'active, malgré le discrédit jeté sur lui suite aux activités collaborationnistes qui ont été le fait de quelques-uns pendant l'occupation allemande. Aussi voit-on surgir de nombreuses discussions pour défendre le bilinguisme en Flandre et permettre aux francophones de Flandre de maintenir leur droit à recevoir un enseignement en français. Les partisans de l'unitarisme reçoivent un coup de pouce aussi inattendu qu'opportun dans ce contexte de forces centrifuges de plus en plus affirmées. En effet, au lendemain d'une guerre particulièrement sauvage, plusieurs organisations internationales incitent à revoir le contenu des livres d'histoire et d'en supprimer toute exaltation à la grandeur ou à la haine raciale. Au contraire, il convient de prôner un humanisme patriotique, respectueux de la morale, comme on peut le constater dans l'exemple

⁶⁵ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 52-53.

⁶⁶ D'après Cornemin, in : BOURDOUX, 1905a : 37.

suivant, datant de 1925 : « **On dit quelquefois : un tel est Wallon, un tel est Flamand. Cela n'est pas mal. Mais il faut surtout dire qu'ils sont tous Belges. Ces populations ont toutes mis du leur pour constituer la grande nation ; aujourd'hui, elles y sont confondues. Aussi, quiconque attaque l'une, attaque la Belgique toute entière** »⁶⁷. Les fêtes du centenaire de l'indépendance en 1930 marquent la culmination mais aussi le chant du cygne des thèses de Pirenne, dont la mort en 1935 coïncidera avec la fin d'une époque, celle du bilinguisme du pays⁶⁸ et avec la publication des premières théories historiques flamandes contredisant celles de Pirenne. En même temps, on voit s'instituer une école « grande hollandaise » transposant les idées du Verviétos à l'ensemble des XVII provinces du XVI^e siècle, ainsi que les prémisses de la conception *bénéluxienne*, considérant le pays dans un ensemble plus vaste.

En 1928, Adrien de Meeüs, journaliste belge qui aurait collaboré à la première génération de l'*Action française* de Maurras, publie à Paris une *Histoire de Belgique*, qu'il « dédie respectueusement » à Henri Pirenne. Au chapitre II, il explique l'origine de la frontière linguistique, qu'il fait remonter aux invasions barbares du début du V^e siècle de notre ère. « Dès ce moment, la Belgique est devenu un pays bilingue, une terre partagée entre deux races », affirme-t-il. De Meeüs poursuit par des considérations boiteuses, où se mêlent ethnographie et linguistique : « Aujourd'hui même, les descendants des Francs (les *Flamands*) occupent la Flandre, en face des fils des Gallo-Romains, les Wallons du Sud »⁶⁹. Qu'il semble loin le temps béni de la symbiose raciale ! Dans un même ordre d'idées, même si d'une manière beaucoup plus subtile, un précis d'histoire de Belgique explique qu'avant la romanisation, « deux idiomes étaient parlés dans notre pays : l'idiome gaulois, qui a laissé des traces en Irlande et l'idiome belge proprement dit, qui se trouve dans le bas breton actuel. »⁷⁰ Outre le caractère douteux de l'explication linguistique, il y a fort à parier que l'écolier de 11 ou 12 ans ne retiendra de ce

⁶⁷ Imité de Paul Bert, in : DARDENNE, 1925 : 222.

⁶⁸ Un des exemples les plus parlants est celui de l'université de Gand, symbole de l'intelligentsia francophone en Flandre, qui sera entièrement flamandisée en 1930. Pour résumer à gros traits l'évolution linguistique du pays, on peut dire que l'on est passé d'un unilinguisme français à un bilinguisme national et, enfin dans cette troisième étape, à un unilinguisme régional.

⁶⁹ DE MEEÛS, 1928 : 7.

⁷⁰ MEUNIER, 1927 : 17.

chapitre que l'existence de deux langues différentes, qu'il pourra assimiler à celles qui lui sont contemporaines.

Du côté wallon, des forces divergentes sont aussi en marche dès le début du XX^e siècle⁷¹. Les principaux griefs formulés à l'encontre de l'enseignement de l'histoire, tant dans les écoles primaires que moyennes, concernent la place trop réduite, voire inexistante, réservée à l'enseignement de l'histoire régionale : « Il faut que les enfants de Wallonie apprennent les hauts faits de leurs ancêtres et les gloires et les revers du passé de leur pays natal », entend-on clamer lors du Congrès wallon réuni à Liège en 1905⁷². Cependant, explique Hervé Hasquin, avant 1914, les défenseurs de l'histoire wallonne ne sont pas des historiens de profession et « leur amateurisme allait nuire à la crédibilité de revendications pourtant légitimes. »⁷³ Les premières synthèses de l'histoire wallonne publiées dans les années 1930 et 1940⁷⁴, voire 1950, manquent encore de rigueur scientifique, ce qui a grandement contribué à maintenir l'historiographie wallonne sur un second plan. Ce phénomène va de pair avec une prise de conscience wallonne tardive.

Qu'en est-il véritablement dans les manuels scolaires ? Nous avons vu ce que des historiens contemporains pensaient de l'histoire de la Belgique telle qu'elle apparaissait dans les précis spécifiques destinés à l'enseignement. En ce qui concerne les lectures de notre corpus, nous avons relevé de timides manifestations de la question wallonne, ce qui, au demeurant, ne surprend que peu, étant donné ce que nous venons d'expliquer. Dans un recueil datant de 1913 se trouve un texte de Jules Destrée intitulé « Aimez la Nature ; Aimez les Arts ; Aimez votre Pays », dont les propos sans équivoque sont une exhortation au patriotisme régional : « **Enfants, petits-enfants de Wallonie, que n'étiez-vous avec moi par ce matin de printemps [...] Comme vous eussiez senti avec moi le charme de cette heure délicieuse et**

⁷¹ Hervé Hasquin mentionne entre autres les déclarations d'A. du Bois, en 1903 dans la préface de *Belges ou Français* à propos de l'histoire de la Belgique telle qu'elle est enseignée et conçue : « Ils ne seront jamais des Belges, les trois millions de Wallons ! [...] Ils sont des Français. » ; ainsi que celles d'Hector Chainaye, délégué de la « Ligue wallonne de Bruxelles », en 1905 : « Dans les écoles primaires surtout, l'histoire de la Belgique est enseignée de telle sorte que tout l'intérêt vive autour du Comté de Flandre et des principaux faits qui le concernent » (HASQUIN, 1982 : 91-92).

⁷² Cfr HASQUIN, 1982 : 94.

⁷³ HASQUIN, 1982 : 98.

⁷⁴ L'historien L.E. Halkin, en 1939, s'en prend à la conception de l'histoire belge telle qu'elle a été définie par Pirenne, dans *La Wallonie devant l'histoire* (cfr HASQUIN, 1982 : 102).

compris la beauté de notre pays et l'amour qu'il mérite ! »⁷⁵. Pour le Destrée d'avant-guerre, la distinction semble claire entre *Patrie* et *Pays* : la premier signifie la Belgique tandis que le second se circonscrit à l'identité régionale, voire locale. Destrée explique qui sont les Wallons : « **Ce sont ceux de la race dont nous sommes, ceux que nous continuons à travers les temps, qui ont marqué les paysages de leur douleur et de leurs espérances.** » C'est alors que le jeune lecteur est mis en contact avec le patrimoine local : « **Ce sont eux qui, aux âges chrétiens, ont bâti l'église romane de Lobbes et l'église gothique de Walcourt** ». Destrée se montre ensuite plus lyrique avec cette ode aux paysages ruraux : « **O vieux arbres isolés dominant les campagnes ! Vieux ancêtres, cléments protecteurs de nos vies ! Je voudrais, petits enfants de wallonie [sic], vous les faire vénérer pour leur beauté profonde ! Si vous êtes bien sages, je vous lirai une histoire de Louis Delattre évoquant l'Entre-Sambre-et-Meuse** ». L'allusion à Louis Delattre n'est pas libre d'ironie, lorsque l'on sait que cet auteur publie en 1912 un essai dédié à Picard, *Pour L'âme belge*, où il se pose en apôtre de cette cohabitation ancestrale et idyllique entre le « Belge du Midi et Belge du Nord », cherchant même dans les usages régionaux des deux langues de multiples emprunts réciproques. Le texte de Jules Destrée se termine sur cet appel à la dévotion et sur cette exhortation à ce que le passé wallon soit enseigné dans les écoles : « **Aimez votre pays, petits enfants de la Wallonie ! Aimez ces vieilles églises, ces vieux arbres, ces vieilles fermes. Attachez-vous à connaître ce que nous avons été : notre pays vous révélera les plus lointains témoignages de la civilisation humaine : des hommes, dans les temps si reculés qu'ils sont en dehors de l'histoire [...] Des ruines vous diront l'importance qu'ont eue les abbayes de la Sambre. Des plaines vous apprendront quelques-unes des grandes batailles de l'histoire** ».

Enfin, indiquons que des *Lectures choisies* du début des années 1920 ne proposent pas moins de dix-huit pages consacrées à des « **poésies wallonnes** »⁷⁶. Il s'agit en

⁷⁵ Jules Destrée dans PORINIOT, 1913a : 148-151, pour celui-ci et les deux fragments de ce même paragraphe. Le même manuel de lecture propose d'autres extraits de l'auteur. Certains évoquent fondamentalement la Wallonie mais d'autres, dont un que nous citons dans ce même chapitre, chantent les beautés de la *Patrie*.

⁷⁶ « Cet ouvrage a été adopté par les Villes de Bruxelles, de Liège et de Gand et par le Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement primaire. Il est porté sur la liste des manuels classiques recommandés par le Gouvernement. (Années 1921 à 1926) » lit-on à la page 6. Imaginer des petits

fait d'un florilège de textes dialectaux d'origine géographique variée, d'auteurs reconnus comme le Liégeois Jules Vrindts, le Borin Henri Raveline ou le Namurois Louis Loiseau. Près d'un siècle plus tôt, lorsqu'il s'agissait de réduire toute divergence régionale à sa plus simple expression⁷⁷, qu'elle soit ethnologique ou linguistique, il est probable qu'une telle publication eût été tout bonnement impensable.

2.3. Conclusions

Dans son essai, *Le Labyrinthe belge*, le journaliste et écrivain Geert van Istendael met quelque 90 pages à expliquer à ses lecteurs les avatars historiques et les subtilités actuelles de la question linguistique belge⁷⁸. Quand on connaît le talent didactique de l'auteur, c'est dire si cette problématique est complexe, y compris pour ceux qui la côtoient tous les jours. L'impression laissée par l'étude de notre corpus est celle d'un discours scolaire choisissant la discrétion quant à la composante ethno-linguistique. Tout au plus se contente-t-il d'informer, dans une lecture à sens unique, de la richesse et l'originalité issue de ce fécond mariage. Cependant, même si les références s'y font discrètes, l'idée de « l'union de tous les Belges », Flamands et Wallons, est présente en filigrane et, à ce titre, mérite de compter au sein de l'argumentaire exploité par le discours scolaire.

Pour la première fois depuis notre étude de l'évolution de l'identité nationale, on perçoit nettement le reflet des mutations tant politiques qu'historiographiques, bien que ces changements soient assimilés avec un léger décalage temporel. Personne ne peut nier que le manuel ne soit une dialectique « sous influence ». Et si,

Gantois, et même des petits Bruxellois, s'évertuent à déchiffrer ces poésies en patois wallons ne peut que faire sourire la lectrice que nous sommes.

⁷⁷ Le professeur Stengers (2002 : 67-68) explique que l'emploi du wallon dialectal a été une réalité pendant non seulement le XIX^e siècle, mais également une bonne partie du XX^e et qu'il est faux de croire que « l'usage préférentiel du wallon se limitait aux classes populaires. Une enquête faite en décembre 1920 auprès de 900 administrations communales de Wallonie aboutissait encore à la constatation suivante : « Sur 100 communes, il y en a 73 où plus de 90% de la population se sert de préférence du wallon ; 18 où cette proportion va de 50 à 90% ; une où elle est de 25 à 50%, et 8 seulement où elle est inférieure à 25%. D'autre part, sur 100 conseils communaux wallons, il n'y en a que 43 où l'on parle exclusivement le français ; le wallon est utilisé dans 56 conseils, à savoir : concurremment avec le français, dans 33 ; comme unique langue de discussion, dans 23 » (F. VAN PASSEL, A. VERDOODT, *Bilinguisme en Belgique*, in : *Quaderni per la promozione del bilinguismo*, septembre-décembre 1975, p. 15) ».

⁷⁸ VAN ISTENDAEL, 2008 : 95-183.

par nature, il ne reproduit pas rapidement les mutations sociales, la situation change sensiblement si celles-ci s'institutionnalisent et que l'école, en tant qu'instrument au service de l'État, ne se voie forcée de rendre compte de la pression des forces régionales sur le caractère unitaire. Pourtant, certains concepteurs ont sans doute considéré comme « de mauvais ton » ou « antipatriotique » de mettre le doigt sur l'inéluctable mouvement centrifuge et ont opté pour une position résolument nationaliste, allant parfois à contre-courant de la réalité de l'évolution politique.

3. La Belgique avant la Belgique

Il fallait comprendre et proclamer [...] que le hasard seul n'avait pas réuni nos provinces éparses [...]. Pour faire une nation, il fallait retrouver son histoire obscurcie et dénaturée⁷⁹.

3.1. Introduction

Dire que les Nations modernes se sont créées une histoire ou plus exactement qu'elles ont manipulé l'Histoire au gré de leurs besoins définitionnels et identitaires relève du truisme. Dans le cadre de notre recherche et, en particulier, pour le propos de ce chapitre, il nous semble pertinent de nous arrêter brièvement sur les composantes du socle historique sur lequel l'identité belge va se poser. En d'autres termes, quelle image du passé national les historiens de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle reconstruisent-ils et véhiculent-ils, à travers l'école, jusqu'aux plus jeunes générations ? Nous avons déjà abordé le thème des héros dignes de passer à la postérité pour leurs services rendus à la patrie, actuelle ou en devenir. Voyons maintenant ce qu'il en est, de manière plus générale, du passé du pays et de l'instrumentalisation de certains événements, menée afin de rehausser l'idée d'une Belgique ancestralement unie.

⁷⁹ DARDENNE, 1925 : 191-192.

Joël Kotek explique que c'est sur « des mythes résolument flamands que l'on choisit d'asseoir la jeune nation belge »⁸⁰. Ce que les historiens, et Henri Pirenne en particulier, ont alors identifié comme le noyau historique, mélange original de culture latine et germanique, c'est le Comté de Flandre. Dans la démonstration pirenne, ce territoire apparaît comme l'antichambre de la Belgique de 1830, eu égard en particulier à son brassage ethnolinguistique. Aujourd'hui, on sait que Pirenne a élaboré une vision quelque peu abusive et biaisée de la situation du XII^e siècle pour servir les intérêts de sa théorie. Mais peu importe finalement, car ce qui est décisif, c'est la volonté affirmée de sélectionner dans le passé les événements démontrant à tous que la Belgique existait en tant que communauté humaine bien avant sa naissance institutionnelle. Accessoirement, il s'agit aussi de recréer un passé glorieux, digne de rivaliser avec celui des voisins de la jeune nation. Dans ce sens, le Duché de Bourgogne était l'entité historique idéale puisqu'il représente à la fois la préfiguration de la nation contemporaine et une réalité au rayonnement politique, culturel et économique méritant l'admiration universelle.

Dans notre analyse de cette « Belgique avant la Belgique », nous veillerons à mettre en avant les moment-clés que le discours scolaire épingle. Comme l'a affirmé Roberto López-Vela à propos de la construction de l'histoire espagnole au XIX^e siècle, l'historiographie d'alors possède un objectif didactique clair, consistant à faire de l'histoire le meilleur outil pour bâtir un futur national plus prospère⁸¹ ainsi que, nous permettons-nous d'ajouter pour le cas belge, un futur résolument uni, comme pour se prémunir d'éventuelles dissensions.

3.2. La Belgique avant la Belgique dans le discours scolaire

Nous avons déjà évoqué à plusieurs occasions l'effort mené par les autorités et des intellectuels de renom ralliés à la cause patriotique pour forger un sentiment national commun. Un extrait de 1925 cite les paroles de Paul-Emile Janson (sans pour autant le préciser) lors d'une conférence donnée au Jeune barreau de Bruxelles le 11 novembre 1904. Avec une conviction marquée pour le déterminisme, l'homme politique et avocat de tendance libérale y presse chaleureusement à étudier l'histoire, comme l'ont fait les hommes de 1830 car « **il fallait que les historiens et**

⁸⁰ KOTEK, 1996.

⁸¹ LOPEZ-VELA, 2004 : 197-198.

tous ceux qui cherchent à dominer les événements et les faits allassent interroger le passé et trouver dans l'histoire la genèse de l'effort maintenant triomphant. Il fallait comprendre et proclamer [...] que le hasard seul n'avait pas réuni nos provinces éparses [...] Pour faire une nation, il fallait retrouver son histoire obscurcie et dénaturée. »⁸² Le raisonnement de Janson se précise. Il prétend retrouver « **dans le passé le plus lointain, les signes et les manifestations de notre génie national** » car, poursuit-il, « **le tempérament belge est resté intact et identique partout.** » La Belgique enfin indépendante « **a sondé le passé et cherché dans l'ombre de l'histoire la source de sa vie politique et la trace de son développement séculaire.** »

De quelle « **trace de développement séculaire** » est-il question dans le discours scolaire ? Comme nous l'annoncions en guise de préambule, Henri Pirenne et ses théories dominant l'historiographie belge de la première moitié du XX^e siècle. Ses desseins finalistes ont servi la cause d'une *âme belge*. Dans l'extrait suivant, l'historien verviétois multiplie les arguments plaidant pour la préexistence d'une cohésion antérieure au royaume de Bourgogne ; il se refuse à ne voir dans cette réunion d'entités éparses que le fruit de la chance. « **Il a été donné aux ducs de Bourgogne d'achever, dans la première moitié du XV^e siècle, l'œuvre d'unification commencée bien avant eux. Les circonstances politiques, il est vrai, les ont aidés. [...] Rien ne serait plus faux cependant que d'expliquer par le seul hasard leur extraordinaire fortune. La persistance même de l'État nouveau qu'ils ont fondé, prouve qu'il reposait sur des bases solides. Sa durée empêche de l'envisager comme le résultat factice et fragile d'heureuses conjonctures.** »⁸³ Comme ce sera le cas ailleurs et sous la plume d'autres auteurs, l'amalgame entre les Pays-Bas d'hier et la Belgique d'aujourd'hui ne semble poser aucun problème de conscience à l'auteur qui affirme qu'« **en réalité, les ducs ont continué de pousser les Pays-Bas vers le but où ils tendaient depuis des siècles. [...] Par une sainte ironie de l'histoire, il a été donné à cette maison française d'arracher pour toujours les Pays-Bas à la France.** » La séparation définitive d'avec le grand voisin français marque pour Pirenne une étape cruciale dans le processus

⁸² DARDENNE, 1925 : 191-192.

⁸³ Pirenne, in : GHEUDE, HONHON, °1938 : 258.

d'autonomisation. L'historien prétend dépasser l'obstacle de la discontinuité territoriale et choisit de passer outre cette *simple* question. C'est pourquoi il centre ses vues sur la définition politique, ou plus exactement intrinsèquement identitaire du peuple belge et trouve la parade rêvée : l'unité de la Belgique « **provient non de la communauté de race comme en Allemagne, non de l'action centralisatrice d'une monarchie héréditaire comme en France, mais de l'unité de la vie sociale.** »⁸⁴ Le territoire bourguignon serait l'embryon de la Belgique car il anticipe en quelque sorte l'idée de l'État-Nation du XIX^e siècle. La preuve en est que l'œuvre intégratrice bourguignonne reçoit, à de rares exceptions près, l'assentiment populaire : « **leur politique dynastique a été aidée par le sentiment public. Nulle part, sauf dans la principauté de Liège et dans le duché de Gueldre, les populations n'ont cherché à lui résister.** » Les ducs de Bourgogne sont élevés au rang d'artisans de la complétude d'un périmètre que le discours scolaire assimile, par raccourci idéologique, à celui de la Belgique actuelle. La référence au fleuve qui traverse le pays de part en part le prouverait : « **Ainsi, la Maison de Bourgogne, si elle a hâté et facilité l'unification territoriale, réuni en un même État fédératif les fiefs français et les fiefs d'Empire que séparait l'Escaut.** » Que manquait-il à ce territoire proto-belge pour s'assimiler à une véritable nation ? Un roi, pardieu ! « **et c'est à juste raison que Juste Lipse a décerné à Philippe le Bon le titre de *conditor Belgii*** ». La maison de Bourgogne offre sa *véritable* délimitation territoriale et « **pour la première fois, grâce à eux, l'Escaut cessa de former une frontière politique [...] et le territoire qui s'étend de la Meuse à la mer ne présente plus sur la carte qu'une teinte identique.** »⁸⁵ C'en est fini du morcellement, et les *Belges* peuvent vivre sur un espace continu qui leur appartient de plein droit

Car « avoir un nom à soi, c'est être une véritable nation »⁸⁶. Même s'il faudra attendre 1830 pour que cet événement se produise, les auteurs refusent de se rendre à l'évidence et partout il est question de *Belgique* et de *Belges* pour renvoyer à des situations antérieures à cette date. Ces deux dénominations sont en effet préférées à d'autres, plus historiques, comme *provinces espagnoles*, *autrichiennes* ou *hollandaises*. Cette attitude s'adopte sans doute en réaction face à ce que Charles White, un

⁸⁴ Pirenne, in : PIERLOT, 1923b : 228.

⁸⁵ Pirenne, in : GHEUDE, HONHON, °1938 : 258-259.

⁸⁶ DUBOIS, 2005: 175.

Anglais vivant en Belgique depuis quatre ans lorsque la révolution éclate, dénonçait en 1836 dans sa *Révolution belge*, à savoir que les divers « maîtres successifs » ont veillé à « non seulement affaiblir cette unité d'esprit, cette homogénéité de caractère, qui sont les germes du patriotisme, mais encore de détruire l'attachement des citoyens au sol natal [...] Il résulta de ce *long oubli du nom belge* qu'ils furent à la longue confondus avec leurs oppresseurs ; [...] au point que, quand la révolution éclata, on demandait sérieusement ce que c'était que les Belges. »⁸⁷

Utiliser une dénomination unique répond à une stratégie d'auto-affirmation, visant à apporter les preuves de la légitimité de l'existence d'une Belgique indépendante, où nationalité rime avec liberté. Rien de surprenant dès lors à ce que la question de l'origine du *peuple belge* apparaisse assez fréquemment dans les manuels que nous avons examinés. Ceux-ci ne contiennent pratiquement aucune référence à un passé antérieur à la conquête de la Gaule par Jules César, chez qui on rencontre les mots *Belgae* et *Belgium* pour la première fois⁸⁸. Isabelle Gatti de Gamond, par exemple, fait débiter ses *Lectures historiques belges* (1851) avec « La Belgique sous Jules César » où elle cite un long extrait de la *Guerre des Gaules*. « En 1830, la légende nationale est donc déjà confortablement installée. L'enseignement, qui la répand depuis la Renaissance, va insister plus lourdement encore sur ce passage une fois que le pays aura conquis son indépendance. La référence ne sert qu'à se gonfler d'orgueil. Elle confère à l'État belge, à la Belgique même une forte légitimité. »⁸⁹ Quoi de plus légitime, en effet, que la reconnaissance de l'existence d'un peuple dès le premier siècle avant Jésus-Christ ? Cette obsession d'archéologue pour les premiers habitants s'avère fondamentale pour tenter d'appréhender l'idiosyncrasie nationale, la base essentielle qui se perpétuera ensuite tout au long de l'histoire⁹⁰. C'est du moins le raisonnement des théories sur les *âmes nationales*. En 1906, un auteur décrit ces fameux *premiers Belges* : « **ils étaient braves et hospitaliers ; ils estimaient au plus haut prix la liberté. Aussi, quand César vint les attaquer, il trouva devant lui des hommes décidés à vaincre ou mourir.** »⁹¹ Farouchement opposés à une quelconque forme de domination, la lutte de ces

⁸⁷ WHITE, 1836 : 1-4, cité par DUBOIS, 2005 : 176-177.

⁸⁸ Cf. DUBOIS, 2005, 63.

⁸⁹ DUBOIS, 2005 : 401

⁹⁰ Cf. LÓPEZ-VELA : 209-210.

⁹¹ GOFFAUX, 1906b : 65.

Belges-là contre l'asservissement prouverait l'existence d'un sentiment collectif, ne serait-ce que celle d'une communauté d'intérêts contre un ennemi identique.

Sébastien Dubois aborde la question terminologique : « Sous 'prétexte' que César parle d'une *Gallia Belgica*, d'un *Belgium* et du courage des *Belgae* qui l'habitent, les historiens 'patriotes' auraient utilisé une terminologie belge pour ennoblir leur sujet »⁹², terminologie que, selon certains, ils ne seraient donc pas en droit d'utiliser (ou d'avoir utilisée), ayant été « victimes d'une identité de mots », puisque le terme *Belges* ne fait nullement référence à l'époque de César à un État, mais à « une fédération de peuples. » Et l'historien contemporain s'insurge : « Mais pourquoi parler de tromperie ? N'était-il pas glorieux que les Belges soient les descendants en ligne directe de ces tribus [...] ? N'était-il, par conséquent, pas normal que le patriotisme recoure à l'autorité de pareil témoin pour étoffer le récit de ses origines [...] ? Le même processus n'a-t-il pas opéré dans la formation d'autres identités collectives ? » Pour Dubois, tout épanouissement d'un sentiment national collectif nécessite des assises d'un patrimoine commun, formé d'épisodes glorieux, de héros, de monuments, ce que Gottmann avait déjà défini en 1955 comme *iconographie*, à savoir la « somme des croyances, des symboles, des images, des idées, etc. dont une communauté a hérité et auxquels ses membres sont attachés. Ce lien entre les personnes et les 'icônes' constitue le ciment du groupe et conduit à la définition d'un territoire dont les membres des autres communautés, attachés à d'autres iconographies, sont exclus. »⁹³ En outre, « l'attachement à la patrie passe par une forme d'affection pour son nom », affirme Dubois. Quoi de plus normal, dans cette optique, à ce que les auteurs, partisans d'une éducation patriotique désignent comme *Belges* les peuples censés être les glorieux aïeux des écoliers à qui ils s'adressent.

Projeter la terminologie moderne sur le passé, c'est affirmer la particularité de la Belgique. Nul n'éprouve apparemment le moindre scrupule à utiliser ce mot pour désigner des entités politiques voire géographiques antérieures à celles de 1830. En 1923, dans une causerie imaginaire, le maître demande aux écoliers d'observer la projection géographique du pays : « **Voyez au mur la carte de la Belgique ancienne**

⁹² DUBOIS, 2005 : 61.

⁹³ GOTTMANN, J. (1955) *Éléments de géographie politique*. Paris : Les cours de Droit, fascicule II, p. 200.

et celle de la Belgique d'aujourd'hui. N'est-ce pas que notre pays paraissait pauvre il y a 2000 ans ? »⁹⁴. Parfois, les auteurs vont même plus loin. Dans ce florilège de dictées datant de 1906, on découvre l'origine datée du pays - « **On connaît la Belgique depuis environ deux mille ans** » - ce qui la ferait remonter à l'époque préromaine alors que cette terre « **était habitée par des hommes [...] que l'on appelait Belges.** »⁹⁵ Qu'il s'agisse du nom du territoire (moins fréquent) ou de l'appellatif désignant ses habitants, l'effet psychologique est analogue. « La permanence d'un nom propre suscite l'idée d'une personnalité, d'un être qui, muni d'une conscience, persisterait semblable à lui-même, malgré les modifications, les adjonctions, les retranchements imposés au territoire du pays. »⁹⁶ Selon la même logique, quand il est fait mention des peuples belges, leur territoire est désigné par le nom de *Belgique* : « **Les Nerviens, ainsi que les autres tribus qui habitaient la Belgique, jurèrent de vaincre ou de mourir.** »⁹⁷ Meunier, dans son précis d'histoire, va même jusqu'à affirmer, en parlant de *la Belgique ancienne* qu'à l'époque, « la Belgique ne formait pas un État, n'avait pas de capitale et n'obéissait pas à un chef suprême. Elle comprenait six peuplades, indépendantes les unes des autres; mais au besoin s'alliant entre elles pour résister à un ennemi commun. »⁹⁸ L'entente entre tous les Belges s'associe à leur lutte ancestrale pour la liberté, alors que « **nos pères ont dû lutter pendant vingt siècles** », et qu'un « **un sentiment étroit de solidarité les unissait.** » À l'inverse, « **si d'occasion, vous découvrez un insuccès, il sera dû à un manque d'union ou de discipline** »⁹⁹, insiste cet instituteur dans cette même discussion, preuve que la cohésion est la condition *sine qua non* de la victoire. L'existence de dénominations historiques autres exige parfois des simplifications. Dans un chapitre traitant de la domination espagnole, l'auteure évoque la future passation de pouvoir entre Charles Quint et son fils Philippe. Elle explique que « **Charles désirant le populariser parmi les Belges, le fit venir dans**

⁹⁴ PIERROT, 1923a : 209.

⁹⁵ GOFFAUX, 1906b : 65.

⁹⁶ DUBOIS, 2005 : 413.

⁹⁷ EMOND, 1866-1867 : 80.

⁹⁸ MEUNIER, 1927 : 11.

⁹⁹ PIERLOT, 1923b : 210.

les Pays-Bas »¹⁰⁰, son propos ne remettant pas un instant en question le fait qu'il s'agisse d'entités distinctes.

Nous avons abordé plus haut l'argumentation mise au point par les autorités du jeune État pour contredire les affirmations de certains étrangers selon lesquelles la Belgique n'aurait jamais existé auparavant. Et quelle preuve plus évidente que celle émanant d'un des plus illustres historiens français, Ernest Lavisse ? Celui-ci commence son allocution, reproduit, en 1925, en apostrophant les jeunes pupilles et en flattant leur orgueil national : « **Etudiants belges, [...] je ne sais pas si aucune patrie a de plus glorieux souvenirs que la vôtre.** »¹⁰¹ L'historien passe ensuite en revue l'apport de la Belgique à l'histoire de l'humanité en mettant l'accent sur le fait que la « **terre de Belgique était le réservoir des forces de renouvellement. Au monde, elle donna Charlemagne.** » Ensuite viennent « **les croisades [qui] versèrent l'Occident sur l'Orient. À la première page du poème est écrit votre nom.** » Lavisse évoque l'époque de la splendeur bourguignonne, berceau selon son homologue Pirenne de la nation belge : « **Cette fleur de Bourgogne n'aurait jamais crû à une telle hauteur [...] si les racines n'en avaient été nourries de l'humus de Flandre.** » La Belgique donnait l'impression d'avoir perdu son individualité pendant plusieurs siècles (« **Vous avez été Espagne d'abord, puis Autriche, puis France, puis Hollande** »), bien que le pays « **certes, [n'ait] pas vécu sans gloire pendant ces siècles d'impersonnalité.** » Mais libre désormais, forte des pleins droits que lui confèrent la reconnaissance internationale, « **à présent, vous êtes une des personnes de l'Europe, petite, il est vrai, par l'étendue du territoire, mais si grande par l'activité !** »

3.3. Conclusions

Inscrire l'existence de son peuple le plus loin possible dans le passé apparaît comme une nécessité impérieuse, commune à toutes les nations. Mais dans le cas belge, ce terreau historique, manipulé au gré des besoins et des circonstances est d'autant plus indispensable que le pays ne peut se façonner en prenant appui sur d'autres piliers réputés plus classiques. Après quelques décennies où

¹⁰⁰ GATTI DE GAMOND, 1851 : 189.

¹⁰¹ DARDENNE, 1925 : 222-225.

l'historiographie a été laissée aux mains de dilettantes, Henri Pirenne s'impose, au tournant du siècle, comme l'artisan qui va conférer un fondement scientifique à l'échafaudage du passé bâti avant lui. Aussi conçoit-il le Comté de Flandre du XII^e siècle comme la structure embryonnaire de la Belgique moderne. L'évolution ultérieure de ce territoire, avec la période de rayonnement bourguignon, sert la démonstration de l'historien pour qui la Belgique possède, indubitablement, une raison d'être et de prospérer qui puise ses racines dans un passé lointain. Cette manipulation va dépasser les milieux les plus intellectuels pour déteindre sur la rhétorique scolaire. Qu'il s'agisse de discours d'hommes politiques patriotes ou d'historiens reconnus, toutes ces lectures exemplaires concourent à susciter, auprès des écoliers, la conscience de grandir dans un pays homogène depuis plusieurs siècles.

Cette argumentation passe également par l'utilisation privilégiée des termes *Belgique* et *Belges* pour renvoyer à des réalités antérieures, bien que l'on sache pertinemment que ni ces territoires, ni ces populations ne s'appelaient alors de la sorte. Mais la rigueur historique importe peu si l'objectif poursuivi est celui de donner l'assurance de porter un nom antique, plus ancien encore que celui des plus proches voisins et, en conséquence, de vivifier ce sentiment unitaire. Outre l'époque bourguignonne dont les caractéristiques originales se présentent sans doute plus difficiles à assimiler pour des enfants, ce sont les épisodes de résistance contre l'envahisseur romain qui ont la prédilection de la dialectique scolaire. Ils lui offrent l'avantage d'avoir assis l'appellatif *Belges*. Donner l'illusion que ce nom a perduré à travers les siècles, en dépit des aléas de l'histoire et des dominations successives permet de renforcer l'identité et de démontrer sa cohérence.

4. Les fêtes, célébration de l'unité

En vrais enfants de la patrie, nous prendrons part aux réjouissances de ce jour, nos livres dormiront jusqu'à demain¹⁰².

4.1. Introduction

Selon le *Petit Robert*, la fête désigne avant tout une « solennité, [un] ensemble de réjouissances de caractère commémoratif ». Puisant leur origine dans la nuit des temps, ces réjouissances accompagnent l'homme depuis toujours et possèdent un profond trait unificateur. En effet, les fêtes représentent un moment privilégié de communion, une sorte de pause dans le déroulement « normal » de l'existence, où presque toutes les licences sont permises et où les barrières sociales disparaissent, les hommes partageant la mémoire de l'événement ou de la personne célébrée. D'après Roland Barthes, « toute rupture un peu ample du quotidien introduit à la Fête »¹⁰³ ; autant dire que n'importe quel événement hors du cours *normal* de l'existence individuelle ou collective peut susciter l'adhésion festive des masses. En guise de conclusion aux trois tomes des *Lieux de Mémoire*, Pierre Nora s'est attelé à poser un regard qu'il souhaite le plus objectif et le plus dénué de sentimentalisme possible sur cette « frénésie commémorative » que vit la France au moment de la publication de son étude. Il affirme à ce propos que la France, à l'image de « toutes les sociétés contemporaines qui se vivent comme historiques, c'est-à-dire fondées sur la liberté instituante des hommes et non pas régies par une volonté divine », se voit frappée par cette fièvre commémorative. Mais le pays ajoute, selon Nora, une dimension supplémentaire à ce mouvement plus général, qui se manifeste par une « intensité qui doit moins au hasard de la chronologie qu'à la richesse de son répertoire historique, à la radicalité de la rupture révolutionnaire et à la rumination mémorielle à quoi la condamne le sentiment d'être sortie de la grande histoire. »¹⁰⁴ Doit-on en conclure que la France, par la variété de son patrimoine historique, possède un plus grand potentiel commémoratif ? C'est possible, mais cela ne gâche en rien la portée que peuvent atteindre certaines cérémonies orchestrées ailleurs.

¹⁰² VROMANT, 1905 : 29.

¹⁰³ BARTHES, 1957 : 61.

¹⁰⁴ NORA, 1997 : 4688.

Comme le conceptualise Christian Demange, la commémoration « répond à un acte délibéré visant à la légitimation par l'intermédiaire d'un consensus rétrospectif. »¹⁰⁵ Cet unanimité ne peut s'obtenir qu'en permettant que le temps fasse oublier tout vestige de désunion. En même temps, la commémoration ne peut se limiter à célébrer le passé : elle doit s'ancrer dans un présent tangible et annoncer un futur commun possible.

Dès les premières années de l'indépendance, les autorités veulent privilégier ces moments de communion que sont les fêtes nationales. Lors d'une discussion parlementaire tenue à la Chambre belge en 1841, à propos du budget à allouer au bénéfice de l'organisation de ces manifestations, alors encore organisées en septembre, un parlementaire exprime son souhait de voir cette commémoration baignée dans un climat de ferveur nationale et de culte du souvenir : « Les fêtes de septembre, je les regarde comme les fêtes de notre indépendance. C'est un souvenir qu'il faut cultiver, non seulement pour nous, mais surtout pour nos enfants. Il est évident que si vous abandonnez ces fêtes au soin des communes, sans intervention quelconque de l'État, elles se borneront à quelques mâts de cocagne, à quelques courses à sac. Ce n'est pas ainsi que je veux transmettre le souvenir de notre indépendance à nos neveux. Je désire qu'il soit entouré d'éclat et de dignité. »¹⁰⁶ Le député insiste sur la fonction de passage du relais entre les générations qu'impliquent ces instants festifs. Ensuite, il compare la situation belge avec celle de la Confédération helvétique, autre petit pays multiethnique, qui se distingue cependant par un long passé d'autonomie et qui, pourtant, célèbre avec enthousiasme l'anniversaire de son accession à l'indépendance : « Il y a près de deux ans je me trouvais dans un pays qui a conquis son indépendance, il y a plusieurs siècles, je me trouvais en Suisse, précisément le jour anniversaire de son indépendance. Je voudrais que vous eussiez vu avec quel recueillement le pays entier allait à la fête de son indépendance, en quels termes touchants la diète helvétique proclamait ce jour. À cette époque je faisais des vœux pour que mon pays, aussi longtemps après l'établissement de son indépendance, en conservât le

¹⁰⁵ DEMANGE, 2004 : 132. C'est nous qui traduisons.

¹⁰⁶ DEVAUX, M., *Chambre des représentants de Belgique*. Séance du samedi 16 janvier 1841, chapitre VII, « fêtes nationales ».

souvenir d'une manière aussi solennelle. Quant à moi, je ferai tous mes efforts pour relever ce souvenir et non pour l'abaisser. »

Lorsque Pierre Nora examine les célébrations du Bicentenaire de la Révolution française de 1989, sorte d'apothéose moderne de la commémoration, il constate que celles-ci ont profondément modifié la manière de fêter un événement national. Son analyse nous intéresse *a contrario* puisqu'elle nous permet d'établir une typologie des traits caractérisant les commémorations d'autrefois. En effet, nous avons relevé des textes relatifs aux fêtes et à leur célébration suffisamment nombreux pour que ceux-ci trouvent une place dans notre étude. Il nous semble en effet que ce concept est à lui seul porteur d'unité. Que dit Pierre Nora des modes de célébrations d'autrefois ? D'abord que ces célébrations collectives reposent sur « un ordre et une hiérarchie » centralisant les initiatives et où l'État ou les pouvoirs publics en général s'imposent comme les détenteurs du monopole organisateur des commémorations. À cette notion se rattachent la prolifération des constructions monumentales et des statues, la simultanéité et l'identité de rituels à travers tout l'espace national. Cette absence de particularisme contribue spécialement à galvaniser l'appartenance nationale, où chaque citoyen, quelle que soit son origine sociale ou géographique, se retrouve à exécuter les mêmes gestes, à revêtir les mêmes costumes, à participer aux mêmes cortèges ou à saluer les mêmes défilés. Instrument du dispositif mémoriel, l'école participe de ce rituel, avec la présence fréquente de bataillons scolaires, bien rangés et attentifs à l'allocution d'une quelconque autorité sur la place publique, transmettant la reconnaissance de la Patrie à son ou, le cas échéant, ses héros.

4.2. *Les fêtes dans le discours scolaire*

On retrouve cette codification à l'extrême dans la dialectique scolaire, où les mentions aux fêtes et aux événements qui les occasionnent sont autant de variantes d'une matrice identique. On sait que les arts, les symboles et les rituels commémoratifs font partie de cet appareil stratégique destiné à susciter et entretenir l'amour de la patrie. En ce sens, certaines fêtes rejoignent la catégorie des « traditions inventées » qu'a développée Eric Hobsbawm¹⁰⁷ et qu'il décrit comme impliquant un ensemble de pratiques dirigées par des règles admises ouvertement

¹⁰⁷ HOBSBAWM, 2002 : 8.

ou tacitement, de nature symbolique ou rituelle, dont le but consiste à inculquer certaines valeurs ou normes de comportement par l'intermédiaire de la répétition, et où le lien avec le passé est fondamental. Dans ce sens, les commémorations de la fête nationale, pour récente qu'elle soit et sans attache évidente avec le passé, peuvent entrer dans ce groupe défini par Hobsbawm car elles se répètent dans des espaces différents à un même moment. En Belgique, on fête partout et en même temps le 21 juillet, selon un rituel commun souvent décrit avec précision. De quelles fêtes est-il exactement question dans le discours scolaire analysé ? Essentiellement des fêtes nationales (21 juillet, fête du roi et 11 novembre), alors qu'il est indéniable que, dans l'univers enfantin, les fêtes locales ainsi que les célébrations scolaires ont toujours occupé une place au moins aussi grande que celles organisées à l'échelle du pays. Sans doute cette quasi éviction des fêtes locales et scolaires répond-elle à l'impératif d'insister sur les célébrations d'ampleur nationale, plus à même de renforcer un sentiment national unique et commun.

Perçue comme un moment de consécration individuelle – ce que précisément l'éducation d'un sentiment national veille à éliminer –, la distribution des prix est la fête scolaire par excellence, la « **fête de la jeunesse studieuse** »¹⁰⁸. Généralement célébrée en août, « **pour les écoliers comme pour les laboureurs, [...] le mois des récoltes, le mois des récompenses** », la remise des prix de l'école primaire rassemble, dans « **la salle ornée pour la circonstance** », les enfants « **revêtu[s] de [leurs] plus beaux effets** », les responsables communaux, « **bourgmestre, échevins et conseillers** » et le plus souvent ceux du clergé local. Dans un silence solennel, sous l'œil attentif et attendri des parents, la fête se compose traditionnellement d'une exhibition d'« **exercices gymnastiques, accompagnés de chant [...] exécutés avec un ordre et un ensemble admirables.** » Certains élèves « **récitent des poésies** » tandis qu'un « **chœur, hymne à la patrie, termine la fête scolaire.** » Ensuite seulement arrive le moment tant attendu de la lecture du palmarès des meilleurs résultats par l'instituteur, là où « **les lauriers orneront la tête du vainqueur.** » Pour localisées qu'elles soient au départ, les fêtes scolaires et en particulier la traditionnelle distribution annuelle des prix, sont mentionnées dans la littérature scolaire en raison de leur répétition à l'identique à l'échelle du pays et du lien

¹⁰⁸ VROMANT, 1905 : 14-15.

qu'elles tissent, de manière indissociable, avec la patrie. Plusieurs documents d'archives nous font part de l'implication de la dimension nationale au sein des fêtes scolaires, en particulier à travers le chant et la danse. Ainsi cette « fête des drapeaux »¹⁰⁹, qui consiste en une « scène enfantine pour fillettes et garçonnets » avec des mouvements à mi-chemin entre la danse et un exercice de gymnastique. En finale, ce « jeu patriotique pour écoles » laisse la part belle à la patrie personnifiée, « en costume tricolore, grand manteau, diadème de lauriers dorés sur la tête. D'une main, elle tient serrée contre elle la charte de la Constitution, de l'autre un drapeau. Elle entre par le fond de la scène et s'avance par le milieu, pendant que le piano exécute l'air national. » L'apothéose ultime prévoit des « cris et acclamations », ainsi que des feux de Bengale éclairant la patrie.

Indissociable des célébrations scolaires, l'hymne national se retrouve associé à toute manifestation relevant de la sphère publique, comme en témoigne ce livre de l'entre-deux-guerres. L'auteur y conseille que tous apprennent « **la Brabançonne, notre beau chant national** »¹¹⁰ afin de l'entonner lors de toutes « **nos réunions** ». Solennité oblige, il convient alors de se découvrir et de se maintenir debout « **quand nous l'entendons exécuter.** » Ces attitudes fournissent autant de démonstration d'attachement à la patrie que les écoliers sont encouragés à imiter. On rappelle que « **les écoliers ont congé le 21 juillet et le 15 novembre [le jour de la fête patronale du roi Albert], parce qu'on veut graver ces deux dates dans leur mémoire.** » Donner congé le 21 juillet à « **toutes les écoles du pays, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université** » ainsi qu'à « **tous les employés des communes, des provinces et de l'État** »¹¹¹ offre la possibilité aux « **Belges de toutes les classes** » et à l'unisson de « **se pare[r] des couleurs nationales** » et de faire « **entendre des cris de joie, d'allégresse** » pour célébrer la « **fête du pays** ». La réussite de la commémoration dépend surtout de la capacité à créer parmi les participants une volonté de partager des émotions similaires, ce qui ne peut s'obtenir qu'en délivrant les hommes de leurs obligations journalières et en leur offrant un espace commun en marge de la réalité quotidienne. De là dérivent les décorations urbaines, l'ambiance festive, les

¹⁰⁹ Feuillet musical, paroles d'Amélie Reculez. Musique de Z. Demoulin. Z. Demoulin, éditeur, Charleroi (sans date).

¹¹⁰ HERMANN, sd. : 92.

¹¹¹ HERMANN, s.d : 96.

rues réservées aux seuls piétons, la musique omniprésente. Tous les citoyens, y compris les plus jeunes générations sont de la partie et **« les écoliers, en congé, passent devant l'école où flotte le drapeau tricolore. Ils se découvrent et s'écrient : 'Vive la Belgique !' »**¹¹², geste qu'en 1907, on s'empresse de qualifier de signe d'adhésion patriotique.

L'insistance que l'on trouve dans les livres de lecture sur la nécessité de célébrer le 21 juillet s'explique par le fait que cette date correspond à une étape décisive dans le processus de formation d'un État-Nation : celle où le roi prête serment de fidélité devant le peuple et reçoit de lui la mission de garantir la cohésion nationale. Les bâtisseurs de la nation de 1830 parient très peu sur la solidité du sentiment national, voire considèrent qu'il n'existe tout bonnement pas avant 1830. Rogier affirme sans détours qu'il n'y avait ni sentiment national, ni Belgique avant 1830 tandis que Nothomb explique que « le sentiment de l'unité nationale est né de nos jours »¹¹³. Si, comme emphatise ce texte de 1907, le 21 juillet, **« c'est l'anniversaire d'un fait mémorable, le plus heureux de notre histoire : l'inauguration de notre premier roi »**¹¹⁴, c'est, également, la commémoration de la naissance du sentiment national. De là dérive l'importance de l'instituer rapidement comme un moment de réjouissance populaire.

Dès 1830, les formateurs de la Nation, tout comme le roi, sont convaincus du rôle que peut jouer l'art dans la promotion d'une identité nationale. C'est pourquoi, par exemple, l'entrée en fonction du Gouvernement provisoire et le couronnement de Léopold I^{er} sont rapidement mis en image, offrant une nouvelle preuve de la portée symbolique que les autorités veulent conférer à ces événements majeurs. Les portraits du roi en grand apparat se multiplient et président la plupart des lieux publics. L'omniprésence de l'image à contenu patriotique et des effigies royales (y compris sur les timbres-postes, les pièces de monnaie) permet d'atteindre l'ensemble de la population, même illettrée. À côté de ces initiatives artistiques individuelles soutenues par l'État, les autorités elles-mêmes organisent des cérémonies de commémoration au cours de la période qui suit la révolution, conscientes du potentiel de celles-ci pour convaincre les citoyens qu'ils forment un ensemble

¹¹² DEWATRIPONT, 1907a : 27. Le texte est de Tamine.

¹¹³ WITTE, 2005 : 101.

¹¹⁴ DEWATRIPONT, 1907a : 27. Le texte est de Tamine.

cohérent. « Les cérémonies sont donc conçues comme un complément et un substitut à l'éducation au patriotisme, surtout pour ceux qui n'ont pas d'instruction. »¹¹⁵ Au cours de ces manifestations collectives fortement ritualisées, les citoyens entrent en contact les uns avec les autres et leur concentration permet une diffusion plus efficace de la propagande patriotique. C'est désormais l'intérêt national qui doit devancer l'intérêt individuel et il importe d'en persuader les citoyens. À Bruxelles, plusieurs espaces hautement symboliques seront choisis comme théâtres privilégiés de ces grandes fêtes célébrant la grandeur de la Nation : la place Royale et le Parc, le Jardin botanique, le Palais de la nation du côté civil, la cathédrale Sainte-Gudule et l'église du Coudenberg du côté religieux.

À l'inverse de ce qui se passe en France, où l'histoire des fêtes nationales est plus agitée, et de l'Espagne où l'on observe plusieurs phases dans le culte du *Dos de Mayo* comme fête nationale (de 1909 à l'avènement de la deuxième République en 1931)¹¹⁶, la célébration de la fête nationale n'a guère subi de modifications substantielles au cours de son histoire, tout au moins en ce qui concerne la période que nous étudions. Invariablement, les livres de lecture offrent, année après année, des textes coulés dans le même moule concernant le 21 juillet. Il faut remarquer à ce propos que cette date estivale ne sera fixée comme jour de la fête nationale que par une loi du 27 mai 1890, soit près de 60 ans après l'avènement du premier roi. C'est en réalité en 1880, dans un climat de fortes tensions idéologiques, que l'on décide de couper le cordon ombilical symbolique avec les journées révolutionnaires de septembre 1830 en supprimant la célébration des manifestations traditionnellement organisées en leur souvenir. En échange, on institue le 16 août comme nouveau jour de fête nationale, pour commémorer précisément la tenue du jubilé du cinquantenaire ; cette *nouvelle* tradition ne survivra que dix ans, ce qui sans doute explique son manque d'écho dans les lectures scolaires. La disparition des générations ayant participé activement aux journées révolutionnaires peut expliquer cette modification du calendrier festif, en dépit de la grande valeur symbolique accordée à la mémoire des *Journées de Septembre* pendant les premières décennies postérieures à 1830. Au sein même de celle-ci, une évolution est manifeste. En effet, au fil des années, le culte sacralisé d'honneur aux victimes, aux vétérans et aux

¹¹⁵ WITTE, 2005 : 177.

¹¹⁶ Cf. DEMANGE, 2004 : 131.

communes particulièrement patriotiques va progressivement céder sa place à un caractère festif plus marqué, avec l'omniprésence de la musique, des concours de poésie et un accès libre à des expositions artistiques. Ces activités se compléteront par des feux d'artifice et des jeux populaires dans le but d'atteindre toutes les couches de la population.

Un livre de lecture de 1891 trace, sous une forme épistolaire, un portrait de « **l'événement le plus mémorable de notre histoire** »¹¹⁷ qui marque la ligne de démarcation entre les « **près de 2000 ans** » de « **joug étranger** » et le moment où la Belgique « **allait se gouverner elle-même, librement, d'après des lois élaborées par ses propres enfants.** » Les éléments indispensables à cette commémoration se choisissent en fonction de leur portée symbolique puisqu'ils sont identiques à ceux qui ont présidé l'avènement de celui « **qui devint le fondateur de la patrie** » : la place Royale, lieu déjà emblématique des Journées de Septembre et dorénavant siège de la monarchie, une « **foule immense** » manifestant l'ampleur de l'adhésion patriotique populaire et « **une estrade** » pour marquer le caractère solennel de l'événement. Il ne manque à ce tableau national que l'élément militaire dont se préoccupe en 1909 ce recueil de textes : « **en ce jour, [...] nos soldats font des promenades ou organisent des revues** »¹¹⁸, ainsi que l'accompagnement musical, l'incontournable *Brabançonne*, que s'empressent de mentionner la plupart des manuels. Qu'il s'agisse des soldats, des boy-scouts ou des écoliers, les processions civiles proviennent du rite catholique auquel elles empruntent divers éléments : la présence du roi sur l'estrade comme symbole de l'autorité suprême, les troupes qui revêtent leur uniforme de gala et souvent défilent derrière l'emblème les identifiant, le tout baigné dans une atmosphère protocolaire. Au fait de la signification symbolique de la fête nationale, l'occupant allemand fait d'ailleurs interdire toute célébration le 21 juillet 1917. Il publie un avis reproduit en 1923. L'auteur qui commente cette prohibition est G. Leroy, auteur de plusieurs cours axés sur les « centres d'intérêt » et d'ouvrages scolaires de mathématique. Il relate la réaction des Bruxellois présents à Sainte-Gudule ce jour-là où une messe solennelle est chantée, suivie des « **accents profanes de la Brabançonne** »¹¹⁹ auxquels donnent lieu

¹¹⁷ WEYLAND, 1891b : 105-107.

¹¹⁸ CERCLE, 1909 : 75.

¹¹⁹ PIERLOT, 1923b : 294.

« **la plus vive émotion** » et « **les cris longuement répétés de : *Vive le Roi ! Vive la Belgique !*** » L'auteur conclut en soulignant l'état de communion dans lequel se trouve alors le « **peuple assoiffé d'indépendance** », porté par « **un même élan de confiance patriotique.** » Après la guerre, les célébrations du 21 juillet seront associées au culte rendu aux soldats morts pour la patrie.

À côté de ces célébrations civiles, le 21 juillet s'accompagne traditionnellement « **dans bien des villes belges [du] Te Deum pour remercier Dieu d'avoir donné à notre pays deux rois si dignes de gouverner les hommes** »¹²⁰, explique-t-on en 1897. À partir de 1832, un Te Deum est en effet célébré chaque année dans la capitale, auquel assistent tous les dignitaires. Le roi s'installe sur le trône situé sur la partie droite de l'autel¹²¹. Ce rituel n'est pas sans évoquer la messe d'intronisation du premier roi des Belges, célébrée dans la cathédrale Sainte-Gudule à Bruxelles. La présence du clergé à cette occasion institutionnelle fait écho à la volonté d'intégrer la composante catholique à la nation qu'ont manifestée les premiers dirigeants, dans une volonté de rapprocher les deux grandes tendances idéologiques du pays. Dans ce rôle qui lui est assigné, l'Église à la fois légitime la nation et reçoit en retour une place de choix dans son architecture. De la même manière, les cloches des églises du pays participent de leur tintement lors des événements civils marquants.

Une étrange coïncidence fait correspondre la célébration de la Saint-Léopold, du nom des deux premiers et du quatrième rois des Belges, et avec la Saint-Albert, du prénom des troisième et sixième souverains. Cette fête appartient au calendrier des festivités nationales que les lectures rappellent au bon souvenir des écoliers, comme en 1909 : « **Le 15 novembre de chaque année, on célèbre la fête patronale du roi** »¹²². Le roi étant considéré comme le Père de la Patrie et sa personnification vivante, il se retrouve au centre de toutes les célébrations. Objet d'un hommage presque mystique, on célèbre sa fête comme un événement de portée nationale, « **les écoles belges ont congé** »¹²³ et « **sur les monuments publics, on voit flotter le**

¹²⁰ DELVAUX, DRESSE, 1897 : 105.

¹²¹ Cfr WITTE, 2005 : 145.

¹²² CERCLE, 1909: 75.

¹²³ CERCLE, 1909 : 83.

drapeau tricolore » tandis que « **partout, on entend retentir l'hymne national.** »¹²⁴ Dans le *Tour de Belgique par deux enfants* de 1905, Augusta Vromant fait assister ses personnages au Te Deum célébré « **le 15 novembre, fête du roi** »¹²⁵ dans la cathédrale Saint-Bavon de Gand. « **En vrais enfants de la patrie, nous prendrons part aux réjouissances de ce jour, nos livres dormiront jusqu'à demain** », déclare avec emphase l'instituteur qui accompagne les écoliers, pour qui la participation à la messe en l'honneur du roi apparaît comme un devoir patriotique. Quelques pages plus loin, le jeune lecteur apprend qu'à la cérémonie religieuse assistent également, en costume des grands jours, des membres des divers corps civils : des soldats, les autorités communales et provinciales, les membres de l'académie flamande, les sénateurs, l'état-major, les « **juges en toge noire** » et « **les conseillers à la cour d'appel en robe rouge.** »¹²⁶ Après les prières traditionnelles, l'ensemble de l'église entonne la Brabançonne, offrant une nouvelle démonstration de la fusion entre les liturgies religieuse et civile. Lorsqu'ils entendent l'hymne national, les deux enfants « **se sentent remués jusqu'au fond de l'âme** » et formulent la promesse de s'efforcer « **de devenir des membres utiles à la société et à la patrie.** »

En 1923, on explique, texte législatif à l'appui, que le 11 novembre, date anniversaire de la signature de l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale, devient fête nationale à l'instigation d'Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles. Ce jour remplace le 4 août, jour initialement choisi en 1919 par le Sénat, « **afin de rappeler l'envahissement de notre territoire par l'ennemi et l'héroïque résistance du Roi et de la Nation.** »¹²⁷ Dans la proposition de loi qui est reproduite, Adolphe Max met l'accent sur le fait qu'il serait peu opportun de maintenir la fête du souvenir en août, « **mois de vacances et de voyages** » où « **les écoles sont fermées** » et interpelle le lecteur en ces termes : « **Or, est-il des cérémonies qui réclament aussi impérieusement la présence et le concours de la jeunesse des écoles que celles qui ont pour objet de célébrer le culte de la Patrie ?** » On perçoit bien ici le poids accordé à l'implication des adultes de demain dans les cérémonies patriotiques du souvenir.

¹²⁴ CERCLE, 1909 : 76.

¹²⁵ VROMANT, 1905 : 29.

¹²⁶ VROMANT, 1905 : 33.

¹²⁷ PIERLOT, 1923b : 239.

Nous ne pouvions conclure ce chapitre sans évoquer les grandes manifestations relatives aux fêtes jubilaires de l'indépendance, célébrées en 1880, 1905 et 1930. Étonnamment, ces commémorations sont absentes du corpus étudié, bien qu'il s'agisse de moments forts de communion patriotique, du moins dans les deux derniers cas. Dans un climat politique tendu, où les anciens *amis* de l'unionisme célébré un demi-siècle plus tôt font montre d'une hostilité réciproque exacerbée¹²⁸, l'État est bien décidé en 1880 à célébrer la Belgique en grandes pompes et à offrir une vitrine de premier ordre aux richesses du pays. C'est à cette occasion que le complexe du *Cinquantenaire*, situé sur l'esplanade du même nom à Bruxelles voit le jour, exclusivement financé par Léopold II, grâce notamment aux bénéfiques engrangés par le Congo. Le site d'un champ de manœuvres militaires est choisi comme siège des festivités jubilaires et aménagé pour l'occasion ; des foires commerciales y auront également lieu. Des architectes continueront ensuite à l'édifier avec les fameuses arcades et divers musées. Le soixante-quinzième anniversaire du pays est l'occasion en 1905 d'un « impressionnant déploiement de profession de foi en la force et l'unité du pays »¹²⁹ auquel cette fois le peuple participe en plein, au-delà de toute tension idéologique, même si selon certains témoins de l'époque des divergences demeurent entre la perception de l'illettré et celle du citoyen instruit. En 1930, c'est au tour du roi Albert d'être le maître des cérémonies. Liège accueille à cette occasion une exposition internationale centrée sur l'industrie, les sciences et l'art wallon tandis qu'Anvers organise une autre exposition maritime et coloniale, axée sur l'art flamand ancien. Les forces centrifuges marquent de leur estampille les choix des thématiques proposées dans chacune de ces deux grandes villes *régionales*. Mais dans l'ensemble du pays, et à Bruxelles en particulier, des célébrations patriotiques en tout genre rythment l'année du centenaire.

¹²⁸ La situation est à ce point tendue que l'épiscopat et le clergé refusent de prendre part à la plupart des manifestations. De leur côté, les socialistes profitent de ce moment de soi-disant « communion nationale » pour crier leurs revendications en faveur du suffrage universel, argumentant que les ouvriers avaient eux aussi versé leur sang en 1830.

¹²⁹ DUMOULIN, 2006 : 8.

4.3. Conclusions

Les cultes civiques riches en rituels commémoratifs rappellent régulièrement le projet national, de la même manière que l'inscription dans le mobilier urbain, le nom des rues et des places modèlent l'identité collective. « La fête nationale, avec ses cérémonies, inscrit concrètement l'idée de la nation dans le rythme collectif », affirme Christian Demange¹³⁰. Le discours scolaire contribue à graver dans les esprits enfantins le fait que ces rituels permettent de vivifier le sentiment découlant de la vie en communauté, dans une collectivité rassemblée autour des mêmes valeurs nationales. Parmi les éléments indispensables à ces grandes fêtes, on retrouve les principaux symboles nationaux que les puissances européennes du XIX^e siècle ont savamment établis lors de leur processus d'autonomisation¹³¹. Dans le cas belge, le roi, le drapeau, l'hymne et l'établissement des principales célébrations dans la capitale, Bruxelles, viennent s'ajouter à l'élément indispensable de tout processus de communion patriotique, à savoir la foule, symbole par excellence de l'adhésion des masses. Matérialisation vivante de la monarchie, le roi est omniprésent lors des célébrations civiles et sa fête patronale est même vécue comme un événement national ; c'est une manière de rendre un culte à sa personne. Comparée à la France, l'originalité du rituel patriotique des fêtes nationales, y compris celle de l'armistice, consiste à associer les rites civils et religieux. La dimension liturgique offre l'avantage d'être familière à une population empreinte de catholicisme. En outre, cette forme de mystique revêt une importance allégorique, où le culte religieux se mue en culte patriotique et *vice versa*.

¹³⁰ DEMANGE, 2004 : 14.

¹³¹ Cfr HOBSBAWM, in : *Id.*, RANGER, 2002 : 273-318.

5. La famille royale, ciment de l'unité

Benoît a vu la voiture du Roi ; il a salué et a crié : Vive le Roi !¹³²

**Le Roi, c'est le vivant emblème
Du pays qui l'honore et qui l'aime :
Le Roi, c'est l'ordre, c'est la loi :
Vive le roi !... (*Moniteur des
Instituteurs*)¹³³**

5.1. Introduction

Lors de l'indépendance, la Belgique choisit comme forme de gouvernement la monarchie constitutionnelle et se dote d'une dynastie propre, les Saxe-Cobourg-Gotha. Les recueils de lecture étudiés abondent en textes relatifs soit à l'institution monarchique, soit à l'un ou l'autre membre de la famille royale. Près de quinze pour cent des extraits que nous avons retenus lors de notre sélection abordent cette question, ce qui place ce thème en tête des sujets traités¹³⁴. Sans préjuger de la validité de cette rapide statistique, il n'en demeure pas moins que la royauté occupe une place privilégiée dans les valeurs fondamentales que la littérature scolaire prétend léguer aux plus jeunes générations et que le monarque constitue une figure essentielle de la configuration nationale. Comme l'affirme Alain Boureau pour la France, en dépit des variations profondes que son image pourra subir en fonction des époques, « le souverain demeure un lieu de mémoire »¹³⁵ et, à ce titre, il contribue à définir ou renforcer le sentiment d'identité nationale. Si l'on part du postulat que l'institution royale constitue en effet un lieu de mémoire au sens défini par Nora, il importera d'inscrire celui-ci dans une histoire symbolique indépendante des aléas de chaque moment historique ou politique afin d'en saisir toute la portée dans le contexte de la diffusion d'un sentiment national à travers le milieu scolaire. À la suite de ce qu'expose Alain Boureau pour l'identité française, nous tâcherons

¹³² COMPÈRE, *ca.* 1920 : 5.

¹³³ BOURDOUX, 1905b : 40.

¹³⁴ L'attrait des Belges pour leur dynastie semble ne pas s'essouffler. La preuve est donnée entre autres par le succès populaire du dernier ouvrage de Patrick Roegiers, *La spectaculaire histoire des rois des Belges* (2008), rédigée dans le style truculent auquel l'auteur a accoutumé ses lecteurs.

¹³⁵ BOUREAU, 1997 : 4522.

de cerner « les conditions de *mémorabilité* du personnage royal, en cherchant quels sont les éléments discursifs qui convoquent le roi dans la mémoire collective, qui en font un thème. »¹³⁶

À côté de cette préoccupation, nous ne pouvons cependant rester insensible à la manière dont les souverains, en tant qu'individualités, sont qualifiés dans la phraséologie scolaire, car nous estimons que celle-ci est également indicielle de l'état de l'identité nationale à divers moments. Malgré une affection souvent sincère envers leur personne, les souverains « étrangers » de ce qu'on dénomme l'Ancien régime ne vont pas tous bénéficier d'un traitement similaire auprès de la postérité. Nous analyserons l'opinion que méritent certains d'entre eux. En ce qui concerne la dynastie proprement belge, qui débute en 1831 avec Léopold I^{er}, nous veillerons à mettre en lumière les valeurs véhiculées par l'institution monarchique matérialisée dans la figure du souverain d'une part et, d'autre part, les traits et les bienfaits que ceux-ci prêtent aux divers rois qui se sont succédé sur le trône. Enfin, une dernière analyse se consacrera à la place réservée aux femmes de la famille royale.

5.2. La thématique royale dans le discours scolaire

5.2.1. Les princes de l'Ancien Régime

Alors qu'il s'agit de la première dynastie à présenter un certain ancrage *national*, très peu de textes font mention des Mérovingiens¹³⁷. Or Mérovée installe sa cour à Tournai et son fils Childéric I^{er} y mourra. Clovis, premier converti, brille tout autant par sa discrétion, à l'exception de cette rapide allusion dans un poème d'André Van Hasselt « **Le Limbourg, qui dressa sur son pavois/Le premier roi des Francs, proclamés par sa voix** »¹³⁸, reproduit dans un livre de lecture de 1911. Les historiens situent généralement les premiers peuples francs, venus de l'Est, dans un territoire situé à l'embouchure du Rhin et de la Meuse, ainsi que dans la région actuelle du Limbourg. Il s'agit là de la branche des Francs dits saliens, dont Clovis est originaire. Quant à Charlemagne, que l'historiographie belge du XIX^e siècle fait

¹³⁶ BOUREAU, 1997 : 4524.

¹³⁷ Cette idée est partagée par Alain Dierkens pour l'ensemble de la production historiographique, historique et artistique de la Belgique d'après 1830 relative à la période V^e-VIII^e siècles (*cf* DIERKENS, 1995 : 36.)

¹³⁸ LEMAIRE, VANDERELST, 1911 : 184.

naître près de Liège, il est assez surprenant que sa présence se fasse si discrète, malgré son indéniable prestige. Si l'on en croit Alain Dierkenx¹³⁹ et les sources qu'ils citent, la figure carolingienne aurait pourtant été abondamment utilisée par les autorités du XIX^e siècle, en particulier dans la peinture et la sculpture monumentale. Parmi ses rares apparitions, citons Gatti de Gamond, où l'on trouve une illustration représentant Godefroid de Bouillon et Charles-Quint, tous deux debout en costume d'apparat et, au centre, assis sur son trône, Charlemagne, portant sa couronne, son sceptre et une représentation sphérique du monde. Un livre de lecture de 1878 destiné spécialement aux écoles des filles, consacre sa « troisième section » à des « fragments d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle et de physique », dont le but est d'« inspirer aux enfants l'amour de la patrie, à enflammer leurs âmes, à ennoblir leurs cœurs par des exemples tirés de la vie des grands hommes. »¹⁴⁰ Le premier héros utilisé pour éveiller ces sentiments n'est autre que Boduognat, dont nous avons déjà parlé. Il sera suivi d'une longue descendance héroïque dont la présentation suggère fallacieusement une configuration dynastique : Ambiorix, Clovis, Pepin de Landen, Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin le Bref et enfin Charlemagne. Le texte suivant décrit le démembrement de l'Empire carolingien et le début de la féodalité. La mort du dernier prince *belge* – de Charlemagne il est dit qu'« **on ne connaît pas positivement le lieu de sa naissance, mais on suppose qu'il vit le jour en Belgique** »¹⁴¹ – marque le début d'une période de morcellement. « **C'est alors que la Belgique, entre l'Escaut et le Rhin [...] prit le nom de Lotharingie** », découvre-t-on et, quelques lignes plus loin, que « **la Lotharingie se trouva divisée en une foule de seigneureries indépendantes : la royauté n'existait plus que de nom, elle ne protégeait plus ses sujets.** » Autrement dit, c'est la disparition de cet Empereur considéré naturel pour les sujets *belges* (ce qui reste une projection du présent sur le passé) et la désagrégation postérieure de son territoire qui entraîne la décadence de l'institution monarchique et, avec elle, la sécurité des habitants.

Il est encore fait mention de l'origine de l'empereur d'Occident dans un poème d'André Van Hasselt, dont un vers évoque « **Liège, dont la mamelle allaita**

¹³⁹ DIERKENS, 1995 : 41-42.

¹⁴⁰ BRAUN, 1878 : 123.

¹⁴¹ BRAUN, 1878 : 132.

Charlemagne »¹⁴². Quoi qu'il en soit, les qualificatifs à l'encontre de l'empereur reproduisent les traits bien connus de ce personnage historique devenu mythique. Cependant, Charlemagne n'y est pas systématiquement mis en relation directe avec sa prétendue patrie, au profit d'une projection universelle et *humaniste* du personnage. Dans l'exemple ci-dessous, seul son lieu de naissance le relie au pays : « **L'histoire, mes amis, vous [...] dira comment Charlemagne né à Jupille (Liège), devint empereur, fut à la fois grand capitaine, grand législateur, habile administrateur et ami sincère des écoles.** »¹⁴³ Dans un poème de Fernand Bourlet¹⁴⁴, extrait du recueil *À mon pays* de 1905 et cité en 1911, l'empereur des Francs est qualifié de « **guerrier, législateur** »¹⁴⁵ et est placé comme le symbole de son « **siècle qui commence** ». Charlemagne apparaît ensuite comme un personnage au champ d'action international ayant joué un rôle capital dans la survie de la chrétienté, idée que reflètent ces quelques vers, « **Charles détruit le nid des Sarrasins et fonde, / Pour ses preux immortels, l'auguste Table Ronde** », ou ceux-ci rappelant son intervention en faveur du pape : « **Le pape prisonnier l'appelle sur un trône** ». Suzanne Citron affirme que les manuels français d'avant et d'après 1980¹⁴⁶ négligent la dimension européenne de Charlemagne pour se concentrer sur son rôle dans la construction de la France. En revanche, notre corpus tend à faire penser que c'est la dimension proto-européenne qui semble privilégiée, aux dépens de l'inscription de l'empereur dans le passé national. Enfin, on retrouve inévitablement la fonction quasi légendaire d'instigateur de l'école, qui vient clore le poème : « **Où l'on vit l'Empereur, chargé de gloire et d'ans, / Encourager l'enfance à fréquenter l'école / Et suivre d'Alcuin l'érudite parole, / Écolier parmi les enfants.** »

Si l'historiographie du XIX^e siècle situe ces grands personnages du patrimoine mondial dans un rapport souvent usurpé avec la Belgique, il est légitime de se

¹⁴² LEMAIRE, VANDERELST, 1911 : 184.

¹⁴³ WEYLAND, 1888b : 67-68.

¹⁴⁴ Avocat à la cour d'appel, auteur de recueils de poésie, comme *Le poème de la Victoire* (1920), *Les chansons patriales. Première série* (1905), *Notre mer du Nord* (1906), *Nouvelles poésies patriales Deuxième série* et d'écrits de souvenirs et de récits de voyage, *Carnet de souvenirs et impressions. Prose et poésie* (1902), *Sélam. I: Vers les îles normandes. II. Aux bords du Rhin. III. Aux Dolomites (Suisse, Italie, Tyrol). IV: Pays-Bas. V: Impressions natales.* ...

¹⁴⁵ LEMAIRE, VANDERELST, 1911 :110-111.

¹⁴⁶ CITRON, 1987 : 58.

demander pourquoi ils ne figurent pas en meilleure place au temple de la mémoire scolaire. Plusieurs hypothèses sont envisageables. La première consiste à dire que, s'ils sont supposés être *belges de naissance*, leur zone d'influence et de pouvoir dépasse le périmètre national en les élevant *de facto* au rang de héros européens, dans la conception moderne du terme. C'est pourquoi on trouvera Clovis et Charlemagne dans de nombreux livres scolaires français. Suzanne Citron a analysé leur présence dans certains d'entre eux et conclut qu'ils sont, pour l'histoire de la « France à venir, [...] des guerriers exaltants, des conquérants glorieux »¹⁴⁷ ; Clovis y est le « maître de toute la Gaule ». Alain Dierkens affirme que « Clovis n'a pas été considéré comme *le premier roi des Belges* et, de façon générale, la Belgique a laissé à la France le culte patriotique de Clovis, roi d'une France chrétienne. »¹⁴⁸ Clovis et Charlemagne sont « célébrés par le texte et par l'image dans tous les manuels de la série 1950-1970. »¹⁴⁹ Autrement dit, leur appartenance à la sphère de l'histoire française les empêche d'être considérés comme des souverains belges. Une deuxième explication porterait sur le démembrement provoqué par la chute de l'empire romain d'occident, les invasions barbares et la féodalité. En effet, il faudra attendre le XV^e siècle et la réunion des Pays-Bas sous la dynastie bourguignonne pour retrouver physiquement « l'unité perdue ». Dans cette optique propre au XIX^e siècle, on comprend mieux la retenue des auteurs à insister sur cette période car elle ne correspond pas à l'idéal de rassemblement que le monarque est censé représenter.

Sébastien Dubois explique que le « patriotisme monarchique s'exprime exclusivement envers le souverain légitime, le prince naturel : sa domination *naturelle* est opposée à la domination *étrangère*. »¹⁵⁰ Si l'on examine les extraits à la lumière de ces affirmations, nous constatons effectivement que les dirigeants se classent en deux groupes bien différenciés, selon le critère simplificateur des *bons* et des *mauvais*. Il va sans dire que les souverains d'après 1830 sont tous bons¹⁵¹, mais

¹⁴⁷ CITRON, 1987 : 51.

¹⁴⁸ DIERKENS, 1995 : 38.

¹⁴⁹ CITRON, 1987 : 51.

¹⁵⁰ DUBOIS, 2005 : 35.

¹⁵¹ Les exemples de cet acabit font florès : « **Son fils, Léopold II, lui succéda. Il fut aussi un roi éclairé** » ; « **Quant à la reine Elisabeth, sa bonté proverbiale [...]** » (CAULIER, 1927 : 62) ; « **Léopold est un bon roi.** » (DELOYERS, LANOY, 1883 : 4).

qu'en est-il de ceux qui les précèdent ? L'opinion véhiculée par l'école est-elle aussi tranchée ? Les princes *naturels* sont-ils tous *bons* et les *étrangers* tous *mauvais* ?

Un des premiers exemples brillant par son sectarisme nous est offert par les *Lectures historiques* d'Isabelle Gatti de Gamond, où l'auteure associe, sans équivoque possible, l'origine étrangère des dirigeants avec le manque de complétude d'un processus, à ses yeux inéluctable, d'unification et d'indépendance des provinces belges. Elle date même la cause et le moment à partir duquel celles-ci ont commencé à haïr les princes étrangers. De plus, cet extrait rejoindrait l'idée émise plus haut à propos des discrètes mentions de Clovis et de Charlemagne, considérés comme des princes *étrangers* retardant la cohésion du territoire : « **La domination du duc de Bourgogne avait commencé ce travail d'unité dans les Pays-Bas. Malheureusement les ducs de Bourgogne étaient princes français et avaient leurs intérêts principaux en France. Maximilien était allemand, il s'entourait de conseillers et de courtisans allemands, et c'est de son règne que date l'aversion que les Belges témoignèrent toujours pour la domination des étrangers.** » En revanche, l'image de son épouse prématurément décédée, Marie de Bourgogne, princesse quant à elle *naturelle*, se veut nettement plus positive, mais « **malheureusement nos provinces ne jouirent pas longtemps de ses bienfaits.** »¹⁵²

En outre, il est intéressant d'analyser dans le détail l'opposition qu'elle établit un peu plus loin entre Charles-Quint et son fils Philippe II d'Espagne. La personnalité impériale jouit d'une aura dont l'éclat retentit au-delà de sa personne ; c'est la Belgique toute entière qui, par une association subtile entre contenu et contenant, s'en trouve bénéficiée : « **Il est certes glorieux pour la Belgique de compter au nombre de ses hommes célèbres Charlemagne et Charles-Quint [...]** **Le siècle de Charles-Quint marque décidément l'ère moderne de la civilisation. [...]** **Charles-Quint réunit sous son sceptre l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, les deux Amériques.** »¹⁵³ Ci-dessous, nous avons placé en regard les considérations émises par l'auteure concernant les traits moraux du père et du fils¹⁵⁴, où il est évident qu'en dépit des représailles violentes et sans doute démesurées entreprises à l'encontre de Gand, la ville qui l'a vu naître, Charles-Quint sort vainqueur de ce

¹⁵² BRAUN, 1878 : 155.

¹⁵³ GATTI DE GAMOND, 1851 : 182-183.

¹⁵⁴ GATTI DE GAMOND, 1851 : 183-190.

combat moral contre sa progéniture. Le premier est l'incarnation du *prince naturel* alors que le second n'est qu'un *étranger*, incapable même de parler à ses sujets dans leur langue¹⁵⁵.

CHARLES-QUINT

Son génie infatigable

Il donna l'exemple du néant des grandeurs humaines, en abdiquant volontairement lorsqu'il était au faite de sa puissance et en se retirant dans un couvent où il termina sa longue et glorieuse vie

Charles-Quint est né en Belgique, élevé en Belgique, entouré de Flamands presque exclusivement jusqu'à vingt ans

Il aurait voulu protéger et favoriser nos provinces. Mais c'est une œuvre impossible, même pour un grand génie

L'Espagne domina nécessairement les Pays-Bas. Ce n'était encore qu'une domination déguisée.

L'enfance de Charles-Quint se passa dans les Pays-Bas

Bien qu'il fût né à Gand même, son

PHILIPPE II

Il était taciturne, sévère et triste. Frêle de santé, il s'était peu accoutumé aux exercices du corps

Il ne brilla ni dans les tournois, ni dans les banquets, ni dans les réceptions. [...] En Allemagne, il excita une sorte de mépris par sa sobriété.

Il ne parlait que le castillan ; ce qui augmentait sa froideur en présence des étrangers.

Sous Philippe II, cette domination devient manifeste. Depuis lors, la domination étrangère n'a cessé de peser en Belgique

L'éducation toute espagnole de Philippe lui avait donné quelque chose de hautain et une excessive réserve.

¹⁵⁵ Ce handicap sera utilisé, voire mythifié par la littérature belge du XIX^e siècle qui utilisera notamment la « légende noire » et le personnage du duc d'Albe pour diaboliser la période de l'occupation espagnole. C'est notamment le cas dans *Le Massacre des Innocents* (première édition, 1886) de Maurice Maeterlinck ou dans la mythique *Légende de Thyl Ulenspiegel* (1867) de Charles de Coster.

âme n'en fut pas attendrie.

Charles-Quint est un des hommes les plus illustres qui aient existé **On le jugea généralement faible d'intelligence, et presque incapable de gouverner.**

Les qualificatifs élogieux à l'encontre de Charles-Quint, prince né en Belgique, contrastent fortement avec les appréciations négatives formulées à propos de son fils, ce Castillan méconnaissant et méprisant ses sujets du Nord. Qui plus est, Isabelle Gatti de Gamond insiste sur la volonté de Charles-Quint de libérer les terres belges du reste de l'Empire puisque, selon elle, « **Charles-Quint persistait [...] à vouloir détacher nos provinces de la monarchie espagnole.** » Brillant stratège et visionnaire savant, Charles est sensible à la Belgique, pour y être né. Contrairement à son fils, il est pleinement à même de comprendre ses désirs et de répondre à ses aspirations d'autonomie les plus légitimes. En homme politique sensible, « **il s'inquiétait de l'incompatibilité qui existait entre les deux peuples, et prévoyait que de grands malheurs en résulteraient dans l'avenir.** »¹⁵⁶

Dans un autre recueil d'exercices de mémoire de 1890, on trouve le récit¹⁵⁷ anecdotique d'un Charles-Quint aidant un bûcheron à vendre ses balais à la cour. L'empereur y est dépeint comme un personne d'apparence sévère mais, dans le fond, plutôt bon enfant et généreux. Cette mise en récit, même fictive, des vies royales où se mêlent vies institutionnelle et privée, aide à la catégorisation des souverains en bons et méchants, forts et faibles, etc., qualificatifs que l'esprit enfantin comprend plus facilement que toute appréciation concernant la politique monarchique. Le ton change sensiblement dans cet autre extrait, tiré de *La légende d'Ulenspiegel* de Charles De Coster¹⁵⁸, où l'auteur raconte le châtiment imposé par Charles-Quint aux Gantois qui avaient refusé de payer des impôts supplémentaires. À de nombreuses reprises, le texte insiste sur la naissance flamande de l'Empereur et la punition imposée à la ville par ce fils improbe et avaricieux s'assimile à un parricide : « **Car le bâton d'un fils est plus que tout autre douloureux au dos**

¹⁵⁶ GATTI DE GAMOND, 1851 : 190.

¹⁵⁷ HOUSSY, SALMON, 1890 : 25-26. Le texte est extrait de *L'Ami des familles*.

¹⁵⁸ « Né d'une mère wallonne et d'un père flamand, Charles De Coster (Munich 1827 – Ixelles 1879), est considéré comme le fondateur de la littérature belge de langue française » (4^e de couverture de *La Légende d'Ulenspiegel*. Bruxelles : Labor, 1996. Coll. Espace Nord).

maternel. [...] Gand, sa mère, vivait sans crainte en la croyance que l'empereur, son fils, lui pardonnerait d'avoir agi selon le droit. [...] Le menu peuple et ceux des petits métiers eussent bien voulu empêcher cette entrée filiale [...] Gand eût pu cependant ainsi hacher menu son fils [...] Mais elle l'aimait [...] ériger une forteresse d'où il pût, à l'aise, percer de boulets le sein de sa mère. En bon fils pressé d'hériter, il confisqua tous les biens. [...] Gand l'avait, en maintes occasions, aimé et secouru, mais il lui frappa le sein d'un poignard, y cherchant du sang parce qu'il n'y trouvait pas assez de lait. [...] Trouvant que sa mère parlait trop haut, il enleva la cloche. Et ceux du plat-pays dirent que Gand était morte parce que son fils lui avait arraché la langue avec des tenailles de fer. »¹⁵⁹

Quant à Philippe II, les mentions à sa personne sont plus discrètes. Un texte de Brantôme¹⁶⁰ évoquant l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes (1868), alors que le terrible duc d'Albe est gouverneur des provinces belges pour le compte de l'empereur espagnol, ne le mentionne même pas. Publiée en 1878, une autre lecture le concernant parle de relations tendues entre l'empereur et ses sujets septentrionaux, en raison de profondes divergences de vue, causées sans doute par « **son éducation [...] toute espagnole** »¹⁶¹.

L'image bienfaisante et salvatrice du père et de la mère est invoquée pour deux autres personnages historiques, les archiducs Albert et Isabelle. Selon Sébastien Dubois, « les lettrés en firent immédiatement les *principes Belgarum*. La postérité garda d'eux le souvenir qu'ils avaient été *princes des Pays-Bas*. À la fin du XVIII^e siècle, un jésuite né à Namur consacra une biographie à l'archiduc Albert, « gouverneur général puis prince souverain de la *Belgique*. »¹⁶² Ce lien profond unissant la fille de Philippe II et son époux aux provinces belges, associé à la renaissance de l'économie sous leur règne, ont sans doute joué un rôle fondamental pour la valorisation de leurs personnes. « **C'était donc pour les archiducs Albert et Isabelle une tâche bien lourde que de fermer tant de plaies saignantes** », lit-on en 1906 dans un livre de lecture de Goffaux. Le texte parle ensuite du rôle de « **parents de la patrie** » assumé par les archiducs : « **Cette œuvre réparatrice, ils**

¹⁵⁹ LEY, VAN GILS, 1894b : 178-182.

¹⁶⁰ DRIESEN, 1880 : 211-213.

¹⁶¹ BRAUN, 1878 : 158.

¹⁶² DUBOIS, 2005 : 93.

l'entreprirent avec le courage d'un père et d'une mère qui travaillent pour leurs enfants. Sous leur gouvernement paternel, notre pays recouvra son ancienne splendeur » et termine sur la gratitude méritée par ces souverains qui ont tant œuvré pour leur peuple : « **Tant de bienfaits gravèrent au cœur des Belges une reconnaissance qui s'est transmise intacte jusqu'à nous.** »¹⁶³ Car ceux-ci ne sont pas ingrats : ils savent reconnaître chez leurs souverains les bontés de leur règne. Et dans le cas des archiducs, ce règne apparaît comme un âge d'or¹⁶⁴.

Pour se faire accepter de leurs sujets, il semble donc que les gouvernants doivent rassembler un certain nombre de qualités. S'ils ne sont pas nés en terres belges, ils doivent au moins y avoir vécu suffisamment longtemps pour pouvoir bien connaître le tempérament et les mœurs locaux et s'adapter à l'idiosyncrasie. Ce n'était pas le cas de Philippe II, nous avons vu que cela est à porter au compte des griefs que la mémoire collective formule contre lui, à l'inverse de son père. « L'idée de domination étrangère est sous-jacente à ce discours, car si les Belges sont mal gouvernés, c'est parce que leur Prince réside trop loin d'eux, à l'étranger. »¹⁶⁵ Cette condition est pratiquement une norme non officielle, puisque l'on apprend dans le *Moniteur belge* en 1831 que « Pour bien gouverner la Belgique, il fallait la connaître et l'aimer comme Philippe le Bon, comme Charles Quint, comme Albert et Isabelle, comme Marie-Thérèse. Il fallait respecter ses mœurs, ses lois, ses antiques souvenirs, son caractère propre et indélébile. »¹⁶⁶

Parmi les autres gouvernants légitimes, on trouve l'impératrice Marie-Thérèse. Dans les *Lectures historiques*, la première allusion à l'impératrice évoque sans détour la figure maternelle, idée défendue par Sébastien Dubois¹⁶⁷ qui s'appuie principalement sur les oraisons funèbres dédiées à l'Autrichienne. Alors que sa succession est disputée à la fois par le roi de Prusse, l'électeur de Bavière et le roi de France, « **Marie-Thérèse, âgée de 23 ans, se rendit en Hongrie, et se présenta**

¹⁶³ GOFFAUX, 1906c : 95.

¹⁶⁴ Sur la (dé)mythification de l'Archiduc Albert, *Cfr* DIAGRE Denis, « L'Archiduc Albert, souverain-modèle ou ange exterminateur ? », in : MORELLI, 1995 : 117-128. Dans cet article, l'historien parle notamment des opinions bien tranchées au XIX^e siècle entre les admirateurs et les détracteurs des archiducs, plaçant leur point de divergence sur des questions essentiellement philosophiques et religieuses. Il parle ensuite de l'analogie développée après la Première guerre mondiale entre les archiducs et les souverains de l'époque, Albert et Élisabeth.

¹⁶⁵ DUBOIS, 2005 : 379.

¹⁶⁶ *Le Moniteur belge*, 23.07.1831, cité par Dubois, 2005 : 380.

¹⁶⁷ DUBOIS, 2005 : 34.

avec son enfant dans ses bras »¹⁶⁸. Ses paroles simples et directes (« **c'est de vous désormais que la fille et le petit-fils de vos souverains attendent leur salut !** ») émeut les Hongrois qui acclament leur souveraine et « **le trône impérial lui fut rendu.** » Elle est secondée dans son rôle de gouvernante par son beau-frère, Charles de Lorraine¹⁶⁹ et « **durant près de trente ans que dura son administration, la Belgique fut calme et commença à se remettre des grands désastres [...] Marie-Thérèse [...] ne cessa de porter sa sollicitude sur nos provinces [...] Elle s'occupa particulièrement de l'instruction publique, fonda des collèges dans les principales villes, créa une école militaire à Anvers, une académie à Bruxelles.** » La perte des souverains plongea les Belges dans une tristesse sincère, eux « **qui ont conservé leur souvenir en vénération.** » Ce mariage idyllique entre l'impératrice et ses sujets avait pourtant toutes les chances d'échouer. En effet, Godefroid Kurth explique que Marie-Thérèse n'a jamais mis les pieds en Belgique¹⁷⁰, chose surprenante pour avoir bénéficié d'une si grande popularité. À quoi est alors imputable l'estime dont elle jouit ? Kurth a une explication. « Elle dut l'amour des Belges non seulement à ses vertus privées, à sa piété sincère, à la dignité de sa vie, au viril courage dont elle avait fait preuve pour conserver à son fils l'héritage de ses pères ; elle le dut aussi, en grande partie, à la sage administration de son beau-frère [...] Charles, par sa bonhomie, par la simplicité de ses manières, par l'intérêt qu'il témoignait au bien-être de la nation, était devenu l'idole de nos ancêtres, qui lui érigèrent une statue de son vivant. » Voilà où réside le succès de l'impératrice, dans son beau-frère ! Celui-ci vit en effet en Belgique, dont il connaît bien les habitants et qu'il souhaite voir fructifier. Le grand mérite de Marie-Thérèse serait donc d'avoir choisi un gouverneur qui leur plut et sut les comprendre. Isabelle Gatti de Gamond, à l'instar de ses contemporains catholiques, se montre bien moins complaisante à l'égard de Joseph II, héritier de Marie-Thérèse, dont le despotisme éclairé est perçu d'un bien mauvais œil. « **Joseph attaqua non seulement les libertés des villes, mais encore les privilèges du clergé. Le peuple qui avait tant souffert pour sa religion, et qui l'avait conservée intacte à côté de la Hollande protestante, ne put tolérer une**

¹⁶⁸ GATTI DE GAMOND, 1851 : 223.

¹⁶⁹ Dans son article « Les limites de la prospérité des Pays-Bas autrichiens sous le règne de Marie-Thérèse », Michèle Galand relativise l'importance du développement économique que les provinces belges connaissent pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. (In : MORELLI, 1995 : 129-137)

¹⁷⁰ KURTH, 1935 : 180.

persécution contre le clergé. » Rappelons que l'étude de Gatti de Gamond est rédigé en 1849, au lendemain de la proclamation de la II^e République en France qui vient à nouveau de renverser le pouvoir royal et nombreux sont ceux qui craignent les prétentions françaises sur le pays. Dans ce contexte, les idées *innovatrices* de Joseph II pourraient être assimilées à celles des insurgés français de son époque.

5.2.2. Le roi, père de la patrie

Si les archiducs Albert et Isabelle apparaissent déjà sous les traits du père et de la mère, avec l'investiture du premier roi des Belges, le *père de la Patrie* a un nom et un visage. En effet, « **c'est seulement depuis 1830 que la Belgique est un pays libre, mes enfants. Notre premier roi fut Léopold I. Il rendit les Belges si heureux qu'ils le surnommèrent le "Père de la patrie" »**¹⁷¹, découvre-t-on en 1927. Cette affirmation est d'autant plus vraie que le pays jouit de pleines libertés et que son souverain est *légitime*. Situé au sommet de la hiérarchie, le roi préside la grande famille de la nation. Il représente le *pater familias* suprême, celui sous l'autorité de qui, comme à Rome, sont placées les familles regroupées dans la *gens*, à savoir tous les foyers partageant le même patronyme¹⁷². Ce nom propre serait celui des Belges, soudés par un profond lien de solidarité. Une réflexion de 1892 encourage ses lecteurs à se souvenir que « **tous les Belges réunis forment une seule grande famille, que chacun de nous doit défendre en cas de danger ! Le Roi est le père de cette grande famille.** »¹⁷³ Cette tradition patriarcale voire paternaliste est une constante, tant avant qu'après la Révolution, entre autres dans l'enseignement où plusieurs textes assimilent l'image paternelle à celle du roi : « **Il veut les Belges heureux./Il est bon comme un bon père** »¹⁷⁴ ; le roi œuvre pour le bien-être et le bonheur de ses enfants. Pour la monarchie belge, parlementaire et constitutionnelle, le roi n'est plus investi d'une mission divine mais tient son pouvoir des hommes qu'il représente, dont il est responsable et qu'il protège tout en se montrant juste. Bénéficiant du consentement général, le monarque constitutionnel apparaît comme l'incarnation, le symbole par excellence de la nation : « **Et les représentants de la**

¹⁷¹ CAULIER, 1927 : 61.

¹⁷² ROUX, 1995 : 20.

¹⁷³ WEYLAND, GRENEZ, 1892 : 81. Même citation chez les mêmes auteurs, 1907 : 81.

¹⁷⁴ DAUMERS, 1911 : 40. Le texte est signé G. Botte

nation ont pu dire, avec vérité, en réponse à un discours du Trône : Tout bon Belge confond dans une commune affection sa patrie et son Roi. »¹⁷⁵ Comme le montre cet extrait, « le roi n'impose pas son pouvoir par la contrainte, mais par le consensus, par l'amour qu'on lui porte et qu'il éprouve »¹⁷⁶, exactement comme dans une relation entre un père et ses enfants.

La figure paternelle prêtée au roi prend même des allures de *chef de clan* chargé rapprocher toutes les tendances, de mettre à plat les différences idéologiques et ethnolinguistiques tout en les respectant, afin que règnent en maîtres l'harmonie et la paix. Un tel aspect est mis en avant en 1878, dans un chapitre consacré aux « droits et devoirs du citoyen belge »¹⁷⁷, où l'auteur utilise la métaphore architecturale de la *clef de voûte* pour renvoyer à la personnalité monarchique : « **sans cette pierre, qu'on appelle la clef, la voûte s'effondrerait inévitablement. [...] Le roi représente par excellence l'unité nationale.** »¹⁷⁸ Partant, il apparaît clairement que, depuis la proclamation de l'indépendance, le roi est considéré comme l'élément fondamental de sa pérennité. Sans roi, l'union n'est pas viable.

5.2.3. Le roi sacralisé

À côté de l'image traditionnelle du père de la grande famille des citoyens, le roi revêt également quelques-uns des traits propres aux demi-dieux. En effet, « un prince laïque, un prince désacralisé, un prince qui serait purement homme n'existe pas »¹⁷⁹, remarque Jean-Paul Roux. Car même au XIX^e et XX^e siècles, alors que les Lumières sont passées par là, que le monde occidental vit à l'heure des machines et que la séparation entre l'État et l'Église devient une réalité institutionnelle, les petits Belges de l'école primaire continuent à être appelés à saluer la sainte sagesse de leur monarque, comme dans ce poème de G. Botte publié dans un livre de 1911 : « **Moi, je suis très heureux/Que chaque enfant le vénère./Papa l'aimant de tout cœur,/Et l'appelant un roi sage** »¹⁸⁰. Ni l'époque contemporaine, ni le public visé

¹⁷⁵ CERCLE, 1909 : 80.

¹⁷⁶ ROUX, 1995 : 54.

¹⁷⁷ Dans une édition antérieure de ce même *Ami des enfants*, pratiquement identique et datant de 1857, ce chapitre n'apparaît pas.

¹⁷⁸ LE ROY, 1878 : 429. Il s'agit là de la cinquième édition de cet ouvrage.

¹⁷⁹ ROUX, 1995 : 83.

¹⁸⁰ DAUMERS, 1911 : 40. Le texte est signé G. Botte

ne portent guère à des évocations légendaires chargées de symbolisme. Selon la rhétorique scolaire, ni naissance miraculeuse dans des conditions adverses, ni stature démesurée, ni thaumaturgie royale à la Marc Bloch. Que le roi circule parmi les mortels, qu'il soit véritablement humain au sens littéral du terme ne fait pas l'ombre d'un doute. D'aucuns même l'ont aperçu, voire salué. Cependant, certains éléments évoquent une surhumanité du roi qui se manifeste sous divers traits. Il n'est pas rare de trouver dans des recueils du XIX^e siècle, en particulier ceux destinés aux débutants, des phrases servant à l'exercice de la lecture qui prennent la forme de maximes comme celle-ci : « **Mourir pour Dieu, pour son roi, pour sa patrie.** »¹⁸¹ Dans un livre de lecture publié en 1923, les jeunes lecteurs apprennent du roi que « **sa personne est inviolable** »¹⁸², contrairement aux ministres que l'on peut conduire devant la Cour de Cassation. Or, bien que le caractère constitutionnel de la question soit une évidence, il n'en reste pas moins que le premier sens donné à l'adjectif *sacré* dans le dictionnaire de la langue française¹⁸³ renvoie à ce « qui appartient à un domaine séparé, interdit et inviolable ». Autrement dit, l'inviolabilité du roi dont il est question dans cette discussion peut également faire référence à la mystique de sa personne. Prolongement de la conception propre à l'Ancien régime où le roi était désigné par la grâce de Dieu, la relation étroite entre le divin et le royal dans les sociétés modernes permet de maintenir la monarchie dans un statut supérieur aux autres mortels. Placé sous la protection du Tout-puissant, les monarques obtiennent *per se* leur raison d'exister et la justification de leur préséance sur le reste de la société, ce que vient souligner cette prière : « **Que Dieu nous conserve le Roi et la Reine ! Voilà le cri d'un bon patriote belge.** »¹⁸⁴ Après 1830, être un *bon patriote* revient forcément à être un *bon sujet* et l'éducation des valeurs patriotiques implique l'obéissance et le respect envers le souverain et, le cas échéant, envers son épouse et l'ensemble de la famille royale. Même dans les publications destinées aux enfants les plus jeunes, il n'est pas rare de trouver des phrases simples à lire, incitant à clamer sa ferveur dynastique, parfois sous des airs faussement naïfs. C'est par exemple le cas de ce *Petit cours de lecture* à

¹⁸¹ HANIQUE, 1864 : 21.

¹⁸² PIERLOT, 1923a : 164.

¹⁸³ PETIT ROBERT.

¹⁸⁴ HERMANN, *ca.* 1920a : 30.

l'usage des enfants datant de 1849, où la dix-huitième leçon consiste à déclamer « **Le roi passera la revue de l'armée : nous crierons tous vive le roi ! La reine sera près du palais : on criera aussi vive la reine ! [...]** Les tambours battront aux champs : on jouera la Brabançonne. Tout cela nous amusera beaucoup. »¹⁸⁵ « **Ayons pour notre Roi et pour toute la famille royale un profond respect et un grand amour** » lit-on encore en 1909, avant d'ajouter à cette maxime les deux autres piliers symboliques de la nation, « **Aimons notre drapeau national et groupons-nous autour pour crier en chœur « Vive le Roi ! Vive la Famille royale ! Vive la liberté ! »**¹⁸⁶ Lieu d'initiation à la religion monarchique, c'est au sein du monde scolaire qu'il est programmé à montrer son respect pour le souverain, au mépris parfois de tout sens critique. Une phrase témoigne de cette absence de rationalité lorsqu'il fait dire à un jeune enfant : « **Je ne connais pas encore les bienfaits dont tu combles ton heureux peuple. Mais, ô Léopold, on a souvent parlé de toi à l'école.** »¹⁸⁷

Outre l'image d'autorité, le roi sacralisé acquiert parfois des nuances qui le rendent moderne, inséré dans sa société et curieux des réalités qui l'entourent : « **sa majesté le roi, avec son auguste famille, est sorti en voiture et a fait le tour de la capitale.** »¹⁸⁸ Il s'agit d'un roi qui prend la peine de quitter son palais en compagnie des siens et qui se mêle à la foule de ses sujets. Cette stratégie discursive prétend rompre avec l'anachronisme propre aux souverains de l'Ancien régime et à soustraire cette figure au halo magique qui pourrait l'entourer, en particulier dans les esprits des enfants : « **On nous a dit que tu es un souverain sage, pacifique, grand ami du progrès, cherchant le bien-être de tes sujets. Qui peut donc te refuser son respect et son amour ?** »¹⁸⁹ Même lorsqu'il est présenté sous des traits plus humains, le roi demeure au centre des regards et des interprétations, et transpose le merveilleux monarchique dont il s'enveloppe ailleurs en une modestie à imiter. L'image de cérémonie, de faste, d'étiquette cède alors la place à un rôle plus humain, plus proche de son peuple et la rhétorique scolaire s'efforce de mettre

¹⁸⁵ NAVEZ, 1849 : 15.

¹⁸⁶ CERCLE, 1909 : 83.

¹⁸⁷ DELVAUX, DRESSE, 1897 : 105.

¹⁸⁸ VAN THIELEN, 1880 : 26.

¹⁸⁹ DELVAUX, DRESSE, 1897 : 105.

en évidence ce qui différencie le roi constitutionnel du roi divinisé de l'Ancien régime.

5.2.4. Le roi, figure mnémotechnique

L'extrait suivant, publié en 1880, année des grandes célébrations du Cinquantième de l'indépendance caractérisées par un fort sentiment d'autosatisfaction pour les prouesses engrangées dans de nombreux domaines, présente la monarchie comme la quintessence du système parlementaire héréditaire. Second souverain du pays, Léopold II s'impose comme le garant de la continuité imaginaire d'un lignage ancestral¹⁹⁰, même si le pays a dû attendre son autonomie pour véritablement pouvoir fructifier. On y découvre que « **la dynastie devint au bout de peu de temps si nationale que le roi Léopold II est en quelque sorte considéré comme le descendant d'une dynastie séculaire** », ainsi que la conviction selon laquelle « **les provinces belges [...] ne se sont épanouies entièrement que sous la dynastie des Cobourg** »¹⁹¹. La prospérité antérieure n'est pas niée ; cela reviendrait à postuler la naissance *ab novo* de la Belgique, ce qui mettrait à mal l'idée de la préexistence du pays, si nécessaire au renforcement d'un sentiment national. En revanche, le fait d'avoir une dynastie propre, librement choisie et non liée (du moins pas explicitement) à des puissances étrangères occupantes, permet de parachever à la fois le processus unificateur et de stimuler la richesse nationale, en offrant au pays le cadre institutionnel qui lui faisait défaut. Inscire la dynastie neuve dans une filiation historique, pour imaginaire et fantaisiste qu'elle soit, n'a rien de très original. De tout temps, les monarchies ont mené des processus similaires, par exemple celle des Carolingiens en France. Même s'il est vrai que, selon la vision hagiographique, « les Carolingiens doivent leur prestige à l'idée de la mission confiée par Dieu à la royauté franque dans le contexte du monde catholique latin »¹⁹², ils vont aussi très rapidement se doter de tout un appareil mythique où les rois Francs sont souvent représentés sous la forme des souverains de l'Ancien Testament. Affirmer que Léopold II est « **le descendant d'une dynastie**

¹⁹⁰ L'image impérialiste de sa personne et de l'ensemble du royaume, projetée par Léopold II pendant son règne, n'est sans doute pas innocente dans cette mythification.

¹⁹¹ DRIESEN, 1880 : 219-220.

¹⁹² CITRON, 1987 : 116.

séculaire » comme le fait ce texte scolaire, sert à légitimer une dynastie, les Cobourg, en l'inscrivant dans un double mouvement de continuité et d'ancienneté des princes, toute ascendance confondue, qui ont gouverné le territoire avant 1830.

Quand il ne vise pas à insérer la monarchie dans un *continuum* séculaire, le discours scolaire incite à la fonction mnémotechnique en offrant au jeune lecteur force détails biographiques relatifs à un passé relativement proche. Ainsi découvrit-on à la première page d'un opuscule de 1891, une gravure du roi portant la légende « **Né à Cobourg le 16 décembre 1790, élu roi des Belges par le Congrès national le 4 juin 1831, mort à Laeken le 10 décembre 1865, a mérité le glorieux surnom de « Père de la Patrie.** »¹⁹³ Notons au passage l'accent mis sur le caractère constitutionnel du roi et la mention de ses lieux de naissance et de mort. Si le hasard a voulu que Léopold naisse en Allemagne, c'est néanmoins en Belgique et dans la résidence royale qu'il poussera son dernier soupir. Dans cet autre extrait de 1923, l'écolier se familiarise avec l'arbre généalogique de ses souverains, exactement comme il le ferait avec les membres de sa propre famille : « **À Léopold I^{er}, élu en 1831, devait succéder son fils aîné, Léopold II ; à la mort de celui-ci, qui ne laissait que des filles, la couronne revenait de droit à son frère, le Comte de Flandre, mais il y avait renoncé en faveur de son fils, le prince Albert, devenu héritier de la dignité royale par suite de la mort de son frère aîné, le prince Baudouin. Le roi est donc le neveu de Léopold II et le petit-fils de Léopold I^{er}.** »¹⁹⁴

Là où le texte dit « **ne laissait que des filles** », il convient de nuancer : le prince héritier, seul fils de Léopold II, décédera à l'âge de dix ans. Sa personne n'est l'objet de que très rares mentions. En 1887, feu le jeune duc de Brabant – titre de l'héritier présomptif – est cité aux écoliers comme exemple d'assiduité et d'application : « **Comme élève, il étudiait ses leçons avec exactitude et faisait tous ses devoirs avec le plus grand soin. Aussi, à l'exemple de son père, il faisait des progrès rapides et promettait d'acquérir en peu de temps une excellente instruction. Malheureusement, il tomba malade et mourut... Ses belles qualités l'ont rendu digne d'être cité comme modèle à tous les petits enfants.** »¹⁹⁵

¹⁹³ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 1.

¹⁹⁴ PIERLOT, 1923a : 164.

¹⁹⁵ DAMAS, 1887 : 21.

Dès l'avènement de Léopold I^{er} en 1831, on assiste dans les lieux publics, y compris les écoles, à une prolifération de l'effigie royale. Mais on trouverait aussi idéalement le portrait du roi dans les foyers où il siègerait alors comme un membre de la famille presque comme un autre. Son image devient à la fois objet de culte divin et de familiarité, ce à quoi fait référence ce vers de G. Botte en 1911 : « **C'est à la place d'honneur/Qu'on voit chez nous son image** »¹⁹⁶. Sous l'Ancien Régime, il apparaît que le « sentiment d'attachement à la patrie (quand il ne se limite pas à l'amour du pays natal) implique nécessairement [...] l'amour du Prince, du souverain. [...] »¹⁹⁷ Dès avant l'Indépendance, « le *patriotisme* étant l'amour de son Prince, la *patrie* peut être définie comme le pays (au sens géographique du terme) sur lequel s'exercent ses prérogatives souveraines »¹⁹⁸, explique Sébastien Dubois. Être les sujets d'un même souverain suppose être les habitants d'un même pays où le prince du moment joue le rôle d'élément unificateur. Outre la fonction mnémotechnique du roi jouée par son inscription dans le temps, on trouve également l'association à un espace déterminé et défini par les compétences royales elles-mêmes. Et parmi les signes identificateurs de ces repères spatiaux intrinsèquement liés au roi, on trouve les pièces de monnaie et les billets de banque, tout comme « **le timbre-poste [qui] porte l'image du Roi** »¹⁹⁹.

5.2.5. Le roi constitutionnel

Avec l'Indépendance, la phraséologie scolaire s'adapte aux circonstances et à côté de l'hommage au souverain apparaît celui rendu à la Loi fondamentale du pays. Aussi lit-on que « **la nation belge est fière de sa constitution et de son roi** »²⁰⁰ ou que « **le bon patriote est fidèle au roi et à la loi.** »²⁰¹ Le professeur Stengers explique pour sa part que cette association particulière entre le roi et la Constitution a été qualifiée de « couple jubilatoire » par l'écrivain d'expression flamande Henri Conscience lors des célébrations de 1856. « Ce couple, pour lui, était constitué par

¹⁹⁶ DAUMERS, 1911 : 40. Le texte est signé G. Botte

¹⁹⁷ DUBOIS, 2005 : 33.

¹⁹⁸ DUBOIS, 2005 : 35.

¹⁹⁹ DAMAS, 1909 : 6.

²⁰⁰ LESURE, s.d. : 32.

²⁰¹ CAULIER, 1927 : 15.

un roi bien-aimé, et par son épouse symbolique, la Constitution, la fille admirable de l'amour de la patrie et de la sagesse du peuple. »²⁰² Dans le corpus étudié apparaissent parfois détaillées certaines des prérogatives du monarque constitutionnel : **« C'est le roi qui nomme [les ministres] et les révoque, comme un patron choisit et remercie un serviteur. [...] Le Roi a le pouvoir de convoquer extraordinairement les Chambres, de les dissoudre simultanément ou séparément, ou de les ajourner, sous certaines conditions qui en assurent le renouvellement ou le maintien. »**²⁰³ La question de la monarchie constitutionnelle est également utilisée dans de simples phrases, servant d'exercice de lecture pour débutants : **« Le roi jura fidélité à la loi »**²⁰⁴, découvre-t-on en 1867. Malgré un pouvoir certes élargi, le roi n'en reste pas moins sous les limitations précises que lui impose l'obéissance à la Constitution, qu'il jure d'ailleurs de respecter selon les termes consacrés de son discours d'investiture. Ailleurs, la dialectique scolaire met l'accent sur la nécessaire distinction entre le roi, chef de la famille royale et le roi, chef de l'État constitutionnel : **« Comment, Joseph ? Et tu penses que la Reine et les princes ont le droit de s'occuper avec le roi des affaires mêmes de l'État ? Tu oublies donc qu'il se choisit onze ministres chargés de besognes spéciales, ayant des attributions distinctes ? Tu sais de plus que deux chambres de députés siègent à Bruxelles pendant huit à neuf mois, souvent même plus ? »**²⁰⁵ La fonction privée symbolique de la monarchie se voit clairement différenciée de la fonction publique au pouvoir restreint : la famille royale cesse de bénéficier, comme dans l'Ancien Régime d'un pouvoir politique et de faveurs issues d'éventuelles pratiques népotiques.

Dans les livres de lecture étudiés, la forme de gouvernement choisie pour le jeune État ne soulève aucun doute et se présente comme servant au mieux les intérêts politiques du pays : **« Avons-nous à demander à une autre forme de gouvernement quelque chose que nous ait refusé le système monarchique, tel que nous l'avons fait ? »** disaient les auteurs de la Constitution » Et, de surcroît, **« avons-nous une institution à envier à la république ? Qu'on nous cite une**

²⁰² STENGERS, GUBIN, 2002 : 14.

²⁰³ PIERLOT, 1923a : 165.

²⁰⁴ ROCHETTE, 1867 : 10.

²⁰⁵ PIERLOT, 1923a : 153.

liberté, une garantie absente et nous nous hâterons de réclamer ce complément de garantie, de liberté. »²⁰⁶ La distinction que l'on établit entre les systèmes monarchique et républicain, système ce dernier que l'auteur ne juge pas plus apte que le premier à assurer les libertés individuelles et collectives, permet de couper court à un quelconque débat portant sur la modernité de l'un et sur l'éventuelle obsolescence de l'autre en ce début du XX^e siècle. On trouvait déjà cette idée en 1849, avec un texte qui explique que la Belgique « **repoussa la république comme forme de gouvernement, en se contentant d'avoir une égalité réelle dans les mœurs, et de jouir de toutes les libertés compatibles avec l'ordre.** »²⁰⁷

Dans un pays pour qui le sentiment d'unité, soit-il réel ou forcé, est un gage de longévité, l'existence d'une monarchie « apparaît comme un précieux élément stabilisateur »²⁰⁸. La monarchie continue de jouer aujourd'hui un rôle essentiel dans les États plurinationaux, comme la Belgique ou l'Espagne, en assurant la consolidation, l'équilibre et la médiation, tout comme elle avait agi de manière déterminante lorsqu'il avait été question d'obtenir la fidélité de toutes les composantes nationales lors du processus de formation de ces mêmes États. « En réalité, face à un pays divisé, le roi est le garant de l'unité nationale et l'incarnation de la permanence de l'État. Contrairement au président de la république, sa légitimité ne procède pas du peuple, même si son pouvoir provient, comme dans toute monarchie constitutionnelle, de la Nation laquelle est représentée par les députés et les sénateurs. » Pour la période qui nous occupe et même si le discours scolaire ne part pas ouvertement du principe que la Belgique est, en soi, un pays divisé, un fait demeure : une grande partie de l'argumentaire portant sur la question royale vise à justifier les avantages du système de la monarchie parlementaire et à présenter celui-ci comme le régime par excellence, le seul véritablement apte à matérialiser la vie en communauté. Certains ouvrages en viennent même à présenter ce régime comme la quintessence du principe dynastique moderne, en affirmant que « **la dynastie belge est devenue dans l'Europe continentale le symbole, le modèle de la monarchie constitutionnelle.** »²⁰⁹

²⁰⁶ CERCLE, 1909 : 80.

²⁰⁷ GATTI DE GAMOND, 1851 : 226.

²⁰⁸ DIEKHOFF, 2000 : 298-299.

²⁰⁹ DRIESEN, 1880 : 219-220.

5.2.6. Images des rois

Après avoir exploré l'univers scolaire quant à l'image générale qu'il offre de la monarchie, le moment est venu de s'attarder sur la figure des trois rois qui se succèdent sur le trône au cours de la période qui nous occupe. En réalité, ils seront quatre puisque le roi Albert trouvant accidentellement la mort en 1934, son fils Léopold III lui succédera. Mais ce dernier, sans doute en raison de la nouveauté de l'événement, n'apparaît guère. Nous verrons à la suite que chaque roi projette une image propre, conditionnée par l'action conjointe de sa personnalité et des faits marquants de son règne. Il va sans dire que tous sont présumés provoquer chez l'écolier un fort sentiment de ferveur patriotique, mêlée d'admiration sincère.

- Léopold I^{er}

« **Ce premier roi est le fondateur de la dynastie belge. Il a gouverné la Belgique, pendant trente-cinq ans, avec sagesse et dévouement. On l'a surnommé le "Père de la Patrie". Vénérons sa mémoire.** »²¹⁰ Ce court texte de type descriptif, tiré d'un livre de lecture de 1905, met l'accent sur la relation de type paternaliste que le monarque entretient avec son pays d'adoption pendant tout le temps que dure son règne. Simplifiant les règles de la monarchie parlementaire, le texte dit que le roi *gouverne* à l'image du père soutenant le timon familial. Souligné par la plupart des manuels pour lesquels « **il a consacré sa vie entière au bonheur de ses sujets** »²¹¹, son dévouement apparaît comme proverbial, ce qui lui vaudra d'être « **surnommé le Sage** »²¹². Un des chantres de la patrie aujourd'hui à peu près tombé dans l'oubli, Julien Chamard (1825-1860), a dédié quelques vers au premier roi des Belges. Il y insiste sur l'alchimie rapidement instaurée entre le peuple et son « **roi partageant nos labeurs et nos peines** ». Conscient des besoins nationaux, Léopold I^{er} est honoré comme un souverain moderne, au fait des réalités de son époque, « **sage ouvrier du lendemain** » qui n'a plus rien à voir avec les princes d'autrefois entouré de fastes pendant que le peuple crie famine. Cette image royale empreinte d'une atmosphère de liberté contraste avec celle d'un Louis XVI au destin funeste, que l'historiographie postrévolutionnaire décrit comme étant

²¹⁰ BOURDOUX, 1905b : 37.

²¹¹ HERMANN, *ca.* 1920a : 93.

²¹² HERMANN, 1898 : 8.

complètement déconnecté du monde qui l'entoure. Le panégyrique de Chamard met l'accent sur la communion entre un roi éclairé et son peuple, qu'il a su comprendre et pour qui il travaille sans relâche, tout en « **s'avan[ç]ant] sans crainte au-devant de l'histoire !** »²¹³

Avant d'accepter de présider aux destinées de la Belgique, Léopold de Saxe-Cobourg a refusé le trône hellénique. Les princes européens sans couronne n'ont, effectivement, que l'embaras du choix en ce moment de l'histoire riche en créations de nouveaux États. Encore faut-il qu'ils donnent les signes de leur carrure politique. De celui qui n'est encore que futur roi, les écoliers découvrent que « **dès sa plus tendre enfance, il laissa voir une intelligence supérieure, un jugement solide et une grande noblesse de caractère.** »²¹⁴ Conformément aux canons moraux en vigueur à la fin du XIX^e siècle, deux ouvrages scolaires de 1884 et 1887 offrent en lecture cette même biographie royale, où le besoin de se donner en exemple, si chère à la classe bourgeoise, devient patent. Car la nature seule ne suffit pas, il convient d'y ajouter les vertus de l'apprentissage, c'est pourquoi « **il étudia sérieusement** ». Léopold I^{er} sert les intérêts d'une élite qui croit fermement aux mérites personnels et pour qui une des clés du bien-être et de la paix sociale consiste à domestiquer les classes populaires, en leur inculquant les principes d'ordre et de discipline qui avaient été jusque là leur apanage. Avec Léopold I^{er} qui « **se trouva fort heureux d'accepter le gouvernement d'un peuple dont il pouvait et dont il devait faire le bonheur** », la Belgique inaugure une nouvelle ère et entre de plein fouet dans ce siècle que caractérise le triomphe de l'individualisme, où « chaque homme est regardé comme une incarnation de l'humanité toute entière et, comme tel, infiniment digne de respect. »²¹⁵ Mais si ce respect n'est plus inné, porte-t-il sur une figure royale, c'est toute l'image de la monarchie européenne qui s'en trouve modifiée. Disparus les privilèges arbitrairement obtenus, l'égalitarisme, l'autre grand crédo du XIX^e s'applique aussi à un roi qui n'envahit plus, n'hérite plus mais mérite sa nouvelle couronne grâce à son travail et ses efforts incessants. Car « **[la Belgique] élit librement, volontairement pour son roi Léopold de Saxe-**

²¹³ GHEUDE, HONHON, 1913a : 197.

²¹⁴ DAMAS, 1887 : 21 ; DEFAYS, 1884 : 26.

²¹⁵ Jacques Julliard (2008) « Un siècle d'ego... et d'égaux ! », *Le Nouvel Observateur*, dossier spécial XIX^e siècle, n°2250/2251, décembre 2008, p. 70.

Cobourg »²¹⁶, rappelle Isabelle Gatti de Gamond dès 1851. « **Appelé au trône nouveau de la Belgique, au lendemain d'une révolution et d'une guerre, le roi Léopold I^{er} semblait aller vers un avenir incertain le long d'une voie hérissée de difficultés** »²¹⁷, explique un livre de lecture de 1880, avant de conclure que « **grâce à sa sagesse, son esprit judicieux autant que profond** », le roi est parvenu à éviter tous les écueils qui auraient pu lui barrer la route.

Dès lors, l'argumentation autour de la figure de Léopold I^{er} va se consacrer à énumérer les mérites qui le rendent digne d'admiration, non plus uniquement en tant que souverain du royaume, mais aussi et surtout comme l'incarnation suprême de la réussite et, en tant que tel, comme modèle à suivre. Quelles prouesses lui sont-elles reconnues ? D'abord celle d'être un habile diplomate²¹⁸, qui sait s'allier le secours des grandes puissances voisines. En effet, lit-on dans deux livres des années 1880, « **il était à peine installé dans notre pays, que les Hollandais envahirent notre territoire. Le roi Léopold les arrêta, obtint le secours du roi de France et sauva ainsi d'une nouvelle guerre son royaume naissant.** »²¹⁹ Ces lignes renvoient à l'épisode d'août 1831 où le roi prit la décision d'appeler les troupes françaises pour repousser des Hollandais impatients de se venger et de récupérer ce qu'ils estimaient leur revenir de plein droit. Ce qui à l'époque apparaît comme un échec moral est présenté, un demi-siècle plus tard, comme une manœuvre intelligente de qui peut se prévaloir de posséder des appuis dissuasifs à l'étranger. Léopold ne compte pas seulement sur le soutien français : grâce à lui, le royaume trouve l'avantage « **d'être sous le double protectorat de l'Angleterre et de la France.** »²²⁰

Outre les bonnes relations politiques que le souverain entretient avec ses deux voisins, des liens personnels l'attachent à ces deux couronnes. En effet, il avait épousé en 1816 la princesse Charlotte d'Angleterre, fille du futur Georges IV et héritière du trône anglais, qui mourra en couches l'année suivante ; il restera un fidèle conseiller de sa nièce Victoria. Et en août 1832, il s'unit à Louise-Marie

²¹⁶ GATTI DE GAMONT, 1851 : 226.

²¹⁷ DRIESEN, 1880 : 219-220.

²¹⁸ Cet aspect est également mis en évidence dans le dernier ouvrage paru en Belgique en 2007 à propos du souverain, *Léopold I^{er}, roi diplomate (1850-1865)* de Frédéric Marchesani, aux éditions Luc Pire.

²¹⁹ DAMAS, 1887 : 21 ; DEFAYS, 1884 : 26.

²²⁰ GATTI, 1851 : 226.

d'Orléans, fille du roi des Français Louis-Philippe I^{er}, au frère duquel les constituants avaient d'abord proposé la couronne belge, choix qui se heurta à l'hostilité de l'Angleterre. L'excellence des relations avec ses voisins est mise en avant par le roi lui-même, comme dans cet extrait reproduit en 1913, où il déclare : **« J'ai été également accueilli avec une extrême bienveillance dans la partie du territoire français que j'ai traversée [...] présage heureux des relations de confiance et d'amitié. »**²²¹ La projection internationale dont il jouit encourage même certains textes à attribuer un rôle de médiateur au roi : **« Bien que placé à la tête d'un pays neutre et n'ayant qu'une faible armée à sa disposition, le roi Léopold I^{er} acquit une telle réputation qu'il fut souvent l'arbitre de l'Europe. »**²²²

L'intérêt de Léopold pour le bien-être de ses sujets, souligné dans la plupart des textes étudiés, de même que son sens aigu des réalités de son époque lui font prendre conscience du fait que la paix est un gage de futur et une condition *sine qua non* de prospérité. C'est pourquoi, signalent les manuels, il va lutter pour maintenir tout trouble éloigné de l'espace national, jouant de ses qualités conciliatrices. Grâce à lui, **« depuis cette époque, la richesse nationale s'est accrue considérablement ; le commerce, l'industrie et l'agriculture ont pris un grand essor. »**²²³ Il va s'appuyer dans cette mission sur l'architecture constitutionnelle : **« Des lois sages ont été décrétées »**, lit-on à la suite. Ce nouveau cadre légal, encouragé par le roi lui-même contribue à rehausser l'image extérieure de **« la Belgique [qui] n'a pas tardé à occuper une des premières places parmi les nations civilisées. Heureuse et tranquille au-dedans, elle est respectée au dehors. »** On aperçoit cette idée dès la fin du XIX^e : **« À dater de cette époque, les Belges eurent le bonheur de ne plus être mêlés à aucune guerre. Cette paix, si longue et si heureuse, fit fleurir chez nous l'industrie, le commerce, les arts, les sciences et les lettres. Les Belges arrivèrent rapidement à l'une des premières places parmi les peuples libres. »**²²⁴

En 1913, une anthologie reproduit une partie de l'adresse de Léopold II lors de son intronisation. Le jeune roi y rend hommage à son père en insistant sur plusieurs aspects du règne qui vient de prendre fin. Il y parle de l'intégration de son pays sur

²²¹ GHEUDE, HONHON, 1913a : 195.

²²² DRIESEN, 1880 : 219-220.

²²³ CERCLE, 1909 : 81.

²²⁴ DAMAS, 1887 : 21 ; DEFAYS, 1884 : 26.

la scène internationale, grâce à feu son premier roi, que « **les souverains et les princes étrangers [...] avaient placé si haut dans leur confiance et dans leur amitié.** »²²⁵ À la suite de ces paroles, le manuel propose le premier discours prononcé à l'époque par Léopold I^{er}, qui s'avoue « **ému [par] les témoignages d'une touchante bienveillance** »²²⁶, reçus dès son arrivée sur le sol national. Ces marques d'affection achèvent de le convaincre, dit-il, de vouloir servir au mieux les intérêts de ceux qui sont désormais ses concitoyens car « **Belge par votre adoption, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma politique.** » Insister sur volonté du premier roi à se sentir belge malgré sa naissance en territoire étranger permet d'offrir des arguments pour convaincre que tout a changé avec l'avènement de la première dynastie nationale. En effet, certains esprits auraient vite fait de considérer ce prince venu de l'est comme un étranger de plus, au même titre que tous ceux que la Belgique a connus jusque là. Dans son allocution d'investiture, le roi en appelle à l'entente commune, après les heurts révolutionnaires : « **Qu'une seule pensée anime tous les Belges : celle d'une franche et sincère union !** »²²⁷ Lui-même s'engage à en être le garant et à « **concourir à ce beau résultat** », tout en affirmant être « **pour la Belgique un gage de paix et de tranquillité.** »

Léopold I^{er} est également présenté comme un homme modeste, peu exigeant quant à son confort, préférant aux luxes outranciers des cours de jadis la sobriété d'un intérieur bourgeois : « **[Avant 1830, les] princes ou [les] gouverneurs [...] ne songeaient guère à travailler [...] mais plutôt à satisfaire leur goût pour la vanité et les jouissances les plus ruineuses** »²²⁸, lit-on en 1923. Pour sa part, un texte de Juste dans un manuel de 1911 met en évidence cet aspect : « **Vrai souverain en public, Léopold I^{er} était peu exigeant pour lui-même. Quelques chaises recouvertes de housses blondes, des rideaux blancs, de petites tables hautes où il écrivait debout ; tel était l'ameublement des appartements qu'il habitait.** » Homme cultivé qui comme Montaigne étudie debout, « **il avait toujours autour de lui une énorme quantité d'ouvrages de toute nature et en toutes langues, car il lisait couramment le français, l'allemand, l'anglais, le russe, l'italien,**

²²⁵ GHEUDE, HONHON, 1913a : 193.

²²⁶ GHEUDE, HONHON, 1913a : 195.

²²⁷ GHEUDE, HONHON, 1913a : 196.

²²⁸ PIERLOT, 1923a : 210

l'espagnol, le flamand. »²²⁹ À nouveau, le discours scolaire considère la sagesse d'un roi bien installé dans son époque, qui a recours à de nombreuses sources pour étayer des décisions forcément justes.

En homme moderne, le roi sait promulguer les lois les plus justes, consulter les études les plus érudites mais aussi s'entourer des meilleurs scientifiques. Le XIX^e siècle est fondamentalement positiviste et se caractérise par des avancées considérables dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine. Deux manuels de lecture de 1884 et 1887 explique qu'« **une cruelle maladie, [...] faillit enlever [le roi] à l'amour de ses sujets. Mais sa vigoureuse constitution et les soins intelligents des hommes distingués qui le traitèrent réussirent à le sauver.** »²³⁰ Le salut royal ne s'obtient plus par une quelconque intervention divine ou un miracle inexplicé, mais bien grâce à l'incalculable collaboration de la science conquérante.

Roi moderne, roi constitutionnel, roi bourgeois, roi conscient de la nécessité de stimuler les moteurs de l'économie nationale, Léopold I^{er} n'en reste pas moins un roi catholique, ce que ces vers de Louis Hymans (1829-1884), homme politique et journaliste, dédiés au premier roi, viennent rappeler : « **Le Ciel m'a confié le sort d'un peuple libre/ Et ma seule fierté c'est d'avoir vingt-cinq ans,/ Su conserver intacts ses droits et mes serments./ Je n'ai point demandé la gloire à la puissance,/ Dans le bonheur de tous j'ai vu ma récompense,/ Et ne demande rien à mon pays aimé/ Que d'aider à fleurir le bien que j'ai semé./ Et, s'il faut qu'à vos pieds je porte une prière,/ Mon Dieu, gardez en paix à cette libre terre ;/ Et sur cet humble trône où je m'assis en roi,/ Puisse mon fils un jour être plus grand que moi !** »²³¹

- Léopold II

La figure du deuxième roi, le « **premier [...] à qui la Belgique a donné le jour** »²³² en 1835 selon ses propres paroles, occupe de loin l'essentiel du paysage biographico-monarchique des manuels de lecture analysés. Toutefois, dans la

²²⁹ GOFFAUX, 1906b : 55 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 83.

²³⁰ DAMAS, 1887 : 21 ; DEFAYS, 1884 : 26.

²³¹ BOURDOUX, 1905a : 44-45. Les deux derniers vers apparaissaient déjà en 1896 chez DESABLENS : 99-100.

²³² BOURDOUX, 1905a : 51-53.

plupart des écrits publiés après 1909, la figure de Léopold II tend à s'éclipser au profit de son neveu Albert, qui occupera encore plus d'espace après 1918. La prédominance de Léopold II s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit pour l'essentiel du roi régnant pendant la plus longue période coïncidant avec celle de notre étude. En effet, « **il a succédé à son auguste père en 1865** »²³³ et se maintiendra sur le trône jusqu'à sa mort en 1909, année où ce livre de lecture explique aux écoliers que « **Notre Roi s'appelle Léopold II. Il a 74 ans. Il est bon et fort instruit. Il cherche à rendre son peuple heureux, libre et prospère. Il a donné à la Belgique de longues années de paix et de bonheur.** »²³⁴

Présentation certes simplifiée et réductrice, ces quelques lignes reflètent toutefois plusieurs des idées maîtresses d'un règne qui « **commença le 17 décembre 1865. En ce jour mémorable, Léopold II promit à la Belgique un roi, belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartiendrait. Ce noble engagement, Léopold II l'a tenu.** »²³⁵ Le discours scolaire décrit invariablement ce règne comme idyllique, tant du point de vue de la prospérité matérielle que du prestige international dont jouit alors le *petit pays*. Elles rejoignent celles-ci, tirées d'un manuel publié autour de 1920 qui reproduit un portrait du roi âgé en costume militaire d'apparat : « **Il voulait une Belgique plus belle, plus grande. Il lui donna la riche colonie du Congo [...] Sous son règne, la Belgique se plaça au premier rang des nations commerciales. [...] Il mérita les surnoms de *le bâtisseur*, *le colonisateur*.** »²³⁶ Ces deux désignations appellent une explication. Selon le Trésor de la langue française, un *bâtisseur* est quelqu'un « qui bâtit, fait beaucoup bâtir » et « qui a le goût ou la manie de faire bâtir. » Le dictionnaire de Furetière en 1701 précise également que le terme recèle une connotation péjorative voire moqueuse. Et on est bien forcé de reconnaître que le règne de Léopold II se caractérise par une frénésie architecturale sans précédent, aux accents parfois grandiloquents que certains contemporains ont du mal à comprendre. Une des priorités du roi porte sur Bruxelles, qu'il veut grandiose et digne de rivaliser avec les grandes capitales européennes, comme Paris, Londres ou Berlin. C'est pourquoi il va investir une

²³³ BOURDOUX, 1905b : 37.

²³⁴ CERCLE, 1909 : 76.

²³⁵ CERCLE, 1909 : 80.

²³⁶ HERMANN, *ca.* 1920b: 93.

partie de sa fortune pour embellir la ville, la doter de parcs et d'arbres jonchant les larges et longues avenues que des urbanistes tracent à l'exemple de l'hausmannisation parisienne. « Une grande ville a besoin d'air et d'espace », proclame le monarque, qui supervise les travaux de percée des grands boulevards et des esplanades de cette Bruxelles aux allures impériales. À la fin du règne du deuxième roi des Belges, la capitale donne l'image d'une véritable métropole, en contraste avec la piètre description de ville provinciale que Baudelaire donnait d'elle au début du siècle. La folie des grandeurs de ce roi aux ambitions démesurées se matérialisera entre autres dans le gigantesque palais de justice de la capitale qui surplombe le populaire quartier des Marolles, construit entre 1866 et 1883, aux dimensions supérieures à la basilique Saint-Pierre de Rome. Le paroxysme est atteint avec le jubilé de 1905, lorsque **« de grandes fêtes patriotiques ont été organisées [...] pour célébrer le 75^{me} anniversaire de notre indépendance »**²³⁷, occasion rêvée de vénérer et d'étaler en même temps cette prospérité qui fait d'elle la deuxième puissance économique mondiale après les États-Unis. Coïncidence du calendrier, deux événements sont célébrés **« en 1905, [...] la soixante-quinzième année d'existence de la Belgique indépendante [et] la quarantième du règne de Léopold II »** ; c'est alors l'occasion pour **« le peuple belge [de] manifest[er], par des fêtes grandioses, ses sentiments d'attachement à nos rois et à nos institutions. »**²³⁸ C'est également à cette époque que remonte la construction de l'arc du Cinquantième, mouvement à la gloire de la grandeur de ce petit pays, que le *bâtitteur* offre en vitrine aux étrangers en visite, à l'occasion des expositions internationales qui se succèdent à un rythme effréné au début du XX^e siècle (Liège en 1905, Bruxelles en 1910, Charleroi en 1911, Gand en 1913). Mais qu'importe aux yeux de la propagande si tous ces travaux gigantesques se font surtout grâce aux deniers du Congo et au détriment des progrès sociaux. Les manuels négligent cet aspect pour encenser les initiatives urbanistiques de Léopold II que le monde entier envie : **« Sire, /[...] Vous avez fait la Belgique si grande/ [...] L'étranger quand il vient visiter notre sol, /S'émerveille de voir son essor magnifique ; /Il s'en va en disant : « La Petite Belgique / Est heureuse d'avoir Son Grand Roi Léopold [...] Vous avez fait la Belgique si belle [...] / Et dans chaque cité des**

²³⁷ BOURDOUX, 1905a : 37.

²³⁸ HENRY, DEFOIN, 1910 : 50.

travaux somptuaires/ Font naître des palais près de ceux de jadis.»²³⁹ Outre les interventions architecturales poursuivant des desseins de prestige, d'assainissement et d'organisation urbanistique, le roi encourage également les constructions civiles, comme le barrage de la Gileppe, l'aménagement du port d'Anvers ou la construction de nombreux canaux et voies de chemins de fer dans tout le pays. Conscient des besoins du pays en matière d'infrastructures et de leurs répercussions sur l'essor de l'économie, « **le Roi veille constamment à la prospérité matérielle du pays. L'agriculture, le commerce et l'industrie ont pris sous son règne, un grand développement** »²⁴⁰, lit-on en 1909. Aussi, « **depuis l'avènement de Léopold II, de grands travaux ont[-ils] été effectués dans notre pays.** » L'école présente ainsi le deuxième roi des Belges comme un roi *bâtitseur* à la double mission : « **Accroître la prospérité et la gloire de la Belgique ; telle a été, répétons-le, la préoccupation constante de Léopold II.** »²⁴¹

Mais l'un des plus grands mérites de Léopold mis en exergue dans notre corpus, celui qui le rend méritoire du surnom de *bâtitseur d'empire*, est sans conteste l'aventure coloniale africaine. Tel un sage et un stratège clairvoyant, Léopold II apparaît comme l'artisan unique du projet de colonisation. « **Heureusement, notre souverain Léopold II est parvenu au prix d'efforts considérables, à doter la Belgique d'une vaste et riche colonie, dont l'existence assure l'avenir de notre commerce** »²⁴², peut-on lire en 1910, alors que le rôle royal apparaît fondamental « **en ce moment [où] les circonstances sont telles que l'avenir de notre commerce serait mis en péril, si avec une méthode, merveilleuse, une constance et une fermeté extraordinaires, Léopold II n'était parvenu à doter la Belgique d'un vaste domaine colonial.** » Cette intervention providentielle doublée d'une lucidité sans parangon est qualifiée dans plusieurs ouvrages du début du XX^e siècle comme « **haute prévoyance, [...] la sagesse et [...] la loyauté** »²⁴³. Quelques années plus tard, un livre de lecture reproduit une ode à la gloire du roi, qui y fait montre d'une lucidité et d'une intelligence exemplaire. Confiant comme personne en les

²³⁹ RIGUEL, 1911 : 59-60.

²⁴⁰ CERCLE, 1909 : 81-82.

²⁴¹ BOURDOUX, 1905a : 45-51.

²⁴² HENRY, DEFOIN, 1910 : 91.

²⁴³ CERCLE, 1909 : 80 ; GOFFAUX, 1906b : 8 ; GOFFAUX, 1906c : 77 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 83.

possibilités du pays qui l'a vu naître, il a compris avant tout le monde qu'« **il était écrit que la Belgique un jour/ Serait forte et puissante ainsi qu'un grand empire** »²⁴⁴. Tantôt, les manuels insistent sur le rôle philanthropique et civilisateur de la colonisation, comme en 1911 : « **Vous avez fait la Belgique si sage/Qu'elle fonde un empire en sol africain./ Et moissonne où sema votre royale main/Sur le champ que jadis produisait l'Esclavage** ». Tantôt, ils soulignent les avantages matériels que le pays obtient : « **La Belgique, grâce aux efforts de son Roi, possède aujourd'hui une magnifique colonie, le Congo, très riche en productions naturelles** »²⁴⁵. Au lieu d'être le fruit de manœuvres géopolitiques, l'expérience coloniale correspond à l'idée généreuse et altruiste, toute dirigée selon l'école vers son pays, qui germe dans la tête de celui qui n'est encore que « **le duc de Brabant répéta[n]t ces patriotiques exhortations : « Un pays industriel, comme le nôtre, entouré d'autres pays qui le sont également, doit s'attacher, avant tout, disait-il, à créer des débouchés nouveaux, afin d'augmenter sans cesse le nombre de ses consommateurs étrangers et de s'assurer, sur le marché extérieur, une place en rapport avec sa force de production.** »²⁴⁶ Avant son intronisation, Léopold II a déjà introduit l'idée de la colonisation au rang de ses priorités. Il choisit d'accorder ses desseins aux débouchés commerciaux et donc, à l'économie. C'est alors que ce « **roi aussi opiniâtre dans ses entreprises une fois commencées que large dans ses conceptions** »²⁴⁷, interroge rhétoriquement : « **L'Afrique centrale offre d'immenses ressources de toute espèce. Il y a là évidemment un grand avenir. Pourquoi n'y aurions-nous pas droit ?** »²⁴⁸ Dès son arrivée sur le trône, les initiatives dans ce sens, parfois au mépris des opposants à ce qu'ils appellent la « lubie » du roi, se multiplient de sorte qu'« **en 1876, Sa Majesté prend à cœur la grande œuvre de la civilisation africaine et, en 1885, l'acte général de Berlin lui accorde l'empire colonial du Congo.** »²⁴⁹ Partout, le discours scolaire reprend et prolonge les affirmations d'un roi insistant sur le caractère personnel de son projet. Un manuel de 1905 cite littéralement les paroles royales – « [...] j'ai créé l'Etat Indépendant

²⁴⁴ RIGUEL, 1911 : 59-60.

²⁴⁵ CERCLE, 1909 : 229-230.

²⁴⁶ BOURDOUX, 1905a : 45-51.

²⁴⁷ Le texte est du Comte R. de Briey, in : DEWATRIPONT, 1907b : 221 ; GOFFAUX, 1906c : 89.

²⁴⁸ BOURDOUX, 1905a : 45-51.

²⁴⁹ BOURDOUX, 1905a : 114-115

du Congo et [...] j'ai soldé ses dépenses de mes deniers »²⁵⁰ – alors que d'autres préférèrent rester plus vagues et évoquer « **les magnifiques résultats obtenus dans l'œuvre de la colonisation, grâce à la grande générosité, à la haute sagesse et à l'inaltérable dévouement de Léopold II.** » La magnanimité du souverain serait telle, écrit-on en 1907, que « **cette superbe colonie [...] tirée du néant par le génie de Léopold II, [...] a été léguée par lui à la Belgique, qui en aura la propriété à sa mort. Jamais roi n'aura fait un tel cadeau à son peuple.** »²⁵¹ Nulle part il n'est question des circonstances peu favorables envers sa personne et son image, qui ont forcé le roi à réaliser ce geste présenté comme étant altruiste. L'école ne retient pour la postérité que le mérite d'un roi infatigable, clairvoyant et généreux, comme en 1907, avec une lecture qui déclare que « **ce sera l'éternel honneur du Roi Léopold II d'avoir deviné l'avenir du Congo, de l'avoir préparé par d'immenses sacrifices, de ne s'être laissé envahir ni par la fatigue, ni par le doute qu'eussent pu susciter, chez un esprit moins ferme, les lenteurs et les mécomptes des débuts.** »²⁵² La conclusion dégagée ne laisse aucun doute concernant l'image idéalisée que l'école prétend imprimer dans les esprits des citoyens de demain lorsqu'il affirme, par l'intermédiaire de l'économiste français libéral P. Leroy-Beaulieu (1843-1916) qui signe ces lignes, que Léopold II « **méritera d'être compté au rang des plus grands souverains de ce temps comme créateur d'empire.** »

À l'instar de son père, Léopold II se montrerait aussi un roi généreux, qui « **ne veut que le bien de son peuple./ [Et qui] gouverne la Belgique avec sagesse** »²⁵³. Dès avant son avènement, il se préoccupe pour son pays, inquiétude qui se matérialise dans l'engagement politique réel du « **duc de Brabant [qui] ne fut pas un membre purement honoraire du Sénat. Il prenait une part active à ses délibérations, et [se montrait] toujours préoccupé des intérêts moraux et matériels du pays.** » Ce double objectif est chapeauté par une visée unique en concordance avec son époque. En effet, « **ce qu'il recherchait par-dessus tout, c'était le progrès, le progrès dans les arts, dans les lettres, dans l'industrie, dans**

²⁵⁰ BOURDOUX, 1905a : 120.

²⁵¹ DEWATRIPONT, 1907b : 220-221. Le texte est de G. Kurth.

²⁵² DEWATRIPONT, 1907b : 30.

²⁵³ DEFAYS, 1884 : 26.

le commerce. »²⁵⁴ Une fois sur le trône, « **notre bien-aimé souverain actuel [...] marche sur les traces de son digne père** »²⁵⁵ et se place dans un double mouvement de continuité dynastique et de rénovation en fonction des impératifs nationaux. Tous s'accordent à reconnaître à celui chez qui « **on admire universellement [...] le protecteur éclairé des sciences et des beaux-arts** »²⁵⁶, le mérite additionnel d'avoir sensiblement stimulé l'économie et d'avoir doté le pays des infrastructures nécessaires à l'avenir de son bien-être matériel. Célèbre est en ce sens le panégyrique écrit par Théodore Juste. L'historien nationaliste explique que « **pendant un règne déjà long, le second roi des Belges a consacré tous ces efforts à la prospérité et à la gloire de l'Etat dont il est le chef. Tenant le gouvernail d'une main prudente et ferme, il a su éviter les écueils. La Belgique est prospère, plus libre qu'aucun Etat, respectée et quelquefois enviée.** »²⁵⁷ La jalousie que provoquerait la Belgique à l'étranger représenterait pour les écoliers la preuve par excellence du statut international dont jouit leur petit pays, dont le prestige attire désormais tous les regards. « **Notre Roi favorisa à l'intérieur du pays le développement de la liberté et de la richesse et entretint à l'extérieur d'excellentes relations avec les puissances étrangères. Bien des faits importants se sont accomplis pendant son règne** »²⁵⁸, lit-on en 1907. Or l'envie entraîne parfois des « sentiments de désir mêlés d'irritation et de haine »²⁵⁹, pouvant aller jusqu'à l'animosité, mettant en danger la tranquillité du pays. Si les circonstances l'imposent, Léopold II sait se montrer prudent et faire usage des mêmes qualités de diplomate que son père, comme « **en 1870, [quand] éclata la sanglante guerre Franco-Allemande ; la Belgique fut respectée par les armées ennemies. Si elle n'eut pas à souffrir des horreurs de la guerre, c'est grâce aux excellentes précautions prises par le Roi et son gouvernement** »²⁶⁰, « **et depuis quarante-quatre ans qu'il gouverne le pays, ce dernier jouit d'une paix profonde que nos**

²⁵⁴ BOURDOUX, 1905a : 45-51.

²⁵⁵ CERCLE, 1909 : 83

²⁵⁶ DRIESEN, 1880 : 219-220.

²⁵⁷ BOURDOUX, 1905a : 45-51 ; CERCLE, 1909 : 80 ; GOFFAUX, 1906b : 8 ; GOFFAUX, 1906c : 77 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 83.

²⁵⁸ DEWATRIPONT, 1907b : 35.

²⁵⁹ REY-DEBOVE, REY, 1993 : 786.

²⁶⁰ CERCLE, 1909 : 81-82.

puissants voisins n'ont jamais troublée. »²⁶¹

Il suivra la trajectoire politique de son père, c'est son vœu dès son avènement où, modestie oblige, il « **ne promet à la Belgique ni un grand règne, comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi, comme celui que nous pleurons, [mais] lui promet au moins un roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient.** »²⁶² Conformément à l'esprit de son temps, marqué par le progrès, il perfectionne et parfait l'héritage paternel : « **Notre Roi actuel, le fils de Léopold I^{er}, est Léopold II. [...] Sous son règne, la Belgique continue à être heureuse et prospère.** »²⁶³ Bien décidé à asseoir son pouvoir sur la structure désormais solide que son père a éprouvée avant lui, le roi s'engage solennellement à respecter les lois que chérit le peuple puisque « **comme lui, [il] aime ces grandes institutions qui garantissent l'ordre en même temps que la liberté, et sont la base la plus solide du trône.** »²⁶⁴ En reproduisant ces paroles officielles, le discours scolaire veut convaincre le jeune lecteur du lien solide existant entre la monarchie et la constitution. Il veille à montrer que le représentant de la dynastie des Saxe-Cobourg est un monarque respectueux des institutions libérales et du principe de souveraineté émanant du peuple. En ce sens, il s'agit d'expliquer que le système dynastique mérite au moins le même respect que celui que le monarque porte envers les libertés individuelles et collectives. Loin d'être usurpé comme c'était le cas sous l'Ancien Régime, le pouvoir royal se trouve désormais justifié et même présenté comme une condition indispensable pour le futur du pays. Malgré les délires de grandeur dont certains lui font grief, surtout dans la seconde partie de son règne, Léopold II s'impose comme un gage de présent et d'avenir brillants (« **Aujourd'hui, la Belgique est l'une des plus riches contrées de l'Europe** ») et comme la garantie d'une période de paix si longuement attendue : « **La tranquillité la plus profonde règne dans notre heureux pays. À qui sommes-nous redevables des bienfaits dont nous jouissons ? C'est en grande partie à notre bon et sage Roi.** »²⁶⁵

²⁶¹ CERCLE, 1909 : 83

²⁶² BOURDOUX, 1905a : 51-53 ; GHEUDE, HONHON, 1913a : 193-195.

²⁶³ BOURDOUX, 1905b : 37.

²⁶⁴ BOURDOUX, 1905a : 51-53 ; GHEUDE, HONHON, 1913a : 193-195.

²⁶⁵ CERCLE 1909 : 81-82.

Léopold II, enfin, joue un rôle fondamental pour renforcer le sentiment d'union nationale. Dans sa prestation de serment en 1865 dont reproduisent un extrait deux manuels de 1905 et 1913 respectivement, le jeune lecteur est mis au courant des prétentions du monarque qui affirme que **« de [s]on côté, [il] n'a jamais fait de distinction entre les Belges. Tous dévoués à leur patrie, [il] les confond dans une affection commune. »** Il émet solennellement le vœu de voir leurs éventuels différends limés par une volonté commune de vivre ensemble, cristallisée autour des symboles nationaux, que nous aurons l'occasion d'analyser : **« Je désire vivement que leurs dissidences soient toujours tempérées par cet esprit de fraternité nationale qui réunit, en ce moment, autour du même drapeau, tous les enfants de la famille belge. »**²⁶⁶

- Albert

« Après Léopold II c'est son neveu, le prince Albert, qui montera sur le trône de la Belgique. Notre jeune Prince est, comme le Roi, belge de naissance et comme Lui, belge de cœur et d'âme. Il est déjà aimé et vénéré du peuple. Le prince Albert a épousé la princesse Elisabeth. Les petits princes Léopold et Charles sont leurs enfants. »²⁶⁷ Telle est la description que les plus jeunes écoliers de 1905 découvrent dans leur livre de lecture. Le destin du troisième roi des Belges est déjà tout tracé : en l'absence de descendance mâle et en vertu de la loi salique en vigueur, c'est lui qui est **« destiné à porter la couronne royale à la mort de son vieil oncle »**²⁶⁸, comme l'explique ce conte pour enfants dont les héros ne sont autres qu'Albert et Élisabeth. On apprend en outre que l'avenir de la dynastie est déjà assuré par le mariage princier, **« à l'occasion [duquel], le peuple a donné aux jeunes époux des témoignages de sa profonde affection »**²⁶⁹. En 1909, cette alliance a déjà offert au pays deux enfants mâles, le futur Léopold III et son frère Charles, comte de Flandres (qui sera régent entre 1944 et 1950). Le troisième enfant princier, la princesse Marie-José²⁷⁰ est absente de ce portrait familial puisqu'elle

²⁶⁶ BOURDOUX, 1905a : 51-53 ; GHEUDE, HONHON, 1913a : 193-195.

²⁶⁷ BOURDOUX, 1905b : 38-39.

²⁶⁸ MICHIELS, 1929: 135.

²⁶⁹ CERCLE, 1909 : 76.

²⁷⁰ Future épouse d'Umberto de Savoie, dernier roi d'Italie (1946) avant l'instauration de la république.

naîtra en 1906. Conscient de sa responsabilité de prince héritier, « **Albert [qui] sera un jour notre Roi, [...] étudie [et] s'instruit afin d'être à même, un jour, de bien gouverner la Belgique** »²⁷¹.

Moins dans la littérature scolaire qui a tendance à biaiser la réalité et n'offrir qu'une vision réduite et foncièrement positive de tous les personnages qu'elle célèbre, que dans l'ensemble de l'opinion publique, l'image du roi avant la guerre se démarque déjà sensiblement de celle que donnait son oncle. Figure autoritaire, abusant de son pouvoir personnel, la figure léopoldienne contraste avec celle d'Albert dont les contemporains applaudissent précisément les actes personnels, « dont les points d'orgue sont la modestie, l'amour des humbles et du travail »²⁷². « **On lui reconnaissait un esprit de droiture, de sagesse, de justice, de douceur. On aimait cette simplicité qui était naturelle et qui, chez un prince, révèle presque toujours un caractère supérieur à la fortune** »²⁷³, écrit Anatole France, que l'on découvre dans un livre de lecture de 1938.

À ces qualités intrinsèques dignes de celui qui « **est né avec l'âme d'un héros et d'un juste** » répond une popularité inaugurée lors de son mariage. Un récit construit sur le modèle du conte de fée et centré autour de la reine Élisabeth, baptisée pour l'occasion *Princesse Myosotis* en raison du bleu de ses yeux, évoque le plébiscite populaire suscité à cette occasion et parle « **des acclamations enthousiastes qui avaient salué son entrée dans la capitale.** »²⁷⁴ En 1909, l'avènement du nouveau roi permet à nouveau de mesurer l'enthousiasme populaire, tout entier acquis à Albert : « **Dès son avènement au trône, il était estimé (j'ai pu m'en assurer) de tout son peuple [...] Il inspirait confiance à tous.** »²⁷⁵ Ce sentiment de fidélité procède d'un double mouvement : le roi, héritier d'une dynastie qui a fait ses preuves, inspire confiance et, pour la première fois, du moins de manière aussi explicite, l'image familiale idyllique émanant du couple royal permet de le rapprocher de la population : « **Lors de la Joyeuse Entrée des nouveaux souverains, ce furent des acclamations, des cris enthousiastes, des larmes de joie, car vers eux convergeaient tous les espoirs de bonheur et de**

²⁷¹ CERCLE, 1909 : 76.

²⁷² VAN YPERSELE, 2005 : 273.

²⁷³ Anatole France, in : GHEUDE, HONHON, 1938: 280.

²⁷⁴ MICHIELS, 1929 : 135.

²⁷⁵ Anatole France, in : GHEUDE, HONHON, 1938: 280.

prospérité de la Nation. »²⁷⁶ « La présence publique du roi, bien plus qu'une fête collective, est une fête de la collectivité »²⁷⁷ et la popularité des souverains est perçue comme un excellent indice de la fraternité nationale : chaque Belge, quelle que soit sa condition sociale ou son origine ethnolinguistique se reconnaît dans cette famille royale qui leur *ressemble*. Albert endosse publiquement et volontairement les valeurs privées de son peuple et de ce fait, il leur confère leur solennité²⁷⁸. En effet, son portrait idéalisé offre un modèle à imiter, celui des vertus de la famille bourgeoise où chacun, y compris l'épouse fidèle et les enfants bien élevés, trouve sa place. Le père incarné par le roi n'apparaît plus comme le seul personnage familial ; tous reçoivent un espace propre, même si l'homme demeure sans conteste la figure centrale, le pivot de cette structure patriarcale. Avant la guerre, le couple royal donne l'image vivante de la réussite et de la foi en l'avenir, comme dans ce *Conte de fée* en vers : « **Et sous ce ciel de paix qui, doucement, rayonne,/ Un prince, souriant, à l'ombre des drapeaux,/ À côté d'une fée adorable et mignonne, /Veille sur deux berceaux./ Juillet 1905** »²⁷⁹. Il convient d'ajouter à cette description un dévouement sans borne envers la patrie, que les souverains se chargent de livrer en héritage sacré aux générations futures : « **Nos souverains donnent à tous l'exemple du plus haut patriotisme et ils inspirent ce noble sentiment à leurs enfants, les princes Léopold et Charles et la princesse Marie-José.** »²⁸⁰ Ceci dit, les cours publiés avant 1914 restent relativement discrets quant aux souverains, se contentant souvent de quelques lignes : « **La Belgique est un royaume gouverné actuellement par le roi Albert : c'est mon pays, je l'aime beaucoup** »²⁸¹, assorties à l'occasion de l'un ou l'autre portrait de jeunesse du couple. Par ailleurs, lorsqu'ils évoquent les événements antérieurs au conflit, les ouvrages publiés après 1914 les interprètent en fonction de l'action du couple royal pendant les années de guerre. C'est par exemple le cas de cet extrait qui renvoie aux inondations de 1926 : « **Notre bon Roi et notre gentille Reine, se dépensèrent sans compter, visitèrent**

²⁷⁶ MICHIELS, 1929: 137.

²⁷⁷ VAN YPERSELE, 2005 : 311.

²⁷⁸ VAN YPERSELE, 2005 : 319.

²⁷⁹ BOURDOUX, 1905a : 56-58. Le texte est de Jacques Andrée.

²⁸⁰ HERMANN, THIRION, *ca.* 1910 : 254. Le court texte s'accompagne de portraits des princes héritiers et de photos des trois enfants.

²⁸¹ COMPÈRE *ca.* 1920 : 45.

les coins dévastés du pays et montrèrent, à leur Nation, l'exemple de « l'entr'aide » [sic] en versant une somme importante sur la liste de souscription. [Quel] noble geste [des] souverains. »²⁸²

Conscients du rôle qu'ils ont à jouer pour leur pays, les jeunes souverains s'intéressent ensemble pour les progrès de leur époque, ce qui constitue - rappelons-le - une nouveauté majeure. Aussi organisent-ils « **des réunions [...] où furent invités les savants, les poètes, les artistes** »²⁸³. Leurs efforts trouvent leur juste récompense car « **sous la double impulsion royale, les œuvres savantes, artistiques et charitables se multiplièrent encore** ». Toute action royale vise à atteindre « **le bonheur et la prospérité de leur cher peuple qui, en échange de tant de sollicitude, leur témoignait un respect, un amour, une confiance sans bornes.** »²⁸⁴

Après 1914, la fréquence des textes relatifs à Albert augmente significativement ; ils insistent sur le rôle prépondérant que le roi joue dans le conflit mondial. La portée hautement patriotique du célèbre discours devant la nation le 4 août 1914 n'échappe à pratiquement aucun d'entre eux, qui optent pour en reproduire des extraits, en particulier s'ils sont destinés aux plus grandes classes. Pour les plus jeunes, les auteurs se limitent à quelques lignes, voire à une reproduction du roi en costume militaire de combat²⁸⁵. Même les plus farouches opposants à la monarchie applaudissent ce jour-là la décision du roi de ne pas céder à l'ennemi et de lutter, coûte que coûte : « **il symbolisait si bien la Nation qui ne veut pas mourir que des larmes joyeuses montaient à tous les yeux et que des bancs socialistes partit une clameur émouvante qui lança le frisson jusqu'aux entrailles.** »²⁸⁶ Nous ne nous étendrons guère sur les récits du rôle du roi dans la guerre ; nous nous sommes déjà expliquée à ce propos dans le chapitre consacré au conflit 1914-1918. Nous retiendrons qu'après cette date, l'image du roi familial, protecteur des arts et des sciences est substituée par celle omniprésente du roi-chevalier que la postérité fixera, y compris dans l'iconographie scolaire. Les

²⁸² BOURGEOIS, s.d : 38.

²⁸³ MICHIELS, 1929 : 137.

²⁸⁴ MICHIELS, 1929 : 137.

²⁸⁵ TRÉPANT, 1927: 13. Livre « permettant d'aborder la lecture courante à l'école primaire dès la première année. »

²⁸⁶ PIERLOT, 1923b: 247.

exemples sont légion et sont plus ou moins sophistiqués selon l'âge des écoliers auxquels le texte s'adresse. « **Son armée, sous la conduite de son valeureux roi, a lutté héroïquement pour reconquérir, avec le territoire national, la liberté et l'indépendance** »²⁸⁷, écrivent en guise de dictée des écoliers dès 1923 tandis que d'autres, autour de 1938, apprennent que « **dans cette guerre sainte, le Roi Albert se révéla bon chef et bon soldat. [...] Qu'il est beau le spectacle donné par ce jeune prince qui égale en sagesse les meilleurs souverains, en courage, les plus rudes troupiers !** »²⁸⁸ Le roi fusionne alors avec son peuple. Si l'un souffre, l'autre souffre également. Si l'un triomphe de l'ennemi, l'autre triomphe avec lui. Jamais souverain n'avait connu de symbiose aussi parfaite dans le drame de la guerre et dans la joie de la paix retrouvée : « **Le Roi paraît, grave et modeste, / Et la Reine, à son peuple, a souri, / Et tous les bras n'ont plus qu'un geste, / Toutes les voix n'ont plus qu'un cri. / Petits Soldats de la Patrie, / Dignes troupes d'un Roi sans peur** »²⁸⁹. L'image de roi sauveur « **qui a reçu pendant la guerre le surnom de roi valeureux** »²⁹⁰, incarnation de la patrie tout entière et symbole vivant de sa concorde, se trouve encore rehaussée par le prestige international dont Albert jouit à la libération. L'écrivaine normande Lucie Delarue-Mardrus, par exemple, inscrit le roi Albert au panthéon héroïque en 1938 : « **Ils ont un roi pareil aux plus grands de l'Histoire / Les nations l'ont vu, la fronde dans la main : / Ce David a visé le Goliath germain, / Ce jeune front royal est couronné de gloire ! [...] Il ira se mêler, un jour, aux personnages / Qui vivent, fabuleux, dans l'éclat des vitraux** »²⁹¹. Le roi devient figure hagiographique et le caractère hautement personnel de son action militaire permet même, chez cette même écrivaine, de convaincre symboliquement les plus réticents à la cause monarchique : « **La France, Albert Premier, cette républicaine, / Vous crie à pleins poumons, ce jour : " Vive le Roi ! "** » Albert transcende son rôle royal pour atteindre l'olympes des héros universels en même temps que l'institution hérite du prestige de l'individu.

²⁸⁷ DEFOIN, 1923 : 28.

²⁸⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 281. Le texte est signé Anatole France.

²⁸⁹ COURTOIS, 1933 : 188.

²⁹⁰ DEFOIN, 1923 : 38.

²⁹¹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 282.

À une vie exemplaire ne pouvait correspondre qu'une mort aussi soudaine que tragique. Au diapason de son image de chevalier épique, la disparition violente d'Albert « **sur un rocher de la Meuse** »²⁹² se présente comme l'apothéose suprême : « **Voilà qu'un jour, il partit pour Marche-les-Dames,/Mais il ne revint pas. [...]/ Et tout le pays pleura, /Car le Roi était mort/Et le monde entier s'affligea,/ Car Albert était un grand roi** »²⁹³ La mort du souverain « **en l'an 1934, le 17 février** », la perte de « **notre bon et courageux roi Albert I^{er}, symbole de l'honneur** »²⁹⁴ offre l'occasion pour le peuple de sceller son entente fraternelle autour de la dépouille de « **ce Roi de légende, qui ne pouvait pas mourir banalement dans son lit [et] est mort étendu sur la terre de son pays, le crâne fracassé, répandant son sang et sa cervelle, tout seul, dans la grande nuit. Comme un soldat de la guerre.** »²⁹⁵ En parfaite et ultime communion avec son sol natal, le roi discret retourne à la terre qui l'a vu naître, dans la solitude, « **comme ses quarante-deux mille soldats tués sur le champ de bataille.** » Interpellant les citoyens de demain, Octave Lohest, qui fut président de la Fédération nationale des Anciens Combattants de Belgique, insiste sur le rôle essentiel joué par le roi : « **Je voudrais que vous sachiez, petits enfants de la Belgique, combien nous l'aimions. Nous, c'est-à-dire les combattants belges de la dernière guerre [...] Lui, notre chef, le roi Albert. [Il faut] comprendre qu'il était vraiment notre conscience vivante.** » Le possessif est important car il symbolise l'existence collective de la nation, incarnée dans son roi, qu'il soit mort ou vivant. « La mort du roi Albert est perçue comme un dernier don », explique Laurence van Ypersele ; « l'élément principal et quasi exclusif de l'identité belge révélée par le roi est désormais l'unité. »²⁹⁶ Mais comme tous les héros, Albert est immortel et son legs restera dans les mémoires à tout jamais et se réincarnera éternellement par le biais de l'institution scolaire : « **Petits écoliers, c'est une des belles pages qu'il vous faudra retenir de notre histoire nationale, celle où l'on vous apprendra que tout un peuple s'aimait fraternellement dans la douleur et la fierté.** »²⁹⁷

²⁹² Octave Lohest, in GHEUDE, HONHON, 1938: 272-273.

²⁹³ Le poème est de J. Van Reusel (*Histoire de mon pays*), in WEICKER *et al.*, 1935b : 27.

²⁹⁴ GERARD, 1938c: 21.

²⁹⁵ Octave Lohest, in : GHEUDE, HONHON, 1938: 272-273.

²⁹⁶ VAN YPERSELE, 2005 : 334.

²⁹⁷ Octave Lohest, in : GHEUDE, HONHON, 1938: 273.

5.2.7. Images des femmes

Avant de conclure notre exploration de la monarchie, il nous reste à présenter brièvement l'image des personnages féminins de la famille royale. Nous avons vu que les terres belges ont souvent eu à leur tête des femmes, qu'elles y soient nées ou aient été considérées comme des *Belges de cœur* par leurs sujets. Marie de Bourgogne, Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, l'archiduchesse Isabelle, l'impératrice Marie-Thérèse, toutes ont bénéficié de respect. La situation change sensiblement avec l'entrée en scène de la dynastie des Cobourg. Avant Élisabeth en 1909, le rôle féminin se fait extrêmement discret pendant tout le XIX^e siècle. Concernant Louise-Marie, première reine, sa présence scolaire est relativement rare, du moins bien plus discrète que celle de son époux. Les quelques commentaires à son sujet sont brefs, à l'exception peut-être d'une description plus fournie, signée J.-B. Malou en 1880, où la souveraine est mise en valeur pour ses qualités de pieuse chrétienne et, « **après Dieu, la Reine était tout à son époux** »²⁹⁸, incarnant le « **modèle parfait des épouses chrétiennes.** » Ce tableau idyllique se complète par la troisième qualité distinctive de la reine, celle d'être, pour toutes les Belges, « **le modèle des mères chrétiennes.** » Le portrait dressé et appelé à servir d'exemple correspond, en définitive, à celui d'une femme profondément religieuse, qui en toutes circonstances est parvenue à un degré d'abnégation et de sacrifice altruiste digne des saintes. De son côté, l'épouse de Léopold II est rapidement honorée par ces vers stéréotypés de 1884 : « **Notre reine se nomme Marie-Henriette./ Elle est bonne et charitable** »²⁹⁹ ou ce commentaire truffé de lieux communs, publié dans un opuscule vraisemblablement à la même époque, qui clame que « **tout le monde [...] louait à l'envi la délicate générosité de la belle souveraine de Belgique [...] cette bonne et douce Reine qui a toutes les vertus de la feu reine Louise-Marie** »³⁰⁰. Les qualités de *bonté* et de *charité* semblent être l'apanage des membres féminines de la famille royale puisqu'en 1920, on lit dans cette description d'Élisabeth que « **la reine des Belges aime notre patrie ; elle est bonne, douce et charitable.** »³⁰¹ Cependant, en concordance avec l'image familiale

²⁹⁸ LEROY, 1880 : 138-140, pour toutes les citations de ce paragraphe, sauf mention contraire.

²⁹⁹ DEFAYS, 1884 : 26.

³⁰⁰ VAN THIELEN, 1880? : 26.

³⁰¹ HERMANN, *ca.* 1920b : 30.

exaltée par le discours scolaire, on trouve l'éloge de son rôle exemplaire de reine qui, « **comme une mère, [...] adoucit les peines et les misères ; [...] va visiter ceux qui souffrent et leur porter des secours généreux.** » Elisabeth renoue en quelque sorte avec une tradition, celle de la participation active des femmes dans la vie institutionnelle. Nous pensons aux gouvernements de Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint et désignée par celui-ci à deux reprises comme gouvernante des Pays-Bas, ou encore à celui de l'archiduchesse Isabelle, de qui elle porte le prénom. Les manuels rappellent que, « **lors de la guerre atroce, elle fut admirable ; elle soigna nos braves soldats blessés.** » Son implication dans la vie du royaume, seule ou plus souvent aux côtés de son époux, représente un changement radical dans la conception de l'image publique de la reine. Dans ce même ouvrage publié peu de temps après la guerre, l'auteur incite les écoliers à se montrer reconnaissants envers sa personne et prie pour son salut : « **Nous devons donc avoir pour elle de l'amour et du respect. Que Dieu nous conserve le Roi et la Reine !** » La fidèle compagne du roi pendant la guerre, surnommée « **reine des infirmières** »³⁰², celle qui partage le sort des soldats blessés séparés de leur épouse et de leur mère incarne alors la présence féminine suprême, à la fois maternelle et chastement conjugale, en consonance avec une place de la femme dans la société contemporaine de plus en plus grande. Parallèlement, Élisabeth correspond à la fonction collective et identitaire que le peuple de l'époque réclame inconsciemment et trouve parfaitement sa place dans son univers imaginaire³⁰³.

³⁰² DEFOIN, 1923 : 38.

³⁰³ Laurence van Ypersele (2005 : 391) expose à ce propos l'utilisation faite par la propagande antiléopoldiste pendant l'épisode de la Question royale (mai 1945-juillet 1951) du remariage de Léopold III avec la princesse Lilian. Cette union représente en effet le contraire de « l'amour unique et féérique, ainsi que celui de la communion absolue et fusionnelle dans la souffrance » qu'avaient symbolisé Albert et Elisabeth. Dans l'imaginaire collectif belge, Lilian n'a pas sa place et, par effet de domino, elle entraîne dans la déchéance de son image celle de son mari, qui menace le système identitaire belge et qu'il faut donc mettre hors jeu.

5.3. *Conclusions*

Prolongeant la tradition de l'Ancien Régime, la monarchie constitutionnelle travaille à assurer la cohésion de l'État. C'est devant la nation, incarnation du peuple, que le roi prête serment de fidélité ; c'est donc par l'intermédiaire de la couronne que s'effectue l'unité nationale. À ce titre, le roi devient aussi le symbole de la nation, à l'intérieur comme à l'extérieur, et stimule un sentiment d'appartenance nationale. L'historiographie du XIX^e siècle a abondamment utilisé le leitmotiv de la lutte contre l'occupation illégitime du territoire par des princes étrangers pour illustrer l'existence d'un ensemble préexistant à la naissance institutionnelle du pays. Cette union, réelle dans les esprits mais politiquement frustrée, apporterait la preuve d'une conscience nationale, dont la force constante aurait poussé le peuple à s'émanciper définitivement. Quand ils traitent d'épisodes antérieurs à l'accession à l'indépendance, les manuels scolaires reproduisent invariablement le même schéma et proposent une clé de lecture où ces princes se répartissent en deux catégories bien différenciées. D'un côté, on trouve les princes naturels ou pseudo-naturels, c'est-à-dire ceux qui, soit sont nés en Belgique (Charles-Quint en est le paradigme), soit y ont passé suffisamment de temps et font preuve d'une sensibilité particulière pour pouvoir en respecter les prérogatives et en adopter les mœurs (les archiducs Albert et Isabelle, par exemple). D'un autre côté se situent les princes étrangers, qui ne voient dans les terres belges qu'une possession de plus qu'ils prétendent soumettre à leur autorité absolue, au mépris des privilèges acquis auparavant ou des revendications populaires supposées légitimes (Philippe II). Le discours scolaire que nous avons analysé, toutes époques confondues, applique la même codification dualiste.

Lorsqu'on aborde l'indépendance et l'adoption d'une dynastie propre, le ton change notablement. Désormais, le discours sur les rois se décline en plusieurs catégories, correspondant à gros traits à la rhétorique traditionnelle à propos de la monarchie : le roi comme père de la patrie, le roi demi-dieu et le roi comme figure mnémotechnique. Ce dernier prédicat revêt une importance particulière puisqu'il renvoie à l'insertion de la dynastie des Saxe-Cobourg dans une lignée prétendue ancestrale de souverains légitimes et, de ce fait, confère au jeune État une ancienneté respectable. Partant, le roi consolide l'unité du pays puisque c'est en lui que s'incarnent les aspirations séculaires à vivre en commun dans un cadre

politique propre. Par ailleurs, dans une perspective de modernité, le roi s'associe à une constitution réputée exemplaire, garde-fou contre les dérives absolutistes et l'instabilité d'autrefois ou d'ailleurs (de France par exemple). Par conséquent, le roi est perçu comme le garant de la pérennité nationale et, au même titre que la loi fondamentale du pays protège tous les citoyens, il s'impose comme un élément d'homogénéisation, au-delà de toutes les divergences idéologiques, linguistiques et sociales.

Au cours de la période d'étude de notre corpus, trois souverains se succèdent. Les lectures transmettent à leurs jeunes lecteurs une image bien définie de chacun d'entre eux, correspondant non seulement à leur personnalité et à leur action en tant que souverain, mais aussi au moment concret que vit la Belgique, et à ce que le roi, dans un contexte déterminé, est supposé représenter pour le pays. Léopold I^{er} est défini comme *le père de la patrie*, un homme sage et prudent, qui a su concilier vellétés nationales et dons de diplomatie. Il importe que sa projection sur le peuple soit la plus pure possible puisque c'est lui qui initie cette lignée dynastique propre et qui va marquer de son sceau l'évolution de la monarchie. Le deuxième roi des Belges et le premier à être né en Belgique, Léopold II, transmet l'image d'un roi bâtisseur. Avec lui, le pays est en effet entièrement transformé et passe d'un jeune et petit pays presque insignifiant, discours scolaire *dixit*, à un véritable empire grâce à ses possessions coloniales. En outre, le pays s'est embelli, enrichi, modernisé et sa capitale supporte avec brio la comparaison avec ses homologues européennes. Le roi se situerait dès lors à la tête d'un projet impliquant tous les citoyens, dont seule la force conjointe aurait contribué à construire une nation grande, forte et respectée.

Si le règne de Léopold II est entaché de scandales et déceptions diverses, un tel constat est totalement absent, si ce n'est, indirectement, par l'enthousiasme suscité par l'intronisation de son neveu et successeur le roi Albert. En effet, une lecture attentive met à jour une passion immédiate pour ce nouveau souverain, en qui les Belges placent de nombreux espoirs. La figure du roi Albert s'accompagne souvent de celle de la reine, ce qui est une nouveauté. Conformément à l'image qu'ils diffusent dans d'autres canaux (presse, textes officiels, arts officiels), Albert et Elisabeth incarnent un couple parfait, soudé, à l'image du peuple qu'ils représentent ; leur popularité serait une marque décisive de l'union de tous les Belges. Ils représentent en outre l'idéal bourgeois d'une famille heureuse, aimant les

activités à l'air libre, les arts, les progrès scientifiques et techniques, et qui les font partager à leurs enfants. Après la guerre, l'image du roi change radicalement au profit de celle du roi-soldat, du roi-chevalier, gagnée grâce à son action édifiante pendant les quatre années de conflit et d'occupation. Le roi entre alors en symbiose avec son peuple, dont il partage les difficultés et les souffrances. S'ils endurent le même calvaire avec abnégation, ils savourent aussi, le moment venu, les mêmes victoires. Grâce à la reconnaissance publique que lui accorde l'étranger, c'est toute l'institution monarchique et, avec elle, le pays qui bénéficie du charisme de l'homme inscrit au panthéon mythique. Sa mort même se place en consonance avec la figure héroïque qu'il reçoit avec la guerre. En effet, sa perte aussi soudaine que tragique offre une ultime occasion au peuple de célébrer sa fraternité de manière solennelle et définitive. Dans sa vie comme dans sa mort, le roi Albert incarne l'existence collective de la nation, et après s'être dépouillé des marques de son existence humaine, il peut entrer dans la légende et faire don à son peuple de l'assurance de sa cohésion éternelle.

Quant aux figures royales féminines, elles poursuivent une tradition de sympathie et de respect, qui remonte aux temps où les gouvernantes étrangères jouissaient de la sympathie du peuple (Marie de Hongrie, Isabelle, Marie-Thérèse). Les manuels analysés accordent peu de place aux deux premières reines que le mariage fait entrer dans la branche des Cobourg, Louise-Marie et Marie-Henriette. Ils se limitent à faire allusion à leurs vertus chrétiennes de bonté, de charité et de piété, ce qui, à y regarder de plus près, contribue aussi à renforcer l'union. En effet, il est admis, nous l'avons vu, que la religion catholique a longtemps joué un rôle fédérateur en dépit de profondes divergences idéologiques. En se présentant comme réceptacle de la foi catholique, ces reines à la fois représentent, révèlent et prolongent un pan jugé important de l'identité, en tout cas un de ceux contribuant à sa cohésion. De son côté, Élisabeth, l'épouse du roi Albert, modifie notablement l'image de la reine en s'impliquant activement dans la vie publique de son pays d'adoption. D'un point de vue temporel, ce changement correspond à une participation de plus en plus grande des femmes en général dans les sociétés européennes. Le point culminant est atteint avec la première guerre mondiale où Élisabeth, loin de se maintenir à l'écart du conflit, assiste les blessés et les plus

démunis, attitude qui contribue à forger une image de sainteté dont elle ne se défera plus.

6. Les symboles de l'unité

6.1. Introduction

Dans l'étude collective qu'il dirige également, Eric Hobsbawm affirme qu'entre 1789 et 1914, les États européens ont créé une ingénierie médiatique (drapeau, hymne, monnaies, timbres, cérémonies, monuments, statues) afin de renforcer les fondements de leur unité. Tous les États neufs – et ils sont nombreux au cours de cette période – y ont sciemment recours³⁰⁴ et la Belgique n'échappe pas à la règle. Certains groupes, environnements, voire contextes sociaux, imposent la mise en place de nouveaux dispositifs, visant à assurer et à exprimer l'identité ou la cohésion nationale et à structurer de nouvelles relations sociales. Dans le cadre strict de la définition d'une identité nationale, les agents politiques se chargent de la mise en place et de la diffusion de cette mécanique symbolique, entre autres par l'intermédiaire du discours scolaire. Les plus jeunes générations sont constamment confrontées à la symbolique identitaire, de sorte qu'elles l'intègrent dans leur inconscient collectif et puissent l'interpréter sans effort le moment venu. Ce formatage a pour but à la fois de les inclure dans le paysage quotidien et de les investir du sens profond que les autorités en place souhaitent leur donner.

Étymologiquement, le terme *symbole* signifie « signe de reconnaissance », du grec *συμβολον*, « objet coupé en deux, dont deux personnes conservaient chacune la moitié »³⁰⁵. Les instruments de l'identité collective que sont les symboles nationaux recouvrent, selon Pascal Ory³⁰⁶, trois catégories : emblématique, monumentale et rituelle, qui sont généralement combinées entre elles.

³⁰⁴ Cfr ce commentaire officiel du gouvernement de l'Inde : « Le drapeau national, l'hymne national et l'emblème national sont les trois symboles par lesquels un pays indépendant proclame son identité et sa souveraineté, et en tant que tels ils inspirent respect immédiat et loyauté. En eux-mêmes, ils reflètent tout l'arrière-plan, l'esprit et la culture d'une nation », cité par R. Firth, *Symbols, Public and Private*, Londres, Cornell University Press, 1973, p. 341, dans HOBBSAWM, RANGER, 2006 : 17. La traduction est de nous, à partir de la version espagnole.

³⁰⁵ *Trésor de la langue française*, entrée : *symbole*.

³⁰⁶ ORY, 2006.

L'emblématique implique un signe de délimitation restreinte, supposé interprétable aisément et qui résiste aux changements ; il peut s'agir de signes visuels (drapeau) ou sonores (hymnes, devise, voire le nom du pays). Ces symboles possèdent un rapport dialectique avec la représentation, explique encore Pascal Ory, à savoir à la fois ce qui s'expose et ce qui s'exprime.

6.2. *Les symboles dans le discours scolaire*

Dans ce chapitre, nous veillerons à découvrir la présence, le sens et la valeur qu'occupent ces instruments de la consolidation de la nationalité, que les écoliers sont encouragés à connaître afin de stimuler leur attachement patriotique, comme le suggère vers 1920 ce livre de lecture : « **Lors des fêtes et des réjouissances, arborons le drapeau tricolore, symbole de la patrie. Apprenons la Brabançonne, notre beau chant national ; chantons-la dans nos réunions ; découvrons-nous et tenons-nous debout, quand nous l'entendons exécuter. Nous montrerons ainsi que nous aimons notre patrie.** »³⁰⁷ Il est incontestable que les images possèdent une force propre, qui permettrait d'expliquer entre autres l'omniprésence du drapeau et des autres symboles nationaux. Loin d'être innocente, elle répond à une stratégie, dont l'intensité se montre relativement constante tout au long du siècle que nous avons étudié, avec quelques points d'inflexion aux lendemains de la guerre.

6.2.1. Le drapeau

Il flotte sur les monuments aux fêtes nationales. Il est l'objet du respect de tous les bons citoyens.³⁰⁸

Parmi les facteurs de renforcement du sentiment national, l'un des plus éloquents, des plus visibles, c'est le drapeau. Ce morceau de tissu acquiert son sens moderne à la fin du XVI^e siècle ; plus précisément, H. Estienne le signale pour la première fois en 1578 au sens de *bannière*³⁰⁹. Ce qui n'est au départ qu'une enseigne

³⁰⁷ HERMANN, *ca.* 1920b : 92.

³⁰⁸ DESABLENS, 1896 : 98.

³⁰⁹ *Trésor de la langue française*, entrée : *drapeau*.

à support textile, essentiellement limitée au domaine militaire, se verra ensuite instrumentalisée sous d'autres formes, en particulier à l'époque de la formation des États-nations de facture moderne. Pascal Ory insiste sur le fait que « le drapeau n'a de sens [...] que dans le rapport à une société qui l'élabore, l'instrumentalise, le manipule, le détruit. »³¹⁰ Loin d'être l'objet dérisoire que certains voient en lui, il représente la marque de l'investissement d'une société à un moment donné de son évolution et se définit par conséquent dans une double dimension spatio-temporelle. C'est pourquoi il faut tenir compte de l'impératif de contextualisation nécessaire pour saisir toute la portée sociale de la forme que revêt le drapeau et de l'usage qui en est fait, soit que le drapeau est formellement modifié, soit que le regard porté sur lui évolue. Dès l'enfance, affirme encore l'historien français, « le type de contact avec le drapeau s'accompagne de toute une glose particulière ».

Les manuels sont extrêmement nombreux à évoquer et à reproduire le drapeau national, quel que soit l'âge du public visé. Une des mentions les plus récurrentes concerne la description physique de l'objet – « **notre drapeau est tricolore : rouge, jaune et noir** »³¹¹ – qui est tout sauf anodine. Lorsque l'on a recours à une forme d'herméneutique seconde pour tenter de déchiffrer le sens profond de la structure formelle choisie pour un drapeau, la difficulté réside dans le fait de savoir si la symbolique vexillologique est fondée ou non sur des spéculations postérieures, que les décideurs du moment n'avaient aucunement à l'esprit. S'agissant d'une interprétation et avec toutes les réserves que ce genre d'exercice implique, nous pouvons postuler quelques hypothèses, en nous basant sur le corpus scolaire. « **Le drapeau tricolore, jaune, rouge et noir n'est pas un simple morceau d'étoffe ; c'est le symbole de la patrie. C'est le souvenir glorieux des braves de 1830 qui nous ont donné la liberté et l'indépendance** »³¹², claironne-t-on en 1911, inscrivant de fait le drapeau belge dans une tradition révolutionnaire. Selon Pascal Ory, le premier insigne d'essence révolutionnaire serait celui des Provinces-Unies, issu de la révolte contre Philippe II autour des années 1574-1575. Il s'agirait du premier drapeau tricolore (orange, blanc, bleu, où l'orange sera progressivement remplacé par le rouge) dont l'apparence uniforme s'imposera vers la fin du siècle alors que

³¹⁰ ORY, 2006.

³¹¹ LESURE, s.d. : 15.

³¹² DAUMERS, 1911 : 98.

son aspect actuel sera définitivement fixé et adopté comme « drapeau du prince » en 1630. Lors de la Révolution française, le choix des patriotes s'inscrit dans cette perspective, où le trio bleu-blanc-rouge serait peut-être davantage en relation avec les couleurs de la toute récente révolution américaine, par l'entremise entre autres de La Fayette, que des couleurs de Paris comme cela a longtemps été expliqué³¹³. Ce n'est que dans un deuxième temps que le drapeau français tricolore subira un renversement et passera de l'horizontale du modèle des Provinces-Unies à la verticale que nous connaissons aujourd'hui. Pascal Ory s'interroge d'ailleurs sur cette inversion et se demande si la véritable dimension de rupture n'y réside précisément pas.

Pour la petite histoire, « le premier drapeau qu'on déploya de 25 août à Bruxelles après la manifestation du théâtre de la Monnaie fut le drapeau français. [...] Il fut arboré à l'Hôtel de Ville. Le 26 août, Édouard Ducpétiaux l'enleva et lui substitua le drapeau brabançon décoré de la croix de fer. [...] Des travaux de vexillologie récents ont montré que c'étaient seulement les *couleurs* brabançonnnes [...] mais non présentées sous la forme du drapeau actuel » puisque, comme dans le cas français, ces couleurs auraient d'abord été ordonnées horizontalement³¹⁴. En fait, dès le 30 octobre 1830, toute l'armée est contrainte d'afficher la cocarde tricolore, mais il faudra attendre le 23 janvier 1831 pour que soit décidée la disposition verticale et le 12 octobre 1831 pour que le noir remplace le rouge à la hampe, à la demande de la marine qui voulait faire concorder le drapeau national avec le pavillon maritime. Le drapeau tricolore possède une triple dimension. D'abord, il renvoie au concept révolutionnaire, avec une démarche de rupture avec le régime précédent. Selon la tradition, c'est sous sa protection métaphorique que les patriotes de 1830 ont combattu, portés dans leur élan de libération par les paroles du chant national : « **Jeunes gens ! Aux fiers accents de la Brabançonne et brandissant la vieille bannière tricolore, nous nous sommes levés en 1830 pour affranchir le sol natal, pour rendre à la Belgique son nom, ses droits et son**

³¹³ Cfr à ce propos la conférence de Pascal Ory déjà citée et la thèse de M. Pastoureau exposée dans « Le drapeau tricolore: Du religieux dans la République » *Le Monde*, 29 mars 2007.

³¹⁴ Cfr MORELLI (1995) « La construction des symboles patriotiques », in: *Id.* : 191-203.

drapeau ! »³¹⁵ Ensuite, quand le texte parle de « la vieille bannière » et de « rendre à la Belgique son drapeau », il renvoie au fait que les couleurs choisies par l'élite révolutionnaire sont celles de la révolution brabançonne échouée de 1789. À ce propos, il convient de rappeler que le choix d'un drapeau émane en règle générale d'une minorité agissante plus ou moins déguisée en avant-garde identitaire, voire parfois d'une seule personne, que ce groupe minoritaire appartienne au pouvoir ou à l'opposition³¹⁶. Enfin, le drapeau impose la matrice française aux dépens du modèle des États-Unis. *A posteriori*, ce choix n'apparaît pas innocent car il renferme l'idée proclamée d'un modèle d'État centralisé de type jacobin, à l'opposé de la référence fédéralisatrice à l'américaine, symbolisée par les étoiles de son drapeau, que l'on retrouve actuellement dans le drapeau de l'Union européenne par exemple. Ce choix en faveur de l'un ou l'autre prototype, et le recours éventuel à une filiation plus ou moins antique, manifestent une parenté ou au contraire une prise de distance par rapport à telle genèse ou tel modèle d'État.

Mais si la bannière tricolore est désormais le symbole de la Belgique unie et indépendante, il n'en a pas toujours été de la sorte : « **Autrefois, chaque commune avait sa bannière, ... car ils savaient que le drapeau symbolisait leur commune, leurs libertés, et qu'il importait de le défendre pour vivre heureux et tranquille. Aujourd'hui, toutes ces bannières se sont confondues en une seule, la bannière tricolore, celle que vous voyez sur tous les édifices...** »³¹⁷ L'État moderne a simplifié et homogénéisé un système vexillologique complexe et éparé. En insistant sur l'obsolescence des bannières locales et en proclamant le caractère unique du drapeau national, le discours scolaire vise à insister sur la concorde qui doit présider aux destinées du pays. Certains textes, comme ces vers de Salmon que reproduisent deux livres de lecture parmi ceux que nous avons étudiés, osent même aller plus loin et condamnent fermement quiconque abjurerait ce drapeau national : « **Honte à tous ceux qui pourrait l'oublier !/ C'est trahison que d'en arborer un autre ; / C'est son pays qu'on ose renier.** » Cette mise en garde s'accompagne d'une

³¹⁵ Partie du discours prononcé par M.A. Horwath, président de la Société Centrale des Combattants décorés de 1830, à la place des martyrs, le 23 septembre 1986, dans HERMANN, THIRION, 1900 : 231-232.

³¹⁶ Cf ORY, 2006.

³¹⁷ DARDENNE, 1925 : 174-175.

exhortation à exhiber des couleurs nationales dont il faut être fier : « **Haut donc, bien haut, notre étendard antique,/Tout autre n'est qu'un indigne oripeau** »³¹⁸.

À l'occasion et pour conférer plus de sacralité à l'objet, le drapeau comme symbole patriotique est placé sous la protection divine : « **Puis [un petit enfant] prit son polichinelle,/Son drapeau, ses petits soldats[...]/Mais l'enfant s'arrêta soudain :/Car au drapeau de la Belgique,/Petit Jésus tendait la main.** »³¹⁹ On remarquera, dans l'atmosphère faussement ingénue des vers, que le drapeau est appelé à faire partie du paysage quotidien de l'écolier, au même titre que ses jouets. La même idée transparait plus subtilement dans cet autre poème, qui n'hésite pas à associer le caractère sacré des couleurs nationales à l'inévitable dimension militaire : « **Salut ! drapeau qu'une main vénérée/ Nous a donné pour prix de la valeur,/ Que nos guerriers au combat ont montrée,/ En repoussant jadis un oppresseur.** »³²⁰ Ajoutons encore, à la suite de Pascal Ory, que dans une lecture laïcisée, l'aspect sacré peut s'interpréter comme un rappel aux totems identitaires, jadis utilisés dans des contextes similaires aux actuelles cérémonies de levée du drapeau ou de salut aux couleurs³²¹.

Quand ils ne décrivent pas aux écoliers le drapeau national ou n'en expliquent pas l'origine, les lectures analysées traitent avec une fréquence similaire la question des occasions où il est d'usage de le hisser. C'est le cas de cette devinette destinée aux plus jeunes enfants : « **En Belgique, je suis tricolore. Je ne parais qu'aux jours de fête et l'on me voit flotter alors au sommet des édifices publics et des façades des maisons [Qui suis-je ?]** »³²² Ou encore de cette invitation : « **Arbore le drapeau tricolore pour la fête nationale** »³²³. Au sens d'une politique symbolique, il existe un lien étroit, presque intime entre le drapeau et la fête nationale. En admettant qu'effectivement « **le drapeau représente la Patrie** »³²⁴, *arborer* le drapeau renvoie dans une lointaine étymologie à l'arbre que l'on plante, fait fructifier et qui étend ses racines dans le sol, comme la patrie qui prospère et englobe l'ensemble des

³¹⁸ PIERLOT, 1923b : 309 ; LEMAIRE, VANDERELST, 1911 : 95.

³¹⁹ UNE SOEUR, 1921 : 89.

³²⁰ RIGUEL, 1911 : 43-44.

³²¹ *Cfr* ORY, 2006.

³²² BRAND, 1881 : 158.

³²³ PORINIOT, 1913b : 37.

³²⁴ COURTOIS, 1933 : 177-179.

citoyens. Lorsque le drapeau *flotte*, il est soumis à un mouvement semblable à celui du navire porté par les flots, comme le pays qui progresse et va de l'avant dans une trajectoire régulière et certaine. « **Aux jours de fêtes et de réjouissances publiques, les rues sont pavoisées aux couleurs nationales** »³²⁵, apprend à ses jeunes lecteurs ce manuel de 1896. Le mot *pavoiser*, si fréquemment associé aujourd'hui au drapeau, mérite lui aussi une explication. Son origine remonte au XIV^e siècle où son sens se limite à celui d'un vaisseau ou d'un soldat que protège un pavois, c'est-à-dire un bouclier. Le *Trésor de la langue française* ne recense l'emploi moderne combiné au drapeau qu'à partir de 1824. Métaphoriquement donc, « **les rues pavoisées aux couleurs nationales** » font référence à la protection offerte par l'État aux citoyens ; c'est l'Etat qui veille sur la Nation souveraine.

Les endroits où apparaissent les couleurs nationales font aussi l'objet de commentaires. On y apprend en effet que « **le drapeau national est arboré aux édifices publics** »³²⁶ mais vraisemblablement pas de manière permanente puisque c'est « **aux fêtes nationales, [qu']on l'arbore au haut de l'édifice communal** », occasion qui est supposée provoquer chez l'écolier « **un plaisir toujours nouveau.** »³²⁷ L'émotion vive que suscite la simple vue du drapeau est soulignée (ou conditionnée) : « **Les écoliers, en congé, passent devant l'école où flotte le drapeau tricolore. Ils se découvrent et s'écrient : "Vive la Belgique!" Bravo pour ces petits patriotes, qui donnent ainsi des preuves de leur attachement au roi et à la patrie** »³²⁸. Notons encore que, dans la perspective monarchique dont nous avons déjà traité, le drapeau symbolise à la fois la patrie en tant qu'entité institutionnelle et sentimentale, mais aussi tout le principe dynastique.

Comme dans l'exemple précédent, l'école est citée dans une autre conversation simulée entre une élève et son instituteur. L'ouvrage dont elle est extraite est destiné à des enfants entre 8 et 10 ans : « **Mais Berthe ne nous a encore rien dit ; je suis certain, cependant, qu'elle a remarqué, hier, quelque chose de particulier sur la façade principale de l'école, de la Maison communale ainsi que**

³²⁵ DESABLENS, 1896 : 98.

³²⁶ DEWATRIPONT, 1907a : 27.

³²⁷ DELVAUX, DRESSE, 1897 : 132.

³²⁸ DEWATRIPONT, 1907a : 27.

sur celle de beaucoup de maisons. »³²⁹ Ce commentaire ajoute un élément d'apparence curieux, du moins pour certains espaces culturels peu accoutumés à ce genre de pratique³³⁰, à savoir le fait d'investir le drapeau d'une dimension privée, en l'installant aux façades ou aux balcons des maisons. En revanche, nous n'avons pas trouvé de références scolaires renvoyant à une éventuelle coutume de hisser le drapeau sur des mâts installés dans les jardins particuliers, comme on le voit parfois aux Etats-Unis. Le fait de s'approprier un symbole collectif et de lui conférer un enjeu privé, à condition que ce geste soit encouragé par les autorités en place, indique une volonté d'assimiler l'État avec la Nation, émanation du peuple. Autrement dit, cela revient à englober sciemment et volontairement le peuple dans un projet d'exaltation identitaire commun. Si chaque citoyen place chez lui un drapeau lors des événements à caractère national, cela signifie qu'il adhère à l'État et à un projet de vie en commun. Ensuite, par effet d'émulation, la présence du drapeau dans la sphère privée se démultiplie, surtout si les enfants eux-mêmes sont encouragés, dès leur plus jeune âge, à perpétuer cette coutume ou, pour reprendre le concept d'Hobsbawm, cette *tradition inventée*. Ces mêmes écoliers s'associent aux célébrations festives où les emblèmes nationaux font de toute évidence davantage appel à l'aspect émotionnel que rationnel : « **Quand le 21 juillet [...] nous voyons le drapeau tricolore à la façade de la maison communale, il est certain que nous sentons nos cœurs battre plus vite et plus fort dans nos poitrines et que nous formons des vœux pour la prospérité de notre pays.** »³³¹

Enfin, outre les occasions joyeuses, le drapeau scande aussi la vie du pays lors de moments tristes. C'est ainsi qu'« **on le voit aussi apparaître, en berne, sur tous les monuments, lorsque le pays est en deuil ou qu'il court un danger [...] N'oubliez jamais cela, mes enfants** »³³², explique-t-on en 1933. L'enseignement des préceptes relatifs au drapeau et la valeur allégorique de l'objet apparaissait également dans les lignes suivantes, où il est question d'une espèce de culte qu'il

³²⁹ COURTOIS, 1933 : 177-179.

³³⁰ On se souviendra des réactions en chaîne, de types aussi divers que leurs émetteurs, suscitées par le souhait manifesté lors de la dernière campagne présidentielle française par la candidate Ségolène Royal, que les Français aient « chez eux le drapeau tricolore » et l'exposent « aux fenêtres le jour de la fête nationale ». (cf Jean-Baptiste de Montvalon, « Le drapeau tricolore : du religieux dans la République » *Le Monde*, 30 mars 2007).

³³¹ CERCLE, 1909 : 84.

³³² COURTOIS, 1933 : 177-179.

convient de lui rendre. « **Quand ce drapeau passera, [l'écolier patriote] interrompra ses jeux et son travail ; il le regardera avec respect, en disant à ses camarades plus jeunes que lui : « Chapeau bas ! c'est la patrie qui passe »**³³³, encourage un manuel de 1909. Il est intéressant de relever que la vénération non seulement s'apprend, mais aussi s'enseigne, se transmet comme un héritage, une sorte de religion civile.

Le motif du drapeau se prête particulièrement bien à la poésie³³⁴, genre plus apte que la prose à glorifier ce symbole du pays. On trouve en effet dans les anthologies plusieurs compositions en vers le mettant en scène : « **Le beau drapeau de la Belgique/Flotte gaîment dans le ciel bleu./C'est un étendard héroïque,/Il n'a jamais eu peur du feu./Tous les Belges, les enfants même,/Se sentent fiers rien qu'à le voir./Et dans le monde entier, on aime/Le drapeau rouge, jaune et noir.** »³³⁵ On remarquera que ce texte est publié en 1921, c'est-à-dire peu de temps après la première guerre mondiale. L'avant-dernier vers « **Et dans le monde entier, on aime [le drapeau]** » renverrait à la popularité acquise par la Belgique, bien malgré elle, en raison de son attitude héroïque pendant l'invasion allemande et l'occupation postérieure. Personnifié dans l'extrait suivant, le drapeau accompagne le patriote dans tous les moments de sa vie, soient-ils heureux ou malheureux, tel un allié fidèle : « **Il est à nous, il vit de notre vie,/En partageant nos loisirs, nos douleurs:/Il rit, joyeux, à la foule ravie ;/Il prend le deuil de la patrie en pleurs. [...]/Aux jours de peine ainsi qu'au jour de fête,/Découvrons-nous, saluons le drapeau !** »³³⁶

L'armée a toujours été une grande consommatrice de drapeaux. De fait, l'ordre militaire a très vite codifié toute une série de symboles, dont certains sont encore facilement identifiables par tout un chacun, sans que leur origine ne soit forcément visible. Le discours analysé met également en relation l'emblème et

³³³ CERCLE, 1909 : 78.

³³⁴ Parmi d'autres manuels où des poèmes dédiés au drapeau apparaissent, citons LEMAIRE, VANDERELST, 1911a : 196 (texte de François Peyron) ; RASMONT *et al.*, 1911 : 86 et RIGUEL, 1911 : 43 (Delange-Eloy) ; GHEUDE, HONHON, 1913b : 71 ; GHEUDE, HONHON, 1914 : 40-41 (François Coppée) ; GHISLAIN, 1912 : 104 (Marie de Valandré)

³³⁵ UNE SOEUR, 1921 : 23. Cet « exercice de mémoire » dirigé à de tout jeunes enfants est signé des cryptiques initiales M.H.

³³⁶ PIERLOT, 1923b : 309 ; LEMAIRE, VANDERELST, 1911 : 95. Le poème est signé Salmon.

l'armée ; « **il flotte à la tête de nos régiments** »³³⁷, lit-on par exemple en 1933. Dans un contexte belliciste, le drapeau exprime la croyance dans l'efficacité des attributs symboliques et, en cas de conflit, il peut être l'objet d'un véritable duel emblématique, voire devenir un trophée de victoire. De nombreux textes mentionnent ce lien, y compris dans l'iconographie, manifestant de la sorte la présence de la culture militaire au sein de la culture civile, et scolaire en particulier : « **Mes enfants, j'aperçois un régiment : le drapeau de la Belgique va passer ; lorsqu'il sera près de vous, découvrez-vous tous et saluez-le! Je ferai comme vous et chacun nous imitera.** »³³⁸ Dans ce second exemple, l'écolier de 1911 est informé que « **chaque régiment possède un drapeau sur lequel est inscrit [sic] notre devise nationale : *L'Union fait la force.*** » Le texte se poursuit sur le caractère sacré dont est investi cet emblème. Son assimilation à la patrie, dont il est la représentation allégorique se manifeste sous la forme d'un militarisme exacerbé, propre aux années précédant le premier conflit mondial : « **L'officier qui porte le drapeau a le droit d'être fier ; le drapeau est un dépôt sacré que la patrie confie à ses soldats et que les soldats doivent défendre jusqu'à la mort.** » Dans cette perspective et si d'aventure nous nous occupions de l'étude d'un corpus scolaire postérieur à 1940, il est probable que nous constaterions une régression de la présence du drapeau comme motif d'exaltation militaire, l'élan pacifiste et internationaliste prenant progressivement le pas sur les motifs bellicistes.

³³⁷ COURTOIS, 1933 : 177-179.

³³⁸ DAUMERS, 1911 : 98.

6.2.2. L'hymne national

Oui, mes enfants, la Brabançonne est notre hymne national, notre chant patriotique. Tous les Belges doivent la connaître et la chanter dans les grandes circonstances : c'est encore un moyen d'honorer son pays³³⁹.

Dans un même ordre d'idées, la jeune nation s'offre un chant de ralliement connu sous le nom de *Brabançonne*. Officiellement³⁴⁰, la genèse de l'hymne national est à situer dans le feu de l'action révolutionnaire de septembre 1830, alors que quelques jeunes patriotes se reposent, entre rires et refrains joyeux, dans le café de *L'Aigle d'or*, rue de la Fourche à Bruxelles. Parmi eux, un certain Jenneval se serait mis à déclamer les vers d'un texte de son cru traduisant les aspirations révolutionnaires du moment. Au-delà du côté anecdotique, on sait que la première *Brabançonne* a effectivement été écrite en 1830, par Louis-Alexandre Dechet, acteur français au Théâtre de la Monnaie, mieux connu sous le pseudonyme de Jenneval. Els Witte affirme que ce dernier et Van Campenhout avaient déjà proposé l'hymne à Guillaume I^{er} avant la Révolution, en guise de symbole de la reconnaissance des droits des Belges³⁴¹. Avant sa mort au combat près de Lierre, le 18 octobre 1830, Jenneval a eu le temps de produire trois versions du *Chant national belge*, qu'il adapte au fur et à mesure de l'évolution des événements. En 1860, la dernière version rédigée par Jenneval est modifiée par le Premier ministre de l'époque, Charles Rogier qui adoucit fortement les paroles virulentes adressées à l'égard du Prince d'Orange. C'est cette version que l'on récite encore actuellement. Quant à l'accompagnement musical, il est l'œuvre de François Van Campenhout, qui le compose en septembre 1830.

La première exécution publique de l'hymne national a eu lieu au théâtre de la Monnaie, au début du mois d'octobre 1830. Afin de l'adapter aux paroles de Rogier, la partition primitive a également été modifiée. Fait curieux, il n'existerait pas de

³³⁹ COURTOIS, 1933 : 177-179

³⁴⁰ Source : le site de l'État fédéral belge[en ligne, consulté le 17 mai 2007].

³⁴¹ Cf. WITTE, 2005 : 179.

version officielle de *La Brabançonne*, plusieurs commissions ayant été instituées à ce propos sans jamais parvenir à un résultat définitif. Néanmoins, une circulaire ministérielle du Ministère de l'Intérieur du 8 août 1921 décrète que seule la quatrième strophe du texte de Rogier doit être considérée comme officielle, tant en français qu'en néerlandais. Précisons encore qu'il existe un *monument à la Brabançonne*, situé à Bruxelles. On y trouve gravés des extraits de l'hymne en français et en néerlandais.

Comme dans le cas du drapeau, les manuels sont nombreux à évoquer l'hymne national. D'aucuns reproduisent *in extenso* les paroles, voire les accompagnent de la partition musicale³⁴². On sait que l'hymne a connu trois versions³⁴³ que nous reproduisons, à titre d'illustration, en annexe de ce chapitre (avec à chaque fois les sources scolaires où nous les avons trouvées). Les paroles définitives modifiées par Charles Rogier en 1860 n'ont plus rien à voir avec celles originales de Jenneval, même si souvent c'est l'acteur français qui est cité comme étant l'auteur du chant national actuel. La version de Rogier est de loin la plus reproduite. Un livre de lecture de 1897³⁴⁴ et un autre de récitations de 1912³⁴⁵ mentionnent un « nouveau » chant national, apparemment écrit en 1896 et intitulé *La Patrie belge*. L'auteur serait Régulus Élime, et Van Campenhout se serait chargé de la musique. Nous ignorons la fortune de ce nouvel hymne que la postérité ne semble en tout cas pas avoir retenu comme tel. Nous le reproduisons également en annexe de ce chapitre.

Certaines affirmations brillent par leur anachronisme et sont révélatrices de cette confusion, largement répandue, y compris chez les personnes les plus cultivées, selon laquelle la paternité de la Brabançonne telle qu'on la connaît dès 1860 revient à Jenneval : « **Tous nous connaissons le chant de la "Brabançonne" [...] On sait que les paroles ont été écrites par le chevalier Hyppolite de Chez, dit**

³⁴² DARDENNE, 1925 : 172. Ce livre de lecture reproduit la partition en clé de sol et sa traduction modale, selon le système Galin Paris. Chevé.

³⁴³ Selon Anne Morelli qui se réfère à Louis Hymans pour justifier ses affirmations, la première version de Jenneval de 1830 que les manuels reproduisent serait en réalité sa deuxième version. Il aurait en effet rédigé un premier texte en août 1830 afin de « stigmatiser le populo, « fange » de pilleurs, et à exalter la sagesse du roi Guillaume d'Orange [...] Après les journées de septembre, [...] Jenneval modifia ses paroles pour condamner l'intervention armée hollandaise, flétrir le Prince d'Orange et exalter les martyrs de la Belgique. » (MORELLI, 1995 : 191-192)

³⁴⁴ BRASSINE, DE VOS, 1897 : appendice

³⁴⁵ GHISLAIN, 1912 : 132-133.

Jenneval, et que Van Campenhout en a composé la musique. »³⁴⁶ Ou dans celui-ci, qui reproduit pourtant, une vingtaine de pages plus loin, les trois couplets de la version de Rogier : « **On chante souvent la Brabançonne ; la musique de ce chant national est de Van Campenhout, et les paroles de Jenneval.** »³⁴⁷ Suivent les biographies des deux auteurs. Quelques lignes plus en avant, on trouve une explication quant à l'origine du chant national, servant à renforcer le respect des jeunes enfants pour leur hymne : « **Enfants de la nouvelle génération, nous ne l'avons entendue que pour solenniser nos réjouissances publiques. En 1830, elle fut le chant du réveil de la Belgique aspirant à son indépendance. Elle fut le signal du ralliement de tous les patriotes. C'était aux accords de cet hymne de guerre que nos pères volaient aux barricades et mourraient pour la patrie.** »³⁴⁸

Faire de la *Brabançonne* un « **hymne de guerre** » répond aux penchants militaristes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (le texte date de 1907). Toujours est-il que, toute période confondue, le chant national se conçoit comme un symbole de l'attachement des jeunes citoyens à leur patrie, que l'école se doit de stimuler : « **Suivons l'exemple des auditeurs de l'Aigle d'or, découvrons-nous dès que les premiers accents de la Brabançonne retentissent : en respectant notre hymne national, nous montrerons que nous aimons sincèrement la Belgique.** »³⁴⁹. Deux manuels de 1890 et 1911 proposent même, à côté du chant officiel, des vers adaptés à leur public intitulés « **La Brabançonne du jeune âge** »³⁵⁰. Il s'agit d'une version simplifiée de celle de Rogier, œuvre d'un certain Jos. Dalle. Pendant longtemps, l'hymne a d'ailleurs été appris et chanté dans les écoles lors d'occasions festives³⁵¹, ce qui n'est plus systématiquement le cas aujourd'hui, même si certains maîtres de l'école primaire l'enseignent encore à leurs élèves³⁵². Ailleurs, c'est sous

³⁴⁶ DEWATRIPONT, 1907b : 37-38

³⁴⁷ LES INSTITUTEURS, s.d. : 21.

³⁴⁸ DEWATRIPONT, 1907b : 37-38

³⁴⁹ DARDENNE, 1925 : 170.

³⁵⁰ RIGUEL, 1911 : 43 ; HOUSSY, SALMON, 1890 : 90.

³⁵¹ Un document révèle, par exemple, qu'à l'occasion de l'« inauguration des nouveaux locaux de l'école normale d'institutrices », située rue des Capucins à Bruxelles, le 6 novembre 1910, les élèves ouvraient le programme en interprétant *La Brabançonne*. Source : section enseignement de la ville de Bruxelles [consultable en ligne].

³⁵² On se souviendra de la polémique soulevée en France en 2005 par la loi Fillon rendant obligatoire dans les écoles l'apprentissage de *La Marseillaise* et de son histoire. L'enseignement de l'hymne

forme de « préceptes moraux » ou de « maximes » que les jeunes sont exhortés à démontrer leur ferveur patriotique : « **Les chants immoraux corrompent l'âme, tandis que l'hymne national la rend meilleure.** »³⁵³ Soulignant sa valeur comme signe d'union, les livres de lecture invitent à « **chant[er] la Brabançonne dans nos réunions** » et à « **[nous] découv[r]ir nous quand nous entendons exécuter la Brabançonne** »³⁵⁴. Présenté comme le prolongement supposé naturel de l'enseignement prodigué à l'école, le milieu familial devrait idéalement s'investir lui aussi d'une mission patriotique, comme le préconise cette conversation simulée entre un père et son fils :

« - Et dans ta classe, Louis, n'a-t-on rien fait à l'occasion de la fête du 21 juillet ?
- Si, père, notre instituteur nous a fait exécuter la Brabançonne.
- Oui, mes enfants, la Brabançonne est notre hymne national, notre chant patriotique. Tous les Belges doivent la connaître et la chanter dans les grandes circonstances : c'est encore un moyen d'honorer son pays. »³⁵⁵

Parmi ces grandes circonstances où retentit le chant national, on trouve les cérémonies officielles, par exemple celles organisées en mémoire des victimes de la première guerre mondiale : « **Voici que l'hymne frissonne,/Que les drapeaux claquent au vent,/Et qu'aux sons de la Brabançonne,/S'avance un cortège émouvant** »³⁵⁶. Commémoration aussi avec *Vers l'avenir*, qui célèbre les actes de bravoure des conquérants du Congo : « **Le siècle marche et pose ses jalons,/Nous marquant une étape nouvelle** »³⁵⁷. Cet hymne colonial, que les écoliers congolais étaient aussi amenés à connaître, réclame pour le pays et son roi la protection de Dieu, tout en augurant un futur prometteur. Ce n'est sans doute pas un hasard si le chant apparaît en 1909, soit un an après la reprise de l'État indépendant du Congo par la Belgique. De son côté, le chant *Notre pays*³⁵⁸ sur une musique de Jan Blockx³⁵⁹

s'ajoute ainsi à celui des autres symboles nationaux, inclus dans les programmes scolaires français depuis 2002.

³⁵³ GOFFAUX, 1928 : 51 ; GOFFAUX, 1906a : 34.

³⁵⁴ CERCLE, 1909 : 77.

³⁵⁵ COURTOIS, 1933 : 177-179

³⁵⁶ COURTOIS F., 1933 : 183-184. Le texte, signé A. Vierset appartient au chapitre *Éducation nationale*.

³⁵⁷ CERCLE, 1909 : 206-207

³⁵⁸ Le texte serait de G. Rouma et C. Van Bleyenbergh, directement inspiré du 1^{er} et du 3^e couplets du chant homonyme du Suisse Emile Jaques-Dalcroze (1928).

est une description lyrique des richesses géographiques et architecturales de la Belgique, à la gloire du « **Dieu magnifique/Qui [la] créa** »³⁶⁰. Enfin, inspirée d'A. Comte³⁶¹, la chanson *La Patrie* semble avoir directement été écrite pour un jeune public, dans le but de lui faire prendre conscience des divers aspects qu'elle peut prendre, selon les circonstances de la vie de chacun.

Annexes

Le chant national de 1830, la *Brabançonne* de Jenneval et Van Campenhout³⁶²

Qui l'aurait cru... de l'arbitraire,
 Consacrant les affreux projets,
 Sur nous de l'airain militaire,
 Un Prince a lancé les boulets
 C'en est fait ! Oui Belges tout change
 Avec Nassau plus d'indigne traité
 La mitraille a brisé l'Orange
 Sur l'arbre de la Liberté

Trop généreuse en sa colère,
 La Belgique vengeant ses droits
 D'un Roi, qu'elle appelait son père,
 N'implorait que de justes lois,
 Mais lui dans sa fureur étrange
 Par le canon que son fils a pointé
 Au sang belge a noyé l'orange
 Sous l'arbre de la liberté !

Fiers Brabançons peuple de braves,
 Qu'on voit combattre sans fléchir,
 Du sceptre honteux des Bataves
 Tes balles sauront t'affranchir.
 Sur Bruxelles, aux pieds de l'archange
 Son Saint Drapeau pour jamais est planté
 Et fier de verdir sans l'Orange,

³⁵⁹ Né à Anvers en 1851, décédé à Anvers en 1912. Compositeur de musique, disciple de Peter Benoit, il dirige le Conservatoire d'Anvers en 1901. Auteur d'œuvres lyriques très brillantes, dont *Princesse d'auberge* et *La Fiancée de la mer*. Source : Commune de Schaerbeek [en ligne, dernière consultation le 23 mai 2007].

³⁶⁰ MELON, 1927 : 124. Julien Melon fut inspecteur principal de l'Enseignement libre du Hainaut et vice-président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal et primaire de Belgique.

³⁶¹ Le manuel qui reproduit le chant cite *Les petits chants de l'écolier* publié chez A. Colin, Paris.

³⁶² BRASSINE, DE VOS, 1897 : appendice ; DARDENNE, 1925 : 171.

Croît l'arbre de la liberté.

Et vous, objets de nobles larmes,
Braves, morts au feu des canons,
Avant que la patrie en larmes
Ait pu connaître au moins vos noms
Sous l'humble terre où l'on vous range
Dormez martyrs, bataillon indompté,
Dormez en paix, loin de l'Orange
Sous l'arbre de la liberté.

La Brabançonne (version de Charles Rogier, 1860)³⁶³

1.

Après des siècles d'esclavage,
Le Belge, sortant du tombeau,
A reconquis, par son courage,
Son nom, ses droits et son drapeau.
Et ta main souveraine et fière.
Peuple désormais indompté,
Grava sur ta vieille bannière :
Le Roi, la Loi, la Liberté.

2.

Marche de ton pas énergique,
Marche de progrès en progrès ;
Dieu, qui protège la Belgique
Sourit à tes mâles succès.
Travaillons : notre labeur donne
A nos champs la fécondité,
Et la splendeur des arts couronne
Le Roi, la Loi, la Liberté.

3 .

Ouvrons nos rangs à d'anciens frères.
De nous trop souvent désunis ;
Belges, Bataves, plus de guerres ;

³⁶³ On le retrouve *in extenso* dans BRASSINE, DE VOS, 1897 : appendice ; DEWATRIPONT, 1907b : 36-37 ; EMOND, 1881 : 94 ; HERMANN, THIRION, 1900 : 153-154 ; HOUSSY, SALMON, 1890 : 89 ; RIGUEL, 1911 : 44-45 ; DARDENNE, 1925 : 173-174 ; BOURDOUX, 1905a : 42 ; DEFAYS, 1894 : 153-154 ; GHEUDE, HONHON, 1938 : 273 ; LEROY, 1880 : 59-60. Seuls les 3 premiers couplets sont reproduits dans CERCLE, 1909 : 77-78. Seuls le premier et le dernier couplets dans GHEUDE, HONHON, 1914 : 43. Seuls le premier, le deuxième et le dernier couplets dans LES INSTITUTEURS, s.d. : 48 ; HERMANN, 1898 : 98.

Les peuples libres sont amis.
 A jamais resserrons ensemble
 Les liens de fraternité,
 Et qu'un même cri nous rassemble :
 Le Roi, la Loi, la Liberté

4.

Ô Belgique, ô mère chérie,
 A toi nos cœurs, à toi nos bras !
 A toi notre sang, ô Patrie,
 Nous le jurons tous, tu vivras!
 Tu vivras, toujours grande et belle,
 Et ton invincible unité
 Aura pour devise immortelle :
 Le Roi, la Loi, la Liberté.

Nouvelle Brabançonne (Régulus Élime)³⁶⁴

La Patrie belge

Noble patrie, ô Belgique féconde,
 Forte par l'Art, le Travail et la Paix,
 Ta jeune histoire est un exemple au monde,
 Elle est inscrite aux fastes du progrès ;
 La liberté, de ses rayons de flamme,
 Vers l'avenir éclaire son chemin ;
 Roi-citoyen, Belge de cœur et d'âme,
 Un prince aimé nous guide par la main.

Lorsqu'au dehors se déchaîne l'orage,
 Réclamons-nous d'un pacte généreux.
 Ah ! gardons bien le superbe héritage,
 Que de leur sang ont payé nos aïeux.
 De ces martyrs, l'auguste voix nous crie :
 « C'est l'union qui fait les peuples grands.
 Honte aux rhéteurs qui n'ont point de patrie,
 Sous le drapeau, Belges, serrez vos rangs. »

Le fier pays reconquis par nos pères,
 Doit être prêt à l'heure du danger,
 On nous verrait courir tous aux frontières,
 Pour repousser le joug de l'étranger.
 Des temps nouveaux, déjà l'aurore brille :

³⁶⁴ BRASSINE, DE VOS, 1897 : appendice ; GHISLAIN, 1912 : 132-133.

Soldats, bourgeois, artisans, laboureurs
Ne forment plus qu'une même famille,
Faisant flotter au vent les trois couleurs.

6.2.3. La devise



L'allégorie ci-dessus³⁶⁵ renferme plusieurs des symboles censés incarner la Belgique. Au premier plan, le paysan et le mineur se tenant la main, par-dessus un médaillon à l'effigie de Léopold II, symbolisent d'une part l'origine des richesses du pays mais peut-être plus encore l'harmonie entre Flamands et Wallons. En effet, on peut dire d'une manière certes stéréotypée mais néanmoins assez proche de la réalité que, pour la période de notre étude, les ressources économiques principales de la Flandre proviennent de l'agriculture et l'élevage, tandis que la Wallonie se caractérise par ses activités minières et industrielles. Au second plan, de gauche à droite, on distingue un navire aux voiles déployées, symbole peut-être de l'accès du pays à la mer et de ses activités portuaires, des visages que nous n'identifions pas, quelques drapeaux des différentes provinces. Au milieu, on retrouve la figure

³⁶⁵ DARDENNE, 1925 : 183.

féminine incarnant la Belgique, selon une tradition qui remonterait à la Renaissance³⁶⁶. Fréquemment reproduite au XVIII^e siècle, cette allégorie adoptera en effet différentes formes mais dans ce cas-ci, il s'agit de la désormais classique nymphe *Belgica* ou simplement *Belgique*, « une jeune femme majestueuse drapée à l'antique, généralement coiffée d'une couronne de tours (la *coronna turrita* de Cybèle, mère des dieux [...]) ou de lauriers et accompagnée d'un lion, le *lion Belgique*. »³⁶⁷ La généreuse *Belgica* prend appui sur une table de lois, en référence à la Constitution dont le pays s'est doté et qui fait sa fierté. La couronne de tours renvoie aux villes prospères tandis que le lion totémique incarne le génie national, mais rappelle également l'image largement utilisée par la cartographie de la fin du XVI^e au début du XIX^e siècle³⁶⁸. Qui plus est, la nymphe brandit la couronne de laurier en signe de victoire triomphale. Le pouvoir officiel va continuer de commander à ses sculpteurs et ses peintres des représentations de cette évocation. On la retrouve sous la forme d'une colossale statue de marbre, « un des plus beaux spécimens [...] au centre de la Place des Martyrs »³⁶⁹ à Bruxelles. Notre reproduction se clôt, sur la droite, par d'autres drapeaux (il y en a neuf en tout, comme les provinces), d'autres visages, à nouveau non identifiés, et quelques paquebots. L'ensemble est chapeauté par la maxime « L'Union fait la force », surmontée de rayons afin de rehausser encore davantage l'impression qui se dégage de ce tableau métaphorique.

S'il est difficile de mesurer la compréhension de ce genre d'image de la part des couches moins instruites de la population, il semble acquis que le public cultivé était accoutumé à l'interprétation iconographique. Par conséquent, les enfants scolarisés ont pu, sans doute avec l'aide de leur instituteur servant pour l'occasion d'exégète, déchiffrer la portée symbolique de cette illustration. Quel a pu être le cheminement herméneutique des jeunes lecteurs face à des illustrations et, plus particulièrement, celles ayant une forte valeur symbolique ? Guy Gauthier, dans une étude sur l'analyse de l'image, affirme que celle-ci « généralement par le biais de représentations diversifiées du réel concret, produit du sens que la perfection de la représentation ne peut pas clore ; l'image, qu'elle soit représentation ou acte

³⁶⁶ Cfr DUBOIS, 2005 : 347.

³⁶⁷ DUBOIS, 2005 : 348.

³⁶⁸ Cfr DUBOIS, 2005 : 417.

³⁶⁹ DUBOIS, 2005 : 360.

sémique (et elle est le plus souvent l'un et l'autre, l'un par l'autre) ne peut fonctionner que par un codage établi à la faveur des relations sociales. Comment s'établit le code ? Essentiellement à travers la production d'images, la succession des images établissant ainsi sa propre théorie. »³⁷⁰ Partant, le décodage de ces images nécessite un apprentissage en amont ou du moins concomitant à l'observation de celles-ci ; plus l'élève côtoie d'illustrations, plus il apprendra à en déchiffrer la valeur sémantique, si tant est qu'elle existe. Dans le cas concret de l'illustration de Gaillard, on se situe dans le domaine de la métaphore, qui « n'essaie pas de nous faire croire à la réalité objective des visions qu'[elle] transcrit [qui] peuvent être purement mythologiques »³⁷¹, ce qui semble bel et bien être le cas. « Ainsi se constitue un stock d'images qui alimente les images à venir, leur sert de référent ». Voilà comment se crée l'allégorie : la répétition d'un référent identique détermine sa valeur symbolique et devient, de ce fait, compréhensible sans qu'il ne soit nécessaire de passer par une opération de décodage. Les enfants, habitués ou acquérant l'habitude de reconnaître la représentation symbolique (ou emblématique, pour utiliser la terminologie de Gauthier) de leur patrie sous forme d'une nymphe drapée à l'antique et accompagnée de son majestueux lion, l'identifieront sans difficulté à d'autres occasions, y compris en dehors du cadre scolaire. « Toute civilisation, parfois à son insu, vit d'emblèmes de ce genre, plus ou moins banalisés et sacralisés. Comment les récupère-t-on pour produire du sens ? »³⁷², s'interroge Gauthier. L'essentiel est de maintenir une constante, d'assurer la répétition. « Des milliers d'images, avec des variations importantes, quelquefois des singularités appréciables, mais au fond la même image toujours recommencée, et qui tient son pouvoir de cette récurrence interminable. » Placé dans le contexte que nous étudions, le jeune enfant qui s'est familiarisé dans ses livres d'école avec l'image allégorique pourra aisément l'identifier à d'autres occasions, sa scolarité terminée, sur des médaillons, des affiches, des sculptures, etc. Adulte, il pourra apprécier sa portée symbolique.

La devise reprise dans la Constitution du 7 février 1831, sous l'article 125, *L'Union fait la force*, est fréquemment citée. Certains rappellent que celle-ci garantit

³⁷⁰ GAUTHIER, 1986 : 70.

³⁷¹ GAUTHIER, 1986 : 83.

³⁷² GAUTHIER, 1986 : 86.

la richesse et la liberté du pays : « **Les armes du royaume sont le *Lion Belgique* avec cette devise : *L'Union fait la force*. Soyons fidèles à cette belle devise : c'est l'union qui nous a rendus assez forts pour secouer le joug de l'étranger ; c'est elle qui nous a assuré presque un demi-siècle de paix et de prospérité ; c'est encore elle qui est la meilleure sauvegarde de notre indépendance.** »³⁷³ Même dans les opuscules destinés aux plus jeunes enfants à peine initiés à la lecture, le rappel à la devise nationale se montre omniprésent, tel un leitmotiv : « **La Belgique est un Etat civilisé, sa devise est : L'Union fait la force.** »³⁷⁴ La relation entre la devise et le régime parlementaire à laquelle cette phrase fait allusion avec l'expression *État civilisé* est institutionnalisée dès les tout débuts de l'existence indépendante de l'État, puisqu'elle est gravée au centre de l'hémicycle parlementaire. Ceci constitue une preuve de plus de la stratégie d'affirmation identitaire mise très tôt en place et diffusée par le canal scolaire. Parmi les textes d'auteurs où cette phrase apparaît, il en est un qui attire notre attention par sa fréquence. Il s'agit du poème « Le nom de famille » d'Antoine Clesse qui traite de l'entente fraternelle de tous les Belges, soudés autour de leur devise, entre autres en cas de danger : « **Si contre nous on brûlait une amorce/Flamands, Wallons, nous serions tous soldats/Au cri sacré : L'union fait la force !** »³⁷⁵

Le modèle apologétique sied particulièrement bien à l'enseignement de préceptes civiques. Pour illustrer la devise et sa haute portée morale, certains manuels reproduisent de courtes fables, selon un schéma particulièrement adapté à la sensibilité enfantine. C'est par exemple le cas de « L'union fait la force »³⁷⁶ de D.-Ch. Desmaisons, traitant de la fraternité. L'auteur raconte qu'il est bien plus difficile de briser une mèche de cheveux ou plusieurs brins de paille reliés qu'un seul de ces cheveux ou de ces brins. De même, une seule goutte d'eau n'est rien face à la force des millions de gouttes qui forment la mer. D'autres empruntent à l'occasion des extraits à l'auteur du *best-seller* scolaire de la III^e République française, *Le Tour de la France par deux enfants*, G. Bruno. Dans le cas qui nous

³⁷³ DEFAYS, 1875 : 127.

³⁷⁴ DESTERBECQ, HARNOULD, 1886 : 7.

³⁷⁵ On retrouve le poème dans BOURDOUX, 1905a : 53 ; DARDENNE, 1925 : 183-184 ; DRIESEN, 1880 : 185 ; WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 124-125 ; PORINIOT, 1913 : 123 ; HOUSSY, SALMON, 1890 : 88 ; HERMANN, THIRION, 1900 : 232-233.

³⁷⁶ DAUMERS 1911 : 39.

occupe, il s'agit d'une sorte de parabole, où trois frères oliviers décident de s'entrelacer pour mieux résister aux attaques du vent³⁷⁷. Une autre fable est celle écrite par Guyau, intitulée elle aussi « L'union fait la force »³⁷⁸. Elle explique comment, avec l'aide de deux de ses compagnes, une fourmi parvient à transporter un grain d'avoine qu'elle ne pouvait déplacer seule. Théodore Juste cite le roi Léopold I^{er} et les paroles qu'il aurait prononcées à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance du pays. À nouveau, le monarque y souligne la pérennité de cet attachement ancestral, assurant la richesse et l'abondance : « **Pour le passé, dit [le Roi], c'est l'union qui a fait notre force, aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours d'épreuves dans lesquels elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.** »³⁷⁹

Dès leur plus jeune âge, les écoliers se familiarisent avec les symboles de la nation, présents jusque dans les éléments les plus quotidiens. Un texte destiné à des enfants du degré inférieur décrit la pièce de cinq francs alors en circulation : « **Sur l'avers on voit le portrait du roi et son nom, sur le revers se trouvent les armes du Royaume, le millésime et la belle devise des Belges : *L'union fait la force*. Sur le bord est une inscription : *Dieu protège la Belgique*. La pièce de cinq francs est très employée dans le commerce.** »³⁸⁰ Selon Jean Stengers, les pièces de monnaie font partie des « signes extérieurs de l'appartenance nationale »³⁸¹. En raison de leur force de reconnaissance, la Belgique décide dès 1832 d'en frapper à l'effigie du roi sur une face et de reproduire les armoiries et la devise nationale sur l'autre, mettant fin de cette manière à la circulation concomitante de florins, de pièces françaises, de monnaie de l'ancienne principauté de Liège, etc. « La monnaie fut ainsi un vecteur médiatique de premier ordre, partout elle fut une forme douce de nationalisme, particulièrement agissante dans les masses. »³⁸² Léopold II apparaît sur les pièces à partir de 1867 et son neveu Albert dès son investiture en 1909. Des « séries

³⁷⁷ GHEUDE, HONHON, 1913b : 138 ; GOFFAUX, 1906b : 84.

³⁷⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 58 ; PIERLOT, 1925 : 51 ; RASMONT, 1911 : 156-157.

³⁷⁹ DRIESEN, 1880 : 216-219.

³⁸⁰ BOURDOUX, 1905b : 40.

³⁸¹ STENGERS, GUBIN, 2002 : 29.

³⁸² STENGERS, GUBIN, 2002 : 30.

spéciales » sont également diffusées lors des célébrations nationales, comme pour le 50^e anniversaire du pays en 1880. Le timbre-poste joue un rôle similaire.

6.2.4. Les bâtiments

Avec le XIII^e siècle commence cette longue série d'édifices brillants [...] que nous envie l'Europe artistique. C'est aux communes que la Belgique est redevable de cette riche parure monumentale³⁸³.

Parmi les formes véhiculaires utilisées au XIX^e et à la première moitié du XX^e siècle pour transmettre un message national et patriotique, il convient de situer les édifices publics et toutes les constructions de nature officielle en général. Il est difficile d'évaluer l'impact symbolique de la statuaire patriotique sur les populations³⁸⁴. Mais une chose est certaine, c'est qu'« une idée s'exprime d'autant mieux dans l'esprit des masses populaires qu'elle est concrétisée dans son environnement quotidien. »³⁸⁵ Et, dans ce sens, les monuments et les compositions statuaires vont proliférer dans les premiers temps de l'indépendance.

Les ouvrages scolaires parlent de ces constructions, qu'elles datent d'avant ou d'après l'indépendance. Lorsqu'ils se réfèrent à la période antérieure à 1830, on remarque des textes faisant référence à des monuments civils *locaux*, comme les

³⁸³ Le texte est signé A. Schayes, in : HENRY, DEFOIN, 1910 : 47.

³⁸⁴ Des études récentes se consacrent aux monuments commémoratifs de la première guerre mondiale en Belgique. Citons à ce propos les travaux suivants : A. TIXHON - L. VAN YPERSELE (2000) « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, Bruxelles, n°7, p.83-126 ; L. VAN YPERSELE, « Les monuments aux morts de 1914-1918 en Wallonie ou l'impossible représentation de la violence », in M. Watthée-Delmotte (éd.) (2002), *Imaginaires de la violence*, Paris, L'Harmattan (coll. Structures et pouvoirs des imaginaires), p.103-119. ; S. CLAISSE (2002) *La Mémoire de la Guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts des communes d'Etalle, Habay, Léglise et Tintigny*, Archives Générales du Royaume, Etudes sur la Première guerre mondiale, n°7, Bruxelles ; S. CLAISSE, « Pouvoir(s) et mémoire(s). L'Etat belge et les monuments aux morts de la Grande Guerre » in *Actes du Colloque international 14-18. Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale. Nouvelles tendances de la recherche historique*, CEGES et ULB (à paraître) et, en général, l'ensemble du travail réalisé au sein du groupe de Recherche de l'UCL, *Imaginaires de la Grande guerre en Belgique*.

³⁸⁵ STENGERS, GUBIN, 2002 : 32.

beffrois³⁸⁶, ces tours construites surtout en Belgique et dans le nord de la France actuelle dès le XII^e siècle, qui symbolisent le pouvoir civil des villes, ou les maisons communales³⁸⁷ : **« Avec le XIII^e siècle commence cette longue série d'édifices brillants [...] que nous envie l'Europe artistique. C'est aux communes que la Belgique est redevable de cette riche parure monumentale. Elles donnèrent naissance à quatre espèces d'édifices publics inconnus auparavant : les beffrois, les halles, les hôtels de ville et les bâtiments servant de lieux de réunion aux guildes et aux corps de métiers. »**³⁸⁸ Parler de ces vestiges de la splendeur urbaine, d'une époque où les terres belges vivent une intense activité commerciale et artistique, doublée d'un pouvoir de plus en plus grand de la population civile par l'intermédiaires des corporations et des bourgeois, revient à exalter le caractère national à la fois ancien, prestigieux et original. Un texte fait mention de la différence entre la Flandre et la Wallonie en ce qui concerne les édifices publics : **« On rencontre peu en Wallonie de vieux monuments de la liberté [...] C'est que le citadin wallon n'a jamais connu la grande prospérité des Flandres. [...] Les vrais et presque seuls monuments de la Wallonie sont les églises. »**³⁸⁹ Cette analyse dichotomique se révèle être curieusement partielle. Qui aurait pu nier, en 1910, que la Flandre ne possédait pas de constructions religieuses dignes de figurer au premier plan du patrimoine architectural et symbolique belge ? Et qui aurait pu affirmer avec tant de sectarisme, que les terres wallonnes du début du XX^e siècle étaient totalement dépourvues de beffrois ou d'hôtels de ville, représentatifs des libertés chères aux habitants du pays ?

Il est aujourd'hui communément admis que, dès le XIX^e siècle, « l'art joue un rôle majeur dans la construction de l'identité nationale belge. »³⁹⁰ C'est la raison pour laquelle il envahit l'espace urbain. Simultanément, « l'enseignement soutient activement le processus intégrateur du jeune État », entre autres par le biais des manuels qui petit à petit s'enrichissent de reproductions (gravures puis

³⁸⁶ Par exemple, dans PIERLOT, 1923b : 264-265 ; PORINIOT, 1913 : 218-219 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 79-80.

³⁸⁷ Par exemple, « L'hôtel de ville d'Audenarde » d'après E. Dony, *Nos œuvres d'art*, in : HENRY, DEFOIN, 1910 : 47.

³⁸⁸ Le texte est signé A. Schayes, in : HENRY, DEFOIN, 1910 : 47.

³⁸⁹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 59.

³⁹⁰ BODIAUX, C., « Nationalisme et art en Belgique » *Mémoires. La Lettre mensuelle*. La chronique de l'Université. Louvain-La-Neuve : UCL, mai 2002.

photographies), des affiches sur les murs des classes ou des sorties hors du carcan scolaire. Les écoliers partent alors en excursion et *vivent* la patrie à travers ses bâtiments illustres, qu'ils soient civils ou religieux. D'une certaine manière, ceux-ci rappellent et prolongent de manière permanente les leçons reçues à l'école, même dans le cadre limité du village ou du quartier. Les édifices religieux ne sont pas absents des anthologies ; on y trouve par exemple une description de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, de la plume de Victor Hugo³⁹¹ ou de la cathédrale d'Anvers³⁹². Parallèlement, on y trouvera certains symboles de la liberté, commémorant des événements antérieurs à 1830³⁹³. Toutes les régions du pays y sont représentées, la connaissance du patrimoine national permettant de mieux apprécier l'enrichissement obtenu grâce à la vie en commun. De temps à autre, des photos ou des gravures viennent compléter les descriptions³⁹⁴. Il faut savoir que l'utilisation de la photographie reste relativement rare avant la première guerre mondiale et qu'elle se fait souvent au détriment de la lisibilité, mais qu'elle répond à des impératifs supposés refléter l'innovation et la modernité technique³⁹⁵. Convaincu sans doute du fait que ces édifices constituent un outil didactique de premier ordre et un témoin précieux de l'idiosyncrasie belge, un texte de Jean Dardenne s'en prend en 1925 aux iconoclastes en herbe, qui ne montrent aucun respect pour les bâtiments que leur ont légués leurs aïeux : « **Si ces enfants comprenaient ce langage des pierres** », **s'ils saisissaient toute la valeur artistique et historique des monuments, ils ne commettraient plus ces actes criminels.** »³⁹⁶

Les monuments construits après 1830 portent davantage sur des personnages illustres³⁹⁷. À ce propos, les statues jouent un rôle important. Dans le livre de lecture *Le Tour de la Belgique par deux enfants*, la visite de chaque ville ou village de Belgique offre au précepteur l'occasion de présenter les exploits de l'un ou l'autre de ces grands hommes, selon un schéma assez répétitif. Le point de départ est

³⁹¹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 231-232.

³⁹² La cathédrale d'Anvers, dans GOFFAUX, 1906b : 35-36.

³⁹³ Le lion de Waterloo dans GOFFAUX, 1906b : 60 et dans CAULIER, 1927 : 18.

³⁹⁴ Notamment dans RASMONT *et al.*, 1911 : 79 (*le beffroi de Mons*) et 80 (*la Place des Martyrs*) et dans VROMANT, 1905 (ce livre est abondamment illustré, entre autres avec des gravures ou des photos de monuments).

³⁹⁵ *Cfr* CHOPPIN, 2006.

³⁹⁶ DARDENNE, 1925 : 197-198.

³⁹⁷ Le musicien Grétry, in : HENRY, DEFOIN, 1910 : 116 ; Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo, in : HENRY, DEFOIN, 1910 : 117.

généralement une statue ou un monument architectural ; il débouche ensuite sur la biographie de l'illustre personnage qui comprend, à l'occasion, un commentaire à fonction mnémotechnique³⁹⁸. Quant aux monuments magnifiant à proprement parler la Belgique indépendante, on trouve des textes se référant au projet de Léopold II d'élever un panthéon pour le centenaire de l'indépendance, « **si toutes les classes veulent travailler de concert à un même but, pour prouver cette harmonie, cette symétrie patriotique qui font oublier les petitesse du territoire** »³⁹⁹, à la Colonne du Congrès⁴⁰⁰ ou encore à l'aménagement de la Place des Martyrs à Bruxelles, baptisée de la sorte « **au mois de septembre 1830 [...] parce qu'un décret décida qu'on y déposerait les restes des citoyens, morts en combattant pour assurer notre indépendance** »⁴⁰¹.

Après la première guerre mondiale, on va voir se multiplier le nombre de ces monuments en honneur aux victimes issues du peuple. Il s'agira alors de matérialiser la mémoire de la Patrie en un véritable sanctuaire national, répété fréquemment. Chaque village, chaque quartier, chaque institution réclamera son propre monument, sa plaque ou sa stèle, en souvenir des martyrs locaux. Dans certains cas, on verra même des particuliers apposer, sur la façade de leur maison, une plaque commémorant la mémoire du héros familial mort au champ d'honneur.

6.3. Conclusions

Dès avant la reconnaissance officielle de son indépendance, la Belgique se pare de toute une série de symboles, qui sont autant de constructions conscientes de la part d'un groupe qui aspire à prendre la direction du pays. Parmi ceux-ci, nous avons étudié les plus représentés : le drapeau, l'hymne, la devise et les constructions. Concernant le premier, les manuels proclament le caractère unique du drapeau, noir-jaune-rouge, au détriment de l'utilisation d'autres bannières propres à la ville, à la province, à l'ancien comté ou l'ancienne principauté. Les

³⁹⁸ « **Monsieur Jacques, dit Paul, je retiendrai facilement le nom du prince-évêque Notger, grâce à l'intéressante anecdote, que vous venez de nous raconter** », in : VROMANT, 1905: 147.

³⁹⁹ GOFFAUX, 1906c : 88-89.

⁴⁰⁰ HENRY, DEFOIN, 1910 : 49.

⁴⁰¹ RASMONT *et al.*, 1911 : 80-81.

couleurs nationales sont perçues comme un facteur d'uniformisation. En réalité, le seul choix du drapeau inscrivait déjà le pays dans une optique centralisatrice, à l'image du modèle français. Parallèlement, il contient une matrice révolutionnaire, signalant la rupture avec l'Ancien régime rappelant la longue période de domination étrangère. Investi d'un aspect sacralisé, le drapeau ferait en quelque sorte office de relique vivante et tangible de la lutte pour l'indépendance et la liberté, tout en matérialisant les aspirations continues du peuple à vivre ensemble. Associé aux fêtes et aux manifestations collectives, le drapeau renforce le caractère solennel des réjouissances où ce qui est célébré, c'est la joie et la fierté de vivre ensemble. Une autre des fonctions du drapeau consiste à accompagner la monarchie et l'armée. Dans tous les cas, il incarne une allégorie à la patrie et constitue un signe commun d'identification et d'émulation patriotique, facilement reconnaissable même pour les plus jeunes.

À côté du drapeau qu'il accompagne souvent, l'hymne national – *La Brabançonne* – apparaît également comme un symbole de ralliement et de l'affection des Belges pour leur patrie. L'entonner sert à exprimer son adhésion au projet national, comme s'il s'agissait d'un chant liturgique de communion nationale.

Symbole par excellence de la proclamation officielle de la volonté et des intentions du peuple à garder intact le sens de sa cohésion, la devise nationale, *L'Union fait la force*, proclame ce que la nymphe et le lion Belgique représentent sous la forme iconique depuis plusieurs siècles, à savoir l'association entre un peuple et un espace perçu comme légitime. La répétition de ces allégories picturales et de la devise nationale, sur tous les supports et à travers tous les canaux de diffusion possibles, assure leur décryptage postérieur et leur persistance dans le temps.

La statuaire et les bâtiments publics, enfin, contribuent à diffuser l'image du pays dans le quotidien des citoyens, stratégie particulièrement utile auprès des masses non scolarisées. Dans le cadre scolaire cette fois, l'apprentissage dans l'espace clos de la classe se complète petit à petit par les sorties éducatives visant à concrétiser par la vue, voire par le toucher, les savoirs livresques. Y compris dans l'espace limité du village ou du quartier, l'élève a l'occasion de côtoyer les réalités nationales, qu'elles soient institutionnelles (hôtel de ville) ou historiques (beffroi, monument aux morts). En dernière instance, l'objectif principal de cette familiarité

nouvellement acquise demeure celui de renforcer le sentiment d'appartenance nationale et de participation à une collectivité.

7. Conclusions du deuxième chapitre

Comme nous l'annoncions dans l'introduction générale, le thème de « l'union de tous les Belges » se manifeste moins explicitement que les deux autres complexes que nous avons identifiés. Cependant, il nous semble d'un poids particulier car il implique une volonté fédératrice diffusée par l'institution scolaire qui inscrit le pays dans le concert des politiques nationales européennes du XIX^e siècle, tout en illustrant ses particularités.

Dans une vision essentiellement libérale de la Nation, la perception de vivre dans un pays cohérent constitue l'une des conditions *sine qua non* de la viabilité du projet national. Telle est du moins l'opinion émise par les libéraux et quelques républicains espagnols en pleine époque du *regeneracionismo*, qui puisaient leur modèle à la fois dans l'école républicaine française et dans les mouvements nationalistes allemands du XIX^e siècle, l'efficacité duquel les unifications allemande et italienne avaient contribué à créditer. Inspirées en outre par les initiatives menées par Ferry pour renforcer les institutions de la III^e République, les responsables espagnols décident alors de miser fort sur la diffusion via l'école de symboles à vocation fédératrice – l'hymne et le drapeau, la langue espagnole, l'histoire – bien que, dans les faits, leur application ne trouvera qu'un écho modeste⁴⁰². Mais l'essentiel reste l'intention, celle d'offrir une solution *clé sur porte*, facilement reconnaissable, transposable et assimilable, par une institution scolaire conçue comme l'un des piliers de la définition et consolidation de l'identité nationale. En France, rappelle Yves Gaulupeau, *l'école pour tous* veille à « contribuer activement à renforcer l'unité nationale. C'est assurément l'une des fonctions officielles de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique. Mais l'importance qu'on attache à l'apprentissage du système métrique est du même ordre. Surtout, l'école est un instrument efficace de l'unification linguistique. »⁴⁰³

La Belgique fait montre d'une tendance similaire à celles de ses voisins, y compris dans ses velléités d'imposer le français à l'ensemble du territoire. Toutefois, sa configuration propre l'amène à proposer un modèle différent. Et c'est précisément sur ce qui distingue la réalité belge que nous avons voulu nous attarder

⁴⁰² POZO ANDRÉS, 2000 : 183-184.

⁴⁰³ GAULUPEAU, 1992 : 94.

davantage dans l'analyse présentée tout au long de cette deuxième partie. Ainsi, pour ne citer que deux exemples, la présentation de la monarchie comme élément consolidateur contraste-t-elle avec la lecture républicaine française qui lui est contemporaine, ou l'application à présenter le peuple comme le résultat d'une subtile alchimie de deux races parfaitement hybridées répond-il à un constat réel – celui de l'existence de groupes linguistiques et culturels différenciés – dont les autorités peineraient à faire fi.

Deux conclusions s'imposent par ailleurs. Premièrement, nous y avons déjà fait allusion, ce motif ne constitue que rarement une matière, un sujet en soi. Cependant, l'analyse du corpus a mis en lumière le fait que, si elle n'est pas explicite, la question de l'union demeure pourtant une problématique omniprésente, diffusée au travers de plusieurs autres thématiques que l'on peut isoler plus aisément. C'est à ce titre que nous pensons qu'effectivement, ce motif dans sa récurrence constitue un pivot essentiel autour duquel l'identité se construit ou plus exactement est bâtie. Deuxièmement, il apparaît que, dans la promotion de cette idée, l'école prolonge les vœux des instances du pays à le voir se maintenir soudé, car de cette condition dépendent son avenir et sa stabilité. Le roi Léopold I^{er} ne confiait-il point en 1848, année de grande agitation, en son pays qui « ne se laissera pas détourner de la voie sage et sûre dans laquelle elle est entrée », elle qui « a pu, par un heureux accord, concilier la stabilité avec le progrès, l'ordre avec la pratique de toutes les libertés » ? Le monarque préconisait alors que pour « se maintenir dans cette voie, [...] il suffit à la Nation d'avoir foi en elle-même et de rester unie. »⁴⁰⁴ Ces deux conseils formulés par le souverain en disent long sur deux des faiblesses du jeune pays : son manque de confiance en ses possibilités et son risque de division. Dans son adresse au roi offerte en guise de réponse, le Sénat prend la réflexion royale au bond et affirme que « la Belgique [...], forte de son union et de son esprit national [...] saura marcher d'un pas sûr dans la voie où elle est entrée. »⁴⁰⁵

En déclinant la question de « l'union de tous les Belges » en plusieurs prédicats mis en évidence par notre analyse, la phraséologie scolaire tend à apporter la preuve que toutes les occasions sont bonnes pour éveiller les consciences à la nécessité de

⁴⁰⁴ Discours du roi, séance extraordinaire du 26 juin 1848 devant les Chambres belges.

⁴⁰⁵ Sénat de Belgique, projet d'adresse en réponse au discours du Trône, séance du 28 juin 1848.

sauvegarder la cohésion. Que ce soit lors des rapports entre Belges de toutes les régions, de la célébration des fêtes collectives, pour rendre hommage au roi, pour se souvenir des aïeux qui se sont battus pour la liberté ou encore pour réfléchir à la valeur et au sens véhiculés par les symboles de la Nation, tout écolier est appelé à se sensibiliser à cette question cruciale. Car il en va de la pérennité de l'État comme de celui de l'identité nationale, pour laquelle la question unitaire constitue un socle solide. Il va de soi que, parmi les sous-thèmes que nous avons isolés, certains éléments auraient parfaitement pu entrer dans d'autres catégories et, inversement, des sujets abordés ailleurs auraient très bien pu convenir à l'argumentation de cette partie. Dans ce cas, ce sont les critères de pertinence et surtout de fréquence qui nous ont amené à décider de leur inclusion au sein de ce complexe ; là se trouvent les limites d'une systématisation réclamée par un tel type d'étude. Mais ce qui demeure à nos yeux comme un élément fondamental, c'est d'avoir illustré la relation étroite entre les faiblesses conscientes d'un État, la volonté de les combattre et l'instrumentalisation du système scolaire à cette fin. Parallèlement, tant les symboles nationaux que la monarchie, les fêtes, l'homogénéité ancestrale ou encore la symbiose ethnique apparaissent comme des éléments du catéchisme patriotique diffusé par l'école primaire tout au long du siècle sur lequel porte notre étude et ne se limitent pas, loin s'en faut, à des moments d'une conscience nationale d'apparence plus faible. Cette constance dans la durée peut être considérée, d'après nous, comme un témoignage supplémentaire de la force intrinsèque de cette pièce du puzzle qui compose l'identité nationale.

III. Petit pays, grande nation

Il était une fois un certain petit pays¹.

1. Introduction

« C'est presque le plus petit pays de tous. Mais c'est un des plus riches. Jamais on n'y fait la guerre. Les riches et les pauvres sont tous égaux. On peut s'instruire pour rien. »² Cette vision simpliste et péremptoire du Royaume de Belgique, diffusée par un manuel de 1909, peut faire sourire. Mais elle contient, de manière extrêmement stéréotypée, plusieurs des idées phares dont se vante cette jeune nation au lendemain de la révolution de 1830. Quelles sont-elles ? Son développement économique d'abord, qui contredit les prévisions les plus négatives qui annonçaient, dans les tout premiers temps de l'indépendance, un inévitable appauvrissement du pays, trop petit pour survivre seul. Sa Constitution ensuite, qui garantit une longue série de libertés individuelles et à laquelle les Belges vouent un véritable culte³. Parmi ces libertés se situe celle de l'enseignement, ce qui va se traduire entre autres par un accès libre et gratuit aux écoles⁴. Quant à la neutralité, contrainte imposée par les grandes puissances européennes en 1830, elle donne toutefois le sentiment de vivre en paix, sous la protection de l'Europe. En fait, la Belgique se montre plutôt satisfaite de son rôle discret sur la scène militaire internationale. Et s'il est un fait indéniable et néanmoins paradoxal à première vue qui vient rehausser l'ampleur des mérites nationaux, c'est celui de la surface réduite du territoire.

Quelque 30.000 km² compte⁵ la Belgique. C'est un fait objectif, c'est un petit pays. Mais plutôt que de s'en lamenter, les manuels de lecture que nous avons

¹ Jacques Andrée, in : BOURDOUX, 1905a : 56.

² CERCLE, 1909 : 77. Le texte s'intitule « *La Belgique est-elle un grand pays ? Dictée* ».

³ « Les hommages aux grandes libertés constitutionnelles jalonnent les cérémonies officielles du XIX^e siècle » (STENGERS, GUBIN, 2002 : 13).

⁴ Même si, dans les faits, il faudra attendre 1914 pour que ce principe soit consacré par la loi.

⁵ Elle est en réalité un peu inférieure à ce chiffre jusqu'au lendemain du Traité de Versailles, lorsque le territoire national est agrandi par ce qu'on appelait autrefois les « cantons rédimés » d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith. Étymologiquement, *rédimés* pourrait provenir du latin *redimere*, restituer, pour évoquer le retour de ces communes dans le giron belge. Il s'agit des anciennes circonscriptions

analysés retournent cet apparent handicap à son avantage ; la situation est acceptée, voire mise en valeur. Selon les époques et les sujets, les textes qui y sont publiés insistent sur la modernité de son industrie, la vigueur de son économie ou encore sur sa capacité de résistance contre l'ennemi. C'est un David qui, contre toute attente, vainc un Goliath, métaphore de ses obstacles apparents. Nous pourrions multiplier à l'envi ces allusions à la petite taille mais nous avons préféré en présenter brièvement quelques-unes, en guise d'introduction à d'autres thèmes plus spécifiques, relatifs à la grandeur non pas physique mais morale, économique, culturelle, etc. de ce *petit pays*.

2. Le concept « *petit pays, grande nation* » dans le discours scolaire

Lorsqu'il s'agit de mettre en avant les vertus de ce *petit pays* dans le discours scolaire, les expressions laconiques et synthétiques abondent. Mais si elles soulignent l'étroitesse du territoire (**Notre pays est tout petit**⁶ ; **Notre patrie est petite par son étendue**⁷), cette affirmation neutre se trouve immédiatement suivie d'une précision, généralement introduite par la conjonction *mais*, servant à souligner qu'il ne s'agit pas d'une entrave à la grandeur morale de ses habitants (« **mais il est grand par la bravoure de ses enfants** »⁸ ; « **mais un pays glorieux** »⁹), à la richesse de son économie (« **mais grande par son industrie, son agriculture et son commerce** »¹⁰ ; « **Au point de vue industriel et commercial, la Belgique, relativement au nombre de ses habitants et à l'exiguïté de ses frontières, occupe le premier rang des nations exportatrices** »¹¹), à la variété de son territoire (« **mais ce coin de terre réunit, dans ses limites restreintes, les aspects les plus divers et les plus pittoresques** »¹²) ou à une combinaison de toutes ces fiertés (« **Notre pays**

prussiennes (*Kreis*) d'Eupen-Malmédy et Moresnet neutre (La Calamine/Kelmis), rattachés à la Belgique en 1919 au titre de dommages de guerre.

⁶ COURTOIS, 1933 : 179-180.

⁷ SCREVENS, 1931 : 19.

⁸ COURTOIS, 1933 : 179-180.

⁹ LE ROY, 1861 : 388.

¹⁰ SCREVENS, 1931 : 19.

¹¹ DEWATRIPONT, 1907b : 221 et GOFFAUX, 1906c : 89. Le texte est signé Comte R. de Briey.

¹² FRENAY *et al.*, s.d : 27 ; PORINIOT, 1913a : 189. Le texte est d'Alfred Mabilie, « directeur de l'Instruction publique et des Beaux-arts à l'administration communale de Bruxelles, [il] honore les

est petit, il est vrai, mais il est grand par ses richesses, son industrie et la beauté de ses monuments »¹³). La petitesse du territoire ne doit pas freiner d'ardentes démonstrations patriotiques car « **quelque petit qu'il soit, il n'en mérite pas moins notre affection et notre amour.** »¹⁴ Dans cette perspective d'autosatisfaction, les expressions superlatives font florès – « **Il n'y a pas [de pays en Europe] qui soient plus riches en productions de toute espèces et qui soient plus peuplés en proportions de leur étendue** »¹⁵ ; « **La Belgique est le plus heureux pays de l'Europe** »¹⁶ ; « **La Belgique est le pays le plus riche et le plus libre du monde** »¹⁷ ; « **La Belgique est un des pays les plus beaux, les plus civilisés et les plus riches du monde** »¹⁸ – comme si, à quelle époque que ce soit, les manuels réaffirmaient sans cesse sa place sur l'échiquier mondial, pour le libérer d'un complexe de modicité. Ce besoin d'affirmation dans l'absolu peut se lire comme la volonté de rompre avec un sentiment d'écrasement ou d'étouffement, que la psychanalyse¹⁹ – dans une optique collective – serait probablement plus à même d'expliquer. Sentiment inconscient ou conscience justement de l'inconvénient apparent de n'être qu'un *petit pays* face aux grands territoires qui l'entourent ? Puisqu'il est impossible de rivaliser objectivement avec nos voisins sur certains points, exaltons nos fiertés et nos prouesses, quitte à en offrir une vision déformée au verre de la loupe. Exaltons également ce qui nous démarque qualitativement d'eux, comme les épisodes mouvementés de la seconde moitié du XIX^e siècle, desquels la Belgique reste à l'écart. C'est du moins l'idée que semblent vouloir transmettre les recueils que nous avons analysés.

lettres belges. Il a publié de nombreuses nouvelles et des articles sur l'art et l'éducation très remarquables. » (La biographie précède l'extrait en question, dans PORINIOT)

¹³ DESABLENS, 1896 : 98. Le texte est signé Van Hollebeke, lui-même auteur de nombreux ouvrages scolaires.

¹⁴ BRAUN, 1878 : 191.

¹⁵ PIETERSZ, 1845d : 18.

¹⁶ VAN DER LINDEN, s.d. : 13.

¹⁷ CERCLE, 1909 : 77.

¹⁸ GOFFAUX, 1906c : 28.

¹⁹ Nicolas Crousse, journaliste belge, s'est penché sur le sujet dans un ton caustique dans son pamphlet *Le Complexe belge. Petite psychanalyse d'un apatride*, publié en 2007 aux éditions parisiennes Anabet.

Au XIX^e siècle, certains théoriciens d'économie politique, notamment Friedrich List et les membres de l'« école historique » des économistes allemands²⁰, prétendent que la faible étendue d'une nation est incompatible avec son développement et son bien-être matériel. « La nation devait être assez étendue pour former une unité de développement viable. Si elle tombait en dessous d'un certain seuil, elle n'avait plus de justification historique. »²¹ Dans la sixième édition du *Dictionnaire politique* de 1860, à l'entrée *nation*, Elias Regnault se demande s'« il n'y a pas quelque chose de dérisoire à appeler la Belgique une nation »²², eu égard à sa petite taille. Il prédit ensuite l'absorption des petits États, dont la Belgique, dans des ensembles plus vastes²³, dont la solidité pourra mieux permettre de résister aux complexités que leur départ l'avenir. Après une présentation de son histoire, le lecteur découvre, sous le terme *Belgique*, une conclusion lapidaire affirmant que « l'existence de la Belgique comme nation indépendante est une chimère. L'état actuel de ce pays est purement transitoire. Sa destinée est d'être un jour uni à la France ». Ce *petit pays*, termine l'article signé des initiales E. D.²⁴, « se révolterait vainement contre cette nécessité providentielle de sa situation. » Difficile d'être plus clair ! La réalité contredira toutes les conjonctures des théoriciens libéraux et le *petit pays* deviendra une grande et riche nation du point de vue économique, notamment grâce à une rapide modernisation de son tissu productif et de son réseau de voies de communications. C'est pourquoi un texte de 1909 conseille à ses jeunes lecteurs de se garder de modestie car « **la Belgique n'a rien à envier aux autres peuples** »²⁵, d'autant plus qu'elle peut s'enorgueillir de posséder des habitants appliqués et actifs. C'est ce que rappelle un manuel de 1891 dans cette espèce d'ode à la nation : « **Gloire à toi, ô ma petite Belgique ! Depuis cinq siècles, tu te maintiens**

²⁰ En 1885, List explique clairement qu'« une population importante et un vaste territoire doté de ressources naturelles variées sont des conditions essentielles requises pour qu'existe une nationalité normale. Une nation réduite à une population faible et à un territoire limité, surtout si elle a une langue distincte, ne peut posséder qu'une littérature estropiée et des institutions de développement des arts et des sciences estropiées. Un petit État ne peut jamais porter à leur complète perfection, au sein de son territoire, les diverses branches de la production. » (LIST, *The National System of Political Economy*, Londres, 1885, pp. 175-176, cité par Hobsbawm, 1992 : 64)

²¹ HOBSBAWM, 1992 : 63.

²² *Dictionnaire politique*, 1860 : 625.

²³ Notamment celui du Portugal dans la Péninsule ibérique.

²⁴ Ces initiales pourraient correspondre à E. Duclerc ou à E. Duchâtelet, deux des rédacteurs du dictionnaire.

²⁵ CERCLE, 1909 : 83.

dignement par ton travail à la tête de toutes les nations. »²⁶ Bien connaître les richesses de ce petit pays doit en outre amener les enfants à en être fiers. Grâce à un dense réseau ferroviaire, cet apprentissage est plus aisé. Désormais, comme l'assure l'écrivain Eugène Van Bommel, cité par trois ouvrages entre 1909 et 1923, « **il ne lui [au Belge] est pas permis d'ignorer ce que renferme de caractéristique cette patrie de si peu d'étendue, parcourue en tous sens par des voies ferrées.** »²⁷

La question de la surface restreinte va également être utilisée à une autre fin et dans une autre perspective que celle à laquelle la rhétorique scolaire nous avait accoutumés. En effet, Léopold II l'évoquera quand il s'agira de convaincre la population de la nécessité impérieuse d'agrandir les frontières au-delà des mers : « **Notre territoire en Europe est d'une étendue restreinte** ». On remarquera en passant que le roi n'utilise plus la conjonction *mais*, qui nuançait ailleurs le constat objectif de la superficie réduite. Et il poursuit en énonçant ce qu'il estime être les conditions indispensables à son développement : « **Pour vivre et prospérer, la Belgique doit s'efforcer de participer, dans les limites de son modeste rôle, à ce remarquable mouvement mondial** ». L'aveu du *modeste rôle* que peut assumer le pays fait figure de précaution oratoire car le roi prononce ce discours en 1905, alors qu'il est plongé dans la tourmente des accusations pour mauvais traitements et tortures, infligés aux populations autochtones du Congo, dont il est encore le propriétaire à titre personnel. Une partie de la classe politique est désormais convaincue de l'urgence, pour sauvegarder l'image extérieure entre autres, que la Belgique reprenne le Congo, alors que très peu de personnes n'auraient adhéré à ce projet encore une dizaine d'années plus tôt ; nous reviendrons sur cet événement. Cet accès d'humilité dans la bouche de ce monarque passablement mégalomane peut donc être lu sous le prisme du contexte d'hostilité ambiante envers le fait colonial, d'autant plus que, comme il l'affirme enfin, « **semblable tentative est difficile, surtout pour un pays à frontières étroites.** »²⁸

Dans une autre allocution reproduite en 1906, l'ambitieux roi, à qui Bruxelles doit en grande partie son *haussmannisation* de la seconde moitié du XIX^e siècle,

²⁶ WEYLAND, GRENEZ, 1891b : 74-75.

²⁷ CERCLE, 1909 : 87 ; HENRY, DEFOIN, 1910 : 60-61 ; PIERLOT, 1923b : 221. Le texte est d'Eugène Van Bommel.

²⁸ BOURDOUX, 1905a : 117-118 (Extrait du discours prononcé par S.M. Léopold II, le 2 juillet 1905, à l'occasion de la manifestation coloniale de Tervuren).

justifie la construction du monument commémorant le premier siècle d'existence du pays : « **Eh bien, si vous voulez, Belges, [...] pour prouver cette harmonie, cette symétrie patriotique qui font oublier les petitesse du territoire, la Belgique aura son Panthéon pour son centenaire.** »²⁹ Une telle démonstration de parfaite harmonie nationale contribuera, poursuit le monarque, à faire « **[oublier aux] peuples que cette nation fut petite.** » L'emploi du passé simple n'est pas anodin puisque ce temps indique une action achevée et limitée dans le temps, ce temps de la petitesse que Léopold II veut voir définitivement révolu. Le monarque, enfin, conclut en avançant l'argument classique de l'accès maritime, en signe de réaffirmation de ses visées d'outre-mer – « **D'ailleurs, Messieurs, un pays n'est jamais petit lorsqu'il est baigné par la mer** » – effet de pure rhétorique, mais plutôt risible si l'on songe aux quelque soixante kilomètres du littoral de la mer du Nord. L'extrait proposé par un autre manuel de 1913 contient l'adresse prononcée en 1865 à l'occasion de son investiture, où le monarque insiste sur les acquis de ce pays qui est parvenu à surmonter les obstacles conjugués de sa jeunesse et de l'étroitesse de son territoire : « **Pendant les trente-cinq dernières années, la Belgique a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue du nôtre, ont rarement été réalisées par une seule génération.** » Le mot *choses* est suffisamment vague pour permettre d'y loger tous les concepts que l'on voudra bien y voir. La verve royale insiste sur ces succès rapides, qui non seulement consolident la cohésion mais aussi forcent l'admiration de l'étranger, en particulier des nations qui ont présidé à la formation de l'État belge. Léopold II exhorte la population à poursuivre son effort commun car, affirme-t-il, « **c'est en persistant dans cette voie d'activité et de sage progrès que la Belgique affermira de plus en plus ses institutions au-dedans, et qu'au dehors, elle conservera cette estime, que les puissances garantes de son indépendance et les autres États étrangers n'ont cessé de lui donner.** »³⁰ Le syntagme *sage progrès* semble vouloir indiquer que l'évolution connue depuis l'indépendance répond à des qualités de prudence, d'équilibre et de mesure, à l'inverse de ses voisins directs, la France notamment, qui a progressé à coups de révolutions agitées.

²⁹ GOFFAUX, 1906c : 88, pour les autres citations de ce paragraphe, sauf mention contraire.

³⁰ GHEUDE, HONHON, 1913a : 194 (« Discours prononcé par le roi Léopold II, le 17 décembre 1865 »).

Les chants, comme celui dont nous reproduisons deux vers plus en avant, se prêtent particulièrement bien à l'exaltation des qualités nationales. Et dans la perspective de l'histoire de l'éducation, « il est aujourd'hui établi que la chanson peut être exploitée comme l'une des sources heuristiques de l'histoire. D'une part, elle reflète l'évolution d'une société en constituant comme des marques des principaux jalons de celle-ci. D'autre part, l'étude de son contenu permet de décrypter les idéologies dominantes d'une classe sociale ou d'une communauté. »³¹ Dans le chant dont il est question, à l'instar des paroles de Léopold II, l'accent est mis sur les perspectives futures : « **Si ton sol est petit, dans un monde nouveau,/L'avenir qui t'appelle a planté ton drapeau** »³². Ces lignes sont publiées dans un livre scolaire de 1909, soit quelques mois après la reprise du Congo. La possession d'une colonie ouvrirait de nouveaux horizons, physiques et psychologiques. Le thème de l'enracinement matérialisé par le verbe *planter* est mis au service de cette même dialectique d'affirmation, qui se traduit à nouveau par un encouragement à faire preuve d'ardeur au travail : « **Si ta force déborde et franchit ses niveaux.** » Ce trop-plein d'énergie collective peut rejaillir au-delà des limites nationales : « **Verse-la comme un fleuve vers des mondes nouveaux/Va sans faiblir, peuple énergique,/Vers des destins dignes de toi.** » Si la vision prospective fait l'objet d'une attention particulière, le passé n'est pas en reste. Les *Lectures historiques* de Gatti de Gamond proclament en 1851 que, « **bien que la Belgique soit un pays de peu d'étendue, son histoire est aussi vaste que celle des plus grands peuples.** »³³ C'est une terre ancienne qui, depuis toujours, a brillamment uni son destin à celui du monde car son histoire « **comprend des faits qui par leur importance appartiennent à l'histoire universelle.** »

La légitimité d'un pays se mesure également à l'aune des opinions à son égard en provenance de l'extérieur. Les extraits suivants ont été rédigés par des admirateurs étrangers, vantant les qualités de ce petit pays et de ses ressortissants. Si la Belgique occupe une position sur la scène internationale, c'est une nouvelle fois grâce à la capacité de travail hors du commun de son peuple. Pour l'école, le travail est un principe fédérateur. C'est « **avec une rare énergie,** » affirme un quotidien allemand que reproduit un cours de lecture de 1909, que « **le peuple belge s'est créé**

³¹ KITA, 2003 : 199.

³² CERCLE, 1909 : 206-207.

³³ GATTI DE GAMOND, 1851 : I.

par ses aptitudes et son activité une sphère d'action mondiale qui dépasse de beaucoup son importance numérique et l'étendue de son territoire. »³⁴ Dans un poème d'Armand Inghels, publié dans un recueil de 1923, le jeune lecteur apprend que sa patrie force la reconnaissance de l'étranger par ses prouesses économiques : **« Et que les nations, sur tes rives prospères, / Admirent ta beauté. / Que la main du travail féconde l'industrie, / Que l'étranger ravi t'admire, ô ma patrie, / Dans ta prospérité. »**³⁵ Dans un autre ouvrage scolaire de 1925, c'est le célèbre historien français Lavisse qui est cité. Il reconnaît la place de la Belgique en Europe et admire son dynamisme. **« À présent, vous êtes une des personnes de l'Europe, petite, il est vrai, par l'étendue du territoire, mais si grande par l'activité ! »**³⁶, souligne-t-il.

L'extrait suivant est tiré d'un discours prononcé par un autre Français que le manuel ne cite pas nommément. On y retrouve les qualités de progrès auxquelles nous faisons allusion au tout début de ce chapitre, que l'observateur admire : **« Ce petit pays est vraiment grand par la sagesse qu'il dégage, par la rapidité avec laquelle il a marché dans la voie du progrès et de la civilisation. »**³⁷ Le texte évoque ensuite la constitution libérale dont il s'est doté – **« Il s'est donné des lois larges et utiles »** – et la volonté populaire à le faire fructifier, sans pour autant conquérir d'autres peuples : **« il a travaillé de toutes ses forces et de tout son courage, non pas à accroître son territoire, mais à le rendre fertile et productif. »** Bref, son ardeur et son obstination le placent parmi les premières nations du globe : **« Il a planté son drapeau si haut, que beaucoup de grands pays n'effleurent pas sa hampe. »** Et comme la France ne daigne saluer que ceux qui méritent son attention, le jeune lecteur peut se montrer fier des déclarations avec lesquelles cet observateur d'outre Quiévrain termine ses compliments : **« Nous ne marchanderons pas plus aux Belges nos éloges que nous ne leur marchandons nos souhaits et, à la petite voisine, grande par son caractère, son labeur, sa probité nous pouvons envoyer, en toute justice, comme en toute cordialité, le salut de la France. »** C'est aussi en

³⁴ BOURDOUX, 1905a : 117.

³⁵ « **Vœux pour la patrie** », Armand Inghels, in : PIERLOT, 1923b : 317.

³⁶ DARDENNE, 1925 : 222-225.

³⁷ GOFFAUX, 1906c : 90-91.

voisin cordial et bienveillant que le Français Paul Déroulède (1846-1914)³⁸ souligne l'accueil amical³⁹ réservé aux étrangers de passage en Belgique, à travers ces quelques vers : « **Salut, petit coin de terre,/Si grande de bonté,/Où l'on vous rend si légère/L'hospitalité** »⁴⁰.

En guise de synthèse et d'annonce de certains aspects que nous développerons plus en détail dans les prochains chapitres, nous citons ce texte, œuvre anonyme d'un auteur belge, dont la première partie revient sur le dynamisme national en insistant notamment sur la rapidité de la modernisation : « **Petit pays, grande nation** » Cette devise s'applique avec justice à notre pays. Il n'a qu'une très petite étendue, mais quelle variété dans ses aspects, quelles richesses dans son sol, quelles grandes choses enfantées par le génie de son peuple, quelles merveilles artistiques conservées précieusement par ses villes, quelle activité extraordinaire manifestée dans l'industrie, le commerce, les arts, les œuvres de la pensée qui grandissent une nation et la placent à la tête de la civilisation. [...] partout retentit le bruit du travail, le ronflement des machines, auxiliaires puissants du labeur humain, le son du fer martelant le fer. La terre natale fournit toutes les ressources pour entretenir l'activité des citoyens. »⁴¹ Le progrès accompli si rapidement, dans tous les domaines de l'activité, n'aurait pu voir le jour sans le concours avisé et brillant des Belges, comme le souligne la deuxième partie du texte : « **Mais ce qui fait surtout de la Belgique une grande nation, ce sont les qualités remarquables dont son peuple fait preuve, l'esprit d'indépendance qui le caractérise, le désir du progrès qui l'anime. Les trois quarts de siècle qui viennent de s'écouler ont permis aux Belges de montrer ce dont leur génie était capable. [...] Dans tous les domaines, il manifeste sa force et sa personnalité.** » Ce qui, enfin, la distingue des autres grandes puissances, c'est son caractère non-violent : « **La Belgique réalise le type de la grande nation, de celle qui, rompant avec les pensées belliqueuses, se jette courageusement dans la voie du progrès.** »

³⁸ Considéré comme un auteur nationaliste, il s'est distingué militairement lors de la guerre franco-prussienne après laquelle, suite à ses blessures, il va se consacrer à la littérature et à la politique. Il incarne par ses écrits et ses prises de position la France revanchiste et antidreyfusiste.

³⁹ On retrouve cette même idée dans le texte suivant : « **La Belgique est notre patrie. Elle n'est pas grande mais elle est très riche. [...]. Ses habitants sont hospitaliers.** » (in : GOFFAUX, 1906b : 45-46)

⁴⁰ LEMAIRE, VANDERELST, 1911a : 129.

⁴¹ DARDENNE : 144-145, également cité dans RASMONT *et al.*, 1911 : 87.

Cette introduction de l'élément pacifiste mérite notre attention. En effet, si nous ignorons la date à laquelle ce texte a été rédigé, nous constatons qu'il a été publié à deux reprises, dans des manuels de 1911 et 1925 respectivement. Dans tous les cas, la date de 1911 nous indique qu'il est antérieur au premier conflit mondial. Le caractère non belliqueux porte sur le processus d'autonomisation et aux années directement postérieures, où il n'a fait preuve d'aucune hostilité envers ses voisins, ni n'a été secoué par des heurts internes. L'adjectif *grande* vient d'ailleurs renforcer et magnifier le concept de *nation* auquel la Belgique a adhéré et son mérite provient plus particulièrement de cette existence pacifiste. Comme le rappelle Paul Ricoeur, « c'est un fait qu'il n'existe pas de communauté historique qui ne soit née d'un rapport qu'on peut dire originel à la guerre. »⁴² En ce sens, la Belgique fait preuve de modernité puisqu'elle se démarque de l'origine violente située traditionnellement à la base de la formation des États.

Les chapitres qui suivent vont se consacrer à l'exposition du troisième pilier de l'identité collective que nous avons isolé. Selon un découpage thématique, il s'agira d'identifier et d'interpréter les divers arguments employés par le discours scolaire, qui se réunissent autour d'un axe définitionnel commun. Ils porteront sur le génie national, la colonisation, la splendeur économique, la variété et la richesse du territoire et l'idée de liberté. Ces six pierres angulaires concourent à contrecarrer le sentiment d'étroitesse. Nous pensons en effet que l'école a explicité tout en la déclinant en plusieurs tonalités, l'idée que les Pères de la Nation avaient déjà identifiée comme étant une entrave à l'établissement d'un sentiment national fort, comme nous aurons l'occasion de le montrer de manière spécifique au sein de chaque chapitre.

⁴² RICOEUR, 2000 : 99.

3. Le génie belge

Que de souvenirs rattachent à notre patrie ! que de grands hommes elle a vus naître en son sein. [...] C'est à vous, mes petits amis, qui êtes l'espoir et l'avenir du pays, de suivre les exemples de vos aïeux⁴³.

3.1. Introduction

« Les arts et les sciences sont typiquement des vecteurs de nationalisme : le phénomène s'observe dans tous les États-nations. Mais en Belgique, il prend une acuité particulière à cause de la négation de la nationalité à l'étranger »⁴⁴, déclarent les historiens Éliane Gubin et Jean-Pierre Nandrin. On sait que, dans les premières années de son existence indépendante, la Belgique a effectivement du mal à s'imposer face aux puissances voisines, qui ne voient souvent dans ce petit pays qu'un conglomérat sans fondement, à l'heure où les États se forment ou se renforcent sur la base de critères linguistiques ou territoriaux (frontières naturelles) dont elle est dépourvue. C'est là une des raisons pour laquelle, très rapidement, les pouvoirs publics mettent un point d'honneur d'une part à stimuler le développement des arts et des sciences, perçus comme symboles de grandeur et, d'autre part, à mettre en valeur les témoignages artistiques du passé. Ainsi voit-on s'organiser un système d'encouragement à la production littéraire, entre autres par le biais de prix quinquennaux (dès 1851) et triennaux (dès 1858). Concernant les sciences, le soutien à la recherche et au progrès, dans lequel les libéraux ont foi, se matérialise dans la création de nombreuses institutions, telles que le Musée d'histoire naturelle, les Conservatoires de musique, l'Observatoire et la Bibliothèque royale. Ces appuis culminent en 1907 avec l'organisation d'un ministère des Sciences et des Arts indépendant du ministère de l'Intérieur, qui possédait jusqu'alors un service compétent pour ces matières. Parallèlement, les crédits débloqués pour soutenir la culture et les sciences connaissent une augmentation sensible au fil des années⁴⁵. Toutes tendances idéologiques confondues et à l'exception de quelques reproches de favoritisme de part et d'autre,

⁴³ DESABLENS, 1896 : 98. L'extrait est de Van Hollebeke.

⁴⁴ GUBIN, NANDRIN, 2005 : 167.

⁴⁵ Cf. GUBIN, NANDRIN, 2005 : 168.

tous les hommes politiques voient d'un bon œil ces mesures de soutien, les arts étant « un plaidoyer pour notre nationalité » selon les paroles du parlementaire catholique Barthélémy Dumortier en 1866.

Quant à la mise en valeur du passé, elle répond à une volonté officielle d'utiliser la culture au sens large comme vitrine pour favoriser le sentiment identitaire, et en particulier, elle vise à atteindre les classes moyennes et inférieures de la population. Les efforts se concentrent alors sur la statuaire monumentale, intégrée dans la vie quotidienne et dans les espaces publics. Tout un chacun se voit offrir l'occasion d'admirer non seulement les grands patriotes de 1830 sur la Place des Martyrs bruxelloise ou la statue du brave Godefroy de Bouillon, mais aussi celles du musicien Grétry à Liège ou du médecin de la Renaissance André Vésale à Bruxelles. « Cette publicité nationale attribuée généralement aux arts génère un genre *pompier*, tout en allégories conventionnelles et compréhensibles par le plus grand nombre, dans le but d'édifier l'opinion »⁴⁶. Cette stratégie non-verbale se veut particulièrement utile dans le cas des populations analphabètes. Dans une optique plus intellectuelle et davantage restreinte à la bourgeoisie instruite, il convient de signaler également l'instauration de prix nationaux décernés par un jury désignés par l'Académie, dont le premier en 1845 est significativement celui consacré à l'histoire. Et c'est en 1860 que commencent les activités des rédacteurs de la *Biographie nationale*, dont la création est décidée dès 1845, dans le but de rendre « leur véritable nationalité » à des figures illustres, notamment aux yeux de l'étranger⁴⁷. Cette initiative manifeste « l'importance accordée par les élites belges à la *reconstruction* du passé duquel elles attendent à la fois titres de gloire et légitimation. »

L'architecture appartient elle aussi à ces vecteurs d'affirmation d'un caractère propre. Les autorités en sont rapidement convaincues et passent commande auprès d'architectes, mais aussi de sculpteurs, de peintres, de décorateurs, à qui l'on demande de créer un style propre, qui serait à même de refléter l'idiosyncrasie nationale. Des concours d'embellissement et de rénovations de façades s'organisent où les artistes rivalisent, dans une atmosphère de modernité et de personnalisation. On veut ériger Bruxelles – capitale, centre des pouvoirs et des élites – en véritable symbole d'une nation moderne et accomplie ; elle reçoit une plus grande attention

⁴⁶ GUBIN, NANDRIN, 2005 : 178.

⁴⁷ GUBIN, NANDRIN, 2005 : 171.

des autorités même si les autres chefs-lieux de province ne sont pas en reste. Le XIX^e siècle se caractérise par un grand éclectisme architectural où l'accent est mis sur le retour sur le passé, avec l'éclosion, la superposition puis la progressive disparition des styles *néo* (néo-classique, néo-gothique, néo-renaissance) et romantique, inspiré du moyen âge. Le but consiste clairement à exalter tout ce qui a fait la grandeur passée des terres belges, quitte à amalgamer des genres parfois incompatibles ou à aménager les sources historiques.

3.2. *Le génie belge dans le discours scolaire*

La promotion du pays et les efforts pour contrecarrer un sentiment d'étroitesse passe par la mise en place d'une argumentation s'appuyant sur des faits d'apparence objective. Et qui mieux que les illustres Belges, de surcroît connus et admirés à l'étranger, pour affirmer les spécificités et la prééminence d'un génie typiquement national ? Nous avons vu que les autorités mettent entre autres l'accent sur la statuaire publique afin d'atteindre le plus grand nombre de citoyens. Mais pour diffuser un sentiment de fierté dès le plus jeune âge, l'école reste un moyen efficace de propagande. Notre étude sur la présence du génie national dans la phraséologie scolaire reflétera les deux pivots de promotion que nous évoquons en guise d'introduction : les arts et les sciences. Plus particulièrement, nous tâcherons de déceler les intentions qui ont déterminé le choix des personnages présentés d'une part, et le contenu du discours à leur égard d'autre part.

« **Avec une rare énergie, le peuple belge s'est créé par ses aptitudes et son activité une sphère d'action mondiale qui dépasse de beaucoup son importance numérique et l'étendue de son territoire** »⁴⁸, écrit le journal allemand *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. Cette citation apparaît dans le *Cours complet de lecture* de J. Bourdoux de 1905, destiné à de jeunes enfants, en raison probablement de l'effet stimulant que pourrait jouer cette reconnaissance internationale sur les esprits des écoliers. Selon le quotidien allemand, le mérite belge serait double puisqu'il combinerait talent et travail. Cette idée se retrouve tel un fil d'Ariane, même si l'accent y porte davantage sur les questions scientifiques. Les qualités intrinsèques forment une base qui prend toute son ampleur grâce à la persévérance et à la volonté. Même si les circonstances sont adverses, lit-on en 1925, les Belges se sont

⁴⁸ BOURDOUX, 1905b : 117.

toujours montrés capables de se distinguer par l'habile conjonction de ces deux facteurs : « **Admirable preuve de la puissance des qualités caractérisant nos populations. Depuis des siècles, à travers toutes les sujétions, en dépit de toutes les souffrances et de tous les malheurs, elles s'étaient signalées par une énergie, une volonté, une ténacité, un esprit d'initiative remarquables mis au service d'une activité exceptionnelle.** »⁴⁹ L'inscription historique du génie contribue également à encourager l'effort des écoliers : « **Qui donc méconnaît encore qu'[...] il n'y eût dans le passé le plus lointain, les signes et les manifestations de notre génie national ?** »⁵⁰ Cette question rhétorique provient d'une conférence prononcée en 1904 devant le Barreau de Bruxelles par Paul-Émile Janson, sous le titre *La Belgique hollandaise*, qui se clôt sur l'idée que les sondages entrepris dans le passé et la connaissance des faits historiques se montrent indispensables pour flatter la conscience nationale et augurer des lendemains brillants, car « **c'est ainsi qu'elle entend accroître ce patrimoine d'histoire qui constitue sa gloire passée et légitime ses espérances d'avenir.** »

Forte de ses résultats économiques, la Belgique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle est atteinte d'une fièvre ostentatoire. Tout ce qui fait la grandeur de ce petit pays doit être montré à la face du monde, et en particulier les manifestations du génie. C'est pourquoi, comme l'explique en 1910 ce livre de lecture, « **c'est dans la seconde moitié du XIX^e siècle que se développèrent ces grandes luttes pacifistes qui, en appelant les industriels, les commerçants, les artistes de toutes les nations à rassembler vis-à-vis les uns des autres les produits de leur activité, contribuent puissamment à l'expansion de l'industrie et des arts** »⁵¹. Les « **luttes pacifistes** » ne sont autres que les expositions universelles, les foires et les salons qui fleurissent partout et que les autorités prétendent utiliser pour renforcer l'image d'une nation industrielle, où le secteur primaire a déjà été largement supplanté par le secondaire, ce qui est encore loin d'être le cas en France à la même époque, par exemple. Le développement économique, le prestige acquis à l'étranger « **ne sont-ce pas là des faits remarquables ? Ne prouvent-ils pas aux plus incrédules qu'un principe domine cet état social et inspire ce peuple ? Et ce principe, quel est-il,**

⁴⁹ DARDENNE, 1925 : 262-263

⁵⁰ DARDENNE, 1925 : 191-192.

⁵¹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 39

sinon [...] la force fondée sur le travail et la dignité humaine »⁵², s'interroge en 1880 L. Hymans dans un livre de lecture.

3.2.1. Les artistes

Pendant la seconde moitié du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, la Belgique tire l'essentiel de son prestige international de la bonne santé de son économie. Par conséquent, le fait que l'étranger salue la prestance attribuée à sa production artistique constitue un motif de fierté : « **Il y a encore lieu de faire ressortir l'essor pris par le pays, non seulement sur le terrain de l'industrie et du commerce, mais encore dans le domaine culturel. (Norddeutsche Allgemeine Zeitung)** »⁵³. L'épanouissement littéraire et artistique vécu à partir des années 1880 constitue donc un argument neuf que le discours scolaire va pouvoir utiliser comme levier pour combattre les complexes. Or, il importe d'inscrire ce dynamisme dans une tradition séculaire qui viendrait lester davantage la thèse selon laquelle la nation existe, par son essence profonde, depuis bien avant 1830.

En peinture, cette ascendance est toute trouvée. Les artistes flamands ne jouissent-ils pas d'un rayonnement international depuis le XV^e siècle ? Et que diable si on les s'appelle *flamands* et non *belges*, ces peintres qui ont fait la grandeur des terres nationales ! Évoquer le souvenir du prestige de la peinture flamande contribue à encenser la grandeur du passé artistique, qui rejaillit invariablement sur le présent. D'ailleurs, afin de lever toute équivoque, on explique parfois que cette épithète a été erronément accolée par les Italiens et qu'il concernait alors une réalité géographique bien plus large que le seul Comté de Flandre. Par voie de conséquence, les étrangers utilisent souvent l'adjectif *flamand* en référence à l'art national dans un sens générique⁵⁴. À côté des Primitifs flamands (qui n'étaient donc ni *primitifs* ni tous *flamands*), le grand nom du panthéon artistique est l'anversois Rubens (1577-1640), qui symbolise lui aussi l'éclat international de la peinture nationale, ce qui lui vaudra d'ailleurs de figurer sur les timbres-postes dans le cadre

⁵² DRIESEN, 1880 : 219-220.

⁵³ BOURDOUX, 1905b : 117.

⁵⁴ Cfr GUBIN, NANDRIN, 2005: 175.

de l'Exposition universelle d'Anvers de 1930. Son tableau « La descente de la croix » est quant à lui décrit dans un ouvrage de 1910⁵⁵.

Du côté des contemporains, un ouvrage consacre un texte au célèbre peintre et sculpteur Constantin Meunier (1830-1905), dont l'œuvre est un hommage rendu au mineur et à l'ouvrier de l'usine. « **Le premier de ses contemporains, il a exprimé en des tableaux ou des statues le travail et le travailleur dans le vrai caractère moderne et dans leur spéciale beauté, inaperçue avant lui** »⁵⁶, apprend le jeune lecteur de 1910. En compagnie du prix Nobel de littérature de 1911, Maurice Maeterlinck, du poète symboliste Émile Verhaeren, des peintres aux styles propres James Ensor et Félicien Rops et de bien d'autres encore, Constantin Meunier incarne le renouveau artistique de son époque. La diffusion des œuvres de ces artistes qui ont si bien su conjuguer la tradition avec la modernité d'une époque marquée en tous points par l'ivresse du progrès, contribue au rayonnement du petit pays qui, à la fin du XIX^e siècle, rêve enfin d'être en mesure de rivaliser avec les plus grands, y compris dans le domaine artistique. Il faut rappeler que les années 1880 se caractérisent par une explosion littéraire, picturale et architecturale unique en son genre. Les artistes belges se trouvent alors à l'avant-garde de l'Europe, tout en gardant les pieds solidement ancrés dans leur sol, ce qui se traduit entre autres par une profonde conscience sociale. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui sympathiseront avec le socialisme ou l'anarchisme. Parmi eux, un livre de 1925 évoque la figure de Camille Lemonnier, considéré comme « **le chef d'avant-garde, l'éclaireur irréductible de la jeune littérature de Belgique.** »⁵⁷ Cet écrivain s'adonnera à l'écriture naturaliste, « **en même temps qu'il révélait et soutenait les peintres de talent par ses vivantes critiques d'art** ».

Quant à l'expression musicale, le plus célèbre est « **Grétry [qui] a cultivé la musique ; Liège lui a élevé une statue** »⁵⁸, comme l'explique à ses tout jeunes lecteurs ce manuel de 1907. Ce fils d'un violoniste, né à Liège en 1741, incarne l'image du personnage talentueux dont le prestige dépasse de loin les limites exigües du territoire national. André Grétry étudiera en effet à Rome, s'établira à

⁵⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 120.

⁵⁶ HENRY, DEFOIN, 1910 : 118.

⁵⁷ DARDENNE, 1925 : 257-258 (Le texte est signé Smets).

⁵⁸ DAMAS, 1907 : 29.

Genève pour y enseigner la musique, puis finalement à Paris où il créera un style propre, amalgame d'opéra-comique italien et français.

Dans le domaine de la pensée, la priorité accordée à la recherche de la grandeur passée pour exalter le génie d'aujourd'hui situe les historiens au centre de l'élite intellectuelle. Ceux-ci sont encouragés dans leur tâche par des autorités soucieuses de légitimer l'existence de ce petit pays aux caractéristiques propres. Parmi ceux-ci, « **Henri Pirenne [...] est l'historien de la nationalité belge, une des personnalités représentatives de la Belgique, un grand citoyen, un des quelques hommes qui incarnent l'idée nationale, l'idée pure dégagée de toutes contingences politiques, l'idée réfléchie, puisée dans l'étude impartiale et raisonnée des faits.** »⁵⁹ Ces paroles sont signées Hymans, dans la *Ligue du souvenir*, une publication périodique destinée à remémorer le premier conflit mondial ; l'extrait apparaît dans un livre de lecture publié en 1923. Henri Pirenne personnifie l'idée d'une Belgique ancestrale et incarne l'image-modèle de l'intellectuel dévoué à sa Patrie.

3.2.2. Les sciences et l'industrie

Signe des temps, l'industrie et le progrès scientifique sont la réplique moderne de la création. Tout comme l'art, l'industrie représente en effet un grand motif d'orgueil, à tel point que l'un des clous du spectacle offert par l'exposition nationale de 1880, dans le sillage des manifestations du cinquantenaire de l'indépendance, n'est autre qu'une grande machine à vapeur de Cockerill en activité⁶⁰. Ajoutons que 250.000 personnes ont pu visiter gratuitement cette exposition, parmi lesquelles des écoliers, ouvriers et militaires, dont la présence matérialisait la « solidarité de classes régnant dans la glorieuse Belgique. »⁶¹ Dans le panorama scientifique divulgué par l'école, l'inventeur de la dynamo ne pouvait manquer à l'appel : il figure même en tête du palmarès scolaire. Un livre de lecture de 1913 apprend aux plus jeunes écoliers que « **Zénobe Gram [sic] est un Belge. Il inventa la dynamo. La dynamo est la machine qui engendre le courant électrique. Zénobe Gram est**

⁵⁹ PIERLOT, 1923b: 300-301.

⁶⁰ DENECKERE, 2005: 7.

⁶¹ DENECKERE, 2005 : 8.

devenu célèbre dans le monde entier. Il a sa statue à Liège. »⁶² Nous retrouvons l'idée de la reconnaissance par le biais de la statuaire⁶³ mais également le prestige international de l'inventeur qui rejaillit sur le pays, pour sa plus grande satisfaction. « **Rarement, invention fut plus féconde** »⁶⁴ que la dynamo, antichambre de la *Fée électricité*, également associée à l'idée de création. Un autre texte, de type biographique, dans des *Lectures choisies*, raconte qu'« **en 1826, naissait à Jehay-Bodegnée, sous un toit bien modeste, un enfant qui devint un homme de génie.** » On observe l'exaltation des idéaux bourgeois propres à l'époque, selon lesquels le succès professionnel ne dépend pas de l'origine sociale, mais du travail. La même idée apparaît en 1875 sous la forme d'une sentence générale, dans un livre de lecture destiné aux apprentis-lecteurs : « **Plus d'un homme éminent, sorti du peuple, s'est formé en une obscure chaumière. C'est un véritable encouragement pour les pauvres, qui, grâce à nos lois, pourront, par l'étude, arriver aux plus hautes charges de l'État.** »⁶⁵ Grâce au modèle biographique, le manuel scolaire établit un archétype qui perdure à travers le temps, où le futur génie anticipe déjà sur ce qu'il deviendra mais où ses qualités innées ne peuvent être mises à profit que grâce à des efforts constants. Aussi en 1923 apprend-on que, malgré les épreuves et les difficultés matérielles du début, Zénobe « **jamais cependant [...] ne se laissa aller au découragement. C'est qu'il possédait ce qu'il faut pour rendre productive la puissante faculté d'observation dont il était doué : une infatigable ardeur au travail, la volonté, la patience, l'énergie sans lesquelles l'inspiration reste stérile et les éclairs de l'imagination sont vains.** » La manipulation discursive visant à établir une liste de modèles de vertus à faire imiter par des écoliers dont le destin est, pour beaucoup d'entre eux, tout tracés – la mine ou l'usine – trouve avec Gramme une source de premier choix. Dans ce cas, il s'agit d'un extrait de la biographie posthume de l'inventeur, écrite par Oscar Colson et qui a contribué à forger une image mythique aux accents de panégyrique. Un recueil de 1938 reproduit un extrait de cette *hagio-biographie*. On y trouve le récit de

⁶² PORINIOT, 1913b: 43.

⁶³ La même idée exprimée autrement : « **La Belgique a voulu perpétuer le souvenir de cet admirable travailleur en érigeant un monument digne de lui [...] et la ville de Liège eut le bonheur d'être choisie pour voir s'élever, au milieu des splendeurs de l'Exposition universelle de 1905, la statue de l'immortel inventeur.** » (PIERLOT, 1923b : 62)

⁶⁴ PIERLOT, 1923b : 60-61.

⁶⁵ LORIAUX, 1875: 12.

l'enfance de Zénobe Gramme, thème qui a sans aucun doute encouragé les auteurs à sélectionner ce passage, le jeune lecteur se sentant plus facilement proche du héros enfant que de l'adulte, ce qui favorise l'émulation. « L'enfance représente un terrain privilégié pour l'identification car le héros, lors de ses premières années d'existence, n'est pas encore cet être hors d'atteinte qui, même élevé au rang de modèle, ne représente pas un objectif que le lecteur puisse raisonnablement atteindre. »⁶⁶ L'anecdote de l'entrée de Gramme à l'atelier de menuiserie Duchesne est particulièrement significative et rejoint également un autre des mythes des enfants-héros, propres aux biographies des manuels scolaires : l'insertion très jeune sur le marché du travail⁶⁷. Colson raconte que le jeune Zénobe se présente au travail le premier jour sans tablier, alors que « **sans tablier, il n'y a rien à faire** ». Le lendemain, le garçonnet revient vêtu d'un bleu à sa taille et, au patron qui lui suggère de commencer par apprendre à utiliser le rabot, ce génie précoce et incompris s'écrie : « **C'est que [...], je voudrais faire un escalier !** », réflexion qui provoque les railleries de son patron. Le lendemain, de retour à l'atelier dûment muni d'un plan confectionné avec l'aide de ses sœurs plus âgées, le jeune Zénobe « **se met à l'œuvre, il travaille, il agence, il combine, fait et défait, tant et si bien qu'il arrive à monter un petit escalier, qui est resté longtemps dans l'atelier Duchesne** »⁶⁸, tel un témoin du fruit de son obstination féconde. « **Son exemple nous laisse une leçon** »⁶⁹, conclut cet extrait de 1923. Lorsqu'un pays a le privilège d'avoir vu naître en ses terres un tel génie, il ne peut que lui rendre l'hommage qu'il mérite. C'est ce que fera Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles en 1897, lors de la manifestation organisée en l'honneur de Gramme. Son éloge que reproduit pour les besoins de la cause un livre scolaire de 1925, reprend plusieurs des éléments qui ont forgé sa légende : « **En ce siècle où la vapeur et l'électricité ont donné une si merveilleuse impulsion à l'industrie humaine, [nous sommes] fiers [...] d'avoir vu un Belge montrer ce que peut l'indomptable énergie, l'application au travail d'un homme modeste qui sut s'élever [...] au premier rang parmi les bienfaiteurs**

⁶⁶ SUPIOT, 1991 : 347. C'est nous qui traduisons.

⁶⁷ Selon Philippe Tomsin, certaines actions de Gramme adulte, lorsqu'il prend son brevet à Paris, seraient totalement en contradiction avec « sa prétendue instruction sommaire » et avec la démarche « d'un soi-disant besogneux solitaire » (TOMSIN (1999) « Zénobe Gramme », in : *Les Wallons à l'étranger*. Agence wallonne à l'exportation-Institut Jules Destrée, pp. 237-241).

⁶⁸ GHEUDE, HONHON, 1938 : 205-206.

⁶⁹ PIERLOT, 1923b : 60-61.

de l'humanité. Car tels peuvent être nommés les héros qui la dotent d'inventions destinées à centupler ses forces productrices. »⁷⁰

Un autre modèle de réussite, une nouvelle preuve du génie domestique est offerte par « **André Dumont, ingénieur, professeur d'exploitation des mines aux écoles spéciales de Louvain, [...] inventeur du bassin houiller du nord de la Belgique.** »⁷¹ Cette sommaire introduction provient du journal « Notre pays » du 21 mai 1921, à laquelle le manuel de 1923 qui la reproduit fait suivre la biographie de Dumont. On y apprend que son père était recteur de l'Université de Liège mais qu'il meurt lorsqu'André a 17 ans. L'image du jeune d'extraction aisée se voit dès lors radicalement modifiée par cet événement. Mais l'épreuve n'empêche pas le jeune homme de s'adonner à l'étude. André Dumont représente le type même de la personne obstinée, convaincue de la réussite d'une idée géniale. C'est pourquoi « **pendant vingt ans [il] lutta, multipliant ses efforts pour réunir le capital exigé par les sondages.** »⁷² Son entêtement prolifique, comme à l'accoutumée dans les récits édifiants pour enfants, obtient satisfaction, et l'exploitation du bassin minier campinois peut commencer. Comble de la reconnaissance publique, « **les funérailles [...] eurent lieu à Louvain au milieu de l'assemblée des professeurs et des élèves qui gardent pieusement la glorieuse mémoire de celui qui, par la puissance de sa science, laisse un éclat, laisse un éclat sans pareil à la chaire qu'il illustra et à la Belgique, des trésors immenses.** »

Présenté comme un enfant prodige – autre caractéristique de la dialectique scolaire sur l'enfance des personnages illustres – « **Ernest Solvay ne consacrait pas tous ses loisirs aux plaisirs de son âge, aux exercices de plein air. L'étude l'attirait. Il lisait beaucoup et ses livres de prédilection étaient des traités élémentaires de chimie et de physique. C'est ainsi qu'il fut amené, pour son plaisir, à faire des expériences, des recherches, des combinaisons et réactions chimiques.** »⁷³ Ces expérimentations d'enfant, preuves évidentes d'une intelligence

⁷⁰ DARDENNE, 1925 : 259.

⁷¹ PIERLOT, 1923b : 61.

⁷² PIERLOT, 1923b : 62.

⁷³ GHEUDE, HONHON, 1938 : 207-208.

L'auteur, Louis Bertrand (Bruxelles 1856-1934) est un homme politique socialiste, directeur du journal *Le Peuple* de 1900 à 1907 et ministre d'État en 1918. Cet autodidacte fut aussi écrivain et homme de science, auteur de quelques dizaines d'ouvrages. (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : 1, 40)

précoce, représentent « **le début de sa découverte qui, perfectionnée par des procédés industriels, à l'aide d'appareils spéciaux, devait faire sa fortune, mais après quels déboires encore, quels efforts et que travail acharné et persévérant !** »⁷⁴ En réalité, on sait aujourd'hui que le procédé de fabrication de la soude bicarbonée était déjà connu, mais ce qui manquait, c'était la possibilité d'une utilisation à grande échelle. L'insistance sur le « **travail acharné et persévérant** » n'est peut-être pas uniquement le fruit de l'exagération de l'auteur. Il est en effet notoire que Solvay était autodidacte (il avait dû interrompre ses études à 16 ans des suites d'une maladie)⁷⁵ et il n'avait guère de véritable formation scientifique, tout comme Gramme d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, le message essentiel que le discours scolaire veille à faire passer, c'est que Solvay incarne la réussite par le travail et que le prestige de l'empire industriel qu'il va rapidement mettre sur pied permet de valider le génie belge à l'étranger. Ajoutons en outre, même si cela n'apparaît pas immédiatement dans les livres de lecture de notre corpus, qu'Ernest Solvay incarne le prototype de l'industriel éclairé et témoigne d'une attitude neuve face au travail et au travailleur, de type social et paternaliste. Les exigences de la productivité étant incompatibles avec des ouvriers affaiblis, malades ou rongés par l'alcool, Solvay mise bien avant qu'elles ne deviennent obligatoires sur des mesures de limitation de la journée de travail à 8 heures, ainsi que sur l'instauration d'un système de pensions et de congés payés. Mécène considérable (il encourage notamment l'Art nouveau à travers Victor Horta), féru de sociologie, il fonde en 1894 l'Institut des Sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles, puis en 1902, l'Institut de sociologie qui porte son nom.

Enfin, le principe d'émulation propagé par l'institution scolaire à travers les figures nationales, trouve ses conséquences directes dans l'attitude du commun des mortels, qui en cette époque industrielle, se matérialise dans la figure de l'ouvrier : « **C'est aussi à [nos ouvriers et nos chefs de fabrique] d'affranchir notre pays de tout tribut envers l'industrie étrangère, en perfectionnant les procédés qui nous appartiennent, en travaillant à découvrir ceux qui nous manquent** ». Après ces mots d'encouragement vers une plus grande prospérité, l'auteur poursuit en soulignant l'indispensable esprit de collaboration qui doit présider au travail : « **Tel**

⁷⁴ GHEUDE, HONHON, 1938 : 207-208 (Louis Bertrand).

⁷⁵ HEIRWEGH, J.-J. (1999) « Ernest Solvay » in : *Les Wallons à l'étranger*, Agence wallonne à l'exportation-Institut Jules Destrée, pp. 229-234.

est le noble sentiment de tant d'hommes illustres qui, secondés par des ouvriers dignes d'eux, ont créé pour leur pays une source de richesses, non pas par des procédés empruntés ou surpris à l'étranger, mais par une véritable création due à leur génie et leurs efforts. »⁷⁶ En vertu de principes égalitaires, où il convient de donner l'apparence que l'équité entre tous les hommes règne en maître, les ouvriers sont placés sur le même pied que les industriels, ces inventeurs préoccupés par le bien-être de leur patrie, qui aucunement n'oserait, honneur oblige, s'approprier la propriété intellectuelle d'autrui afin de préserver le génie national. Et le texte, signé Barrau, de conclure sur cette pensée visant à donner l'illusion au travailleur qu'il participe à ce mouvement autrement que par la seule force de ses bras : « **N'est-ce pas, pour un ouvrier, [...] un puissant stimulant que de penser qu'il contribue par son travail à la gloire et à la prospérité de son pays ?** »

3.3. Conclusions

Afin de débarrasser le peuple du complexe de vivre dans un petit pays insignifiant, les premières autorités ont rapidement recours à une série de mesures d'encouragement et de mise en valeur du patrimoine artistique. Dans le discours d'ouverture de l'année législative de 1836, devant la Chambre réunie pour l'occasion, Léopold I^{er} exprime cette préoccupation partagée en ces termes : « Mon gouvernement, d'accord avec les intentions que vous avez manifestées, s'est montré empressé d'accorder aux beaux-arts sa sollicitude particulière. Le succès a justifié nos prévisions. La hauteur à laquelle nos artistes se sont déjà élevés, nous donne l'espérance de voir revivre les beaux-jours de l'ancienne école flamande. Les lettres et les sciences encouragées avec discernement suivent le mouvement. »⁷⁷ Arts, littérature et sciences, tels sont les trois domaines qui attirent plus particulièrement l'attention afin de faciliter le rayonnement, à l'étranger et à l'intérieur, de ces génies, héritiers des grandes figures qui ont contribué au prestige passé des terres belges. De plus, les autorités manifestent leur confiance en ces hommes d'aujourd'hui et souhaitent soutenir leur dévouement, en reconnaissance des

⁷⁶ GHEUDE, HONHON, 1913a : 64.

⁷⁷ Chambre de Belgique, séance du 16 novembre 1836.

« efforts si louables de nos littérateurs et de nos savants, dont l'émulation est justement excitée par l'amour de la patrie. »⁷⁸

En tant qu'instrument de la politique nationale mais aussi diffuseur de valeurs, l'institution scolaire attire l'attention du jeune lecteur sur le travail et l'application de ces artistes et de ces savants que le zèle a permis de se hisser parmi les plus grands de ce monde. Leur vie toute entière se présente dans les lectures scolaires en fonction d'un critère double qui, d'une part sert la cause de la diffusion des vertus bourgeoises, notamment le travail et, d'autre part, celle de la définition d'une identité nationale. Cette dernière se trouve renforcée par l'exposition de l'opinion favorable portée sur la Belgique depuis l'étranger, ce qui vient consolider notre hypothèse selon laquelle le pays, atteint d'une espèce de complexe d'étroitesse, a besoin de se sentir rassuré quant à sa présence dans le concert des nations *qui comptent*. Tout homme remplissant ces deux conditions est digne de figurer au temple du génie, qu'il soit artistique ou scientifique. L'un et l'autre représente les deux faces d'une même médaille, celle que la Belgique s'octroie elle-même. En guise de reconnaissance, il est d'ailleurs fréquent que l'on consacre une statue à ce héros national. En dernier ressort, l'exposition de la vie de ces grands hommes, avec une préférence marquée pour le courage et la persévérance montrés au plus fort des difficultés de leur vie, permet à l'institution scolaire de décliner la liste des valeurs à imiter, dont la dévotion à la patrie.

⁷⁸ De Theux (Ministre de l'Intérieur), « Exposé des motifs » destinés à débloquer un budget pour acquérir des fonds bibliographiques privés. Séance de la Chambre du 23 novembre 1836.

4. Puissance économique et commerciale

**Petite en étendue, tu es grande par
ton industrie, par ton travail⁷⁹.**

4.1. Introduction

En 1910, en marge de ses écrits sur le poète Émile Verhaeren dont il a traduit les œuvres, l'auteur autrichien Stefan Zweig (1881-1942)⁸⁰ parle de la Belgique⁸¹. Il évoque son caractère foncièrement dichotomique : « La Belgique est à la fois agricole et industrielle, conservatrice et catholique en même temps que socialiste ; elle est riche et elle est pauvre. » Il poursuit en abordant la question de l'argent qui semble couler à flots, malgré les contrastes qui dominent entre les détenteurs de ces richesses et la misère des campagnes ou du prolétariat : « D'immenses fortunes s'entassent dans les grandes cités, tandis qu'à deux heures de chemin, dans les mines ou dans les huttes de paysans des existences pitoyables se traînent ». Il en conclut que « la Belgique est relativement le pays le plus riche de l'Europe », à tel point que « les Belges ne savent que faire de leurs capitaux. » Zweig souligne leur sens des affaires, en particulier leur rôle sur l'échelle internationale : « Leur argent inonde la Russie, la Chine et le Japon. Ils participent à toutes les entreprises, et ils sont les maîtres dans les sociétés financières des grandes nations. » Et malgré les disparités relevées ci-dessus, on y a déjà vu émerger une nouvelle catégorie sociale, « la classe moyenne [qui] ne le cède en rien aux autres pour la santé, la vigueur et la joie de vivre. »

Cette description propre à un homme de lettres n'en est pas moins celle d'un témoin acéré du monde et de son époque, qui couche sur papier le fruit de ses observations. Stefan Zweig n'est ni économiste, ni sociologue ; son admiration pour la vigueur belge part *a priori* d'un sentiment complètement gratuit. Son regard pourrait donc être qualifié de neutre et pourtant combien éloquent ! Sa vision rejoint celle de Camille Lemonnier, dont l'opinion apparaît en 1938, dans un court texte intitulé « Richesses commerciales et industrielles de la Belgique », où l'écrivain naturaliste met en exergue ses voies ferrées, ses ports, ses fleuves, ses neuf provinces enfin, « **agricoles et forestières, les unes et les autres inépuisables en richesses**

⁷⁹ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 74.

⁸⁰ Sur la relation de l'Autrichien envers la Belgique et l'amitié qui le liait à Verhaeren, voir entre autres la vision singulière et néanmoins bien documentée de Patrick Roegiers, 2003 : 526-532.

⁸¹ ZWEIG, S. (1910), « Émile Verhaeren », cité par GORCEIX, 1997 :55-62.

naturelles qui les prédisposent merveilleusement à l'action des grandes industries. »⁸² D'après les auteurs, nous le verrons, tous les éléments naturels sont réunis pour qu'éclate au jour un grand développement économique et commercial. Autrement dit, le prodigieux essor industriel du XIX^e siècle serait le fruit d'une évolution logique voire inévitable, et sans conteste désirable. Cette vision déterministe semble généralisée, quelles que soient les tendances idéologiques qui la sous-tendent. Selon Sven Steffens, « l'image de la puissance industrielle de la jeune nation belge a été forgée dès les débuts de l'indépendance. À grands frais, les industriels et les instances officielles [...] ont mené en étroite collaboration une véritable campagne de propagande. Les principaux moyens en étaient, d'une part, les expositions de produits de l'industrie nationale et, d'autre part, les publications de prestige. »⁸³ Pourrait-on affirmer que l'école appartient elle aussi à cette machine d'autopromotion? Sans aucun doute, d'autant plus qu'y est passé sous silence le revers de la médaille de cette période apparemment dorée : misère et exploitation du prolétariat aux conditions sociales, économiques, éducatives et hygiéniques souvent précaires, désertion des campagnes, disettes, etc. C'est à la question de la puissance économique et commerciale comme facteur psychologique d'agrandissement que nous consacrerons les prochaines pages de notre analyse.

4.2. Splendeur économique dans le discours scolaire

Avant d'aborder les extraits analysés, il serait bon d'examiner ce thème dans les circulaires et recommandations officielles émanant des autorités pédagogiques, afin de repérer une éventuelle volonté d'en faire un objet particulier d'étude scolaire. La loi organique du 13 novembre 1919 et plus particulièrement l'article 17 des dispositions coordonnées des lois de 1884, 1895, 1914 et 1919, ne fait mention d'aucune matière proprement économique dans le programme des études primaires. Uniquement peut-on relever, « pour les filles, [...] l'économie domestique » et, « pour les garçons, des notions d'agriculture et d'horticulture dans les communes rurales »⁸⁴. Ensuite, précise l'article en question, le programme « sera progressivement complété par l'enseignement de matières à tendance pratiques, [...]

⁸² GHEUDE, HONHON, 1938 : 195.

⁸³ STEFFENS, 1995 : 152.

⁸⁴ MINISTÈRE, 1919 : 11.

préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens », sans néanmoins spécifier l'objet de ces matières. Une circulaire postérieure rédigée par Jules Destrée, alors Ministre en charge de l'enseignement, revient sur l'article 21 de cette même loi organique qui stipule que « L'instituteur [...] ne néglige aucune occasion d'inculquer à ses élèves [...] le sentiment du devoir, l'amour de la patrie [...] ». Or, ce même article ne donne aucune orientation au maître quant à ce en quoi doit consister cette mission éducative. Par conséquent, une circulaire de 1921 veille à proposer un « plan de 43 entretiens hebdomadaires de nature à constituer l'effort éducatif », consistant en une série de suggestions de sujets. Aucun ne porte sur l'économie, ce qui ne signifie pas qu'à l'occasion, les enseignants n'aient abordé cette question dans leurs classes. Dans un *Essai pour l'élaboration d'un plan d'études primaires*⁸⁵ inspiré de la Circulaire du 15 juin 1935 du Ministère des Sciences et des Arts alors en charge de l'instruction publique, on peut lire que l'enseignement de la géographie pour la 6^e année doit se consacrer essentiellement à la Belgique et plus particulièrement à l'« étude du pays au point de vue surtout économique (industries, voies de communication, etc.) ». Quelques lignes plus haut, abordant des questions méthodologiques plus générales, les auteurs recommandent de montrer « par des exemples faciles et typiques, le déterminisme des choses. » Cette prise de position philosophique trouve par exemple son application dans l'enseignement des sciences naturelles, où la méthodologie préconise que « les élèves [soient] dressés à rechercher les adaptations au genre de vie, à rechercher les motifs de l'existence de telle industrie dans telle région déterminée. [...] Le Maître [...] surtout, songera à grouper ses élèves en équipes chargées d'élucider l'une ou l'autre question, telles, par exemple : celle de la distribution d'eau, celle de l'éclairage électrique, etc. »⁸⁶

Quelle est la situation économique pour la période qui nous occupe ? Les deux premières décennies d'existence indépendante sont une ombre au tableau idyllique souvent dressé lorsqu'on aborde le panorama économique de la nation. Dans ses *Lecture historiques* (1851), Isabelle Gatti de Gamond s'applique à sous-estimer l'impact de la crise en mettant en exergue les exploits accomplis : « **dans l'espace de vingt ans écoulés depuis cette époque [depuis 1830], la Belgique a été calme et prospère, elle a vu se développer en son sein l'agriculture, le commerce,**

⁸⁵ FROMONT-CAUDRON, PEERS, 1935 : 75.

⁸⁶ FROMONT-CAUDRON, PEERS, 1935 : 78-79.

l'industrie, les beaux-arts et les lettres. » Elle minimise l'ampleur des poches de pauvreté que le pays sera à même d'éliminer rapidement : « **Si quelques industries sont en souffrance, si les Flandres sont en proie au paupérisme⁸⁷, c'est parce que l'Europe entière est en proie à ce mal auquel la Belgique, par la paix profonde dont elle jouit, trouvera un remède peut-être avant tout autre peuple.** »⁸⁸

Forte notamment de ses ressources minières, la Belgique va rapidement emboîter le pas de l'industrialisation et connaître, au XIX^e et pendant la première moitié du XX^e siècle, un développement sans précédent. Selon un ouvrage scolaire de 1891, la nation belge l'emporterait sur ses voisins, même les plus puissants. En effet, « **aucun pays de l'Europe : ni la Russie, ni l'Allemagne, ni la France, ni l'industrielle Albion, n'osent te disputer la première place comme richesse nationale par tête d'habitant.** »⁸⁹ L'auteur s'en réjouit : « **Petite en étendue, tu es grande par ton industrie, par ton travail.** » Plusieurs auteurs du début du XX^e siècle parlent, pour « **l'intérieur du pays, [d'une] production, sans cesse stimulée par la demande, [qui] s'accroît dans des proportions fantastiques** »⁹⁰. La Belgique s'enorgueillit tout particulièrement de son revenu par habitant et, dans cette perspective, le discours scolaire se veut catégorique : « **Aucun pays du monde ne peut rivaliser avec notre patrie sous le rapport de la population et de la richesse.** » Le prestige dont il jouit à l'échelle internationale se doit à son potentiel industriel mais aussi à sa capacité de travail. Selon un manuel de 1906, c'est « **depuis 1830 [que] la Belgique a consacré ses ressources, ses forces, son activité à perfectionner son outillage industriel** »⁹¹, comme si les années précédant l'indépendance ne comptaient pour rien, comme si la liberté acquise avait donné à la machine industrielle le souffle dont elle manquait.

⁸⁷ Une note précise que le texte a été écrit en 1849 : « ... c'est dans les Flandres que la crise sévissait avec le plus d'ampleur. On n'y avait pas encore accepté la révolution technique qui venait de s'accomplir dans le domaine de la filature et du textile. [...] Plus d'un tiers de la population flamande exerçant une profession, soit environ un demi-million de personnes, fut touché par le dépérissement de l'ancienne industrie linière. [...] À ces malheurs s'ajoutèrent la destruction par le gel de la récolte de colza de 1845 [...] Des milliers d'individus en furent réduits à ne manger d'autre plat chaud qu'une soupe préparée avec de la verdure de navets, du colza et un peu de farine. [...] Ceux que la famine avait épargnés risquaient encore de succomber au typhus. », explique l'historien Dumont (2000 : 462-463).

⁸⁸ GATTI DE GAMOND, 1851 : 226.

⁸⁹ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 74.

⁹⁰ GOFFAUX, 1906c : 89 et DEWTRAIPONT, 1907 : 221.

⁹¹ GOFFAUX, 1906b : 77. D'après Wauthy.

Parmi les manuels étudiés, deux s'accordent à associer le règne de Léopold II, dont l'intronisation remonte à 1865, au développement sans précédent que connaît le pays : « **sous le règne de Léopold II, la prospérité de la Belgique n'a cessé de se développer.** » Comme dans le cas de l'expansion coloniale, des auteurs rendent le monarque responsable de l'accroissement de la richesse nationale. En effet, affirme un texte en 1909 (quelques mois sans doute avant le décès du monarque dont il ne fait pas mention), « **le Roi veille constamment à la prospérité matérielle du pays. L'agriculture, le commerce et l'industrie ont pris sous son règne un grand développement.** »⁹² Au premier rang des facteurs à l'origine de cette croissance, le texte anonyme cite les voies de communication (« **on a créé des routes, des voies navigables et ferrées** »), ainsi qu'un allègement de la fiscalité (« **on a supprimé les droits de barrières, on a abaissé la taxe des lettres à dix centimes** »), avant de conclure en posant cette question rhétorique : « **À qui sommes-nous redevables des bienfaits dont nous jouissons ? C'est en grande partie à notre bon et sage Roi.** » Il s'agit vraisemblablement d'une manœuvre volontaire afin de rendre au monarque la popularité et le respect que les frasques de sa fin de vie ont contribué à mettre à mal. Loin de l'image du bon père de famille et bon père de la patrie que les Belges attendent à cette époque⁹³, Léopold II offre celle d'un mari adultère, aimant les voyages de luxe et les voitures puissantes, que le récent scandale sur les abus au Congo a encore détériorée.

Le lecteur contemporain pourrait s'étonner de constater comment, d'emblée, les ressources économiques et la notion de progrès et de modernité sont assimilées à l'industrie. Il convient de rappeler qu'au moins jusqu'au XIX^e siècle comme l'indique le dictionnaire *Robert historique*⁹⁴, le terme *industrie* désignait l'ensemble des activités économiques et non seulement celles de transformation. Cette source précise que le mot « industrie s'emploie [...] au sens large (1753) pour désigner l'ensemble des opérations qui concourent à la production et à la circulation des richesses », avant d'ajouter que « ce sens était plus courant au XIX^e siècle » mais qu'il « a vieilli du fait de l'évolution postérieure. » Le changement sémantique qui s'opère est le fruit des circonstances extérieures et de l'essor du machinisme. Ainsi, signale encore cette source, le mot *industrie* apparaît dès 1771 dans le but plus

⁹² CERCLE, 1909 : 82-83.

⁹³ Et à laquelle le Roi Albert correspondra en revanche parfaitement.

⁹⁴ Vol. 1, p. 1824.

spécifique de désigner « l'ensemble des activités ayant pour objet l'exploitation des richesses minérales, des sources d'économie, ainsi que la transformation des matières premières en produits fabriqués. Le commerce et l'agriculture ne sont plus alors inclus dans le concept d'industrie. » En définitive, il apparaît évident que le concept auquel renvoyait le terme a évolué au cours du XIX^e siècle dans le sens d'une plus grande spécificité. De son côté, le Littré indique, dans son édition de 1863, que le mot *industrie* renvoie entre autres à un « métier, profession mécanique ou mercantile, art que l'on exerce pour vivre » et, en « économie politique » à une « science par laquelle l'homme approprie à des usages particuliers la matière brute ». Dans un sens collectif, le terme désigne « toutes les opérations qui concourent à la production des richesses. » Autrement dit, la définition la plus générale du terme renvoie à toute activité professionnelle, incluant non seulement la transformation de matières premières (comme dans la seconde définition) mais également toute occupation commerciale ou artisanale. Dans un sens collectif, l'industrie⁹⁵ vise, affirme le dictionnaire, la production de richesses, ce qui rejoint l'idée que nous trouvons dans les manuels selon laquelle l'industrie représente avant tout une source sûre de prospérité, une sorte de machine à fabriquer de l'argent. Et ce n'est que dans une acception plus technique et plus particulière que le mot *industrie* se présente comme proche de la signification actuelle de transformation des matières premières. Le *Trésor de la langue française* précise que, dans une acception « vieillie », il s'agit d'une « profession mercantile ; travail généralement manuel ; métier dont on tire ses moyens d'existence » et qu'« avant la révolution industrielle », on comprenait *industrie* comme l'« ensemble des activités, des opérations ayant pour objet la production et l'échange des marchandises ou la production de produits destinés à être utilisés ou consommés sans être vendus au préalable. » Selon le *Trésor* toujours, la définition admise actuellement couvre l'« ensemble des activités économiques (caractérisées par la mécanisation et l'automatisation des moyens de travail, la centralisation des moyens de production et la concentration de la propriété des moyens de production), ayant pour objet l'exploitation des sources d'énergie et des richesses minérales du sol ainsi que la production de produits fabriqués à partir de matières premières ou de matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations ».

⁹⁵ Notons au passage que, sous l'entrée *industrie coloniale*, le dictionnaire propose cette définition : « celle qui fleurit dans les colonies au profit de la métropole ». Toute une déclaration d'intention !

Bref, ces sources lexicologiques diverses montrent que le terme *industrie* a subi une modification sensible de sa signification au cours de la période qui nous occupe, passant de l'ensemble des activités économiques pour aboutir à une définition de plus en plus proche de l'acception actuelle. Cependant, les références consultées laissent voir que l'emploi moderne est loin de s'être imposé unilatéralement et simultanément. Partant, on peut supposer que la définition la plus large a été employée pendant une bonne partie du XIX^e siècle, hypothèse qui expliquerait l'abondance du terme *industrie* comme renvoyant à l'ensemble de la réalité économique.

4.2.1. La Belgique sur les rails du progrès

Deux facteurs vont notablement contribuer à renforcer la position de la Belgique comme puissance économique mondiale⁹⁶ : des matières premières⁹⁷ en provenance de sa colonie et le développement rapide des voies de communications. Pour le discours scolaire, l'une de ses spécificités réside dans la densité de son réseau ferroviaire (« **Nulle part, il n'y a sur une surface aussi restreinte autant de kilomètres de voies ferrées** »), la fréquence de ses trains (« **nulle part, les trains ne se suivent en un aussi grand nombre de cités en cités** ») et le faible coût des transports (« **nulle part sur le continent, des prix de transport aussi réduits ne facilitent les voyages et les échanges** »⁹⁸, une série d'avantages contribuant à « **ce qui fait ta gloire et notre grandeur à nous, Belges, ce qui cause que nous sommes quelque chose dans le monde** »⁹⁹. Il est intéressant de remarquer la personnification, par le biais du possessif *ta*. Ce procédé stylistique n'est pas un cas isolé et l'on retrouve d'autres exemples de personnification dans les textes de notre corpus. Probablement ce recours répond-il à une volonté de rendre plus proche du public enfantin une notion aussi abstraite que celle de *Belgique* et de susciter une familiarité débouchant sur le respect et l'amour inconditionné.

⁹⁶ Les sources ne manquent pas où l'on peut lire que la Belgique est, au XIX^e siècle, la deuxième nation industrielle du monde après la Grande-Bretagne.

⁹⁷ Même si certains auteurs clament l'autosuffisance de la Belgique dans ce domaine : « **La terre natale fournit toutes les ressources nécessaires pour entretenir l'activité de ses citoyens** » (Dardenne, in : RASMONT *et al.*, 1911 : 87).

⁹⁸ La politique de bas prix pour les transports en commun répond notamment à une stratégie pour éviter l'exode rural, plaie dont sont atteints plusieurs des voisins industrialisés du pays.

⁹⁹ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 74.

La présence du rail est présentée à la fois comme une condition indispensable au développement économique (« **L'établissement des chemins de fer est un des fait économiques les plus saillants du siècle dernier** »¹⁰⁰) et, à un autre niveau, une fierté où la Belgique fait figure de pionnière en la matière. En effet, précise-t-on en 1910, « **c'est par la Belgique que l'invention de Stephenson arriva sur le continent et en confiant à l'État l'exécution du réseau principal, notre petit pays a marché avec résolution et prévoyance dans une voie que la plupart des peuples d'Europe regrettent de n'avoir pas immédiatement suivie.** » Dès les premiers temps du chemin de fer, la contribution de ce nouveau moyen de transport à la croissance ne fait de doute pour personne. Le *dictionnaire général de géographie* publié à Strasbourg en 1839 parle de « plusieurs chemins de fer [qui] viendront ajouter bientôt de nouveaux moyens de communication plus facile et plus rapide entre les nombreuses villes de ce pays et contribueront puissamment au développement déjà si avancé de l'industrie en Belgique. » L'ouvrage précise ensuite que quelques chemins de fer, établis depuis quelques années seulement, sont déjà en pleine activité¹⁰¹. Pourtant, certains auteurs expliquent que l'adoption du chemin de fer¹⁰² par les autorités n'a pas été un parcours libre de difficultés. « **La loi du 1^{er} mai 1834, que Charles Rogier, alors ministre de l'Intérieur, sut faire voter en dépit d'objections invraisemblables** »¹⁰³, alors qu'« **aujourd'hui, plus personne ne murmure contre les chemins de fer, les bateaux à vapeur et les puissantes machines employées dans l'industrie** »¹⁰⁴, affirme-t-on au début du XX^e siècle. Pour les lectures analysées, le train s'érige en véritable bannière du progrès : « **ce qui constitue notre situation moderne, c'est avant tout le développement des voies et des moyens de communication. Les chemins de fer, la poste, le télégraphe, le téléphone : tels sont les principaux facteurs de la vie industrielle et commerciale d'un peuple, c'est-à-dire, de la richesse nationale** »¹⁰⁵, lit-on en 1906.

Le développement des voies ferrées se répercute sur toutes les avancées techniques. En 1885, les visiteurs de l'Exposition universelle d'Anvers ont pu écouter, par téléphone, de la musique jouée au même moment à Bruxelles.

¹⁰⁰ HENRY, DEFOIN, 1910 : 49-50.

¹⁰¹ ENNERY, HIRTH, 1839 : 459.

¹⁰² La première ligne entre Bruxelles et Malines est inaugurée le 5 mai 1835.

¹⁰³ HENRY, DEFOIN, 1910 : 49-50.

¹⁰⁴ CERCLE, 1909 : 216.

¹⁰⁵ GOFFAUX, 1906c : 94

L'opération se répétera trois ans plus tard, avec une connexion en direct de l'Opéra de Paris. Non seulement à l'extérieur mais également à l'intérieur des frontières, les autorités mettent un point d'honneur à cultiver l'image de nation industrielle moderne, située à la pointe du progrès. « L'accès à ces événements fut démocratisé grâce à la distribution de billets gratuits ou à prix réduit, ce qui indique en soi une nouvelle attitude de la part des gouvernements, de plus en plus convaincus que l'harmonie entre capital et travail était une condition de progrès social. »¹⁰⁶ Selon Vidal de La Blache, les changements notoires apportés par le chemin de fer « s'ajoutent au passé plus qu'ils ne le remplacent. » En effet, explique le géographe français dans ses *Principes de géographie humaine* rédigés entre 1905 et 1918, « il faut tenir compte de ce qu'avaient préalablement accomplis les routes, des conséquences qu'elles avaient produites et qui persistent à travers les faits économiques de l'âge actuel. »¹⁰⁷ L'auteur insiste sur le fait que le réseau ferroviaire est venu se greffer en grande partie sur les axes routiers préexistants, qui avaient déjà favorisé auparavant le développement industriel. « Si beaucoup de nos villes industrielles ont su conserver leur vitalité malgré les vicissitudes auxquelles leurs genres de travail ont été en butte, elles le doivent à leur position sur des routes très anciennement fréquentées par le commerce. » Une nouvelle fois, le déterminisme marque profondément les théories du géographe qui affirme que l'invention décisive du chemin de fer en Angleterre « avait été préparée et comme fixée d'avance. Elle est inséparable des faits précurseurs dans lesquels perce nettement, sous l'impulsion de la nature, le génie mécanique de la race. »¹⁰⁸ Ces éléments annonciateurs sont au nombre de trois : l'extraction de la houille, remplacement du bois par la houille et de la force hydraulique par la vapeur, ainsi que la généralisation du fer comme matériau de construction aux dépens du bois. Voilà pourquoi il existe, « entre le chemin de fer et les grandes forces de l'industrie moderne, un rapport réciproque de cause et d'effet, qui se marque dès l'origine. »¹⁰⁹ Selon les théories de Vidal de la Blache, la Belgique, par l'existence de ses ressources minérales et son industrie, est vouée à être l'un des terrains de prédilection du développement du rail qui, en retour, alimentera le trafic des matières d'échange. Très rapidement d'ailleurs,

¹⁰⁶ DENECKERE, 2005 : 17.

¹⁰⁷ VIDAL DE LA BLACHE, 1941 : 241.

¹⁰⁸ VIDAL, 1941 : 243.

¹⁰⁹ VIDAL, 1941 : 244.

l'État sera conscient de l'enjeu que représente ce moyen de communication puisqu'il « intervient activement dans la reprise des chemins de fer, dont les concessions aux entreprises privées ont révélé tous les dangers potentiels de la mainmise étrangère sur un secteur clé de l'économie dès 1869. »¹¹⁰

Au-delà de la portée économique que son essor implique, le train participe également à une stratégie de ramification du territoire¹¹¹, dont l'une des idées maîtresses est celle de l'unité nationale, ne serait-ce que du point de vue symbolique. Vidal de la Blache se montre cependant convaincu que l'impact du réseau ferroviaire porte d'avantage sur le transport des marchandises que sur celui des personnes et apporte diverses données statistiques pour justifier son propos¹¹². Dans la perspective scolaire, le train représente un utile instrument de découverte. Le manuel de lecture *Le Tour de la Belgique par deux enfants* (1905) – homologue du canonique *Tour de la France* de G. Bruno – décrit comment deux compagnons et leur précepteur effectuent le tour de la patrie en train en deux semaines, preuve des possibilités offertes par ce moyen de transport révolutionnaire pour embrasser en peu de temps l'ensemble des richesses du pays. Grâce à lui, tout citoyen est désormais en mesure d'apprécier et de chérir davantage sa patrie puisqu'il peut la connaître de visu. Une autre des vertus du train est qu'il permet de distribuer plus harmonieusement les richesses, brisant les barrières régionales, sociales et économiques entre les hommes. Ainsi, affirme un ouvrage de 1906, « **avant l'établissement du chemin de fer, on voyait encore en Europe certaines contrées regorger de blé tandis que d'autres mouraient de disette.** »¹¹³ Le rail permet non seulement de transporter les denrées de première nécessité, mais il stimule également les échanges commerciaux, car avant son implantation, « **les grandes industries en étaient réduites aux débouchés que leur offrait la contrée environnante et ne pouvaient exporter leurs produits.** »

Le personnage de Stephenson, inventeur entre autres engins de la locomotive à vapeur, siège en bonne place parmi les hommes illustres dignes de forcer

¹¹⁰ GUBIN, NANDRIN, 2005 : 130.

¹¹¹ Vidal de la Blache précise dans l'ouvrage susmentionné que « chaque État aborda la construction des chemins de fer suivant ses besoins et ses moyens ». Pour la Belgique, il déclare que le pays « se hâta de mettre Malines et sa capitale en relation avec Anvers, sa place de guerre », signe sans doute d'un esprit de préoccupation militaire accrue.

¹¹² VIDAL, 1941 : 250.

¹¹³ GOFFAUX, 1906c : 94.

l'admiration enfantine. Mais que le jeune lecteur se détrompe : l'invention de l'Anglais n'est pas le fruit du hasard puisque « **son inventeur n'est arrivé à ce résultat qu'après une vie d'étude et de travail** »¹¹⁴ L'auteur du *Tour de la Belgique* ne consacre pas moins de 14 pages à évoquer la figure de l'inventeur¹¹⁵, louant tour à tour son zèle lorsque, enfant, il était contraint de travailler (« **à mesure qu'il avançait en âge, on n'hésita pas à lui confier des charges plus difficiles** »¹¹⁶) ou son ardeur pour l'étude malgré une conjonctures adverse (« **Georges ne savait ni lire ni écrire** »). Le texte insiste sur la volonté de fer de ce « **travailleur assidu** » qui consacrait tous ses moments de loisir à l'étude, empiétant même « **journellement quelques heures sur son sommeil** » pour s'adonner à quelque menue besogne lui permettant d'acquérir de nouveaux livres. Et la consécration logique ne se fait pas attendre : « **Tant de courage, de travail et d'étude ne resta pas sans résultat. Georges, sorti des rangs les plus obscurs de la société, surmonta sa misère et devint une des gloires de son pays. Il était doué d'une rare intelligence, mais ce qui contribua le plus à ses succès, ce furent ses qualités morales.** » Le jeune Stephenson rejoint le héros type de nombre de manuels de lecture, « enfant intelligent et laborieux [qui], quelle que soit son origine, peut arriver aux plus hautes situations »¹¹⁷. Son parcours professionnel est à la mesure de son intelligence mais surtout de son travail. C'est ainsi qu'il passera de jeune travailleur de la mine à ingénieur félicité par le directeur. Deux autres récits parlent de ses premières inventions destinées à améliorer le sort des mineurs anglais sous la menace constante des coups de grisou et des incendies dans les galeries souterraines, prouvant son altruisme¹¹⁸. Dans le texte parlant des recherches de Stephenson et de

¹¹⁴ VROMANT, 1905 : 78.

¹¹⁵ Sa filiation avec l'ouvrage homonyme français *Le Tour de la France par deux enfants* et les autres ouvrages scolaires de son auteur, G. Bruno, est manifeste puisque l'inventeur anglais y figure également (Cf. SUPIOT, 1991 : 444 *et ss.*).

¹¹⁶ VROMANT, 1905 : 79.

¹¹⁷ OZOUF, 1984 : 194.

¹¹⁸ Un autre héros, local cette fois, est cité par 4 manuels parmi ceux que nous avons analysés. Il s'agit d'Hubert Goffin, maître-mineur d'une houillère d'Ans, dans la région liégeoise qui, après l'inondation des tunnels et l'éboulement postérieur, est pris au piège à l'intérieur de la mine avec quatre-vingt-dix de ses hommes. Après cinq jours de travaux incessants d'un côté et de l'autre du mur de pierres qui s'était formé où Goffin « **avait constamment soutenu ses compagnons d'infortune, [...] un passage est frayé : de quatre-vingt-dix ouvriers, soixante-dix furent sauvés. C'est à la conduite héroïque de Goffin qu'ils durent la vie.** » Alors que la Belgique est sous domination française (la mésaventure date de 1812), Goffin est récompensé par Napoléon : il reçoit « **la croix de la Légion d'honneur et une pension de 600 francs.** » (Th. Barrau, in : DEFAYS,

son fils, Robert, pour « **chercher la meilleure locomotive** »¹¹⁹, le lecteur apprend que les deux hommes durent plus d'une fois faire face à l'incompréhension de ceux qui ne voyaient dans cette future invention que les signes d'une malédiction à venir ou une menace contre le transport fluvial. Il termine par cette pensée : « **Vous voyez, mes enfants, qu'autrefois comme aujourd'hui, les gens tiennent à la routine et qu'ils s'opposent au progrès en accueillant mal les innovations les plus utiles.** »¹²⁰

Comme dans l'extrait reprochant à certains dirigeants belges leur frilosité face à la modernité du train promu par Rogier¹²¹, le *progrès* – incarnation sans conteste du XIX^e siècle – se heurte à des obstacles dans sa longue marche pour le bien de l'humanité. Or, et il s'agit d'une constante, le progrès est la seule voie possible dans laquelle un pays digne de ce nom doit avancer. Sans lui, l'avenir est compromis. Aussi la littérature scolaire reproduit-elle « ce qui pourrait passer pour le credo de la bourgeoisie industrielle du XIX^e siècle » selon Sven Steffens, à savoir ce que l'on pouvait lire en 1852 dans le journal bruxellois *La Belgique industrielle* : « Le progrès, c'est la quantité de choses utiles qui sont produites, c'est la somme des salaires et des revenus de quiconque travaille et possède, c'est le développement, c'est le perfectionnement de tous les arts qui sont la conquête de l'homme. Il y a progrès là où il y a le plus de choses utiles et agréables à la portée d'un plus grand nombre [...] Un peuple civilisé, un peuple avancé, un peuple en progrès est celui qui non seulement est relativement le mieux nourri, le mieux habillé, le mieux logé, mais encore [celui] qui a le plus de littérateurs et le plus d'artistes. »¹²²

À l'image du mot *industrie* analysé ci-dessus, le terme *progrès* va également connaître une notable évolution sémantique. Selon Alberto Supiot, « c'est précisément la rapidité avec laquelle les changements se produisent [tout au long du XIX^e] qui explique pourquoi ce mot, enfant de son siècle, tarde à s'imposer dans son sens et ses connotations actuels. »¹²³ Le dictionnaire *Robert historique*¹²⁴, explique

1894 : 110-111 ; DRIESEN, 1880 : 160-162) Un autre texte narre le même épisode dans HERMANN, THIRION, 1900 : 170-172 (sans indication d'auteur) et DEWATRIPONT, 1907b : 187 (signé A. Destexhe).

¹¹⁹ VROMANT, 1905 : 88.

¹²⁰ VROMANT, 1905 : 89.

¹²¹ « **La loi du 1^{er} mai 1834, que Charles Rogier, alors ministre de l'Intérieur, sut faire voter en dépit d'objections invraisemblables** » (HENRY, DEFOIN, 1910 : 49-50).

¹²² Cité par STEFFENS, 1995 : 149.

¹²³ SUPIOT, 1991 : 432. C'est nous qui traduisons.

que le mot *progrès* perd progressivement au cours des XVII^e et XVIII^e siècles le sens neutre qu'il avait directement hérité du latin *progressus*, signifiant « marche en avant ». C'est au XIX^e siècle que cette signification dépourvue de l'idée d'amélioration disparaît complètement, avec l'emploi généralisé du mot *évolution* vers 1840. Propre au siècle des Lumières, l'usage absolu de *Progrès*, parfois écrit dans ce sens avec majuscule, indique « l'évolution de l'humanité, de la civilisation vers un terme idéal ». Cette nouvelle nuance se rapporte alors soit à l'évolution scientifique et technique, soit au domaine politique, par exemple dans le syntagme *progrès social*, où elle devient essentielle au XIX^e siècle, tandis que l'idée neutre de changement progressif sans aspiration vers l'idéal s'exprime à l'aide du mot *évolution*. Quant à l'adjectif *progressif*, le *Robert historique* explique que sa valeur politique liée au concept de *progrès* sort d'usage au début du XIX^e siècle au profit de *progressiste*, apparaissant en 1830 comme adjectif, et en 1841 comme substantif. Il désigne une personne « partisane du progrès social, économique et politique. » Concernant les manuels des vingt premières années du XX^e siècle, il semblerait que la notion de progrès ait évolué vers le sens qui se forge au siècle précédent : « **Mais ce qui fait surtout de la Belgique une grande nation, ce sont les qualités remarquables dont son peuple fait preuve, l'esprit d'indépendance qui le caractérise, le désir du progrès qui l'anime.** »¹²⁵

À la notion moderne de *progrès* est inexorablement liée celle du bien-être de l'humanité. Dans le contexte ouvrier de la seconde révolution industrielle (autour de 1880), *progrès* rime avec amélioration technique et mécanisation. Un texte publié dans un ouvrage de lecture du début du XX^e siècle est consacré aux « **Machines** ». Il y rend compte de l'évolution des mentalités face à l'inexorable phénomène du machinisme¹²⁶. On y apprend que « **pendant bien des années, les machines ont rencontré la défaveur et excité le mépris. Les ouvriers disaient qu'elles allaient leur enlever le travail et les priver de leur gagne-pain.** » Mais la situation a évolué et les opinions des hommes face au machinisme également. En effet, poursuit ce même livre de lecture de 1909, « **aujourd'hui [...] il est impossible à l'ouvrier de se passer d'outils et une machine est un immense outil à l'aide duquel l'homme**

¹²⁴ *Robert historique*, vol. 2, p. 2962.

¹²⁵ DARDENNE : 144-145 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 87.

¹²⁶ Signalons que le sens moderne de ce mot remonterait à 1808, selon *Le Robert historique*.

fait son propre ouvrage beaucoup plus vite ou même fait, à lui seul, l'ouvrage de plusieurs hommes. »¹²⁷ La mécanisation du travail implique une série d'avantages que plus personne ne peut nier : « **Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que les machines sont d'une utilité incontestable** »¹²⁸. Ensuite, le jeune lecteur découvre que les machines sont les alliées du système de production en série (« **elles multiplient les produits et les mettent à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs** »), qu'elles simplifient la tâche de l'ouvrier (« **elles allègent la fatigue du travailleur tout en augmentant son salaire** ») et que, contrairement à ce que d'aucuns affirment, loin de remplacer l'ouvrier, « **elles donnent du pain à un plus grand nombre de travailleurs, car la construction de machines occupe partout des milliers de bras.** » D'un point de vue plus général, ce texte se termine sur la hiérarchisation des nations en fonction de leur degré d'implantation du travail mécanisé. Plus l'industrie est mécanisée, plus la situation des ouvriers serait privilégiée : « **Enfin, il est à remarquer que les pays où les machines sont les plus employées ont vu la condition des ouvriers s'améliorer considérablement et que ces pays occupent le premier rang au point de vue industriel et commercial.** » Une telle argumentation brise clairement une lance en faveur de la mécanisation du travail ouvrier et, par extension, de la logique du capitalisme industriel comme il se pratique au début du XX^e siècle.

4.2.2. Le travail comme vertu

Le dernier texte que l'ouvrage d'Augusta Vromant consacre à Stephenson parle de la première locomotive. Il revient sur le thème moralisateur central de tout le discours et cite à cette occasion l'inventeur anglais : « **Amis, je fus ouvrier comme vous et si je suis riche aujourd'hui, je le dois à mon amour pour l'étude et surtout à la persévérance, qui fut la devise de toute ma vie. Sans elle, je ne serais rien aujourd'hui. J'étais pauvre comme vous et j'ai tâché de m'instruire.** »¹²⁹ Le texte présente la scolarisation et le zèle pour l'étude comme les moyens de sortir de la pauvreté et de rompre les barrières sociales. Une autre vertu, complémentaire du travail, fait son apparition ; il s'agit de « **la persévérance [qui] m'a mené au succès.**

¹²⁷ CERCLE, 1909 : 216.

¹²⁸ CERCLE, 1909 : 216-217.

¹²⁹ VROMANT, 1905 : 91.

Adoptez-la comme moi et elle vous mènera au bonheur », conseille l'inventeur anglais.

Cet exemple est loin d'être un cas unique. Dans son analyse mise sous forme de livre, *L'école républicaine et les petites patries* (1996), Jean-François Chanet dresse le même constat pour l'école française de la III^e République. « Il fallait prémunir les enfants contre des fléaux sociaux d'une gravité sans doute inégale, mais qui leur étaient présentés comme également redoutables, l'alcoolisme, l'insoumission, la paresse, l'attrait des corruptions urbaines ou la destruction des oiseaux utiles. Rien n'était plus nécessaire que de leur faire mesurer les vertus du travail, seul remède à la misère et seule clef de l'ascension sociale. De là, dans les anthologies scolaires, l'abondance des pages à caractère autobiographique montrant la souffrance des *Pauvres gens*, vantant l'effort et promettant la récompense au terme du labeur. »¹³⁰ En effet, parmi les valeurs morales et les vertus que les auteurs mettent en valeur, il en est une qui est directement liée à la richesse : le travail. Partout¹³¹, qu'il s'agisse de récits biographiques comme celui de Stephenson ou de préceptes moraux à caractère général, les écoliers sont encouragés à se former en étudiant avec ardeur, pour mieux travailler ensuite. La fréquence du mot *travail* ne peut guère passer inaperçue et les exhortations à l'activité font florès. « **N'oublie pas que l'avenir appartient au plus actif et au plus instruit** »¹³², recommande-t-on en 1891.

Il ne fait aucun doute que de nombreux écoliers à qui ces anthologies étaient destinées allaient, une fois atteint l'âge de 13 ou 14 ans, quitter définitivement les bancs de l'école pour suivre les pas de leur père ou de leur frère aîné dans la mine ou à l'usine. C'est pourquoi la figure de l'ouvrier doit être valorisée selon cette double approche que la sentence suivante résume assez bien : « **L'ouvrier belge est instruit et courageux** »¹³³. L'école doit non seulement former le futur travailleur, mais aussi lui apporter une certaine discipline qui l'amènera à l'âge adulte à

¹³⁰ CHANET, 1996 : 285.

¹³¹ Dans certains ouvrages, les extraits relatifs au travail sont si nombreux qu'ils en deviennent redondants. C'est par exemple le cas du *Recueil de 400 exercices – lectures, dictées, rédactions [...] pour l'enseignement occasionnel à l'école gardienne, primaire et l'école d'adultes*, publié par le Cercle pédagogique de Jemeppe-sur-Meuse, qui ne publie pas moins de 8 textes ayant un rapport direct avec le concept *travail*.

¹³² WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 75.

¹³³ CERCLE, 1909 : 204. L'usage de faire commenter ou illustrer des proverbes ou des maximes était général, surtout auprès des étudiants les plus jeunes car on estimait que leur âge et leur savoir limité leur interdisait des réflexions abstraites et compliquées.

montrer un immense respect pour sa tâche : « **Travaillez bien à l'école, vous ferez plaisir à vos parents et vous serez plus tard en état de gagner votre vie** »¹³⁴, statuée en 1909. Le rôle de l'ouvrier dans la grande machine industrielle est assimilé à une tâche patriotique puisque, tous de concert contribuent à enrichir le pays : « **Plus de travailleurs sont à l'œuvre et plus la production s'accroît** »¹³⁵. Comme une ruche infatigable, « **vous voyez, mes enfants, que notre petite Belgique travaille arduement et que c'est grâce à son labeur qu'elle occupe un des premiers rangs parmi les nations industrielles.** » Le labeur s'élève au rang de fierté nationale car « **l'honneur de la Belgique, c'est le travail et l'économie. Ne l'oublions jamais, mes amis, et faisons-nous gloire, nous aussi, d'être toujours laborieux et économes.** »¹³⁶

Dès les premiers temps de son existence, la Belgique proclame le travail comme une sorte de marque différenciatrice. À l'instar de la liberté, le travail s'impose comme un trait *national* que, par conséquent, il convient de cultiver : « **la Belgique n'a pas une grande étendue, mais on y vit heureux, parce qu'on y aime le travail et par conséquent l'ordre** »¹³⁷. L'éloge du travail s'empreint même d'un sentiment de religiosité qui en dit long sur la naïveté que l'on prête aux enfants : « **Adam et Ève, nos premiers parents, chassés du Paradis terrestre, ont dû travailler et gagner leur vie à la sueur de leur front.** »¹³⁸ Non seulement travailler peut nous sauver, mais il s'agit aussi une source de satisfaction puisque « **le travail est la première condition du bonheur** »¹³⁹ car qui « **travaille avec courage, [...] travaillera bientôt avec plaisir** ». Travailler, qu'il s'agisse d'une activité manuelle ou intellectuelle, permet d'éviter de se fourvoyer dans des voies peu recommandables, comme le signalait Jean-François Chanet : « **Mes enfants, il faut qu'on travaille ;/Il faut tous, dans le droit chemin,/Faire un métier, vaille que vaille.** »¹⁴⁰ Toutes les professions, intellectuelles ou physiques, sont dignes d'admiration, poursuit ce poème (« **Ou de l'esprit ou de la main** »), avant de conclure sur une sentence sans appel : « **Ne plus travailler, c'est mourir.** »

¹³⁴ CERCLE, 1909 : 209.

¹³⁵ CERCLE, 1909 : 210.

¹³⁶ VROMANT, 1905 : 158.

¹³⁷ LE ROY, 1860 : 417.

¹³⁸ LORIAUX, 1875 : 21.

¹³⁹ CERCLE, 1909 : 209.

¹⁴⁰ CERCLE, 1909 : 205-206.

Cette valorisation du travail et le principe de méritocratie qui en découle ne sont pas exempts d'une certaine perversité. En effet, le travail des enfants est une pratique courante, au moins jusqu'à la première Guerre mondiale : il faudra attendre 1914 pour que le travail des enfants de moins de quatorze ans soit légalement interdit. Parallèlement, l'instruction obligatoire jusqu'au même âge sera votée cette année-là. Cependant, la main d'œuvre enfantine reste monnaie courante pendant encore bien des décennies dans l'agriculture. Il suffit, pour s'en faire une idée, de consulter les chiffres relevés par les instituteurs concernant les variations saisonnières de la fréquentation scolaire en zone rurale. À la ville, l'utilisation des enfants (comme celui des femmes) fait indissociablement partie de la machine à produire issue de la révolution industrielle et du système capitaliste, où l'enfant est un rouage de plus. Dans ce contexte, le débat autour de l'obligation scolaire, imposée si tard en Belgique, prend tout son sens. Nombreux sont ceux qui, sous le couvert de la « liberté individuelle, la liberté de la famille et celle du travail, en un mot, les libertés individuelles, qui font la dignité de l'homme et la force de la société » s'opposent à l'instruction obligatoire. En 1872, Monseigneur De Haerne présentait devant la Chambre des Représentants un « rapport sur l'enseignement primaire obligatoire »¹⁴¹, au nom de la Section centrale, où il justifiait son opposition à l'obligation scolaire en invoquant les « progrès [déjà] accomplis en matière d'instruction » dans certaines régions, qui pourraient faire supposer leur élargissement naturel et spontané à l'ensemble du territoire, sans qu'il ne soit nécessaire de légiférer à ce sujet. En outre, il considérait que cette mesure ne pourrait « être considérée que comme une vexation inutile ; et par conséquent, [que] c'est une mesure illibérale, une mesure qui porterait atteinte à la liberté d'enseignement ». On se retrouve face au clivage désormais classique entre les partisans d'une école publique, laïque et gratuite, répondant aux aspirations progressistes d'une partie émergente de la classe politique et les tenants d'un enseignement libre où l'État n'aurait qu'un droit de regard, proclamé au nom des libertés individuelles. En d'autres termes, toute velléité en faveur d'une instruction obligatoire mettrait en danger d'une part l'hégémonie du clergé sur l'école et, d'autre part, le système industriel capitaliste qui bénéficie directement de la main d'œuvre enfantine. C'est dans cette perspective que nous considérons comme

¹⁴¹ *Rapport sur l'enseignement primaire obligatoire* (1872), présenté au nom de la section centrale, à la chambre des représentants par Mgr De Haerne. Bruxelles : F. Hayez.

malsaine la mise en valeur du travail, omniprésente dans les ouvrages scolaires du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle.

À côté de ces réflexions, nous avons découvert dans un florilège de 1860 une longue argumentation justifiant l'impossible égalité entre tous les Belges. Pour l'auteur de l'ouvrage, Alphonse Le Roy, il ne s'agit pas de mettre en question le fait que **« tous les hommes [soient] égaux devant Dieu »**¹⁴² ou que **« tous les citoyens belges [soient] égaux devant la loi »**, mais, poursuit le texte, **« l'égalité politique dont nous jouissons n'entraîne pas la parfaite similitude des rangs et des fortunes. »** L'auteur y défend la thèse selon laquelle l'égalité sociale et économique est non seulement un leurre, mais encore une injustice, voire un danger pour la société. **« En effet, tous les hommes ne sont pas également intelligents, sobres, économes, laborieux »**, explique-t-il avant de conclure que, quoi que l'on fasse, **« il y aura toujours des riches et des pauvres ; l'inégalité des conditions est dans la nature de la société, et c'est grâce à elle que l'émulation existe entre les hommes, et que nous sommes tentés de nous élever et de nous distinguer. »** Une telle argumentation procède d'un travail de sape intellectuel, certes précoce, mais nécessaire si l'on prétend faire accepter les inégalités sans accroc, ce qui constitue l'une des premières conditions à la survie du modèle capitaliste. Parallèlement, un tel discours maintient l'illusion que l'ascension sociale reste possible grâce au mérite et à la seule force du travail, autre principe fondamental pour maintenir les masses à l'écart de toute velléité revendicatrice. Ensuite, Le Roy tente de lever l'équivoque concernant l'égalité reconnue par la loi, en expliquant que celle-ci consiste à ce que **« devant les tribunaux, par exemple, un pauvre aura raison, s'il est dans son droit, aussi bien qu'un riche »**. De la même manière, l'accès aux emplois serait libre, l'obligation fiscale et militaire, ainsi que tous les autres devoirs civiques incomberaient à tous, indépendamment de leur niveau socio-économique.

Reflète du courant de pensée conservatrice, un commentaire comme celui-ci est, si non une exception, du moins une manifestation de parler *politiquement incorrect* quelques dizaines d'années plus tard. Si le mode de pensée de certains auteurs n'a pas forcément évolué, l'atmosphère sociale, de plus en plus marquée par les revendications en faveur du monde ouvrier et par l'exigence d'une plus grande justice en matière politique notamment, interdit d'exprimer ce genre de poncifs

¹⁴² LE ROY, 1860 : 417 *et ss.*

aussi ouvertement. Dorénavant, il conviendra de jouer la carte des demi-vérités et de détourner la réalité en donnant l'illusion d'une réelle égalité entre les citoyens et d'un combat constant pour améliorer sans cesse le sort des plus faibles de la société. Quelques voix critiques n'hésitent pas à condamner l'absence d'humanité et la misère du prolétariat qui se dégage de la grande machine industrielle, en venant à affirmer, comme Van Bommel, que **« la vie humaine elle-même ne compte plus pour rien ; elle devient l'instrument du travail, au lieu de le soumettre à sa loi, et ce peuple d'ouvriers ne représente, en somme, qu'un ensemble de rouages mis en mouvement par une force supérieure. »**¹⁴³ Cette déshumanisation de sa condition et la dureté de sa tâche pousse certains ouvriers à trouver un illusoire refuge dans la boisson, la consommation de laquelle se trouve fortement critiquée, sous forme de conseils dits *de tempérance*. Dans l'extrait suivant de 1908, les ouvriers sont décrits comme des êtres en sursis qui, si **« on les paie huit francs par jour, [...] en dépensent 3 à boire de l'alcool pour se soutenir jusque vers 45 ans. Passé cet âge, ils sont finis. »**¹⁴⁴

4.2.3. Une histoire de tissu...

L'économie florissante trouve son origine bien avant le XIX^e siècle. En effet, l'élevage de moutons pratiqué le long du littoral dès la période romaine donne lieu à une production textile florissante dès le moyen âge. Les draps flamands sont connus de par le monde et permettent d'enrichir notablement des villes comme Gand, Bruges, Courtrai, Ypres, mais aussi les villes du Nord de la France actuelle comme Douai, Arras ou Lille. Mais cette splendeur n'a qu'un temps : les draps flamands sont définitivement remplacés au XV^e siècle par ceux de concurrents moins chers, en provenance d'Italie, d'Angleterre, de Normandie. D'ailleurs, précise un ouvrage scolaire et selon cette même tradition consistant à tourner à l'avantage du pays un événement qui ne l'est sans doute pas, **« pendant la révolution religieuse du XVI^e siècle, un grand nombre d'ouvriers de l'industrie lainière en Flandre allèrent porter leur travail en Hollande, en Allemagne et en Angleterre »**¹⁴⁵, transmettant leur savoir-faire aux contrées voisines. La production

¹⁴³ Eugène Van Bommel, in : PORINIOT, 1913a : 66.

¹⁴⁴ Léo Claretie, in : DEWATRIPONT, 1908 : 250.

¹⁴⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 91.

se déplace alors vers le Hainaut (Tournai, entre autres) et la vallée de la Lys. Elle se focalise sur la nouvelle draperie, moins chère, et sur la transformation du lin, la production de luxe et les tapisseries, qui feront les beaux jours de la ville de Bruxelles. Le XVIII^e siècle rime avec déclin pour la draperie urbaine et la tapisserie. Le lin et la toile de lin consolident leur suprématie et dès le milieu du siècle, le coton fait son entrée sur le marché. Un nouveau centre d'industrie textile apparaît à Verviers et ses environs (« **Le travail de la laine est concentré dans l'agglomération verviétoise** »¹⁴⁶, lit-on en 1928). Bref, on peut dire que l'ensemble du territoire de la future Belgique a eu maille à partir, à un moment ou à un autre de son histoire, avec la transformation de la laine et d'autres matières textiles, ce dont informent les lectures scolaires.

4.2.4. ... et de charbon

Il est possible de tracer de nombreuses similitudes entre l'évolution de la draperie et celle que va connaître l'industrie minière et métallurgique aux XIX^e et XX^e siècles. À quelques exceptions près, il existe une nette division géographique de l'activité économique du pays. En effet, nous avons vu que l'industrie du drap et des tapisseries avait contribué à l'enrichissement de villes essentiellement flamandes tandis que, nous le verrons, l'industrie sidérurgique va se concentrer dans la partie sud¹⁴⁷, comme le souligne cette lecture consacrée à la houille dans un ouvrage de 1872 : « **Le bassin houiller de la Belgique s'étend de Mons à Liège, en passant par Charleroi et Namur.** »¹⁴⁸ Comme nous l'apprend un manuel de 1908, « **le terrain houiller y occupe une zone de 170 km de longueur sur 3 à 15 km de largeur, qui s'étend dans la direction de Douai à Aix-La-Chapelle, en passant par Mons, Charleroi, Namur et Liège.** »¹⁴⁹ Bien que les gisements miniers soient localisés

¹⁴⁶ COURTOIS, 1928 : 13.

¹⁴⁷ À l'exception de quelques exploitations minières découvertes plus tardivement dans le nord-est du pays. Deux manuels de 1908 et de 1928 respectivement nous apprennent que « **les sondages entrepris dans les provinces de Limbourg et d'Anvers y ont établi l'existence d'un nouveau bassin houiller, dont l'étendue aujourd'hui reconnue est d'environ 80 km dans le sens de la longueur, sur 10 à 12 dans le sens de la largeur** » (Georges Godart dans DEWATRIPONT, 1908 : 246) et qu'« **on a commencé les travaux préparatoires à l'exploitation des gisements de la Campine** » (COURTOIS, 1928 : 12).

¹⁴⁸ DAMAS, HUBERT, 1872 : 55.

¹⁴⁹ Le texte est de Georges Godart dans DEWATRIPONT, 1908 : 245. Dans le même livre de lecture et du même auteur, on trouve des textes sur l'industrie verrière (253-254) et sucrière (255-

dans la région méridionale, autrement dit en Wallonie, cette précision géographique est très rarement apportée, à laquelle on préfère des généralisations comme « **La houille se trouve particulièrement en Belgique** »¹⁵⁰ ou « **La Belgique possède de riches mines de houille** »¹⁵¹. Car loin d'accentuer une éventuelle dichotomie, ces deux volets économiques – l'industrie du tissu et les exploitations minières – sont supposés contribuer, en toute harmonie, à sublimer le pays : « **Ce qui fait ta gloire et notre grandeur à nous, Belges, ce qui cause que nous sommes quelque chose dans le monde, [...] ce sont [...] ces houillères, ces usines métallurgiques si importantes du pays wallon, ces filatures si renommées du pays flamand.** »¹⁵²

La transformation des métaux et le subtil jeu des alliages se pratiquent dès avant les invasions romaines car, comme le suggère un ouvrage scolaire, « **la haute Belgique contient en son sein des richesses minérales** »¹⁵³, notamment dans la vallée mosane. Après avoir expliqué l'origine et l'utilité de la houille, un auteur raconte que « **la découverte du charbon est attribuée à un maréchal-ferrant du pays de Liège. Déjà au XII^e siècle, il était utilisé dans notre pays.** »¹⁵⁴ Au XIII^e siècle ensuite, Dinant s'impose comme centre du travail du bronze et du cuivre, ce que reflètent les termes *dinanderie* et *dinandier* encore usités de nos jours. Suite à un accroissement sensible de la population et aux besoins énergétiques d'une industrie sidérurgique encore rudimentaire mais nécessiteuse de charbon de bois, une pénurie se fait sentir dès le XVI^e siècle. En conséquence, on commence à extraire de manière plus accrue la houille, industrie jusque là primitive, afin de tenter de répondre à cette carence. L'utilisation de la houille se généralisera comme combustible domestique et industriel (fours des clouteries, briqueteries et fours à chaux) dans les régions productrices dans le courant du XVI^e siècle¹⁵⁵ et, un siècle plus tard, on considère que son utilisation s'est étendue à d'autres régions et à d'autres secteurs. Aussi longtemps que les propriétaires de la surface restent maîtres

256) ; rédigés par d'autres auteurs, sur les hauts-fourneaux (Léo Claretie, pp. 247-251), l'industrie de la pierre dans le Hainaut (Lemonnier, p. 254).

¹⁵⁰ PIETERSZ, 1845a : 21.

¹⁵¹ DEVLEMINCKX, 1900 : 28.

¹⁵² WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 74-75.

¹⁵³ Dardenne, dans : RASMONT, *et al.*, 1911 : 87.

¹⁵⁴ CERCLE, 1909 : 208.

¹⁵⁵ C'est à cette époque que les premiers hauts fourneaux apparaissent en Wallonie. Leur mise en fonctionnement permet de doper la productivité de la fonte et des dérivés du fer en général.

du sous-sol, les exploitants miniers n'entreprennent pas de lourds investissements. Les lois françaises de 1791 et 1810 transfèrent le sous-sol à la collectivité et introduisent un système de concessions. Cette mesure sonne l'ère des techniques industrielles modernes pour le bassin liégeois. Dans le Borinage, autre région à fortes ressources en combustibles fossiles, les techniques modernes s'améliorent rapidement suite à la présence d'eau souterraine dans les mines, qui complique grandement le travail d'extraction. Charleroi et la région du Centre devront attendre 1832 et l'ouverture du canal Bruxelles-Charleroi pour connaître un véritable envol, comme l'explique Eugène Van Bommel que plusieurs manuels de lecture publiés entre 1894 et 1913 ont cité pour illustrer ce phénomène : « **Tout autour de Charleroi et dans ce qu'on appelle le Borinage, au couchant de Mons, [...] s'est créé un monde nouveau** ». Les écoliers apprennent que le paysage de cette région, autrefois essentiellement agricole, s'est radicalement modifié sous l'effet de la modernité matérialisée par « **l'extraction de la houille et les nombreuses industries pour lesquelles ce combustible est de première nécessité [...]. Ce ne sont que charbonnages, hauts-fourneaux, fonderies, laminoirs, verreries, ateliers de construction de machines.** »¹⁵⁶

La révolution industrielle était en gestation dès le XVIII^e siècle. Afin de régler le problème de l'extraction de l'eau souterraine évoqué plus haut, la Belgique est le premier pays du continent européen à utiliser la pompe atmosphérique au début de ce siècle, après la Grande-Bretagne où elle a été inventée. Cette machine permet d'extraire la houille jusqu'à des profondeurs de 300 à 350 mètres. Contrairement à l'Angleterre qui fabrique du coke à partir de 1709 (« **Le coke est produit par la calcination de la houille. Le coke est l'un des principaux éléments de la métallurgie du fer et de l'acier ; il est indispensable aux hauts-fourneaux** »¹⁵⁷), ce qui lui assure une solide avance dans la sidérurgie, la Belgique ne suivra cette évolution qu'au XIX^e siècle. Avant cette époque, suite à la question de l'approvisionnement en énergie, le travail du fer se développe surtout dans la région namuroise. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que l'industrie glisse vers les vallées de la région Sambre-et-Meuse (« **c'est la Meuse et la Sambre noyées de**

¹⁵⁶ Eugène Van Bommel, dans : ANTOINE, BOURDOUX, 1894 : 29 ; DEFAYS, 1894 : 109-110 ; DEWATRIPONT, 1907b : 38-39 ; PORINIOT, 1913a : 66 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 173-174.

¹⁵⁷ CERCLE, 1909 : 211. Le même ouvrage contient des descriptions du fer, de la houille, de la fonte et du zinc.

fumées »¹⁵⁸), dans le Hainaut et autour de Liège. Ces régions disposent de meilleures voies de communication (« **Avant l'établissement du chemin de fer, [...] les richesses minières restaient enfouies dans les profondeurs de la terre, faute de moyens de les transporter** »¹⁵⁹) et sont situées à proximité des mines de charbon (« **nos principaux bassins houillers se trouvent dans les provinces de Hainaut et de Liège** »¹⁶⁰).

Dans ce panorama, un nom ressort, celui de la famille d'ingénieurs d'origine anglaise, Cockerill, qui érige dans la région liégeoise un véritable empire, ayant pour conséquence que « **les ateliers Cockerill constituent le plus vaste établissement métallurgique de la Belgique et un des plus importants de l'Europe** »¹⁶¹. Ce texte décrit ensuite les secteurs d'activité de l'entreprise, expliquant que « **l'usine Cockerill comprend plusieurs charbonnages, des hauts-fourneaux, des fonderies, des aciéries, des laminoirs, des chaudronneries, des ateliers de construction, etc.** » Aucun détail technique, même simplifié à l'extrême, n'est épargné, conférant au processus de transformation le caractère magique qui émerveille tant les jeunes lecteurs : « **Le fer y entre à l'état de minerai et en sort sous la forme d'une merveilleuse machine.** » L'argument est de taille pour séduire les populations scolaires et les rallier à la cause de l'industrie. L'admiration quelque peu naïve pour les produits de l'industrie prend parfois des allures lyriques, comme dans cette description : « **Allons voir les masses resplendissantes d'acier [...] Ne les dirait-on pas transparents ces blocs d'une glace rose, ces prismes nombreux de clair rubis qui palpitent et qui vibrent ?...** »¹⁶² Les fils d'acier tout droit sortis du laminoir se personnifient. « **Ils vivent** », déclare le manuel, puis ils s'agitent devant le regard émerveillé des écoliers : « **Mâché et remâché, le prisme bave, se tord, plus long toujours, toujours plus animé, continue de se dérouler en éblouissantes arabesques sur le sol.** »

Lors de leur séjour à Seraing¹⁶³, « **une de nos gloires nationales** »¹⁶⁴, les deux jeunes voyageurs du *Tour de la Belgique* ont l'occasion de visiter ces ateliers qui,

¹⁵⁸ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 75.

¹⁵⁹ GOFFAUX, 1906b : 94.

¹⁶⁰ CERCLE, 1909 : 208. Le texte est de Defays.

¹⁶¹ CERCLE, 1909 : 224.

¹⁶² PORINIOT, 1913a : 75.

¹⁶³ VROMANT, 1905 : 150 *et ss.*

¹⁶⁴ CERCLE, 1909 : 224.

expliquerait son responsable dans le livre, « **est sans contredit un des plus importants de Belgique. Il couvre une superficie de 108 hectares.** » Outre son intense activité industrielle, l'entreprise forme une véritable petite ville qui « **possède un hôpital, un orphelinat, une école primaire, une école spéciale une pharmacie** », éléments permettant aux travailleurs de vivre dans une infrastructure quasi autarcique sans quitter l'enceinte de l'usine. Soucieuse du bien-être de ses ouvriers, « **la firme Cockerill occupe 11.000 ouvriers et employés. Toutes les institutions philanthropiques y fonctionnent : caisse d'épargne, société de secours mutuels et l'assurance en cas d'accidents.** » Animée par un esprit foncièrement admiratif, l'auteure précise que « **c'est spécialement l'esprit de philanthropie qui, présidant aux installations et au fonctionnement de cette vaste usine, contribue largement à diminuer les inconvénients usiniers.** »¹⁶⁵ Dans cet ensemble, il ne faudrait pas oublier de mentionner l'industrie verrière, autre fleuron du secteur secondaire, qui « **comprend le groupe de la Basse-Sambre et celui du Val-Saint-Lambert** »¹⁶⁶ dans la région liégeoise. Bref, toute l'histoire économique et sociale du XIX^e siècle demeure marquée par l'industrie, à qui un manuel de 1891 prête des vertus qui feront sourire le lecteur actuel : « **L'industrie peuple les déserts, féconde le sol, assainit le climat : elle domine, elle vivifie, elle civilise, elle enfante la liberté** »¹⁶⁷.

4.2.5. Le commerce

Du côté commercial, le territoire de la future Belgique connaît dès le moyen âge un développement florissant. Au XIV^e siècle, Anvers et son avant-port Bergen-op-Zoom sont deux modestes villes de foire. À l'époque, Venise domine le commerce européen, dont Bruges est alors le partenaire le plus important au nord des Alpes. La ville flamande « **comptait à l'époque où elle était à l'apogée de sa splendeur, 200.000 habitants. C'était le grand entrepôt du commerce de l'Europe septentrionale et c'est à juste titre qu'on l'avait surnommée la Venise du Nord.** »¹⁶⁸ Actuellement, on a tendance à attribuer à ce pseudonyme une origine

¹⁶⁵ CERCLE, 1909 : 152.

¹⁶⁶ COURTOIS, 1928 : 13.

¹⁶⁷ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 75.

¹⁶⁸ HENRY, DEFOIN, 1910 : 47-48.

plus romantique, voyant dans les canaux qui parcourent cette ville le reflet de ceux de la Sérénissime. En cette fin du moyen âge, la mer baignait encore les abords de la ville flamande et « **les navires de tous les pays y déchargeaient leurs riches cargaisons** »¹⁶⁹. L'activité commerciale y battait son plein ; « **les foires périodiques contribuaient à donner au mouvement commercial des développements sans pareils.** » La prospérité de Bruges se voit coupée dans son élan par un facteur externe, indépendant de la volonté de ses habitants impuissants face aux caprices de la nature. En effet, la mer se retire ou plus exactement, « **la principale cause de la décadence de cette ville fut l'ensablement du Zwyn, bras de mer qui faisait communiquer Bruges à la Mer du Nord.** » Autrement dit, le déclin de cette puissance commerciale médiévale est imputable à des causes environnementales ; le territoire est frappé d'une espèce de malédiction. Si les Belges du moyen âge révèlent leur impuissance face aux forces naturelles, grâce au génie et aux techniques modernes, « **aujourd'hui, la ville vient de reconquérir sa communication avec la mer par l'établissement du canal de Zeebrugge et la création d'un canal maritime direct, à grande section.** » Cette victoire de l'homme sur la nature s'impose comme une nouvelle preuve de la suprématie du progrès.

Mais lors de l'ensablement du Zwin, l'activité économique se déplace. « **Héritière au XV^e siècle de la prospérité de Bruges, [Anvers] arriva à l'apogée de sa splendeur commerciale à l'époque de la Réforme** »¹⁷⁰, tandis qu'une nouvelle relation économique voit le jour au XVI^e siècle, dont Anvers est le centre, ravissant à Venise son rôle prépondérant. Anvers devance la ville de Gand et devient, après Paris, le plus grand centre au nord des Alpes. Mais si la ville de l'Escaut perd son hégémonie pendant les guerres de religion¹⁷¹, son « **glorieux port [...], où les**

¹⁶⁹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 48.

¹⁷⁰ Le texte est du naturaliste belge Camille Lemonnier, dans PIERLOT, 1923b : 222.

¹⁷¹ « **Les guerres de religion, les proscriptions du duc d'Albe, les sièges qu'elle soutient contre Alexandre Farnèse, duc de Parme, les traités européens qui sacrifient son port, des changements de joug qu'elle subit, la dépeuplent et la ruinent ensuite jusqu'au moment où la conquête la jette entre les mains de Bonaparte. Anvers voit alors s'élever ses premières installations modernes, celles-là qui furent étendues plus tard par les rois belges [...], après avoir été négligées sous la possession hollandaise, pour ne point jeter ombrage à Amsterdam sa rivale** », écrit Camille Lemonnier (cité par PIERLOT, 1923b : 222) On retrouve ici, en filigrane, l'explication consistant à attribuer exclusivement à la fêrue étrangère et aux attaques incessantes que subit le territoire belge la décadence commerciale d'Anvers ou, plus tard, les entraves au développement dont elle est capable. Cette prise de position s'inscrit dans la tendance générale visant à faire de la Belgique d'avant l'indépendance un territoire soumis au bon vouloir des occupants étrangers.

vaisseaux du monde entier viennent échanger leurs marchandises »¹⁷² récupère une position prépondérante à partir de la domination française de la fin du XVIII^e. Sa grandeur n'éclatera véritablement qu'avec l'indépendance : « **Depuis ce temps, la prospérité est revenue et, chaque année, elle augmente.** »¹⁷³ Mais il faudra attendre 1863 et la suppression du traité des 24 articles « **imposé à la Belgique par les grandes puissances, [et qui] avait laissé une entrave à notre pays en autorisant la Hollande à percevoir sur la navigation de l'Escaut une taxe** »¹⁷⁴ pour voir le commerce et l'industrie prendre leur véritable envol, la prospérité reposant en grande partie sur l'exportation.

La position centrale et le rapide développement des voies de communication amplifieront, au cours du XIX^e siècle, son rôle de plaque tournante des échanges commerciaux et faciliteront le commerce extérieur, ce qu'illustre cet encouragement à l'exportation de 1891 : « **Continue, ma petite Belgique, ton activité proverbiale ; déverse partout les produits de ton industrie.** »¹⁷⁵ Le pays a d'ailleurs pu se hisser aux rangs des premières nations exportatrices, en particulier vers ses voisins européens, comme en témoigne cet extrait, prouvant que même les plus jeunes recevaient des notions de base d'économie¹⁷⁶ : « **Le plus beau certificat de supériorité décerné à l'industrie belge nous est fourni par les statistiques ; nous y voyons que 85,6 % des exportations belges sont destinées aux pays d'Europe.[...] les marchandises belges [...] sont en réalité destinées à être réexportées vers tous les points du globe.** »¹⁷⁷ Selon l'auteur de cet extrait, la Belgique manquerait d'initiative commerciale puisqu'elle se limite à exporter les produits de son industrie vers ses voisins européens, qui se chargent de les diffuser à l'échelle planétaire. Cette carence pourrait trouver un remède dans l'ouverture vers l'extérieur, euphémisme renvoyant à la colonisation. En effet, le texte suivant que propose ce même manuel aborde cet aspect en affirmant que « **l'exportation est pour la**

¹⁷² WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 75.

¹⁷³ Lemonnier, dans : PIERLOT, 1923b : 222.

¹⁷⁴ HENRY, DEFOIN, 1910 : 49.

¹⁷⁵ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 75.

¹⁷⁶ Certains manuels de lecture analysés consacrent des chapitres à ce qu'ils appellent « **L'expansion** » ou « **L'expansion mondiale** ». C'est le cas chez HENRY, DEFOIN, 1910 : 89-94, qui dédie même un autre chapitre à « **l'économie politique** » (78-88) ou de BOURDOUX, 1905a : 114-120. Cet état de fait prouve une fois de plus que des notions concernant l'économie et le commerce étaient considérées comme utiles dans l'enseignement, même aux plus bas degrés.

¹⁷⁷ HENRY, DEFOIN, 1910 : 91-92.

Belgique une question de vie », constatation que son auteur anonyme met en rapport direct avec la « **méthode merveilleuse** » mise au point par Léopold II qui est « **parvenu à doter la Belgique d'un vaste empire colonial** ». Ailleurs, on lit que « **cette expansion économique nous permettra d'utiliser des talents inoccupés et contribuera à la prospérité de notre patrie.** »¹⁷⁸ Ce que la colonisation a changé pour la métropole, ce n'est point tant qu'elle lui a fourni un territoire plus vaste où pouvoir faire du commerce mais qu'elle a donné lieu à une nouvelle « **génération [...] hardie, enthousiaste, douée d'un esprit d'initiative [...] à laquelle les voyages lointains n'apparaissent plus comme des expéditions dangereuses et chimériques, mais comme de fructueuses et utiles leçons d'énergie.** »¹⁷⁹ La colonisation et les déplacements vers des terres inconnues qu'elle entraîne équivaldraient à une initiation, contrastant avec l'image traditionnelle du « **commerçant prudent, avisé, ennemi né des voyages et des aventures** ». Par extension, c'est la jeune nation elle-même qui s'initierait de la sorte aux pratiques des *grands* États. Un autre texte recommande à la Belgique, « **pays producteur par excellence** »¹⁸⁰ de s'assurer de nouveaux débouchés commerciaux et suggère de s'intéresser à deux marchés principaux : « **les pays qui nous fournissent plus que nous ne leur vendons** », comme la Roumanie, l'Argentine, le Brésil, le Chili et les États-Unis, et les « **pays jeunes [...], tels que la Russie, la Chine et le Congo** », susceptibles d'être des acheteurs pour l'excédent de production.

Un pays à la surface réduite et qui compte une population nombreuse pourrait être tenté d'agrandir son territoire. En revanche, « **ce petit pays [...] a travaillé de toutes ses forces et de tout son courage, non pas à accroître son territoire, mais à le rendre fertile et productif.** »¹⁸¹ Ce texte élogieux de 1906 contredit de manière flagrante l'entreprise coloniale puisqu'il nie un des arguments utilisés à ce propos. Il est supposé être l'opinion portée sur son *petit voisin* par quelque Français admiratif. Faisant montre d'un extraordinaire esprit de clairvoyance, preuve irréfutable d'une intelligence hors norme, le Belge « **a vu, cinquante ans avant les autres, que la lutte mondiale aurait le terrain commercial pour champ de bataille [...]. Il a bâti**

¹⁷⁸ GOFFAUX, 1906b : 78.

¹⁷⁹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 92.

¹⁸⁰ HENRY, DEFOIN, 1910 : 89.

¹⁸¹ GOFFAUX, 1906c : 90-91.

pendant que les autres démolissaient. »¹⁸² Ses efforts constructifs ont porté leurs fruits car « rien qu’au point de vue économique, il est la septième des puissances commerciales. » Ces résultats impressionneront tout autant le jeune lecteur que l’auteur de ces lignes qui en conclut qu’« [ils] ne marchanderont[t] pas plus aux Belges [leurs] éloges qu’[ils] ne leur marchand[ent] [leurs] souhaits. À la petite voisine, grande par son caractère, son labeur et sa probité, nous pouvons envoyer en toute justice, comme en toute cordialité, le salut de la France ! »

4.2.6. L’agriculture

Même si elle n’est pas négligée, l’agriculture occupe une place plus discrète que l’industrie. Des auteurs soulignent son importance et les bénéfices qu’elle rapporte, mais on observe clairement sur un axe temporel, l’évolution de l’idée selon laquelle le secteur primaire appartient à un monde passé que le progrès rimant avec la révolution industrielle contribue à balayer. Le progrès, sorte de mot-sésame du XIX^e siècle, se retrouve aussi associé au monde agricole, comme en 1853, où l’on lit que « **l’agriculture est la première richesse d’un peuple. Partout, dans notre pays, le travail des champs a acquis une grande perfection** »¹⁸³. Car « **cette terre [...] est aussi la fidèle productrice sur qui repose une large partie de la vie même de notre peuple.** »¹⁸⁴ En effet, « **on ne pourrait pas exagérer l’importance du travail agricole dans notre pays** », avec « **la Flandre et le Brabant [qui] étalent les produits d’une terre d’une fécondité surprenante** ». Dans un même ordre d’idée, on découvre que « **son sol fertile procure en abondance à sa courageuse population – une des plus denses du globe – tout ce qui lui est nécessaire** », faisant caresser un éventuel (et faux) rêve d’autosubsistance. On apprend aussi que « **ses campagnes sont fertiles. Elles produisent en abondance toutes les céréales.** »¹⁸⁵ Toutefois, malgré une générosité avancée par certains auteurs, d’autres comme Georges Godart, affirme que « **la Belgique n’a pas été favorisée par la nature** »¹⁸⁶ mais que, « **malgré ces désavantages naturels, le labeur et l’intelligence de l’homme en ont fait le pays le mieux cultivé et le plus productif du monde** ». En

¹⁸² GOFFAUX, 1906c : 90-91.

¹⁸³ KENIS, 1853 : 81.

¹⁸⁴ RASMONT *et al.*, 1911 : 77.

¹⁸⁵ GOFFAUX, 1906b : 45 et GOFFAUX, 1928 : 68.

¹⁸⁶ DEWATRIPONT, 1908 : 208-209.

effet, « **l'instruction du cultivateur belge est avancée** ». Partant, c'est grâce à sa formation et son travail que l'agriculteur est parvenu à tirer le plus grand parti de la terre. Mais, poursuit le texte, en raison de l'exiguïté de son territoire, la Belgique n'est pas à même de nourrir toutes les bouches de ses « **sept millions d'habitants [...] ce qui explique aussi pourquoi tant de bras abandonnent les travaux des champs pour se tourner vers l'industrie.** »

Un texte de l'historien H. G. Moke différencie nettement le monde agricole de la « **Belgique industrielle** », la première symbolisant la pauvreté et la passivité tandis que l'autre incarne l'opulence et l'activité. Il opère une distinction supplémentaire en séparant les grands domaines fermiers disséminés dans le paysage rural belge (« **Aussi les grandes fermes qui s'élèvent de distance en distance se font-elles remarquer par un air de richesse** ») des petites exploitations agricoles, localisées quant à elles « **dans les districts purement agricoles, [où] la population est peu nombreuse et les villes sans importance.** » De par sa petite taille, le territoire national laisse rapidement se faire jour sa variété et « **après avoir traversé un espace médiocre, on arrive bientôt dans la région des mines de houille et de fer, et là se présente un nouveau spectacle.** »¹⁸⁷ Pourtant, il n'est pas aisé de se prononcer sur le reste du texte et sur la sensation que Moke veut transmettre. En effet, on trouve, associées à l'activité industrielle, des expressions comme « **usines gigantesques** », « **sombres cratères des hauts-fourneaux** », « **les villes trop resserrées [...] manquent d'air et d'espace** », « **le sol est noirci** », « **bruit sourd d'un travail incessant** », qui impliquent plutôt une appréciation négative. Cependant, l'extrait se termine sur une note enthousiaste, célébrant la symbiose entre la nature à l'état brut et l'intervention humaine sur le paysage : « **À chaque pas, dans cette zone privilégiée, le voyageur rencontre de nouveaux sujets d'intérêt et d'admiration, et souvent les beautés naturelles du pays font oublier les merveilles de l'art.** »

Parfois, lorsque la glèbe est évoquée, c'est moins pour mettre en valeur les produits de sa culture que pour « **les mille richesses qu'elle détient dans ses profondeurs [qui] ont fait naître une industrie et un commerce remarquables** »¹⁸⁸

¹⁸⁷ Moke, dans : DEFAYS, 1894 : 139-140 ; DRIESEN, 1880 : 178-179.

¹⁸⁸ RASMONT *et al.*, 1911 : 77.

et « **son sol [qui] renferme de grandes richesses minérales.** »¹⁸⁹ L'horticulture fait l'objet d'une certaine mise en évidence et un texte anonyme, publié en 1923, en retrace l'évolution : « **Et nous eûmes de grands botanistes [...]** « **Je ne fais aucune difficulté, écrivait à cette époque un auteur, de mettre les Belges au premier rang dans l'art d'élever et de cultiver les plantes. Au cours des âges, ils n'ont jamais cessé de mériter cet éloge. Et les grandes expositions [...] nous montrent, périodiquement, à quel degré de splendeur est arrivée l'horticulture belge.** »¹⁹⁰ Parmi les grandes expositions dont parle cet extrait, on trouve les fameuses floralies, notamment celles de Gand. La première édition, plutôt modeste, date de 1809¹⁹¹. Mais à partir de 1839, l'exposition prend de l'ampleur. Dans un recueil datant de 1923, on peut lire un extrait du discours que le Roi Albert prononça lors de l'inauguration de l'édition de cette même année. Il y parle du renouveau, après le premier conflit mondial, dont témoigne entre autres, l'organisation de cet événement à portée internationale et souligne la force intrinsèque du pays, symbolisée par celle du travail agricole : « **En envoyant aux autres nations ces charmants échantillons de la vitalité de la terre belge, nous leur apportons, en même temps, un peu de notre pensée.** »¹⁹²

4.3. Conclusions

En utilisant la thématique économique, l'école ajoute un nouveau motif d'orgueil national qui contribue à minimiser le sentiment de vivre dans un pays modeste en raison de sa superficie réduite. Bien que l'agriculture appartienne également à la rhétorique utilisée, on remarque cependant que le poids du prestige économique repose essentiellement sur la production industrielle, qui se décline en plusieurs catégories : exploitations minières, usines sidérurgiques, métallurgiques, verrières et textiles. Le discours scolaire analysé déploie un véritable arsenal argumentatif pour tenter de rallier les écoliers à la cause industrielle capitaliste, avec un ouvrier qui se profile comme un rouage indispensable à la bonne marche de la machine productive et, par projection, qui se rend utile à sa patrie.

¹⁸⁹ GOFFAUX, 1928 : 68.

¹⁹⁰ PIERLOT, 1923b : 115

¹⁹¹ En 2005 a eu lieu la 32^e édition de celles-ci, dont la fréquence est quinquennale.

¹⁹² PIERLOT, 1923b : 117.

L'évolution de la population scolaire et l'intégration progressive d'un nombre croissant d'enfants issus de milieux ouvriers impliquent des changements sociaux que le contenu des manuels reflète subtilement. Cette démocratisation de l'accès au savoir pourrait expliquer que les références à la question économique dans le corpus étudié sont assez discrètes entre les années 1840 et 1880 pour s'accroître sensiblement à partir des dernières décennies du XIX^e siècle. En effet, afin de maintenir l'ordre établi par les pères libéraux et catholiques de la nation, il convient que l'école continue à être un instrument au service de la bourgeoisie, qui, en grande partie, domine la production industrielle. À cette fin, il est nécessaire de cultiver auprès des futurs travailleurs un sentiment de résignation aux inégalités, tout en maintenant l'illusion que tous, sans exception, peuvent gravir les échelons sociaux à force de travail et de persévérance. De là découle l'utilisation de modèles canoniques de progression sociale, tels que Stevenson ou, dans la sphère belge, Cockerill. Leur réussite intellectuelle, sociale et économique, accompagnée d'une projection internationale, sert la cause de la mise en valeur du travail comme vertu absolue.

En même temps, c'est dès l'école que la main d'œuvre de demain se conditionne à une autre vertu nécessaire au maintien de l'ordre : le respect. Car à force d'ouvrir le monde intellectuel et la réflexion aux masses ouvrières, on – c'est-à-dire la bourgeoisie capitaliste – court le risque de perdre ses prérogatives. On se souviendra à ce propos du concept du « prolétariat des Bacheliers » défini en France par Barrès à la fin du XIX^e siècle¹⁹³, pour renvoyer à cette jeunesse à qui l'on a donné un diplôme et rien d'autre, qui court le risque de venir grossir la masse des déclassés urbains, et dont certains, en conséquence, se mettent à penser un peu trop et à défendre Dreyfus avec passion. Il y aurait encore beaucoup à réfléchir sur la possible identification de l'instituteur avec ses élèves prolétaires ou leurs parents en conflit avec les patrons, alors que lui-même est parfois issu du même univers. Jusqu'à quel point a-t-il pu (ou non) manipuler certains énoncés, certains textes pour éveiller la conscience de ses pupilles et contribuer à leur émancipation intellectuelle et sociale ? Côté cour, le service et l'obéissance à l'État et à ses décideurs. Côté jardin, la pression du milieu et la conviction profonde de pouvoir, de devoir même accompagner ces enfants vers un monde meilleur. Ceci est une

¹⁹³ Notamment dans son roman *Les Déracinés* (1897).

autre question qui dépasse le domaine de notre étude mais qui, sans doute, mériterait qu'on l'examine en profondeur.

La splendeur économique, à laquelle tous les citoyens sont supposés contribuer, y compris les enfants grâce à leur application à l'école, permet de hisser le petit pays en bonne place sur l'échiquier international. La Belgique se présente aux adultes de demain comme un pays certes petit, mais admiré de tous grâce à sa puissance économique, *a fortiori* acquise en un temps record. Sur ce point se détache un paradoxe car il est difficile de concilier l'idée selon laquelle le développement économique est le propre d'une Belgique libre et indépendante avec celle d'une richesse séculaire. En effet, outre la description de ses fleurons industriels actuels, en retraçant l'histoire passée du paysage économique des terres *belges*, c'est toute la filiation identitaire qui émergerait à la surface. En corollaire, l'argument matériel devient un critère différenciateur et définitionnel de l'identité, et le zèle employé à continuer à faire croître la richesse nationale, à partir de n'importe quelle position, s'érige en mission patriotique.

5. Mon beau pays

S'il est un beau pays, c'est le nôtre, c'est notre chère Belgique. La nature s'est plu à la combler de ses faveurs¹⁹⁴.

5.1. Introduction : la géographie à l'école

Dès le XVIII^e siècle, l'Europe occidentale voit les connaissances et la conscience géographiques s'accroître notablement. Le public lettré se montre de plus en plus avide de découvrir de nouveaux horizons et des ouvrages de divulgation s'efforcent de répondre à la demande de ces lecteurs potentiels. Le rôle de propagande que peuvent jouer cartes et descriptions géographiques n'échappe pas à des acteurs politiques soucieux de renforcer l'image d'un territoire uni et cohérent. En 1777 déjà, un cours de géographie est introduit dans tous les collèges des Pays-Bas autrichiens, en complément du cours d'histoire nationale. Un projet du même acabit avait été envisagé pour les petites écoles mais il fut abandonné¹⁹⁵.

¹⁹⁴ RASMONT *et al.* : 1911, 77.

¹⁹⁵ *Cfr* DUBOIS, 2005 : 418.

Cette réforme a pour but de créer au sein de la jeunesse un « esprit national », ce qui constitue sans conteste une nouveauté pour le moins surprenante. Il est exigé aux collégiens d'« être capables de dessiner de mémoire les contours du pays, d'énumérer les provinces et leurs villes principales, d'expliquer pour quelles raisons Bruxelles, la capitale, peut être considérée comme une des plus belles cités d'Europe. »¹⁹⁶ Ceci dit, à cette époque, la géographie ne se présente pas encore comme une véritable matière scientifique. Elle se rallie à la mode de la nomenclature et reste un savoir essentiellement encyclopédique. Après 1814, explique Sébastien Dubois, « la conception des ouvrages prend une orientation plus résolument nationale et patriotique »¹⁹⁷, ce dont témoigne également la coloration violette en signe de deuil de l'Alsace et de la Lorraine sur les cartes imprimées en France après 1871¹⁹⁸. Sur le territoire belge, il s'agit de convaincre par une vision pittoresque que les Pays-Bas contiennent tout ce dont les habitants peuvent avoir besoin, le but avoué étant de renforcer le sentiment d'union tout en attachant les citoyens à leur sol. Rédigés par des auteurs qui le plus souvent n'avaient pas l'occasion de visiter les lieux qu'ils décrivent et qui se basent sur les commentaires de leurs prédécesseurs, cette littérature géographique a contribué à diffuser une image répétitive et relativement statique : celle « d'un pays riche et prospère, très peuplé et très catholique. »¹⁹⁹

Les pédagogues et les dirigeants des différents États européens ont véritablement commencé à prendre conscience de la nécessité de l'enseignement de la géographie à partir du moment où les rapports entre l'homme et la planète se sont sensiblement modifiés. Si, avant le XIX^e siècle, les hommes pouvaient vivre sans porter leurs connaissances au-delà de leur horizon visuel, les profonds changements au long du siècle de progrès ont radicalement modifié la donne²⁰⁰. Dorénavant, grâce aux moyens de transport, les parties les plus éloignées du globe se sont rapprochées. L'être humain se place en mesure non seulement de les découvrir de lui-même, mais également d'entrer en contact avec la terre entière par l'intermédiaire du télégraphe, par exemple. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle au moins, l'enseignement de la géographie dans les écoles primaires se réduit bien souvent à

¹⁹⁶ DUBOIS, 2005 : 419.

¹⁹⁷ DUBOIS, 2005 : 313.

¹⁹⁸ *Cfr* CHOPPIN, 2006.

¹⁹⁹ DUBOIS, 2005: 313.

²⁰⁰ *Cfr* BUISSON, 1911, entrée *géographie*.

des listes apprises par cœur – et rapidement oubliées – de pics, caps et fleuves. Ensuite, dans une volonté de rénovation, la géographie s'établit comme « l'étude de la surface terrestre et des rapports de cette surface avec l'univers ou avec les êtres qu'elle porte. »²⁰¹ On réalise alors que les nomenclatures ne sont que de peu d'utilité pour l'étude du milieu si elles ne s'accompagnent pas de considérations en provenance de sciences voisines, comme l'astronomie, la géologie ou la botanique, combinées aux notions pures de géographie physique. En Europe, l'un des pionniers de ce mouvement de rénovation est Alexander von Humboldt, dont le *Cosmos. Essai d'une description physique du monde* est publié en France en 1855. En même temps, de nombreux pédagogues préconisent à l'école primaire de ne pas se limiter à enseigner la physionomie du pays mais d'y joindre des informations concernant ses ressources, ainsi que les habitudes et les activités des habitants. En se basant sur des notions de géographie descriptive, il s'agit de transmettre l'état de la connaissance de la situation morale et matérielle des peuples, et en particulier de sa propre patrie. « **La patrie, c'est non seulement le sol, mais l'ensemble des hommes qui y vivent et qui y ont vécu** »²⁰², confirme bien plus tard un livre de lecture de 1938.

À côté du contenu de l'enseignement de la géographie se pose la question méthodologique : convient-il de partir du connu vers l'inconnu ou bien de réaliser le mouvement inverse ? Pendant longtemps, les défenseurs de la méthode dite traditionaliste ont été convaincus que l'on ne pouvait débiter l'enseignement de la géographie autrement que par des connaissances générales, permettant entre autres l'assimilation de schémas propres à cette matière. L'apprentissage commençait par des notions de cosmographie, d'étude de la surface terrestre, etc. La démarche progressive est celle adoptée par le petit livre intitulé *La géographie des écoles primaires en 30 leçons*, patriotiquement dédié à la Reine des Belges par son auteur, l'abbé Ch. Du Vivier. Il s'agit d'un petit opuscule d'une cinquantaine de pages datant de 1849 dont l'introduction donne quelques lignes de conduite concernant la méthode préconisée. L'auteur conseille de ne pas se contenter de la mémorisation « vide de sens », mais d'appuyer celle-ci de l'utilisation de cartes, ou encore de faire dessiner les principaux concepts géographiques par les enfants de sorte qu'ils puissent

²⁰¹ BUISSON, 1911, entrée *géographie*.

²⁰² GHEUDE, HONHON, 1938 : 56-57.

ensuite les identifier sur un planisphère. Enfin, Du Vivier recommande de faire calquer à l'aide de petits carrés les cartes aux enfants les plus avancés, afin de leur faire « **rendre compte des contrées ou des lieux par où ils doivent passer pour se rendre d'une capitale à une autre capitale** », ce qui constitue « **une excellente méthode [pour] faire voyager les enfants sur la carte.** »²⁰³ Quant à la progression, on part effectivement des notions plus abstraites de géographie (de type définitionnel) pour atteindre ensuite l'Europe, ses pays, ses mers, ses îles, etc., soit des connaissances de géographie physique. Suivent ensuite les autres continents : l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie, dont les brèves descriptions ne sont pas exemptes de stéréotypes et de références bibliques. Le dernier tiers de l'ouvrage s'occupe de la Belgique physique et politique, avec une description des neuf provinces, ainsi que la présentation succincte de ses voisins européens, suivie de très brèves notions de cosmographie.

Dans le sillage des réformes entreprises avec les méthodes dites intuitives, l'enseignement de la géographie voit l'ordre de ses priorités s'inverser. Dans cette discipline comme ailleurs, il s'agit désormais d'utiliser les sens de l'enfant pour atteindre son intelligence. Apparaît alors la démarche inductive, consistant à prendre comme point de départ le milieu connu par l'élève, à savoir sa famille, son école, son village natal, le cercle des connaissances s'élargissant successivement de proche en proche. Avec la méthode dite *mixte*, l'enseignant intercalera des notions plus générales dans l'étude du milieu connu, ou abordera l'ensemble du pays avant d'avoir détaillé chaque région. Anne-Marie Thiesse, dans un ouvrage consacré à « l'exaltation des régions dans le discours patriotique »²⁰⁴, explique que cette démarche est relativement répandue en Europe. En France, il existe plusieurs manuels publiés principalement au cours des trente premières années du XX^e siècle, dont la table des matières indiquent cette progression par emboîtements successifs : *la Famille, la Maison, le Village, Notre Département, Notre Pays*. L'idée selon laquelle l'enfant est appelé à éprouver pour sa patrie un attachement qui est censé être la transposition de l'amour qu'il porte à sa famille, au terme d'un processus de dilatation des cercles qui l'entourent, se retrouve dans la plupart des États européens : les scandinaves, les germaniques avec leur *Heimatkunde*, la Suisse. Pour

²⁰³ DUVIVIER, 1849 : s.p.

²⁰⁴ THIESSE, 1997 : 17 *et ss.*

le cas belge, nous avons identifié un ouvrage destiné aux écoles primaires, moyennes et régimentaires, publié en 1878²⁰⁵ qui suit déjà ce même schéma en partant de l'école, les rues, la commune, les communes voisines, le canton, la province et enfin le pays. Une deuxième partie se consacre ensuite à « la Belgique physique », une troisième à « la Belgique politique » et une dernière à la « géographie détaillée de nos provinces ».

Quoi qu'il en soit et comme nous l'avons déjà expliqué pour l'histoire, le maître n'a pas toujours à sa disposition un précis concret pour l'enseignement de la géographie à l'école primaire. C'est pourquoi, comme le reflète notre analyse, nombreuses sont les références à des sujets *géographiques* dans les livres de lecture de notre corpus. Il s'agit essentiellement de thèmes relatifs à l'espace national, abordant les multiples facettes d'une patrie que les autorités ont cherché à utiliser pour persuader l'enfant que son univers ne se limite pas à son village ou sa province, mais qu'il doit englober l'ensemble de son pays. Celui-ci doit représenter pour le jeune enfant une « réalité [...] assez lointaine pour qu'il faille laborieusement l'apprendre, assez impérieuse pour qu'on doive lui donner sa vie. »²⁰⁶

5.2. La description de la Belgique dans le discours scolaire

Pendant tout le XIX^e siècle, les Nations européennes, occupées à se définir, ont monté une architecture complexe faite de construction idéologique, iconique, mémorielle, linguistique, culturelle. Patrick Cabanel l'a décrite comme étant une « fabrique, une fiction que certains racontent inlassablement et que d'autres s'émerveillent à entendre, à lire, à chanter, à apprendre par cœur, à répéter sous toutes les formes. »²⁰⁷ Les récits fondateurs auxquels Cabanel renvoie ne sont autres que les célèbres « Tours des Nations » que l'on voit fleurir aux quatre coins de l'Europe. Du fameux *Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno (1877, pour la première édition) au *Merveilleux voyage de Nils Holgersson* de Selma Lagerlöf (1906), en passant par le populaire *Cuore* italien de De Amicis (1886) ou le plus tardif *Libro de España* (1928), tous ces textes aux allures de voyage initiatique ont au moins un

²⁰⁵ GENONCEAUX, 1878.

²⁰⁶ La citation est de Mona OZOUF, in : CHANET, 1996 : 6.

²⁰⁷ CABANEL, 2007 : 14.

point en commun : celui d'illustrer à la perfection ce que Jean-François Chanet résume en disant que « tout apprentissage scolaire est un long voyage immobile »²⁰⁸. Et comme le rappelle son compatriote Dominique Maingueneau, « faire le tour de la France, fermer le cercle, c'est, mythiquement, la finalité de l'enseignement primaire : l'espace de la patrie circonscrit ce qu'il faut savoir comme le discours patriotique clôturé tout le discours scolaire. »²⁰⁹ La Belgique hérite aussi, en 1905, de son propre récit de périple circulaire, directement inspiré de son homologue français. Il s'agit du *Tour de la Belgique par deux enfants*, publié par Augusta Vromant à Gand, dont la fortune littéraire et scolaire restera bien en-deçà de celle de l'ouvrage de Bruno ; nous en reparlerons plus en avant.

Outre l'objectif assigné à l'enseignement de la réalité géographique nationale, dans le contexte belge, faire allusion au territoire, à ses richesses, ses variétés, sa multiplicité permet également de revendiquer pour celui-ci un statut véritable. Alors que le pays est petit, il fait montre d'un riche patrimoine naturel et architectural qui n'a rien à envier aux voisins. En outre, l'intervention de l'homme sur ce territoire, en harmonie avec une époque rythmée par le progrès, met à jour le potentiel que celui-ci recèle. Les nombreux textes qui renvoient à une certaine idée du territoire rendent également sensible l'évolution des méthodes. Certains privilégient une idée plus abstraite du territoire, d'autres le représentent comme un ensemble administrativement harmonieux, tandis que d'autres encore s'attardent sur les aspects pittoresques et attachants des *petites patries*. Mais tous visent, sans conteste, à faire sortir l'écolier de ce monde chaleureux mais limité que représente la patrie conçue, comme dans cette dictée de 1909, comme « **la chambre où vous êtes nés ; [...] ce petit jardin [...] cette école [...] ce riant village** » pour atteindre d'autres horizons s'emboîtant les uns dans les autres à la manière des tables gigognes : « **c'est encore cette grande campagne (...) c'est aussi le bourg là-bas (...) c'est enfin cette ville lointaine (...) c'est ce pays si beau ; c'est le sol qui vous a vu naître : c'est la Belgique !** »²¹⁰ Cette progression jusqu'à dévoiler l'identité de la patrie est un clin d'œil à l'Odyssée, lorsqu'Athéna montre Ithaque à Ulysse. L'objectif poursuivi par tous ces textes, aussi divers soient-ils dans leur forme et leur contenu, semble être celui de dresser un portrait idéal et crédible : une patrie variée,

²⁰⁸ CHANET, 1996: 284.

²⁰⁹ Cité par CHANET, 1996 : 284.

²¹⁰ CERCLE, 1909 : 76-77.

complète qui la magnifie aux yeux de l'écolier. Il importe qu'il apprenne, de la manière la plus plaisante possible, que sa chère patrie déborde de villes au précieux patrimoine historique, de forêts giboyeuses et de rivières poissonneuses rendues navigables aux grandes péniches par l'intervention de l'homme. Des paysages urbains aux vastes étendues agricoles, l'écolier voyage à travers la lecture à défaut de se déplacer réellement. Et en découvrant ces vues inconnues, il apprend en même temps que son pays est riche en hommes qui, comme lui, sont fiers de leur grande patrie et collaborent chaque jour à la rendre encore plus grande et belle.

5.2.1. La Belgique est un beau petit pays

« Notre patrie belge, c'est le sol varié et divers qui monte depuis le littoral flamand jusqu'aux derniers plateaux des Ardennes, graduant ses charmes comme une gamme ascendante vers la beauté. »²¹¹ Le mélange des formes, des climats, des ressources naturelles rassemblées dans ce territoire certes exigü forme le vrai trésor de la Belgique. Par conséquent, se mettre au service de sa patrie, c'est la connaître d'abord et, ensuite, faire connaître la prodigieuse diversité de son territoire. Le portrait que les *auteurs choisis* dressent est non seulement celui d'une contrée charmante, mais encore celui d'une nation privilégiée, bénie des dieux, la quintessence de la terre idéale. « Vraiment est-il une autre région du globe où la clémente destinée ait consenti à rassembler, dans un espace aussi restreint, tant de raisons de vivre ? »²¹², interroge Jules Destrée, cité dans deux manuels de 1913 et 1938 respectivement. Généralement, les auteurs ont recours à l'emphase pour souligner l'admirable diversité du territoire. Parfois, c'est Dieu lui-même qui est invoqué comme auteur de cette image paradisiaque : « Gloire au Dieu magnifique/ Qui te créa »²¹³. Idéalement située en « Europe, [...] la moins étendue des cinq parties du monde, mais [...] la plus civilisée et la plus industrielle [qui] comprend les nations les plus puissantes du monde »²¹⁴, la Belgique fait preuve

²¹¹ Carton de Wiart, dans : PIERLOT, 1923b: 317.

²¹² PORINIOT, 1913a : 143 ; GHEUDE, HONHON, 1938 : 56-57.

²¹³ MELON, 1927 : 124. Le chant dont sont tirés ces vers se veut le « pendant de la *Chanson du sol natal* », concrètement les 1^e et 3^e couplets (poésie et musique de E. Jaques-Dalcroze). Ici, la musique serait de Jan Blockx (Anvers 1851-1912). Compositeur, ce dernier dirigea le Conservatoire d'Anvers en 1901. Il composa des œuvres lyriques brillantes et fut membre de l'Académie royale de Belgique en 1909. (DELZENNE, HOUYOUX, 1998, vol. 1)

²¹⁴ GOFFAUX, 1906b : 8.

d'une étonnante variété : « **Elle a des plaines bien cultivées, des coteaux fertiles et des collines boisées.** »²¹⁵ À la suite de Potvin, l'enfant pourra décliner les charmes de « **ses vallons, ses rochers, Suisse en miniature** »²¹⁶ ou réciter « **J'aime ses coteaux verts, aux flancs gonflés de houille** ». L'analogie avec la Suisse est intéressante car elle aussi a décliné une idéologie nationale sur le thème *Small is Beautiful*, mettant en avant son rôle précurseur dans la démocratie et les luttes pour la liberté. Comme la Belgique, la Suisse se vante d'être un point de convergence pacifique, un creuset entre plusieurs cultures, notamment en raison de sa situation à la croisée des chemins européens.

Pour en revenir aux descriptions géographiques, certains auteurs n'hésitent pas à recourir à l'hyperbole et y voient « **de hautes montagnes et de vastes forêts** »²¹⁷ ! Alfred Mabilie²¹⁸ mentionne l'exiguïté du territoire qui, loin d'être un handicap, vient rehausser l'impression de variété et de richesse paysagère : « **Il est un beau pays, ce pays c'est le nôtre. Non qu'il soit grand et puissant, il est petit et modeste** »²¹⁹. Signalons qu'à la page 8 de cet ouvrage, apparaît une carte où sont inscrits, à l'endroit où ils sont nés, les noms de quelques grands noms de la littérature contemporaine. Cette pratique doit être rapprochée du concept de « géographie littéraire » développé en France dans les années 1920 et 1930, dans le sillage de la régionalisation de la recherche scientifique et de l'enseignement et qui consiste le plus souvent, en tout pragmatisme malgré la pompe de la dénomination, à dresser l'inventaire des hommes de lettres, région par région²²⁰. Outre une flore et une faune riches – « **les espèces les plus diverses d'arbres, de plantes et d'animaux sont répandues sur son sol** »²²¹ -, la Belgique possède tous les charmes de la nature bienveillante, « **gais bosquets, forêts ombreuses** »²²², « **des plaines fertiles et de belles forêts. Elle est baignée par la mer et possède des plages superbes. Elle a**

²¹⁵ DEFOIN, 1923 : 24.

²¹⁶ GHISLAIN, 1912 : 129-131.

²¹⁷ GOFFAUX, 1906b : 24.

²¹⁸ Alfred Mabilie est né à Bruxelles en 1852. Écrivain de langue française, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-arts de Bruxelles, il est l'auteur de *Bruxelles communale et pittoresque*, *Les Environs de Bruxelles* et de recueils de poèmes. Il est mort dans la capitale belge en 1929. (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : II, 83)

²¹⁹ FRENAY, FERON, JANSSEN, *ca.* 1922 : 27-30.

²²⁰ *Cfr* THIESSE, 1991 : 216.

²²¹ COURTOIS : 1933 : 175-176.

²²² MELON, 1927 : 124.

aussi des rochers et des montagnes, où l'on a des vues admirables, où l'air est vif et pur, où il est agréable de passer quelques jours.»²²³ Cette manière d'appréhender le paysage par le biais d'un panorama, à partir d'un escarpement élevé, fût-il grossi comme ici sous la forme des improbables hauts sommets de la géographie belge, correspond à un mode d'approche propre aux guides de voyage, friands de vues peintes ou gravées depuis le début du XIX^e siècle.

Non seulement la nature a offert un environnement idéal, mais elle contribue également à le conserver. Quel pygmalion détruirait son œuvre la plus pure : « **Ô Belgique ! jamais sur ton heureux rivage/La nature en courroux ne détruit son ouvrage ;/Jamais du haut des monts le bitume brûlant/Dans les vallons fleuris ne se roule en torrents ;/Jamais d'affreux volcans, vomissant leurs entrailles,/Sous des rocs embrasés n'écrasent tes murailles.»**²²⁴ Ce pays aux apparences idylliques ne serait complet sans un accès maritime, ce dont il dispose tout autant. Dans plusieurs ouvrages de la fin du XIX^e siècle, c'est son intérêt pour le commerce que l'on souligne : « **La mer est nourrice du commerce. La Belgique est, sous ce rapport, bien partagée : son littoral a environ septante kilomètres** »²²⁵, alors que d'autres lectures privilégient l'aspect visuel : « **la mer du Nord en baigne la côte occidentale où l'on voit les plages superbes d'Ostende et**

²²³ CERCLE, 1909 : 73.

²²⁴ Les vers sont de Lesbroussart, dans « **La Belgique** », in : PIETERSZ, MAUVY, 1850 : 70-79 ; BRAUN, 1878 : 78-79 ; DEFAYS, 1894 : 143-144 ; EMOND, 1881 : 88-89 ; GHISLAIN, 1912 : 80-81.

Philippe Lesbroussart (Gand 1781-1855) était un poète et fonctionnaire de l'administration impériale, nommé en 1805 professeur au Lycée de Gand. En 1810, il publia un poème emphatique, *Les Belges*. En 1830 il était haut fonctionnaire à l'Instruction publique et fut nommé en 1835 professeur à l'Université de Liège. Fils de l'écrivain Jean-Baptiste Lesbroussart. Il fut membre de l'Académie royale de Belgique (1838) (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : vol. 2). Il sera également l'un des principaux promoteurs et animateurs de *La Revue belge*, publication ayant pour vocation d'offrir au public belge « un recueil politique et littéraire digne en tout de la nation à laquelle il est adressé. » (*Revue belge*, 1, 1830, p. 8, cité par HEEKEREN, 1990 : 173)

²²⁵ Extrait de « **La mer du Nord** » de Caroline Popp, in : DEFAYS, 1894 : 144-146 ; LEY, VAN GILS, s.d. : 157-159 (avec une gravure d'enfants jouant sur la plage) ; WEYLAND, GRENEZ-MAYEUR, 1891b : 38-39.

Caroline Popp, née Broussart (1808-1891), est la fondatrice du *Journal de Bruges*, périodique qu'elle animera pendant plus d'un demi-siècle. Considérée comme une ardente patriote, luttant dans ses articles pour les libertés, le progrès et le développement de son pays et de Bruges, sa ville d'adoption. À côté de son travail de journaliste et de mère au foyer dans la plus pure tradition catholique, elle se consacre sa vie durant à la littérature et publie toutes les semaines ses *Lettres brugeoises* sous un pseudonyme masculin. Elle a également collaboré à la *Belgique illustrée* de Van Bommel, à l'*Illustration nationale*, l'*Illustration belge* et d'autres journaux nationaux et européens (Source : DAXHELET, A. (1909) *Caroline Popp, Association des Écrivains belges*).

de Blankenberghe. »²²⁶ Bref, tous les éléments s'accordent pour former une image complète d'un pays dont le périmètre rassemble harmonieusement tous les éléments nécessaires au bien-être et au développement humain. Cette assertion est un argument particulièrement utile dans le cas d'une nation qui ne peut se prévaloir ni de frontières naturelles, ni de délimitations historiques, ni d'une unité ethnolinguistique. Et pourtant, quelle complétude, quelle finition !

Après avoir décrit les paysages visibles, plusieurs auteurs s'arrêtent sur son sous-sol abondant duquel « **on extrait [...] grande quantité de houille, de minerais de fer et de zinc, du marbre et des pierres très renommées.** »²²⁷ Or, afin de préserver ce petit coin de paradis, la nature dans un nouvel élan de générosité, a pris soin de ne pas corrompre les entrailles de cette « **terre féconde en biens, / Riche de vrais trésors et de vrais citoyens ! / Ton sein n'est pas rempli de ces métaux perfides, / Que de l'homme aveuglé cherchent les mains avides** »²²⁸. Ces matières premières généreuses, sources virtuelles de richesse, ne seraient d'aucun secours si la main prodigieuse de l'homme ne les manipulait à bon escient. Le jeune lecteur apprend alors que les Belges, grâce à leur savoir-faire et leur grand effort ont exploité et exploitent encore « **les mille richesses qu'elle détient dans ses profondeurs [pour y faire] naître une industrie et un commerce remarquables.** »²²⁹

« La nature est l'instrument ; l'homme est l'agent »²³⁰ écrit à ce propos le géographe français Levasseur. L'omniprésence du progrès et de l'intervention de l'homme sur le territoire se font patentes lorsque les auteurs s'attardent à comparer la situation du pays autrefois et maintenant : « **Voyez au mur la carte de la Belgique ancienne et celle de la Belgique d'aujourd'hui. N'est-ce pas que notre pays paraissait pauvre il y a 2000 ans ? Comment se fait-il que tant d'ennemis aient voulu s'en emparer ? Ils savaient qu'il recélait dans ses flancs des richesses**

²²⁶ COURTOIS, 1933 : 175-176.

²²⁷ WEYLAND, 1907 : 85.

²²⁸ Le poème *La Belgique* dont ces vers sont tirés est de Lesbroussart, dans : PIETERSZ, MAUVY, 1850 : 70-79 ; BRAUN, 1878 : 78-79 ; DEFAYS, 1894 : 143-144 ; EMOND, 1881 : 88-89 ; GHISLAIN, 1912 : 80-81 ; LEROY, 1880 : 88-89. Dans le volume de Ghislain apparaît une illustration représentant un soldat portant le drapeau belge posé sur le sol, devant la carte géopolitique de la Belgique. Le manuel publié par Pietersz et Braun en 1850 propose l'intégralité de ce long poème apologétique et il est recommandé aux élèves de lire ce fragment « **avec noblesse** » et « **dans quelques endroits on prendra le ton de l'enthousiasme.** »

²²⁹ RASMONT *et al.*, 1911 : 77.

²³⁰ Cité par GIOLITTO, 1984 : 194.

inépuisables dont ils auraient voulu s'emparer. »²³¹ L'emploi du conditionnel « **auraient voulu s'emparer** » sous-entend une condition irréaliste, que l'on pourrait exprimer comme *s'ils avaient été capables de les exploiter*. En effet, arrivé à ce point de sa formation, l'élève sait désormais que le territoire de sa patrie a été pendant longtemps soumis à des puissances étrangères ; ses lectures scolaires le lui ont répété jusqu'à la satiété. Pourquoi alors, si celles-ci connaissaient l'existence de ces ressources, ne les ont-elles pas exploitées pour leur compte ? On voit bien que cette allusion aux premiers abords anodine, contribue à rehausser la fierté patriotique des enfants qui voient dans leurs ancêtres les hommes talentueux et courageux, dont la conjonction de la technique et du travail a contribué à la prospérité de leur nation et, partant, à développer son image. Remarquons en outre que l'utilisation de la carte géographique installée au mur de la classe est un moyen intuitif qui poursuit un objectif double : elle résume et ordonne les connaissances théoriques et elle permet aux faits géographiques de se graver dans les esprits enfantins.

Le domaine industriel n'est pas le seul à profiter des effets conjugués du progrès matériel et du labeur. Ainsi lit-on en 1906 que l'« **on connaît la Belgique depuis environ deux mille ans. C'était autrefois un pays couvert de bois et de marais** »²³², tandis qu'aujourd'hui, « **les prairies à faucher et à pâturer occupent de vastes étendues en Belgique** »²³³, qui « **possède de jolies plaines cultivées** »²³⁴. En outre, une affirmation comme « **son sol fertile procure en abondance à sa courageuse population – une des plus denses du globe – tout ce qui lui est nécessaire** »²³⁵, aussi fautive soit-elle, correspond à une sorte de mythe de l'autarcie que l'on retrouve aussi dans la phraséologie scolaire française de la III^e République. Mona Ozouf écrit qu'en tant que « pays de mesure, la France est aussi [...] un pays resté rural ; et en choisissant de décrire avec prédilection les aspects de cette France terrienne, les manuels mettent dans un relief particulier le thème de l'attachement au sol de la patrie. »²³⁶ Au contraire de leurs voisins industrialisés, les Français

²³¹ PIERLOT, 1923a : 209.

²³² GOFFAUX, 1906b : 65.

²³³ HENRY, DEFOIN, 1910 : 52.

²³⁴ COURTOIS, 1933 : 175-176.

Dans WEYLAND (1907 : 85), on apprend que « **les terres sont généralement fertiles et produisent des céréales, des pommes de terre, des fourrages, des légumes, du lin, du chanvre, du houblon et du tabac.** »

²³⁵ RASMONT *et al.*, 1911 : 77.

²³⁶ OZOUF, 1984 : 187.

feraient donc montre d'un sentiment national particulier, « plus spontané, et plus charnel à la fois. » Même Vidal de la Blache le certifie tout en insistant sur le fait que la terre française « reste la nourricière de ses enfants »²³⁷ tandis que les pays industrialisés doivent faire de plus en plus appel à l'extérieur pour obtenir les matières premières nécessaires à leur subsistance. Or, on remarque que le même argument apparaît dans le discours scolaire de ce pays industrialisé qu'est la Belgique, n'en déplaise au géographe français, où une attention sans doute disproportionnée eu égard à la part réelle de ce secteur dans la vie de la nation est dévolue au domaine agricole. Les auteurs s'émerveillent des capacités du terroir pour fournir « **un océan d'épis** »²³⁸, des biens aptes à nourrir l'ensemble d'une Belgique qu'un manuel de 1880 décrit pourtant comme étant « **le pays le plus peuplé de la terre** »²³⁹. Dans une volonté de dépendre le moins possible de l'étranger, ses habitants seraient parvenus à rentabiliser au maximum les ressources agricoles, qu'une nature généreuse a bien voulu mettre à leur disposition : « **Petit pays, grande nation. Cette devise s'applique avec justesse à notre pays. Il n'a qu'une très petite étendue, mais quelle variété dans ses aspects, quelles richesses dans son sol, [...] La Flandre et le Brabant étalent les produits d'une terre d'une fécondité surprenante ; la haute Belgique contient dans son sein des richesses minérales qui alimentent des industries multiples** »²⁴⁰. On connaît la passion des esprits enfantins pour les superlatifs et les concepts gigantesques et on ne doute dès lors pas de l'effet d'endoctrinement qu'ont pu exercer des affirmations de ce genre chez des écoliers qui appréhendent leur patrie comme un bout de terre comblée des faveurs de mère-nature. L'illusion de l'autarcie est un argument particulièrement utile pour promettre la sécurité face aux dangers que les mouvements internationaux ne cessent de multiplier.

²³⁷ Cité par OZOUF, 1984 : 187.

²³⁸ Extrait de « **La Belgique** » de Lesbroussart, dans : PIETERSZ, MAUVY, 1850 : 70-79 ; BRAUN, 1878 : 78-79 ; DEFAYS, 1894 : 143-144 ; EMOND, 1881 : 88-89 ; GHISLAIN, 1912 : 80-81 ; LEROY, 1880 : 88-89.

²³⁹ DRIESEN, 1880 : 8-10.

²⁴⁰ Dardenne, dans : RASNEUR *et al.*, 1911 : 87.

5.2.2. Quand le pays est une structure réticulaire

Lorsqu'il s'agit d'aborder les points de connexion entre les différentes facettes de cette mosaïque, deux pistes sont possibles : les cours d'eau, réseau naturel de communication ou le chemin de fer, dense enchevêtrement construit par l'homme. Toutes ces voies, qu'il s'agisse des « **deux grands fleuves [qui] la traversent dans toute sa largeur** »²⁴¹ ou « **des centaines de chemins de fer la sillonnent en tout sens** » constituent, métaphoriquement, le système circulatoire d'un immense organisme²⁴² qui à la fois se nourrit des apports de ces voies de communication et distribue à son tour, dans toutes les parties, les fruits de ses multiples productions.

En Belgique, les voies d'eau possèdent une grande tradition symbolique et une importance stratégique. D'un point de vue strictement matériel, elles concentrent sur leurs rives l'essentiel de la production industrielle, fleuron de l'économie : « **C'est au bord de la Haine, de la Sambre, de la Meuse et de la Vesdre que se trouvent placés, à peu près sur une même ligne, les principales mines de la Belgique et les vastes établissements consacrés à la production du fer et du zinc.** »²⁴³ Rien d'étonnant dès lors que de nombreux textes y renvoient, comme dans ces vers de L. Hymans : « **Depuis l'Escaut jusqu'à l'Ardenne, / Depuis la Flandre jusqu'au Rhin.** »²⁴⁴ Les deux principaux fleuves, l'Escaut et la Meuse, servent de prétexte pour caractériser les régions qu'ils traversent. Camille Lemonnier voit dans leurs tons respectifs le reflet d'une certaine idiosyncrasie, allant même jusqu'à calquer symbiotiquement leur allure sur les habitants de leurs berges : « **Le lourd Escaut, couleur de marne, la Meuse aux eaux vives et vertes, mettent le pays flamand en communication avec le monde, et le pays wallon avec lui-même. Ce sont les grandes artères nourricières ; l'une maritime et rurale [...], l'autre batelière et industrielle.** »²⁴⁵ Le premier, parcourant des terres essentiellement agricoles apparaît lyriquement comme « **le bel Escaut de juillet et**

²⁴¹ COURTOIS : 1933 : 175-176.

²⁴² Cfr SUPIOT, 1991: 538.

²⁴³ Ces mots sont signés H. G. Moke, « **La Belgique industrielle** », dans : DEFAYS, 1894 : 139-140.

²⁴⁴ Vers de Louis Hymans, « **Stances patriotiques** », dans : DEWATRIPONT, 1908 : 51-52.

Louis Hymans (Rotterdam 1829-1884), journaliste et historien, député libéral de Bruxelles de 1859 à 1870, il collabora à l'*Indépendance belge* (1856) puis à l'*Étoile belge* à partir de 1857 et fut directeur de l'*Office de publicité*. Il connut le succès grâce à des ouvrages de vulgarisation d'histoire. Il fut membre de l'Académie royale de Belgique. Il est le père de Paul et le frère d'Henri Hymans (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : vol. 1).

²⁴⁵ FRENAY, FERON, JANSSEN, ca. 1922 : 9.

ses délices de vie et de fécondité ! »²⁴⁶ dans un livre de lecture de 1922. Proche de son embouchure anversoise, il perd son caractère paisible et nourricier pour se faire maritime et réaliser, dans le port qu'il sert, le syncrétisme de la vigueur commerciale et de l'ouverture sur l'étranger : « **L'Escaut avec ses eaux agitées ressemble à une petite mer ; sur ses rives l'univers entier a rassemblé des échantillons de toutes ses productions.** »²⁴⁷

Quant à la Meuse, elle « **a sa source en France** »²⁴⁸ mais reste « **un fleuve de Belgique** »²⁴⁹ qui « **arrose Namur** »²⁵⁰. Elle inspire une prose lyrique au montois Georges Garnir²⁵¹ (« **La Meuse** »²⁵²) dans un recueil de lecture de 1939 entièrement consacré à l'eau, un texte sur le paysage mosan aux abords de Liège au Liégeois Edmond Glesener²⁵³, tandis que dans son encyclopédie dédiée à la Belgique, la première du genre, Eugène Van Bommel souligne à la fois son « **aspect pittoresque** »²⁵⁴ et l'intense activité industrielle et humaine observable sur ses rives : « **Et partout se groupent des villages populeux, partout surgissent des établissements industriels considérables. Souvent le paysage disparaît sous les fumées noires et blanches qui s'échappent d'une multitude de cheminées. Le soir, le spectacle est prodigieux : les fumées se colorent de mille nuances enflammées.** »²⁵⁵ Sous sa plume, la Meuse entre en scène telle une nymphe aquatique occupant tout l'espace paysager : « **Mais à peine a-t-on dépassé le faubourg de la Plante, que la Meuse apparaît dans son enveloppement grandiose. Large et toute parsemée d'îlots, elle occupe presque toute la vallée entière** »²⁵⁶
Les affluents mosans, directs ou indirects, servent de prétexte pour illustrer les

²⁴⁶ LEBAILLY, 1939 : 22. Firmin Van den Bosch signe le texte lyrique.

²⁴⁷ CERCLE, 1909 : 214-215. Le texte est signé Virelle.

²⁴⁸ DELOYERS, LANOY, 1883 : 17.

²⁴⁹ DEVLEMINCKX, 1900b : 25.

²⁵⁰ DEVLEMINCKX, 1900b : 8.

²⁵¹ Georges Garnir (Mons, 1868-1939), romancier, conteur, dramaturge et revuiste. Il chercha ses modèles dans la province wallonne – Borinage ou Condroz – et à Bruxelles, dans des œuvres sans grandes prétentions littéraires où il décrit, non sans humour, les travers des gens de la campagne et se moque gentiment de la bourgeoisie bruxelloise. Journaliste à *L'Indépendance belge* et à *l'Étoile belge*, il fut membre de l'Académie de Langue et de Littérature françaises de Belgique en 1926 (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : vol. 1).

²⁵² LEBAILLY, 1939 : 23-24.

²⁵³ Edmond Glesener (Liège, 1874-1951) était romancier. Il fut directeur général des Beaux-arts et des Classiques au Ministère de l'Instruction publique.

²⁵⁴ DRIESEN, 1880 : 44-47.

²⁵⁵ DEFAYS, 1894 : 146-149.

²⁵⁶ DRIESEN, 1880 : 44-47.

relations intimes entre un sol, une rivière et ses habitants. On trouve par exemple des descriptions de « **La Lesse** »²⁵⁷ par Émile Greyson, « **Le Bocq** »²⁵⁸ par L. Dommartin, « **La vallée de l'Orneau** »²⁵⁹ par Hermann Pergameni ou encore « **L'Amblève** »²⁶⁰, « **La Hoëgne** »²⁶¹, petite rivière des Fagnes, par le Bruxellois Henri Davignon²⁶². Sans oublier les rivières aux allures de torrents telles que « **La Semois** »²⁶³ par F. Séverin²⁶⁴, « **Paysage de Semois** »²⁶⁵ de Louis Boumal²⁶⁶ ou « **L'Amblève** »²⁶⁷ de V. Baty. Si certains auteurs peuvent être considérées comme des valeurs sûres, capables de transmettre aux enfants une langue pure et une esthétique de qualité, on compte aussi beaucoup d'écrivains de second rayon, habiles à faire émaner d'un paysage pittoresque – ici une rivière – une atmosphère particulière, reflétant au mieux le pittoresque local. Les rivières flamandes inspirent elles aussi quelques grands noms de la littérature belge d'expression française : « **La Lys** »²⁶⁸ par Émile Verhaeren, ainsi que Camille Lemonnier²⁶⁹, qui chante les beautés des « **canaux de Bruges** »²⁷⁰.

Une conception de la nation dont les divers points sont mis en communication par les cours d'eau et le réseau ferroviaire correspond au schéma développé par l'Américain Karl W. Deutsch²⁷¹. Ce sociologue a développé une thèse selon laquelle

²⁵⁷ DEWATRIPONT, 1908 : 48-49.

²⁵⁸ Extrait de « **Notes d'un vagabond** », dans : LEY, VAN GILS, s.d. : 114.

²⁵⁹ DESÈS, 1878 : 28-30.

²⁶⁰ GOFFAUX, 1906c : 20.

²⁶¹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 237.

²⁶² Le Vicomte Henri Davignon (Bruxelles, 1879-1964) était romancier, essayiste et docteur en droit. Ses romans évoquent des problèmes psychologiques tandis que ses essais traitent souvent de questions d'histoire littéraire. Il se préoccupa aussi de questions nationales. Il fut membre de l'Académie royale de langue et de littérature française et était le fils de Julien Davignon (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : I, 122-123).

²⁶³ RASMONT, 1911 : 12.

²⁶⁴ Fernand Séverin (Grand-Manil, 1867-1931), poète et docteur en philosophie et lettres. Ami de Mockel et de Van Lerberghe dont il partageait peu les affinités symbolistes, il chercha sa voie poétique à la fois dans l'apaisement de la nature et dans le renoncement intellectuel et chrétien. Il fut professeur à l'Université de Gand (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : vol. 2).

²⁶⁵ FURNÉMONT, 1930 : 50-51.

²⁶⁶ Louis Boumal (Liège, 1890-1918) a combattu au front et collaboré activement dans plusieurs revues littéraires francophones. Il était docteur en philosophie et lettres et professeur à l'Athénée de Bouillon, ville à laquelle il a consacré un essai historique.

²⁶⁷ RASMONT *et al.*, 1911 : 72.

²⁶⁸ PORINIOT, 1913a : 238-239.

²⁶⁹ LEY, VAN GILS, s.d. : 107-109.

²⁷⁰ LEBAILLY, 1939 : 25.

²⁷¹ Cité par WILS, 2005 : 154.

la nationalité ne se conçoit pas sur base d'une communauté linguistique, d'un passé ou une histoire commune mais bien, dans une large mesure, à partir de l'idée « d'intégration par une communication sociale, par opposition à d'autres groupes. » Autrement dit, l'appartenance à un peuple se mesure à sa capacité à entrer en contact avec les membres d'un grand groupe commun plutôt qu'avec des personnes extérieures. « Les relations peuvent transcender le fossé linguistique s'il existe des facteurs d'attraction matériels et idéologiques suffisamment sensibles entretenus en commun, comme le bien-être, la sécurité, la liberté, la considération ». Il est évident, malgré des divisions idéologiques marquées, que la Belgique de la seconde moitié du XIX^e siècle à la première guerre mondiale au moins, dispose de ce réseau de chemin de fer reliant les diverses provinces, d'une poste moderne, d'un développement de l'industrie et du système bancaire, d'une variété de presse libre, etc. qui lui permet d'établir et de faire fructifier une puissante communauté d'intérêts.

Ce dense réseau de communications permettrait de mettre non seulement en contact toutes les parties du royaume et contribuer à renforcer le sentiment collectif, mais également de lui conférer un rôle international majeur – élément encore plus vital dans le cas d'un petit pays – en tant que centre névralgique de l'Europe et donc du monde civilisé. La Belgique ne perdra jamais de vue cet atout qu'elle saura, le moment venu, exploiter à bon escient : « **La mer, un grand nombre de canaux, de cours d'eau, de routes, de chemins de fer, de télégraphes, de téléphones, établissent des communications de tout genre avec nos voisins les Français, les Allemands, les Hollandais, les Anglais et avec tous les pays du monde.** »²⁷² À leur tour, les visiteurs étrangers ont désormais le loisir de découvrir commodément la Belgique et ses richesses naturelles, de même que le patrimoine architectural et historique de ce pays modeste mais surprenant : « **Le voyageur qui [...] parcourrait la Belgique, [...] verrait se dérouler sous ses yeux, comme les bandes d'un panorama, des horizons changeants, doux ou sévères, rudes ou charmants, mélancoliques ou joyeux, suivant la nature du sol, le travail de l'homme ou les variations de la nature.** »²⁷³ Le voyageur découvrirait également de lui-même à

²⁷² WEYLAND, 1907: 84

²⁷³ Le texte est signé Alfred Mabille, « **Un beau pays** », dans : FRENAY, FRERON, JANSSEN, *ca.* 1922 : 27-30.

quel point « **ses habitants sont hospitaliers** »²⁷⁴ car « **l'étranger est bien reçu en Belgique ; on a soin de lui.** »²⁷⁵ Et lorsque Henri Carton de Wiart envisage la possibilité que les beautés domestiques ne séduisent guère un étranger, ce n'est pas qu'il manifeste quelque signe d'un complexe d'infériorité dont il serait atteint : « **Voici la patrie, ou si vous aimez mieux, le visage aimé de la patrie, indifférent peut-être à des étrangers, qui réserve peut-être pour nous seuls, qui sommes ses enfants, ses charmes et ses émotions, mais que nous devrions respecter comme le patrimoine le plus précieux et le plus cher de notre race.** »²⁷⁶ Ce que l'homme politique liégeois veut dire, c'est que la patrie, en raison du rapport organique, presque génétique qu'elle entretient avec ses habitants, réserve en premier lieu ses avantages pour ceux-ci. En contrepartie, il convient qu'ils puissent la préserver et, au besoin, la défendre. Comme une mère, la patrie nous nourrit et nous protège ; comme ses enfants, nous nous devons de veiller sur elle. Cette médiation affective imaginée entre l'individu et l'identité nationale doit servir à renforcer le patriotisme.

Le développement de ces « **communications devenues incessantes et rapides** »²⁷⁷ qui rendent « **le Belge [...] aujourd'hui en possession de sa patrie** », favorise une nouvelle manière d'appréhender le pays : le tourisme²⁷⁸. Encore limitée à l'aristocratie au début du XIX^e siècle, cette pratique s'impose comme une véritable revendication populaire tout au long de ce siècle et de la première moitié du suivant. Elle témoigne d'un intérêt croissant pour la découverte de la patrie, ce que les manuels répercutent. Rapidement conscients de l'intérêt économique de cette nouvelle mode, les centres de villégiature, les villes et les villages au potentiel touristique utilisent pour leur promotion la culture populaire ou les éléments pittoresques. Les ouvrages scolaires puisent à l'occasion les textes de leurs lectures choisies dans les comptes rendus du *Touring Club*, organisme pionnier en Europe dans la promotion du potentiel touristique, ou bien reproduisent des extraits

²⁷⁴ GOFFAUX, 1906b : 45-46.

²⁷⁵ PIETERSZ, 1845a : 9.

²⁷⁶ Les paroles sont signées Henri Carton de Wiart, dans : PIERLOT, 1923b: 317.

²⁷⁷ E. Van Bommel, « **Le tour de Belgique** », dans : HENRY, DEFOIN, 1910 : 60-61 ; PIERLOT, 1923b: 221-222. Eugène Van Bommel (Gand, 1824-1880) était critique littéraire et romancier. Docteur en droit, professeur de littérature française à l'Université libre de Bruxelles, il est l'auteur de la première encyclopédie belge, *La Patria Belgica* et d'un roman historique et autobiographique qui lui valut sa renommée, *Dom Placide*, considéré aujourd'hui comme un des fleurons de la littérature belge de langue française d'avant 1880 (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : vol. 2).

²⁷⁸ Cfr THIESSE, 1991 : 206.

d'auteurs *classiques* bénéficiant du consentement officiel, comme avec « **L'abbaye d'Aulnes** »²⁷⁹ de Marius Renard²⁸⁰, relatifs au folklore régional comme « **Une kermesse en Flandre** »²⁸¹, à la gastronomie – « **Les huîtres d'Ostende sont renommées par toute l'Europe** »²⁸² – ou encore à des curiosités locales, comme cette « **Sortie de la grotte de Han** »²⁸³ de Van Gils ou cet extrait consacré au même monument naturel : « **Cette grotte est une des plus belles et des plus vastes de l'Europe. [...] C'est une série de palais féériques qui se succèdent [...] on éprouve la sensation que produit un rêve fantastique.** »²⁸⁴ À l'opposé géographique, on trouve cet encouragement à visiter le littoral de la mer du Nord : « **nos plages sont non seulement les plus belles de l'Europe, mais les opulentes villas longeant les digues d'Ostende, de Blankenberghe, de Heyst, etc., qui s'étendent à perte de vue, contribuent à faire de ces parages des lieux de villégiature pleins de charme.** »²⁸⁵ Si Léopold I^{er} avait déjà exprimé sa passion pour la côte belge et de ce fait contribué à y développer les villégiatures, ce sont les initiatives prises par son fils qui vont permettre de doper ce secteur émergent²⁸⁶.

À défaut de pouvoir voyager facilement, certains textes comme celui-ci, publié en 1891, exhortent leurs jeunes lecteurs à une visite métaphorique de « **la Belgique à vol d'oiseau** » : « **Parcourez la Belgique : que de merveilles vous admirerez dans**

²⁷⁹ PORINIOT, 1913a : 217.

²⁸⁰ Sur l'auteur, on peut lire dans le même manuel : « **Ses ouvrages sont empreints d'un réel enthousiasme pour le travail gigantesque qui s'accomplit dans nos mines, dans nos usines et d'une admiration profonde autant que reconnaissante pour l'ouvrier industriel. Il se complait aussi à étudier les mœurs wallonnes qu'il décrit avec un art pittoresque et s'intéresse, en véritable poète, à tous les souvenirs de la terre hennuyère qu'il affectionne tant.** »

Marius Renard (1869-1948) était militant et homme politique socialiste. Il a fondé la revue *Savoir et beauté*, a été conseiller provincial du Brabant à partir de 1908, puis conseiller communal à Anderlecht à partir de 1912, sénateur de 1932 à sa mort et bourgmestre d'Anderlecht de 1932 à 1947 ; il fut également déporté en camp de concentration de septembre 1944 à avril 1945. Il beaucoup œuvré en faveur de l'éducation populaire.

²⁸¹ FURNÉMONT, 1930 : 53-54.

²⁸² LESURE, s.d. : 24.

²⁸³ LEY, VAN GILS, s.d. : 242-243.

²⁸⁴ DEFOIN, 1923 : 153-154.

²⁸⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 57.

²⁸⁶ « Vers 1890, la digue de 4 kilomètres de long était déjà entièrement bordée d'un cordon continu de villas et d'hôtels de quatre ou cinq étages. Seuls quelques-uns des projets mégalomanes que le roi nourrissait pour Ostende, à savoir les galeries de Charles Girault et l'hippodrome d'Alexandre Marcel, purent être réalisés. Mais le tourisme côtier eut tôt fait d'attirer de 40 000 à 50 000 visiteurs par an dans la ville » (DENECKERE, 2005 : 19).

l'industrie des hommes, à côté des beautés de la nature. »²⁸⁷ On remarquera une nouvelle démonstration de l'association féconde entre nature bienveillante et force humaine. La même fonction d'itinéraire virtuel se trouve remplie par le livre de géographie par excellence : « **Papa m'a montré son atlas** », où, à la page concernant la Belgique, « **des points indiquent les villes : Bruxelles, Anvers, Liège, Namur, Bruges, Gand, Mons, Hasselt... [...] En étudiant la géographie, comme eux, je voyagerai ; mais sur des cartes, sans changer de place. Je m'instruirai sans danger. Ce sera très amusant.** »²⁸⁸

L'amélioration des moyens de transport, et du chemin de fer en particulier, permettrait pourtant à tout Belge, quelle que soit sa condition socio-économique de « **connaître aisément [le pays] dans tous ses détails, en apprécier les beautés pittoresques et variées, retrouver à chaque pas les souvenirs des splendeurs inouïes dont il est fier à juste titre** »²⁸⁹. Non seulement les progrès accomplis dans le réseau ferroviaire mettent à la portée du plus grand nombre le patrimoine national, mais encore réduisent-ils grandement le temps nécessaire pour réaliser des trajets interminables jusqu'il y a peu : « **Ce ne sont plus, comme autrefois, des voyages qu'il faut entreprendre ; il s'agit de simples promenades de quelques heures.** » En conséquence, la découverte de la patrie par les sens se généralisent, se démocratisent et déjà on distingue au loin le tourisme de masse : « **aussi les excursions deviennent-elles peu à peu affaire d'habitude ; l'éducation populaire en fait une condition de succès, et ce ne sont plus des touristes isolés, ce sont des familles, des associations, des écoles entières qui se déplacent, unissant ainsi l'enseignement mutuel à l'enseignement des choses.** »

Cette conception rejoint celle de Vidal de la Blache conseillant de commencer l'initiation à la géographie par l'étude du milieu. Point n'est besoin d'entreprendre de grands déplacements lors de ces excursions scolaires. Souvent, une visite de terrain aux abords de l'école ou des recherches et observations patrimoniales dans le village voisin suffisent pour appuyer les leçons du maître ou illustrer l'une ou l'autre lecture donnée préalablement en classe. La connaissance de la région vise à « éveiller la conscience d'appartenir à un ensemble national harmonieux composé

²⁸⁷ WEYLAND, 1891b : 94.

²⁸⁸ GHEUDE, HONHON, 1914 : 101. Le texte s'intitule « **La géographie** », d'après Régimbeau.

²⁸⁹ PIERLOT, 1923b : 221-222. Le texte est d'E. Van Bommel, extrait de son « Guide de l'excursionniste ».

de toutes ces *individualités* complémentaires »²⁹⁰, toutes ces petites patries selon l'expression consacrée, tous ces coins de terre où le jeune individu s'enracine et où commence son éducation de futur citoyen.

Généralement, l'initiation politique commence dans le système scolaire par la découverte du fonctionnement des élections communales, avant d'aborder le système national. « **Toute famille est dirigée par un chef auquel les autres membres sont soumis. De même, la commune est administrée par une autorité dont les décisions doivent être respectées par les habitants ; cette autorité est appelée Conseil communal** »²⁹¹, explique à des enfants entre 8 et 10 ans ce manuel de 1906. « Souvent chargés d'instruire des enfants issus des milieux populaires », surtout à partir du tournant du siècle, les maîtres par le truchement des livres de lecture « vont élaborer une didactique fondée sur la perception concrète des réalités familiales. »²⁹² Le concept d'État restant beaucoup trop abstrait pour le jeune enfant, il convient de lui parler d'abord de ce qu'il connaît pour élargir petit à petit le cercle, en partant de l'expression minimale de la réalité politique : « **Je suis de la commune d... ; du canton d... ; de l'arrondissement d... ; de la province d... – Ma patrie est la Belgique – Je connais le nom de notre bourgmestre, de nos échevins et de nos conseillers communaux ; de notre juge de paix ; de notre commissaire d'arrondissement ; de notre gouverneur, de notre Roi et de tous les membres de la famille royale.** »²⁹³

Parmi les facteurs qui contribuent à faire de la Belgique un paradis terrestre, les livres de lecture font également appel à la météorologie, invariablement présentée comme la quintessence du juste milieu : « **La Belgique est un pays de climat tempéré : on n'y souffre pas de froids rigoureux, ni de très fortes chaleurs** »²⁹⁴, apprennent les écoliers de 1923 tandis que leurs congénères lisaient, quelques années plus tôt que « **si les saisons nous apportent parfois des températures dont nous ayons à souffrir, ces faibles maux ne sont pas à comparer à l'excès du chaud ou du froid qui accable les hôtes des régions torrides ou des zones glaciales.** »²⁹⁵ Bref, si la Belgique manque parfois de ciels bleus, elle qui, selon Charles Potvin,

²⁹⁰ CHANET, 1996 : 149-150.

²⁹¹ GOFFAUX, 1906b : 76.

²⁹² THIESSE, 1991 : 245.

²⁹³ DAMAS, 1909 : 35-36.

²⁹⁴ DEFOIN, 1923 : 24.

²⁹⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 57-58.

« **n'a point ce ciel dont la magnificence/Couronne Naples ou la Jungfrau** »²⁹⁶, elle peut se considérer grandement favorisée par la nature qui l'a dotée d'un « **d'un climat tempéré, [...] d'un air pur et salubre, d'une douce et sage liberté** »²⁹⁷, comme si l'un déterminait l'autre par un effet d'influence tout teinté de tainisme ambiant. Chaque saison sied plus particulièrement à l'une ou l'autre région mais il n'est point besoin de quitter le territoire national pour trouver l'harmonie propre à toute époque de l'année : « **[L'automne] est la saison des Ardennes comme l'été est celle du bord de la mer, comme le printemps est celle de la Campine, du Brabant et des Flandres.** »²⁹⁸ Plus pragmatiquement, c'est à nouveau l'agriculture qui profite de la prétendue bienveillance de la météorologie, assimilée à un don divin : « **nous ne pouvons nous dissimuler combien est favorisée du ciel la zone que nous habitons. Ici, tous les biens de la terre se produisent en abondance.** »²⁹⁹ Enfin, il reste à souligner que selon le dialectique scolaire, « **le climat de la Gaule était plus rude que de nos jours** »³⁰⁰, apportant une nouvelle preuve du rapport supposé évident entre évolution humaine et influence du milieu.

5.2.3. Le tableau des provinces et des régions belges

Comme dans le cas de l'école française de la III^e République, la célébration de la nationalité ne s'est pas faite aux dépens des identités régionales, bien au contraire. L'institution scolaire belge, tout comme la française, s'est imposée comme un canal de diffusion du patrimoine et des curiosités de ces petites patries, dont la connaissance sert à mieux appréhender et aimer la grande. La lecture des extraits qui sont consacrés aux réalités provinciales ou régionales permet de dégager les modalités d'une représentation d'une identité locale au service d'un enseignement du sentiment national³⁰¹. Au lieu de provoquer une impression d'éparpillement, la diversité des régions présentées ne se comprend qu'à travers une dynamique d'intégration. L'efficacité du discours sur la Belgique comme synthèse harmonieuse de diversités provient du fait qu'il permet d'exprimer la différence sans

²⁹⁶ GHISLAIN, 1912 : 129-131.

²⁹⁷ GOFFAUX, 1906c : 28.

²⁹⁸ Edmond Picard, dans : PIERLOT, 1923b: 316.

²⁹⁹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 57-58.

³⁰⁰ HENRY, DEFOIN, 1910 : 51.

³⁰¹ Cf THIESSE, 1997 : 1.

que celle-ci ne contienne de valeur adversative. Le « particularisme provincial, *a priori* opposé à l'unité, [...] est un des fondements du patriotisme belge, précisément parce qu'il constitue une spécificité nationale. »³⁰² Encenser l'harmonie des provinces permet de déplacer les différences sociales sur l'espace territorial et de faire fi des éventuelles disparités économiques régionales. « Chacune des petites patries s'acquitte des tâches auxquelles la vouent ses ressources et ses talents, verse au trésor national le corbillon de ses inventions, de ses grands hommes, de ses paysages, dans une réciprocité d'action qui fait de la grande patrie beaucoup plus qu'une pluralité : une totalité ordonnatrice, animatrice, intégratrice, dotée d'une vie singulière. »³⁰³ Chaque coin du terroir apporte son écot à la patrie : « **Flandre, nous aimons bien tes villes ;/Nous admirons tes vieux beffrois !/[...] Flandre, nous aimons tes prairies,/Ton bel Escaut et tes moissons,/Et tes campagnes si fleuries [...]** Aux bords de la Sambre tout change:/L'air devient lourd et tout est noir/Ô Charleroi, pays étrange !/Tu parais un enfer, le soir/[...] Là-bas, les Ardennes sauvages,/Que l'on revoit si volontiers, /Montrent leurs joyeux paysages, [...] Et sur les crêtes des rochers,/Des châteaux forts bien vieux, bien sombres »³⁰⁴. Cette parade est particulièrement utile dans le contexte belge où, s'il n'y a présence de polarisation marquée centre-province comme en France, il existe néanmoins un risque de différenciation nord-sud ou d'une certaine hiérarchisation entre l'agriculture et l'industrie. Quelques anthologies de la fin du XIX^e siècle citent l'historien H. G. Moke, qui met précisément en avant la dichotomie entre les univers rural et industriel. Les descriptions propres à ce dernier néglige l'aspect négatif, pourtant bien réel, des transformations induites par l'industrialisation pour ne conserver qu'une image séduisante, apte à convaincre les esprits enfantins de la chance qu'ils ont de vivre sur une terre si riche : « **Mais après avoir traversé un espace médiocre, on arrive bientôt dans la région des mines de houille et de fer, et là se présente un nouveau spectacle. L'industrie [...] a parsemé d'usines gigantesques ces terres couvertes de moissons [...]. Les villages se prolongent et se touchent [...]. A chaque pas, dans cette zone privilégiée, le voyageur**

³⁰² DUBOIS, 2005 : 412.

³⁰³ CHANET, 1996 :14.

³⁰⁴ Le chant s'intitule « **Mon pays** » (paroles de MM. Docx et Patigny, musique de M. Ch. Miry), dans : LEMAIRE, VANDERELST, 1911a : 22-23 ; RASMONT, 1911 : 76-77 ; WEYLAND, 1891b: 107-108.

rencontre de nouveaux sujets d'intérêt et d'admiration, et souvent les beautés naturelles du pays font oublier les merveilles de l'art. »³⁰⁵ Contrairement au discours scolaire français de la même époque qui en est dépourvu³⁰⁶, on observe dans le corpus étudié une certaine récurrence, qui va croissant dans le temps, de lectures propres à encenser le monde industriel et à exalter l'existence qui s'y déroule. Cette volonté répond à une réalité, qui est celle de nombreux enfants, dont le paysage familial n'est autre qu'usines, puits de mines, cheminées et fumée. L'industrialisation, plus précoce, plus intensive et plus généralisée en Belgique qu'en France a déterminé une incursion plus massive de textes à teneur industrielle, foncièrement positifs, dans les ouvrages de lecture.

À l'opposé, le monde rural permet d'honorer le travail d'hommes qui ont su, à force d'efforts et de persévérance, rendre particulièrement fertile des terres ingrates : **« La région flamande est la terre classique de l'agriculture. Attaché à son lopin de terre et âpre à la tâche, le cultivateur flamand est parvenu à faire des sables improductifs des Flandres une des terres les plus productives de l'Europe »**³⁰⁷. Comme l'affirme Anne-Marie Thiesse pour la France, force est de constater que **« certains éléments des ethnotypes, donnés comme spécificités locales, sont en fait des caractérisations sociales convenues, générales pour l'ensemble du territoire. »**³⁰⁸ La même idée, toujours associée au caractère opiniâtre du Flamand se retrouve chez Moke décrivant la **« Belgique agricole »** : **« Les Flandres, qui sont généralement admirées, ne renferment qu'un petit nombre de cantons dont la fertilité soit naturelle. [...] Partout ailleurs, le sol est ordinairement léger et sablonneux [...] Mais une race d'hommes, persévérants et courageux au travail, s'est opiniâtée à lutter contre ce terrain d'abord ingrat. »**³⁰⁹ Ici, « le caractère du pays, c'est celui du paysan, et réciproquement. Si la nature fait l'homme à son image et lui imprime ses traits, l'homme fait la nature et lui confère ses valeurs morales. »³¹⁰ Si, comme le clame ce manuel de 1853, **« dans notre pays, le travail**

³⁰⁵ DEFAYS, 1894 : 139-140 ; DRIESEN, 1880 : 178-179.

³⁰⁶ Jean-François Chanet se demande « dans quelle tradition rhétorique [...] les auteurs de manuels auraient-ils trouvé des textes à la gloire des grandes cités industrielles » (CHANET, 1996 : 295).

³⁰⁷ HENRY, DEFOIN, 1910 : 52.

³⁰⁸ THIESSE, 1996 : 38.

³⁰⁹ « **La Belgique agricole** » de H.G. Moke, dans : DRIESEN, 1880 : 176-177.

³¹⁰ THIESSE, 1996 : 37.

des champs a acquis une grande perfection »³¹¹, la palme dans ce domaine revient aux « **Flandres qui excellent sous ce rapport.** » L'idée de la détermination de la « race » par le territoire se retrouve chez Pergameni évoquant la région agricole du Condroz, au sol rebelle et rigoureux : « **Cette même âpreté se retrouve chez les habitants. Les Condrusiens appartiennent au type wallon ; c'est une race robuste, à la taille élevée, aux membres anguleux, à la figure osseuse et dure ; les hommes y ont généralement un air martial et déterminé ; les femmes, au contraire, manquent le plus souvent de tout charme féminin.** »³¹² À côté de cette détermination selon des ethnotypes, on trouve également l'idée d'une identification de la personnalité d'une province ou d'une région à une activité professionnelle dominante, ce qui offre une occasion de plus de pouvoir vanter les mérites du travail tout en créant « cette *invention des spécialités* propres à chaque région, et du déterminisme rigoureux qu'elle a perpétué dans l'esprit des adultes, en vertu de l'autorité de la chose scolaire, elle-même prétendument appuyée de géographie et de sociologie. »³¹³

La question de l'entité spatiale n'apparaît pas comme fondamentale dans le corpus étudié. En effet, si certains ouvrages privilégient une division selon l'organisation administrative, c'est-à-dire les provinces, d'autres lui préfèrent un critère géographique ou historico-géographique. D'autres encore restent suffisamment vagues pour que l'on ne puisse y déceler une quelconque prise de parti en faveur de l'une ou l'autre configuration : « **Plusieurs provinces [...] forment un état qui porte le nom d'empire, de royaume, de république, de duché, de principauté, suivant que le chef est empereur, roi, président de la république, duc, prince, etc. Le royaume que nous habitons s'appelle royaume de Belgique.** »³¹⁴ Certains textes, comme ce poème, ignore tout critère et mêle allégrement province administrative, zone géographique et région historique. Ce qui importe, c'est d'exalter l'harmonie de la grande nation : « **Le beau pays que la Belgique !/Belges, soyons-en orgueilleux ! [...]/Les Flandres ont des filatures,/Anvers des commerces brillants,/Le Brabant de riches cultures:/Partout des ouvriers vaillants !/Namur a sa coutellerie,/ [...] Le**

³¹¹ KENIS, 1853 : 81.

³¹² BOURDOUX, 1905a : 68-70.

³¹³ CHANET, 1996 : 289.

³¹⁴ BRAUN, 1846: 41.

Hainaut, sa métallurgie/Avec ses mille hauts fourneaux./Liège nous fabrique des armes/[...] La Hesbaye est pleine de charmes »³¹⁵. Des textes comme « **Le Bas-Luxembourg** » d'Émile de Laveleye³¹⁶, « **Le pays de Waes** »³¹⁷ de Van Bommel, évoquant la région comprise entre Gand et Anvers, parfois surnommée le « **jardin de la Flandre** » ou « **le triomphe de l'agriculture flamande** », « **Le pays de Herve** »³¹⁸ de E. de Laveleye ou encore « **Le Borinage** »³¹⁹ de Lemonnier, reflètent cette catégorisation en régions non officielles. Sans doute les auteurs ont-ils jugé que l'unité régionale *naturelle* était plus à même que les provinces, dont le découpage est plus arbitraire, à exprimer un ensemble de représentations affectives par le truchement de leur réalité géographique et sociale. Ceci dit, on trouve dans le livre de lecture de 1880 une description littéraire de chacune des neuf provinces que compte alors l'État³²⁰. Le choix marqué pour la typologie provinciale répond, en revanche, à une volonté de signifier l'univers de la patrie dans l'espace administratif qui a été décidé un demi-siècle plus tôt. Autrement dit, penser la Belgique en termes de « **province de Brabant** »³²¹, « **province d'Anvers** »³²², « **Flandre orientale** »³²³, « **Flandre occidentale** »³²⁴, « **Hainaut** »³²⁵, « **Limbourg** »³²⁶, « **province de Liège** »³²⁷, « **province de Luxembourg** »³²⁸, « **province de Namur** »³²⁹ vise aussi à familiariser le jeune enfant à une réalité infranationale dont il doit assimiler l'existence. Chaque description suit un même schéma où l'on trouve invariablement la situation géographique, les principales ressources, la description géopolitique et les grandes

³¹⁵ RIGUEL, 1911 : 42-43.

³¹⁶ LEY, VAN GILS, s.d. : 119-120.

³¹⁷ GOFFAUX, 1906c : 26.

³¹⁸ HERMANN, THIRION, 1900 : 135.

³¹⁹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 234-235.

³²⁰ Bien qu'elle s'opère d'une manière moins systématique et complète, on observe également la division en provinces dans le livre de lecture de RASMONT en 1911, avec entre autres un texte d'Edmond Picard sur « **Le Brabant** » et un autre de Van Bommel consacré au « **Hainaut** ».

³²¹ DRIESEN, 1880 : 10-11.

³²² DRIESEN, 1880 : 14-15.

³²³ DRIESEN, 1880 : 20-21.

³²⁴ DRIESEN, 1880 : 23-24.

³²⁵ DRIESEN, 1880 : 25-26.

³²⁶ DRIESEN, 1880 : 26-30.

³²⁷ DRIESEN, 1880 : 33-36.

³²⁸ DRIESEN, 1880 : 39-40.

³²⁹ DRIESEN, 1880 : 42-44.

villes³³⁰. La répétition permet de mettre en évidence la nécessaire intégration des différentes provinces dans l'espace national ; aucun autre mode d'existence ne leur est permis en dehors de cette dimension. Malgré leurs traits propres, les neuf provinces peuvent se définir selon un schéma commun, ce qui tend à prouver leur complémentarité autant que l'absence d'une quelconque hiérarchisation entre elles.

Parmi les régions naturelles, l'Ardenne occupe un espace relativement important. Cette région méridionale se décline sous les textes d'écrivains que l'on peut qualifier de classiques en raison de leur reconnaissance par les autorités académiques, comme Edmond Picard³³¹, Émile de Laveleye³³², H.G. Moke³³³, Eugène Van Bemmel³³⁴, Godefroid Kurth. Mis à part Kurth né à Arlon, il faut dire qu'aucun n'est d'origine ardennaise mais que tous se montrent à la fois envoûtés et pris d'un respect presque craintifs pour cette région dure et mystérieuse : **« C'est avec un sentiment presque religieux que j'inscris en tête de ces lignes le nom de ma vieille Ardenne. Elle effraie le touriste qui veut y pénétrer tant il la voit vieille et chenu avec un visage dont chaque ride a une douleur à raconter. Elle est la survivante des grandes tragédies de la terre. [...] Vous êtes seul entre ciel et terre avec les forces indomptées. Vous cherchez en vain des yeux l'image familière de la civilisation »**³³⁵. D'autres auteurs, moins connus sans doute, nous offrent encore quelques clés qui nous permettent d'illustrer ce que prétend représenter l'Ardenne pour les écoliers. Dans un pays dont l'homme a profondément modifié le territoire au cours des siècles, que ce soit à travers l'agriculture ou l'exploitation minière et industrielle, l'Ardenne incarne la nature à l'état pur, une sorte de havre de paix protégé de la main de l'homme. Dans le poème **« Salut à l'Ardenne »**, inspiré d'Eugène Dubois, le jeune enfant lit en s'évadant grâce à la photographie qui accompagne le texte : **« Salut, sauvage Ardenne, ô vieux sol, vierge encore,/Où notre âme s'épure aux souffles de l'aurore, /[...] Loin des pâles cités, garde une race heureuse/Et saine comme**

³³⁰ La même structure apparaissait déjà deux ans plus tôt chez BRAUN, 1878 : 196-210 et en 1853, chez KENIS : 92-122.

³³¹ GHEUDE, HONHON, 1913 : 190-191 ; PIERLOT, 1923b : 316 ; PORINIOT, 1913a : 205-208.

³³² LEY, VAN GILS, s.d. : 130-131.

³³³ DRIESEN, 1880 : 41-42.

³³⁴ HERMANN, THIRION, 1900 : 193-194.

³³⁵ GHEUDE, HONHON, 1938 : 235-236.

l'air dont s'enivrent tes monts ! »³³⁶ Au même titre que la carte, la photographie devait être considérée comme un substitut de la réalité. L'Ardenne représenterait donc le contrepoids de l'agitation des zones modifiées par l'homme et sa seule existence contribue à conférer au pays le volet totalement naturel qu'il lui manquerait s'il ne disposait que des seules régions agricoles et industrielles. Grâce à l'Ardenne sauvage³³⁷, la Belgique clôt son processus de complétude et d'autosuffisance : « **Le sol y est rebelle à la culture, le climat est âpre [...] **Heureusement, les vallées y sont abritées, le sol en est profond et fertile et les prairies verdoient le long des ruisseaux.** »³³⁸**

À côté de l'Ardenne, de nombreux textes, cette fois encore d'auteurs consacrés, parlent de la Campine, région située à cheval entre les provinces d'Anvers et du Limbourg. Ce sera simplement « **La Campine** »³³⁹ chez Émile de Laveleye, Georges Eekhoud³⁴⁰ tout en lyrisme ou Keiffer, qui insiste sur la capacité de l'habitant campinois à s'adapter à la nature difficile de sa terre : « **Partout où le sol est rebelle à la culture des céréales, on a planté des bois de pins maritimes.** »³⁴¹ Chez Van Bommel et Eugène Gens, on trouve des descriptions plus localisées avec « **La Campine anversoise** »³⁴² et « **La Campine limbourgeoise** »³⁴³ respectivement. Mais dans tous les cas, la région aux paysages dénudés, relativement pauvre et à l'habitat demeuré modeste contraste avec le portrait d'une autre région, celle des « **environs de Charleroi et le Borinage** »³⁴⁴ que nous offre Eugène Van Bommel et qui correspond grossièrement à la province de Hainaut dont Ch. Hen décrit les « **Aspects pittoresques** »³⁴⁵ : « **Ce n'est pas seulement la nature qui semble lui avoir prodigué ses dons : tantôt la main de l'homme en a décoré la surface de palais superbes ou de pieux édifices [...], tantôt elle a ouvert profondément le**

³³⁶ RASMONT, 1911 : 73.

³³⁷ À ce propos, voir BOURDOUX, 1905a : 68-70 : « **Le Condroz est un pays sévère où le roc perce à fleur de terre, où les villages [...] produisent une impression de tristesse et de délabrement, [...] où règne un avant-goût de la sauvagerie de la vieille Ardenne** » (Hermann Pergameni).

³³⁸ Extrait de « **L'Ardenne** », d'après Keiffer, « **Quelques clartés sur toutes choses** », dans : RÉMY, 1894 : 24.

³³⁹ LEY, VAN GILS, s.d. : 143-144.

³⁴⁰ FURNÉMONT, 1930 : 20-21.

³⁴¹ RÉMY, 1894 : 18-19.

³⁴² DRIESEN, 1880 : 17-18.

³⁴³ DRIESEN, 1880 : 31-33.

³⁴⁴ DEWATRIPONT, 1908 : 38-39 ; PIERLOT, 1925 : 66 ; PORINIOT, 1913a : 66.

³⁴⁵ Le texte s'intitule « **Aspect pittoresque de la province de Hainaut** », de Ch. Hen, dans : DEFAYS, 1894 : 149-151 ; DRIESEN, 1880 : 26-30.

sein de cette terre féconde pour en tirer les trésors que recelaient ses entrailles. » Dans ce paysage, « **rien d'excessivement pittoresque n[e] frappe les yeux ; mais partout éclate l'opulence que l'agriculture et l'industrie ont développée à un haut degré dans cette heureuse province. »** La conjonction harmonieuse du primaire et du tertiaire a permis la naissance de « **populeux villages [...], de riches fermes, avec leurs vastes corps de bâtiment »** tandis que la nature semble s'accommoder au mieux de ces éléments pourtant traditionnellement opposés : « **Là, l'industrie, qui a pénétré jusqu'au sein des campagnes, étonne par la multitude de ses cheminées pyramidales [...]** Quelquefois, l'horizon est fermé par de gracieux bosquets, quelquefois par des forêts épaisses », dans une harmonie telle qu'aucun ne paraît prendre le dessus sur l'autre.

Situé dans la même région, le texte « **Les fumées du pays noir** »³⁴⁶ de Jules Destrée, publié dans un manuel de 1938, reflète l'intérêt croissant entre les deux guerres de la part des auteurs scolaires à puiser leurs « morceaux choisis » chez les écrivains régionaux, voire régionalistes. Le but est double : il s'agit d'abord de partir de ce que l'enfant a sous les yeux et favoriser un certain sens du localisme et, ensuite, d'offrir aux jeunes lecteurs l'image rassurante des petite patries, considérées après les affres de la guerre comme un giron tranquille et rassurant où il fait bon se poser. Le même ouvrage va même jusqu'à offrir quelques productions de poésie dialectale sous le titre « **Un peu d'âme de la petite patrie** »³⁴⁷, accompagnées de notices sur les auteurs. Cette incursion dans la sphère des langues régionales est une preuve évidente de l'augmentation croissante des forces centrifuges que l'on observe dans l'entre-deux-guerres. Ce livre n'est pas un cas isolé ; le recueil de Frenay, Fréron et Janssens réserve lui aussi un chapitre à des « **poésies wallonnes** »³⁴⁸ en langue dialectale. Ce phénomène est la conséquence du double mouvement d'apparence contradictoire que l'on observe après 1914. En effet, la profonde union patriotique, cristallisée autour de la figure du roi Albert est rapidement contrebalancée par l'idée de décentralisation qui chemine dans les esprits, tant au nord qu'au sud. Le patriotisme unitaire a été ébranlé par le choc du conflit et l'ampleur des pertes qu'il a entraînés. La guerre ayant montré que la diversité linguistique et les appartenances à des sphères culturelles n'avaient pas nui à l'unité,

³⁴⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 232-233.

³⁴⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 319 *et ss.*

³⁴⁸ FRENAY, FRERON, JANSSENS, *ca.* 1922 : 369 *et ss.*

pourquoi dès lors ne pas se réfugier dans le sein protecteur de la petite patrie et la célébrer en dialecte ?

5.2.4. Des villes splendides

À côté de la vision parfois bucolique mais toujours idéalisée du pays, le corpus de lecture de l'école primaire consacre une place non négligeable à l'une des autres composantes fondamentales de la définition de la géographie belge : l'élément urbain. Par leur passé et leur prestige, les villes constituent un motif de grande fierté que l'argumentaire scolaire met un point d'honneur à mettre en avant. Cette argumentation n'est pas du seul ressort de l'institution scolaire. Dans un guide touristique publié en 1991, destiné en première instance à un public domestique, on peut lire en guise d'*avant-propos* que « La Belgique n'occupe qu'une surface minime du globe terrestre. Celui qui la visite n'y découvrira pas de hautes chaînes de montagnes, ni de forêts tropicales, ni de vastes parcs naturels, pas même le moindre petit désert. Que nous reste-t-il donc ? Il nous reste nos richesses historiques et artistiques, que l'on peut ranger parmi les plus belles et les plus précieuses de la planète. Ces innombrables richesses, nous les trouvons principalement au cœur de nos villes. »³⁴⁹ L'abondance des possessifs vise à englober le lecteur dans ce processus d'auto-admiration et d'autosatisfaction dont il serait éventuellement dépourvu ou, du moins, dans lequel ces mots élogieux veilleraient à l'entraîner. On ne se débarrasse pas si rapidement de ses complexes...

L'idée d'un intérêt touristique qui s'inscrirait dans les villes se perçoit dans le corpus étudié, par exemple dans ce texte d'Antoine Schayes³⁵⁰ sur « **Les édifices publics au moyen âge** »³⁵¹. L'auteur y explique que c'est « **avec le XII^e siècle [que] commence cette longue série d'édifices brillants en style ogival que nous envie l'Europe artistique.** » Le pronom *nous* renferme une fonction d'implication évidente : l'élève se retrouve associé automatiquement aux sentiments de l'auteur,

³⁴⁹ BANQUE IPPA (1991) *Le Guide Ippa des villes des Belgique*. Bruxelles : Lannoo, p. 3.

³⁵⁰ Antoine Schayes (Louvain, 1808-1859), historien, fut bibliothécaire de Guillaume I^{er}. Précurseur des études sur le folklore belge, il s'est signalé par un *Essai sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et les pratiques religieuses et civiles de belges anciens et modernes*. Sa passion pour les monuments se traduit par la publication d'une *Histoire de l'architecture en Belgique* devenu ouvrage de référence. Il fut membre de l'Académie royale de Belgique en 1847 (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : II, 212).

³⁵¹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 47.

comme s'il les partageait forcément. Et, poursuit le texte, « **c'est aux communes que la Belgique est redevable de cette riche parure monumentale. Elles donnèrent naissance à quatre espèces d'édifices publics inconnus auparavant : les beffrois, les halles, les hôtels de ville et les bâtiments servant de lieux de réunions aux guildes et aux corps de métiers.** » Avec ses communes, version médiévale du concept actuel de villes, la Belgique se situe à l'avant-garde non seulement de l'architecture européenne mais également à la base du principe démocratique. Par la suite, le texte détaille les fonctions propres à chacun de ces bâtiments originaux : « **Le beffroi était en quelque sorte l'emblème de la liberté communale. L'hôtel de ville, celui de la loi ; les deux autres catégories d'édifices représentaient la grandeur et la puissance de la commune, l'autre l'esprit de fraternité, d'association et de défense mutuelle qui liait entre eux tous ses membres et n'en faisait pour ainsi dire qu'une seule famille.** »

Si la tradition urbaine témoigne d'un passé prestigieux, les villes modernes méritent également une mention de premier ordre dans cette description de la patrie. Contrairement au discours de l'école primaire française où « l'univers de la ville et de l'industrie [...] est à peu près absent »³⁵² aux environs du tournant du siècle (notamment dans un souci d'éviter de vanter ses mérites par crainte de contribuer à l'exode rural), les manuels de lecture belges réservent un espace relativement important aux univers urbains. Ceci dit, on trouve quelques rares commentaires concernant les risques encourus par l'abandon des campagnes et l'attrait fallacieux des villes, mais ceux-ci se présentent nettement moins que dans le discours français de la même époque. Par exemple, dans un ouvrage de 1872 peut-on lire une lettre qu'un oncle aurait envoyée à son neveu, où le premier développe une sérieuse mise en garde contre le projet que le second aurait élaboré de quitter la campagne pour un centre industriel. L'oncle – image de la sagesse exempte de l'autoritarisme du père de famille – s'étend en de longues descriptions concernant les pénibles conditions des ouvriers, dont la « **vie s'use dans l'atmosphère impure des ateliers ou par des labeurs souvent excessifs et dangereux** »³⁵³, qui « **sont obligés d'acheter tout ce qui est nécessaire à leur subsistance** » à tel point que

³⁵² THIESSE, 1991: 249.

³⁵³ DAMAS, HUBERT, 1872 : 138.

« certains aliments, d'un usage journalier à la campagne, deviennent pour eux des objets de luxe. »

Parmi les centres urbains exposés, le plus célébré est Bruxelles, « **charmante capitale de notre chère Belgique !** »³⁵⁴, cette « **belle et grande ville** »³⁵⁵, celle que d'aucuns appellent la « **ville de la science et du progrès [...] Ville des beaux-arts [...] Aux hommes studieux tu ouvres tes bibliothèques [...] Aux artistes et aux amateurs, tu montres tes musées [...] Aux touristes, tu fais voir tes monuments et tes églises. Bruxelles, capitale de notre chère Belgique, tu réunis l'utile à l'agréable.** »³⁵⁶ Dans cet extrait, l'anaphore du syntagme possessif « **notre chère Belgique** » place rédacteur du manuel, instituteurs et jeunes lecteurs dans une même communauté, unie par un amour identique et conditionné envers la patrie. À propos de Bruxelles, il convient de remarquer que l'on n'assiste pas à une polarisation à la française du centre vs la périphérie. Bruxelles reste la capitale, « **qu'on nomme [de la sorte parce que] le roi et les ministres [y] demeurent** »³⁵⁷, mais elle se veut plus unifiante qu'excluante. Un texte de 1880 la qualifie de « **ville belge par excellence** » dans le sens où « **on peut dire qu'elle tend la main à chacune des deux races qui se partagent le territoire.** »³⁵⁸ Et si Bruxelles concentre les élites en son sein à partir du moment où la Constitution la désigne comme centre névralgique des pouvoirs³⁵⁹, avec un poids symbolique tout aussi réel d'un point de vue politique qu'idéologique, il n'en demeure pas moins que d'autres centres urbains rivalisent en influence avec elle : « **Bruxelles est la capitale de la Belgique. Les quatre plus grandes villes de notre pays sont : Bruxelles, Anvers, Gand et Liège.** »³⁶⁰ Cette configuration particulière, sans cristallisation vers le centre, s'explique notamment par le rôle essentiellement commercial joué par d'autres lieux au cours de l'histoire et dans l'actualité. En outre, il convient d'insister sur le fait que les mentions aux deux entités territoriales et linguistiques sont extrêmement rares et se manifestent essentiellement après la guerre.

³⁵⁴ WEYLAND, 1891a : 52-53.

³⁵⁵ LIVRET, 1842 : 8.

³⁵⁶ GOFFAUX, 1906c : 22. Le texte se dit inspiré d'Émond.

³⁵⁷ BRAUN, 1846 : 41.

³⁵⁸ DRIESEN, 1880 : 11-13. Le texte se dit inspiré d'Eugène Van Bommel.

³⁵⁹ Cf. WITTE, 2005 : 103.

³⁶⁰ DELOYERS, LANOY, 1883 : 26-27.

Sur base de notre corpus, nous avons imaginé un périple à travers les villes, allant du nord au sud dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre. Les villes sur lesquels les lectures insistent sont d'abord Anvers, la « **métropole commerciale** »³⁶¹, décrite par la plume d'un Lemonnier maintes fois cité ou adapté, qui décrit Anvers comme étant « **pour la Belgique, [...] la plus grande ruche où s'opèrent les trafics internationaux** ». Ville infatigable, « **son activité n'a de comparable que celle des plus vastes ports de l'Europe** »³⁶². Le port, centre névralgique de la vie commerciale anversoise et peut-être même du pays, donne vie à tout un microcosme, présenté comme « **le tourbillon du quartier maritime, un des spectacles les plus grandioses qu'il soit possible de voir en Belgique.** »³⁶³ Contrairement à l'apaisement de la nature sauvage ou de la ruralité paisible et rassurante, Anvers et son port matérialisent l'émerveillement d'une nation fortement industrialisée pour l'activité commerciale et le progrès, sans pour autant négliger son riche passé, comme dans ce texte sur « **La cathédrale d'Anvers** »³⁶⁴.

Contrairement à d'autres, la Belgique sait depuis au moins la moitié du XIX^e, que son destin ne se jouera pas dans les campagnes mais dans les centres industriels et les villes commerciales. De plus, en raison de la forte densité de population, des nombreuses voies de communication et de la concentration de l'activité industrielle sur deux bassins assez étalés, le danger d'un exode massif vers les villes ne planent pas avec autant d'insistance que chez certains voisins. Dès lors, il ne s'agit pas tant de promouvoir un attachement à la terre nourricière pour exalter la patrie, mais plutôt de montrer aux écoliers que leur pays recèle en son sein un grand nombre de villes, certainement aussi puissantes et grandioses que les grands centres urbains de l'étranger.

Suit ensuite « **Gand... Enfin, te voilà, fière cité de la période communale ! Que tu es imposante, ô Gand, avec tes constructions nombreuses, avec tes belles promenades** »³⁶⁵. La ville natale de Charles Quint se révèle aussi être un important

³⁶¹ DRIESEN, 1880 : 15-17.

³⁶² DEFOIN, 1923 : 148 ; GHEUDE, HONHON, 1913 : 189-190 ; GHEUDE, HONHON, 1938 : 228-229 ; HENRY, DEFOIN, 1910 : 59 ; LEY, VAN GILS, s.d. : 117-119 ; PIERLOT, 1923b : 222-224 ; PORINIOT, 1913a : 80-81 ; RASMONT *et al.*, 1911 : 75 ; WEYLAND, GRENEZ-MAYEUR, 1891b : 83-84 ;

³⁶³ DEWATRIPONT, 1907b : 39-40. Extrait du texte « **Les bassins d'Anvers** » (E. Gens).

³⁶⁴ GOFFAUX, 1906b : 35-36.

³⁶⁵ WEYLAND, 1891a : 53.

centre horticole : « **La culture des fleurs est une spécialité de la ville de Gand.** »³⁶⁶ Vient ensuite Bruges qui « **au moment de son apogée, [...] était le grand entrepôt du commerce de l'Europe septentrionale [...]** »³⁶⁷ La perte de son rôle central sur la scène européenne est imputable à des causes externes, à savoir « **l'ensablement du Zwyn, bras de mer qui faisait communiquer Bruges à la Mer du Nord.** » Mais ce que les aléas de la nature ont malheureusement provoqué, l'homme moderne peut y remédier. Comme s'il s'agissait d'un petit miracle technique, « **aujourd'hui, la ville vient de reconquérir sa communication avec la mer par l'établissement du port de Zeebrugge et la création d'un canal maritime direct, à grande section** », ce qui augure le meilleur des avenir pour la cité aux mille canaux, symbole à l'instar de sa voisine gantoise d'une lutte ancestrale pour la liberté comme le rappelle le texte de H. Longfellow dédié au « **beffroi de Bruges** »³⁶⁸.

Sur l'ensemble de notre corpus n'apparaissent ni la ville de Furnes, ni celle de Courtrai. Ypres n'est citée qu'après la guerre, en tant que symbole du martyr et de la résistance contre l'ennemi, tandis que Tournai est tout aussi absente. Notons également que ni Mons dont il est à peine fait mention, ni Charleroi, tous deux centres de l'important bassin minier et industriel hennuyer ne sont l'objet d'attention de la part des auteurs. À la pointe sud de l'axe que nous avons arbitrairement dressé se trouve « **Namur [que] la Meuse arrose** »³⁶⁹. Vingt ans plus tôt, on trouvait un récit et une description essentiellement visuelle d'« **une visite à Namur** »³⁷⁰. Chez Van Bommel, en 1894, l'accent porte surtout sur le côté pittoresque de cette cité ancienne, enclavée dans un paysage unique : « **Les environs de Namur, (...) ont cette même physionomie avenante, (...). Du reste, Namur n'a que sa situation, et c'est de Flawinne ou de Bouge qu'il faut le contempler, ou de la citadelle même qui du moins alors ne gêne pas l'ensemble.** »³⁷¹ Quant à Dinant, dans le même texte et géographiquement un peu plus orientale, elle « **montre sa couronne de fortifications, aussi inoffensives que celles de Huy, et sa belle église gothique dont la flèche bulbeuse et couverte**

³⁶⁶ LESURE, s.d. : 23.

³⁶⁷ HENRY, DEFOIN, 1910 : 47-48.

³⁶⁸ PIERLOT, 1923b : 264-265.

³⁶⁹ DEVLEMINCKX, 1900b : 8.

³⁷⁰ GALLET, 1880 : 20-21.

³⁷¹ DEFAYS, 1894 : 146-149. L'extrait est tiré de *Patria Belgica*, la première des encyclopédies belges, dont l'auteur est Van Bommel, parue de 1872 à 1875.

d'ardoises. »³⁷² Bref, rien qui ne renvoie à quelques activités proprement urbaines, dont par exemple l'artisanat.

La situation change sensiblement avec « **la ville de Liège [qui] est justement fière de son site, de ses eaux, de ses promenades intérieures.** »³⁷³ Alphonse Le Roy, auteur de ces lignes, continue sa description de la ville verte, de ses toits et des cheminées des usines qui se profilent à l'horizon, avant de conclure que « **l'aspect général approche du grandiose [même si] le paysage est plus riant que solennel.** »³⁷⁴ André Van Hasselt, dont plusieurs manuels reproduisent les vers³⁷⁵, rend aussi son hommage particulier à celle que la Belgique actuelle connaît comme « la Cité ardente » depuis l'ouvrage éponyme de Henri Carton de Wiart. Pour sa part, Ernest Godefroid, dans un extrait de la revue *Instruire et distraire* reproduit dans un recueil de 1938, évoque « **Les charmes de Liège** »³⁷⁶. Outre ces descriptions plutôt paysagères, certains soulignent l'activité industrielle du bassin liégeois, dans cette espèce de dialogue : « **Ma bonne ville de Liège, métropole de la Belgique wallonne, toi si affable, si cordiale, je dois te quitter. Adieu, reine du fer et du charbon. Je n'entendrai plus le bruit de tes machines** »³⁷⁷. Poursuivant le voyage imaginaire en train, le même ouvrage continue : « **Enfin, me voici casé, et déjà je roule lestement. Bonjour, Tirlemont, cité antique, et toi, Louvain.** »³⁷⁸ Petite cité historique, cette dernière est souvent associée à sa *sœur* brabançonne. « **Malines et Louvain sont deux villes belges** »³⁷⁹, apprennent à lire de tout jeunes écoliers en 1909, alors que Verhaeren parle de ces deux cités comme d'influents centres religieux : « **Tout autant qu'à Louvain, la science théologique y est en honneur. Malines est le rempart de l'organisation catholique en Belgique : tous les congrès pieux s'y tiennent.** »³⁸⁰

³⁷² DEFAYS, 1894 : 146-149.

³⁷³ BOURDOUX, 1906c : 65-66. Alphonse Le Roy (Liège, 1822-1896) était philosophe et philologue, docteur en philosophie et lettres et professeur à l'Université de Liège. Il a collaboré à *La Meuse* et au *Journal de Liège* ainsi qu'à de nombreuses revues pédagogiques internationales. Ardent défenseur de la langue wallonne, il était un des promoteurs de la Société wallonne. Il a été membre (1873), puis président (1882) de l'Académie royale de Belgique.

³⁷⁴ BOURDOUX, 1906c : 65-66.

³⁷⁵ DRIESEN, 1880 : 36-39 ; PORINIOT, 1913a : 232-233.

³⁷⁶ GHEUDE, HONHON, 1938 : 227-228.

³⁷⁷ WEYLAND, 1891a : 52.

³⁷⁸ WEYLAND, 1891a : 52-53.

³⁷⁹ DEVLEMINCKX, 1900b : 9.

³⁸⁰ GHEUDE, HONHON, 1938 : 229-230.

5.2.2 L'archétype du livre scolaire de voyage patriotique : *Le Tour de la Belgique par deux enfants*

En 1905, Augusta Vromant, institutrice primaire et régente de travaux à l'aiguille dans les écoles normales primaires, publie le livre de lecture *Le Tour de la Belgique par deux enfants*³⁸¹, dans le but de « **faire connaître la patrie** » de manière moins aride que ne le font généralement les instituteurs. Aussi propose-t-elle un récit de voyage circulaire, en quelque 250 pages, où les écoliers pourront découvrir les richesses et autres caractéristiques de leur pays. On distingue trois parties. La première, allant du texte 1 à 7, sert d'entrée en matière. Le premier texte présente les *deux enfants*, que le lecteur suivra pendant un an environ dans leurs aventures, leurs voyages et leurs nombreuses découvertes. Ces deux enfants, ce sont Paul et Albert qui, précise le texte, « **ne sont pas frères. Paul est l'enfant unique d'un riche industriel gantois, [...] Albert est le fils du jardinier.** »³⁸² Ils ont tous deux quatorze ans et « **sont liés par une affection fraternelle.** »³⁸³ Leur condition sociale différente se marque aussi dans leurs traits physiques puisque Paul est « **petit, mince et délicat. Sa jolie tête blonde [...] respire l'intelligence et la vivacité** », alors qu'Albert « **est grand et fort. [...] Tout dans sa figure joyeuse [...] reflète la vigueur, la santé et la bonté !** » L'origine sociale des deux gamins semble également justifier leur éducation : Paul reçoit la sienne d'un « **excellent précepteur** » qui le visite chez lui, au château, et Albert fréquente l'école du village. Mais si Paul est riche, Albert est courageux et l'amitié profonde qu'il porte à son compagnon de jeux va lui faire braver tous les dangers pour sortir Paul de l'eau lorsque, dans le deuxième texte, celui-ci se précipite dans un étang en voulant arracher des fougères pour son herbier. Émus, les parents de Paul souhaitent lui prouver leur reconnaissance et s'engagent, devant les parents du jeune héros, à prendre soin de son éducation³⁸⁴. Après ces félicitations privées³⁸⁵ viennent les

³⁸¹ Publié aux éditions I. Vandepoorten, situées à Gand.

³⁸² VROMANT, 1905 : 5.

³⁸³ VROMANT, 1905 : 6.

³⁸⁴ Il faut savoir que quatorze ans rimaient à l'époque, pour beaucoup d'enfants, avec la fin de l'école et le début dans la vie active. En effet, l'école primaire contenait au maximum 8 années et les enfants qui pouvaient se permettre de continuer leur scolarité suivaient alors l'école moyenne.

³⁸⁵ Soulignons la modestie d'Albert, trait propre aux héros : « **Paul, dit Albert, ce que j'ai fait pour toi, je l'aurais fait pour un chacun, car mes parents m'ont appris que tous les hommes, riches ou pauvres, sont frères et qu'il faut s'entr'aider en ce monde** ».

honneurs publics. En effet, lors de la distribution annuelle des prix aux écoliers les plus méritants (texte 6), le jeune Albert se voit remettre le prix d'excellence, devant les autorités communales et ecclésiastiques locales au complet, et les familles réunies pour l'occasion : « **Albert, dit-il, vous qui avez été le modèle de l'école, soyez aussi un exemple vivant pour votre famille, votre village et votre patrie !** »³⁸⁶ C'est à cette occasion que l'instituteur évoque la sempiternelle triade *famille, village, patrie*. Fidèle à sa promesse, M. Leblond, le père de Paul, propose à Albert de les accompagner à l'automne à Gand où la famille réside en hiver, afin de le faire profiter des leçons particulières que reçoit son fils. L'été venu, il pourra retrouver ses parents à la campagne. L'enfant accepte de bonne grâce. Cette occasion est pour lui la chance de pouvoir poursuivre ses études et acquérir, avec l'aide de son intelligence et surtout de son travail, un certain statut auquel sa condition de fils de jardinier ne le destinait *a priori* pas.

Avec le huitième texte débute la seconde partie (texte 8 à 30), où nous suivons les deux amis dans leur apprentissage gantois. Les leçons sont passées sous silence et cèdent la place dans la narration aux sorties éducatives des garçons accompagnés de leur percepteur, Monsieur Jacques. Ces sorties sont dans l'air du temps³⁸⁷ et répondent à des impératifs pédagogiques : montrer aux écoliers le milieu dans lequel ils sont appelés à vivre et concrétiser, par la vue surtout, des notions plus abstraites et abruptes. Selon Chanet, on constate une certaine prédominance des visites d'activités agricoles, industrielles ou commerciales, de sites historiques et, dans une moindre mesure, de structures militaires – signe d'une époque, sans doute – ou encore celles organisées autour du thème de la maîtrise de l'eau (barrage, canalisation, écluse, etc.)³⁸⁸ Aussi le lecteur découvre-t-il, en même temps que les enfants, le fonctionnement de l'usine de coton du père de Paul, les plus importants monuments gantois ou encore les propriétés physiques de la neige. Cette deuxième partie prend fin avec le texte 30 qui correspond au retour à la campagne des Leblond et d'Albert, aux joies du beau temps enfin revenu, des retrouvailles du jeune Albert et de ses parents et, surtout, à l'événement qui va mettre en branle le

³⁸⁶ VROMANT, 1905 : 15.

³⁸⁷ Cfr CHANET, 1996 : 328 *et ss.*

³⁸⁸ Quelques années plus tard, une des grandes maisons d'édition belge d'ouvrages scolaires, Duculot-Roulin, publiera le *Manuel de lecture et de grammaire d'action. L'eau sous divers aspects et dans ses rapports avec la vie humaine. Degré moyen* par E. Lebailly (1939).

voyage à travers la Belgique : la récompense que va recevoir Albert des mains du Gouvernement pour son geste de courage et de dévouement.

La troisième partie, allant du texte 31 à 93, commence par le voyage à Bruxelles, en train, le 21 juillet, jour de fête nationale, pour recevoir la médaille des mains du Ministre de l'Intérieur et par l'annonce postérieure du voyage circulaire qui attend les deux amis. Celui-ci durera 15 jours et emmènera les enfants et leur précepteur de Gand à Anvers, en Campine, à Hasselt, Tongres, Liège, dans la vallée de la Vesdre, sur le plateau de Herve et dans les Hautes-Fagnes, dans la vallée de l'Ourthe, à Arlon, Bouillon, Rochefort, Dinant, dans la vallée de la Meuse jusqu'à Namur, puis dans le Hainaut, sur le canal du Centre, à Mons, Waterloo, Bruxelles, Bruges et, finalement, à Ostende, sur le littoral de la mer du Nord. Bref, un circuit en bonne et due forme, ne négligeant aucune des régions. Dans la préface, le but de l'ouvrage est clairement défini : « **Afin que nos enfants connaissent mieux leur pays et l'aiment davantage, l'auteur a tâché de leur rendre la patrie visible et vivante en leur présentant, sous forme de récit, un voyage circulaire de la Belgique, par deux enfants. [...] Ils recevront ainsi des préceptes de morale, des notions sur l'industrie, le commerce, l'agriculture, etc. Ils apprendront également à connaître les grands hommes, dont la Belgique est fière.** »³⁸⁹

Le Tour de la Belgique par deux enfants propose donc un voyage à la découverte de la patrie, conçue comme un ensemble harmonique de *petites patries* dont la variété souvent stéréotypée confère richesse à la grande patrie. Cette idée n'est pas neuve, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre. Le livre de lecture français sans doute le plus célèbre de sa génération, *Le Tour de la France par deux enfants*, de G. Bruno, publié pour la première fois en 1877, réédité près de 400 fois et qui a donc servi de livre de lecture à trois générations de Français, propose lui aussi un parcours à travers le territoire français³⁹⁰. Il est indéniable à plus d'un chapitre que l'auteure s'est largement inspirée de son homologue française. On pourrait même dire qu'Augusta Vromant a puisé dans plusieurs œuvres de Bruno – *Le Tour de la France*, *Francinet*, *Le Tour de l'Europe* – de nombreux éléments fondamentaux pour son *Tour*

³⁸⁹ VROMANT, 1905 : 3-4.

³⁹⁰ Cfr SUPIOT, 1991.

de la Belgique. Le fait que nous ignorions la fortune littéraire et scolaire du *Tour* belge nous amène à conclure que celle-ci a été plutôt modeste.

5.3. Conclusions

Dans le cadre de ses réflexions sur *La mémoire collective*, concept qu'il a lui-même contribué à forger, le sociologue français Maurice Halbwachs (1877-1945) déclare qu'« il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial. »³⁹¹ Si l'on confronte cette affirmation à cette autre, où Halbwachs dit que « toute mémoire collective a pour support un groupe limité dans l'espace et dans le temps »³⁹², on pourrait en déduire que la configuration spatiale dans laquelle évolue un groupe déterminé à un moment donné influence durablement la manière dont ce groupe va élaborer sa mémoire collective et donc se définir. « Ainsi chaque société découpe l'espace à sa manière, mais une fois pour toutes ou toujours suivant les mêmes lignes, de façon à constituer un cadre fixe où elle enferme et retrouve ses souvenirs. » La définition *une fois pour toutes* de l'espace dans lequel une société évolue a donc grandement à voir avec son identité. La mémoire collective telle que la conçoit Halbwachs est essentiellement une reconstruction du passé en fonction des intérêts du présent, mais dans tous les cas, elle contribue à renforcer l'identité d'une société. L'organisation géographique appartient au patrimoine des peuples, qui s'en servent à la fois comme signe de reconnaissance collective et de différenciation.

En ce sens, on comprend mieux l'intérêt pour le cadre matériel propre à la nation belge. En raison de ses conditions naturelles mais également de ses circonstances historiques, la géographie nationale présente des traits propres qui la distinguent de ses homologues européens tout en offrant un cadre conceptuel avec lequel ses habitants s'identifient : espace réduit, population dense, réseau de communications routières, ferroviaires et fluviales fortement développé, absence de polarisation entre la capitale et la périphérie, exode rural pratiquement absent. Ces deux derniers traits contrastent avec la situation française où Paris a toujours exercé une force d'attraction qui dépasse les limites des intérêts personnels strictement professionnels. L'expression « monter à Paris » indique bien ce mouvement

³⁹¹ HALBWACHS, 1968 : 146.

³⁹² HALBWACHS, 1968 : 75.

d'ascension sociale, intellectuelle, artistique ou financière que représente l'installation dans la capitale française, dont la concentration des pouvoirs trouve son origine dans une volonté centralisatrice exacerbée. Rien de comparable ici où Bruxelles concentre, certes, l'essentiel des pouvoirs politiques, institutionnels et intellectuels, mais où la *province* demeure un concept absent de la configuration métaphorique de l'État³⁹³. La Belgique ne possède pas *une* mais *des* provinces, neuf exactement, qui toutes concourent à la grandeur matérielle et symbolique de ce *petit* pays. Et force est de reconnaître que c'est de cette dialectique que l'école va faire un usage abondant, celle de provinces, de régions et de villes qui versent leur contribution à la manne nationale, de quelque teneur soit-elle.

S'il n'existe point de dichotomie capitale-province, les manuels ne reflètent pas non plus d'opposition entre la ville et la campagne ou du moins pas sur une échelle de valeur comparable à celle que l'on trouve en France. Le contenu des lectures s'adapte à une réalité, où le milieu urbain domine le paysage, l'économie et même l'histoire, puisque les villes médiévales belges sont présentées comme le berceau de la conception de la liberté et de la démocratie moderne. En ce sens, « la ville [...] apparaît comme une forme physique construite par une action collective qui renvoie à des phénomènes de représentation. »³⁹⁴ Dans l'imaginaire belge, la concentration de population n'est pas, surtout depuis l'époque industrielle, le propre des villes, mais reflète une conception propre à l'aménagement du territoire et, par extension, à l'idiosyncrasie de ses habitants³⁹⁵.

Dans l'optique de présenter aux écoliers un pays figurativement plus grand mais aussi plus uni, les manuels étudiés proposent des textes qui s'appliquent à décrire la complétude atteinte grâce à la combinaison harmonieuse de toutes les régions. Où qu'il vive, l'écolier peut en outre se sentir flatté d'être né dans sa propre ville ou son village car il sait, école aidant, qu'il participe à la grandeur de sa patrie par le biais de son lieu de résidence. Cette fierté du lieu de naissance répond à un impératif social et à une volonté politique marquée. En effet, elle permet de maintenir les populations sur leur lieu d'origine, plutôt que de courir le risque

³⁹³ À comparer avec le binôme *Paris-Province*, qui appartient à la carte identitaire française comme l'a bien montré Alain Corbin dans sa contribution aux *Lieux de mémoire* (NORA, 1997 : 2851-2888).

³⁹⁴ FIJALKOW, 2004 : 41.

³⁹⁵ Dans le même ordre d'idées, les réflexions de Geert Van Istendael sur la conception belge de l'habitat et de l'aménagement du territoire comparés au modèle néerlandais, sont particulièrement intéressantes (Dans *Le labyrinthe belge*, voir le chapitre « La beauté de la hideur », pp. 187-208).

d'éventuels mouvements migratoires : les gens qui ne quittent pas leur village demeurent plus traditionnalistes donc plus dociles et plus faciles à contrôler. Qui plus est, un réseau ferroviaire dense permet de se rendre facilement et à peu de frais sur son lieu de travail, fût-il éloigné de plusieurs dizaines de kilomètres ; cet aspect-là aussi est mis en évidence. Car la Belgique connaît encore aujourd'hui ce phénomène biquotidien de déplacements massifs de travailleurs, scientifiquement appelé *migration pendulaire*. On y a même créé un mot *ad hoc*, ou plutôt deux. En français, on désigne ces personnes sous le terme *navetteurs* et en néerlandais, on les appelle *pendelaars*.

6. Une terre de liberté

Le Belge aime la liberté³⁹⁶.

Notre pays est petit ; mais [...] depuis les temps les plus reculés, les Belges se sont distingués par un trait commun : leur amour de la liberté³⁹⁷.

6.1. Introduction

Dans les premières années qui suivent la révolution de 1830, il importe aux pères fondateurs, comme nous avons déjà eu l'occasion de le vérifier à plusieurs reprises, de donner à la jeune Belgique des fondements qui lui confèrent si non ses lettres de noblesse, du moins la justification historique de son existence moderne. Le territoire de 1830 constitue un amalgame de différentes régions dont les destinées n'ont pas toujours forcément été unies dans le passé. Le cas est particulièrement criant pour l'ancienne Principauté de Liège qui n'a pas appartenu aux Pays-Bas autrichiens³⁹⁸. Il importe de sonder le passé pour y trouver un héritage commun qui unirait ces territoires au-delà des apparentes divergences. Les premiers

³⁹⁶ DAMAS, 1913: 29-30.

³⁹⁷ COURTOIS, 1933 : 179.

³⁹⁸ Un petit ouvrage de géographie de 1849 résout radicalement la question en affirmant que la principauté de Liège fut tenue à l'écart des nombreuses révolutions qui secouèrent la Belgique, entre 855 et 1477. « Depuis Charlemagne », lit-on, « elle ne cessa pas, quoique partie intégrante de la Belgique, d'être un état libre et distinct sous le patronage de l'Allemagne. » (DU VIVIER, 1849 : 37).

idéologues nationaux font un usage abondant d'un double thème, celui de la « liberté séculaire régie par des lois propres »³⁹⁹ et de la domination étrangère. « Le mythe selon lequel la Belgique a vécu pendant des siècles dans l'asservissement et s'est libérée en 1830 apporte de l'unité dans ce passé hétéroclite »⁴⁰⁰, explique l'historienne Els Witte. En ce sens, la révolution de 1830 représente, comme nous l'avons montré, l'apogée de ce mouvement constant et unificateur de recherche de la liberté, débouchant sur l'indépendance « après des siècles d'esclavage » comme le chante la *Brabançonne*. Jean Stengers a démontré que le motif de l'oppression ou de l'esclavage est « une falsification de la réalité psychologique du passé » et qu'il n'apparaît qu'à partir de 1814. Après 1830, ce lieu devient même un leitmotiv⁴⁰¹. L'exploitation de ce type d'argument n'est pas du ressort exclusif de la Belgique : l'historiographie relative à la Révolution française décrit souvent l'histoire de l'Ancien Régime comme une somme de manifestations de soumission et de despotisme dont il fallait absolument se débarrasser. Forte de cet héritage de luttes ancestrales contre la domination étrangère, la nation indépendante se présente à elle-même et au monde comme un archétype de la liberté. Les historiens, et pas uniquement dans les toutes premières années de l'indépendance, s'appliquent à développer avec force détails des épisodes à forte valeur symbolique, qu'ils puisent dans le réservoir historique de l'une ou l'autre région, comme les Matines brugeoises ou la mort du Gantois Jacques Van Artevelde. Parallèlement, la Constitution belge s'érige comme un modèle du genre, en raison de son caractère à la fois libéral et modéré. Comme leurs homologues suisses avec Guillaume Tell⁴⁰², les Belges s'autoproclament précurseurs et artisans du modèle actuel de liberté et de démocratie et ils distillent cette fierté dans tous les supports possibles : peinture, littérature, tribune politique et, une fois de plus, manuels scolaires.

³⁹⁹ WILS, 2005: 154.

⁴⁰⁰ WITTE, 2005 : 174.

⁴⁰¹ Cf WILS, 2005 : 155.

⁴⁰² Cf WILS, 2005 : 156.

6.2. *La Belgique, terre de liberté dans le discours scolaire*

S'agissant d'un des mythes fondateurs de l'identité nationale, un de ceux lui permettant aussi de se démarquer en tant que grande nation sur l'échiquier symbolique mondial, le discours relatif au double théorème de l'asservissement étranger et du berceau de la liberté se retrouve à toutes les époques. Même près d'un siècle après l'indépendance, il semble utile que les enseignants reviennent sans cesse sur cette notion, à tel point que des pans entiers de l'éducation civique diffusée par les manuels sont consacrés au thème de la liberté. Rien de plus patriotiquement stimulant que de savoir son pays tenir le haut du pavé : « **Mes enfants, plus nous étudierons le chapitre de la liberté, plus nous constaterons qu'il n'est pas de pays au monde où les citoyens jouissent d'autant de libertés qu'en Belgique. [...] Alors qu'il est encore bien des pays, même civilisés, où les libertés sont soumises à des lois rigoureuses, très restrictives** »⁴⁰³. Pour de nombreux auteurs, la liberté figure au patrimoine belge. C'est une valeur dont le pays est fier et qui la magnifie, au même titre que son économie florissante : « **Nous sommes les enfants de la Belgique. [...] C'est un petit pays, mais il est riche par ses productions du sol, par son industrie et son commerce. Les Belges jouissent de grandes libertés.** »⁴⁰⁴ Dans *L'art flamand* que deux anthologies de 1911 et 1921 citent, Charles Potvin met également en avant le rapport entre l'étroitesse du territoire et le rayonnement de son image pacifique : « **Son rôle n'est pas grand, mais son droit la protège:/Sa paix fait sa prospérité. /[...] Mais en tout temps [elle a] la liberté.** »⁴⁰⁵ À côté de la superficie réduite, la question du manque d'ancienneté est également utilisée comme un argument *a contrario* : « **Ta jeune histoire est un exemple au monde,/Elle est inscrite aux fastes du progrès ;/La liberté, de ses rayons de flamme,/Vers l'avenir éclaire son chemin.** »⁴⁰⁶ Ces vers, regroupés dans le manuel de 1912 qui les reproduit, sous le titre *La patrie belge, ou Nouvelle Brabançonne* d'un auteur aux étranges allures de pseudonyme, Régulus Élime, font du maintien de la liberté une condition *sine qua non* de l'avenir. Effet des temps ou du simple hasard, la suite du poème semble augurer la guerre toute proche : « **Le fier pays reconquis**

⁴⁰³ PIERROT, 1923b : 201.

⁴⁰⁴ BOURDOUX, 1905b : 37.

⁴⁰⁵ GHISLAIN, 1912: 131 ; LEMAIRE, VANDERELST, 1911b : 106.

⁴⁰⁶ GHISLAIN, 1912: 132-133.

par nos pères,/Doit être prêt à l'heure du danger,/On nous verrait courir tous aux frontières,/Pour repousser le joug de l'étranger. »

Et lorsque la reconnaissance ultime de ce rôle prépondérant joué par la *petite* Belgique en raison de sa défense acharnée de la liberté provient d'un ressortissant français, pays mondialement admiré pour ses mouvement de lutte en faveur des libertés, l'honneur n'en est que décuplé. L'auteur anonyme de ce panégyrique déclare en effet que « **ce petit pays est vraiment grand par la sagesse qu'il dégage, par la rapidité avec laquelle il a marché dans la voie du progrès et de la civilisation. Il s'est donné des lois larges et utiles qui ont accredité ce proverbe flatteur : *La liberté comme en Belgique.*** » Selon l'observateur français, un des mérites des Belges consiste à avoir fait preuve d'un esprit pacifiste et d'avoir « **bâti pendant que les autres démolissaient. [...] Quand, en soixante-quinze ans, on est arrivé à un pareil résultat, on a le droit d'en montrer quelque fierté.** »⁴⁰⁷ Une réflexion de 1925 à propos de l'amour de la patrie reprend des idées similaires : « **Le patriotisme [belge] [...] se manifeste par un attachement très prononcé à la liberté et par l'amour, le respect des autres peuples, l'absence de toute haine et de toute défiance à l'égard des autres nations, même à l'égard des nations qui ont été persécutrices autrefois.** »⁴⁰⁸ Ce qui fait sa grandeur morale selon la rhétorique scolaire, c'est précisément d'avoir lutté avec persévérance et acharnement pendant des siècles pour la liberté, sans jamais montrer d'animosité envers les autres peuples, ni manifester le moindre désir de vengeance, ni même une quelconque rancœur. Le ton pourtant se veut plus agressif dans quelques rares textes publiés après la guerre, notamment celui-ci, où l'on découvre à peine masquée l'une des raisons qui auraient empêché la *noble* Belgique de s'en prendre à ses voisins et qui est bien plus pragmatique qu'idéaliste : « **Nous sommes un peu faibles pour attaquer nos grands voisins, mais quand on se sent dans son droit, on est toujours assez fort pour la défendre.** »⁴⁰⁹ Cependant, ce genre d'argument reste très limité.

⁴⁰⁷ GOFFAUX, 1906c : 90-91.

⁴⁰⁸ DARDENNE, 1925 : 140.

⁴⁰⁹ PIERLOT, 1923 : 173.

6.2.1. Liberté à travers les siècles

Nous avons vu à quel point le thème de la domination sert la cause de la définition identitaire. « Après 1830, les Belges sont naturellement portés à croire qu'avant le joug hollandais dont ils viennent de se libérer, ils ont vécu pendant des siècles sous la domination étrangère, espagnole, autrichienne puis française », explique Sébastien Dubois⁴¹⁰. La question est complexe. En effet, l'idée est largement répandue au début du XIX^e siècle selon laquelle seuls les peuples libres peuvent être considérés comme des Nations, à savoir ceux qui détiennent en maîtres les rennes de leur destin. Présenter la révolution de 1830 comme un glorieux épisode de libération « après des siècles d'esclavage » répondrait davantage à une volonté de magnifier l'événement et ses acteurs qu'à un effort dans le sens de la vérité historique⁴¹¹. Aujourd'hui, on sait que pendant des siècles, même lorsqu'ils se trouvaient effectivement sous *domination* étrangère, les Belges ne se sont considérés ni Espagnols, ni Autrichiens, ni Français, et s'ils ne se voyaient pas nécessaires assujettis à tel ou tel prince étranger, ils le respectaient néanmoins, voire le considéraient comme leur prince *naturel* si celui-ci préservait leurs prérogatives. À la suite de l'historiographie belge, le discours scolaire éprouve bien des difficultés à soulever l'équivoque. On trouve à la fois des assertions totalisantes : « **Pendant des siècles, les Belges ont été soumis à des peuples étrangers et privés de liberté.** »⁴¹² Ou, en 1888, des lamentations allant de la même direction : « **Hélas ! pendant toutes les périodes de notre histoire, le sang le plus généreux de nos aïeux a coulé sur l'autel de la patrie, au nom des franchises, au nom des droits, au nom de la liberté méconnue !** »⁴¹³ Mais, parallèlement, d'autres documents présentent les communes comme le berceau des lois actuelles, amalgamant les unes aux autres : « **Les anciennes constitutions belges renfermaient toutes les garanties que pût désirer le peuple le plus haut placé sur les degrés de l'échelle politique. Les Belges faisaient leurs propres lois et s'imposaient eux-mêmes. Cette situation privilégiée les sauva de la ruine dans les temps de servitude, et grâce à leur admirable organisation.** »⁴¹⁴ Le texte de Louis Hymans continue avec un nouveau

⁴¹⁰ DUBOIS, 2005 : 230.

⁴¹¹ Cf. DUBOIS, 2005 : 231.

⁴¹² BOURDOUX, 1905b : 37.

⁴¹³ WEYLAND, 1888b : 68.

⁴¹⁴ DRIESEN, 1880 : 221-222.

clin d'œil à l'exiguïté du pays et affirme péremptoirement que les Belges, sorte de synecdoque des communes en particulier flamandes, « **jouèrent, à toutes les grandes époques de l'histoire du monde, un rôle qui tient du prodige, si l'on considère leur importance territoriale** » grâce aux libertés dont ils pouvaient jouir. Une autre lecture évoque les beffrois, constructions civiles urbaines symboles de liberté, dont la majesté rivalisait avec celle des édifices religieux : « **Les citoyens aimaient la tour de leur beffroi avec une idolâtrie enthousiaste. [...] C'est ainsi que dans chaque cité libre, il y eut, à côté de la cathédrale, l'hôtel de ville resplendissant comme elle ; et les petits bourgeois se sentaient le cœur fier quand [...] ils regardaient monter vers le ciel, [...] leurs deux grands édifices, dont l'un disait : Dieu et prière, et l'autre, liberté et héroïsme !** »⁴¹⁵

On perçoit toute l'ampleur du paradoxe et la difficulté de le résoudre simplement, d'autant plus que se multiplient les arguments en faveur d'une tradition séculaire de liberté, présentée comme un signe différentiateur. Dans un manuel de 1880, un texte d'Alphonse Vanden Peerboom explique aux écoliers qu'en 1830, « **nos populations n'eurent pas à combattre pour conquérir leur indépendance et des libertés communales. Des « communautés » formées par la fédération des fraternités plébéiennes, administrées par les gildes supérieures, existaient depuis longtemps dans notre pays.** »⁴¹⁶ On retrouve cette même idée en 1860, où l'auteur explique que ce qui magnifie les institutions nationales, « **c'est qu'elles ne sont autre chose que l'organisation de la liberté** »⁴¹⁷ et « **c'est ce qui prouve que nous sommes réellement une nation, ou en d'autres termes un peuple ayant un caractère propre, en regard de tous les autres peuples.** »

On entrevoit pourtant quelques tentatives de résolution du paradoxe. La soumission séculaire au despotisme étranger aurait en effet permis le développement d'« **instincts** » propres, concrétisés dans une volonté farouche d'« **être elle-même** ». Et « **ces instincts se sont développés au sein des communes belges, et c'est en cela que consiste ce caractère propre dont nous venons de parler.** » Cette coutume ancienne se veut originale puisqu'elle est sensiblement différente des privilèges royaux que les communes françaises peuvent

⁴¹⁵ RASMONT *et al.*, 1911: 79-80. Le texte est de F. Morin.

⁴¹⁶ DRIESEN, 1880 : 199-201.

⁴¹⁷ LE ROY, 1860 : 425.

éventuellement recevoir par le biais de chartes sous l'Ancien Régime. Les droits dont jouissent les communes *belges*, leur autonomie protégée de l'absolutisme monarchique font en sorte que ce régime *libéral* particulier se présente comme un système d'avant-garde : « **Est-il nécessaire de faire remarquer que ces principes traditionnels de nos fraternités nationales, pratiqués plus tard par nos communes du moyen âge, ont été presque tous inscrits dans notre loi communale de 1836, et qu'alors leur adoption a été considérée comme un progrès, même comme une conquête de la liberté moderne ?** »⁴¹⁸

D'autres textes, souvent sous une forme poétique, insistent sur le rôle joué par ceux qui, autrefois, se sont battus fièrement et à qui le jeune lecteur doit son bien-être d'aujourd'hui. Et l'auteur d'exhorter les enfants à suivre leur trace et à montrer une ardeur semblable au travail, vertu virile par excellence : « **Si pour nous, enfants, la vie est si douce, / C'est que nos aïeux ont beaucoup lutté, / C'est qu'ils ont souffert et que, pouce à pouce, / Ils ont bien conquis notre liberté ! [...]** (F. Comte, né en 1856). »⁴¹⁹ Les exploits des ancêtres et leur sacrifice sont dignes des plus grands éloges et forcent l'admiration. La défense de la patrie est à la fois une anaphore stylistique et un héritage à conserver : « **Ils ont montré que le nom Belge est synonyme de bravoure et qu'ils étaient dignes de cette liberté que nous possédons, que nous chérissons et que nous saurions défendre si elle était menacée.** »⁴²⁰ Les patriotes d'autrefois annonçaient déjà, par leurs gestes et leurs actions, les valeurs démocratiques du présent. La Belgique s'impose comme une sorte de terre bénie, de prédestination de la démocratie moderne, dont l'œuvre la plus accomplie se matérialise dans le fait que « **dans aucun pays, [...] la Constitution n'est plus libérale que la nôtre** »⁴²¹. Les valeureux *aïeux* qui ont si bien su préparer le terrain pour l'éclosion de la liberté que représente l'accès à l'indépendance, font l'objet d'un culte poétique chez plusieurs auteurs romantiques, appartenant à la génération antérieure à celle de 1880, dont Édouard Wacken. Dans ces vers, le poète recommande chaleureusement aux plus jeunes de se montrer dignes de l'héritage qu'ils ont reçu, avec un vocabulaire tout empreint d'un sentiment religieux : « **La liberté fut leur idole ! / Par le fer et par la**

⁴¹⁸ DRIESEN, 1880 : 199-201.

⁴¹⁹ RASMONT *et al.*, 1911 : 70-71.

⁴²⁰ EMOND, 1866-1867 : 81.

⁴²¹ DEFOIN, 1923 : 73.

parole,/Ils l'ont conquise en cent combats.[...]/Enfants, suivez toujours la trace/De vos ancêtres vénérés:/Gardez bien l'honneur de leur race,/Et leurs privilèges sacrés. »⁴²²

Très symboliquement, l'acte de naissance de la littérature belge de langue française se situerait au moment de la publication en 1867 de *La Légende et les aventures d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak* du libéral progressiste Charles De Coster. Cette œuvre constitue la représentation littéraire du discours officiel mythifiant sur la Flandre ancienne, berceau de la race belge et, par l'intermédiaire de ses villes, siège d'une longue tradition de lutte pour la liberté. Ami de Charles Potvin et d'Eugène Van Bommel, Charles De Coster est issu d'une famille modeste. Sa vie durant, il tentera de vivre de son art, sans jamais y parvenir. Négligeant l'œuvre du vivant de son auteur, la critique lit ensuite *La Légende* comme une véritable épopée nationale inspirée du folklore allemand. Thyl l'Espiegle – Tyl Uilenspiegel – est un rebelle des Pays-Bas du XVI^e siècle, qui incarne l'esprit de révolte populaire contre l'occupation espagnole. Outre le caractère revendicatif d'une écriture originale en langue française (archaïsmes, néologismes, confusion des niveaux de langue), ce long roman épique aux allures de poème en prose révèle la fascination des libéraux dont De Coster fait partie pour le XVI^e siècle, alors que la lutte contre l'Espagne de l'époque s'assimile à leur propre combat contre l'Église catholique et, plus largement, en faveur de la liberté⁴²³. Plusieurs livres de lecture de notre corpus entre 1894 et 1922 proposent un extrait de *La légende d'Uylenspiegel* intitulé « **La liberté rendue** »⁴²⁴. Cet épisode raconte l'aventure d'un oiseau captif puis libéré, dont la fin s'accompagne de la traditionnelle morale propre aux contes pour enfants : « **Fils, n'ôte jamais à homme ni bête sa liberté, qui est le plus grand bien de ce monde. Laisse chacun aller au soleil quand il a froid, à l'ombre quand il a chaud.** »⁴²⁵

6.2.2. 1830 ou le triomphe de la liberté

Quand il fait allusion à « **L'âme du peuple belge** », J. Dardenne souligne l'opiniâtreté des Belges dans leur volonté d'être libres, dont la constance ne pouvait

⁴²² « **La voix des aïeux** » d'Édouard Wacken, in : DARDENNE, 1925 : 147-148.

⁴²³ Cfr MICHAUX (2000) « La difficile conquête de l'autonomie », in : BERG, HALEN, 2000 : 47.

⁴²⁴ EDDY, s.d. : 125-126 ; FRENAY *et al.*, ca. 1922 : 53-54.

⁴²⁵ EDDY, s.d. : 125-126 ; FRENAY *et al.*, ca. 1922 : 53-54 ; LEMAIRE, VANDERELST, 1911a : 16 ; LEY, VAN GILS, 1894: 12-14.

se solder que par la réussite triomphale, matérialisée dans la révolution de 1830 : « **Une si noble persévérance dans la lutte pour la Liberté devait avoir sa récompense. Elle fut tardive, mais elle enthousiasma d'autant plus nos pères** »⁴²⁶. Nous avons déjà traité de la question de la révolution et de toutes les valeurs symboliques auxquelles cet événement capital fait appel. L'épithète des citoyens tués lors des journées de septembre, rédigé par Jenneval, ne lie-t-il pas durablement le sacrifice des révolutionnaires à la liberté : « **Qui dort sous ce tombeau, couvert par la victoire/Des nobles attributs de l'immortalité ?/De nobles citoyens dont un mot dit l'histoire:/Morts pour la Liberté** »⁴²⁷. Au lieu de constituer une entrave à sa vigueur et son autorité, la jeunesse de la Constitution représente pour certains auteurs un avantage certain. Dans un texte intitulé « **Toute liberté naît et périt avec l'indépendance** », Dardenne en 1925 explique que « **La possession d'une indépendance déjà assez longue est de nature à endormir notre énergie, à nous empêcher de voir les périls qui nous menacent.** »⁴²⁸ En revanche, face à d'éventuels dangers, le pays serait donc plus à même de se défendre que ses voisins.

Dans le cas d'une monarchie parlementaire, la Constitution, le roi et la liberté forment un ensemble solidaire, qu'encense la *Brabançonne*. La force et la résistance de ce trinôme est symbolisée par un arbre dans ces vers d'Édouard Wacken : « **Du peuple belge, ô noble idole !/Malgré tant d'outrages soufferts,/Reste debout, arbre-symbole,/Et livre au ciel tes rameaux verts./Après un quart de siècle encore,/Auprès d'un trône respecté,/Que de fleurs nous voyons éclore/Sous l'arbre de la Liberté !/Toi que nos pères ont connue,/Vierge au nom souvent profané,/Liberté, c'est toi qu'on salue/Dans ton défenseur couronné.** »⁴²⁹

6.2.3. La liberté implique des devoirs

La formation civique des écoliers plus âgés implique souvent que les manuels détaillent les libertés individuelles et collectives garanties par la Constitution. Van

⁴²⁶ DARDENNE : 187-188.

⁴²⁷ GHEUDE, HONHON, 1913a : 197.

⁴²⁸ DARDENNE, 1925 : 201.

⁴²⁹ BOURDOUX, 1905a : 53.

Hollebeke, célèbre auteur d'ouvrages scolaires⁴³⁰, écrit dans l'un de ceux-ci publié en 1877, que la connaissance des institutions permet aux enfants de « **vouer à [leur] pays un amour sincère et éclairé** »⁴³¹. Un ouvrage de 1874 offre le texte de la Constitution en intégralité. L'auteur explique dans une introduction que c'est Alphonse Vanden Peerboom en tant que ministre de l'Intérieur qui avait consulté en 1862 les gouverneurs de provinces, les membres des députations permanentes et des inspecteurs des l'enseignement primaire sur la convenance de sensibiliser les enfants, dès l'école primaire, aux fondements de base de notre pays. « La réponse ne pouvait être douteuse », affirme-t-il à la suite, « car la connaissance de notre pacte fondamental est indispensable à tous les Belges, sans distinction de rang. On peut même dire que cette étude à quelque chose de plus urgent pour les conditions sociales, dont l'école primaire et moyenne représente à peu près toutes les ressources intellectuelles. »⁴³²

Quelques années plus tôt, en 1870, J.-B. Legrain publiait la troisième édition de son *Catéchisme national*, petit opuscule présentant sous la forme catéchétique, l'essentiel de la Constitution et de la législation, « à l'usage de toutes les personnes, quelle que soit leur position sociale, qui ne sont pas initiées à la connaissance de nos institutions politiques et juridiques ». Le document aborde effectivement de nombreuses questions légales dont la difficulté empêcherait *a priori* la consultation par des enfants, même âgés, alors que l'on peut lire sur la couverture que cet « ouvrage [a] déjà [été] adopté pour les écoles de plusieurs communes de l'agglomération bruxelloise. » Une version plus simplifiée, toujours présentée sous la forme d'un questionnaire avait déjà été publiée dans le même esprit par Albert Laporte en 1864, sous un titre similaire *Le catéchisme du belge ou la Constitution par demandes et réponses*. Son auteur proclame « **l'extrême importance pour la jeunesse** » de l'enseignement des lois fondamentales, car « **ceux qui aujourd'hui sont assis au banc de l'école, seront dans quelques années des citoyens.** »⁴³³ Il apparaît donc que l'école s'impose comme un lieu privilégié de l'apprentissage de l'architecture légale du pays ; c'est là sa tâche civique. Aussi Defays en 1875 ou Van

⁴³⁰ Il fut aussi professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Liège, ancien rédacteur en chef du *Journal de l'Enseignement primaire* et auteur d'un *Cours de Langue française* adopté par le Gouvernement pour les écoles primaires.

⁴³¹ VAN HOLLEBEKE, 1878 : 104.

⁴³² BRAUN, 1874 : 255.

⁴³³ LAPORTE, 1864 : III.

Hollebeke en 1874, pour ne citer que quelques exemples, consacrent-ils de nombreuses pages à dresser l'inventaire des plus importantes « **Notions constitutionnelles** »⁴³⁴, où ils détaillent entre autres les quatre grands principes que protège le droit constitutionnel (liberté des cultes, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté d'association)⁴³⁵, expliquent ce qu'on entend par « **droits civils** », « **droits politiques** », « **devoirs constitutionnels des Belges** » avant de terminer par « **les impôts, la milice, la garde civique** ». Et en 1880, Driesen décrit les principaux droits, en insistant sur le concept de liberté individuelle⁴³⁶. On perçoit dans cet étalage de droits fondamentaux, dont le discours scolaire veille particulièrement à vanter le caractère hautement libéral, une volonté sous-jacente d'initier les adultes de demain à leurs obligations futures de citoyens. De l'analyse de notre corpus, il apparaît que l'insistance portée sur la formation civique diminue notablement au tournant du siècle.

Mais qui dit droits dit aussi devoirs et parmi ceux-ci, il en existe un « **qui n'est que le privilège des pays libres, c'est celui qui correspond au droit de vote. Par le vote, tout citoyen exerce les fonctions de souverain [...] Son devoir est de voter avec intelligence, avec conscience, librement.** »⁴³⁷ Le droit de vote a fortement évolué depuis 1830. Pour les premières élections du Congrès national, en vertu du principe censitaire, seuls pouvaient voter les hommes de plus de 25 ans (21 ans pour les scrutins communaux) payant un certain niveau d'impôts, variable selon les régions. En 1848, cette fluctuation régionale est abolie et son seuil est abaissé à plusieurs reprises jusqu'en 1893, date de l'introduction du suffrage universel plural, où certains électeurs (les plus fortunés et ceux qui détiennent les plus hauts diplômes) disposent d'une deuxième et même parfois d'une troisième voix. C'est de cette époque également que date l'une des curiosités du système électoral belge, toujours en vigueur actuellement, qui consiste à rendre le vote obligatoire. Avec la première guerre mondiale, plus concrètement pour la première fois aux élections législatives de 1919⁴³⁸, le suffrage universel masculin pur et simple est décidé. C'est en 1921 que les femmes obtiendront le droit de vote limité aux élections communales, sauf pour

⁴³⁴ DEFAYS, 1875 : 128 *et ss.*

⁴³⁵ Cette même subdivision se retrouve chez Pierlot, 1923a : 185-201.

⁴³⁶ DRIESEN (1880 : 181-185) 6. **Les droits du citoyen belge** (d'après Tempels, dans *Patria Belgica*).

⁴³⁷ DARDENNE, 1925 : 179-180.

⁴³⁸ Mais officiellement entériné par la Constitution en 1921.

les veuves de guerre qui se voient assimilées aux hommes. Il faudra attendre 1948 pour une égalité totale entre les sexes, eu égard au droit de vote. Un texte de 1938 met en garde contre les erreurs à ne pas commettre dans l'isoloir : « **Une des fautes les plus graves [...] c'est de voter par hasard, ou par faiblesse, ou par peur [...]. Il y a pire encore : ce serait de vendre son suffrage pour des faveurs ou pour de l'argent. [...] L'exercice du vote est sacré [...] Un bon citoyen ne doit s'inspirer dans ses votes que du patriotisme.** »⁴³⁹ De la même manière que le citoyen fait œuvre de patriote en décidant en son âme et conscience à qui il choisit de donner sa voix, il est contraint de montrer son obéissance aux lois car « **le respect de la loi est le premier devoir du citoyen, c'est avant tout par le respect de la loi qu'une nation est forte et prospère.** »⁴⁴⁰ Cette phrase est tirée d'une longue démonstration signée Gérard, qui explique aux enfants pourquoi « **l'obéissance aux lois est le premier devoir du citoyen** »⁴⁴¹. L'auteur assimile l'insoumission aux lois de son pays à un signe manifeste d'ingratitude d'une part mais également comme le refus « **en quelque sorte [de porter] le titre même de citoyen** ». Quiconque ne reconnaît pas la valeur de la loi s'autoproclame ennemi de son pays, affirme encore le texte, qui base son raisonnement sur le principe du donnant donnant : « **Je protégerai tes droits, dit l'État au citoyen ; mais en retour, tu dois respecter mes lois, car c'est par elles que je te protège, toi et tes concitoyens.** » Dans l'absolu, c'est tout le fonctionnement vital de l'État qui se voit en péril : « **Si vous vous croyez le droit de désobéir à une loi, pourquoi votre voisin ne désobéirait-il par à une autre ? Bientôt il n'y aurait plus aucune loi debout, par conséquent, plus de patrie.** »⁴⁴² Et au niveau individuel, mépriser la législation implique de risquer de voir sa liberté menacée puisque « **les tribunaux condamnent ceux qui transgressent les lois.** »⁴⁴³

À son échelle et sans devoir attendre d'avoir atteint l'âge adulte, l'écolier peut déjà faire preuve d'un patriotisme ardent. En adaptant l'espace national à l'univers enfantin, en parlant le langage de l'enfance, les auteurs formatent déjà les citoyens de demain qu'ils encouragent à s'engager sans délai dans la voie de la sagesse patriotique : « **Sois un brave enfant dans ta famille ; un écolier studieux à l'école.**

⁴³⁹ GHEUDE, HONHON, 1938 : 66-67, « **Le droit de vote** » (d'après Steeg et Lallemand).

⁴⁴⁰ GHEUDE, HONHON, 1913 : 64-65, « **Obéissance aux lois** » (J. Gérard) .

⁴⁴¹ BOURDOUX, 1905a : 44 ; GHEUDE, HONHON, 1914 : 42-43.

⁴⁴² BOURDOUX, 1905a : 44.

⁴⁴³ GOFFAUX, 1928 : 68-69.

Pour l'instant on ne t'en demande pas davantage. »⁴⁴⁴ Le zèle de l'enfant à l'école est assimilé à son rôle futur comme travailleur. Le service à la patrie passe avant tout par le prisme du labeur, qui apparaît comme l'un des piliers fondamentaux de l'amour à la patrie et de la construction d'une Nation forte. Dans un texte consacré à « **la patrie** » de 1900, on peut lire en effet que « **l'élève se prépare à servir sa patrie en allant à l'école de grand cœur, en y étant docile, appliqué à tous ses devoirs d'enfant, prenant ainsi l'habitude de remplir plus tard dans la vie ses devoirs d'homme.** »⁴⁴⁵

6.2.4. La liberté bafouée

Dans les lectures publiées après 1914, le thème de la liberté et de sa privation se trouve très souvent associé aux événements récents de l'invasion et l'occupation allemande. Pourtant garantie au niveau international par la Convention de La Haye de 1839, la volonté de se maintenir en dehors de tout conflit armé va lui être niée unilatéralement par l'Allemagne en août 1914⁴⁴⁶. Ce non-respect de sa neutralité va être vécu comme un énorme affront, comme la preuve irréfutable de la félonie de l'empereur Guillaume II qualifié de traître, comme le suggère ce manuel de 1929 : « **Il faut vous dire que cet Empereur avait promis de respecter la neutralité du Pays heureux.** »⁴⁴⁷ Dès avant la guerre, le thème de la liberté se retrouve associé au motif du *viol* dans plusieurs textes littéraires, comme dans cet extrait du poète Édouard Wacken, cité en 1923, « **Toi que nos pères ont connue,/Vierge au nom souvent profané/Liberté, c'est toi qu'on salue/Dans ton défenseur couronné** »⁴⁴⁸, motif que l'on retrouvera ensuite dans l'entre-deux-guerres sous la plume de Cyr. Van Overbergh : « **alors que vous, vous êtes dans mon pays contre tout droit, après avoir violé vos serments** »⁴⁴⁹. Pour les Belges, nous l'avons indiqué à plusieurs reprises déjà, l'outrage est insupportable et réclame une réponse immédiate : « **Le dimanche, 2 août, à 7 heures du soir, l'Allemagne mettait la**

⁴⁴⁴ GOFFAUX, 1906b : 36.

⁴⁴⁵ HENRY, DEFOIN, 1900 : 28.

⁴⁴⁶ L'anecdote raconte que le chancelier allemand Bethmann-Hollweg aurait qualifié ce traité de « chiffon de papier ».

⁴⁴⁷ MICHIELS, 1929 : 138.

⁴⁴⁸ PIERLOT, 1923a : 172.

⁴⁴⁹ PIERLOT, 1923b : 71.

Belgique en demeure de consentir dans les 12 heures à livrer son territoire aux troupes allemandes. Elle violait donc notre neutralité, qu'elle avait juré de respecter. La Belgique allait-elle s'incliner et se borner à une simple protestation? Mais c'eût été violer elle-même sa neutralité! »⁴⁵⁰ D'un côté, le *petit pays* s'érige en défenseur universel de la justice et de la liberté, de l'autre, l'Allemagne est perçue et présentée comme l'incarnation diabolique du manque d'honneur. « **Admirable exemple de la fidélité à la foi jurée, et contraste frappant avec la conduite criminelle de l'Allemagne violant la neutralité belge, alors qu'elle s'était engagée à la protéger contre toute atteinte** »⁴⁵¹, lit-on dans un manuel de 1923. Ce qui est en danger, ce qu'il faut sauvegarder à tout prix, c'est l'honneur, un honneur que les Belges vont défendre corps et âme, avec orgueil et bravoure, comme ils l'ont fait depuis toujours, face à tous les occupants. Avec rage aussi. « Colère est ici un mot clé »⁴⁵², écrit Stengers.

Dans cet autre extrait, on peut lire la conversation entre un maître et ses élèves, évoquant le sentiment d'injustice ressenti lors de l'invasion : « **Nous, Monsieur, nous avons le droit pour nous et nous devons nous défendre.** »⁴⁵³ Le bref récit suivant, extrait d'un ouvrage scolaire de 1933, répond au schéma narratif minimal⁴⁵⁴, où l'on passe d'un état initial – « **depuis 1830, on connaissait chez nous les joies de la paix** » – à un autre état provoqué par l'agression et l'irruption d'un élément externe et imprévu : « **Hélas ! le malheur devait fondre sur nous, quand nous nous y attendions le moins : le 4 août 1914, la guerre fut déclarée.** » Selon les lois de la narratologie classique, la séquence se déroule sur l'axe temporel : « **Alors, ce fut l'entrée triomphale des Allemands, dans Liège d'abord, dans la capitale ensuite.** » La Belgique se présente comme un être pâtissant l'agression qui semble ne pas avoir de terme : « **Ah ! quelles souffrances quand il fallut voir, en frémissant, ce défilé sans fin des armées, qui, toujours, toujours, semblaient se déverser sur la Belgique.** » Enfin, l'auteur interpelle directement le jeune lecteur à qui il demande un effort virtuel d'empathie en déclarant : « **Petits Belges, qui lisez aujourd'hui ce chapitre, vous ne connaissez pas la douleur qui vous étreint,**

⁴⁵⁰ PIERLOT, 1923 : 204.

⁴⁵¹ DEFOIN, 1923 : 142.

⁴⁵² STENGERS, GUBIN, 2002 : 150.

⁴⁵³ PIERLOT, 1923a : 173 ; l'italique est dans l'original.

⁴⁵⁴ COURTÈS, 1991 : 69-70.

quand on est forcé de supporter, sans un geste, cette chose là ! »⁴⁵⁵ Cette chose-là, c'est notamment la privation de la liberté que les Belges considèrent comme l'un de leurs plus chers trésors : « **On dit que les Allemands sont entrés en Belgique comme des fous furieux [...] ; qu'ils ont occupé notre pays jusqu'à l'Yser et qu'ils nous ont enlevé toutes nos libertés. »⁴⁵⁶ La signature de l'armistice le 11 novembre 1918 constitue une nouvelle occasion de magnifier l'attitude héroïque de la Belgique qui s'impose au monde comme l'écrin précieux qui renferme la liberté : «**Nos oppresseurs partent donc ! Après quatre années, ils s'en vont en vaincus. [...] ils sont vaincus ici, dans notre petit pays, par l'héroïque résistance de tout un peuple. Vive la Belgique, plus indépendante et plus libre que jamais ! (La Libre Belgique, nov. 1918).** »⁴⁵⁷**

6.3. Conclusions

Au cours des années 1830-1850, des historiens autodidactes, empreints d'idées romantiques et patriotiques, s'appliquent à légitimer le droit de la nouvelle nation à exister⁴⁵⁸. Dans sa volonté de plonger ses racines au plus profond, l'écriture du passé se heurte cependant à deux obstacles majeurs : la discontinuité institutionnelle et la délimitation territoriale de l'Ancien régime, avec principalement une principauté de Liège restée en dehors de toute construction politique jusqu'à l'époque française. Pour parer à ces difficultés objectives, les historiens auraient eu recours à trois stratégies qu'identifie l'historien Jo Tollebeek⁴⁵⁹. L'une consiste à postuler l'existence d'une *âme* ou d'un *caractère*, qui aurait transcendé les époques et serait caractéristique de l'identité nationale : on la retrouverait dans la religion, les institutions ou simplement les coutumes du peuple. L'autre subterfuge utilisé par ces historiens nationalistes consisterait à neutraliser les interruptions du cours de l'histoire en mettant au premier plan de leurs récits le leitmotiv de la domination étrangère et la présentation de la Belgique en tant que champ de bataille de l'Europe. La troisième solution viserait à développer l'idée

⁴⁵⁵ COURTOIS, 1933 : 133.

⁴⁵⁶ PIERLOT, 1923b : 206.

⁴⁵⁷ COURTOIS, 1933 : 183. Le texte s'intitule « **La délivrance (11 novembre, 11 heures matin 1918)** »

⁴⁵⁸ TOLLEBEEK, « Historical Representation and the Nation-State in Romantic Belgium (1830-1850) », in : *Journal of History of Ideas*, 59 (1998), pp. 329-353, cité par VOS, 2005 : 48.

⁴⁵⁹ VOS, 2005 : 41-69.

plus complexe de la tension entre la soif de liberté, la résistance contre le despotisme et la révolution d'un côté, et l'ordre et le calme sous une administration sage de l'autre. L'alternance entre ces deux extrêmes octroie un certain dynamisme au thème de la domination étrangère. La problématique de la fragmentation territoriale est alors éclipsée par le recours à un ancien territoire choisi comme étant le noyau primitif de la patrie belge. Il s'agit principalement de la Flandre (avec, comme chez Conscience, son bien-être matériel et ses villes libres et puissantes du moyen âge) ou du Brabant, présenté comme le garant médiéval de l'indépendance face aux princes français ou allemands. Outre cette recherche dans le passé, des événements plus récents – concrètement la vague révolutionnaire de 1848 à laquelle la Belgique échappe – sont perçus comme la confirmation de l'imprégnation profonde de l'autonomie. Dès lors, le pays acquiert une dimension supplémentaire qu'il ne tardera pas à exploiter à loisir : celui d'être l'archétype d'un État dominé par le droit, l'ordre et la liberté⁴⁶⁰.

Nous avons pu constater que le thème de la lutte séculaire pour la liberté et la préservation actuelle de l'État de droit, en vertu d'une Constitution jugée exemplaire, est repris et décliné par l'école primaire. À partir de ce que le professeur Stengers considère comme l'un des mythes fondateurs de l'identité, les ouvrages scolaires réinterprètent les événements présents ou passés, afin de magnifier l'image de la Belgique. Ainsi la révolution de 1830 apparaît-elle comme l'aboutissement logique d'un long combat pour la liberté où tous les acteurs portent en eux les stigmates de leurs aïeux si longtemps opprimés. En corollaire, les écoliers découvrent eux aussi qu'ils ont un rôle important à jouer et que la meilleure manière de rendre honneur à ces valeureux combattants consiste à se préparer au mieux et dès que possible à leur future tâche de citoyen responsable. C'est en partie l'objectif poursuivi par l'*éducation civique* et notamment par l'exposition des droits et de devoirs individuels définis par la Constitution. Les adultes de demain sont sensibilisés à leurs obligations et à celles de leurs parents, tout en apprenant la chance qu'ils ont de vivre dans un pays dont d'autres envient l'architecture légale et constitutionnelle.

Dans l'entre deux guerres, les lectures utilisent les événements récents pour ériger la résistance contre l'ennemi comme une nouvelle et digne preuve du trait

⁴⁶⁰ VOS, 2005 : 49.

identitaire que représente la lutte pour la liberté. Le fait que l'insistance sur ce type d'éducation diminue sensiblement à partir de la fin du XIX^e siècle pourrait s'expliquer par le changement de gouvernement survenu en 1884, lorsque les libéraux perdent définitivement la suprématie qu'ils avaient maintenue pratiquement intacte depuis 1846. En effet, explique Louis Vos⁴⁶¹, l'opposition entre libéraux et catholiques connaît à la fin du siècle des sommets jamais atteints jusque là au point de dériver en un véritable fanatisme. Les deux factions rivalisent alors pour s'approprier le caractère belge que les libéraux attribuent en grande partie au sens de la liberté, tandis que les militants catholiques rêvent au moyen âge chrétien et voient la foi de leurs aïeux comme la caractéristique la plus fondamentale. Toujours est-il que si l'accent a pu se déplacer en fonction des circonstances politiques, le thème de la liberté demeure un argument de poids que le discours scolaire, à l'instar d'autres instances publiques, utilise abondamment pour tenter de limer les aspérités d'un complexe d'infériorité imputable à la petite surface du pays.

7. La Belgique, puissance coloniale

La Belgique, grâce aux efforts de son roi, possède aujourd'hui une magnifique colonie, le Congo, très riche en productions naturelles et d'une étendue de 2.400.000 km², c'est-à-dire 80 fois celle de la Belgique⁴⁶².

7.1. Introduction

Les études historiques traitant la question coloniale ont pour habitude de braquer le feu des projecteurs sur la figure du roi Léopold II, comme si de lui seul découlait toute la machine coloniale. Si son rôle prédominant est certes indéniable, il convient de le situer au sein d'un contexte plus large, celui de la situation du pays vers la moitié du XIX^e siècle. Le panorama se caractérise alors par plusieurs traits qui le distinguent de ses voisins européens. En premier lieu, au moment de son accession à l'indépendance, la Belgique a été contrainte par la diplomatie

⁴⁶¹ VOS, 2005 : 50.

⁴⁶² CERCLE, 1909 : 229 (d'après Flament).

internationale à une stricte neutralité. Ensuite, elle s'est dotée d'une monarchie constitutionnelle parlementaire où les pouvoirs du roi sont fortement limités tandis que ceux des partis politiques prennent de plus en plus d'ampleur. Enfin, elle se singularise par un développement économique florissant, les débouchés de son économie capitaliste se concentrant sur les nations géographiquement proches, avec lesquelles elle conclut des traités de libre-échange. Bref, rien ne la prédestine apparemment à se lancer dans l'aventure coloniale. Elle se maintient d'ailleurs à l'écart du grand mouvement de commerce maritime qui se dessine en Europe et des lignes de force géopolitiques qui en découlent. Plus encore, des prétentions expansionnistes risqueraient de mettre à mal les relations qu'elle entretient avec ses voisins engagés dans une course déjà exacerbée vers de nouveaux territoires, tant au niveau économique que politique (où de telles ambitions entreraient en contradiction avec son statut neutre). Les dangers encourus pourraient être considérables et même menacer à court terme la survie du pays. Quelques timides tentatives coloniales sont toutefois entreprises par Léopold I^{er}, sur la côte de l'Afrique occidentale et au Guatemala ; elles échoueront lamentablement. De plus, la question coloniale, encore apparentée au concept de transfert de population, n'intéresse pas la population : personne n'en ressent le besoin.

C'est alors que le futur roi Léopold II fait son apparition. Le duc de Brabant nourrit très tôt le projet d'un agrandissement du périmètre national⁴⁶³. En 1854, âgé de dix-huit ans à peine, il prétend mener une guerre contre la Hollande afin de récupérer le Limbourg hollandais définitivement perdu en 1839, voire – pourquoi pas – d'annexer les provinces catholiques méridionales des Pays-Bas, rendant justice à une oppression trop longtemps subie. Conquérir et dominer ces terres permettrait en quelque sorte de compenser l'époque de vexation du sentiment national, tout en récupérant les provinces considérées comme légitimement belges, passées sous domination hollandaise à la suite de la signature définitive du traité belgo-hollandais (1839). Une fois le sud de la Hollande conquis, il serait aisé, estime le duc, de s'emparer des Indes néerlandaises, possession coloniale du voisin du Nord. Il est évident que ni son père ni aucun ministre de l'époque n'auraient appuyés ses projets d'expansion s'ils en avaient eu vent⁴⁶⁴. Léopold développe un

⁴⁶³ Sur les ambitions coloniales du duc de Brabant, voir le chapitre I de l'ouvrage de synthèse sur la colonisation du Congo de Jean Stengers (1989 : 9-40).

⁴⁶⁴ Cf STENGERS, 1989 : 15.

projet fondamentalement individuel, même s'il s'inscrit dans un contexte européen plus vaste, où les principales puissances du vieux continent sont toutes, dans une plus ou moins grande mesure, embarquées dans la même aventure. Ce qui est manifeste dans le cas présent, c'est d'une part la confiance posé par le duc de Brabant dans un pays jeune et peu armé, qu'il considère apte à mener une guerre contre son voisin batave, et, d'autre part, l'origine de ses projets impérialistes, idée quasi obsessionnelle qui va déterminer sa politique pendant tout son règne⁴⁶⁵. C'est le Royaume des Pays-Bas qui sert à la fois de prétexte et de paradigme à ses ambitions colonisatrices puisque, selon Jean Stengers, le modèle suivi est bel et bien celui de la colonisation néerlandaise.

En 1860, le futur Léopold II annonce devant le Sénat son espoir de voir son pays étendre, sans perdre de temps, ses frontières au-delà des mers⁴⁶⁶. Et quatre ans avant son avènement, vers 1861, ses convictions semblent se préciser : « Entourés par la mer, la Hollande, la Prusse et la France, nos frontières ne s'étendront jamais en Europe. C'est au loin qu'il faut retrouver les demi-provinces perdues. » Désormais plus lucide, le futur second roi des Belges écarte l'éventualité d'un retour à la patrie de la partie germanophone du Luxembourg et de la partie orientale du Limbourg, perdues lors de la campagne dite des Dix Jours où la toute jeune Belgique avait subi une écrasante défaite face à l'armée de Guillaume I^{er}. Quelque trente ans après la signature du Traité de Londres, prétendre annexer le Limbourg hollandais et le Luxembourg – du moins sa partie non francophone – serait perçu aux yeux du monde comme une guerre d'agression injustifiable, ce que sait le duc Léopold. À l'inverse de la France, contrainte à renoncer à reconquérir l'Alsace et la Lorraine, Léopold ferme de son propre chef la porte à une éventuelle reconquête de terres perdues en Europe pour porter son regard au-delà, outre-mer : « Mais la mer baigne notre côte, l'univers est devant nous... toutes les terres non appropriées sur la surface du globe peuvent devenir le champ de nos opérations et de nos succès. La Belgique a une belle place en Europe ; elle y est heureuse et respectée. Pourquoi, partant d'une aussi bonne base d'opération, à l'exemple des nations qui

⁴⁶⁵ Le mariage de sa sœur Charlotte avec l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique, en 1857 lui offre une nouvelle occasion de caresser des rêves expansionnistes. Ainsi se confie-t-il à son journal, à propos de son beau-frère : « Je l'assurai... que nous avons des provinces à recouvrer, des frères à délivrer du joug de l'étranger et un grand fleuve [l'Escaut] encore plus esclave que le Danube à libérer » (cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 46).

⁴⁶⁶ Cfr DUMONT, 2000 : 483.

l'environnement, n'aurait-elle pas en Asie, en Afrique, en Amérique, partout où il y a des espaces libres, des succursales et des domaines ? »⁴⁶⁷ Ces déclarations manifestent la conviction du futur souverain pour qui la Belgique est à même de jouer un premier rôle sur la scène mondiale ; elle a gagné, en quelques années, sa place dans la cour des grands. Aussi est-il légitime qu'elle puisse prétendre s'approprier les terres non occupées sur des contrées lointaines. La légende raconte que le duc de Brabant jettera son dévolu sur le territoire que la cartographie de l'époque désignait parfois à l'aide d'un espace blanc et du commentaire « pays inconnu »⁴⁶⁸, accompagnée de l'expression *Hic sunt leones*, présage parfait pour le territoire qui allait bientôt y voir trôner le fier Lion Belgique.

En 1865, son discours se précise tout en employant des arguments déjà avancés : « La Belgique, libre seulement depuis 1830, a avant comme après cette époque subi de nombreuses amputations : Picardie, Artois, Bourgogne, Flandre zélandaise, Limbourg, Luxembourg, ... etc. C'est en Orient qu'il faut rendre à la Patrie ce que nous ne pouvons reconquérir pour Elle en Europe. »⁴⁶⁹ Ces propos rappellent ceux concernant la France amputée de l'Alsace et de la Lorraine en 1871, qui souhaite en contrepartie se doter d'un empire colonial qui rendrait honneur à son rang de puissance mondiale. Cela dit, contrairement à ce qui se passe en France, nous pouvons déjà annoncer que la réparation par l'obtention de territoires d'outre-mer n'apparaît pas clairement dans les manuels que nous avons consultés. Pendant les années de tension territoriales entre la Belgique et les Pays-Bas, soit « entre 1830 et 1839, la question des frontières mobilise l'opinion publique. [...] La question du territoire anime [...] les discussions de cabaret. Au théâtre, [...] on entretient ses voisins du « malheureux sort de ses frères du Limbourg et du Luxembourg » [...] Cette mobilisation suscite la création de diverses organisations patriotiques ayant pour vocation de défendre l'intégrité du territoire. [...] »⁴⁷⁰ Ces revendications territoriales ne seraient donc pas l'apanage des élites et « à Bruxelles, des manifestations sont organisées [...] On [...] scande des slogans : '[...] Point de morcellement de notre territoire ! Vivent les Limbourgeois et les

⁴⁶⁷ Cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 46-47.

⁴⁶⁸ Pour citer une source scolaire, c'est par exemple le cas dans la planche n°21 de l'*Atlas de géographie physique et politique à l'usage de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen*, publié en 1875 par Alexis M.G., Liège/Namur : Dessain/Wesmael-Charlier.

⁴⁶⁹ Cité par STENGERS, GUBIN, 2002 : 47.

⁴⁷⁰ DUBOIS, 2005 : 245-247.

Luxembourgeois !' »⁴⁷¹

Nombreux sont ceux qui, hier ou aujourd'hui, estiment que la colonisation du Congo est avant tout un projet personnel du roi⁴⁷². Au départ, il y a l'enthousiasme d'un homme pour un dessein colonial envers lequel l'opinion publique manifeste un intérêt dérisoire ; le roi éprouve d'ailleurs de grandes difficultés à financer les premières expéditions⁴⁷³. « Vers 1880, la classe politique se méfie [...] de toute aventure coloniale, mais cette méfiance s'explique plutôt par un calcul rationnel et par des motifs de saine gestion politique »⁴⁷⁴, explique Guy Vanthemsche. « La Belgique, dans son ensemble n'était pas favorable au Congo qu'elle percevait comme une aventure risquée », affirme de son côté Laurence van Ypersele, dans son article sur *L'image du roi dans la caricature politique en Belgique de 1884 à 1914*. La caricature est un mode de représentation particulièrement intéressant lorsqu'il s'agit de prendre la température sociale à un moment donné⁴⁷⁵. Ces représentations traduisent la crainte du peuple de se voir abandonné par le souverain, trop occupé par les « affaires coloniales » et délaissant de ce fait la gestion interne. Les dessinateurs satiriques de l'époque ne font pas de cadeau à Léopold II, qu'il présente tour à tour « comme un mauvais père abandonnant ses enfants, les ouvriers, pour s'occuper d'une négresse ou comme un époux hésitant entre sa femme légitime, la Belgique, et une maîtresse noire, le Congo »⁴⁷⁶. De même, Pierre Halen explique que « du XIX^e au XX^e siècle, les relations politiques de la Belgique et du Congo-Zaïre s'expriment volontiers dans la langue du récit amoureux.

⁴⁷¹ DUBOIS, 2005 : 247-248.

⁴⁷² STENGERS, GUBIN, 2002 : 45.

⁴⁷³ CASTRYCK, 2006 : 73.

⁴⁷⁴ VANTHEMSCHE, 2007 : 51. Le récent ouvrage de Guy Vanthemsche, historien attaché à la VUB (Vrije Universiteit Brussel), est indispensable pour comprendre les relations croisées entre la Belgique et le Congo, avant, pendant et après la période coloniale.

⁴⁷⁵ « Plus personne aujourd'hui, ne nie l'impact de l'image sur l'opinion publique et plus profondément sur les mentalités. [...] Or, toute représentation est quelque part idéalisée et sous-tendue par un ailleurs imaginaire. Toute représentation est interprétation. Et toute interprétation est basée sur une vision du monde [...] Or, nulle société, pour être une société, ne peut se passer d'un système de représentations collectives qui jette à la fois les bases de la signification et celles de la communication, en même temps qu'elle constitue l'identité propre d'une société et son accès au monde. [...] Les représentations collectives sont une forme de connaissance pratique socialement élaborée. Elles se basent et rendent compte de l'expérience collective du réel tout en créant de l'idéal. Elles sont donc dynamiques, en dialogue avec le réel tout en gardant une certaine autonomie par rapport à lui. Elles apparaissent comme un mode d'existence collective indispensable, mais différentes selon les sociétés. Les caricatures témoignent des représentations mentales d'une époque, parlent [...] d'une façon d'habiter le monde... » (VAN YPERSELE, 1996 : 134).

⁴⁷⁶ VAN YPERSELE, 1996 : 142. Ces caricatures datent de 1884.

L’Afrique est toujours féminine, seul le tiers intervenant pour rompre le couple mixte change de sexe. »⁴⁷⁷ Dans son intéressant ouvrage sur la littérature coloniale, l’auteur consacre un chapitre à la thématique des « histoires d’amour » dans le corpus de textes littéraires qu’il a étudiés⁴⁷⁸.

7.2. *La colonisation et la colonie dans le discours scolaire*

Que vont enseigner les livres de lecture de l’école primaire concernant le rôle de Léopold II ? Que disent-ils de la vie dans la colonie ? Quelle(s) image(s) de la colonisation transmettent-ils ? C’est ce que nous allons découvrir au cours des prochaines pages. Précisons, si nécessaire, que nous ne traiterons que des manuels scolaires utilisés dans la métropole et non ceux en usage dans la colonie. Cette question a été et est encore aujourd’hui abordée avec attention par plusieurs chercheurs, dont Honoré Vinck. Outre l’étude de leur contenu, M. Vinck s’attèle à la tâche indispensable mais ardue de fournir la traduction des livrets scolaires rédigés en langue vernaculaire (lingala). Le site internet *Aequatoria* qu’il gère contient une vaste bibliographie à ce propos, regorgeant d’informations et d’études sur le sujet. Le cas échéant, lors de notre analyse du corpus, nous établirons les parallélismes qui s’imposent avec les ouvrages coloniaux, en nous basant principalement sur son article portant sur l’influence de l’idéologie coloniale dans les manuels⁴⁷⁹, considérés selon Vinck comme l’instrument de propagande coloniale le plus influant.

Une première observation s’impose : pour l’ensemble de la période étudiée (1842-1939), seuls des ouvrages publiés après 1900 traitent d’aspects relatifs à la colonisation. Le professeur Marc Depaepe attire l’attention de tout chercheur ou de toute personne intéressée par le fait colonial belge sur un élément crucial. Il affirme que « l’intérêt pour le colonial – surtout dans le cadre du système belge

⁴⁷⁷ HALEN, 1993 : 36.

⁴⁷⁸ Dans ce contexte, l’image de la femme noire est à mettre en rapport, entre autres interprétations, avec « l’archaïque représentation de la Terre-Mère [...] mais aussi bien [avec] l’image de la Promise, de la Fiancée, de la Fille du Pays, celle qui gère l’univers domestique en attendant l’arrivée du chevalier, du mineur, du coureur cycliste ou de l’informaticien. Ceci explique entre autres la féminisation du paysage colonial, symétrique et corollaire de la virilité du héros attendu » (HALEN, 1993 : 87). L’auteur conclut à l’échec de la plupart des intrigues amoureuses mixtes, entre l’homme blanc et cette femme noire (le cas inverse étant nettement moins fréquent, *cf.* p. 84 et ss. de l’œuvre mentionnée).

⁴⁷⁹ VINCK, 1995 : 355-406.

d'enseignement et de scolarité – est resté très marginal dans l'ensemble. La question *coloniale* n'a en effet jamais empêché le Belge moyen – enseignants, éducateurs, inspecteurs, psychologues et pédagogues y compris – de dormir sur ses deux oreilles. »⁴⁸⁰ Ce manque d'intérêt au sein de l'opinion publique rejoint le constat d'une délégation systématique en matière de politique coloniale, quelle que soit la période (léopoldienne ou coloniale) et les acteurs (roi et collaborateurs proches d'abord, petits comités privés, entreprises et Église catholique ensuite). Cette remarque est émise par Guy Vanthemsche⁴⁸¹, pour qui « mise à part l'entrée en colonialisme et la sortie précipitée de 1960, le Congo n'a pas pesé bien lourd sur le comportement et, *a fortiori*, sur la structures des acteurs et des institutions politiques belges. »⁴⁸² La situation sera toute autre en matière de politique extérieure et de diplomatie, pour lesquelles le Congo a toujours représenté un enjeu de taille, ne serait-ce que symbolique. D'autre part, si l'on observe les programmes scolaires, on remarque que le Congo y occupe une place extrêmement discrète (pour ne pas dire quasiment homéopathique) entre 1914 et 1960. Par conséquent, il faut rendre au discours colonial la place qu'il occupe véritablement dans les manuels objets de notre étude : elle est relativement limitée, surtout si on la compare à d'autres thèmes-phares que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Néanmoins, malgré cette occurrence relativement faible, le fait colonial s'est révélé être, au cours de nos recherches, d'une richesse thématique extrême et d'une force de conviction patriotique notable⁴⁸³, ce que nous avons voulu refléter, convaincue qu'il faut attacher plus d'importance à la façon dont un sujet est abordé qu'au nombre réel de lignes qui lui sont consacrées.

Bien que le fait soit peu surprenant, nous remarquons que tous les textes analysés concourent, dans une plus ou moins grande mesure, à créer un *esprit colonial*, fortement marqué de supériorité raciale, de paternalisme et d'ethnocentrisme. Comme l'ont montré d'autres chercheurs (De Baets, 1991 ; Vincke, 1986 ; Depaepe, 2007), cette condition s'étend de manière systématique à tous les manuels scolaires publiés pendant l'époque coloniale, soit de 1908 à 1960, qu'ils s'adressent à l'école primaire ou secondaire, qu'ils portent sur les matières

⁴⁸⁰ DEPAEPE, 2007.

⁴⁸¹ Phénomène relevé par Jean-Luc Vellut dans sa préface à l'ouvrage de VANTHEMSCHE, 2007 : 18.

⁴⁸² VANTHEMSCHE, 2007 : 26.

⁴⁸³ Cfr DEPAEPE, SIMON, VINCK.

historiques ou géographiques.

La définition, proposée dans ce cadre concret par l'historien français spécialiste du colonialisme Alain Ruscio, de *l'idéologie* comme étant le « tronc commun, pas toujours harmonieusement ni sciemment structuré, de notions, valeurs, idées, énoncées ou sous-jacentes, émises par des penseurs professionnels (politiques, journalistes, intellectuels de toute discipline ou écrivains) ou par des « gens moyens » se croyant en situation de penser librement »⁴⁸⁴ sied particulièrement bien à ce que nous avons observé de cette *pensée coloniale*, stratégie volontaire véhiculée par les manuels scolaires. En effet, on y trouvera à la fois des discours officiels (du roi notamment), des citations d'auteurs consacrés et, le plus souvent, des textes anonymes, œuvres probablement des propres auteurs des lectures ou que ceux-ci ont emprunté à des *coloniaux*, estimant en toute bonne foi être « en situation de penser librement ». Mais toutes ces observations, opinions ou injonctions se fondent dans un même moule, celui de l'idéologie coloniale, le *credo de l'homme blanc* pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Alain Ruscio, avec néanmoins des nuances propres au projet colonial belge que nous veillerons à isoler à travers le prisme du corpus analysé.

7.2.1. Léopold II, l'artisan de l'empire colonial

À de nombreuses reprises, le discours scolaire s'attache à détruire cette image d'un roi motivé par des ambitions strictement personnelles, telle qu'on pouvait la trouver dans la presse satirique. Au contraire, il semblerait que « tout ce que le duc veut, il le veut en fonction de la grandeur et de la prospérité de son pays »⁴⁸⁵, guidé uniquement par une ardeur patriotique, dont les manuels scolaires se font l'écho en veillant à (re)valoriser la figure du roi. Ils le décrivent alors non comme un illuminé aveuglé par sa lubie coloniale ou à l'affût de profits économiques personnels, mais comme un monarque éclairé et généreux, encouragé par les intérêts de sa patrie, lui qui « **depuis longtemps déjà [...] a, dans sa haute sagesse, signalé au peuple belge la nécessité de l'expansion mondiale.** »⁴⁸⁶ C'est en 1905, date de la publication du manuel dont est tirée cette phrase, qu'aura lieu le Congrès de Mons sur l'expansion

⁴⁸⁴ RUSCIO, 1996 : 22-23.

⁴⁸⁵ STENGERS, 1989 : 21.

⁴⁸⁶ BOURDOUX, 1905: 114.

mondiale. Cette même année, le *roi sage* est pointé du doigt par les milieux anticolonialistes, britanniques notamment. L'école se sent alors dans l'obligation de forcer davantage les vertus du monarque devant son public. Ceci dit, le cliché du « génial Léopold II [faisant] cadeau d'une grande colonie à la petite Belgique »⁴⁸⁷ se retrouvera encore dans la plupart des manuels scolaires publiés après 1960 ; celui-ci constituera souvent l'essentiel de ce que les jeunes apprennent quant au fait colonial.

Nous avons vu que le citoyen moyen se méfie des projets expansionnistes de son roi. C'est à l'école donc de convaincre, dès leur plus jeune âge, les futurs citoyens des bienfaits de la colonisation et de créer par ce biais une conscience coloniale collective au service de la politique royale. Dans l'argumentaire scolaire, le roi est présenté comme un visionnaire devant rallier non seulement son peuple à sa cause mais aussi ses pairs. Ainsi peut-on lire en 1905 que, « **quand, en 1855, notre Roi, alors duc de Brabant, siégeait au Sénat, il attirait l'attention de l'honorable assemblée sur les débouchés du Levant, disant que notre pavillon devait y flotter et que nos fils devaient y précéder nos produits** »⁴⁸⁸. Cette dernière idée est particulièrement intéressante car elle justifie l'envoi de colons sur place. Mais, même s'il ne s'agit plus uniquement d'une expansion de type strictement économique, celle-ci ne prétend pas devenir véritablement humaine puisque les Belges sont supposés *précéder* les produits dans la colonie, y préparer en quelque sorte le terrain pour que leur réception et diffusion s'en trouvent facilitées. Il n'y est pas question d'une quelconque installation.

Ce constat s'appuie sur une réalité. En effet, il semblerait que les autorités aient été plutôt réticentes à l'idée de fonder au Congo une « colonie de peuplement » à l'image des colonies françaises ou anglo-saxonnes, lui préférant l'idée de mandat à échéance avec l'objectif du retour vers la métropole à terme échu⁴⁸⁹. Dans son célèbre *Dictionnaire de pédagogie* (1911, pour l'édition consultée), Ferdinand Buisson confirme cette thèse en affirmant que « par son climat, le Congo n'est pas une colonie de peuplement ; les Européens n'y résident que temporairement. »⁴⁹⁰ Il précise ensuite que les expatriés à terme y sont d'ailleurs très peu nombreux et qu'ils

⁴⁸⁷ DE BAETS, 1991 : 47.

⁴⁸⁸ BOURDOUX, 1905 : 114.

⁴⁸⁹ Cf. HALÉN, 1993 : 38 et VANTHEMSCHE, 2007 : 60-62.

⁴⁹⁰ BUISSON, 1911 : entrée *Congo belge*.

exercent pour la plupart les activités de « fonctionnaires, d'officiers de la force publique, de juges, de consuls, d'agents commerciaux, de missionnaires catholiques et protestants, d'explorateurs, etc. », ce qui renvoie à la classique « *triade coloniale* formée par l'État, l'Église et l'industrie »⁴⁹¹. Selon Michel Dumoulin, seuls 1700 Belges vivaient effectivement au Congo en 1908, année de la reprise de l'État indépendant⁴⁹², tandis que Guy Vanthemsche précise que les deux principales catégories sont les fonctionnaires – souvent originaires de classes aisées – et les missionnaires – pour la plupart issus des classes populaires ou moyennes. Les autorités auraient d'ailleurs veillé avec soin à former une population d'élite au Congo où les *poor whites* ne sont pas souhaités⁴⁹³.

Pour la dialectique scolaire, la sagesse et la clairvoyance du roi sont légendaires, de même que son esprit philanthropique. En effet, son « **œuvre profonde,/[est] Si généreuse en son sublime essor** »⁴⁹⁴ qu'elle permet « **d'ouvrir à tous une terre féconde** ». Partant, l'œuvre coloniale rapporte des bénéfices à toute la nation et pas uniquement aux expatriés en Afrique. Une telle conception permet d'élever le roi en véritable père de la nation veillant sur toutes ses ouailles avec bienveillance et générosité, ce qui mérite la reconnaissance de tous : « **L'heure est venue, amis, tous en Belgique/Applaudissons l'œuvre de notre Roi** ». La littérature scolaire non seulement encourage les écoliers à lui rendre hommage mais montre également que le peuple a tort d'être inquiet puisque les grandes puissances européennes poursuivent les mêmes desseins et approuvent même les intentions du souverain. Ses projets acquièrent une dimension scientifique lorsque « **le 12 septembre 1876, Léopold II convoquait, en une conférence géographique au palais de Bruxelles, des savants, des géographes et des explorateurs célèbres de toutes les nations.** »⁴⁹⁵ Par cette mention, l'ouvrage scolaire dont elle est extraite octroie aux projets royaux une nouvelle force : si des intellectuels réputés provenant de partout étaient disposés à se réunir à Bruxelles pour en discuter, c'est que l'entreprise était loin d'être écervelée. De plus, le choix de Bruxelles pour cette manifestation internationale n'est pas anodin puisqu'il permet de situer la capitale

⁴⁹¹ DEPAEPE, 2007.

⁴⁹² DUMOULIN, 2006 : 17-34.

⁴⁹³ VANTHEMSCHE, 2007 : 62.

⁴⁹⁴ RIGUEL, 1911 : 61.

⁴⁹⁵ Th. Masui dans GHEUDE, HONHON, 1938 : 271 et dans PIERLOT, 1923b : 136-137.

européenne et, par extension, la Belgique, au centre des attentions du monde civilisé et civilisateur⁴⁹⁶.

Cette réunion donne lieu à la création de l'Association internationale africaine (AIA), du comité exécutif duquel Léopold II est nommé président. L'expédition du journaliste américain d'origine anglaise, Henri Morton Stanley, parti à la recherche du missionnaire écossais Livingstone dont on était sans nouvelles depuis plusieurs mois, offre au désormais deuxième roi des Belges⁴⁹⁷ l'occasion de se rapprocher davantage de son dessein de mettre la main sur le territoire qui hante ses rêves impérialistes depuis un moment. En 1878, les deux hommes se rencontrent au Palais royal de Bruxelles et scellent leur accord au sein d'un nouvel organisme, exclusivement belge cette fois, le Comité d'études du Haut-Congo. Une fois sur place pour le compte de la Belgique ou plus exactement de son souverain, Stanley signe de nombreux accords avec les chefs locaux et gagne rapidement du terrain sur son principal poursuivant dans la course à la conquête du Haut-Congo, l'italien naturalisé français, Brazza⁴⁹⁸. De nouveaux postes sont ouverts, des stations sont fondées et l'ensemble du territoire bien vite conquis. Dans le panthéon scolaire français, Brazza occupe une place de héros, celui d'instrument de la colonisation de l'Afrique noire. En revanche, nous avons constaté que Stanley est pratiquement absent des manuels de lecture métropolitains analysés, ce qui s'explique par le fait qu'il est indéniablement associé au projet initial du roi, projet dont le discours belge se doit de laver l'image ternie. Cette absence est d'autant plus remarquable que Stanley est un personnage mondialement connu. Vinck⁴⁹⁹ signale cependant sa présence dans plusieurs livrets de lecture coloniaux. L'explorateur y apparaît comme une sorte de passeur de la foi chrétienne en Afrique, celui qui permet son introduction et, en corollaire, la rédemption des âmes des écoliers africains. En outre, il fait aussi figure de point de départ de l'histoire du Congo telle qu'elle est

⁴⁹⁶ « Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une semblable réunion, et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler tous ici, chez moi » (cité par DUMONT, 2000 : 488).

⁴⁹⁷ Il succède en 1865 à son père, Léopold I^{er}.

⁴⁹⁸ Qui donnera son nom à la capitale du Congo français, Brazzaville. Notons que Stanley lèguera lui aussi son patronyme à une ville de la colonie belge, Stanleyville, future Kisangani. D'autres villes se construiront sur le même modèle, la capitale Léopoldville (Kinshasa), Élisabethville (Lubumbashi) ou encore Albertville (Kalemie), Baudouinville (Moba), Costermansville (Bukavu) ou Jadotville (Likasi).

⁴⁹⁹ VINCK, 1995 : 355-406. Ce même rôle est joué par Livingstone dans les livrets protestants.

enseignée dans la colonie, à côté de Léopold II, des Arabes, des origines des missions chrétiennes, du passage d'État indépendant à colonie ; une histoire, somme toute, grossièrement simplifiée au bénéfice du pouvoir colonial. Dans ces ouvrages, Stanley est également utilisé pour expliquer l'origine mythique des blancs, objets de vénération des noirs en raison de leur supériorité naturelle et de leur aura de mystère sacré. Pour l'imaginaire colonial noir, la genèse du peuple blanc est liée à l'élément aquatique et Stanley est « l'homme qui vient de l'eau », selon un livret colonial cité par Vinck⁵⁰⁰.

La Conférence internationale que le chancelier Bismarck organise à Berlin à 1885 vient parachever la reconnaissance⁵⁰¹ à l'échelle mondiale de Léopold II comme souverain propriétaire légitime de l'État indépendant du Congo. Ceci entraîne d'ailleurs certains problèmes légaux puisque la Constitution stipule que le roi des Belges ne peut être, en même temps, souverain d'un autre État. Le 28 avril 1885, les Chambres donneront leur accord pour reconnaître la souveraineté de Léopold II sur le Congo, mais uniquement à titre personnel. Aux yeux du monde, le roi de Belges⁵⁰² possède désormais un immense empire colonial, même s'il ne comprend qu'un seul État⁵⁰³. Dès 1890, le testament du roi est rendu public et on apprend qu'à sa mort, le territoire de l'État indépendant du Congo (EIC) sera légué à la Belgique, comme s'il s'agissait d'un bien privé dont un père de famille ferait don à ses enfants. Mais il est entendu que, du vivant du monarque, le Congo restera sa propriété légitime. Un tel élan de générosité apparente n'échappe pas aux acteurs

⁵⁰⁰ *Exercices de langage. Lingala-français* (1925) Édité par les Frères maristes établis à Buta, Bukavu, Stanleyville (cité par VINCK, 1995 : 406.)

⁵⁰¹ Selon Stengers, l'Acte de Berlin n'a pas reconnu la souveraineté du roi de Belges sur le Congo, comme l'affirment « d'excellents historiens, [...] de nombreux ouvrages de vulgarisation, et, plus encore, [...] de très nombreux manuels d'histoires, surtout belges. » (1989 : 84) La reconnaissance de la souveraineté de l'Association internationale du Congo (AIC) serait antérieure à la tenue de la Conférence et daterait de 1884, année où furent signés des accords bilatéraux avec les grandes puissances. La Conférence se serait limitée à saluer « comme un événement heureux » la communication officielle de l'AIC informant de la signature de ces traités. (*Cfr* STENGERS, 1989 : 84-87)

⁵⁰² Dans le manuel français *Le Tour de l'Europe pendant la guerre* de G. Bruno, publié en 1917 (Belin), on peut lire dans un chapitre consacré à la Belgique que « c'est le prédécesseur du roi Albert, Léopold II, qui, de sa fortune personnelle, acheta le Congo. En mourant, il en a fait don à son peuple. » Bien que cette dernière affirmation soit partiellement incorrecte, on constate néanmoins que le roi est effectivement considéré à l'étranger comme le propriétaire du territoire du Congo, avant que celui-ci ne passe sous souveraineté belge.

⁵⁰³ En 1923, la Belgique hérite de la Société des Nations du mandat sur le Ruanda-Urundi, ancienne possession de l'Allemagne, contrainte d'abandonner ses colonies à l'issue du traité de Versailles. Deux ans plus tard, le Rwanda-Burundi est intégré au Congo belge.

scolaires. « **Tirée du néant par le génie de Léopold II, elle a été léguée par lui à la Belgique, qui en aura la propriété à sa mort. Jamais roi n'aura fait un tel cadeau à son peuple** »⁵⁰⁴, écrit l'historien Godefroid Kurth dans un manuel de 1907, deux ans avant le décès du roi. Dans un mémoire de licence consacré au discours abolitionniste dans les manuels scolaires⁵⁰⁵, Quentin de Becker a montré que Kurth constitue une pièce clé dans la diffusion, via l'institution scolaire, d'arguments destinés à justifier et glorifier l'aventure coloniale. Outre ses activités comme historien et pédagogue – il est l'auteur de précis publiés entre 1905 et 1926, largement diffusés au sein de la communauté scolaire – Kurth est aussi membre de la SAEB, c'est-à-dire la Société antiesclavagiste de Belgique. De Becker explique comment ce nationaliste ultramontain a contribué activement à « diffus[er] via ses manuels, une image de l'Arabo-swahili en accord avec les anciens objectifs politiques et coloniaux de Léopold II devenus faits fondateurs du nationalisme en plein essor au début du XX^e siècle. »⁵⁰⁶ Le chercheur insiste aussi sur le lien indéniable entre Léopold II, Kurth, la SAEB et la propagande abolitionniste, du potentiel de conviction de laquelle le souverain était pleinement conscient. La stratégie se révèle tellement bien orchestrée que ses effets perdureront bien au-delà du règne léopoldien pour se maintenir vive dans l'entre-deux-guerres.

Si les livres de lecture s'accordent pour attribuer l'essentiel du mérite de la colonisation au roi, auquel la Belgique est redevable – « **Honneur à notre roi Léopold II et aux hommes vaillants qui l'ont aidé à fonder la colonie du Congo** »⁵⁰⁷ – l'une des préoccupations de l'entre-deux-siècles concernant le Congo porterait sur le financement de cet ambitieux projet. Car, même si Léopold II paie de ses deniers les premières expéditions africaines, ses ressources personnelles ne lui suffisent bientôt plus et il doit avoir recours aux emprunts bancaires et publics. « En 1890, le Congo est au bord de la faillite »⁵⁰⁸, ce qui ne fait qu'augmenter la méfiance des Belges de cette époque face à cette aventure. Acculé, Léopold II souhaite voir

⁵⁰⁴ Kurth, in : DEWATRIPONT, 1907b : 221.

⁵⁰⁵ DE BECKER (2007) *Genèse et développement du discours abolitionniste belge dans les manuels scolaires métropolitains et coloniaux (1888–1959)* Mémoire présenté sous la direction de Madame Valérie Piette en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire contemporaine. Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres [inédit]. Un article reprenant les conclusions que l'auteur dégage sera publié prochainement dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*.

⁵⁰⁶ DE BECKER, 2007 : 8.

⁵⁰⁷ CERCLE, 1909 : 241.

⁵⁰⁸ VAN YPERSELE, 1996 : 142.

l'État assumer la gestion de la colonie et en hériter les dettes, ce que le Parlement refuse. Or, au tournant du siècle, la machine va se renverser et la colonie commence à rapporter de l'argent, notamment grâce aux bénéfices tirés des récoltes de caoutchouc, modifiant notablement la donne des rapports de force entre le Parlement et un roi réclamant des compensations pour l'immense effort fourni de sa part, au cas où la colonie passerait sous la prérogative nationale. En insistant sur les bénéfices rapportés par la colonie, le discours scolaire d'après 1905 s'adapte à la conjoncture : il s'efforce d'amenuiser l'engagement antérieur de l'État qui avait assumé les dettes contractées par le roi sous forme d'emprunts publics⁵⁰⁹. Ce dernier point est évincé dans les livres de lecture que nous avons consultés. En revanche, on y souligne à plusieurs reprises la générosité du roi pour civiliser cette contrée reculée. En revanche également, les auteurs proposent essentiellement des textes destinés à souligner les considérables avantages économiques dérivés de l'aventure coloniale. C'est ainsi qu'« **à l'autre bout du monde, le génie d'un Roi aussi opiniâtre dans ses entreprises une fois commencées que large dans ses conceptions** » va contribuer à l'enrichissement de la métropole⁵¹⁰. C'est une nouvelle fois la personne du roi, poursuit le texte, qui « **a su préparer à notre activité de nouveaux débouchés, sources de nouvelles richesses.** » Le texte se clôt sur l'idée de l'ouverture de nouveaux marchés, « **le Congo se forme, la Chine s'est ouverte** »⁵¹¹, précise-t-il, expliquant que les visées expansionnistes ne se limiteraient pas au seul continent africain mais pourraient également atteindre l'Asie. Rien, décidément, n'arrêterait les prétentions belges. Sans dévoiler la clé de voûte de l'entreprise coloniale, l'argumentation scolaire met le doigt sur un point crucial de toute cette problématique : sous le couvert de visées diplomatiques, religieuses, civilisatrices ou autres, c'est en fait des intérêts strictement économiques que la Belgique poursuit au Congo, d'abord par l'entremise de son roi puis au niveau de l'État lui-même. S'il y a bel et bien eu progrès sociaux (écoles, dispensaires,

⁵⁰⁹ Car même si les emprunts du roi se font à titre personnel, il est à supposer que, en cas d'impossibilité de remboursement, l'État aurait, d'une manière ou d'une autre, fait assumer les dettes du monarque.

⁵¹⁰ Ceci dit, la pensée coloniale de la fin du XIX^e siècle défendrait plutôt la théorie selon laquelle les finances de la colonie doivent être gérées uniquement en fonction des intérêts de celle-ci. Or, dans le cas belge, les délires de grandeur du « roi bâtisseur » dont la deuxième obsession – après l'ambition impérialiste – est celle de faire briller son pays de mille feux, et sa capitale en particulier, seront financés en grande partie aux frais du Congo (*cf.* STENGERS, 1989 : 31).

⁵¹¹ Comte R. de Briey, in : DEWATRIPONT, 1907 : 221.

infrastructures) au bénéfice des Congolais, ils ne sont apparus que dans une deuxième phase de l'expansion et demeurent des à-côtés de la machine à produire. Mais bien entendu, cette réalité est totalement absente des manuels, uniquement destinés à offrir une image idéale des relations entre la métropole et sa colonie.

Dès 1904, une virulente campagne orchestrée depuis la Grande-Bretagne par la *Congo Reform Association* et vite propagée par la presse belge – notamment satirique⁵¹² – va dénoncer les conditions déplorables de l'exploitation congolaise et la responsabilité personnelle de Léopold II. Ce scandale à l'échelle internationale va précipiter la cession des territoires congolais à la Belgique, qui devient en 1908 officiellement une puissance coloniale. Du côté de la propagande et du monde politique, le lien n'a jamais officiellement été réalisé entre ces deux événements. Par contre, tout laisse à penser que l'on a organisé une espèce d'amnésie collective autour des faits d'avant-guerre⁵¹³, dont l'école serait un précieux vecteur. De fait, nous ne décelons absolument aucune allusion à ce sujet dans les recueils que nous avons consultés, ni même pour récuser formellement les accusations. Au contraire, ils mettent en avant l'humanisme anti-esclavagiste du roi pour repousser *a contrario* les attaques dont sa personne est l'objet concernant le non-respect des droits de l'homme. Toutes aussi infondées seraient les affirmations l'accusant de s'être enrichi aux dépens de la colonie puisque, lit-on en 1909, « **le Roi a dépensé des millions en vue de la civilisation de cette immense contrée africaine.** »⁵¹⁴ C'est en effet lui qui fonde « **en 1876, l'Association pour la civilisation de l'Afrique centrale. Elle a pour but d'étudier cette contrée, de supprimer l'affreuse traite des noirs et d'y créer des stations commerciales.** »⁵¹⁵ Trois objectifs, donc, plutôt louables, dont deux comportent une visée fondamentalement altruistes.

« La civilisation qui marche contre la barbarie », écrivait Victor Hugo en 1841⁵¹⁶. Tel est l'un des credo fondamentaux à la base de l'idéologie du colonialisme. « Pour beaucoup d'Européens, raconte Alain Ruscio, l'état des sociétés du Vieux Continent représente l'apogée d'une évolution, l'aboutissement

⁵¹² « On parla de *caoutchouc rouge*, de *mains coupées* » (VAN YPERSELE, 1996 : 143), mais Léopold II sera aussi représenté comme « un monstre sanguinaire, un serpent étranglant de pauvres indigènes, ou un vieillard avare et cynique » (p. 144 ; caricatures de 1906-1908). « Mais dans l'ensemble les satiriques belges évitent ce thème traité presque exclusivement par la presse britannique » (p. 144)

⁵¹³ CASTRYCK, 2006 : 77.

⁵¹⁴ CERCLE, 1909 :81.

⁵¹⁵ CERCLE, 1909 :81-82.

⁵¹⁶ Cité par RUSCIO, 1996 : 121.

logique, quasi obligé, de toute histoire humaine. »⁵¹⁷ Dans les manuels comme dans les discours officiels⁵¹⁸, l'aventure coloniale n'est pas exempte de justifications civilisatrices, bien au contraire⁵¹⁹. Celles-ci sont le pendant inévitable à l'occupation du territoire des indigènes et à l'enrichissement de la métropole qui en découle. Dans un extrait du discours royal prononcé à l'occasion de la manifestation coloniale de Tervuren de 1905, on peut lire Léopold II déclarer : « **je voulais que le nouvel État pût être utile à la fois à la cause de la civilisation et à la Belgique** »⁵²⁰, où l'on associe explicitement colonie et bénéfice économique.

Face aux reproches incessants dont le roi est l'objet, en provenance de l'étranger et de l'opposition belge libérale, une Commission d'Enquête est instituée en Belgique, chargée d'enquêter sur les exactions commises contre les populations locales (1904-1905). Malgré son verdict accusateur, son rapport lavera le souverain de tout soupçon au niveau personnel. Il n'en sera pas de même pour l'ensemble de l'entreprise coloniale, dont les abus et les agissements seront pointés du doigt. Ceci dit, un extrait du rapport de la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de reprise de l'EIC, du 24 août 1908 révèle l'esprit d'amnistie collective des autorités belges qui recourent à des arguments pour le moins douteux. On peut y lire que l'« on a beaucoup parlé des traitements cruels et inhumains dont les indigènes auraient été victimes sur divers points du territoire, de la part d'agents de l'État, et nous avons entendu, à ce sujet, ce qu'on a très justement appelé une « tempête furieuse de protestations, d'injures et d'accusations violentes, déchaînées contre les Belges, au nom des sentiments d'humanité ». Comme le dit le Rapporteur de la Commission des XVII de la Chambre des Représentants, « ces abus ont été

⁵¹⁷ RUSCIO, 1996 : 123.

⁵¹⁸ « Le roi lui-même est parvenu à se présenter comme un philanthrope - et on le croit - comme un souverain généreux, désintéressé, qui, à ses frais, ouvre l'Afrique centrale à la civilisation. Dans sa correspondance, dans ses contacts personnels, dans les articles qu'il fait paraître dans la presse, il développe sans cesse ce thème de *l'œuvre d'humanité et de civilisation*. » (STENGERS, 1989 :48)

⁵¹⁹ On retrouve cette même idée dans la littérature coloniale, notamment sous la métaphore de la femme noire dont « l'importance qualitative et quantitative [...] dans les intrigues coloniales provient aussi du souci de valoriser, aux yeux du public métropolitain d'abord, et l'Afrique et les Africains et la colonie : idéaliser la femme noire, c'est défendre la présence européenne et l'action « civilisatrice » que cette dernière est censée assumer. » (HALEN, 1993 : 85) Cependant, ces écrits sont le faits d'écrivains mineurs, « les grands créateurs de la fin-de-siècle sont indifférents à la campagne anti-esclavagiste et ceux qui mettent leur talent au service de l'humanitarisme - P.C. Thérèse, Éd. Descamps, A Proumen, L. Delmer, Ém. Valentin, F. Marchal, V. Arnould... - sont ensuite oubliés. » (GRAVET, HALÉN, 2000 : 526)

⁵²⁰ BOURDOUX, 1905a: 116.

souvent exagérés à plaisir, et l'on ne pourrait souscrire sans injustice aux accusations de toute nature qui ont été lancées à cet égard. L'esprit d'exagération des uns, l'esprit de rancunes des autres ont certainement trop généralisé des faits particuliers, éminemment répréhensibles, et qu'on ne saurait trop flétrir, mais dans lesquels le soleil des tropiques a peut-être une part, et dont on peut, d'ailleurs, relever de nombreux exemples dans l'histoire coloniale des autres peuples. »⁵²¹ Le rapporteur poursuit en insistant sur la volonté qu'ont immédiatement manifesté les autorités nationales pour corriger la situation dès après la publication du rapport d'enquête en 1906. Et il en conclut aux excellents résultats de ces mesures puisque, deux ans plus tard, plus aucune plainte n'aurait été constatée à cet égard. De telles déclarations en disent long sur la bonne conscience que la Belgique veut transmettre et indique une volonté de se présenter sur un jour excellent. Cette même idée imprègne toute la rhétorique scolaire concernant le fait colonial.

Malgré cette opération collective de « nettoyage d'image », il semble désormais indispensable que l'État annexe le Congo et remette de l'ordre dans la colonie sans attendre la mort du souverain. Suite à de passionnants débats qui monopoliseront grande partie de la vie parlementaire entre 1905 et 1908, où un fougueux Émile Vandervelde⁵²² se fera remarquer⁵²³, les Chambres se proclament en faveur de la reprise de l'État indépendant du Congo, qui est finalement scellée le 18 octobre 1908. La responsabilité de la colonisation du Congo ne repose désormais plus sur les seules épaules du roi. On peut deviner cette allusion implicite datant de 1925, selon laquelle « **la Belgique elle-même s'est étendue** », tant physiquement que moralement. Telle une grande sœur, voire une mère, « **son expansion coloniale lui impose la charge de devoirs nouveaux.** »⁵²⁴ Elle se trouve est dans l'obligation

⁵²¹ Rapporteur de la Commission : Comte t'Kint de Roodenbeke ; président : Vicomte Simonis (source : archives législatives du Sénat belge).

⁵²² Émile Vandervelde (1866-1938), souvent surnommé « le patron », fut non seulement Président du POB (Parti Ouvrier Belge) mais également Président de l'Internationale socialiste, ce qui fit de lui un homme dont le rayonnement s'est étendu bien au-delà des frontières de la Belgique. Dès les années 1890, il fut à l'avant-garde du combat en faveur du suffrage universel. C'était un personnage éminemment écouté à la Société des Nations et son charisme auprès de la classe ouvrière en fit un véritable tribun. À la fin de sa vie, il fut également un farouche opposant à la montée du fascisme en Europe, notamment via son combat contre le régime franquiste en Espagne. Le « pragmatisme à principes » de Vandervelde a modelé le socialisme belge d'une façon typiquement belge. (Source : Institut Émile Vandervelde, <http://www.iev.be>, dernière consultation le 19 juin 2007)

⁵²³ Voir à ce propos certains discours, cités par STENGERS, 1989 : 159 *et ss.*, dont ce reproche : « vous n'avez pas le droit de rester impassibles, de vous laver les mains du sang versé » (p. 162).

⁵²⁴ *La Belgique contemporaine*, J. Des Cressonnières, in : DARDENNE, 1925 : 188.

morale de venir en aide à ses nouveaux protégés, en leur apportant la quintessence de la civilisation, à savoir la sienne, la civilisation européenne.

7.2.2. La petite Belgique est devenue grande

Pour un petit pays, posséder « **une colonie [...] dont l'étendue est d'environ 80 fois la Belgique**⁵²⁵ a de quoi impressionner nos jeunes écoliers. L'ampleur du territoire colonial est souvent mise en avant et en particulier le rapport entre celui-ci et la métropole : « **La Belgique, grâce aux efforts de son roi, possède aujourd'hui une magnifique colonie, le Congo, très riche en productions naturelles et d'une étendue de 2.400.000 km², c'est-à-dire 80 fois celle de la Belgique.** »⁵²⁶ Insister sur la grandeur du territoire dont la Belgique s'est vue créditée officiellement en 1908 fait partie des clichés traditionnels de la rhétorique nationale : grâce au Congo, le *petit* pays est devenu *grand*. Cependant la réalité des faits contraste avec cette vision partielle, le Congo ayant aussi causé de sérieux soucis à des diplomates et hommes politiques belges, tout en contribuant à ternir l'image internationale de la Nation toute entière⁵²⁷. Propagande oblige, ce revers de la médaille est tu dans le discours scolaire. La colonisation du Congo est synonyme d'une extension considérable du territoire national, créé *ex nihilo* ; nous reviendrons sur cette idée. L'étendard de la colonie siège de plein droit à côté des couleurs belges : « **Et quel joli cadre ! Avec le drapeau national et celui du Congo ! Et les armoiries de la Belgique ! C'est vraiment réussi** »⁵²⁸, peut-on lire dans un texte évoquant la commémoration des victimes de la première guerre mondiale. Honoré Vinck explique que le drapeau belge était appelé à symboliser l'unité des peuples congolais, cette idée occupant parfois un chapitre entier dans les livrets de lecture coloniaux. En fait, l'État indépendant du Congo de Léopold II (EIC) avait hérité du drapeau bleu à l'étoile jaune de l'Association internationale africaine (AIA). En 1908, lorsque l'EIC passe sous tutelle belge, il est remplacé par la bannière tricolore, même si le drapeau original s'utilise encore à de nombreuses occasions⁵²⁹. Dans un poème aux accents patriotiques, publié en 1911, on observe l'association des deux drapeaux : « **Aux**

⁵²⁵ CERCLE, 1909 : 210.

⁵²⁶ D'après Flament, in : CERCLE, 1909 : 229.

⁵²⁷ VANTHEMSCHE, 2007 : 101 *et ss.*

⁵²⁸ PIERLOT, 1923 : 202.

⁵²⁹ VINCK, 1995 : 355-406.

trois Couleurs, que chacun le redise,/Sans que plus rien ne nous divise/Ajoutons d'un commun accord:/Le bleu d'azur étoilé d'or. »⁵³⁰ L'emploi de l'impératif *ajoutons* confirme l'hypothèse de la séparation des deux territoires : la métropole d'un côté et la colonie de l'autre. L'un s'*ajoute* à l'autre, il ne s'y fond pas, ni ne se confond avec lui. Contrairement à la conception française de la colonisation, visant à créer une « grande France » unique, où les possessions d'outre-mer seraient « la France africaine », la Belgique n'intègre ni la colonie, ni ses habitants autochtones, qui ne font que de très discrètes apparitions dans les manuels étudiés.

Dans les ouvrages consultés, les illustrations portant sur la colonie brillent par leur absence. Nous n'en avons relevé qu'une seule. Il s'agit d'une carte de l'État indépendant du Congo, publiée en 1907⁵³¹. Notons que l'auteur n'a pas commis l'erreur terminologique, pourtant fréquente selon Jean Stengers, faisant du Congo une colonie avant 1908⁵³². Dans un *Atlas de géographie physique et politique* à l'usage de l'enseignement moyen, publié en 1894, nous avons trouvé le curieux syntagme « **État indépendant du Congo belge** »⁵³³, tandis qu'un cours de géographie de la même année, destiné à l'école primaire, présente une carte tout aussi ambiguë où le toponyme « **État libre du Congo** »⁵³⁴ est écrit sur le territoire tandis que, en surimpression dans l'encadrement, on lit « **Le Congo belge, fondé en 1885 dans l'Afrique centrale sous la souveraineté de Léopold II roi des Belges.** »

Que ce soit en Belgique ou dans les autres nations colonisatrices, l'image maternelle de la métropole s'alimente de nombreuses théories ethnologiques élaborées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. À la base de celles-ci, « l'étude des sociétés 'primitives' par les Européens [qui] les amène, plus d'une fois, à établir un parallèle entre voyage dans l'espace et voyage dans le temps. Les 'sauvages', nos contemporains, ne rappellent-ils pas irrésistiblement certains traits des sociétés humaines du passé ? Leur polythéisme n'est-il pas le calque [...] de celui des Grecs et des Romains ? Leurs joies, leurs peurs, ne sont-elles pas celles des anciens ? Ce parallèle impose peu à peu la théorie évolutionniste. Ce qu'ils sont, nous (=nos aïeux) le fûmes. Ce que nous sommes, ils le seront. Un jour lointain. [...] Peuples

⁵³⁰ RIGUEL, 1911 : 61.

⁵³¹ DEWATRIPONT, 1907b : 221.

⁵³² Cfr STENGERS, 1989 : 92.

⁵³³ GOCHET, 1894 : planche « Afrique équatoriale ».

⁵³⁴ ALEXIS, 1894 : 143. Ajoutons qu'à la page 139 du même ouvrage, le syntagme *Congo belge* apparaît dans une description de géographie physique.

européens, peuples adultes. Les autres, tous les autres, peuples-enfants, à des degrés divers d'évolution vers la maturité », explique Alain Ruscio⁵³⁵.

Dans cette optique, tous les éléments sont présents afin qu'aucun petit Belge de l'école primaire ne soit enclin à mettre en doute les aspects positifs de l'aventure coloniale, tant pour les uns que pour les autres⁵³⁶. La manière dont s'est déroulée la conquête ne fait l'objet d'aucun soupçon humanitaire, de même que l'éventuel déséquilibre entre les intérêts du conquérant et ceux du conquis. La colonie est le moyen par lequel le petit pays peut se hisser au rang des plus grandes nations de ce monde, le reste étant secondaire : « **Belges, dit-il : la petite Belgique/Doit être grande entre tous les États.** »⁵³⁷ Si le complexe de *petit pays* a la vie dure – puisque la Belgique « doit être grande », elle ne l'est donc pas encore aux yeux de ses habitants – cette nouvelle phase de la colonisation liant irrémédiablement les deux territoires apporte de nouveaux arguments pour lutter contre ce sentiment d'infériorité. Grâce au « **drapeau bleu, l'étoile d'or** » qu'elle peut « **élever en face du monde** », la Belgique est doublement visible.

7.2.3. Un besoin

Selon le professeur Stengers, dans les premières années de l'aventure coloniale, soit autour de 1884-1885, le discours pro-colonialiste utilisant des arguments économiques aurait été le fait du seul monarque : « dans les milieux dirigeants belges, que ce soient les milieux économiques ou les milieux politiques, on ne ressent aucun besoin de ce genre. On considère que le développement économique de la Belgique est parfaitement satisfaisant, et que les « aventures » d'outre-mer seraient plus dangereuses qu'utiles. »⁵³⁸ Or, nous avons constaté qu'aucun manuel

⁵³⁵ RUSCIO, 1996 : 85.

⁵³⁶ Cette idée semble s'être poursuivie bien au-delà des limitations temporelles que nous avons assignées à notre recherche. Ainsi, dans un précis d'histoire de Belgique, publié en 1997, peut-on lire : « Mais la Belgique ne se préoccupe pas seulement, au Congo, de ses intérêts matériels. Conformément aux vues de nos souverains, elle y poursuit une **œuvre civilisatrice** [le caractère gras est dans l'original] par ses médecins dont l'action est d'une remarquable efficacité contre la maladie du sommeil et la malaria, par ses missionnaires (catholiques et protestants), par ses enseignants (écoles primaires et professionnelles) » (HAYT, GALLOY, 1997 : 186-187) Aucun commentaire, si discret et implicite soit-il, n'est fait quant aux conditions de la colonisation et à l'exploitation des populations locales.

⁵³⁷ RIGUEL, 1911 : 61.

⁵³⁸ STENGERS, 1989 : 42.

datant de cette époque, parmi ceux analysés, n'aborde le fait colonial. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur une éventuelle déformation, par le biais scolaire, de la réalité au profit de la propagande léopoldienne. Ce que l'on sait par contre, c'est qu'après la publication du fameux rapport de la Commission d'enquête parlementaire en 1906, ces mêmes milieux formés et capables, contrairement à l'opinion publique, de lire entre les lignes d'un « rapport sobre et dépouillé »⁵³⁹, y découvrent avec horreur une réalité qui avait jusque là été niée et qui met à mal l'ensemble du régime léopoldien en Afrique. Devant un tel panorama, y compris nombre de ceux qui, autrefois, se montraient hostiles au projet colonial, se rendent à l'évidence : pour sauver la face aux yeux du monde, il convient d'accélérer le processus de reprise du Congo et d'en faire une colonie. En d'autres termes, l'argument économique avancé répond à une volonté manifeste de créer, *a posteriori*, une opinion favorable aux desseins léopoldiens. Guy Vanthemsche souligne que pendant plusieurs décennies, la rhétorique officielle va dresser un tableau idyllique du lien direct entre bienfaits de la colonie et métropole, sans aucun sens critique ni la moindre ombre au tableau. Cette manière de présenter les choses n'est pas du seul ressort de la Belgique ; c'est une constante dans les argumentations coloniales, toutes latitudes et époques confondues.

Conformément aux poncifs officiels, l'école justifie d'abord l'expansion territoriale par un besoin de créer de nouveaux débouchés pour une économie qui a certes le vent en poupe, mais dont les produits finis nécessitent constamment de nouveaux marchés : « **Grâce à leurs possessions, les nations conservent toute l'extension de leur marché, car elles y trouvent un large débouché** »⁵⁴⁰, lit-on dans en 1909. Cette même idée est déjà énoncée dans le même ouvrage, quelques pages plus haut, où l'on affirme que « **grâce à leurs colonies, les nations peuvent conserver à l'extérieur un marché assuré** »⁵⁴¹. Le problème de la surproduction est surtout patent entre 1873 et 1895, lorsque s'effondrent les prix des matières premières et, par conséquent, ceux des produits industriels, provoquant une crise économique et sociale sans précédent, avec un taux de chômage record et des émeutes ouvrières (1886). Cette situation contribuera entre autres à accélérer la

⁵³⁹ STENGERS, 1989 : 160.

⁵⁴⁰ D'après Flament, in : CERCLE, 1909 : 229.

⁵⁴¹ CERCLE, 1909 : 209.

recherche de nouveaux marchés à l'échelle mondiale⁵⁴². En effet, affirme-t-on en 1905, soit trois ans avant la reprise, « **une surproduction est à craindre ; il est sage de chercher des débouchés nouveaux pour nos produits manufacturés.** »⁵⁴³ Et ce manuel précise, quelques pages plus loin, l'optique que ce commerce pourrait prendre : « **Ces pays deviennent naturellement des acheteurs pour nos produits manufacturés : les machines, les outils, les étoffes, les draps, les verres et les glaces, les armes, etc.** »⁵⁴⁴ Le type de relation commerciale entre la métropole et la colonie apparaît clairement : tandis que la seconde apporte les matières premières dont elle abonde, la première reste en position de domination puisque c'est elle qui non seulement les exploite et les transforme, mais revend sa production aux habitants des colonies. Cette pensée n'est pas neuve. En 1746 déjà, Montesquieu affirmait que « tous les peuples policés sont en état de négocier avec [les peuples africains] avec avantage ; ils peuvent leur faire estimer beaucoup de choses de nulle valeur, et en recevoir un très grand prix. »⁵⁴⁵

Quand on observe les données officielles, on se rend compte que les échanges commerciaux avec le Congo, tant au niveau des exportations que des importations, sont plutôt marginaux entre 1908 et la fin des années 1930, terme de notre étude⁵⁴⁶. Autre constatation émanant des valeurs chiffrées : malgré quelques poussées dans les années 1920 et après la Seconde guerre mondiale, la part des exportations belges en direction du Congo a toujours été moindre que celle des importations, par rapport aux volumes totaux. Tout semble indiquer qu'il a toujours été plus rentable pour les hommes d'affaires belges d'importer des matières premières de la colonie que d'y exporter leurs biens, raison pour laquelle, raconte Vanthemsche, les autorités belges n'ont eu de cesse de mener une propagande d'encouragement⁵⁴⁷.

À la vue des extraits portant sur le volet économique de la colonisation, nous pouvons avancer que l'école a constitué une des pierres angulaires de la propagande officielle. L'existence « **d'une vaste et riche colonie [...] assure l'avenir de notre**

⁵⁴² Cfr DENECKERE, 2005 : 15-16.

⁵⁴³ BOURDOUX, 1905a : 114.

⁵⁴⁴ BOURDOUX, 1905a : 119.

⁵⁴⁵ *De l'esprit des lois*, Livre XXI, Chapitre II.

⁵⁴⁶ Il resterait toutefois à nuancer ces données car si les volumes d'échanges restent limités entre colonie et métropole, ceci ne signifie pas qu'ils soient mineurs pour certains biens, comme le caoutchouc ou l'ivoire, et pour certaines matières comme l'étain, le cuivre, etc. (Cfr VANTHEMSCHE, 2007 : 161)

⁵⁴⁷ VANTHEMSCHE, 2007 : 185.

commerce »⁵⁴⁸ et représente donc une garantie de futur, lit-on en 1910, soit deux ans après la reprise. Il est bien connu que le système capitaliste industriel fait sien le principe selon lequel, plus les matières premières à transformer et la main d'œuvre sont bon marché, plus les bénéfices engendrés sont conséquents. De ce fait, les nouveaux territoires sont une aubaine pour une industrie belge qui doit faire face en ce début du XX^e siècle à des revendications ouvrières de plus en plus fortes⁵⁴⁹. Elle peut y trouver les ressources nécessaires à la production à bas prix, mettre un terme à une dépendance désormais trop onéreuse du dehors et y trouver « **dans de meilleures conditions de bon marché, les matières premières pour l'achat desquelles [elle est] tributaire de l'étranger.** »⁵⁵⁰ L'aventure coloniale et, son corollaire, l'ouverture de nouveaux marchés permet également de faire sortir la Belgique d'un carcan qui minait son économie à petit feu. En effet, « **la création du Congo eut une influence indéniable sur la Belgique, non pas au point de vue de l'extension de son territoire, mais au point de vue de l'évolution des idées.** »⁵⁵¹ Fort de son expérience d'expansion mondiale, le commerce national a su briser les chaînes d'une certaine étroitesse d'esprit. « **[La colonisation] a transformé la mentalité des commerçants belges, elle a galvanisé leurs efforts** ».

À l'occasion, le discours pro-colonial exploite un argument auparavant nié et fait référence au manque de ressources de ce petit pays si peuplé, « **le sol belge ne peut nourrir qu'une faible partie de sa population ; elle doit faire appel à l'étranger pour en obtenir les matières premières, pain quotidien de son industrie** »⁵⁵², utilisant la métaphore du pain, argument vital s'il en est. Le jeune lecteur ne peut alors que comprendre et appuyer les enjeux d'une politique coloniale présentée comme indispensable à la survie de son peuple, car « **le Congo est une contrée riche où nous avons une colonie** »⁵⁵³. Mais le manque d'habitude au travail des indigènes – nous le verrons plus loin – ne les place pas en condition d'exploiter ces richesses, que les colonisateurs vont eux pouvoir utiliser avec profit. « **Les pays neufs sont, en effet, essentiellement des pays de production. Ils fournissent les matières premières nécessaires à l'industrie : des minerais, du**

⁵⁴⁸ HENRY, DEFOIN, 1910 : 91.

⁵⁴⁹ On compte, par exemple, plusieurs grèves générales à la fin du XIX^e et au début du XX^e.

⁵⁵⁰ Dans chap. VI. L'expansion mondiale ; BOURDOUX, 1905: 114.

⁵⁵¹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 92.

⁵⁵² HENRY, DEFOIN, 1910 : 91.

⁵⁵³ COMPÈRE, *ca.* 1920 : 7

bois, du caoutchouc, de l'ivoire, des peaux, des laines, du coton, etc. Ils produisent également les articles de commerce, les grains, les cafés, les épices »⁵⁵⁴ lit-on dans un livre de lecture de 1905. Le syntagme *pays neufs* attire notre attention. En effet, il rappelle, sans être aussi transparent, des flux migratoires antérieurs et les modèles anglo-saxons où les colons baptisaient les nouveaux territoires conquis et les nouvelles cités des noms du vieux continent (Nouvelle-Angleterre, Nouvelle Galles du Sud, New York, New Amsterdam, Nouvelle-France). Cette attitude surprend d'autant plus si on le compare à d'autres occurrences, où la différence entre la métropole et la colonie est manifeste, chacune étant représentée par son propre drapeau (voir exemples *infra*). En outre, on peut interpréter l'expression *pays neufs* en se référant à la définition de l'adjectif *neuf*, à savoir « qui vient d'être fait et n'a pas encore servi »⁵⁵⁵. Dans les terres africaines, rien n'aurait été exploité et tout resterait à construire. Car si les Congolais possèdent de nombreuses ressources naturelles, ils ne sont pas à même de les transformer, ce dont vont se charger pour eux les coloniaux. Alain Ruscio explique bien la philosophie mercantiliste qui sous-entendait tout le système d'exploitation. « Recevant, en 1901, le gouverneur général de l'Indochine, Paul Doumer, le président de la Chambre de Commerce de Lyon, Jules Isaac, a peut-être fourni la meilleure définition coloniale du mot *civilisation* : « Civiliser les peuples au sens que les modernes donnent à ce mot, c'est leur apprendre à travailler pour pouvoir *acquérir, dépenser, échanger*. » *Civilisation*, l'autre mot pour dire *Capitalisme*. Certains peuples ignorent ces notions élémentaires et de ce fait, sont incapables d'utiliser les richesses que la nature leur a données. Quel gâchis ! La tâche des Européens consiste donc à suppléer à leurs carences. La notion de *mise en valeur du globe* est centrale dans la justification du système. »⁵⁵⁶

7.2.4. La civilisation de l'Afrique

Le deuxième volet de l'aventure coloniale porte sur la mission civilisatrice. Dans l'optique coloniale, le terme *civilisation* renvoie à un ensemble varié de concepts, allant de l'apport de biens matériels et spirituels à la réponse aux besoins vitaux et transcendants de la population africaine. Son origine remonte à

⁵⁵⁴ BOURDOUX, 1905: 119

⁵⁵⁵ REY-DEBOVE, REY, 1993 : 1483.

⁵⁵⁶ RUSCIO, 1996 : 127-128.

l'Association internationale africaine (AIA), prédécesseur de l'EIC, dans les statuts de laquelle on peut lire que « le but de l'Association est d'amener les bénéfices de la civilisation jusqu'en Afrique centrale. »⁵⁵⁷ À travers les ouvrages scolaires, les écoliers sont exhortés à rendre hommage « à nos courageux concitoyens qui vont porter les bienfaits de la civilisation aux Congolais »⁵⁵⁸. L'œuvre civilisatrice est souvent liée à la question de l'évangélisation, bien que, curieusement, les missionnaires soient relativement absents du corpus étudié. Seule une lecture décryptée permet de saisir leur présence, derrière des termes plus génériques, comme ces *courageux concitoyens*, par exemple. À l'instar de Vanthemsche cité plus haut, Honoré Vinck, lui-même ancien missionnaire, confirme que « la majorité des missionnaires catholiques au Congo belge aux XIX^e et XX^e siècles appartenaient à la classe ouvrière, paysanne et moyenne, rarement à une classe *supérieure*. »⁵⁵⁹ L'État belge ayant manifesté sa préférence pour une colonisation d'élite, peut-être l'école primaire et le discours pro-colonial qui y était professé ont-ils donc évité de susciter des vocations parmi les écoliers issus des catégories sociales *moins favorisées* ? Cette réflexion ne constitue qu'une vague hypothèse qui demanderait à être vérifiée, mais le manque de références aux congrégations religieuses, pourtant bien présentes et actives dans la colonie, n'en demeure pas moins surprenant.

À aucun moment, pensée coloniale dominante oblige, il n'est question d'un échange, d'un enrichissement mutuel (si ce n'est matériel). Le Belge transmet ses valeurs et son mode de vie, que l'Africain reçoit, pour son plus grand bien. Selon le dictionnaire Poitevin de 1860, *civiliser*, c'est « perfectionner les hommes, les peuples par l'éducation et par la science, les amener à un niveau moral de plus en plus élevé »⁵⁶⁰, tandis que la version actuelle du *Trésor de la langue française* parle, sans dater la définition usuelle donnée, de « faire passer [une nation, un peuple] d'une condition primitive à un état de plus haut développement matériel, intellectuel, social. »⁵⁶¹ Il ajoute qu'« il ne semble pas que le développement moral soit toujours impliqué dans le sémantisme du verbe. » L'évolution conceptuelle et idéologique entre ces deux définitions est évidente, puisque le second cas parle d'une élévation

⁵⁵⁷ Cfr VINCK, 1995 : 355-406.

⁵⁵⁸ CERCLE, 1909 : 204.

⁵⁵⁹ VINCK, 1999 : 392.

⁵⁶⁰ POITEVIN (1860), t. 1 : 472.

⁵⁶¹ *Trésor de la langue française*, entrée : *civiliser*.

de leurs conditions générales de vie – facteurs objectivement mesurables – alors que la première n’envisage que l’atteinte d’un certain degré moral grâce à l’apport de l’éducation et de la science. Au vu de notre analyse, il semblerait que le concept civilisateur entrevu par les coloniaux est à mi-chemin entre ces deux conceptions ; en tout cas, il ne perd jamais de vue le perfectionnement moral des peuples colonisés.

Les « **courageux concitoyens** » partis pour l’Afrique sont d’autant plus vaillants qu’« **en 1885, au lendemain de la Conférence de Berlin, lorsque l’État se fonde, tout est à faire.** »⁵⁶² Aussi, tel un *démiurge autoproclamé*⁵⁶³, le colonial génère-t-il pour ainsi dire *ex nihilo* une nouvelle civilisation. Grâce à lui, c’est une société qui jaillit, un peuple qui naît. Avant l’arrivée de l’homme blanc, le néant. Ensuite, « **au Congo [...], par l’initiative de leur Roi, les Belges ont su créer de toute pièce une colonie quatre-vingts fois plus vaste que la Belgique elle-même et peuplée de 20 millions d’âmes** »⁵⁶⁴. Pour Honoré Vinck, l’image de la représentation historique du blanc comme un être héroïque, voire mythique constitue également un leitmotiv des livrets coloniaux, qui contraste avec la représentation du noir situé dans « les mains du démon. »⁵⁶⁵ Le travail exécuté par les blancs sur ces terres vierges a donc de quoi forcer l’admiration de nos jeunes lecteurs, d’autant plus que « **la plus grande partie de [ce territoire colossal] est totalement inconnue. Ses frontières consistent en lignes tracées arbitrairement sur la carte africaine.** » La tâche à fournir est à la mesure de la taille des nouvelles possessions car « **c’est toute une administration qu’il s’agit de créer et d’organiser.** »⁵⁶⁶ Les difficultés sont grandes, les conditions souvent adverses, mais pour ces « **fiers soldats, pleins de vie et d’ardeur, / Ni les combats, ni le climat perfide / N’ont arrêté leur tenace labeur. / Ils ont vaincu l’odieuse barbarie** »⁵⁶⁷ Tout est à faire donc, y compris la création de postes, l’établissement de nouvelles cités. Grâce à l’expérience de leur passé brillant, les Belges vont pouvoir exporter en Afrique les schémas qui ont fait leurs preuves en Europe. À eux de donner le coup de pouce initial, par exemple en fondant « **de[s] villes en des endroits parfaitement choisis pour l’administration,**

⁵⁶² Extrait de *L’Illustration* belge, in : BOURDOUX, 1905: 114-115.

⁵⁶³ L’expression est d’Alain Ruscio.

⁵⁶⁴ HENRY, DEFOIN, 1910 : 93.

⁵⁶⁵ VINCK, 1995 : 355.

⁵⁶⁶ Extrait de *L’Illustration* belge, IN : BOURDOUX, 1905: 114-115.

⁵⁶⁷ RIGUEL, 1911 : 61.

le commerce »⁵⁶⁸, aux Congolais ensuite d'alimenter la roue pour qu'elle continue à tourner.

L'organisation du nouveau pays et son accès à la modernité passe notamment par l'implantation d'un réseau de routes et de chemins de fer, dignes si non de rivaliser avec celui de la métropole, du moins de le placer en l'état de progresser. La Compagnie du Chemin de Fer du Congo est créée en 1889, au départ de l'initiative privée ; elle est chargée de construire la ligne Matadi-Léopoldville, infrastructure indispensable au développement économique des nouveaux territoires. La colonie est en droit de bénéficier du savoir-faire et du génie européens. Avant l'arrivée des Belges, « **on en était réduit à transporter [...], à dos d'hommes, toutes les marchandises venant d'Europe et celles qui arrivaient du Haut-Congo** »⁵⁶⁹, le transport fluvial y étant impossible. Le chemin de fer s'impose donc comme une nécessité et un signe de modernité, « **mais que de difficultés de toute nature eut à vaincre la Compagnie du chemin de fer du Congo !** »

Cette noble tâche comporte une part de risque, que les colons sont néanmoins prêts à assumer pour la grandeur de la patrie. Cet aspect est régulièrement souligné et les écoliers sont amenés à admirer les pionniers en rendant « **Honneur [...] aux vaillants [dont] cette entreprise gigantesque et glorieuse [...] met la Belgique au premier rang des nations colonisatrices !** »⁵⁷⁰ Pour les acteurs de la vie coloniale belge, il importe d'insister sur les bontés intrinsèques du système, en faisant table rase des expériences négatives de l'EIC. Derrière des affirmations aussi laconiques, on saisit bien l'idée sous-jacente affirmant que les Belges représentent les meilleurs colonisateurs⁵⁷¹. Quitte à abuser d'une démonstration simpliste, les responsables éducatifs qui, comme dans ce cas en 1938, n'ont pas directement connu les récits des abus léopoldiens mais qui en savent les conséquences sur l'opinion, sont incités à présenter *a posteriori* une colonisation éthiquement parfaite. Il convient de montrer

⁵⁶⁸ *Extrait de l'Illustration belge* dans BOURDOUX, 1905 : 117 ; la citation est d'Edmond Picard.

⁵⁶⁹ HENRY, DEFOIN, 1910 : 58.

⁵⁷⁰ « **Le chemin de fer au Congo** » de Jules Carlier, in : GHEUDE, HONHON, 1938 : 244-245. Né à Mons en 1851 et mort en 1930, Jules Carlier est un industriel, mécène et auteur de divers travaux et études d'ordre scientifique, économique et politique. Il siégea à la Chambre des Représentants et fut l'organisateur de la participation belge à l'exposition internationale et universelle de Paris de 1889. Il participa à l'activité d'importantes entreprises industrielles privées, dont Cockerill. Il fut également président du Comité central du travail industriel devenu Fédération des entreprises de Belgique (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : I, 80).

⁵⁷¹ *Cfr* DE BAETS, 1991 : 48.

que l'expansionnisme belge non seulement est l'égal de celui de ses voisins européens, mais même qu'il le dépasse en qualité⁵⁷², ce qui explique l'emploi du syntagme *premier rang des nations colonisatrices*⁵⁷³. Le sort des indigènes serait bien meilleur au Congo que dans d'autres colonies, parce que les aptitudes colonisatrices des belges se montrent optimales. Pourtant, les manuels le soulignent souvent, les difficultés ont été nombreuses et, comme un fils ingrat, le territoire africain a résisté aux progrès apportés par la civilisation européenne : « **Soleil torride [...], miasmes délétères [...] obstacles presque insurmontables du terrain** »⁵⁷⁴. Le sol congolais n'est pas le seul à freiner l'apport de la modernité occidentale. Les Belges doivent encore lutter contre l'« **hostilité constante des indigènes de cette partie sauvage de l'Afrique.** »

Tout le discours comparant la situation du territoire congolais avant et après l'arrivée des Belges n'est pas sans rappeler certaines pages d'anthologie du *Rapport de la Commission d'enquête* envoyée sur place entre 1904 et 1905. Cette opération fait suite, nous l'avons vu, aux accusations à l'encontre de l'administration léopoldienne. Jean Stengers en cite de brefs extraits⁵⁷⁵, dont voici un passage : « Dans ces territoires qui, il y a vingt-cinq ans, étaient encore plongés dans la plus affreuse barbarie, que seuls quelques blancs avaient traversé au prix d'efforts surhumains, accueillis à chaque instant par les flèches de peuplades hostiles ; dans ces régions où les tribus décimées par les razzias des trafiquants arabes se livraient à des combats sans merci, où l'on rencontrait, à chaque instant des marchés de chair humaine [...], dans ce continent sinistre et mystérieux, un État s'est constitué et organisé avec une rapidité merveilleuse, introduisant au cœur de l'Afrique les bienfaits de la civilisation. » Les similitudes entre ce très court extrait et de nombreuses citations sont trop frappantes pour être le seul fruit du hasard. Soit parce que les auteurs de ces dernières se sont directement inspirés des quelque cent cinquante pages du *Bulletin Officiel de l'État Indépendant*, soit parce que les convictions qu'il contient étaient si répandues qu'elles passaient pour des vérités absolues.

La maîtrise de l'eau et la passion pour les progrès techniques, deux des thèmes

⁵⁷² Cfr VANTHEMSCHE, 2007 : 108.

⁵⁷³ VANTHEMSCHE, 2007 : 111.

⁵⁷⁴ « **Le chemin de fer au Congo** » de Jules Carlier, in : GHEUDE, HONHON, 1938 : 244-245.

⁵⁷⁵ STENGENS, 1989 : 158-159.

scientifiques de prédilection des manuels⁵⁷⁶ de la période que nous avons étudiée, se retrouvent dans certains textes consacrés au Congo, comme ici, à propos de l'*Élisabethville*. Ce paquebot, que « **la compagnie belge maritime du Congo a inauguré, le 2 février 1911** »⁵⁷⁷ est « **plus long, plus large, plus grand que toutes les autres malles congolaises.** » Le texte souligne la capacité du navire où « **la population (totale) [...] peut atteindre quatre cent soixante individus.** » Au point de vue technique, il rivalise avec les grands bateaux modernes car il « **est muni d'appareils de télégraphie sans fil.** » Pour les colons, des événements comme celui-ci représentent l'occasion rêvée de faire montre des prouesses techniques que la civilisation européenne est à même d'accomplir. De plus, ils permettent de réunir « **des hommes d'État ainsi que des « Congolais » de marque.** » La fierté des notables belges est d'autant plus grandes que « **ceux-ci [...] avaient gagné jadis notre colonie par les voies compliquées des lignes étrangères ou par de méchants bateaux frétés au hasard** ». Désormais, c'est sur un grand paquebot belge, muni du confort et de toutes les caractéristiques techniques modernes, qu'ils pourront voyager. Voilà pourquoi ils « **laissaient éclater leur joie [,] considéraient avec orgueil les confortables installations de l'Élisabethville et proclamaient bien haut leur admiration.** » Réunir lors d'une manifestation comme celle-ci, signe indiscutable de la suprématie européenne sur le reste du monde *non civilisé*, des « **hommes d'État et des Congolais de marque** » comme le précise le texte, ne nous semble pas être une preuve d'une *assimilation* des indigènes dans le système, comme on pourrait être tenté de le penser. Tout au plus s'agirait-il de l'association de *certaines* Congolais « **de marque** » que l'œuvre civilisatrice européenne a pu faire évoluer. Le terme d'*évolué* est utilisé par Alain Ruscio qui affirme que celui-ci « est souvent évoqué comme preuve vivante de la réussite française sous le Tropiques. Un pays qui est capable d'extraire de la tourbe humaine dont il a hérité des écrivains, des scientifiques, des professeurs, des hommes politiques, fournit la preuve qu'il est digne de sa mission. »⁵⁷⁸ Le fait de les mentionner comme étant des « *Congolais* de marque » (les guillemets autour de *Congolais* sont dans l'original) a

⁵⁷⁶ Et pas uniquement des manuels. La presse populaire, comme *Le patriote illustré* par exemple raffole de récits à la fois d'exploits et de catastrophes automobiles, aéronautiques, ferroviaires ou maritimes.

⁵⁷⁷ LEBAILLY, 1939 : 49-50.

⁵⁷⁸ RUSCIO, 1996 : 117-118.

vite fait de lever le voile sur l'incapacité pour les observateurs européens, et Belges en l'occurrence, à utiliser un ton dépourvu de condescendance pour évoquer leurs *protégés*. Mais qui pouvaient être ces « Congolais de marque » ? Servent-ils comme démonstration de la réussite d'une éventuelle stratégie d'*assimilation sélective* ? Dans les questions de compréhension qui suivent le texte, il est demandé à l'élève ce qu'on entend par ce syntagme et au-delà de l'explication purement lexicale de l'expression, on peut présumer les digressions de certains instituteurs autour du concept ambitieux d'une politique d'*assimilation*⁵⁷⁹ ou de celui, plus modeste mais pour d'aucuns plus réalistes d'*association*⁵⁸⁰.

Dans cette optique, l'engagement des colonisateurs pour le bien de l'humanité se doit d'être souligné. Les auteurs rappellent souvent que la colonisation n'est pas une aventure de tout repos et mettent en garde les enfants : « **Sachez-le bien, les périls seront graves** »⁵⁸¹ mais que cette mission obtient une récompense à la hauteur des dangers courus : « **Mais vous irez, dans un vaillant effort,/Faire briller, renversant les entraves [...]/Le drapeau bleu, l'étoile d'or** ». Plus l'aventure est périlleuse, plus grand est le mérite de ceux qui se sont sacrifiés, parfois au prix de leur vie pour que la patrie possède une colonie. Un manuel de lecture de 1905 cite « **les résultats obtenus dans cette gigantesque entreprise [...] appréciés comme suit, par M. Edmond Picard, dans son livre *En Mongolie [sic !]* »**⁵⁸². Suit un extrait de l'œuvre de l'avocat et mécène bruxellois, qui s'attache à mettre en valeur la performance de la colonisation du Congo : « **Dans toute l'histoire des colonies, il n'y a pas d'exemple d'un résultat aussi avancé obtenu en un temps si court, avec un personnel souvent de hasard et constamment déprimé par la maladie ; les explorations réitérées, pénibles [sont] souvent meurtrières pour ceux qui couraient l'aventure.** »⁵⁸³ Et même lorsque le pays semble conquis, les dangers n'ont pas pour autant disparu. « **Mais les colonies [...] occasionnent beaucoup d'ennuis ; on doit y entretenir des troupes et, malgré tout, des soulèvements s'y**

⁵⁷⁹ « Si elle est possible, c'est que les êtres dont le destin nous a confié l'éducation sont *perfectibles*, ont le potentiel pour se hisser jusqu'à nous, assimiler progressivement nos valeurs, jusqu'à nous ressembler en tout. » (RUSCIO, 1996 : 150-151)

⁵⁸⁰ « Elle signifie que chaque peuple colonisé ne peut pas faire autrement que de conserver ses traditions, ses coutumes [...] mais que son destin doit, dans son intérêt, rester lié au nôtre. » (RUSCIO, 1996 : 151)

⁵⁸¹ RIGUEL, 1911 : 61

⁵⁸² Il faut lire *En Congolie*.

⁵⁸³ BOURDOUX, 1905: 114-115.

produisent »⁵⁸⁴, explique ce manuel publié en 1909.

Pour justifier la colonisation de ces terres sauvages, la phraséologie scolaire emploie un argument supplémentaire : l'exportation de la liberté. Les *protégés* seraient instruits et libérés non seulement des maladies qui les déciment, mais aussi de l'esclavagisme mené par les Arabes dont ils sont les victimes. Ils sont en outre les bénéficiaires non seulement des avancées techniques mais aussi des progrès humains d'une Europe « **qui sut créer dans la lointaine Afrique/Un pays libre avec l'ordre et la loi.** »⁵⁸⁵ Selon Alain Ruscio, l'un des précurseurs de l'anthropologie moderne, Joseph-Marie de Gérando exposa en 1800 « la première mise en forme complète des liens entre les deux formes de domination européenne », à savoir ce qui marque la différence entre un colonialisme ancien et un colonialisme d'un genre nouveau, alimenté des Lumières de l'Illustration française et de son esprit anti-esclavagiste. Tandis que le colonialisme espagnol et portugais opprimait jadis, le colonialisme illustré libère aujourd'hui les peuples opprimés. « Aussi paradoxal que cela puisse paraître à première vue, il n'y a en réalité, nul antagonisme entre l'idéologie anti-esclavagiste, aussi prégnante, si militante, tout au long du XVIII^e siècle et dans les premières décennies du XIX^e, et les thèmes coloniaux. Contrairement à bien des idées reçues, il y a peu de traces d'une hostilité *de principe* à l'expansion coloniale dans toute la pensée du XVIII^e siècle. Les abolitionnistes, critiques impitoyables de la Traite des Noirs, ont été tout aussi sincèrement des chantres du colonialisme *éclairé*. »⁵⁸⁶ Plutôt que d'exporter les Noirs et les extraire de leur milieu, pourquoi ne pas exploiter leur main d'œuvre sur place, dans leur environnement naturel ? Pour le discours scolaire, l'esclavagisme semble être le fléau à combattre par excellence, il « **constitue une plaie** »⁵⁸⁷ et il convient donc de « **mettre un terme à un trafic odieux, qui fait rougir notre époque** ». En fait, il sert véritablement d'alibi au colonialisme. Poussé par des aspirations abolitionnistes, le colon belge lutterait contre l'oppression et libérerait celui « **[qui] gémissait dans un dur esclavage/Le peuple noir, sous un soleil de feu.** »⁵⁸⁸ Le Congo, autrefois en proie à l'horrible trafic d'êtres humains se verrait

⁵⁸⁴ D'après Flament, in : CERCLE, 1909 : 229.

⁵⁸⁵ RIGUEL, 1911 : 61

⁵⁸⁶ RUSCIO, 1996 : 134-137.

⁵⁸⁷ GHEUDE, HONHON, 1938 : 271.

⁵⁸⁸ RIGUEL, 1911 : 60-61

délivré de ce mal, grâce à « **l'œuvre qu'y ont accomplie les officiers et les sous-officiers belges** »⁵⁸⁹. Par leur intervention, « **aujourd'hui, il n'y a plus, dans cet immense pays, de trafiquants [sic] négriers, d'Arabes esclavagistes, d'anthropophages. Or, il y a 25 ans, ces êtres inhumains sévissaient impunément au Congo. Qui les a fait disparaître ? Les officiers belges** ».

Il importe de s'arrêter un instant sur la mission antiesclavagiste des Belges au Congo, tant unilatéralement encensée par les lectures scolaires. Nous avons déjà évoqué les difficultés éprouvées par Léopold II pour faire accepter son projet colonial par la population belge en général, et par les éventuels bailleurs de fonds en particulier. En 1888, le cardinal Lavigerie⁵⁹⁰ fait son apparition sur la scène politique internationale et se révèle être d'un soutien considérable pour l'entreprise léopoldienne, notamment en raison de sa grande influence auprès des catholiques. En effet, lors d'un discours à la cathédrale Sainte-Gudule de Bruxelles, l'archevêque d'Alger et de Carthage avait encouragé la lutte contre l'esclavage en Afrique, présentée sous l'angle d'une véritable croisade contre la barbarie. C'est également à cette occasion qu'il se montre favorable à la création d'une Société antiesclavagiste en Belgique, la future SAEB, inscrite dans le concert de l'impérieuse lutte contre la traite humaine en Afrique, contre laquelle les catholiques se doivent de réagir sans délai. Pour Léopold II, l'association représente une véritable aubaine car elle traduit en langage catholique les idées abolitionnistes laïques qu'il avait diffusées jusque là, souvent en vain. D'un autre côté, le cardinal sait qu'il ne pourra mener aucune action en Belgique, et aucune récolte de fonds pour sa mission prosélyte, sans le concours du roi. Il s'établit donc une collaboration entre les deux hommes même si, certains points les opposant, la balance finira par peser en faveur du roi et les initiatives défendues unilatéralement par Lavigerie échoueront⁵⁹¹. Le concept lavigerrien relève du syllogisme : les populations arabo-swahilies sont esclavagistes ; or les arabo-swahilis sont arabes, donc tous les arabes sont esclavagistes. Et en tant que telle, leur action diabolique en Afrique centrale, et au Congo en particulier, doit être combattue avec force, au nom du christianisme. Autrement dit, les explications simplistes et partiales de Lavigerie offrent à l'occupation des terres africaines la

⁵⁸⁹ Dans « **L'armée belge au Congo** », d'après *L'Expansion belge*, dans HENRY, DEFOIN, 1910 : 90.

⁵⁹⁰ Sur la personnalité et l'œuvre de Lavigerie, nous renvoyons au mémoire susmentionné de De Becker.

⁵⁹¹ Cf DE BECKER, 2007 : 28 et ss.

justification *morale* qu'elle attendait. Mais suite aux découvertes ethnologiques réalisées entre les années 1888 et 1900, il s'avère que les Africains sont aussi coutumiers de l'esclavagisme, qu'ils pratiquent de manière traditionnelle. L'image du *méchant Arabe* soumettant le *pauvre et gentil Africain* que le *bon Belge* doit protéger est fortement mise à mal, en conséquence de quoi la SAEB abandonnera en 1903 sa bannière antiesclavagiste pour adopter le nom de *Mouvement des Missions Catholiques de Belgique*⁵⁹². Il n'en reste pas moins que le motif de la croisade et de la libération des opprimés aura imprimé une marque durable sur les mentalités, comme le montrent les extraits publiés au XX^e siècle, et en particulier ceux de Godefroid Kurth. La mort de Léopold II en 1909 et la reprise de l'EIC l'année précédente ont un effet doublement paradoxal. D'un côté, l'image de Léopold II sera désormais consacrée comme celle d'un roi civilisateur et, d'autre part, ce portrait idéalisé contrastera, après sa mort, avec celui fortement nuancé de son vivant. De cette double image, le discours scolaire d'après 1909 ne semblera conserver que l'essence du paternalisme, condensée en quelques *topoi*, dont la mission civilisatrice. Nous observons dans plusieurs extraits que cette tâche concernerait aussi la lutte contre le cannibalisme. Voici là un autre des clichés abondamment exploités par la littérature et relayés par un système éducatif acquis à la cause colonialiste. Les récits d'anthropophagie exercent sur les populations européennes un mélange d'attrait et de répulsion. Parler de « **dents carnassières** » comme le fait Edmond Picard, par exemple, c'est attribuer d'emblée des pratiques cannibales aux populations indigènes. Ailleurs, pas de récits de voyages, pas de caricatures qui n'exploitent jusqu'à la satiété le cliché du Noir dévorant ses ennemis ou les faisant mijoter dans une énorme marmite !

7.2.5. Les croisés des temps modernes

Les méthodes de la conquête sont réputées exemplaires et, tels qu'ils sont décrits, les résultats sur les populations indigènes se veulent admirables, puisque « **en moins de trente ans, une contrée livrée à la sauvagerie, l'esclavage et l'ignorance s'est trouvée transformée** »⁵⁹³. La rapidité de l'œuvre civilisatrice est mise en avant, alors que « **l'énergie naturelle des Belges a été employée ici pour**

⁵⁹² Cfr DE BECKER, 2007 : 13.

⁵⁹³ DARDENNE, 1925 : 198-199.

une œuvre de haute civilisation » et tout se passe comme si les Belges du Congo, tantôt civils, tantôt militaires, se voient d'un coup investis d'une mission rédemptrice, qui n'est pas sans rappeler celle des libérateurs du Saint-Sépulcre. L'amalgame du colonisateur et du croisé dans les ouvrages scolaires est intéressante et, sans doute, originale, du moins si on la compare à celle transmise par leurs homologues français. Comparaison impensable chez les voisins du sud, surtout après 1905 et la laïcisation définitive de l'État. En Belgique, par contre, nous constatons que cette allusion est somme toute assez fréquente. Une cinquantaine d'années plus tard, les descendants de Godefroid de Bouillon⁵⁹⁴ sont qualifiés de **« chevaliers du droit et de l'humanité [qui] périrent [...] au cours de combats qu'ils livraient pour une cause noble et saine. »**⁵⁹⁵ La formule est extraite de « L'armée belge au Congo », d'après *L'Expansion belge*, que reproduit un cours de lecture. Cette revue, créée en 1908 a pour but de donner un souffle nouveau au mouvement expansionniste que ses promoteurs jugent quelque peu affaibli. La publication joue un rôle de propagande en faveur d'une « plus grande Belgique ». Le motif de la croisade se trouve également être celui exploité par le cardinal Lavigerie, dont nous avons parlé, pour qualifier la lutte contre les pratiques menées par les *Arabes* à l'encontre des populations africaines autochtones⁵⁹⁶.

À l'instar de leurs ancêtres pour qui la « croisade correspond à [...] une épreuve longue et difficile, à un voyage sans retour prévisible, à un arrachement au milieu et à l'entourage familial pour entrer dans le monde de l'inconnu »⁵⁹⁷, l'Afrique de ceux-là est décrite comme un continent vierge, indompté, plongé dans le noir absolu et empreint d'un mystère insondable et périlleux. Le combat de l'Occident contre l'Orient se transforme en une découverte et une libération du continent noir. **« Dans un pays d'aspect sombre et sauvage/Aux bois touffus, aux fleuves tortueux »**⁵⁹⁸, le colonisateur est appelé à faire œuvre prosélyte, alors que l'obscurité rappelle les ténèbres de l'enfer. Dans une société encore fortement imprégnée de héros chrétiens et de catéchisme, les croisés incarnent un idéal de dévotion. Quoi de

⁵⁹⁴ Sur les vérités et les mensonges de la figure de Godefroid de Bouillon mis au point par le pouvoir belge dès les premiers temps de l'indépendance, voir Isabelle WANSON, « Godefroid de Bouillon », in MORELLI, 1995 : 47-54.

⁵⁹⁵ HENRY, DEFOIN, 1910 : 90.

⁵⁹⁶ Cf. DE BECKER, 2007 : 24-26.

⁵⁹⁷ VERDON L. (2005) « Quelle aventure! », *Historia Thématique*, mai-juin 2005.

⁵⁹⁸ RIGUEL, 1911 : 61.

plus noble que de se lancer dans la grande aventure pour arracher, parfois au prix de sa vie, le tombeau du Christ des griffes des infidèles ? Et par la même occasion, permettre aux populations chrétiennes locales de vivre leur foi sans répression ? La version moderne du libérateur de Jérusalem est, dans le discours de cette première moitié du XX^e siècle, le colonisateur dont l'œuvre consiste à « **ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières** »⁵⁹⁹. Son action est, poursuit ce même manuel, « **j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès.** » Après avoir pacifié le territoire, le champ est libre pour que les compagnies religieuses puissent amener leur pierre à l'édifice colonisateur. « **Dans ce pays débarrassé des féroces chasseurs d'hommes, les missionnaires accourent, apportant aux nègres l'Évangile et les bienfaits de la civilisation** »⁶⁰⁰, explique Godefroid Kurth dans une lecture de 1907. Il faut savoir que jusqu'en 1954, tout le système éducatif au Congo était aux mains des missionnaires chrétiens, catholiques et protestants, les premiers étant presque tous Belges et très souvent Flamands, les seconds Anglais ou Américains. Et jusqu'à la première guerre mondiale, le but avoué consistait à fournir aux autochtones une alphabétisation minimale, destinée à mener à bien l'évangélisation. Ce n'est qu'entre les deux guerres que l'enseignement se dirige vers l'idée de former une classe subalterne, chargés de l'administration commerciale et celle de l'État⁶⁰¹. La vision offerte par cet extrait est unilatéralement positive. Tout semble fonctionner pour le mieux dans le meilleur des mondes maintenant que les Belges sont parvenus à imposer l'ordre et la quiétude. La vérité est toute autre puisque la pacification du territoire a pris plus de vingt-cinq ans, avec nombre de difficultés, et que même après cette première étape, la résistance sous toutes ses formes demeure une réalité pendant toute la domination belge⁶⁰².

7.2.6. Pittoresque et exotisme

Les manuels de lecture consultés décrivent également le nouveau territoire, comme avec ces deux textes d'Edmond Picard : une vue d'ensemble et un typique

⁵⁹⁹ Ces propos ont été tenus par Léopold II à l'occasion de son Discours d'ouverture de la Conférence de géographie de Bruxelles, 1876, in : GHEUDE, HONHON, 1938 : 271.

⁶⁰⁰ DEWATRIPONT, 1907 : 220-221.

⁶⁰¹ Cfr VINCK, 1995 : 355-406.

⁶⁰² VINCK, 1995 : 355-406.

« village congolais ». Le premier extrait de l’auteur qui a laissé à la postérité le récit de voyage *En Congolie*⁶⁰³, « **je revis l’armée des travailleurs noirs [...] je remontai sur le train voltigeant à travers les monts et la brousse [...] je dégringolai l’inférieure et pittoresque vallée de l’M’Posso, telle qu’une descente aux enfers, je retrouvai les vastes paysages fluviaux du Zvaïre majestueux et traître, [...] je retrouvai Léopoldville, rumorant du bruit de ses treuils, je rentraï dans mon étroite cabine comme un oiseau fatigué au colombier** »⁶⁰⁴, contient plusieurs éléments. D’une part, on constate la notion du retour, avec la plupart des verbes modifiés par le préfixe *re-* et, d’autre part, l’exploitation des « sensations d’exotisme » comme l’expliquait Segalen où il est question d’« étudier chacun des sens dans ses rapports avec l’exotisme : la vue, [...] l’ouïe [...] L’odorat surtout. »⁶⁰⁵ Le second extrait décrit avec force qualificatifs et dans la prose ampoulée que l’on connaît à Picard, un village congolais comme s’il s’agissait du paradis terrestre – « **C’est l’Eden !** » – jusqu’à ce que la vérité dans toute sa crudité ne reprenne le dessus. La faute au climat, d’abord, à « **l’étouffante, l’accablante moiteur des tropiques meurtriers [collant] à la peau sa suée, à l’esprit sa lourdeur** »⁶⁰⁶. Aux habitants de ces terres nouvelles, ensuite, « **affreux et sordides, en leur nudité sauvage, avec leur odeur de fauves, des nègres aux traits camards, aux lèvres vulgaires, aux dents carnassières, aux tatouages grotesques et pustuleux, aux pieds écailleux, aux orteils rongés par les tchiques.** » Le regard sans pardon de l’Européen supérieur qu’incarne Picard dresse un portrait idéal du Congo... s’il n’y avait ses habitants autochtones ! Cette démonstration de xénophobie primaire semble être un cas isolé, mais mérite d’être mentionnée. Mention doit également être faite d’Alphonse-Jules Wauters, auteur d’une description du fleuve Congo⁶⁰⁷, qui fait figure d’exception dans le florilège des textes à thématique coloniale de notre corpus, puisqu’il apparaît en de 1891. Wauters appartient sans conteste à ces artisans de la première heure au service des desseins léopoldiens. En effet, il crée en

⁶⁰³ Ce récit est publié en 1896 par le concepteur de *l’âme belge*, qui le « tire d’un voyage essentiellement politique [...], où le style fin-de-siècle le dispute aux visions racistes » (GRAVET, HALEN, 2000 : 526-527).

⁶⁰⁴ PORINIOT, 1913a : 208-209.

⁶⁰⁵ La citation est de 1904, dans SEGALLEN, 1978 : 13.

⁶⁰⁶ PORINIOT, 1913a : 208.

⁶⁰⁷ WEYLAND, GRENEZ, 1891 : 97-98.

1884 un journal, *Le mouvement géographique*⁶⁰⁸, qui existera pendant non moins de 34 ans, et qui dès le premier numéro diffuse des informations sur les progrès de l'exploration du bassin du Congo. Cette publication est considéré comme un organe de la propagande coloniale et en 1894, sa publication alternera avec celle d'une autre revue, également confiée à Wauters, appelée *Le Congo illustré*. Ce mensuel privilégie les récits de voyages et d'explorations et les illustrations ; il présentera également un caractère plus populaire que *Le mouvement géographique*. La présence d'un texte de A.-J. Wauters – sans doute extrait du *Congo illustré* – dans un ouvrage scolaire constitue donc un argument de plus dans le sens d'une volonté marquée de créer auprès des plus jeunes générations une conscience coloniale moulée dans la perspective léopoldienne d'abord et plus largement belge ensuite.

Quelques fois, des hommes surgissent au sein des descriptions relatives au territoire congolais. L'indigène est généralement présenté comme un homme à faibles besoins dont l'activité se trouve par conséquent réduite. Ces commentaires semblent plus fréquents que la réaction extrême de Picard et s'inscrivent dans une tradition inaugurée, une fois encore, par Montesquieu. En effet, dans *L'esprit des lois*, celui-ci développe la thèse selon laquelle les peuples du nord « ont beaucoup de besoins et peu de commodités », juste à l'inverse des peuples du sud, à qui « la nature a donné beaucoup ». Un certain équilibre apparaît cependant, destiné à contrer ces « forces naturelles », en ce sens que la paresse a été donnée aux nations du midi, alors que « l'industrie et l'activité » ont été octroyées à celles du nord⁶⁰⁹. Cette théorie se retrouve dans des affirmations comme celle-ci : « **l'industrie des nègres est simple** »⁶¹⁰, lue dans un manuel de 1909, qui poursuit avec les occupations quotidiennes des autochtones : « **Les hommes fabriquent avec le fer, des armes, des pointes de flèches. Les femmes font des tresses avec des fibres de palmier, elles font aussi des poteries.** » Parler de la taille des flèches rappelle les occupations coutumières de l'homme préhistorique, fournissant une preuve supplémentaire de la nécessité impérieuse d'apporter la modernité à ces peuples réduits au stade antéhistorique. L'analogie est frappante dans le *Manuel d'histoire de Belgique* de Godefroid Kurth (1935, huitième édition), destiné aux établissements officiels d'enseignement moyen. On y lit à propos de la vie des *hommes préhistoriques*

⁶⁰⁸ Cfr BRUGAILLIÈRE, 1993 : 23-35.

⁶⁰⁹ Cfr *De l'esprit des lois*, livre XXI, chapitre III.

⁶¹⁰ CERCLE, 1909 : 204.

que « ces armes, comme tous leurs autres outils, étaient faites d'une pierre très dure, de l'espèce dite silex. [...] De ces silex, ils faisaient des haches, des couteaux, des marteaux, des grattoirs et même des *flèches*. »⁶¹¹ (l'italique est de nous). Et l'historien de poursuivre en soulignant l'analogie : « Ils s'habillaient de peaux de bêtes, se tatouaient *comme les sauvages*, et, comme eux, s'ornaient de colliers faits avec des dents d'animaux ou des coquillages enfilés. [...] Ils pratiquaient l'art du *tissage*. Ils faisaient une *poterie* dont certains spécimens, [...] donnent une *idée avantageuse de leur industrie*, de même que différents dessins, [...] nous révèlent [...] un véritable sentiment artistique.»⁶¹²

Pour limitée qu'elle soit, la technique est tout de même présente puisque « **les nègres font également des canots avec des troncs d'arbres. Mais n'ayant pas d'autres besoins, ils ne font rien de plus.** »⁶¹³ Dis-moi ce dont tu as besoin et je te dirai ce que tu fais. Autrement dit, « **l'industrie des nègres est rudimentaire** », comme le souligne un autre passage. Les divergences imposent la suprématie de la civilisation occidentale dont la Belgique se revendique. Le travail, omniprésent dans le discours scolaire, se trouve valorisé par l'inverse, en soulignant son absence chez les Africains, surtout du sexe masculin : « **Les hommes discourent entre eux, ou boivent, ou font leur toilette, ou se livrent à quelque menu travail insignifiant.** »⁶¹⁴ Cette fois, l'auteur est Camille Coquilhat⁶¹⁵, décrivant les occupations habituelles des uns et des autres dans les « Villages du Haut-Congo ». Ce militaire, pionnier de l'aventure léopoldienne au Congo et gouverneur général de l'État indépendant du Congo juste avant sa mort à Boma en 1891, a eu l'idée de créer la Force publique avec des recrues locales formées sur place. *A priori*, donc, ce colonial connaît bien le terrain et les populations qu'il décrit,

⁶¹¹ KURTH, 1935 :5.

⁶¹² KURTH, 1935 : 6.

⁶¹³ CERCLE, 1909 : 204.

⁶¹⁴ BOURDOUX, 1905b : 75.

⁶¹⁵ Né en 1853 à Liège et mort le 24 mars 1891 à Boma dans l'État indépendant du Congo, ce lieutenant de l'Armée belge entra en 1882 au service de l'Association internationale africaine qui le désigna pour prendre part aux expéditions de Stanley. Il fonda Équateurville (Mbandaka) en juin 1883 et un an plus tard la station d'Iboko chez les Bangala. Il eut le premier l'idée d'engager de jeunes indigènes comme soldats. Rentré en Belgique en 1886, Léopold II l'appela en 1888 aux fonctions d'administrateur général du département de l'Intérieur de l'État indépendant du Congo. Il participa, en tant qu'expert, aux travaux de la Conférence anti-esclavagiste de 1889. L'année suivante, il fut nommé vice-gouverneur général de l'État indépendant du Congo, mais la maladie le minait déjà. (DELZENNE, HOUYOUX, 1998 : I, 104)

contrairement à Picard cité ci-dessus.

Au-delà des lieux communs auxquels nous avons déjà été confrontés plus haut, la description de Camille Coquilhat introduit un élément nouveau, le pittoresque. Conforme à la définition de ce concept, il relève chez les indigènes ce qui est « digne d'être peint, attire l'attention, charme ou amuse par un aspect original »⁶¹⁶, ce qui, somme toute, est à même de surprendre le lecteur européen lorsqu'il découvre *l'autre*. Sa description fourmille de détails : « **Autour des feux de bois, portant les grandes marmites en terre, dans lesquelles cuisent les repas, les femmes écrasent les légumes, préparent le manioc, tressent des nattes** »⁶¹⁷. Si ce n'est l'exotique manioc, rien ne diffère vraiment jusque là entre les activités quotidiennes des femmes africaines et celles des mères ou des grands-mères que les écoliers sont accoutumés à voir au quotidien. C'est alors qu'apparaissent deux éléments de poids qui viennent donner tout son sens à la valeur du pittoresque dans cette description de l'autre. Lorsqu'elles ne vaquent pas à ces activités, les femmes africaines « **coiffent leur maître** » tandis que « **les bambins gambadent tout nus.** » Insidieusement, l'écolier belge apprend que ces femmes sont réduites au niveau d'esclaves de leurs maris, dont elles peignent à l'occasion la chevelure, peut-être en signe de soumission. De leur côté, les enfants, leurs pairs donc, plus que de donner corps au mythe du *bon sauvage* que la civilisation occidentale n'a pas encore corrompus, rappellent plutôt la distinction opérée par Flaubert pour qui il existe deux types de pauvreté. Pour l'auteur français, l'une est pittoresque et l'autre non : « La pauvreté du Midi n'a rien qui attriste, elle se présente à vous pittoresque, colorée, rieuse, insouciant, chauffant ses poux à l'air chaud et dormant sous la treille ; mais celle du nord [...] semble toujours humide de pleurs, engourdie, dolente et méchante comme une bête malade. »⁶¹⁸

Dans l'écriture coloniale que les ouvrages scolaires diffusent à l'occasion, le pittoresque est indissociable d'une certaine forme d'*exotisme*, courant artistique et philosophique marqué par une attirance pour l'étranger et qui s'exprime en Europe dès l'époque romaine. Les noms de Victor Segalen et Pierre Loti notamment sont indissociablement liés à l'exotisme contemporain que, chacun à leur manière, ces auteurs ont contribué à alimenter. Dans l'optique coloniale, les écrits exotiques

⁶¹⁶ REY-DEBOVE, REY, 1993 : 1684.

⁶¹⁷ BOURDOUX, 1905b : 75.

⁶¹⁸ FLAUBERT G. (1848) *Champs et grèves*, p.286.

visent à « rapporter à ceux qui sont restés ici une provision d'épices, d'anecdotes et de détails qui les dépaysent et dont la valeur n'a de sens que parce tout cela ne s'est pas passé ici mais ailleurs. »⁶¹⁹ C'est le rapport entre l'ailleurs et l'ici, l'autre et le soi-même qui constitue une sorte d'exutoire et aide à mieux situer le présent, l'autre agissant comme un détonateur de la connaissance de soi. Victor Segalen, un des théoriciens de l'exotisme⁶²⁰, affirme prendre le contre-pied de Loti, Saint-Pol Roux ou Claudel en recherchant à expliquer, dans le contact avec l'autre, non pas « ce qu'[il a] vu, ce qu'[il a] senti en présence des *choses* et des gens inattendus [...] » mais à « écarter vivement ce que la [*sensation* d'exotisme] contient de banal. » Segalen donne sa définition de l'exotisme, basée sur l'acception « du préfixe *exo* dans sa plus grande généralité. [C'est] tout ce qui est « en dehors » de l'ensemble de nos faits de conscience actuels, quotidiens, tout ce qui n'est pas notre « tonalité mentale » coutumière. » Pour lui, exotisme ne rime en aucun cas avec adaptation ; au contraire, admettre « l'incompréhensibilité éternelle », c'est préserver pour toujours l'exotisme et la sensation du divers qu'il procure.

Les écrits coloniaux que l'on trouve dans les manuels scolaires ne répondent pas aux critères de l'exotisme établis par Segalen. L'auteur disait d'ailleurs à propos du « Colon, [du] Fonctionnaire colonial » qu'ils « ne sont rien moins que des Exotes ! le premier surgit avec le désir du commerce indigène le plus commercial. Pour lui, le Divers n'existe qu'en tant qu'il lui servira de moyen de gruger. Quant à l'autre, la notion même d'une administration centralisée, de lois bonnes à tous et qu'il *doit* appliquer, lui fausse d'emblée tout jugement, le rend sourd aux *disharmonies* (ou harmonies du Divers). » Et de conclure en écartant définitivement de sa notion d'exotisme « la littérature « coloniale » [qui] n'est pas notre fait. »⁶²¹ Il tire précisément, explique-t-il, ses conclusions de la lecture de colonisateurs convaincus placés en marge de son concept en raison de la « politique

⁶¹⁹ SHAHABI, S. (2002) « Segalen et Levi-Strauss », *Séries littéraires*. Ressource électronique disponible sur : http://www.serieslitteraires.org/publication/article.php3?id_article=75, dernière consultation le 4 septembre 2007.

⁶²⁰ Son *Essai sur l'exotisme. Une esthétique du divers* est un recueil de notes posthumes que l'auteur prévoyait de publier aux alentours de 1918. Sa mort prématurée en a décidé autrement. Les extraits cités dans ce paragraphe proviennent des pages 16 à 20 de l'édition de 1978.

⁶²¹ SEGALLEN, 1978 : 40.

d'association » qu'ils défendent⁶²². Dans une de ses dernières notes sur l'esthétique de l'exotisme datant de 1918, et toujours dans cette volonté d'appliquer des notions neuves à ce concept, il explique encore que l'adjectif a souvent été mal employé « par substitution à celui plus compromis encore de « colonial ». Sous les termes redoutables de « littératures exotiques », [...] on réunissait et on réunit encore tout l'attirail clinquant d'un retour de chez un roi nègre »⁶²³. Grâce à l'écriture exotique telle qu'on la trouve dans la plupart des écrits coloniaux, où l'autre est perçu comme fondamentalement différent, les caractéristiques de l'homme européen sont implicitement mises en valeur par l'inverse. D'après Alain Ruscio, « les traditions de nos « protégés » sont des survivances charmantes, mais surannées, à la rigueur agréable à voir et entendre, mais qui ne peuvent enrichir le Trésor de l'humanité. »⁶²⁴ Il arrive même que l'exotisme atteigne les limites de la stéréotypie et que *l'autre* devienne objet de sarcasme, voire de rire. C'est le cas dans l'extrait suivant, appartenant au même dialogue relaté entre voyageur et indigène, où ce dernier est carrément ridiculisé et rejoint le cliché du primitif animal : « **Pourquoi, [interroge-t-il] perdre du suif en chandelles, au lieu de le manger ou de s'en froter le corps pour être luisant et beau ?** »⁶²⁵

Parmi les traits des indigènes, il en est une que certains attribuent directement à l'influence du climat : la paresse. Dans son *Dictionnaire des idées reçues*, Flaubert recense l'*indolence* comme étant « un résultat des pays chauds ». Et pour les récits coloniaux, la paresse est le défaut par excellence, auquel aucun autochtone n'échappe. Sans contrainte, les *nègres* ne travaillent pas : « **pourquoi, disait un nègre à un voyageur, prendre tant de mal pour fabriquer des coffres, des tables des chaises, tous objets dont il est si facile de se passer ?** », lit-on en 1909. Malgré les pressions exercées sur les populations africaines, il ne faudrait pas que le colonial se leurre : la paresse du *nègre* serait donc endémique. Sa cause serait en effet, depuis Montesquieu, à rechercher dans le climat⁶²⁶.

⁶²² Les colons ne sont pas les seuls à s'attirer les foudres de Segalen qui frappent également les « touristes », le Tourisme étant « l'appellation générale d'une mauvaise attitude exotique » (1978 : 52).

⁶²³ SEGALLEN, 1978 : 83.

⁶²⁴ RUSCIO, 1996 : 208-209.

⁶²⁵ CERCLE, 1909 : 204

⁶²⁶ « [Il y a] dans les climats froids une certaine force de corps et d'esprit qui rendait les hommes capables des actions longues, pénibles, grandes et hardies. Cela se remarque non seulement de nation à nation mais encore dans le même pays, d'une partie à l'autre. Les peuples du nord de la

En 1931, les lecteurs du journal français *Le Monde colonial illustré* ont pu découvrir un article signé Éleuthère Martin, établissant une hiérarchie entre les civilisations selon la valeur qu'elles attribuent au travail. Il y explique que « les civilisations anciennes, par crainte de l'effort, visaient à la restriction des besoins ; la civilisation moderne vise à l'accroissement des besoins utiles. »⁶²⁷ Le rôle du civilisateur européen consiste à encourager ces *primitifs* au travail, quitte à employer la force pour les convaincre. Et l'auteur de poursuivre : « Demandez à l'enfant s'il lui plaît de s'instruire ? Demandez au soldat s'il lui plaît de défendre le pays ? Vous l'y contraignez quand cela ne lui plaît pas. La contrainte au travail que nous exerçons vis-à-vis du primitif est du même ordre et doit rester du même ordre. » De la contrainte à l'esclavage déguisé, il n'y a qu'un pas, que déjà Montesquieu jadis avait été tenté de franchir en élaborant les conséquences de sa fameuse théorie de l'influence des climats sur les personnes : « La chaleur du climat peut être si excessive que le corps y sera absolument sans force. Pour lors l'abattement passera à l'esprit même ; aucune curiosité, aucune noble entreprise, aucun sentiment généreux [...] la paresse y fera le bonheur [...] la servitude [y sera] moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même. »⁶²⁸ Honoré Vinck explique que l'un des objectifs poursuivis par l'enseignement dans la colonie consistait à « former des sujets aptes à exécuter un certain nombre de fonctions subalternes. »⁶²⁹ C'est pourquoi il est courant d'y trouver « la propagation du concept paternaliste » comme point de départ et, en corollaire, la « justification de la colonisation (progrès matériel et moral) et de ses méthodes (corvées, impôts, cultures obligatoires) » et « l'incitation à s'insérer dans le système économique colonial. »

7.2.7. Le colonialisme montré

Parmi les moments paroxystiques du charme de l'exotisme sur les métropolitains, on trouve les expositions coloniales et les sections coloniales des

Chine sont plus courageux que ceux du midi » (MONTESQUIEU, 1748 : livre XVII, chapitre 2). Or, au chapitre VII, on peut lire que « L'Afrique est dans un climat pareil à celui du midi de l'Asie », ce qui vient confirmer la thèse du faible enclin au travail des Africains.

⁶²⁷ Cité par RUSCIO, 1996 : 104.

⁶²⁸ MONTESQUIEU (1748) *De l'Esprit des lois*, Livre XIV, chapitre II.

⁶²⁹ VINCK, 1999 : 395.

expositions universelles auxquelles le peuple belge, à l'instar de ses congénères européens, accourt en masse⁶³⁰. Ces événements permettent d'atteindre un très large public, y compris de nombreuses personnes non lettrées, en proposant des parcours monothématiques autour de l'image du Congo, allant de l'étalage d'objets à la mise en scène de villages congolais reconstitués, sans oublier l'exposition d'animaux, plantes, photos, dioramas et autres films. Au-delà de la dimension exotique, les expositions coloniales ont donné lieu à la diffusion de nombreuses publications (guides pour le visiteur, numéros spéciaux de journaux et revues à grand tirage). Elles ont aussi permis de stimuler la littérature coloniale, présente notamment aux expositions d'Anvers de 1930 et de Paris de 1931 par le biais d'une section spéciale. Pour les organisateurs, ces gigantesques manifestations ne visaient pas uniquement à offrir des spectacles à consonance exotique, mais aussi à proposer au visiteur un inventaire de l'espace colonial. En insistant sur l'avancée parcourue en un court laps de temps depuis le début de la colonisation, les nations européennes faisaient œuvre de propagande, tandis que les supports variés donnaient une dimension pédagogique au projet. Summum de la présence du Congo belge à l'Exposition coloniale de Paris en 1931, la projection d'un film d'un voyage en voiture dans les vastes exploitations de l'*Union minière du Haut-Katanga* donnait l'illusion au spectateur, affirme le guide officiel, « d'accomplir une longue randonnée en automobile, et il voyait successivement les paysages, les mines, les chemins de fer et les usines du Katanga. »⁶³¹ La distance entre les habitants de la métropole et ceux de la colonie se trouve abolie d'un coup et le mouvement imprimé par la pellicule cinématographique implique celui de cette société en mutation, dont l'espace cesse, ne serait-ce que le temps de la projection, d'être vu comme un monde cloîtré dans son étrangeté.

Lors de l'exposition coloniale de Tervuren de 1897, la recreation de l'activité quotidienne d'hommes du continent africain *in situ* avait déjà constitué un des succès populaires de l'événement. L'exhibition de ces « types magnifiques » tels que

⁶³⁰ « L'exposition coloniale de Paris attira en 1931 plus de 36 millions de visiteurs – dont 900.000 Belges venus exprès à Paris pour visiter l'exposition montrant e.a. une importante section consacrée au Congo -, celle de Bruxelles-Tervuren consacrée uniquement au Congo belge 1,8 million [...], la section de l'État indépendant du Congo présentée à l'exposition universelle d'Anvers en 1894 plus d'un million » (LÜSEBRINK, 1993 : 75).

⁶³¹ *Exposition coloniale internationale de Paris, Commissariat général. Les sections étrangères*, Paris, Imprimerie nationale, 1933, t. VII, chapitre I : « Objet, caractère et portée de la participation belge », pp.5-80, ici p. 53, cité par LÜSEBRINK, 1993 : 80.

les décrit le programme officiel, répondait à une volonté de faire dans l'authentique. Or, « malgré l'engouement du public, le village noir, comme élément majeur de la mise en scène des expositions coloniales, souleva, pour les organisateurs, des problèmes et des contradictions. »⁶³² En effet, sept Africains sur soixante-cinq succombèrent des suites de maladie à Tervuren en 1897, tandis qu'à Marseille en 1916, les promoteurs se virent forcer de reconnaître l'incohérence entre la présentation d'un village africain « traditionnel » et les idées de progrès et de « mission civilisatrice » que les nations européennes étaient supposées avoir amenées sur le continent noir. Dès les années 1920 et surtout 1930, afin de palier cette inconséquence, on opte pour ne plus présenter que des artisans africains chargés de montrer les progrès de leur savoir-faire traditionnel. Et lors de l'Exposition de Bruxelles de 1935, un présentoir est réservé aux cahiers d'écoliers congolais, d'un niveau de calligraphie, soin et langue française similaire à celui des meilleurs élèves européens. Dès les années trente également, les mises en scènes de villages traditionnels sont remplacées par des discours de colonisés, invités à témoigner de leurs expériences de l'œuvre civilisatrice réalisée⁶³³.

Moment-phare de la diffusion des progrès engrangés par le projet colonial, les expositions internationales représentent aussi l'occasion, pour les visiteurs, de comparer les résultats de leur pays avec ceux des nations voisines et, éventuellement, de s'en glorifier. Pour l'observateur contemporain, « la différence essentielle entre les rhétoriques française et belge des expositions coloniales résida, sans aucun doute, dans une « nationalisation de l'effort civilisateur » par le discours français. »⁶³⁴ Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, le discours colonial français comporte l'idée d'une unité fondamentale, d'une « France des cinq parties du monde », image sans doute utopique destinée à la fois à rendre à la France sa grandeur perdue après le désastre de 1870 et à compenser la baisse démographique dont elle souffre. Instrument de cette égalité, l'éducation des colonisés doit permettre, affirme le guide de l'Exposition coloniale de Marseille de 1922, « d'en faire des Français différents peut-être des métropolitains par des particularités ethniques, mais égaux en culture et en patriotisme. »

⁶³² LÜSEBINK, 1993 : 82.

⁶³³ Sur la réalité et les pratiques éducatives au Congo belge, voir l'ouvrage de Jan BRIFFAERTS tiré de sa thèse de doctorat (2007) « *Als Kongo op schoolbank wil* ». *De onderwijspraktijk in het lager onderwijs in Belgisch Congo (1925-1960)*. Leuven : Acco.

⁶³⁴ LÜSEBRINK, 1993 : 85.

Du côté belge, parmi les instruments de la propagande procoloniale léopoldienne, il faut aussi situer le musée de Tervuren, qui voit le jour en 1897. Il est issu de l'Exposition de cette même année et produit de nombreuses images et descriptions sur le Congo. À travers ses collections de sciences humaines et de sciences naturelles, il constitue un centre de recherche scientifique de premier ordre. Plus près de nous, en 2005, une exposition a été ouverte dans ce qui s'appelle aujourd'hui le Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren dans le cadre des célébrations sur le 175^e anniversaire de la Belgique, sous le titre « La mémoire du Congo. Le temps colonial », dont la direction scientifique a été assurée par l'historien Jean-Luc Vellut (Université catholique de Louvain-la-Neuve). Il s'agissait pour les organisateurs de dresser une sorte de bilan de l'entreprise coloniale et postcoloniale, tout en mettant en scène, à travers l'exhibition de l'autre, les propres actions de la Belgique, par un double jeu de « contradictions internes et d'interférences externes »⁶³⁵. C'était également l'occasion de remémorer l'action des Belges au Congo, durement entachées depuis 1998 et la publication retentissante de la monographie d'Adam Rotschild, *King Leopold's Ghost : A Story of Greed, Terror and Heroism in Central Africa*, à laquelle avait suivi le documentaire de Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death*, diffusé simultanément sur les deux chaînes de télévision publique belge, flamande et francophone, en 2004. Ces deux travaux en provenance de l'étranger attaquaient principalement le rôle du roi Léopold II dans l'exploitation et la torture des travailleurs africains chargés de la récolte du caoutchouc. En partie donc, l'exposition de Tervuren de 2005 visait à prolonger, avec cependant un certain sens critique, une image de l'*idéal colonial* encore trop idéalisée selon certains⁶³⁶.

7.2.8. Des héros

Comme toutes les aventures humaines, la colonisation du Congo possède ses héros. Sans conteste, le roi Léopold II en fait partie au tout premier chef. Mais il d'autres comme le sergent De Bruyne y trouvent une place de choix, lorsqu'il s'agit de relater les exploits d'une colonisation souvent périlleuse, mais toujours brillante.

⁶³⁵ CASTRYCK, 2006 : 72.

⁶³⁶ C'est le cas notamment de l'historien flamand Geert Castryck, dans l'article déjà cité, qui accuse « l'attitude défensive de Tervuren d'être contaminée par le déni. » (2000 : 74 ; c'est nous qui traduisons)

La pacification de cet immense territoire qu'est le futur Congo n'ira pas sans peine. La traite des Noirs constitue un commerce lucratif, en grande partie aux mains des Arabes. Empruntant un récit à l'historien Godefroid Kurth, deux manuels datant respectivement de 1907 et 1923⁶³⁷ évoquent un épisode de « **la lutte glorieuse que les Belges ont livrée en 1893 aux chasseurs d'hommes du Congo.** » Deux des héros de cette lutte contre l'esclavagisme, « **le lieutenant Lippens et le sergent De Bruyne, avaient été faits prisonniers** ». Le texte explique ensuite que ce dernier avait été mandaté par le chef des Arabes pour parlementer avec les troupes belges postées sur l'autre rive et que le chef de celle-ci, « **le lieutenant Scheerlinck [expliqua à De Bruyne] : « J'ai des tireurs de choix cachés dans l'herbe et je puis vous sauver : sautez dans la rivière.** » Mais De Bruyne refuse d'abandonner son compagnon à son sort. « **Après cette simple réponse, qui était sa propre sentence de mort, le jeune héros se remit entre les mains de ses gardiens arabes.** »⁶³⁸ Ce passage insiste clairement sur le caractère héroïque du jeune militaire, prêt à sacrifier sa vie pour maintenir son honneur sauf et pour éviter à son compagnon des représailles qu'il sait cruelles. Mais la loyauté de De Bruyne ne sera que de peu de poids face à la barbarie des trafiquants d'hommes puisque : « **Quelques jours après, les Belges apprenaient que les têtes de De Bruyne et de Lippens étaient exposées sur les palissades d'une ville appartenant à Sefou.** » Et le texte de conclure sur une pensée destinée à rendre hommage à la mémoire de ce héros : « **Tant qu'il y aura une Belgique, le nom de De Bruyne vivra glorieux dans la mémoire de ses enfants.** »

7.2.9. Encouragement à l'expansion mondiale

Les écoliers en fin de parcours scolaire sont sensibilisés aux avantages de la vie dans la colonie, présentée comme une sorte de prolongement de la métropole à même d'offrir aux jeunes gens brillants le terrain idéal pour mettre leurs talents à

⁶³⁷ Chaque chapitre de ce *Recueil de 300 morceaux en application de la circulaire ministérielle du 15 juin 1921* intitulé *Du rôle éducatif de l'école primaire*, destiné aux classes des 3^e et 4^e degrés, de F. Pierlot, porte un titre à la première personne du pluriel de l'impératif, encourageant les élèves à appliquer un précepte moral ou une règle de conduite (*I. Soyons propre ; II. Soyons prudents ; III. Soyons sains*, etc.) Dans le chapitre « **Tenons parole** », un poème aux accents héroïques, signé de la plume de E. De Condé est également dédié au sergent De Bruyne.

⁶³⁸ Kurth in : PIERLOT, 1923b : 165-166, et DEWATRIPONT, 1907 : 218-219.

profit. Il s'agit de l'occasion rêvée pour des jeunes diplômés en mal d'aventure et de fortune, mais aussi de prouesses professionnelles et de dévotion patriotique, de tenter leur chance dans l'une des branches dont la colonie a besoin. Car qui dit nouvelle conquête et mission civilisatrice, dit aussi « **exploration des pays nouveaux [qui] requiert l'exécution de grands travaux : routes à créer, chemins de fer à construire, canaux à creuser, ports à installer.** »⁶³⁹ Sur ces terres prétendues vierges – il est généralement fait fi du fait qu'elles étaient déjà occupées⁶⁴⁰ -, chacun peut trouver sa place car « **combien de carrières sont ouvertes aux ingénieurs, aux cultivateurs, aux directeurs et aux ouvriers de toutes catégories !** » À cette liste de possibles occupations coloniales, il manque celle du *missionnaire*, figure clé d'un autre type d'expansion. Selon Marc Depaepe, la « propagande missionnaire [...] s'est surtout développée comme activité parascolaire de l'enseignement catholique »⁶⁴¹ et elle serait en quelque sorte le pendant évangéliste et prosélyte de l'expansion économique.

Les nouvelles possessions permettent d'accueillir les Belges qui se sentent à l'étroit dans le vieux monde et ont de l'énergie à mettre au service de l'expansion mondiale. La colonie présente « **le précieux avantage de fournir un champ d'action à une foule de talents aujourd'hui inoccupés.** »⁶⁴² Au cours des dernières décennies, l'école a instruit de jeunes gens formés et diplômés pour qui, « **la vraie, la seule solution [...], c'est l'expansion mondiale qui augmentera notre richesse nationale et offrira des positions aux enfants de la Belgique trop à l'étroit sur la terre patriale.** » Marc Depaepe explique que le directeur général de l'enseignement primaire après la Première guerre mondiale, Leo De Paeuw avait eu l'idée d'insérer dans les connaissances à transmettre aux écoliers, le potentiel exploitable du Congo, tout en les avertissant des « dangers d'un séjour dans la colonie : la carrière coloniale de certains aventuriers, clandestins et d'enfants de riches débauchés se terminait souvent de manière tragique. »⁶⁴³ Une carrière coloniale au profit de la grandeur nationale et de l'enrichissement personnel, oui, mais à condition de se tenir dans les limites dessinées par les autorités coloniales !

⁶³⁹ BOURDOUX, 1905a :114.

⁶⁴⁰ Cfr DE BAETS, 1991 : 51.

⁶⁴¹ DEPAEPE, 2007.

⁶⁴² BOURDOUX, 1905a:114.

⁶⁴³ Dans DEPAEPE, M. « Kongo, een tweede Vaderland ». De Kolonie in het onderwijs en het onderwijs in de colonie (1908-1960), in : *Kongo, een tweede vaderland*, pp. 1-19, ici, p. 9.

L'*expansion mondiale* ou l'*expansionnisme* est une doctrine impérialiste élaborée en Belgique dans les années 1890⁶⁴⁴. Elle est le résultat d'un constat : malgré une présence notable de Belges à l'étranger à l'aube du XX^e siècle – présence essentiellement financière, commerciale et industrielle – le Belge émigre peu. Certes il existe des *colonies* belges aux États-Unis, au Canada ou, plus curieusement, en Russie⁶⁴⁵, mais il s'agit surtout de faits isolés. Dans le cas concret de l'État indépendant du Congo, on estime à quelque 1700 personnes la présence belge en 1908. Cette faible émigration a donné lieu à une campagne destinée à encourager les Belges les mieux préparés et animés par un certain élan patriotique à servir de points de référence à l'étranger.

Au départ, l'expansionnisme est une doctrine économique directement liée à la nécessité de trouver des solutions aux problèmes dérivés de l'augmentation de la concurrence sur le plan international et à la multiplication de mesures protectionnistes entravant le commerce. Cependant, au début du XX^e siècle, les idées expansionnistes mercantilistes dérivent ou plutôt évoluent, et s'accompagnent de nouvelles revendications. Les promoteurs de ce mouvement ont leur organe de propagande (*L'Expansion belge*, dès 1908), une association commune (*Le Cercle belge pour le commerce et l'industrie*), un lieu unique de réunion (l'hôtel de *L'Expansion belge*) ; ils bénéficient de l'appui de Léopold II qui est à l'origine de l'organisation, surgie en 1905 lors du congrès international de Mons. Leurs noms sont connus : Ernest Solvay, Édouard Empain, le baron Lambert, Charles Charlier, Frédéric Jacobs, Valère Mabille et d'autres membres de cette *Belgique active*. C'est d'ailleurs la présence de ces poids lourds de la vie économique qui donne une certaine ampleur à ce mouvement aux répercussions néanmoins discrètes dans l'opinion publique. Notons aussi que plusieurs manuels portent des titres aussi explicites que *Cours de lecture en trois parties concentriquement graduées visant l'éducation intégrale, l'enseignement de la langue maternelle, l'éducation professionnelle et l'expansion économique mondiale*⁶⁴⁶ et que plusieurs ouvrages scolaires consacrent des chapitres ou des paragraphes à ce mouvement d'*expansion*.

Au-delà de l'intérêt strictement personnel, l'expatriation volontaire est

⁶⁴⁴ Cfr DUMOULIN, 2006 : 17-34.

⁶⁴⁵ Il s'agit pour la plupart de cadres et de personnel de sociétés belges du secteur textile, sidérurgique et de la verrerie. En 1914, on estime à 20.000 le nombre de Belges en Russie.

⁶⁴⁶ DEWATRIPONT, 1908.

également décrite comme une mission de dévouement à la patrie : « **la parole royale a été entendue : les hommes d'école, les économistes et tous ceux qui ont réellement à cœur le bonheur de la nation étudient actuellement les questions à la création de débouchés, de l'émigration et de la colonisation, ces trois phases de l'expansion.** »⁶⁴⁷ Afin de mener à bien l'expatriation de ces brillants patriotes, Léopold II inaugure, dans le cadre de l'exposition coloniale de Tervuren de 1905, une école ayant pour but de préparer les futurs cadres coloniaux aux tâches qui les attendent. Cette « **École mondiale [...] aura pour mission de compléter l'instruction générale au point de vue mondial et de former, par une préparation spéciale, des éléments capables et aptes, dans les diverses branches de l'activité intellectuelle et professionnelle, à remplir, dans notre possession d'outre-mer, leurs fonctions, professions ou métiers.** »⁶⁴⁸ Le discours royal souligne ensuite le rôle que l'État doit assumer en ce qui concerne « **le niveau [...] de ceux de ses nationaux qui se destinent aux carrières mondiales** ». Élever leur niveau intellectuel signifie un gage de réussite et contribuera, selon le monarque, au rayonnement mondial de la Belgique. Grâce à cette nouvelle école, le pays pourra « **assurer à l'œuvre civilisatrice africaine un nombre de plus en plus grand de concours éclairés, instruits et expérimentés, et travailler par là même à la grandeur de la patrie** », objectifs au centre, nous le voyons, des préoccupations premières du roi.

Passage obligé pour les voyageurs en herbe, le séjour sur les bancs de l'école leur permet « **l'étude des diverses branches [qui les] renseigne sur les pays coloniaux.** »⁶⁴⁹ Plus encore, « **l'école [...] montre de fréquents exemples de vertus morales et, par une surveillance et une discipline bien réglées, elle [...] conduit dans le sentier de la dignité, du devoir et de l'honneur.** » Bref, elle offre une formation intellectuellement et moralement complète. Ces vertus permettent de mener haut le blason des colons belges. Mais elles ne suffisent pas car « **pour s'expatrier avec espoir de succès, mes amis, il faut une santé robuste, une instruction suffisante, une volonté ferme et une bonne conduite** »⁶⁵⁰. Bref, cette aventure n'est pas à la portée de tous et il vaut mieux être prévenu de ce qui attend

⁶⁴⁷ BOURDOUX, 1905a : 114-115.

⁶⁴⁸ Discours de S.M. Léopold II, in : BOURDOUX, 1905a : 115-116.

⁶⁴⁹ BOURDOUX, 1905a : 118.

⁶⁵⁰ BOURDOUX, 1905a : 119-120.

les jeunes en mal de voyage : « **Avant de demander à l'expatriation [...], il faut s'éclairer sur les pays vers lesquels tendent l'émigration et le mouvement colonial.** » L'expérience de tierces personnes ayant été séduites par l'expatriation peut également s'avérer des plus utiles⁶⁵¹. On recommande de lire « **les correspondances de parents ou d'amis qui sont allés se fixer outre mer [...] les récits d'explorations et de colonisations** », sans oublier d'admirer « **les succès remportés à l'étranger par nos artistes, nos industriels (...) L'esprit d'entreprise et la volonté énergique les ont conduits.** »⁶⁵² Mais que les volontaires se rassurent, ils ne seront pas laissés à leur sort une fois installés dans la colonie car « **les Belges qui émigrent trouvent aide et protection auprès de notre corps consulaire.** »⁶⁵³

7.3 La question coloniale dans la littérature pour enfants

À côté des lectures scolaires *stricto sensu*, certains jeunes lecteurs ont pu avoir accès à des ouvrages spécialement écrits pour eux, traitant de la vie dans la colonie. Ces lectures récréatives offrent l'avantage de laisser un plus grand espace à l'évocation d'aspects plus positifs de l'autre et de présenter des aventures, réelles ou fictives, présentant un aspect de quotidienneté dont les manuels scolaires que nous avons analysés sont totalement dépourvus. Parmi les plus connus du grand public contemporain, le deuxième album d'Hergé, *Tintin au Congo* (1929) a fait couler, *a posteriori*, beaucoup d'encre ; nous y reviendrons. Mais il semblerait que d'autres ouvrages pour la jeunesse aient remporté auprès des jeunes lecteurs belges un succès digne d'être mentionné. Il s'agit notamment des œuvres *Tante Julia découvre le Congo*⁶⁵⁴ (1932) et de *Jeannot, gosse d'Afrique*⁶⁵⁵ (1935) de Roger Ransy (1894-1983) et de Jeanne Maquet-Tombu respectivement.

Dans le premier, la couverture du récit de Fernande Roger, alias Roger Ransy,

⁶⁵¹ D'autres desseins ont poursuivi des auteurs de la « grande » littérature, tels que Max Waller « que le départ forcé de son frère pour le Congo, puis son décès, fait s'intéresser à l'aventure léopoldienne : son roman posthume, *Brigitte Austin* (1930), ainsi que son édition de la *Correspondance* (1888) de Charles Warlomont, attestent d'un imaginaire identifiant la Métropole à une Mère souffrant mille douleurs au départ de ses enfants dévoyés » (GRAVET, HALEN, 2000 : 525)

⁶⁵² BOURDOUX, 1905a : 118-119.

⁶⁵³ CERCLE, 1909 : 209.

⁶⁵⁴ Abondamment illustré par Allard L'Olivier et publié aux Éditions de *l'Expansion belge* à Bruxelles, 208 p.

⁶⁵⁵ Bruxelles. Office de publicité (s.d.), 139 p.

épouse de celui qui fut Directeur général de l'Union minière du Haut-Katanga, annonce le ton : on y voit des femmes et des enfants européens aux vêtements immaculés, prêts à visiter la colonie, qui contrastent avec le décor exotique à végétation luxuriante⁶⁵⁶. À l'intérieur du récit, on remarque néanmoins que Tante Julia diffère des habituels personnages blancs féminins de la littérature coloniale, en ce sens qu'elle y joue un rôle essentiel et se transforme au contact du continent noir⁶⁵⁷. « Tante Julia est une célibataire entraînée par la famille de sa sœur au Congo. » L'inspection médicale dont son beau-frère est chargé est prétexte à une digression didactique sur la colonie. Son expérience congolaise lui permet de se débarrasser d'un naturel craintif et peu enclin aux aventures et elle finit par épouser un colon isolé au milieu de la brousse. La lecture allégorique élaborée par Pierre Halen suggère que Julia serait l'image de la métropole reconnaissant la valeur du colonial et de la colonie. Cette analyse est particulièrement intéressante puisqu'elle contredit un discours scolaire officiel où l'*autre* fait office de figurant⁶⁵⁸, est ignoré ou carrément ridiculisé.

De son côté, *Jeannot, gosse d'Afrique*, œuvre de Jeanne Maquet-Tombu⁶⁵⁹ publiée à trois reprises (1935, 1938 et 1950) est un récit des souvenirs du séjour de l'auteure au Congo, rassemblés après son retour au pays. Reflétant un « idéal de communion, de fraternité »⁶⁶⁰, ce Docteur en histoire de l'art et archéologie y « décrit l'éducation d'un petit garçon blanc au sein de la colonie. » La préface de la première édition est signée de la main de Pierre Ryckmans, alors au début de son mandat de Gouverneur général, inscrivant de fait le livre dans la mouvance coloniale officielle. C'est ce même Ryckmans qui, dans son célèbre *Dominer pour*

⁶⁵⁶ Cfr RIESZ, 1993 : 22.

⁶⁵⁷ Cfr HALEN, 1993 : 344.

⁶⁵⁸ Le concept a été développé par DE BAETS, A. (1991) *De figuranten dan de geschiedenis. Hoe de geschiedenis van andere culturen wordt verteld en herinnerd*. Antwerpen. [Les figurants de l'histoire. Comment l'histoire d'autres cultures est racontée et rappelée]

⁶⁵⁹ Critique d'art, fondatrice entre autres du Musée de la Vie indigène à Léo. Elle est connue pour avoir défendu et fait la promotion de la culture congolaise. Il serait donc hors de propos de taxer cette coloniale de *sale colonialiste*. « Pour cela, précisément, l'exemple de cette couverture est précieux : il montre que la bonne conscience voire la fierté ne sont pas le fait d'être brutaux, cyniques, cupides et hypocritement abrités sous les slogans de la mission civilisatrice, mais aussi, sinon plus, le fait de ceux dont le « dévouement », technique ou artistique, peu importe, a pu être sincère. » (HALEN, 1993 : 307)

⁶⁶⁰ QUAGHEBEUR (dir.) et al. (1992) *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda et Burundi)*. Bruxelles. Archives du futur. Cellule « Fin de siècle ». Éditions Labor. Tome 1, p. 227.

servir (1948) conclura que la colonisation se justifie non par le droit à la conquête mais par le droit à l'occupation⁶⁶¹. D'une édition à l'autre, les illustrations varient mais toutes convergent dans un même sens : celui de présenter le jeune enfant blanc comme une sorte de messie narcissique⁶⁶², objet de toutes les sollicitudes africaines. Ceci dit, les images de la deuxième édition comportent le sarcasme à peine voilé de l'image de cet enfant-roi, un tantinet ridicule avec son chapeau colonial lui masquant la vue⁶⁶³.

Mais le personnage au chapeau colonial par excellence, c'est celui de *Tintin au Congo*. Les études sur ce deuxième album d'Hergé abondent⁶⁶⁴ et loin de nous la volonté d'intenter un énième procès à l'encontre du père spirituel de Tintin. Ses stéréotypes paternalistes sont légion, en particulier dans la première version⁶⁶⁵ des aventures africaines, publiée entre juin 1930 et juin 1931 sous forme de feuilletons dans *Le Petit Vingtième*. Il semble désormais communément admis qu'Hergé se soit fait l'écho d'une part de l'éducation conservatrice qu'il avait reçue et, plus collectivement, de la pensée dominante des Belges face à leurs frères congolais qu'il s'agissait de protéger et de guider vers la civilisation. Aussi l'auteur dira-t-il à ce propos : « J'ai été nourri des préjugés du milieu bourgeois dans lequel je vivais [...] Et je les ai dessinés, ces Africains, d'après ces critères-là, dans le pur esprit paternaliste qui était celui de l'époque, en Belgique »⁶⁶⁶. Si cet aveu n'excuse rien, il permet au moins de comprendre. L'image de l'Afrique et de ses habitants véhiculée

⁶⁶¹ P. 85, cité par VINCK, 1995: 355-406.

⁶⁶² Cfr HALEN, 1993 : 306.

⁶⁶³ Cfr RIESZ, 1993 : 9.

⁶⁶⁴ Voir en autres l'analyse de Frédéric SOUMOIS (1987), *Dossier Tintin. Sources, versions, thèmes, structures*. Bruxelles, Jacques Antoine ou l'analyse des clichés offerte par Marie-Rose Maurin Abomo (voir *infra*). Pour des études plus générales sur l'œuvre d'Hergé, on consultera entre autres les actes du *Colloque de Moulinsart* (1983), textes repris et rassemblés par Henry Van Lierde et Gustave du Fontbare. Paris, Ed. Futuropolis ; TISSERON, S. (1985) *Tintin chez le psychanalyste*. Paris. Aubier-Archimbaud ; AJAME, P. (1991) *Hergé*. Paris, Gallimard ; SADOUL, N. (1989) *Entretiens avec Hergé*. Collection Bibliothèque de Moulinsart. Casterman.

⁶⁶⁵ Pour la réédition de 1946, publiée chez Casterman, les planches d'Hergé sont en couleurs, le trait y est plus défini et certaines maladresses que l'on taxera de racistes sont soit supprimées, soit remplacées. Ainsi, au début du séjour de Tintin en Afrique, il donne dans le premier album une leçon de géographie concernant, peut-on lire au tableau noir, « Votre pays, la Belgique ». Dans la version de 1946, cette leçon sera remplacée par un banal cours d'arithmétique.

⁶⁶⁶ SADOUL, N. (1975), *Moi, Tintin. Entretiens avec Hergé*. Casterman, cité par MAURIN ABOMO, M.- R. (1993) « *Tintin au Congo* ou la nègrerie en clichés », *Textyles*, numéro hors série, Images de l'Afrique et du Congo / Zaïre dans les lettres belges de langue française et alentour. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (4-6 février 1993) édités par Pierre Halen et János Riesz, p. 154.

par le célèbre album de Tintin va sans doute marquer plusieurs générations de jeunes Belges. Or, s'il s'agit bien de clichés souvent grossiers à l'encontre des populations locales (le français approximatif des Congolais alors que les animaux s'expriment dans une langue parfaite, leur paresse, la chasse aux animaux sauvages, l'habillement, le sorcier malveillant, etc.) ou de prouesses exagérées de la part des Européens (Tintin « répare » le train, il use d'un subterfuge pour éloigner le léopard, etc.), il ne faudrait pas oublier que la bande dessinée comme expression littéraire use et abuse des stéréotypes et des exagérations. En auteur du neuvième art, friand de caricatures parfois, reconnaissons-le, bien maladroitement, Hergé traduit et grossit à la loupe à la fois l'image qu'il a pu découvrir dans des écrits de voyageurs parfois peu enclins à l'objectivité.

7.4. Conclusions

De l'analyse de la thématique coloniale se dégagent plusieurs conclusions. Il ressort premièrement que cette problématique est d'apparition assez tardive (début du XX^e siècle) dans le corpus scolaire et y occupe un espace relativement modeste. Plusieurs éléments contribuent à expliquer le manque de références coloniales antérieures à 1905, plusieurs hypothèses sont envisageables. Le premier nous amène à faire coïncider l'introduction du fait colonial dans les manuels avec la reprise de l'EIC, ou plus exactement avec le début des débats nationaux consécutifs à la dénonciation de la situation des autochtones (1904-1905). Une deuxième explication reprend les conclusions de Guy Vanthemsche et de Quentin de Becker, qui distinguent un lien circulaire entre ferveur coloniale, sentiment national et enseignement. En effet, ce serait sous l'effet de cours répétitifs, portant sur une plus grande partie de la population et plus uniquement sur les élites (soit à partir du XX^e siècle) que le Congo finit par être perçu comme une véritable colonie, appendice légitime de la Belgique⁶⁶⁷. Parallèlement, il existerait un lien entre la « poussée colonialiste et l'apogée du sentiment national », localisée selon Stengers et Gubin⁶⁶⁸ au cours des vingt-cinq premières années du XX^e siècle, dont l'enseignement de masse serait un des détonateurs. Par l'effet de cet axiome, le Congo deviendrait une source de fierté patriotique et un nouveau mythe national aurait vu le jour bien que,

⁶⁶⁷ VANTHEMSCHE, 2007 : 63.

⁶⁶⁸ DE BECKER, 2007 : 104.

selon Vanthemsche, la Belgique soit dépourvue d'un véritable idéal colonial équivalent au *jingoisisme* britannique « qui exalte la patrie à travers le prisme de l'empire colonial. »⁶⁶⁹ Autrement dit, même si le thème est discret dans la sphère scolaire, il n'en demeure pas moins que l'on aura à faire à plusieurs générations entièrement nourrie de mythologie coloniale⁶⁷⁰.

La deuxième remarque a précisément à voir avec cette mythologie coloniale. L'étude du corpus a mis au jour une conception du projet colonial radicalement différente en Belgique et en France. En effet, la première a tendance à insister sur le projet civilisateur et les visées économiques, mais le territoire reste une colonie, une sorte d'annexe. Il est d'ailleurs parfois appelé la dixième province ou la deuxième patrie. Contrairement à la projection en vigueur en France, le Congo n'est jamais intégré, comme l'Algérie était à l'occasion surnommée *la France africaine*⁶⁷¹. Quant au personnage de Léopold II et son rôle dans le fait colonial, son soi-disant génie civilisateur et conquérant peut être interprété comme un mythe si non fondateur, du moins consolidateur de l'imaginaire collectif belge. À travers lui, c'est également la force unificatrice de la famille royale qu'il faut voir. Ces mythes, explique Geert Castryck⁶⁷² sont particulièrement forts pour les personnes qui s'identifient au colonialisme belge, but que poursuivaient précisément les acteurs du système scolaire en vantant les exploits d'un roi unilatéralement présenté comme le paradigme de la bonté, de la générosité et de la transmission de la plus haute mission civilisatrice. Grâce à lui et son héroïsme, c'est en fait toute la nation qui se trouve encensée ; ce sont tous les Belges, même ceux restant dans la pratique à l'écart de l'aventure congolaise, qui ont le sentiment de contribuer à construire une *grande nation*. Après la première guerre mondiale, l'exaltation patriotique connaît un nouveau souffle et le Congo, devenu colonie en 1908, fait partie intégrante de la propagande nationale. Un tel constat contraste grandement avec les débuts de l'aventure congolaise, soit vers les années 1870-1880, où les convaincus de la première heure font figure de marginaux aux yeux de l'opinion publique. Le roi et ses proches sont alors isolés : « Il n'y a au départ en Belgique ni idée coloniale, ni modelage de l'opinion publique par une propagande impérialiste à laquelle

⁶⁶⁹ VANTHEMSCHE, 2007 : 63.

⁶⁷⁰ Cf. CASRTRYCK, 2006 : 71.

⁶⁷¹ En 1897, le catalogue de l'Exposition coloniale de Tervuren définit le Sénégal, le Soudan, l'Algérie et la Tunisie comme des « prolongements africains de la France européenne. »

⁶⁷² CASRTRYCK, 2006 : 75.

contribueraient journalistes, économistes ou écrivains. »⁶⁷³ Cette *idée coloniale* est donc à créer de toutes pièces, plus tardivement et plus rapidement que dans les autres puissances européennes.

Cette dernière réflexion nous amène à notre troisième grande conclusion, qui a trait à la création d'un esprit colonial destiné à renforcer le sentiment identitaire. Le contexte propre à la Belgique – sa tendance naturelle à une certaine apathie patriotique, son *moral* miné régulièrement par des tensions idéologiques puis idéologico-linguistiques, l'absence de tradition coloniale, la multiplication de petits projets coloniaux au détriment d'un grand dessein commun – pourrait expliquer la faiblesse de l'esprit colonial, contre lequel il est évident au vu de nos sources que le système a tenté de lutter. Y est-il parvenu ? La réponse ne peut être que partielle, eu égard aux difficultés pratiques de l'évaluation de la pénétration de la *passion coloniale* au sein de l'opinion. Guy Vanthemsche s'y risque pourtant : selon un sondage d'opinion effectué en 1956, 80% des Belges estimeraient alors légitime la présence belge au Congo⁶⁷⁴. Il resterait à étudier la place du Congo dans les institutions éducatives, à tous les niveaux et sur une période plus longue, englobant tout le mandat colonial (jusqu'en 1960). Pour être révélatrice d'une volonté de diffuser le *message colonial* à la population la plus large possible, il conviendrait d'étudier non seulement les manuels, toutes disciplines confondues, mais également la littérature parascolaire, les autres instruments scolaires (cartes, panneaux muraux, etc.), les discours d'inspecteurs et ceux émanant des ministères en charge de ces matières, de même que les collections de chromos et autres reproductions grand public destinées aux enfants. Un travail complexe mais combien instructif reste donc à fournir. En marge de toutes ces réflexions, une particularité nous a surpris : l'absence presque totale de références au travail des missionnaires et à la présence de missions religieuses en Afrique. Pourtant, nous savons que certains recueils étudiés ont dû être utilisés dans les écoles confessionnelles, mais nous avouons notre manque d'explication quant à cette absence remarquée, qui mériterait que l'on y revienne.

Actuellement, la question du Congo a tout bonnement disparu des manuels, à l'exception peut-être de quelques lignes stéréotypées. De plus, les professeurs d'histoire formés dans les universités belges ne reçoivent guère d'informations à ce

⁶⁷³ BRUGAILLÈRE, 1993 : 23.

⁶⁷⁴ VANTHEMESCHE, 2007 : 63.

sujet. Par conséquent, conclut Geert Castryck⁶⁷⁵, la population belge actuelle peut être schématiquement divisées en deux grands groupes : les plus jeunes, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune connaissance du fait colonial et les plus âgés qui ignorent tout de la *véritable* histoire coloniale puisqu'ils ont été éduqués à coup de propagande.

⁶⁷⁵ CASTRYCK, 2006 : 78-79.

8. Conclusions du troisième chapitre

Hier comme aujourd'hui, la rhétorique du *Small is beautiful* fait recette en Belgique. Car force est de reconnaître que l'argument convainc ceux qui voient dans la petitesse de cet État à la croisée des chemins européens, un atout plus qu'un obstacle. Interrogés par le quotidien français *Libération* en novembre 2007, une quinzaine d'artistes contemporains, toutes générations, origines et disciplines confondues, partagent avec les lecteurs leur vécu de l'identité belge. Parmi ceux-ci, le cinéaste Lucas Belvaux épingle ce qu'il considère comme l'une de ses particularités : « Je pense que c'est le seul pays au monde dont les habitants cultivent la modestie à ce point ». Sur un total de quinze personnes, six au moins parlent clairement de l'avantage de vivre dans un *petit pays*, ce qui leur offre notamment une plus grande ouverture sur le monde ou la possibilité de se débarrasser plus facilement de leurs complexes. Dans cette contrée sans prétention, qui « n'est qu'un petit pois », tout est permis puisqu'on n'a rien à prouver, explique l'acteur Benoît Poelvoorde.

La petitesse devient icône identitaire et mythe collectif, apte à légitimer hier l'existence, aujourd'hui la survie de ce *petit pays*. Toutes époques confondues, la récurrence du sujet a de quoi faire réfléchir. Modestement, l'analyse du corpus de manuels de lecture qui guident notre recherche a permis d'isoler ce complexe et d'identifier les piliers sur lesquels le discours scolaire se repose pour lui mener la vie dure. La démonstration dialectique s'appuie en effet sur cinq points forts, qui se jouent de ce handicap apparent et l'utilisent comme catalyseur pour prouver qu'être un *petit pays* et une *grande nation* ne sont pas deux concepts incompatibles, loin s'en faut. Usant du prestige international des artistes et des savants passés ou présents, encensant le rôle de la Belgique comme puissance coloniale et économique, décrivant son paysage riche et varié ou l'érigeant en archétype de la liberté, le corpus analysé reprend à son compte les arguments développés et mis en pratique par les pouvoirs publics. À titre d'exemple, signalons les déclarations du Ministre en charge des Travaux Publics en 1839, à l'issue de la présentation d'un rapport concernant la situation des voies ferrées et des routes. À cette occasion, le Ministre attirait l'attention des Chambres sur le fait que « le chemin de fer a donné à la fois à la Belgique une haute opinion d'elle-même, et à l'étranger une haute opinion de la Belgique. Ordinairement, il n'est réservé qu'à de grandes nations de se faire

remarquer sur la scène du monde ; sans aspirer à une de ces hautes positions, la Belgique a su se préserver de l'obscurité. »⁶⁷⁶ Au XIX^e siècle, le chemin de fer incarne pour tous le progrès et la modernité, mais aussi l'accès à un rôle majeur que celui que sa petite taille ne laisse supposer. Car, poursuit le Ministre de l'époque, « le danger pour la Belgique était de s'effacer dans la foule des petits peuples ; elle s'est maintenue sur la scène en posant un grand fait matériel. » Nantie d'un réseau ferroviaire envié et admiré, la *petite* Belgique « a obtenu par le chemin de fer ce que d'autres pays n'obtiennent que par de grands efforts d'un autre genre [...] : elle a obtenu l'attention du monde. » Comme à d'autres reprises, nous constatons que la nation belge, peut-être précisément en raison de sa petite surface, a besoin du regard de l'étranger pour se rassurer. Et la doter de voies ferrées constitue sans aucun doute une manière louable d'accéder à l'admiration de tous, bien plus noble en tout cas que celle d'attirer les regards par des prétentions territoriales, des remous politiques ou des revendications bellicistes.

À cet égard, les impressions du journaliste espagnol Modesto Lafuente⁶⁷⁷ de son voyage à travers la Belgique de la moitié du XIX^e siècle, nous éclairent sur l'image laissée par le *petit pays* à l'étranger. Connu pour son *Historia de España* et pour ses critiques acerbes envers une vision particulière de l'honneur – vertu espagnole par excellence – l'observateur décrit minutieusement les terres françaises qu'il traverse et réserve son explication sur le réseau ferroviaire pour la Belgique, « pays où les chemins de fer sont les plus généralisés et les plus développés. »⁶⁷⁸ Un an avant ce second volume des *Viajes de Fray Gerundio* de Lafuente, soit en 1841, l'écrivain Ramón Mesonero Romanos publie ses *Recuerdos de viaje por Francia y Bélgica*. Moins systématique dans ses descriptions que Lafuente, il souligne la rapidité avec laquelle les trains belges circulent, leur commodité et l'usage *naturel* avec lequel les habitants en font usage. Il mentionne également le fait que les femmes peuvent voyager seules sans risquer, à l'inverse de ce qui, d'après lui, se passerait en Espagne, de se faire aborder peu élégamment par une gente masculine offusquée de tant de liberté. La Belgique lui apparaît comme une grande ville, en référence à sa forte densité de population et à la grande dispersion de l'habitat. L'impression d'un étranger,

⁶⁷⁶ Cité dans le cadre du *Compte rendu des opérations pendant l'année 1858* sur le chemin de fer, Chambre des Représentants, séance du 26 juillet 1859.

⁶⁷⁷ Cité par AZORIN, 1951: 13-25.

⁶⁷⁸ AZORIN, 1951 : 15 (c'est nous qui traduisons).

d'autant plus qu'il provient d'une *grande* nation qui a raté précisément le train de la modernité, confirme les remarques que nous émettions quant à la configuration matérielle de la Belgique du XIX^e siècle, pays *moderne* où la liberté est une profession de foi, et qui a emboîté le pas du progrès matérialisé dans son réseau ferroviaire aux impressionnants ouvrages d'ingénierie civile. La présence du train enfin, et la manière dont il a intégré la vie quotidienne, permet de situer le *petit pays* au centre d'un nœud de communications qui le propulsera comme symbole de l'entente entre les peuples. Le train, explique en effet l'Anglais Robert Ritchie, auteur en 1846 d'un traité sur les chemins de fer⁶⁷⁹, se montre plus utile que la diplomatie pour créer en Europe une communauté unie par des intérêts, des idées et des sympathies communes, y voyant même un instrument pacifiste. Si les faits lui ont donné tort en partie – il suffit de se rappeler du sinistre rôle de certains trains de l'Allemagne nazie – cet ingénieur ne s'était pas trompé quant à la responsabilité que la *petite* Belgique jouera au sein de la future Europe des peuples.

Le cas du chemin de fer ne représente qu'un exemple parmi d'autres et les annales parlementaires regorgent de plaidoyers enflammés illustrant l'attention des autorités nationales pour ces prouesses considérées à même de stimuler la vigueur patriotique. En employant les mêmes arguments, l'école s'impose comme un canal de transmission d'une identité qui se fortifie et se précise au contact d'une dialectique où les petits ensembles ont un premier rôle à jouer. La logique proto-européenne, au sens de l'Union telle qu'on la connaît actuellement, semblait déjà se dessiner à l'aube du XX^e siècle. Edmond Picard y fait allusion dès 1906 en évoquant le « séduisant espoir des *États-Unis d'Europe* ». Selon lui, « deux nations apparaissent présentement dans l'Occident en avant-coureurs de cet avenir séducteur : la Suisse et la Belgique. » Tel un prophète, c'est un Picard confiant dans le potentiel intrinsèque de son pays qui interroge alors le lecteur et vaticine sur sa mission de laboratoire pilote : « cette Belgique, prodigieusement peuplée, remarquablement prospère, diverse en ses éléments, harmonieuse néanmoins en ce qu'on pourrait nommer son mécanisme, son horlogerie totale, [...] n'offre-t-elle pas un avant-goût, un raccourci des futurs *États-Unis d'Europe* ? » Un siècle plus tard, on sait la place que chacun de ces deux *petits pays* occupera dans cet ensemble politique, mais il est indéniable à plus d'un titre que la Belgique a su tirer, depuis

⁶⁷⁹ Cité par AZORIN, 1951 : 23-25.

toujours et avec l'aide d'une argumentation efficace, profit d'une situation initiale peu avantageuse. Tandis que d'autres se flattent d'être un *grand* pays, elle veille à se maintenir dans un esprit de modestie affichée tout en œuvrant pacifiquement pour attirer sur elle les regards admiratifs. Tel est, du moins, le message que semblent vouloir transmettre les manuels de lecture.

QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSIONS GÉNÉRALES



I. Conclusions

L'heure est venue de dresser le bilan de nos recherches portant sur la formation de l'identité nationale à travers les manuels de lecture de l'école primaire belge, publiés entre 1842 et 1939. L'étude de ces ouvrages nous a permis de cerner l'image du pays telle que l'on a voulu la léguer en héritage collectif aux plus jeunes générations. Nous avons isolé des éléments ponctuels de conclusions à l'issue de chaque chapitre et, plus globalement, de chacun des trois volets du triptyque. Dans cette dernière étape, nous éviterons de les reprendre mécaniquement et privilégierons une vision plus élargie de la problématique. Mais avant d'aborder cette question, sans-doute est-il nécessaire de rappeler le contexte dans lequel se situe notre travail.

Dans un article de 2005 sur l'actualité de la recherche en histoire de l'éducation, Alejandro Tiana Ferrer¹ rappelait l'intérêt récent de la communauté scientifique mondiale pour ce qu'on appelle communément « l'histoire du curriculum » et « l'histoire des disciplines scolaires », à laquelle l'étude des manuels appartient, à côté de celle de la législation et des programmes, et où le *curriculum* est perçu comme « une construction sociale et un moyen de régulation sociale. »² Ces nouvelles tendances s'inscrivent à leur tour dans le cadre des études sur la culture scolaire. À ce propos, Agustín Escolano souligne l'importance des manuels comme source d'informations. Ce type d'ouvrage constitue, entre autres choses, un « miroir qui reflète dans son cadre matériel les traits de la société qui le produit, la culture du milieu où il circule »³. En outre, cette attention portée à leur rencontre est motivée par un déplacement des perspectives historiographiques dans le sens d'une histoire plus sociale et culturelle, qui ont réhabilité les sources dites *mineures*, dont la littérature scolaire fait partie.

Le professeur Escolano estime dès lors que le livre scolaire peut être considéré comme un « espace mémoriel » pour au moins trois raisons. Premièrement, parce qu'il sert de support matériel aux connaissances intellectuelles que l'école est supposée transmettre. Deuxièmement, parce qu'il reflète la société qui le produit,

¹ TIANA FERRER, A. « La Historia de le Educación en la actualidad: viejos y nuevos campos de estudio », in : FERRAZ LORENZO, 2005 : 105-145.

² TIANA, 2005 : 136 ; c'est nous qui traduisons.

³ ESCOLANO, 2001 : 35 ; c'est nous qui traduisons.

avec ses valeurs, ses stéréotypes et ses idéologies – qui ne sont autres que ceux de la mentalité dominante d'une époque donnée – c'est-à-dire l'imaginaire collectif de cette société. Troisièmement, les manuels scolaires sont un indicateur des « modes et processus de communication pédagogique »⁴ et constituent donc un « espace de mémoire des méthodes d'enseignement et d'apprentissage. » Concernant le second point, qui intéresse davantage l'objet de notre étude que les deux autres, le professeur Escolano en conclut que les manuels sont, comme tout autre texte, « une représentation du monde qui les rédige et de la culture qui se les approprie, c'est-à-dire des cognitions de ses auteurs et utilisateurs. »⁵ Partant, un texte « non seulement montre l'état de la connaissance scolaire d'une discipline donnée [...] mais des idéologies de ses rédacteurs, voire de celles qu'ils attribuent anticipativement et implicitement aux sujets appelés à lire et apprendre. »

La démarche méthodologique que nous avons suivie a été dictée par l'objectif final de notre étude. En effet, nous avons d'emblée écarté les préoccupations pédagogiques ou strictement historiques pour nous focaliser sur ce qui était censé constituer l'identité nationale belge tout au long des cent ans sur lequel s'étale notre corpus. C'est pourquoi nous avons privilégié une analyse du contenu de ces manuels de lecture selon un axe thématique, sans tenir compte d'autres approches envisageables à partir de l'étude de ces sources, comme la méthodologie pratiquée, la distance entre les connaissances de la vie réelle et les savoirs livresques, la pratique quotidienne menée au sein de la classe ou encore les politiques éducatives. Ces dernières, bien qu'utiles en tant que source annexe, ne nous auraient pas éclairé sur les éléments précis censés configurer l'identité collective, en raison du caractère trop vague des instructions qu'elles diffusent. Pour une raison similaire, nous avons écarté de notre étude les articles de la presse pédagogique, d'autant plus que les auteurs de ces réflexions *à froid* étaient souvent les propres auteurs des ouvrages scolaires⁶, ces derniers offrant l'avantage d'être le « résidu de l'éducation en action » ou, comme l'affirme M. Escolano, « une partie de l'espace scolaire »⁷. En d'autres termes, l'analyse du corpus de manuels nous a servi bien moins pour tenter de tracer une « histoire de l'éducation » que pour « améliorer notre compréhension de

⁴ ESCOLANO, 2001 : 38. C'est nous qui traduisons.

⁵ ESCOLANO, 2001 : 41.

⁶ DEPAEPE, SIMON, 2005 : 359.

⁷ Cité par DEPAEPE, SIMON, 2005 : 359.

l'école en tant que vecteur de savoir dans la société »⁸, tout en ne perdant jamais de vue que les valeurs explicitées et identifiées dans ceux-ci n'étaient pas forcément assimilées dans la réalité.

Afin de faire triompher la construction identitaire, il s'avère nécessaire d'y intégrer le plus grand nombre possible de groupes sociaux et de réduire les divergences idéologiques en les impliquant dans un projet national commun⁹. Pour insuffler cette auto-affirmation, les pouvoirs en place disposent d'un puissant vecteur, l'école, dont la généralisation en Europe ira grandissant entre les XIX^e et XX^e siècles, permettant d'atteindre l'ensemble de la population et plus uniquement les élites. Au cœur du système scolaire se situe le manuel, et le livre de lecture en particulier, conçu comme le sanctuaire de la connaissance. Quant à l'école, elle incarne la clé de l'ascension sociale, aussi modeste soit-elle. « Je suis un enfant. Les enfants ne savent que fort peu de choses. Voilà pourquoi ils ont besoin de s'instruire et d'apprendre. C'est par là qu'ils deviennent intelligents »¹⁰, lit-on dans un livre de lecture de 1862 destiné à l'école primaire. On sait à quel point les esprits des enfants sont maniables et combien ils absorbent sans guère de sens critique le savoir des adultes et la connaissance livresque. Les autorités en semblent tout aussi convaincues. C'est pourquoi elles vont distiller les arguments destinés à créer de parfaits petits patriotes dans les manuels de lecture sur les contenus desquels elles ont, en tout ou en partie, le contrôle.

Venons-en à présent aux conclusions proprement dites de notre travail. Lorsqu'il y a plusieurs centaines de pages, nous introduisons notre sujet, nous attirons l'attention sur ce que cette thèse n'avait pas l'intention de devenir : ni un travail proprement historique, ni un quelconque pamphlet pour ou contre le futur immédiat de la Belgique, ni encore la simple démonstration que les manuels de lecture étudiés avaient pour but de développer un sentiment patriotique. Par ailleurs, nous posons plusieurs questions et hypothèses, destinées à guider nos réflexions. La première consistait à s'interroger sur ce que l'institution scolaire, qu'elle soit civile ou ecclésiastique, a prétendu faire assimiler par les écoliers belges

⁸ DEPAEPE, 2003 : 17.

⁹ « ... un projet éducatif visant à unir toutes les composantes sociales de la nation dans la conscience de leur communauté de destin » (THIESSE, 2001 : 63).

¹⁰ L'AMI, 1862 : 9.

en tant qu'identité nationale, entre 1842 et 1939. Anne-Marie Thiesse explique que « l'histoire de nos nations montre qu'une identité collective se construit, dans un travail lui-même collectif »¹¹, assertion à laquelle l'étude de ce corpus scolaire nous a permis d'adhérer. La notion de construction ou de création identitaire rappelle la définition que Roland Barthes¹² donnait de l'*italianité*, comme étant l'essence condensée de tout ce qui peut être italien, mais qui n'est pas l'Italie. Ainsi, pour émuler le concept barthien, la *belgité* (à ne pas confondre avec la *belgitude*) renverrait-elle à un certain axe « des nationalités, aux côtés de la francité, de la germanité ou de l'hispanité », pour lesquels « le domaine commun des signifiés de connotation [...] est celui de l'*idéologie*, qui ne saurait qu'être unique pour une société et une histoire données, quels que soient les signifiants de connotation auxquels elle recourt. » Paraphrasant le père de la sémiologie moderne, nous pourrions dire que les manuels scolaires visent à transmettre l'essence de ce qui est supposé être la Belgique, sans forcément l'être. Prendre un tel parti permettrait alors toutes les licences et notamment celles qui ne consistent à garder, dans les descriptions des éléments qui configurent l'identité, que ceux qui cadrent avec un univers imaginaire idéalisé. L'hypothèse de réflexion que nous posons au début de notre étude consistait à voir dans cette identité à transmettre par le biais de l'école le reflet des intentions et des contenus établis par les Pères de la Nation belge au cours des vingt premières années de l'existence indépendante du pays. Le professeur Stengers insiste sur le fait que « le sentiment national a suscité une construction délibérée de la part des autorités »¹³. L'importance donnée par celles-ci au rôle à jouer par l'école est manifeste dans de nombreux discours, comme dans celui de Léopold I^{er} devant la Chambre des Représentants le 9 novembre 1874, déclarant solennellement que « l'instruction publique, à laquelle on peut dire que se rattache la civilisation du pays, doit être une de nos principales préoccupations. »¹⁴

Quant aux axes d'affirmation de la nationalité préconisés par les premières autorités du pays, les réflexions de Louis Vos concernant la situation du patriotisme belge aux XIX^e et XX^e siècles¹⁵ nous permettent d'affirmer qu'il existe

¹¹ THIESSE, 2001 : 288

¹² Cfr BARTHES, R. (1964). « Rhétorique de l'image », *Communications* : 4. In: *Œuvres Complètes* (1993), vol. 1. Paris : Seuil, pp.1417-1429.

¹³ STENGERS, GUBIN, 2002 : 21.

¹⁴ Archives de la Chambre, ouverture de la session législative de 1847-48.

¹⁵ VOS, 2005 : 41-71.

manifestement une confluence entre ceux-ci et les thématiques de prédilection que nous avons identifiées lors de notre étude. Le professeur Vos parle de l'instauration d'une « religion civile », ayant pour point culminant la fête nationale en tant que commémoration de la Révolution de 1830, ainsi que de la création d'une culture nationale belge qui se matérialiserait dans une expression artistique, une littérature et une histoire propres, destinée à incarner la renaissance morale d'un peuple belge à l'existence séculaire. L'art sert entre autres à rappeler les événements glorieux d'un passé plus ou moins lointain et à célébrer le paysage au sens large (nature, panoramas urbains, bâtiments, statues), le premier de ces deux objectifs étant également poursuivi par une génération d'historiens autodidactes (Juste, Moke, Conscience, Hymans). Ces derniers, soutenus par l'État dans leurs desseins patriotiques, cherchent notamment à retrouver des racines belges les plus lointaines possibles, en jouant de plusieurs arguments : l'existence d'une *âme belge*, la permanence de la fêrle étrangère ou encore une lutte constante pour la liberté. Les professeurs Stengers et Gubin, de leur côté, décrivent¹⁶ les raisons de la fierté patriotique d'après 1830, dont les autorités se servent comme tremplin pour encenser le sentiment identitaire. Ils identifient la Révolution, la Constitution, le sens de la liberté, les gloires nationales et le développement économique, éléments auxquels ils ajoutent, en tant que « signes extérieurs d'appartenance nationale »¹⁷, la monnaie, la capitale, le marché du travail, ainsi que la culture populaire avec ses fêtes et ses monuments. Els Witte rappelle quant à elle « qu'en 1830, il est urgent de nationaliser le pays. Les bâtisseurs de l'État libéral doivent aussi être les bâtisseurs de la nation. Les Belges n'ayant pas encore trouvé leur identité nationale, il incombe aux révolutionnaires libéraux de donner forme au pays comme il se doit. »¹⁸ Parmi les composantes de ce programme de *nationalisation*, elle indique la monarchie comme ciment de l'unité et instigatrice d'une symbolique, Bruxelles comme centre des pouvoirs, ainsi qu'une volonté farouche de concilier les exigences et prérogatives des deux principaux pôles politiques, catholiques et libéraux. À côté de ces valeurs à vocation identitaires, l'historienne signale également le rôle de la langue, des arts, des symboles et des rituels commémoratifs pour persuader la population au sens large qu'elle forme bien une nation nantie de

¹⁶ STENGERS, GUBIN, 2002 : 7.

¹⁷ STENGERS, GUBIN, 2002 : 29-33.

¹⁸ WITTE, 2005: 101.

sa propre identité collective¹⁹. Ce rapide état des lieux dressé par quelques-uns des plus illustres historiens belges contemporains nous permet de conclure à l'adéquation entre les principes utilisés en guise de piliers identitaires dès le lendemain de l'indépendance, et ceux l'institution scolaire diffuse auprès des plus jeunes générations, à travers les manuels de lecture de notre corpus. De plus, il ressort que ces thématiques originelles se retrouvent dans le discours scolaire au moins jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Un autre indice de la connexion étroite entre élite dirigeante et manuels de lecture nous est fourni par les sources sélectionnées par les rédacteurs des manuels. Précisons que l'écrasante majorité des ouvrages que nous avons traités se présentent sous la forme d'anthologie, de florilège de textes, souvent (mais pas toujours) ordonnés selon une logique thématique. Outre les textes créés de toutes pièces ou adaptés par les auteurs des manuels eux-mêmes, ces recueils contiennent une part importante d'extraits signés par des personnalités du monde littéraire, politique ou historique. Parmi ceux-ci, nous avons observé quelques constantes qui, bien qu'elles ne puissent servir pour une généralisation en raison du manque d'exhaustivité des sources primaires, nous permettent néanmoins de formuler quelques remarques. À propos d'une étude sur le manuel de lecture du secondaire au Québec entre 1960 et 1984, Monique Lebrun émet un commentaire qui s'applique à nos propres observations. Elle explique que « poser le problème de l'inscription d'une littérature nationale dans les manuels scolaires, c'est irrémédiablement s'engager face aux délicats rapports entre textes et culture. La compréhension d'un texte n'est pas qu'esthétique : elle met également en branle un système de valeurs venant de la structure psychique de l'individu et de son adaptation sociale, de même qu'elle convoque toute une dimension référentielle faite de points de repère. »²⁰ À l'instar de ce que signale la chercheuse québécoise, nous avons constaté que les manuels scolaires prétendent forger une identité culturelle en ayant recours à certains textes et auteurs, expressément choisis pour leur capacité à pouvoir tisser une trame de repères facilement identifiables, tout en y ajoutant des éléments nouveaux ou en renforçant certains aux dépens d'autres, jugés moins rentables pour l'objectif fixé.

Les auteurs belges de prédilection appartiennent à ce qu'on pourrait appeler l'élite officielle, c'est-à-dire à ces personnalités du monde littéraire ou intellectuel

¹⁹ WITTE, 2005 : 165.

²⁰ LEBRUN, 2006 : 119.

bénéficiant d'une certaine notoriété, voire encouragés par l'État. Ainsi apparaissent relativement souvent les noms d'historiens patriotiques de la première génération comme H. G. Moke, Théodore Juste ou Louis Hymans, ainsi que ceux d'Henri Pirenne et de son prédécesseur et maître, Godefroid Kurth. Du côté des écrivains, on constate la présence d'auteurs antérieurs à la génération de 1880, comme Eugène Van Bommel, André Van Hasselt, Édouard Wacken, Charles Potvin, Eugène Gens, Caroline Popp, Marcellin Lagarde, J. E. Demarteau, connus davantage pour leurs services rendus à la tentative de définition d'une identité belge empreinte d'exaltation nationaliste qu'à la *grande* littérature. À côté d'eux, signalons également des auteurs reconnus, y compris au niveau international, tels que Camille Lemonnier, Georges Eekhoud, Émile Verhaeren et Maurice Maeterlinck, représentants de l'époque dorée de la littérature belge d'expression française. Parmi les auteurs dits *mineurs*, on recense principalement ceux qui se sont distingués par leur engagement patriotique, comme Benoît Quinet, ou encore ceux qui ont été rédacteurs de la *Biographie nationale*, tels Félix Stappaerts ou Alphonse Le Roy. Si nous remarquons l'absence de positions politiques claires dans les manuels étudiés, le choix de l'une ou l'autre lecture peut en revanche apporter un éclairage quant à la pensée dominante de l'ouvrage. Ainsi distinguons-nous tantôt des auteurs ouvertement libéraux – Émile de Laveleye, G. Garnir – tantôt des écrivains notoirement catholiques, tels Octave Lohest, qui prend place à côté de quelques auteurs français partageant les mêmes convictions – Chateaubriand, Lamartine ou De Laprade. De cette liste incomplète mais néanmoins fournie d'écrivains belges au sein du corpus scolaire, il ressort une évidente volonté de faire connaître la production littéraire nationale aux écoliers, ce qui correspond aux vœux exprimés officiellement par les autorités belge. Ainsi, à la demande du Gouvernement, une série de conférences professorales des athénées provinciales ont été l'occasion de s'interroger sur la manière d'encourager l'éducation patriotique. Les conclusions de ces rencontres ont été publiées au *Moniteur belge* du 2 avril 1908 et font état du souhait « de faire connaître aux élèves les œuvres de nos littérateurs nationaux, de nos littérateurs contemporains surtout. [...] On pourrait aussi soutenir leur publication en les faisant figurer sur la liste des livres à donner en prix. »²¹ Outre l'ambition affichée de diffuser le patrimoine littéraire national, la sélection de ces

²¹ GOEMANS, 1911 : annexe.

morceaux choisis répond prioritairement à un critère de ce qu'on pourrait appeler l'*efficacité patriotique*, puisqu'il ne fait aucun doute que certains de ces extraits, pour ne pas dire beaucoup d'entre eux, montrent une qualité littéraire limitée. Par ailleurs, pour un certain nombre au moins, l'objectif didactique annoncé (grammatical, syntaxique, lexical, discursif) peut clairement être remis en doute, ce qui confirme notre thèse : les extraits ont davantage été sélectionnés en fonction de leur message national que de tout autre but *scolaire*.

Plus surprenante *a priori* peut-être est l'existence parmi ces auteurs choisis de grandes figures politiques, comme Charles Rogier, le Comte de Briey, Henri Carton de Wiart, Paul-Émile Janson ou Jules Destrée, ainsi que d'autres moins célèbres mais qui possèdent un lien avec l'enseignement : Léon Lepage ou Alfred Mabilille, respectivement échevin et directeur de l'Instruction publique à Bruxelles au tournant du siècle, ou encore Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles à la fin du XIX^e siècle, connu pour son action en faveur de l'éducation. Ajoutons encore, dans la catégorie des hommes publics, une quantité notable de discours royaux émanant des trois premiers souverains. Citer ces personnalités du monde politique et institutionnel implique une certaine forme d'hommage à ceux-ci, contribuant à souligner le rôle de la sphère publique dans la définition identitaire.

Notre panorama des sources choisies pour ces espèces de chrestomathies nationales ne serait complet si nous ne mentionnions la presse. En effet, plusieurs textes proviennent de cette source et plus particulièrement de publications à grand tirage, notoirement nationalistes, comme *L'Illustration*, *L'Indépendance belge*²², *La Nation belge*²³, *L'Expansion belge* et *L'Étoile belge* (créé en 1850). Ces deux derniers journaux sont entre autres connus pour être des canaux de la propagande procolonialiste. Par leur caractère nationaliste, le fait de citer des extraits de ces périodiques place directement les manuels scolaires dans la mouvance officielle et leur fait porter la signature d'un discours ouvertement sous influence.

Dans notre introduction, nous envisagions également l'hypothèse selon laquelle cette argumentation repose sur la négation de trois faiblesses, trois *complexes* comme

²² Ce quotidien de tendance libérale, créé en 1843, a introduit en Belgique les questions politiques dans la presse et l'usage des correspondants à l'étranger (Cfr FERNÁNDEZ ALONSO, I. (2000) « La prensa belga durante la etapa de preeminencia liberal (1857-1884) », in : *Revista latina de comunicación social*, n. 25, Enero 2000. La Laguna: Universidad de La Laguna [publication électronique]).

²³ Fondé en 1918, le journal est l'héritier du catholique et nationaliste XX^e siècle.

nous les avons nommés, dont la Belgique serait atteinte. L'analyse du corpus nous permet d'inférer l'existence plus ou moins admise de ces trois déficiences (manque de passé, manque d'unité et petitesse du pays) au sein des mentalités collectives. Si le discours scolaire prend en effet souvent appui sur les faiblesses du pays pour développer ensuite des arguments positifs, c'est donc qu'il admet leur existence ou, du moins, que celles-ci sont porteuses de sens pour l'opinion publique. L'aveu implicite des complexes peut alors servir de base au développement d'une antithèse. Cette dernière observation nous amène à présenter nos remarques concernant l'évolution éventuelle de ce bagage identitaire au fil du temps, une autre de nos interrogations initiales.

D'un point de vue temporel, l'analyse du corpus permet de mettre en évidence plusieurs phases d'évolution. La première période va de 1842 – jalon initial de notre étude – à 1870-1880. Elle se caractérise par l'existence d'ouvrages de lecture disparates, tant au niveau de la forme, des auteurs et des objectifs que du contenu. Les manuels de cette époque contiennent des textes à thématiques extrêmement variées, pour la plupart imprégnés de morale chrétienne, mais qui ne concernent que très peu la problématique nationale. Cette forte hétérogénéité interdit toute réflexion synthétique et nous amène à conclure à la faible pénétration des idées destinées à stimuler l'identité belge dans les ouvrages scolaires antérieurs au dernier quart du XIX^e siècle. À partir de cette date, on observe une progression constante quant à l'introduction de sujets *nationaux*, tant du point de vue de la proportion en termes absolus que de celui de la congruence : il est en effet moins rare de trouver plusieurs textes à visées patriotiques dans un même ouvrage qu'un seul. Le point culminant est atteint aux alentours des années 1900-1910, ce qui correspond aux réflexions du professeur Stengers²⁴, qui situe l'apogée du sentiment national belge autour de 1905, année du 75^e anniversaire de l'indépendance. Entre les deux guerres, enfin, on assiste à une prédominance de la thématique guerrière, du culte du souvenir au sens large et des références à la monarchie. En même temps et pour des raisons que nous avons eu l'occasion d'expliquer, c'est également de cette époque que datent les véritables premières mentions aux éléments régionaux. Ceci

²⁴ Rappelons à ce propos le discours de Léon Goemans que nous avons cité à plusieurs reprises, cet inspecteur général de l'enseignement moyen qui, après s'être lamenté en 1904 du manque de vigueur patriotique de ses concitoyens, se réjouit en 1910 du « changement notable [...] dans la mentalité belge » après « 1905, l'année de l'anniversaire, qui fut singulièrement fertile en sages et patriotiques résolutions. » (GOEMANS, 1911)

dit et à l'exception de la première période, les thèmes évoluent relativement peu et la plupart sont présents toutes époques confondues.

Quelle lecture peut-on faire de ces observations ? Premièrement, comme l'indique M. Escolano au sujet des manuels scolaires, « les clichés de l'imaginaire évoluent très lentement et pas forcément en fonction de variables qui ont directement un rapport avec le changement politique. »²⁵ Par rapport à la mission de socialisation de l'enfant dévolue à l'école, dont la formation du sentiment identitaire et patriotique, cette condition serait nécessaire afin que soit garantie la transmission d'un imaginaire collectif commun, ce qui n'est possible qu'à condition de maintenir des schémas conceptuels et discursifs relativement stables. Bien que, comme l'affirme Louis Vos, « les identités nationales et le nationalisme ne soient pas des phénomènes éternels ni naturels, mais qu'en fonction de circonstances historiques changeantes, ils apparaissent, se développent et se modifient »²⁶, cette réalité ne se reflète que partiellement dans le contenu des manuels étudiés, sans doute aussi parce que la structure institutionnelle de la Belgique évolue relativement peu avant la seconde guerre mondiale. Certes, le pays passera en l'espace d'un siècle d'un état d'unilinguisme national à un unilinguisme régional, et d'un système électoral censitaire jusqu'en 1893 au suffrage universel masculin pur et simple en 1919. Mais les fondements de l'État ne se verront véritablement et profondément modifiés qu'après 1970. Deuxièmement, l'influence idéologique et politique au sein du discours scolaire est réduite et cède la prédominance à l'endoctrinement de type national. Par le truchement du manuel scolaire, il apparaît que l'école vise essentiellement à insérer le plus harmonieusement possible l'enfant dans la société où il est appelé à vivre et travailler, et dans le pays pour lequel il devra se sacrifier le cas échéant. Aussi, leur scolarité durant, les enfants sont-ils confrontés à des témoignages passionnés envers la patrie, toujours grande et belle, qui s'expriment souvent à travers le sentiment amoureux.

Il va de soi que la propagande nationaliste doit se lire dans le contexte de la formation des États-nations européens du XIX^e siècle, étroitement liée à la consolidation des régimes de type libéral. Il est communément admis que ce processus a grandement fait appel à l'historiographie, dans chacun des pays en

²⁵ ESCOLANO, 2001: 46. C'est nous qui traduisons.

²⁶ VOS, 2005 : 67. C'est nous qui traduisons.

quête d'une *identité perdue*, historiographie chargée de montrer « le rôle central [joué par] le sentiment national pour l'unité sociale et territoriale de vastes territoires qui avaient tendance à être très similaires à ceux qui actuellement formaient une même nation, ou que l'on prétendait comme tels. »²⁷ En effet, comme l'explique Maurice Halbwachs, chaque groupe a son histoire où l'on « distingue des figures et des événements. Mais ce qui nous frappe, c'est que, dans la mémoire, les similitudes passent cependant au premier plan. Le groupe, au moment où il envisage son passé, sent bien qu'il est resté le même et prend conscience de son identité à travers le temps. »²⁸ Mais à côté de la recherche d'un passé au service de la définition identitaire, phénomène commun à la plupart des États-nations européens, il ne faudrait pas minimiser l'action exercée par d'autres facteurs que nous avons localisés et qui, du fait de leur combinaison, seraient plus spécifiques au contexte belge, comme la monarchie, la Révolution de 1830 ou la description du territoire. Tout aussi indiciel est ce qui est mis en lumière comme ce qui est tu. L'absence d'autres éléments, que l'on retrouve sous d'autres latitudes, met en évidence l'originalité de la construction identitaire belge. En effet, par exemple, à l'exception de textes *classiques* vantant les qualités militaires en général, on n'observe aucun panégyrique dédié à une quelconque prouesse guerrière ni d'apologie à la conquête. Au contraire, la guerre est dénigrée et le pacifisme de bon aloi fait figure de principe implicite.

Une autre originalité que nous avons pu relever tient au sentiment d'appartenir à un petit pays, modeste et conscient de ses limites, tant géographiques que géopolitiques. En effet, on ne trouve rien qui ne s'apparente au sentiment de gloire inné des Français, à la fierté atavique des Espagnols ou à la supériorité des Allemands, pour utiliser quelques lieux communs. Pourtant, malgré des handicaps manifestes, estime le discours scolaire, la Belgique est parvenue à briller de mille feux par son mérite propre. Grâce à une savante alchimie de génie naturel et de travail, grâce aussi à l'expérience accumulée au long de générations dont l'origine se perd dans la nuit des temps, la Belgique a réussi à se créer un nom dans le concert mondial. Ceci constitue un de ses atouts et un élément visible de son existence comme nation de facture moderne. L'implication du plus grand nombre d'agents possible est nécessaire afin que triomphe un projet jugé indispensable à la

²⁷ LÓPEZ-VELA, 2004 : 197. C'est nous qui traduisons.

²⁸ HALBWACHS, 1968 : 77.

crédibilité interne et externe de la Belgique. L'enjeu est de taille et l'école représente une pièce maîtresse dans ce dispositif de *nationalisation* des masses. À travers les manuels scolaires, puissant facteur d'intégration diffusés à plusieurs milliers d'exemplaires sur l'ensemble du territoire national, c'est toute une génération, la plus jeune, la plus flexible, qui se met au pas cadencé de la définition identitaire.

Qui dit définition de soi dit aussi regard de l'autre sur soi-même. À ce propos, on remarquera une présence non massive mais suffisamment notable pour être significative de textes écrits par des étrangers dans les manuels scolaires étudiés. Majoritairement, ceux qui expriment leur opinion sur la Belgique sont Français ou Allemands, éventuellement Anglais. Par leurs témoignages bienveillants, les ressortissants de ces deux grandes nations semblent offrir leur bénédiction à leur *benjamine*, qui l'accueille comme une marque de confiance et d'encouragement. La Belgique ne se voyait-elle pas comme la symbiose parfaite entre les mondes latins et germaniques, à la croisée des chemins de l'Occident, une sorte de réceptacle de la civilisation européenne ? Cette conception romantique et somme toute très conforme aux idées du XIX^e siècle sera balayée, on le sait, par la première guerre mondiale. Mais l'essentiel restera, ce dont continuent de témoigner les manuels scolaires jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale.

La fréquentation de cette source unique et précieuse que sont les manuels scolaires de l'école primaire belge nous a également ouvert l'esprit et éveillé notre curiosité. Si nous étions, dès le début, convaincues du potentiel archivistique des manuels, nous sommes désormais en mesure de l'explicitier et de continuer à l'exploiter. Dans le contexte identitaire notamment, les perspectives offertes par ceux-ci sont encore nombreuses et mériteraient d'être visitées ; le spectre est large. Nous pensons par exemple à la question de la définition identitaire (nationale, régionale, confessionnelle, etc.) à travers les chansons, dont Marc Depaepe et Pierre Kita notamment ont déjà mis à jour une partie des possibilités de recherche dans le contexte colonial. Plus largement, c'est aussi toute la problématique du discours et de la propagande colonialiste à l'école belge qui est digne d'être envisagée, par l'intermédiaire d'ouvrages scolaires mais également de panneaux muraux, de chants et de poésies scolaires ou encore d'activités extrascolaires (théâtre, visites de musées, correspondances de classes, etc.). Au cours de notre travail, nous avons également été interpellée par la question des célébrations publiques et plus particulièrement, par celle de la participation de l'école au sein de fêtes

extrascolaires d'une part, et des événements proprement scolaires d'autre part. Concernant ce dernier point, nous pensons concrètement aux cérémonies de remise des prix. Nous pensons qu'il pourrait être intéressant d'étudier, par exemple, l'aspect rituel de celles-ci et d'apprécier leur évolution diachronique. Après avoir eu l'occasion de consulter une partie des fonds du *Centro Internacional de la Cultura escolar* de Berlanga de Duero, nous apercevons une autre perspective de recherche, qui se baserait sur une approche comparative. Afin de conférer la crédibilité qu'un tel projet mériterait, il conviendrait de déterminer consciencieusement et préalablement les points d'analyse, mais nous estimons d'ores et déjà qu'il en existe plus d'un qui pourrait être envisagé, dans une optique de comparaison entre les discours scolaires belge et espagnol. On pourrait aussi envisager, dans une perspective de sociologie littéraire, d'étudier les filiations idéologiques des auteurs dont les anthologies proposent des extraits. Ces quelques pistes n'en sont qu'à l'état d'ébauche et demandent évidemment à être creusées, mais restent néanmoins indicatrices de l'éventail de prolongements qui s'ouvrent à nous et qui pourraient éventuellement inspirer quelque autre chercheur.

II. Épilogue

Le préambule de cette thèse commençait par une interrogation sur l'identité. Outre la lumière que j'ai tenté de jeter sur un pan des représentations collectives de la nation belge et sur ses mécanismes de transmission, c'est également la complexité de la définition de soi, dans sa dimension à la fois commune et individuelle qui fait jour. Car qu'est-ce qui différencie fondamentalement l'écolier de 1885 de l'écolière que j'étais moi-même en 1985, eu égard à notre sentiment national et à la formation reçue dans ce sens ? Un siècle riche en progrès et en avancées sociales, économiques, techniques, technologiques même nous sépare, mais ne pourrait-on dire, comme le Tancredi du *Guépard* de Lampedusa qu'« il faut que tout change pour que tout puisse rester comme avant » ?

Après avoir côtoyé pendant de longues heures l'imaginaire collectif belge et la représentation de son identité à travers le prisme de l'école, je ne peux que songer à ce brillant dramaturge contemporain qu'était René Kalisky, qui se demandait peu avant sa mort prématurée si la tendance de nos écrivains à se réfugier dans l'irréel ne correspond pas justement à une « recherche d'identité *a contrario* puisqu'à sa base, il y a le refus. »²⁹ Les écrivains, ce travail l'a aussi montré, font preuve d'une (in)sensibilité nationale généralement plus grande que le commun des mortels. Alors, laissons l'un d'entre eux, mi-artiste, mi-intellectuel, exprimer mieux que je ne pourrais le faire mon sentiment à l'issue de cette recherche, avec laquelle j'espère avoir fait œuvre utile : « Je suis très attaché à la Belgique, ce pays imprévisible, légèrement chaotique, maladroit, attendrissant, parfois moche, parfois sublime, ce pays toujours un peu fou. Si la Belgique disparaît, un signal d'alerte clignotant perpétuellement disparaîtra. L'existence en soi de la Belgique est un avertissement. Voyez comme c'est difficile, la rencontre entre langues et cultures. Voyez aussi comme c'est passionnant. »³⁰

²⁹ KALISKY, R. (1981) « Belgique? Le pays le plus imaginaire du monde », *La Quinzaine littéraire*, n° 339, p. 11.

³⁰ VAN ISTENDAEL, 2008 : 271.

CINQUIÈME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE



I. Bibliographie primaire

1. Catalogue

Manuels scolaires belges 1830-1880. Répertoire / Belgische leerboeken 1830-1880. Repertorium op basis van vier collecties (Studia, 98). Bruxelles – Brussel : Archives Générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief, XXXII.

2. Manuels scolaires (lecture, dictée, récitation, histoire, géographie)

ALEXIS, M. G. (1894) *Cours primaire. Géographie à l'usage des écoles primaires, des cours d'adultes et des classes inférieures de l'enseignement moyen*. Liège : Dessain.

L'Ami des écoliers, à l'usage de la jeunesse. Nouvelle édition augmentée et corrigée, à l'usage des écoles primaires (1862). Bruxelles : Landrien.

AUBERT, J. (1883) *Cours de méthodologie spéciale*. Mons : H. Manceaux.

BOTTE, G. (1895) *Lectures pour les écoles primaires. Première partie*. Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

BOURDOUX, J. (1905a) *Cours complet de lecture à l'école primaire. Degré supérieur. Livre de l'élève*. Tamines : Duculot-Roulin.

BOURDOUX, J. (1905b) *Cours complet de lecture à l'école primaire. Degré inférieur. Deuxième édition*. Tamines : Duculot-Roulin.

BOURGEOIS, A. (s. d.) *Lecture élémentaire. Cours complet*. Lodelinsart : Urbain Londot & Fils.

BRAND, M. (1881) *ABC de la langue française. Lecture et orthographe, diction et rédaction, 1^{re} partie*. Bruxelles : Librairie universelle De Rozez.

BRASSINE, F. E., DE VOS, A. (1897) *Manuel d'instruction civique et patriotique du citoyen belge. Livre de lecture dédié aux élèves des écoles primaires et moyennes, des écoles industrielles, des écoles d'adultes.* Namur : Wesmael-Charlier.

BRAUN, T. (1846) *Livre de lecture, précédé des éléments de grammaire et de style : choix de morceaux d'une difficulté graduée, propres à familiariser les élèves avec le mécanisme de la lecture et la connaissance de la langue. À l'usage des écoles primaires et des classes inférieures des écoles primaires supérieures Ouvrage publié sous le patronage du gouvernement et avec l'approbation de monseigneur l'archevêque de Malines.* Bruxelles : Impr. Delevigne et Callewaert.

BRAUN, T. (1874) *Nouveau livre de lecture ou Choix de morceaux d'une difficulté graduée, propres à familiariser les élèves avec le mécanisme de la lecture, à les habituer à la réflexion, et à développer en eux le sentiment religieux et moral. 25^e édition. À l'usage des écoles de filles Ouvrage adopté par la commission centrale de l'enseignement primaire.* Liège : H. Dessain.

BRAUN, T. (1878) *Nouveau livre de lecture ou Choix de morceaux d'une difficulté graduée, propres à familiariser les élèves avec le mécanisme de la lecture, à les habituer à la réflexion, et à développer en eux le sentiment religieux et moral. 7^e éd. spéciale. À l'usage des écoles de filles. Ouvrage adopté par la commission centrale de l'enseignement primaire.* Liège : Dessain.

CAERS, C. (1880) *Choix de lectures suivies de devoirs faisant suite aux leçons de français.* Malines : Ryckmans-Van Deuren.

CAULIER L. (1927a) *Exercices combinés d'écriture, de lecture et d'orthographe, à l'usage des écoles primaires. Deuxième partie.* Tamines : Duculot-Roulin.

CAULIER L. (1927b) *Lectures morales et instructives à l'usage des écoles primaires et des sections préparatoires. Degré inférieur.* Tamines : Duculot-Roulin.

CERCLE PEDAGOGIQUE DE JEMEPPE-SUR-MEUSE. (1909) *L'Enseignement occasionnel à l'école gardienne, l'école primaire et l'école d'adultes. Recueil de 400 exercices: lectures, dictées, rédactions.* Tamines : Duculot-Roulin.

Civilité de l'enfance (1843) Mons : Piérard.

COMPÈRE (ca. 1920) *Méthode de lecture.* Namur, Bruxelles, Gembloux : La Procure, P. Paelinck, Duculot.

COURTOIS, F. (1933) *Mes premières lectures : cours d'éducation morale, livre illustré.* 13^e édition. Liège: Pim Services.

DAMAS, E.-J., HUBERT, H. J. (1872) *Résumé succinct de grammaire française suivi d'exercices de lecture et de mémoire. À l'usage des élèves de la division supérieure des écoles primaires.* Namur : Lambert-De Roisin.

DAMAS, E.-J. (1887) *Exercices de lecture, d'écriture et d'orthographe, quatrième partie.* 9^e édition. Namur : Wesmael-Charlier.

DAMAS, E.-J. (1909) *Exercices de lecture, d'écriture et d'orthographe, troisième partie,* 23^e édition. Namur : Wesmael-Charlier.

DAMAS, E.-J. (1913) *Exercices de lecture, d'écriture et d'orthographe, deuxième partie.* 31^e édition. Namur : Wesmael-Charlier.

DAMAS, E.-J. (s. d.) *Exercices de lecture et d'orthographe, 3^e partie.* 9^e édition. *Ouvrage approuvé par le Gouvernement.* Namur : Balon-Vincent, Ernest Dupiereux.

DARDENNE, J. (1925) *Par la famille, par l'école, pour la patrie.* Bruxelles : Office de publicité.

DAUBY, H.-J. (1881) *Méthode simultanée de lecture, d'écriture et d'orthographe, deuxième partie.* Verviers : G. Nautet-Hans.

DAUBY, H.-J. (1889) *Deuxième livre de lecture*. Namur : Wesmael-Charlier.

DAUMERS, T. (1901) *Éducation morale et civique. Scènes enfantines. Première et deuxième séries*. Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

DAUMERS, T. (1911) *Grands devoirs des petits. Livre de lecture. Ouvrage illustré de 60 vignettes nouvelles. Première partie. 3^e édition*. Bruxelles : A. De Boeck.

DEFAYS, L. (1875) *L'intuition à l'école primaire. Livre de lecture. Petites lectures sur les sciences. Division supérieure*. Liège: H. Dessain.

DEFAYS, L. (1884) *Méthode de lecture, d'écriture et d'orthographe à l'usage des commençants, deuxième livre. 13^e édition*. Liège : H. Dessain.

DEFAYS, L. (1885) *L'intuition à l'école primaire. Livre de lecture. Ouvrage orné de nombreuses gravures. Division moyenne. 12^e édition*. Liège: H. Dessain.

DEFAYS, L. (1894) *Livre de lecture, ouvrage orné de nombreuses gravures. Division supérieure, 2^e édition*. Liège : H. Dessain.

DEFOIN, A. (1923) *Cours de dictées. Enseignement primaire. Textes précédés d'exercices préparatoires. Partie du maître*. Namur : Wesmael-Charlier.

DELHOVE, J. (1893) *Éléments de lecture, d'orthographe et de rédaction à l'usage du degré inférieur des écoles primaires et des écoles d'adultes, 2^e année d'études*. Tournai : Vasseur.

DELOYERS, E, LANOY, C. (1883) *Le premier livre de l'enfance en 2 parties, lecture, écriture, dessin, orthographe, seconde partie*. Bruxelles : A.N. Lebègue.

DELTOUR, J. (1912) *Cours de lecture élémentaire. Degré inférieur, deuxième livret*. Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

DELVAUX, N., DRESSE, J.-J. (1897) *Lecture et rédaction, 1^e partie. 2^e édition.* Namur : Balon-Vincent.

DESABLENS, A. (1896) *Deuxième livre de lecture courante à l'usage des deux premiers degrés des écoles primaires, illustré de nombreuses gravures.* Mons : Marin-Noefnet.

DESABLENS, A. (1897) *Premier livre de lecture courante, à l'usage du degré inférieur des écoles primaires. Premier livre.* Mons : Marin-Noefnet.

DESÈS, E. (1878) *Lectures variées à l'usage des classes supérieures des écoles primaires et des établissements d'enseignement moyen.* Bruxelles : H. Manceaux.

DESTERBECQ, L., HARNOULD, E. (1886a) *Livre de lecture, d'écriture et d'orthographe, première partie.* Namur : Wesmael-Charlier.

DESTERBECQ, L., HARNOULD, E. (1886b) *Livre de lecture, d'écriture et d'orthographe, deuxième partie.* Namur : Wesmael-Charlier.

DESTERBECQ, L., HARNOULD, E. (1886c) *Livre de lecture, d'écriture et d'orthographe, troisième partie.* Namur : Wesmael-Charlier.

DEVLEMINCKX (1900a) *Méthode de lecture élémentaire. 1^e partie.* Namur : Wesmael-Charlier.

DEVLEMINCKX (1900b) *Méthode de lecture élémentaire, 2^e partie.* Namur : Wesmael-Charlier.

DEWATRIPONT, J. (1907a) *Cours de lecture en trois parties concentriquement graduées visant l'éducation intégrale, l'enseignement de la langue maternelle, l'éducation professionnelle et l'expansion économique mondiale, degré inférieur.* Tamines : Duculot-Roulin.

DEWATRIPONT, J. (1907b) *Cours de lecture en trois parties concentriquement graduées visant l'éducation intégrale, l'enseignement de la langue maternelle, l'éducation professionnelle et l'expansion économique mondiale, degré moyen*. Tamines : Duculot-Roulin.

DEWATRIPONT, J. (1908) *Cours de lecture en trois parties concentriquement graduées visant l'éducation intégrale, l'enseignement de la langue maternelle, l'éducation professionnelle et l'expansion économique mondiale, degré supérieur*. Tamines : Duculot-Roulin.

DRESSE, J.-J. (1919) *La composition française aux quatre degrés de l'école primaire*. Wavre, Bruxelles : Junion-Dresse, Vromant et Cie.

DRIESEN, A. (1880) *La lecture à l'école primaire et l'école d'adultes, cours supérieur. Tome premier*. Bruxelles : A.N. Lebègue.

DRIESEN, A. (1883) *La lecture à l'école primaire et l'école d'adultes, cours moyen rédigé en vue du programme officiel*. Namur : Wesmael-Charlier.

DU VIVIER, C. (1849) *La géographie des écoles primaires en 30 leçons. Nouvelle éd., rev. et corr.* Liège : Grandmont-Donders.

E.D.D.Y. (1908) *L'école et la vie*. Lierre : J. Van In et Cie.

E.D.D.Y. (s. d.) *Bourgeois, livre de lecture, pour la 5^e année d'études*. Lierre, Ostende : J. Van In et Cie, Nouvelle bibliothèque pédagogique.

EMOND, J.-B. (1866-67) *Journal de classe des instituteurs contenant des leçons à donner dans les trois niveaux des écoles primaires. Premier volume*. Bruxelles : F. Vromant.

EMOND, J.-B. (1881) *Exercices de lecture expressive basés sur l'analyse littéraire ou choix de morceaux en prose et en vers*. Huy : J. Emond et Cie.

FILSFILS, O. (ca. 1910a) *Cours intuitif et méthodique de lecture, d'écriture, d'orthographe et de langage, à l'usage des commençants. Livre I.* Ciney : Jules Pesesse.

FILSFILS, O. (ca. 1910b) *Cours intuitif et méthodique de lecture, d'écriture, d'orthographe et de langage, à l'usage des commençants. Livre II.* Ciney : Jules Pesesse.

FRENAY, L.-J., FERON, L., JANSSEN, A. (ca. 1922) *Lectures choisies. Écoles primaires (5^e et 6^e années d'études) et 4^e degré. Écoles moyennes (cours inférieurs). Écoles d'adultes.* Liège : H. Desoer.

FURNÉMONT, D. (1930) *Cent textes littéraires à dicter aux élèves des degrés supérieurs de l'école primaire. Livre de l'élève.* Huy : Charpentier.

GALLET, F.-F., (1880) *Méthode intuitive d'orthographe et de lecture, livre de l'élève n°2. 2^e édition.* Bruxelles : A.N. Lebègue.

GATTI DE GAMOND, I. (1851) *Lectures historiques belges.* Bruxelles : Al de Mat.

GENONCEAUX, L. (1878) *Cartes de l'état-major Belge et du dépôt de la guerre : la Belgique.* Bruxelles : Librairie classique, (Ouvrage rédigé à l'aide de renseignements fournis à l'auteur par environ six cents hommes d'école d'après les programmes officiels mis en rapport avec les cartes de l'état-major Belge et du dépôt de la guerre Échelle de 1/20000 : la commune, le canton ; échelle de 1/40000 : l'arrondissement administratif ; échelle de 1/160000: la province, la patrie)

Géographie de la Belgique, ou Description topographique et historique du royaume Belge. (1836) Malines : Hanicq.

GERARD, M. (1938) *Mes premières études, à l'usage des enfants de six à sept ans. Cours conjoints de lecture et de calcul pour la 1^e année.* Bruxelles : Office de publicité.

GHEUDE, F., HONHON, D. (1913a) *Cours complet de lecture, à l'usage des écoles primaires, des pensionnats et des classes préparatoires des écoles moyennes, degré moyen*. 1^e édition. Marchienne-au-Pont : L. Téchy-Tomme.

GHEUDE, F., HONHON, D. (1913b) *Cours élémentaire de lecture, écriture et orthographe, 2^e livret*. Marchienne-au-Pont : L. Téchy-Tomme.

GHEUDE, F., HONHON, D. (1914) *Cours complet de lecture, à l'usage des écoles primaires, des pensionnats et des classes préparatoires des écoles moyennes, degré inférieur*. Marchienne-au-Pont : L. Téchy-Tomme.

GHEUDE, F., HONHON, D. (1938) *Cours complet de lecture à l'usage des écoles primaires, des pensionnats et des classes préparatoires des écoles moyennes. Troisième et quatrième degrés*. Liège : H. Dessain, Wégimont-Jamme.

GHISLAIN, V. (1912) *Récitation. Morceaux choisis à l'usage du jardin d'enfants et de l'école primaire. Ouvrage en 3 parties. Troisième partie, degré supérieur de l'école primaire*. Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

GOCHET, A.-M. (1894) *Atlas de géographie physique, politique et historique*. Alost : Procure des frères.

GOFFAUX, C. (1906a) *450 dictées avec nombreux exercices sur la grammaire, la syntaxe, la dérivation, la composition des mots, degré inférieur*. Tamines : Duculot-Roulin.

GOFFAUX, C. (1906b) *450 dictées avec nombreux exercices sur la grammaire, la syntaxe, la dérivation, la composition des mots, degré moyen*. Tamines : Duculot-Roulin.

GOFFAUX, C. (1906c) *450 dictées avec nombreux exercices sur la grammaire, la syntaxe, la dérivation, la composition des mots, degré supérieur*. Tamines : Duculot-Roulin.

GOFFAUX, C. (1914) *Guide didactique et administratif de l'instituteur*, 2^e édition. Châtelaineau/Gosselies : E. & O. Miaux Frères – Éditeurs.

GOFFAUX, C. (1920) *600 dictées avec nombreux exercices sur la grammaire, la syntaxe, la dérivation, la composition de mots, à l'usage des trois degrés de l'école primaire. Degré inférieur, 3^e édition.* Tamines : Duculot-Roulin.

GOFFAUX, C. (1928) *700 dictées suivies de nombreux exercices sur la grammaire, la syntaxe, le vocabulaire, les familles de mots, à l'usage des 4 degrés de l'école primaire. Degré inférieur, 4^e édition.* Tamines : Duculot-Roulin.

GOFFAUX, C., LECRENIER, G. (1932) *Guide didactique et administratif à l'usage des maîtres et des maîtresses de l'enseignement primaire et des classes préparatoires des écoles moyennes, 3^e édition.* Tamines : Duculot-Roulin.

GRENEZ-MAYEUR, Mme (1913) *La lecture expressive à l'école primaire et aux sections préparatoires des écoles moyennes de filles, première partie, 10^e édition, ouvrage adopté pour les Écoles publiques par le Gouvernement de l'Alsace-Lorraine.* Namur : Wesmael-Charlier.

GUILLAIN, C. (1928) *Lecture, écriture et orthographe à l'usage des élèves du premier degré des écoles primaires. Deuxième partie.* Bruxelles : A. De Boeck.

HANIQUE, A. J. (1864) *Nouvelle méthode de lecture en sept tableaux. À l'usage des écoles primaires.* Lierre : Van In.

HENRY, F., DEFOIN, A. (1900) *Cours harmonique complet de langue française, livre du maître (applications aux leçons de lecture).* Namur : Wesmael-Charlier.

HENRY, F., DEFOIN, A. (1910) *Recueil de dictées. Enseignement occasionnel par la dictée adéquate aux tendances actuelles.* Namur : Wesmael-Charlier.

HERMANN, N. (1898) *Exercices combinés d'écriture, de lecture et d'orthographe, à l'usage des écoles primaires. 2^e partie.* Verviers : A. Hermann.

HERMANN, N. (ca. 1920a) *Exercices combinés d'écriture, de lecture et d'orthographe, à l'usage des écoles primaires. Ouvrage en 3 parties, deuxième partie.* Verviers : A. Hermann.

HERMANN, N. (ca. 1920b) *Exercices combinés d'écriture, de lecture et d'orthographe, à l'usage des écoles primaires. Ouvrage en 3 parties, troisième partie.* Verviers : A. Hermann.

HERMANN, N., THIRION, J. (1900) *Leçons de lecture combinées avec l'étude de la langue maternelle, manuel illustré à l'usage des écoles primaires. Enseignement élémentaire.* Verviers : A. Hermann.

HERMANN, N. , THIRION, J. (ca. 1910) *Leçons de lecture combinées avec l'étude de la langue maternelle, manuel illustré à l'usage des écoles primaires, ouvrage en 2 parties, 1^e partie (destinée à l'enseignement moyen), 6^e édition, illustrée de 21 planches hors-textes. Œuvres choisies de grands maîtres.* Verviers : A. Hermann.

KENIS, F. (1853) *Lectures nationales. Leçons sur l'histoire, la géographie, la topographie et la législation de la Belgique, suivies de notices biographiques sur ses principaux hommes célèbres.* Anvers : Veuve Jos. Van Ishoven.

KURTH, G. (1935) *Manuel d'histoire de Belgique.* Huitième édition. Bruxelles, Namur : L'Édition Universelle S.A., Lambert-Deroisin.

LAPORTE, A. (1864) *Le catéchisme du Belge ou la Constitution par demandes et réponses. À l'usage des écoles primaires et des athénées.* Liège : typographie de Fréd. Alvin-Bernard éditeur.

L. B. (1862) *Poèmes enfantins.* Liège : H. Dessain.

LEBAILLY, E. (1939a) *Manuel de lecture et de grammaire d'action. L'eau sous divers aspects et dans ses rapports avec la vie humaine. Degré moyen.* Tamines : Duculot-Roulin.

LEBAILLY, E. (1939b) *Manuel de lecture et de grammaire d'action. L'eau sous divers aspects et dans ses rapports avec la vie humaine. Degré supérieur*. Tamines : Duculot-Roulin.

LEGRAIN, J.-B. (1870) *Le catéchisme national : recueil complet, sous forme de questionnaire, de la constitution, des lois provinciale, communale et électorale, ainsi que des principaux éléments des codes de la législation en vigueur en Belgique ... À l'usage de toutes les personnes, quelle que soit leur position sociale, qui ne sont pas initiées à la connaissance de nos institutions politiques et juridiques Ouvrage déjà adopté pour les écoles de plusieurs communes de l'agglomération bruxelloise*. 3^e éd. Bruxelles : Leemans et Vanberendonck.

LEGROS, E. (s. d.) *Les bases du français au 2^e degré de l'école primaire. Lectures grammaticales ou dictées graduées combinées avec la rédaction*. Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

LEMAIRE, M., VANDERELST, A. (1911a) *Recueil de récitations à l'usage du jardin d'enfants et de l'école primaire. Troisième partie. Degré supérieur de l'école primaire*. Bruxelles : Vanderlinden.

LEMAIRE, M., VANDERELST, A. (1911b) *Recueil de récitations à l'usage du jardin d'enfants et de l'école primaire. Deuxième partie. Degré moyen de l'école primaire*. Bruxelles : Vanderlinden.

LEROY, A. (1880) *Recueil de morceaux en vers et en prose, choisis dans les bons auteurs pour servir aux exercices de mémoire, de récitation et de déclamation dans les maisons de l'éducation 4^{me} et 5^{me} série*. 2^e éd. Namur : Douxfils.

LE ROY, A. (1857) *L'ami des enfants ou Livre de lecture spécialement destiné aux élèves de la division supérieure des écoles primaires*. Liège : La Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire/ H. Dessain.

LE ROY, A. (1861) *L'ami des enfants ou Livre de lecture spécialement destiné aux écoles primaires (division supérieure), aux écoles moyennes et aux classes professionnelles des*

athénées et des collèges / Ouvrage ent. ref., compl. et approprié par Alphonse Le Roy Liège : La Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire/H. Dessain.

LE ROY, A. (1878) *L'ami des enfants ou Livre de lecture spécialement destiné aux écoles primaires (division supérieure), aux écoles moyennes et aux classes professionnelles des athénées et des collèges.* Liège : H. Dessain.

LES INSTITUTEURS COMMUNAUX DE BINCHE (1885) *Lecture, écriture, orthographe, Second livre à l'usage des écoles primaires.* Mons : H. Manceaux.

LES SOEURS DE NOTRE-DAME DE NAMUR (1939) *Lecture élémentaire « Petit Pierre ».* Namur : Wesmael-Charlier.

LESURE, H.-C. (s.d) *Deuxième livre de lecture à l'usage des élèves de la division inférieure des écoles primaires, première édition.* Bruxelles H. Manceaux.

LEY, F., VANGILS, J. (1894) *Livre de lecture courante et de récitation (premier et deuxième degrés), 1^e et 2^e parties.* Bruxelles J. Lebègue et Cie.

LEY, F., VANGILS, J. (s. d.) *Livre de lecture courante et de récitation (troisième degré), 1^e partie.* Bruxelles J. Lebègue et Cie.

Livret de lecture. Vol. 2, nouvelle édition. (1842) Nivelles : J. Despret.

LONAY, F. (1884) *Enseignement simultané de lecture, d'écriture, d'orthographe et exercices de mémoire. Livre de l'élève, 3 parties.* Bruxelles Callewaert Frères.

LORIAUX, A.-G. (1875) *Le mécanisme de la lecture.* Bruxelles : Mertens.

MELON, J., VAN OFFEL, CRAMER, R. (1927) *Belles histoires et belles images. Livre de lecture (morceaux choisis), à l'usage de tous mes petits neveux et de toutes mes petites nièces, du degré inférieur des écoles primaires et des classes correspondantes des établissements d'enseignement moyen.* Tamines : Duculot-Roulin.

MEUNIER, E. (1927) *L'année élémentaire d'histoire de Belgique à l'usage des 3^e et 4^e degrés des Écoles primaires. Aperçu intuitif de la vie des Belges à travers les siècles*. Sixième édition (mise au courant des derniers travaux historiques), Tamines : Duculot-Roulin.

MICHAUX, E. (s. d.) *Cours élémentaire de lecture, écriture et orthographe, 2^e livret, 4^e édition*. Mons : Tavernier-Noefnet.

MICHIELS, E. (1929) *Conte à René. Troisième livre de lecture*. Bruxelles A. De Boeck.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (1919) *Coordination des dispositions constituant la loi scolaire*. Mons et Frameries : Union des Imprimeries.

NAVEZ, F.-J.-X. (1849) *Petit cours de lecture. À l'usage des enfants*. Seneffe : Laurent-Dufourny.

NAVEZ, F.-J.-X. (1850) *Petit cours de géographie. À l'usage des écoles primaires et moyennes*. Seneffe: Laurent-Dufourny.

PIERLOT, F. (1923a) *Du rôle éducatif de l'école primaire: 43 entretiens ou lectures dialoguées en application du programme type du 15 juin 1921: à l'usage des classes des 3^e et 4^e degrés*. Tamines : Duculot-Roulin.

PIERLOT, F. (1923b) *Du rôle éducatif de l'école primaire. Livre de lecture à l'usage des classes des 3^e et 4^e degrés. Recueil de 300 morceaux en application de la circulaire ministérielle du 15 juin 1915*. Tamines : Duculot-Roulin.

PIERLOT, F. (1925) *Permutons. Recueil de 110 textes gradués empruntés à nos grands écrivains et susceptibles de plus de 6000 permutations dues au genre, à l'usage des 2^e, 3^e et 4^e degrés de l'école primaire. Livre de l'élève*. Tamines : Duculot-Roulin.

PIETERSZ, J. (1845a) *Exercices de lecture. Dédiés à la jeunesse belge. Vol. 2*. Hasselt : Milis.

PIETERSZ, J. (1845b) *Exercices de lecture. Dédiés à la jeunesse belge. Vol. 3.*
Hasselt : Milis.

PIETERSZ, J. (1845c) *Exercices de lecture. Dédiés à la jeunesse belge. Vol. 5.*
Hasselt : Milis.

PIETERSZ, J. (1845d) *Exercices de lecture. Dédiés à la jeunesse belge. Vol. 6.*
Hasselt : Milis.

PIETERSZ, J. (1898) *Exercices de lecture, dédiés à la jeunesse belge, nouvelle édition, n°1.*
Malines : H. Dessain.

PIETERSZ, J., MAUVY, A. (1850) *Exercices méthodiques de lecture à haute voix : pour
apprendre à varier les intonations, à cadencer les phrases, et à les différencier selon leur
importance dans le discours. 2. Poésie. Ouvrage entièrement neuf, à l'usage des écoles
primaires et moyennes.* Bruxelles : Parent.

PONCEAU, J.-B. (1856) *Manuel de l'instituteur et de l'institutrice pour la partie morale
et religieuse de l'enseignement primaire.* Tournai : Casterman et fils.

PORINIOT, L. (1913a) *La vie littéraire à l'école primaire. Cours de lecture, à l'usage du
degré supérieur.* Tamines : Duculot-Roulin.

PORINIOT, L. (1913b) *Pour apprendre la lecture et l'orthographe aux élèves du degré
inférieur de l'école primaire, 2^e livret.* Tamines : Duculot-Roulin.

RASMONT, RASNEUR, LOUIS, Mmes, RISSE, MEUNIER, MM. (1911)
*Lectures morales et utilitaires en cours concentriques, à l'usage des écoles primaires de filles.
Degré moyen.* Enghien : Edmond Duwez.

RÉMY, G. (1894) *Recueil de dictée à l'usage de la classe supérieure des Écoles primaires et
des classes inférieures des Établissements d'enseignement moyen.* Namur : Wesmael-
Charlier.

RIGUEL, D. (1911) *Récitations choisies à l'usage des degrés inférieur, moyen et supérieur de l'école primaire*. Châtelineau/Gosselies E & O Miaux frères.

ROCHETTE, D.-L.-J. (1867) *Méthode de lecture. Vol. 2*. Namur : Adolphe Wesmael fils.

ROYAUME DE BELGIQUE (1921) *Du rôle éducatif de l'École primaire tel que le définit l'article 21 de la loi organique*. Ministère des Sciences et des Arts, Administration de l'enseignement primaire Bruxelles : Th. Lombaerts.

ROYAUME DE BELGIQUE (1922) *Le règlement-type des écoles primaires communales de 1922*. Publication du Ministère des Sciences et des Arts, Administration de l'enseignement primaire. Bruxelles : Vromant et Cie.

SCHÉPERS, C.-J. (1880) *Lectures instructives et variées à l'usage des écoles primaires et des écoles d'adultes. Deuxième édition*. Bruxelles : imp. A. N. Lebègue et Cie/Office de Publicité.

SCREVENS, CH. & G. (1931a) *La lecture au degré inférieur, 2^e année, Lire-comprendre-exprimer-écrire*. Bruxelles : A. De Boeck.

SCREVENS, CH. & G. (1931b) *Livre de lecture « Sur le chemin de l'observation et de la Bibliothèque », à l'usage des élèves de la 3^e année d'études*. Bruxelles : A. De Boeck.

SIMONET, J. (1928) *Cent morceaux choisis de lecture, à l'usage du premier degré des écoles primaires (2^e année). Première édition*. Blegny-Trembleur : A. Lemaire-Moisse.

TRÉPANT, M. (1927) *Pour apprendre à lire en quelques mois. Nouvelles méthode de lecture et d'écriture*. Bruxelles : Willems-Van den Borre/Willems-Van Handenhove.

UNE SOEUR DE NOTRE-DAME DE NAMUR (1921) *À nos petits qui savent observer. Petit Paul et sa sœur. Premier livre de lecture élémentaire en harmonie avec la méthode Montessori*. Namur : Wesmael-Charlier.

VAN DER LINDEN, C. (s. d.) *Exercices gradués de lecture. Vol. 2, 2^e éd.*
Gand : Snoeck-Ducaju.

VAN HOLLEBEKE, B. (1871) *Cinquième livre de lecture. 3^e éd. À l'usage des écoles primaires des garçons Ouvrage adopté par le gouvernement.* Namur : Wesmael-Charlier.

VAN THIELEN, J. L. (1880) *Méthode de lecture. Vol. 1. 13^e éd.* Lierre : Van Mol.

VAN THIELEN, J. L. (1867) *Méthode de lecture. Vol. 1. 4^e éd.* Lierre : Van Mol.

VROMANT, A. (1905) *Le tour de la Belgique par deux enfants. Livre de lecture à l'usage des écoles primaires, des sections préparatoires, des écoles moyennes et des écoles d'adultes.*
Gand : Vanderpoorten.

WATTIEZ, V. (1895a) *Livre de lecture élémentaire, d'écriture, d'orthographe et de langue maternelle combinées, à l'usage des élèves du premier degré de l'enseignement primaire et des sections préparatoires, 2^e partie.* Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

WATTIEZ, V. (1895b) *Livre de lecture élémentaire, d'écriture, d'orthographe et de langue maternelle combinées, à l'usage des élèves du premier degré de l'enseignement primaire et des sections préparatoires, 3^e partie.* Bruxelles : J. Lebègue et Cie.

WEICKER, J., ANDRIN, F., PLANCHARD, F., LEMAIRE, L. (1935a) *De l'action à la lecture. Méthode de lecture idéo-visuelle. Premier livret. Deuxième édition.*
Tamines : Duculot-Roulin.

WEICKER, J., ANDRIN, F., PLANCHARD, F., LEMAIRE, L. (1935b) *De l'action à la lecture. Méthode de lecture idéo-visuelle. Deuxième livret. Deuxième édition.*
Tamines : Duculot-Roulin.

WEYLAND, H. (1886) *La lecture expressive à l'école primaire. 1^e partie, livre de l'élève, 1^e édition.* Mons : H. Manceaux.

WEYLAND, H. (1887) *La lecture expressive à l'école primaire. 1^e partie, livre de l'élève, 2^e édition.* Mons : H. Manceaux.

WEYLAND H. (1888a)^o *La lecture expressive à l'école primaire. 2^e partie, livre de l'élève, 3^e édition.* Mons : H. Manceaux.

WEYLAND, H. (1888b) *La lecture expressive à l'école primaire. 3^e partie, livre de l'élève.* Mons : H. Manceaux.

WEYLAND, H., GRENEZ-MAYEUR, A. (1891a) *La lecture expressive à l'école primaire et aux sections préparatoires des écoles moyennes de filles, deuxième partie, livre de l'élève, 3^e édition.* Bruxelles : J. Lebègue et C^{ie}.

WEYLAND, H., GRENEZ-MAYEUR, A. (1891b) *La lecture expressive à l'école primaire et aux sections préparatoires des écoles moyennes de filles, troisième partie, livre de l'élève, 2^e édition.* Bruxelles : J. Lebègue et C^{ie}.

WEYLAND, H., GRENEZ-MAYEUR, A. (1892) *La lecture expressive à l'école primaire et aux sections préparatoires des écoles moyennes de filles, première partie, livre de l'élève, 5^e édition.* Bruxelles : J. Lebègue et C^{ie}.

WEYLAND, H., GRENEZ-MAYEUR, A. (1907) *La lecture expressive à l'école primaire et aux sections préparatoires des écoles moyennes de filles, première partie, livre de l'élève, 7^e édition, 3^e tirage.* Bruxelles : J. Lebègue et C^{ie}.

II. Bibliographie secondaire – ouvrages de référence¹

ALQUIÉ, F. (1972) *Le désir d'éternité*. Paris: Presses universitaires de France.

ANDERSON, B. (2006) *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. [Traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat] Paris : La Découverte.

AZORIN (1951) *Castilla*. Séptima edición. Madrid: Biblioteca Nueva.

BARTHES, R. (1957) *Mythologies*. Paris : Seuil (coll. Points).

BERG, C., HALÉN, P. (Dir.) (2000) *Littérature belge de langue française. Histoire et perspectives (1830-2000)*. Bruxelles : Le Cri Édition (Histoire).

BRUILLARD, E. (2005) « Les manuels scolaires questionnés par la recherche », in : *Id.* (Dir.) *Manuels scolaires, regards croisés*. CRDP de Basse-Normandie, Documents, actes et rapports sur l'éducation, Caen, pp. 13-36. Dernière consultation de la ressource numérisée le 4 mars 2008 :

http://www.stef.ens-cachan.fr/annur/bruillard/Intro_manuels_CRDP.pdf

BRUGAILLIÈRE, M.-C. (1993) « Un journal au service d'une conquête : *Le Mouvement géographique* (1884-1908), *Textyles. Images de l'Afrique et du Congo/Zaire*. Hors série édité par Pierre Halen et János Riesz.

BRUNO, G. (1877) *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris : Belin.

BORCK, K. (2001) « *Der Micha vom Prenzlauer Berg* ». *Prophetenbilder in Religionsbüchern der Sekundarstufe I. Eine Schulbuchanalyse aus exegetischer Sicht* ». Thèse de doctorat. F.U. Berlin. Dernière consultation de la ressource numérisée le 15 mars 2008 : <http://www.diss.fu-berlin.de/2001/34/>

¹ Cette liste bibliographique comprend les ouvrages cités dans la thèse, ainsi que toute publication considérée utile, consultée dans le cadre de l'élaboration de celle-ci. N'ont pas été reprises les références ponctuelles, mentionnées à une seule occasion dans le corps du texte et citées au bas de la page correspondante.

BOUREAU, A. (1997) « Le roi », in : NORA (Éd.), *Les lieux de mémoire*, tome 3, pp. 4521-4544.

BUISSON, F. (1911) *Dictionnaire de pédagogie*. Dernière consultation de la ressource numérisée le 3 septembre 2007 :
<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>

BURKE, P. (2000) *Formas de historia cultural*. [Versión de Belén Urrutia. *Varieties of Cultural History*, 1997] Madrid : Alianza Editorial (Historia y geografía).

CABANEL, P. (2007) « La Nation est un livre. Les tours de la nation par le manuel dans l'Europe du XIX^e siècle », in : VERDELHAN-BOURGADE, M. *et al.* (coord.) *Les manuels scolaires, miroirs de la nation ?* Paris : L'Harmattan, pp. 13-24.

CARO BAROJA, J. (1970) *El mito del carácter nacional. Meditaciones a contrapelo*. Madrid : Seminarios y Ediciones S.A. (Hora H. Ensayos y documentos).

CASSIRER, E. (1971) *Filosofía de las formas simbólicas*. [trad. Armando Morones, *Philosophie der symbolischen Formen, Zweiter Teil, Das Mythische Denken*, 1964], México: Fondo de Cultura Económica.

CASSIRER, E. (1974) *El mito del Estado* [trad. Eduardo Nicol, *The Myth of the State*, 1946]. 3^a reimpresión. México: Fondo de cultura económica.

CASTRYCK, G. (2006) « Whose History is History ? Singularities and Dualities of the Public Debate on Belgian Colonialism », in : LEVAI, C. (Éd.) *Europe and the World in the European Historiography*. Pisa : Edizioni Plus, pp. 71-88.

CATTEUW, K. (2005) *Als de muren konden spreken*, Proefschrift aangeboden tot het verkrijgen van de graad van Doctor in de Pedagogische Wetenschappen, onder leiding van Prof. Dr. Marc Depaepe. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven.

CENTRE DE RECHERCHE DE L'HISTORIAL DE PÉRONNE. (1994) *14-18, la Très Grande Guerre*. Paris : Le Monde-Éditions.

CHAMBRE DE BELGIQUE, *Compte rendu des séances plénières (1844-1998)*.

Dernière consultation de la ressource numérisée le 25 juin 2008 :

<http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/cricra&language=fr&cfm=cricragen.cfm>

CHANET, J.-F. (1996) *L'École républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier Montaigne.

CHARTIER, A.-M., HÉBRARD, J. (2002) *La lectura de un siglo a otro. Discursos sobre la lectura*. [trad. M. Mizraji, *Discours sur la lecture*, 2000] Barcelona: Gedisa Editorial.

CHOPPIN, A. (1998) « Une perspective historique », in : *Les Cahiers pédagogiques*, n°369, décembre 1998, p. 9.

CHOPPIN, A. (2006) « Image, mémoire et identité », communication prononcée à l'École normale supérieure de Paris, le 3 février 2006. Captation vidéo en ligne, dernière consultation le 21 janvier 2008 :

<http://www.diffusion.ens.fr/index.php?res=conf&idconf=661>

CITRON, S. (1987) *Le mythe national. L'histoire de France en question*. Paris : Les Éditions ouvrières, Études et documentation internationales.

COURTÈS, J. (1991) *Analyse sémiotique du discours : de l'énoncé à l'énonciation*. Paris : Hachette (Hachette Université. Linguistique).

CROUSSE, N. (2007) *Le complexe belge. Petite psychanalyse d'un apatride*. Paris : Anabet éditions (Pamphlet).

DE BAETS, A. (1991) « Métamorphoses d'une Épopée : le Congo dans les manuels d'histoire employés dans nos écoles », in : JACQUEMIN, J.-P. (Éd.) *Racisme, continent obscur, clichés, stéréotypes, fantasmes à propos des noirs dans le Royaume de Belgique*. Bruxelles : CEC/Le Noir du Blanc, pp. 45-57.

DE BECKER, Q. (2007) *Genèse et développement du discours abolitionniste belge dans les manuels scolaires métropolitains et coloniaux (1888 – 1959)*. Mémoire présenté sous la direction de Madame Valérie Piette en vue de l'obtention du titre de licencié en Histoire contemporaine. Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres.

DECHARNEAUX, B. (1995) « De tous les peuples de la Gaule les Belges sont les plus braves », in : MORELLI, A. (Dir.) (1995) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp. 21-33.

DELZENNE, Y-W., HOUYOUX, J. (Dir.) (1998) *Le nouveau dictionnaire des Belges*, 2 vol. Bruxelles : Le Cri Édition.

DEL POZO ANDRÉS, M. M. (2000) *Currículum e identidad nacional. Regeneracionismos, nacionalismos y escuela pública (1890-1939)*. Madrid : Editorial Biblioteca nueva (Memoria y crítica de la educación).

DEMANGE, C. (2004) *El Dos de Mayo. Mito y fiesta nacional (1808-1958)*. Madrid : Centro de Estudios políticos y constitucionales (Marcial Pons, Historia).

DENECKERE, G. (2005) « Les Turbulences de la Belle Époque 1878-1905 », in : WITTE *et al.*, *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 1 (1830-1905).

DEPAEPE, M. *et al.* (1991) *Bibliographie de sources pour l'histoire de l'enseignement préscolaire, primaire, normal et spécial en Belgique, 1830-1959/Bibliografie van bronnen voor de geschiedenis van het voorschool, lager, normaal- en buitengewoon onderwijs in België, 1830-1959*. Gent : CSHP.

DEPAEPE, M. (2002) « The Practical and Professional Relevance of Educational Research and Pedagogical Knowledge from the Perspective of History : reflections on the Belgian case in its international background » in *European Educational Research Journal*, Volume 1, Number 2, 2002, pp. 360-379.

DEPAEPE, M., BRIFFAERTS, J., KITA KYANKENGE MASANDI, P., VINCK, H. (2003) *Manuels et chansons scolaires au Congo belge*. Leuven : University Press, *Studia Paedagogica*, vol. 33.

DEPAEPE, M., SIMON, F. (2005) « Fuentes y métodos para la historia del aula », in : FERRAZ LORENZO, M. (Ed.) *Repensar la historia de la educación. Nuevos desafíos, nuevas propuestas*. Madrid: Biblioteca Nueva, pp. 337-361.

DEPAEPE, M. (2007) *L'image du Congo dans les manuels scolaires belges et les écrits psychopédagogiques durant la période coloniale (1908-1960)* Texte d'une conférence tenue à l'Université Nationale Pédagogique de Kinshasa, le 5 juin 2007 [inédit].

DEPAEPE, M. SIMON, F, VINCK, H. « El complejo problema del nacionalismo en Bélgica y su reflejo en los textos escolares », in : *Biblioteca virtual de los manuales escolares europeos y latinoamericanos*. Dernière consultation de la ressource numérisée le 12 mars 2008 :

<http://www.redalfa.estudiantesunlu.com.ar/html/paisestextos/belgica.html>

DE VROEDE, M. (1978) *Aspecten van het volksonderwijs in België in de negentiende eeuw*. Leuven : Uitgeverij Acco (dossiers geschiedenis nr. 5/6).

DE MEEÛS, A. (1928) *Histoire de Belgique*. Paris : librairie Plon.

Dictionnaire politique encyclopédique du langage et de la science politiques (1860), avec introduction par Garnier-Pagès, 6^e édition, Paris : E. Duclerc et Pagnesse.

DIECKHOFF, A. (2000) *La nation dans tous ses états. Les identités nationales en mouvement*. Paris : Flammarion (Champs).

DIERKENS, A. (1995) « 'Nos Rois', de Clovis à Charlemagne », in : MORELLI, A. (Dir.) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp. 35-45.

DUBOIS, S. (2005) *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-Nation 1648-1830*. Bruxelles : Éditions Racine (Histoire).

DUBY, G. (Dir.) (1983) *Histoire de la France urbaine*, tome 4. Paris : Seuil, « guerres et après-guerres ».

DUHAMEL, A. (1985) *Le complexe d'Astérix. Essai sur le caractère politique des Français*. Paris : Gallimard.

DUMONT, G.-H. (2000) *Histoire de Belgique*. Le Cri Éditions.

DUMOULIN, M. (2006) « La Belgique en Europe et dans le monde », in : DUMOULIN, M., GÉRARD, É., VAN WIJNGAERT, M., DUJARDIN, V. *Nouvelle Histoire de Belgique, 1905-1950*, tome 2. Bruxelles : Éditions Complexe.

DURAND, P., WINKIN, Y. (2000) « L'infrastructure éditoriale », in : BERG, C., HALEN, P. *Littératures belges de langue française (1830-2000). Histoire & Perspectives*. Bruxelles : Le Cri, pp. 439-462.

ENGLUND, B. (1993) « De Dieu et la Patrie à toi, moi et le monde », in : *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993.

ESCOLANO BENITO, A. (1998) « La segunda generación de manuales escolares », in : *Id.* (Dir.) *Historia ilustrada del libro escolar en España. De la posguerra a la reforma educativa*. Madrid: Fundación G.S. Ruipérez/Pirámide, pp. 19-47.

ESCOLANO BENITO, A. (2000) *Tiempos y espacios para la escuela. Ensayos históricos*. Madrid : Biblioteca nueva (Memoria y crítica de la educación).

ESCOLANO BENITO, A. (2001) « El libro escolar como espacio de memoria », in : OSSENBACH, G., SOMOZA, M. *Los manuales escolares como fuente para la historia en América latina*. Madrid: Universidad Nacional a Distancia (Serie: Proyecto “Manes”), pp. 35-46.

FERRAZ LORENZO, M. (Ed.) (2005) *Repensar la historia de la educación. Nuevos desafíos, nuevas propuestas*. Madrid: Biblioteca nueva.

FIJALKOW, Y. (2004) *Sociologie de la ville*. Paris : La Découverte (Repères).

FROMONT-CAUDRON, N., PEERS, M. (1935) *Essai pour l'élaboration d'un plan d'études primaires. Circulaire ministérielle du 15 juin 1935*. Bruxelles : Editions Labor.

FURET F., OZOUF M. (1977) *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris : Les Éditions de Minuit.

GARCÍA PUCHOL, J. (1993) *Los textos escolares de historia en la enseñanza española (1808-1900). Análisis de su estructura y contenido*. 1^a Edició. Barcelona : Publicacions de la Universitat de Barcelona.

GAULUPEAU, Y. (1992) *La France à l'école*. Paris: Gallimard (Découvertes).

GAUTHIER, G. (1986) *Vingt leçons sur l'image et le sens*. Paris : Edilig (Médiathèque).

GIOLITTO, P. (1984) *Histoire de l'enseignement primaire au XIX^e siècle. II. Les méthodes d'enseignement*. Paris : Nathan (Université-information-formation).

GEORGE, J. (1999) « Éditorial », *Cahiers pédagogiques* n° 379 (« Mémoire, histoire et vigilance »), décembre 1999, p. 9.

GOEMANS, L. (1911) *L'éducation du sentiment patriotique dans l'enseignement moyen (Discours prononcé à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen le 9 octobre 1904)* 4^e tirage. Louvain : Imp. « L'éditorial ».

GORCEIX, P. (Ed.) (1997) *La Belgique fin de siècle. Romans-nouvelles-théâtre*. Bruxelles : Éditions Complexe.

GRAVET, C., HALEN, P. (2000) « Littératures viatique et coloniale », in : BERG, C., HALEN, P. *Littératures belges de langue française. Histoire et perspectives (1830-2000)*. Le Cri Édition, pp. 515-542.

GROOTAERS, D. (Dir.) (1998) *Histoire de l'enseignement en Belgique*. Bruxelles : CRISP.

GUBIN, E., NANDRIN, J.-P. (2005) « La Belgique libérale et bourgeoise. 1846-1878 », in *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 1 (1830-1905), 2^e partie.

HALBWACHS, M. (1968) *La mémoire collective*. 2^e édition [1^e édition, 1950]. Paris : Presses universitaires de France (Bibliothèque de sociologie contemporaine).

HALEN, P. (1993) *Le petit Belge avait vu grand. Une littérature coloniale*. Bruxelles : Labor (Archives du futur).

HASQUIN, H. (1982) *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de la Belgique et de la Wallonie*. Éditions Institut Jules Destrée, 2^e édition revue.

HAYT, F., GALLOY, D. (1997) *La Belgique des tribus gauloises à l'État fédéral*. 2^e édition. Bruxelles : De Boeck & Larcier.

HEEKEREN, J. (1990) « Identité culturelle et conscience nationale dans la *Revue belge* (1830-1843) », in: LOPE, H.-J. (Éd.) *Literatur im französischsprachigen Belgien*. Akten der Belgiensektion des Deutschen Romanistentages Aachen. Frankfurt am

Main/Bern/New York/Paris : Peter Lang (Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen, Vol. 22), pp. 173-180.

HOBSBAWM, E. J. (1974) *Las revoluciones burguesas* [trad. F. Ximénez de Sandoval, *The Age of Revolution. Europe 1789-1848*, 1962], 3^a edición, vol. 1. Madrid: Ediciones Guadarrama.

HOBSBAWM, E. J. (1978) *Revolucionarios. Ensayos contemporáneos* [trad. J. Sempere, *Revolutionaries. Contemporary Essays*, 1973] Barcelona : Editorial Ariel, Biblioteca de Ciencias políticas (colección Demos).

HOBSBAWM, E. J. (1992) *Nations et nationalisme depuis 1780* [trad. D. Peeters, *Nations and Nationalism since 1780. Programme, Myth, Reality*, 1990], Paris : Gallimard (Folio Histoire).

HOBSBAWM, E. J., RANGER, T. (Eds.) (2002) *La invención de la tradición*. [Trad. O. Rodríguez, *The Invention of Tradition*, 1983] Barcelona : Editorial Crítica (Libros de Historia).

HOEBANX, J.-J. (1981) « L'histoire de Belgique dans quelques manuels scolaires ». *Revue de l'Université de Bruxelles* – 1981 / 1-2. Numéro composé par Hervé Hasquin, pp. 61-67.

HUOT, H. (1989) *Dans la jungle des manuels scolaires*. Paris : Éditions du Seuil.

In Flanders Fields. Guide du musée (2001) Ieper : VZW In Flanders Fields Museum.

JUSTE, T. (1868) *Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold I^{er}*, 4^e édition, 3 tomes, Bruxelles : Bruylant-Christophe et C^{ie} éditeurs.

KITA KYANKENGE MASANDI, P. (2003) « La chanson scolaire dans l'édition coloniale au Congo belge : référentiel théorique », in : DEPAEPE, M., BRIFFAERTS, J., KITA KYANKENGE MASANDI, P., VINCK, H. *Manuels et*

chansons scolaires au Congo belge. Leuven : University Press, Studia Paedagogica, vol. 33, pp. 197-226.

KITA, P. K. MASANDI, DEPAEPE, M. (2004) *La chanson scolaire au Congo belge. Anthologie*. Paris : L'Harmattan.

KOTEK, J. (1996) « Le divorce belge : la fin d'une iconographie commune ? », conférence tenue dans le cadre du colloque « Les iconographies, représentations, idéologies, territoires, géopolitiques », tenu à La Sorbonne (Paris IV), Institut de Géographie de la Sorbonne, 7-9 octobre 1996 [inédit].

LEBRUN, M. (Dir.) (2006) *Le Manuel scolaire. Un outil à multiples facettes*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec (Collection éducation-recherche).

LECLÈRE, L. (1921) *La question d'Occident. Les pays d'entre-deux de 843 à 1921*. Bruxelles : Maurice Lamertin, Libraire-éditeur.

LEMAÎTRE, H. (1985) *Dictionnaire Bordas de littérature française*. Paris : Bordas.

LOPE, H.-J. (1995) *Karl der Kühne als literarische Gestalt. Ein themengeschichtlicher Versuch mit besonderer Berücksichtigung des französischsprachigen Literatur Belgiens im europäischen Kontext*. Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen. Frankfurt am Main : Peter Lang.

LÓPEZ-VELA, R. (2004) « De Numancia a Zaragoza. La construcción del pasado nacional en las historias de España del ochocientos », in : GARCÍA CÁRCEL, R. (coord.) *La construcción de las Historias de España*. Madrid : Fundación Carolina. Centro de Estudios Hispánicos e Iberoamericanos. Marcial Pons Historia, pp.195-298.

LÜSEBRINK, H.-J. (1993) « Images de l'Afrique et mise en scène du Congo belge dans les expositions coloniales françaises et belges (1889-1937) », *Textyles. Images de l'Afrique et du Congo/Zaire*. Hors série édité par Pierre Halen et János Riesz.

- MABILLE, X. (1997) *Histoire politique de la Belgique*. Bruxelles : CRISP.
- MASSOL, J.-F. (2004) *De l'institution scolaire de la littérature française (1870-1925)*. Grenoble : ELLUG.
- MAYEUR, F. (2004) *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome III. De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*. Paris : Éditions Perrin (collection Tempus).
- MINTEN, L. *et al.* (1991 et 1992) *Les Statistiques de l'enseignement en Belgique*. Tome 1 : *L'Enseignement primaire 1830-1842*, tome 2 : *L'Enseignement primaire 1842-1878*. Bruxelles : Archives nationales du Royaume.
- MOKE, H.-G. (ca. 1840) *Histoire de la Belgique, troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, et enrichie de huit cartes et de plusieurs tableaux généalogiques*. Gand : Mme Vve. Bivort.Crowie, Libraire-éditeur.
- MORELLI, A. (Dir.) (1995) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière.
- NORA, P. (Éd.) (1997) *Les lieux de mémoire*, 3 tomes. Paris : Gallimard (Quarto).
- NOUSCHI, A., AGULHON, M. (1974) *La France de 1914 à 1940*. Paris : Fernand-Nathan (coll. Université, information, formation. Histoire).
- OGONOVSKY, J. (1995) « La peinture monumentale, 'manière parlante d'enseigner l'histoire nationale' », in : MORELLI, A. (Dir.) (1995) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière : pp. 163-174.
- ORY, P. (2004) *L'histoire culturelle*. Paris : Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?)

ORY, P. (2006) « L'historien face à l'image: le drapeau, un enjeu oublié ? ». Conférence prononcée à l'École normale supérieure de Paris le 3 février 2006. Captation vidéo en ligne, dernière consultation le 21 janvier 2008 : <http://www.diffusion.ens.fr/index.php?res=conf&idconf=662>

OSSENBACH, G., SOMOZA, M. (Eds.) (2001) *Los manuales escolares como fuente para la Historia de la Educación en América Latina*. Madrid : UNED.

OTTEN, M. (1984) « Identité nationale, identités régionales dans la littérature française de Belgique », in: ANDRIANNE *et al.* (Ed.) *Ecriture française et identifications culturelles en Belgique*. Louvain-La-Neuve : Ciaco éditeur, pp. 49-83.

OZOUF, M. (1963) *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*. Paris : Armand Colin (Kiosque. Les faits, la presse, l'opinion).

OZOUF, M. (1984) *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*. Paris : Gallimard (Bibliothèque des Histoires).

PAVY, D. (1999) *Les Belges*. Paris : Grasset-Fasquier.

PICKELS, A., SOJCHER, J. (Coord.) (1998) *Belgique toujours grande et belle*. Revue de l'Université de Bruxelles 1998 1/2. Bruxelles : Éditions Complexe.

PIRENNE, H. (1929) *Histoire de Belgique, tome I, cinquième édition revue et corrigée*. Bruxelles : Lamertin.

PLENEL, E. (1985) *La République inachevée. L'État et l'école en France*. Paris : Payot.

POQUET, F. (1999) « L'Historial de la Première Guerre mondiale », *Cahiers pédagogiques*, n°379, p. 13.

PROPP (1981) *Morfología del cuento*, 6^a edición [trad. Lourdes Ortiz] Madrid: Editorial Fundamentos.

QUELLA-VILLÉGER, A., MUHIDINE, T. (Dir.) (2005) *14-18. Grands reportages*. Paris : Omnibus.

RADCLIFF, P. (1997) « La representación de la nación. El conflicto en torno a la identidad nacional y las prácticas simbólicas en la segunda República », in : CRUZ, R., PÉREZ LEDESMA, M. (eds.) *Cultura y movilización en la España contemporánea*. Madrid : Alianza Editoria (Alianza Universidad), pp. 305-325.

RENAN, E. (1882) « Qu'est-ce qu'une nation », conférence prononcée en Sorbonne le 11 mars, publiée le 26 mars in : *Bulletin de l'Association scientifique de France*.

Revue belge de pédagogie, 1^{er} novembre 1930, douzième année, n°3.

REY, A. (Dir.) (1998) *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 tomes. Paris : Dictionnaire Le Robert.

RICHAUDEAU, F. (1979) *Conception et production des manuels scolaires, guide pratique*. Paris : UNESCO.

RICOEUR, P. (1975) *La métaphore vive*. Paris : Seuil (coll. L'ordre philosophique).

RICOEUR, P. (2000) *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil (coll. L'ordre philosophique).

RIESZ, J. (1993) « Aux seuils de la littérature coloniale ». *Textyles. Images de l'Afrique et du Congo/Zaire*. Hors série édité par Pierre Halen et János Riesz.

ROEGIERS, P. (2003) *Le mal du pays. Autobiographie de la Belgique*. Paris : Éditions du Seuil (Points).

ROEGIERS, P. (2005) *La Belgique. Le roman d'un pays*. Paris : Gallimard (Découvertes).

- ROPS, F. (1998) *Mémoires pour nuire à l'histoire artistique de mon temps*. Bruxelles : Labor (Espace Nord).
- ROTTIERS S. (1995) « Jacques Van Artevelde, Guillaume Tell de l'histoire de Belgique ? », in : MORELLI, A. (Dir.) (1995) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp. 67-82.
- ROUVIÈRE, N. (2008) *Astérix ou la parodie des identités*. Paris : Flammarion (coll. Champs).
- ROUX, J.-P. (1995) *Le roi. Mythes et symboles*. Paris : Fayard.
- RUSCIO, A. (1996) *Le crédo de l'homme blanc*. Bruxelles : Éditions Complexe.
- SEGALEN, V. (1978) *Essai sur l'exotisme. Une esthétique du divers*. Paris : Éditions Fata Morgana (coll. Explorations).
- SÉNAT DE BELGIQUE. *Documents législatifs* (depuis 1834-35). Dernière consultation des documents numérisés le 12 juin 2008 : <http://www.senate.be>
- SMITH, A. D. (1997) *La identidad nacional*. [trad. A Despujol, *National Identity*, 1993] Madrid : Trama (Ecúmene).
- SORIANO, M. (1975) *Guide de la littérature pour la jeunesse. Courants, problèmes, choix d'auteurs*. Paris : Flammarion.
- SPEECKAERT, G. (1996) *Livres scolaires d'autrefois, de 1840 à 1940*. Bruxelles : De Boeck.
- STASZEWSKI, M. (2001) *1830-1980. Cent cinquante ans de cours d'histoire dans l'enseignement secondaire officiel francophone en Belgique*. Bruxelles : Les cahiers du CeDoP/ULB.

STEFFENS, S. (1995) « La *Belgique industrielle* au XIX^e siècle ou la grande industrie comme symbole de modernité et de progrès », in : MORELLI, A. (Dir.) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp. 149-162.

STENGERS, J. (1981) « Le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, LIX, pp. 382-401.

STENGERS, J. (1989) *Congo. Mythes et réalités, 100 ans d'histoire*. Paris, Louvain-la-Neuve : Éditions Duculot.

STENGERS, J. (1995) « La révolution de 1830 », in : MORELLI, A. (Dir.) (1995) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp. 139-148.

STENGERS, J. (2000) *Les racines de la Belgique. Jusqu'à la Révolution de 1830. Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*. Tome 1. Bruxelles : Éditions Racine.

STENGERS, J., GUBIN, E. (2002) *Le grand siècle de la nationalité belge. De 1830 à 1914. Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*. Tome 2. Bruxelles : Éditions Racine.

SUPIOT, A. (1991) *El discurso escolar de la Tercera República francesa. La imagen de Francia en los libros de lectura de G. Bruno*. Tesis doctoral. Universidad de Valladolid.

THIESSE, A.-M. (1991) *Écrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*. Paris : Presses universitaires de France.

THIESSE, A.-M. (1997) *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*. Paris : Éditions de la Maisons des Sciences de l'homme.

THIESSE, A.-M. (2001) *La création des identités nationales*. Paris : Éditions du Seuil (coll. Points Histoire).

TOLLEBEEK, J. (1995) « La Bataille des Éperons d'Or. Le culte de 1302 et la lutte flamande », in: MORELLI, A. (Dir.) *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*. Bruxelles : éditions Vie Ouvrière, pp.

VAN DIJK, T. A. (2003) *Ideología y discurso*. Barcelona: Editorial Ariel.

VAN ISTENDAEL, G. (2008) *Le labyrinthe belge*. [Trad. M. Nagielkopf, M. Vincent, *Het Belgisch Labyrinth*] Bordeaux : Le Castor Astral (Escalaes des Lettres).

VAN ROOY, W. (1976) « L'agitation étudiante et la fondation de l'Université nouvelle en 1894 » *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1-2, pp. 197-242.

VANTHEMSCHE, G. (2007) *La Belgique et le Congo. Nouvelle histoire de Belgique*. Vol. 4. Bruxelles : Éditions Complexe.

VAN YPERSELE, L. (1996) « L'image du roi dans la caricature politique en Belgique de 1884 à 1914 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXVI, 1-2, pp. 133-164.

VAN YPERSELE, L. (2006) *Le roi Albert, histoire d'un mythe*. Bruxelles : Éditions Labor (coll. Histoire).

VIDAL DE LA BLACHE, P. (1941) *Principes de géographie humaine, publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de Martonne*. 3^e édition. Paris : Librairie Armand Colin.

VINCK, H. (1995) « The Influence of Colonial Ideology on Schoolbooks in the Belgian Congo », *Paedagogica Historica*, 31, 2. Gent, pp. 355-406.

VINCK, H. (1999) « Livrets scolaires coloniaux: méthode d'analyse – approche herméneutique », in : *History in Africa. A Journal of Method*, XXVI. Boston, pp. 379-408.

VINCKE, E. (1986) *Géographes et hommes d'ailleurs. Analyse critique de manuels scolaires*, Bruxelles : Commission française de la culture de l'Agglomération de Bruxelles.

VOVELLE, M. (2003) « La Revolución francesa: ¿matriz de la heroización moderna? », in : CHUST, M., MINGUÉZ, V. (Eds.) *La construcción del héroe en España y México (1789-1847)*. Valencia: Universitat de Valencia.

VOS, L. (2002) « Van Belgische naar Vlaamse identiteit. Een historisch overzicht », in : GILLAERTS, P., VAN BELLE, H., RAVIER, L. (Red.) *Vlaamse identiteit: mythe en werkelijkheid*. Leuven : Acco, pp. 11-21.

VOS, L. (2005) « Konjunturen des belgischen Patriotismus im 19. und 20. Jahrhundert », in : KOLL, J. (Hrsg.) *Nationalen Bewegungen in Belgien. Ein historisches Überblick*. Münster/New York/München/Berlin : Waxmann, pp. 41-72.

WILS, L. (2005) *Histoire des nations belges. Belgique, Wallonie, Flandre : quinze siècles de passé commun*. [Trad. C. Kesteloot, *Van Clovis tot Happart. De lange weg van de naties in de Lage Landen*, 1992] Bruxelles : Éditions Labor.

WITTE, E. (2005) « La construction de la Belgique » in : *Id.* (Ed.) *Nouvelle histoire de Belgique, volume 1: 1830-1905*. Bruxelles : Éditions Complexe.

III. Dictionnaires

LITTRÉ, É. (1872-1877) *Dictionnaire de la langue française*, ressource disponible en ligne, dernière consultation le 20 juin 2008 :

<http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/>

POITEVIN, M.P. (1860) *Nouveau dictionnaire universel de la langue française*, 2 vol. Paris : C. Reinwald, libraire-éditeur.

REY-DEBOVE, J., REY, A. (Dir.) (1993) *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

REY, A. (Dir.) *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 vol.. Paris : Le Robert.

Trésor de la langue française informatisé (2004), ressource électronique. Paris : CNRS Éditions.

TABLE DES MATIÈRES

ILS LISAIENT LA PATRIE

LA FORMATION DE L'IDENTITÉ NATIONALE À TRAVERS LES LIVRES DE LECTURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BELGE (1842-1939)

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION	5
I. Prologue	7
II. Définition et cheminement de la recherche	8
III. Sources et méthodes	10
1. <i>Constitution du corpus</i>	10
2. <i>Dépouillement</i>	16
3. <i>Analyse</i>	17
IV. Organisation du travail	18
DEUXIÈME PARTIE : CADRE THÉORIQUE	21
I. Jalons de l'histoire de l'enseignement en Belgique	23
1. <i>Situation de l'enseignement avant 1830</i>	24
2. <i>À partir de 1830</i>	26
3. <i>Vers l'obligation scolaire</i>	31
II. Le manuel scolaire	38
1. <i>Aperçu de la question</i>	38
2. <i>De la validité du manuel scolaire comme objet d'étude</i>	39
III. L'école et le sentiment national	41
1. <i>Généralités</i>	41
2. <i>La situation en Belgique</i>	43
IV. Vers une définition de l'identité belge	46
1. <i>L'apport de l'histoire culturelle à la définition de l'identité nationale</i>	47
2. <i>Le sentiment identitaire en Belgique</i>	52
3. <i>L'identité belge entre mythes, stéréotypes et réalités</i>	56
4. <i>La création d'une identité nationale</i>	62
TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DU CORPUS	65
I. La Belgique, une terre de braves	67
1. <i>Généralités</i>	67

1.1.	Introduction	67
1.2.	Le livre de lecture et le livre d'histoire	68
1.3.	Méthodologie de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire	72
2.	<i>Honneur et bravoure du temps jadis</i>	78
2.1.	Introduction	78
2.2.	La bravoure dans le discours scolaire	82
2.3.	Conclusions	109
3.	<i>La révolution de 1830</i>	111
3.1.	Introduction : une nation née d'une opérette	111
3.2.	Les raisons de la colère	115
3.3.	La révolution de 1830 dans le discours scolaire	117
	3.3.1. L'aboutissement d'une lutte ancestrale	118
	3.3.2. Les journées glorieuses	133
	3.3.3. Le début d'une ère nouvelle	134
3.4.	Conclusions	139
4.	<i>La première guerre mondiale</i>	141
4.1.	Introduction	141
4.2.	La guerre de 1914-1918 dans le discours scolaire	145
	4.2.1. Les héros de la guerre	147
	4.2.2. Un peuple héroïque	148
	4.2.3. Dulce et decorum est pro patri mori	153
	4.2.4. Il était une fois un roi chevalier et une reine infirmière	164
	4.2.5. Le calvaire des villes	178
	4.2.6. Les récits guerriers	183
	4.2.7. Le retour à la normalité	184
	4.2.8. Culte du souvenir	188
4.3.	Conclusions	192
5.	<i>Conclusions du premier chapitre</i>	195
II.	La Belgique unie	199
1.	<i>Introduction</i>	199
2.	<i>Flamands, Wallons : deux races, un seul peuple</i>	201

2.1. Introduction	201
2.2. Le sentiment unitaire dans le discours scolaire	206
2.2.1. Le point de vue de l'historiographie belge relayée par le discours scolaire	211
2.2.2. La <i>race belge</i> dans le discours scolaire	216
2.2.3. Du centripète au centrifuge	218
2.3. Conclusions	223
3. <i>La Belgique avant la Belgique</i>	224
3.1. Introduction	224
3.2. La Belgique avant la Belgique dans le discours scolaire	225
3.3. Conclusions	231
4. <i>Les fêtes, célébration de l'unité</i>	233
4.1. Introduction	233
4.2. Les fêtes dans le discours scolaire	235
4.3. Conclusions	244
5. <i>La famille royale, ciment de l'unité</i>	245
5.1. Introduction	245
5.2. La thématique royale dans le discours scolaire	246
5.2.1. Les princes de l'ancien Régime	246
5.2.2. Le roi, père de la patrie	256
5.2.3. Le roi sacralisé	257
5.2.4. Le roi, figure mnémotechnique	260
5.2.5. Le roi constitutionnel	262
5.2.6. Images des rois	265
- Léopold I ^{er}	265
- Léopold II	270
- Albert	278
5.2.7. Images des femmes	284
5.3. Conclusions	286
6. <i>Les symboles de l'unité</i>	289
6.1. Introduction	289
6.2. Les symboles dans le discours scolaire	290
6.2.1. Le drapeau	290
6.2.2. L'hymne national	299

6.2.3. La devise	307
6.2.4. Les bâtiments	312
6.3. Conclusions	315
7. <i>Conclusions du deuxième chapitre</i>	318
III. Petit pays, grande nation	321
1. <i>Introduction</i>	321
2. <i>Le concept de petit pays, grande nation dans le discours scolaire</i>	322
3. <i>Le génie belge</i>	331
3.1. Introduction	331
3.2. Le génie belge dans le discours scolaire	333
3.2.1. Les artistes	335
3.2.2. Les sciences et l'industrie	337
3.3. Conclusions	342
4. <i>Puissance économique et commerciale</i>	344
4.1. Introduction	344
4.2. Splendeur économique dans le discours scolaire	345
4.2.1. La Belgique sur les rails du progrès	350
4.2.2. Le travail comme vertu	357
4.2.3. Une histoire de tissu...	362
4.2.4. ...et de charbon	363
4.2.5. Le commerce	367
4.2.6. L'agriculture	371
4.3. Conclusions	373
5. <i>Mon beau pays</i>	375
5.1. Introduction : la géographie à l'école	375
5.2. La description de la Belgique dans le discours scolaire	379
5.2.1. La Belgique est un beau petit pays	381
5.2.2. Quand le pays est une structure réticulaire	387
5.2.3. Le tableau des provinces et des régions belges	395
5.2.4. Des villes splendides	403
5.2.5. L'archétype du livre scolaire de « voyage patriotique » : Le Tour de la Belgique par deux enfants	409
5.3. Conclusions	412

6.	<i>Une terre de liberté</i>	414
6.1.	Introduction	414
6.2.	La Belgique, terre de liberté dans le discours scolaire	416
6.2.1.	Liberté à travers les siècles	418
6.2.2.	1830 ou le triomphe de la liberté	421
6.2.3.	La liberté implique des devoirs	422
6.2.4.	La liberté bafouée	426
6.3.	Conclusions	428
7.	La Belgique, puissance coloniale	430
7.1.	Introduction	430
7.2.	La colonisation et la colonie dans le discours scolaire	435
7.2.1.	Léopold II, l'artisan de l'empire colonial	437
7.2.2.	La petite Belgique est devenue grande	447
7.2.3.	Un besoin	449
7.2.4.	La civilisation de l'Afrique	453
7.2.5.	Les croisés des temps modernes	462
7.2.6.	Pittoresque et exotisme	464
7.2.7.	Le colonialisme montré	471
7.2.8.	Des héros	474
7.2.9.	Encouragement à l'expansion mondiale	475
7.3.	La question coloniale dans la littérature pour enfants	479
7.4.	Conclusions	482
8.	<i>Conclusions du troisième chapitre</i>	486
QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSIONS GÉNÉRALES		491
I.	Conclusions	493
II.	Épilogue	506
CINQUIÈME PARTIE : BIBLIOGRAPHIE		507
I.	Bibliographie primaire	509
II.	Bibliographie secondaire	526
III.	Dictionnaires	543
TABLE DES MATIÈRES		545